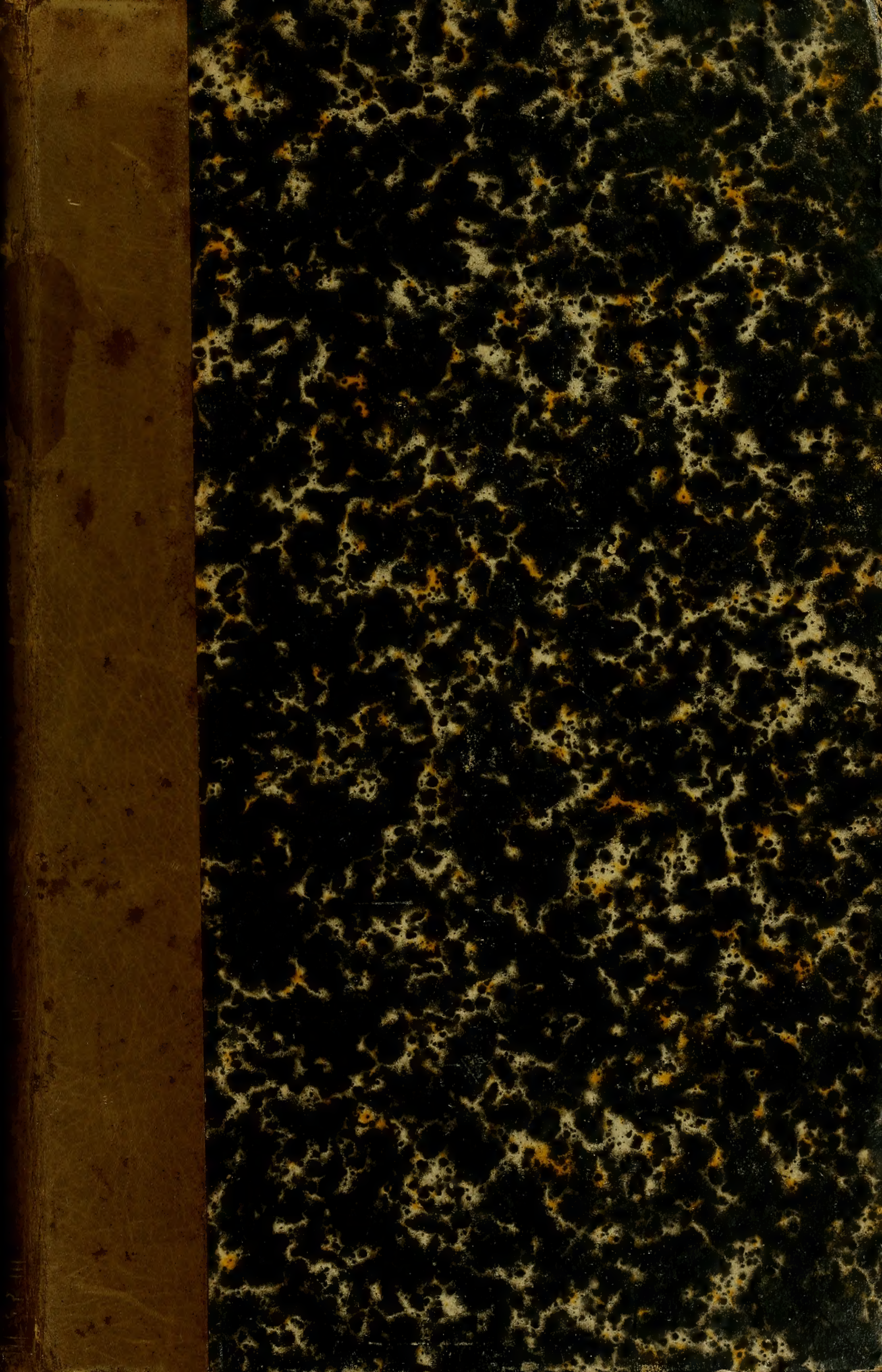
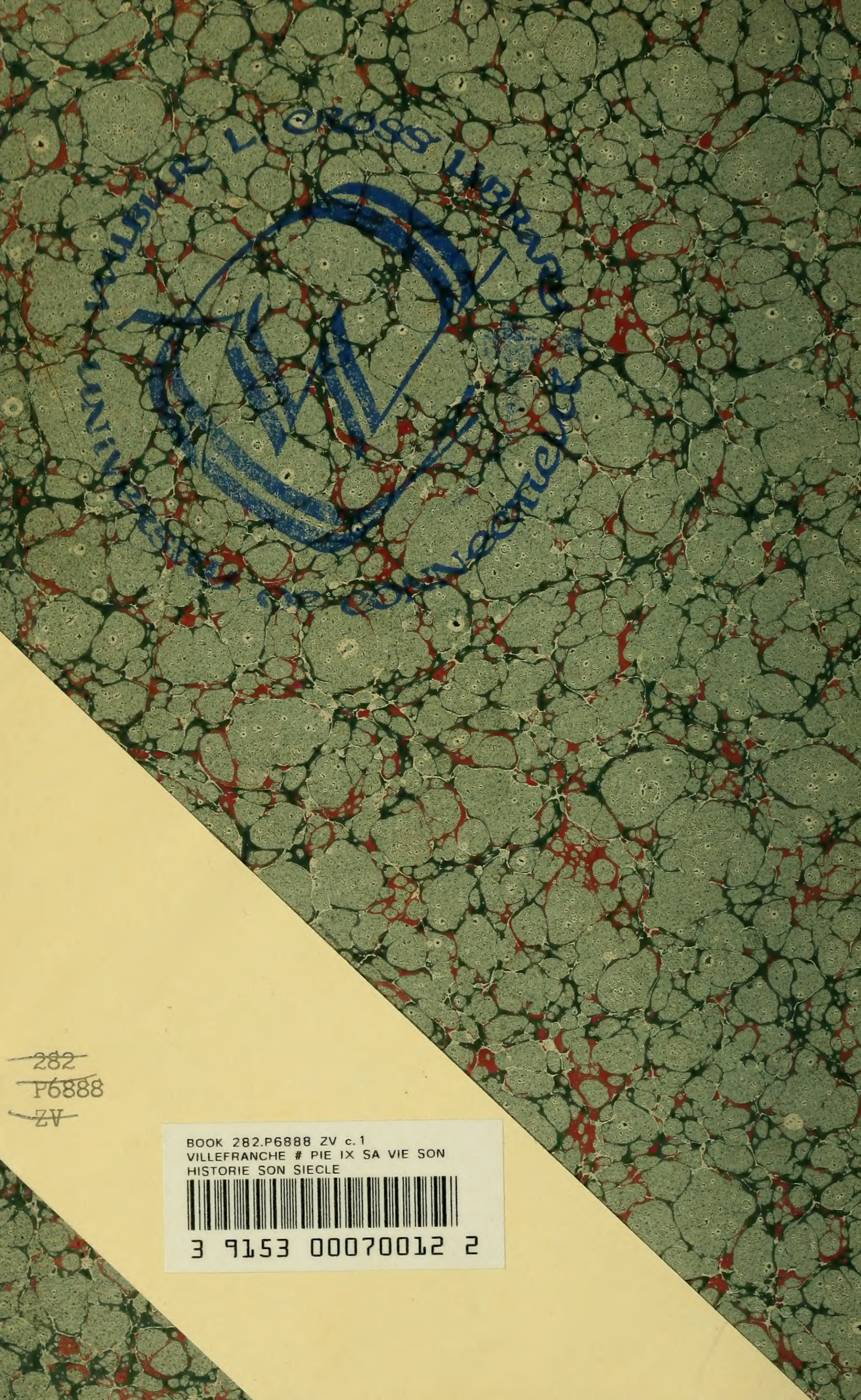
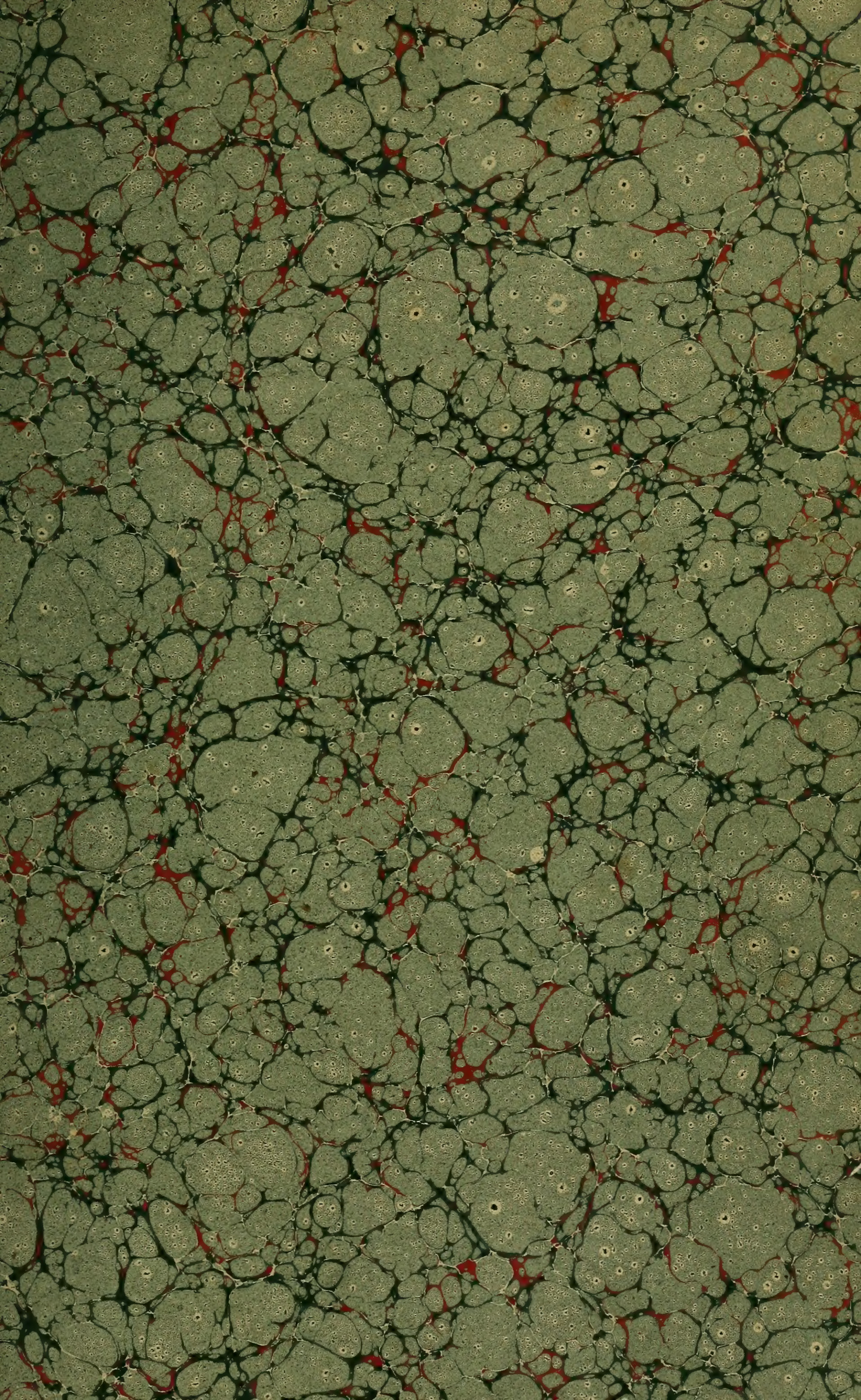



WILBUR L. CROSS LIBRARY
UNIVERSITY OF CONNECTICUT



PIE IX

SA VIE, SON HISTOIRE, SON SIÈCLE

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils et Cie.



Lyon : JOSSERAND, Editeur. Mars 1876

PIE IX

SA VIE, SON HISTOIRE

SON SIÈCLE

PAR

J.-M. VILLEFRANCHE

OUVRAGE ORNÉ DE PLUSIEURS GRAVURES

DEUXIÈME ÉDITION



LYON

P. N. JOSSERAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, PLACE BELLECOUR, 3

1876

PRÉFACE

Ecrire l'histoire d'un homme vivant est une entreprise toujours délicate, souvent impossible; mais, quand il s'agit de Pie IX, l'avide curiosité du public n'a pas la patience d'attendre la postérité. Du reste, la plupart des événements sont déjà loin de nous, et les acteurs qui y furent mêlés, Mazzini, Ratazzi, Napoléon III, Cavour, Oudinot, Cavaignac, Mgr de Mérode, La Moricière, les cardinaux Gizzi, Wisemann, Caterini ont disparu de la scène du monde.

L'historien peut donc les juger avec impartialité, dès aujourd'hui, et présenter sous son véritable jour ce long pontificat, commencé au milieu d'un concert d'acclamations, et qui semble menacé de finir dans une étroite captivité.

C'est en 1870, au milieu de nos désastres, que je conçus le projet de ce livre. Profitant des abaissements de la France, le Piémont venait de consommer ses attentats, et les honnêtes gens consternés se taisaient. Je me mis à l'œuvre, consultant mon indignation plus que mes forces; j'aurais voulu retrouver la foudre de Bossuet ou le burin de Tacite pour venger la justice, consoler l'innocence opprimée, et marquer au front le parjure sur son char triomphal.

Toutefois, gardons-nous de l'oublier, l'histoire ne saurait être ni une thèse, ni un panégyrique, ni un pamphlet. Doit-elle raconter sans émotion? Non certes, et, pour ma part, j'en suis incapable; la froideur suppose l'indifférence et le scepticisme. Il faut simplement raconter sans parti pris d'admiration ou de haine; c'est ce que j'ai fait. Peut-être rencontrera-t-on dans mon livre des faits à rectifier, des appréciations contestables; nul n'est à l'abri de l'erreur; mais j'ai conscience de n'avoir rien dit que je n'aie cru parfaitement exact.

Le Pontificat de Pie IX a été sans égal, jusqu'à ce jour, non-seulement par la durée, mais par les labeurs et les fortunes diverses. Il fait de la théologie aussi paisiblement qu'on l'eût pu faire dans les temps les plus calmes, et plus qu'aucun autre, depuis le concile de Trente, n'en a fait. Rien ne lui aura manqué; les incidents tragiques, romantiques même, les pompes les plus majestueuses, les travaux des arts et de la paix, le cliquetis des armes, l'éclat des victoires, les défaites imméritées, défaites, hélas! si étroitement liées à celles de la France, qu'elles ont préparées ou accompagnées, enfin les calomnies d'une presse anti-sociale et impie, s'accumulent sur le chemin de Pie IX. Mais au-dessus des intrigues diplomatiques qui ne cessent de le miner, au-dessus des agressions brutales qui ne cessent de l'atteindre, au-dessus des affections passionnées qui ne cessent de le défendre, domine la noble, douce, paternelle et royale figure de Pie IX, la figure d'un saint.

Je ne sais si l'Eglise attachera un jour à la mémoire du Pontife ce titre de saint que les peuples lui donnent; il aura

été du moins le plus grand roi de son temps et le plus grand redresseur d'idées. Le faux libéralisme, démasqué par cette main intrépide, a beau rire et protester : l'humanité lui échappe, et déjà, avec une surprise mêlée de terreur, il commence à pressentir que notre époque portera dans l'avenir le nom de siècle de Pie IX; siècle de Pie IX, antidote du siècle de Voltaire, aurore d'une nouvelle période de conquêtes pour la vérité, et clôture définitive de nos révolutions.

Ce volume aurait pu être indéfiniment grossi de pièces diplomatiques, de brefs, discours et autres documents; mais il eut fallu en augmenter les frais déjà trop élevés et le rendre pour ainsi dire inaccessible à la foule. On m'a conseillé une exception unique en faveur du *Syllabus*. Le *Syllabus*, en effet, est l'œuvre culminante du pontificat de Pie IX; mais, si tout le monde en parle, il s'en faut que tout le monde l'ait lu. On ne sait bien souvent où le trouver.

Je n'ignore pas cependant qu'il n'a jamais été dans les intentions de l'Eglise d'abandonner à l'interprétation du premier venu ce document rédigé sous une forme tout à fait scientifique. Mgr Ullathorne a mis ce point en relief d'une façon très-piquante, dans une brochure en réponse à celles de M. Gladstone : « Quand même, dit-il, M. Gladstone serait catholique et connaîtrait bien son catéchisme, il aurait encore
» besoin, à titre de préparation indispensable, avant de traiter du *Syllabus*, de faire les études que voici : D'abord,
» une année de philosophie scolastique, pour comprendre les
» termes de l'école, leur usage et leur application; en second
» lieu, un cours de trois ans de dogmatique et de théologie

» morale, sous des maîtres compétents. Après cette prépara-
» tion, il aurait simplement acquis les connaissances élémen-
» taires pour exposer le *Syllabus*, pourvu qu'il en examinât
» les propositions avec la sagacité requise, dans leur contexte
» original, et qu'il prêtât l'attention voulue aux faits histo-
» riques auxquels se rapporte chacune d'elles, ainsi qu'à
» l'époque, au pays, aux personnes et aux circonstances. »

Ainsi s'exprime un évêque, théologien compétent. En ce qui me concerne, bien loin de me croire assez de science ou d'autorité pour interpréter le *Syllabus*, je ne réponds que de la loyauté de ma plume de narrateur, et de la pureté de mes intentions de fils respectueux et docile de la sainte Eglise.

Maintenant, il ne me reste plus qu'à remercier de leur généreux concours ceux qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches, et ceux qui ont fait à ce livre l'honneur de l'*illustrer*. Si mon modeste travail a mal répondu à leur attente et à la grandeur du sujet, il n'aura cependant pas été perdu pour moi. La contemplation d'une figure comme celle de Pie IX rassérène et fortifie le regard, et dans cette suave étude j'ai déjà trouvé ma plus douce récompense.

Bourg (Ain), 17 mars 1876.

J.-M. VILLEFRANCHE.

PIE IX

SA VIE, SON HISTOIRE

SON SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRES ANNÉES DE PIE IX.

Sinigaglia, petite ville de l'Ombrie, dans les Etats Pontificaux, est une des plus anciennes de l'Italie. Elle fut fondée par des Gaulois venus des bords de la Seine (les Sénonais, *Senones* ou peuple de la région de Sens, les mêmes qui prirent et saccagèrent Rome quatre cents ans avant l'ère chrétienne). Charmés de la beauté des rivages de l'Adriatique, ils se fixèrent en cet endroit et lui donnèrent le nom de *Seno Gallia* ou *Sena Gallica.*

Au début de la révolution française, au moment où la plus formidable des crises sociales ébranlait l'antique Gaule et s'apprêtait à bouleverser le vieux monde tout entier, Sinigaglia avait pour gonfalonier, ou administrateur principal, le comte Jérôme Mastaï Ferretti.

La famille Mastaï était une des plus connues du pays; originaire de Crema, en Lombardie, elle avait quitté cette ville au XV[e] siècle pour venir s'établir à Sinigaglia, où elle s'est distinguée depuis par

quatre cents ans de services publics et de vertus. Elle ajoutait à son nom celui de Ferretti, en raison d'une alliance avec le dernier rejeton de cette famille.

Le comte Jérôme avait pour femme Catherine Sollazzi, égale à lui par le rang et par la noblesse d'âme. Plusieurs enfants naquirent de cette union. Jean-Marie, qui devait être un jour Pie IX, fut le second. Il vint au monde le 13 mai 1792 (1).

Jérôme Mastaï se préoccupait à juste titre de l'orage qui approchait et de l'avenir incertain qu'il présageait à sa patrie et à ses fils. Il tâchait de préparer ces derniers, par de fortes études, à toutes les éventualités possibles. La comtesse, de son côté, s'efforçait de leur inspirer de bonne heure l'amour de Dieu et du prochain. Elle savait qu'en en faisant de bons chrétiens, elle en ferait par là même des hommes et les mettrait à la hauteur de la bonne comme de la mauvaise fortune.

Jean-Marie répondit admirablement à ces soins pieux. Il montrait une vive intelligence, une sensibilité exquise et une aimable pétulance que faisait briller encore davantage une figure ouverte, belle et expressive. Il avait sept ans à peine que déjà il s'associait par le cœur à la vie de l'Eglise et aux tribulations de son chef.

La révolution française avait envahi l'Italie. Le saint Pontife Pie VI, vieillard de quatre-vingt-un ans, enlevé de Rome pendant la nuit, était traîné de ville en ville, captif du Directoire. La comtesse

(1) Voici l'extrait de baptême de Pie IX. Ce document a été copié sur les registres de Sinigaglia, le 12 août 1871, et l'authenticité en est certifiée par la signature de l'évêque de cette ville, M[gr] Joseph Aggabarti. Nous croyons devoir le reproduire en entier, non-seulement parce qu'il fixe les dates, mais parce qu'il fait connaître exactement tous les prénoms du saint Pontife :

« Je soussigné, vicaire perpétuel de l'insigne cathédrale et église paroissiale de Saint-Pierre, apôtre de Sinigaglia, certifie ce qui suit :

» Le dimanche 13 mai 1792,

» L'illustrissime seigneur Jean-Marie-Jean-Baptiste-Pierre-Pélegrin-Isidore, » fils de noble comte seigneur Jérôme Mastaï Ferretti, et de dame comtesse » Catherine Sollazzi, son épouse, a été baptisé par le révérendissime seigneur » chanoine Don André Mastaï. A été marraine Hiéronyme Moroni. Il est né ce » même jour, à une heure trois quarts du matin.

» Pierre Venturini, *vicaire perpétuel.* »

Mastaï fit ajouter à la prière du soir, dite en commun dans sa famille, deux *Pater* et deux *Ave* pour le captif. Le petit Jean-Marie les récitait avec ferveur. Lorsqu'arrivaient quelques nouvelles de Pie VI, ou qu'il entendait seulement prononcer le nom du Pape par ses parents, il accourait interroger sa mère, se faisait raconter tout ce que l'on savait du saint vieillard, puis s'agenouillant devant elle, il joignait ses petites mains sur les genoux maternels, et tous deux, la mère et l'enfant, priaient et s'attendrissaient sur les malheurs de l'Eglise.

— Comment le bon Dieu peut-il souffrir cela? demandait l'enfant; le bon Dieu n'est-il pas le maître? Et le Pape, qu'il laisse emprisonner comme un malfaiteur, n'est-il pas son vicaire sur la terre?

— Mon enfant, répondait la mère, c'est justement parce que le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, que Dieu permet qu'il soit traité comme Jésus-Christ.

— Mais, maman, ces Français qui ont emmené le Pape sont de méchantes gens, n'est-ce pas? Et vous me faites prier pour eux!

— Mon fils, s'ils sont méchants, c'est une raison de plus de prier pour eux. Mais ils ne le sont pas tous. Qui sait? Plusieurs sans doute agissent à contre-cœur dans cette occasion. C'est leur gouvernement qui retient le Pape prisonnier, c'est leur gouvernement qui est méchant.

— Faut-il prier pour leur gouvernement?

— Sans doute. Notre-Seigneur a prié pour ceux qui le crucifiaient.

Tel était le naïf échange de sentiments entre la mère et l'enfant. La pieuse comtesse était loin de prévoir qu'un jour Pie VI et ses malheurs revivraient en son petit Jean-Marie, et qu'il serait à son tour *le spectacle de l'univers*.

Bientôt la nouvelle se répandit que Pie VI était mort à Valence, de fatigue et de chagrin. Les fidèles se demandaient avec anxiété comment on s'y prendrait pour lui nommer un successeur. L'impiété triomphait. Elle tenait les temples fermés; elle avait massacré ou proscrit les évêques et les prêtres; enfin elle s'était débarrassée du Pape, et pour que celui-là fût le dernier, il semblait qu'elle n'eût qu'à vouloir.

Jean-Marie Mastaï entendait dire que le Saint-Siége n'avait plus

un pouce de terre à lui, que les Français, maîtres partout, ne voulaient plus de Pape, et que les Anglais et les Russes, qui seuls leur disputaient encore l'empire universel, n'en voulaient pas davantage.

— Est-ce donc vrai qu'il n'y aura plus de Pape? demandait-il à sa mère.

— Sois tranquille, mon fils; on peut voir des rois mourir et n'être pas remplacés; mais les papes ne finiront qu'avec le monde.

— Mais, maman, mon père lui-même disait, avec mon oncle André (1), qu'ils ne voient pas où ni comment les cardinaux pourraient se réunir pour en nommer un autre.

— Je ne le vois pas mieux qu'eux, mon fils, mais je sais que Dieu y pourvoira.

Les événements confirmèrent, contre toute prévision humaine, la foi de la mère et la confiance qu'elle inspirait à l'enfant. Tout d'un coup, pour rendre à l'Eglise un moment de liberté, Dieu suspendit l'étonnante fortune des armées révolutionnaires. Les Anglais et les Napolitains chassèrent les Français de Rome, les Autrichiens et les Russes, presque toujours battus jusqu'alors, leur reprirent en quelques jours la Haute-Italie, et Venise put donner asile aux cardinaux. Ceux-ci se hâtèrent de choisir un successeur à Pie VI. A peine l'élection terminée, à peine Pie VII proclamé et reconnu par toute la terre comme le légitime successeur de saint Pierre, Dieu rendit la main à la fortune, et l'Italie retomba au pouvoir de la République française.

A l'âge de douze ans, Jean-Marie Mastaï fut placé au collége de Volterra, en Toscane, dirigé par les religieux scolopies, c'est-à-dire *des écoles pieuses*. Ses progrès y furent rapides, bien que les nouvelles qu'il recevait de sa famille, et plus encore les épreuves renaissantes de l'Eglise et de la papauté, vinssent l'attrister plus d'une fois et le distraire de ses études. En effet, son oncle André Mastaï, devenu évêque de Pesaro, fut arraché nuitamment de son siége épiscopal et enfermé dans la citadelle de Mantoue, en punition de sa fidélité à Pie VII. Un autre de ses oncles, chanoine de Saint-Pierre, dut

(1) Alors chanoine de Sinigaglia, plus tard évêque de Pesaro.

quitter Rome pour le même motif. Pie VII, lui-même, enlevé du siége apostolique comme son prédécesseur, était séquestré à Savone, puis à Fontainebleau. C'en était fait, humainement parlant, de la souveraineté temporelle des Papes, et quant à leur souveraineté spirituelle, il ne fallait guère moins qu'un miracle de tous les jours et de tous les instants pour la maintenir contre l'omnipotence de Napoléon Ier. Jean-Marie Mastaï fut de ceux que rien ne découragea, qui jamais ne désespèrent du triomphe final de la justice. La chute du conquérant et le retour glorieux du Pontife achevèrent de raffermir sa confiance en Dieu, et de lui rendre méprisables la sagesse et la puissance humaines. Il semble que la Providence lui présentait dès lors comme un abrégé prophétique de sa propre carrière et façonnait sa jeunesse pour le grand rôle que devait remplir son âge mûr.

Volterra, grâce aux événements, se trouvait en pays français. Un jour, c'était en 1810, un inspecteur de l'université impériale visita le collége. Frappé de la physionomie du jeune Mastaï, il se plut à l'interroger, et les réponses qu'il en obtint le satisfirent si pleinement, qu'il dit au principal :

— Ce jeune homme ira loin, pour peu que les circonstances le favorisent.

Cet inspecteur, mort au commencement de 1830, put savoir que l'ancien élève de Volterra était devenu archevêque de Spolète, et se féliciter lui-même de la sagacité de son pronostic. Qu'eût-il pensé s'il l'avait vu Pape, et l'un des plus grands personnages de l'histoire ?

Jean-Marie Mastaï Ferretti passa six années au collége de Volterra, où son souvenir est encore vivant. Il en sortit à dix-huit ans pour rentrer dans sa famille.

On a raconté qu'en 1811 ou 1812, à l'âge de dix-neuf ans, il se laissa incorporer dans la garde d'honneur de Napoléon, et qu'il y servit dans le 1er escadron du 1er régiment. Pour se rendre compte du peu de vraisemblance de ce fait, il suffit de se rappeler les sentiments du jeune homme et de sa famille à l'égard de la politique religieuse de Napoléon, et l'emprisonnement de l'évêque de Pesaro,

André Mastaï. D'autres biographes le font enrôler au service de l'Autriche, ou dans la garde noble de Pie VII, quand la petite armée pontificale fut reconstituée. Ce serait plus vraisemblable, mais ce n'est pas plus vrai. Jamais Pie IX n'a porté les armes.

Il resta dans sa ville natale jusqu'au retour de Pie VII. Il vit le doux vieillard reprendre triomphalement possession des Etats de l'Eglise, et lui fut présenté à son passage à Sinigaglia. Il songeait dès-lors à s'enrôler non dans quelqu'une de ces milices terrestres qui venaient de culbuter les uns sur les autres, avec plus ou moins de gloire fugitive, tant de souverains et tant d'empires, mais dans la milice pacifique dont les victoires ne font couler ni larmes ni sang et durent éternellement.

Une maladie longue et particulièrement cruelle, l'épilepsie, parut devoir renverser ce dessein, mais ne fit que le confirmer. Les médecins déclarèrent qu'il ne guérirait jamais, et que très-probablement son mal aurait une issue fatale. Le dévouement de sa mère fit mentir les prévisions de la science. Il se rétablit, quoique péniblement; mais sa guérison inespérée lui sembla avoir quelque chose de miraculeux. Il l'attribua à l'invisible protection d'une autre mère, la Vierge Marie, à qui la comtesse Mastaï l'avait consacré dès sa naissance.

Dès-lors sa résolution fut prise de se donner à Dieu tout entier et pour toujours.

Il vint à Rome étudier la théologie et reçut les ordres mineurs. Trouvant une occasion d'exercer sa jeune ardeur pour le salut des âmes et d'éprouver ses forces et ses aptitudes, il la saisit avec empressement. Le prince Odescalchi, préfet de la cour pontificale, le même qui plus tard déposa la pourpre romaine pour mourir jésuite, donnait une mission à Sinigaglia. Jean-Marie Mastaï s'adjoignit à lui comme catéchiste. Ses premiers labeurs évangéliques eurent donc pour théâtre sa patrie. Ils furent heureux et comblèrent de joie sa pieuse mère.

Au retour, il obtint une dispense pour le sous-diaconat, qu'il reçut le 18 décembre 1818.

Sa santé donnait toujours des inquiétudes. Une nouvelle dispense

lui fut nécessaire pour la prêtrise. Il l'obtint, mais à la condition de ne célébrer la messe qu'assisté d'un autre prêtre.

Cependant Pie VII, dont il était un peu parent, avait remarqué ce jeune lévite, dont la vocation paraissait si évidente et méritait si bien d'être soutenue contre les obstacles. L'abbé Mastaï s'agenouilla devant lui et lui demanda d'être affranchi de la gêne que lui imposait l'obéissance, et de pouvoir dire la messe seul, comme les autres prêtres. Pie VII lui prit affectueusement la main, le releva et lui dit :

« Oui, nous voulons vous faire encore cette grâce, et d'autant » plus que nous croyons que désormais ce mal cruel ne vous tour- » mentera plus. »

Pie VII, en ce moment, eut-il une illumination d'en haut? Connut-il la destinée de l'humble prêtre agenouillé devant lui? Toujours est-il que la prédiction se réalisa, et que le mal disparut complétement.

CHAPITRE II.

PIE IX PRÊTRE, ÉVÊQUE ET CARDINAL.

L'abbé Mastaï célébra sa première messe à Rome, le jour de Pâques 1819, dans l'église de *Sant' Anna de' Falegnami* (Sainte-Anne des Menuisiers).

Cette petite église, ou plutôt chapelle, est celle d'un établissement de charité, qu'il aimait à visiter même avant d'être engagé dans les ordres, et dont il se constitua désormais l'aumônier. Il y passa les sept premières années de son sacerdoce, années obscures, peu chargées d'événements, et que ses humbles élèves d'alors, aujourd'hui vieillards, n'ont malheureusement point racontées au public. Mais une description de l'établissement lui-même, de son origine, de son but, et de la vie qu'on y menait, comblera cette lacune. Je laisse parler Mgr Gaume, qui l'a visité.

« Dans le siècle dernier, vivait à Rome un pauvre maçon nommé Giovanni Borgi. Tous les jours de fête, il s'en allait à l'hôpital du Saint-Esprit pour servir les malades. N'ayant rien à leur donner, il retournait leur lit, leur faisait la barbe et leur rendait tous les bons offices qu'on peut attendre d'un serviteur dévoué. Or, il lui arrivait souvent de rencontrer par les rues de jeunes enfants à peine vêtus et chaussés, exposés à grandir dans l'oisiveté et le vice. Il en trouva d'autres à l'hôpital, que la mort avait rendus orphelins. Le sort de tous ces pauvres enfants toucha vivement le cœur du charitable ouvrier. Il commença par inviter ceux qui étaient malades à le venir voir dans sa maison lorsqu'ils seraient guéris. Au moyen de quelques aumônes, il les recueillit chez lui, les habilla, et les envoya en

apprentissage chez les fabricants de la ville, afin de leur procurer par le travail des moyens d'existence. Lui-même leur enseignait le catéchisme et les faisait approcher des sacrements.

» De généreux bienfaiteurs ne tardèrent pas à le seconder de leurs conseils et de leur bourse. Je citerai entre autres l'illustre cardinal di Pietro, le bras droit de Pie VII pendant les terribles épreuves de Fontainebleau. Il loua pour Giovanni et ses petits protégés un grand appartement dans la *via Giulia,* et lui assigna trente écus par mois, ce qui permit d'élever à quarante le nombre des orphelins. Borgi les appelait ses enfants, et ceux-ci réciproquement lui donnaient le titre filial de *papa.* De là est venu à l'institution le nom de *Tata Giovanni* (papa Jean). Pie VII, dont le cœur était si généreux, fut le principal protecteur de Borgi. Non content de lui acheter la maison dans laquelle il était en loyer, il le traitait amicalement, ainsi que les orphelins, auxquels il donna souvent de l'argent de sa propre main, dans la sacristie de Saint-Pierre.

» Bien que Jean fût illettré, il sentait la nécessité de l'instruction, et fit enseigner à ses enfants la lecture, l'écriture, l'arithmétique. On y ajoute aujourd'hui des principes d'ornementation, de dessin linéaire et de géométrie, connaissances fort importantes pour de jeunes artisans ; mais avant tout on s'attache à former leurs cœurs par l'enseignement de la religion et par de solides pratiques de piété.

» Nous fûmes bientôt en état de vérifier par nous-mêmes ce qu'on venait de nous dire. Avant midi nous étions à *Sainte-Anne des Menuisiers,* où se trouve l'hospice de Tata-Giovanni. En voici la disposition et les règlements. Six chambres sont occupées par les enfants ; elles portent les noms significatifs de Saint-Joseph, de Saint-Philippe, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Stanislas, des saints Camille et Louis. Comme tout est simple dans cet institut, les jeunes gens eux-mêmes, choisis parmi les plus âgés, président les chambres ; mieux instruits que les autres, ils enseignent à leurs camarades les premiers éléments de la science. De bons prêtres ou de vertueux laïques y viennent le soir, distribuer l'aumône de l'instruction religieuse et scientifique. Le soin de la discipline intérieure est confié à deux ecclésiastiques. Les enfants se lèvent de

bonne heure et, dès l'âge le plus tendre, ils vont apprendre un métier dans les ateliers de la ville. Un pieux laïque procure le placement de ces élèves, et tout le jour il est en course pour s'assurer de leurs progrès et de leur conduite. Cette méthode permet à l'établissement de marcher avec peu de ressources, et donne aux jeunes gens la facilité de choisir l'état qui leur plaît, d'après leurs forces et leurs dispositions ; si bien qu'entre cent vingt élèves vous voyez trente métiers différents. A vingt ans, on les congédie, parce qu'ils sont en état de se tirer d'affaire ; et la conduite honorable qu'ils tiennent presque tous dans le monde, prouve combien de semblables institutions influent sur la morale publique (1). »

L'abbé Mastaï avait connu et aidé Giovanni Borgi. Après avoir été le coadjuteur de l'humble maçon, il fut son continuateur. La maison renfermait une centaine d'orphelins. Il voulut habiter au milieu d'eux, pour les mieux connaître et les suivre de plus près. Non-seulement il les instruisait et les élevait, mais il les soutenait de ses deniers. Tous ses revenus y passèrent. On montre encore la petite chambre qu'il occupa durant ces sept années. On montre le fauteuil où il s'asseyait chaque soir pour exhorter les orphelins au travail et à la vertu.

Accablé plus tard des soucis du gouvernement et de la sollicitude de toutes les églises, il ne perdit jamais de vue ces enfants adoptifs de sa jeunesse. Le Pape aimait à ressusciter dans ses souvenirs l'abbé Jean Mastaï Ferretti, et l'on ne pouvait lui faire de plus grand plaisir que de lui parler de son cher orphelinat. Au mois de septembre 1871, il disait à un joaillier romain, nommé Brugo, qui se trouvait à son audience :

— Je vous ai toujours su gré d'avoir pris, parmi vos ouvriers, des enfants de Tata-Giovanni. En avez-vous encore que j'aie connus ?

Le joaillier hésitait, cherchant dans sa mémoire, qu'il trouvait moins fidèle que celle du Pontife.

— Vous devez avoir un tel? reprit Pie IX.

— Oui, Saint-Père.

(1) Mgr Gaume, *Les trois Rome,* tome II, p. 400.

— Etes-vous content de lui? A-t-il de la famille? Se trouve-t-il à l'aise?

Et là-dessus Pie IX se mit à raconter des faits relatifs à cet ouvrier, à qui il avait appris le catéchisme. Ceci remontait à une cinquantaine d'années. Le joaillier et les autres auditeurs admiraient la rare mémoire du vigoureux vieillard, non moins que la simplicité charmante du saint Pontife.

Mais le temps des œuvres obscures et connues de Dieu seul était écoulé. Mgr Muri, envoyé comme nonce au Chili pour rétablir les affaires ecclésiastiques bouleversées par tant de révolutions dans l'Amérique du Sud, demanda l'abbé Mastaï pour l'accompagner en qualité d'auditeur. Pie VII le lui accorda. Les orphelins de Tata-Giovanni, à cette nouvelle, poussèrent des cris de désolation. Quand l'abbé Mastaï vint prendre congé d'eux, ce fut une scène déchirante. Ces pauvres petits s'attachaient à ses mains, à ses habits, et ceux qui ne pouvaient parvenir jusqu'à lui le suppliaient de ne pas les abandonner. Lui-même les embrassait en pleurant. « Non jamais, s'écriait-il, jamais je n'aurais cru que la séparation pût être auss douloureuse! »

La comtesse Mastaï, de son côté, s'effrayait d'une mission aussi lointaine. Elle écrivit au cardinal secrétaire d'Etat pour lui représenter la santé encore chancelante du jeune prêtre; mais le Pape, à qui la réclamation fut soumise, persista. « Ecrivez à la comtesse, dit-il, que c'est pour le service de l'Eglise que son fils va traverser l'Océan, et qu'il reviendra sain et sauf. »

Pie VII, pour la deuxième fois, fut prophète à l'égard de Pie IX.

Mastaï s'embarqua sur la goëlette l'*Héloïse*. Il passa devant le rocher de Sainte-Hélène, où quelques mois auparavant l'ancien persécuteur de Pie VII venait de rendre le dernier soupir. Pendant les deux années qu'il resta en Amérique, il visita les missions du Chili, du Pérou et de la Colombie, apprenant, sans le savoir, à devenir un jour le pasteur suprême des Deux-Mondes. Rien ne manqua à cet apprentissage apostolique, ni les fatigues dans la traversée des déserts, dans les pampas et la Cordilière des Andes, ni la faim, ni même la prison.

Pie IX raconta lui-même, beaucoup plus tard, les premiers incidents de ce voyage. Ce fut dans la funeste matinée du 20 septembre 1870, en parlant au corps diplomatique réuni autour de lui :

« Je me souviens, dit-il, que lorsque je suis allé au Chili, la France était en guerre avec l'Espagne pour le rétablissement de Ferdinand VII. Le bâtiment sur lequel j'étais s'arrêta à Palma, dans les îles Baléares. Les autorités espagnoles le retinrent sous prétexte qu'on ne pouvait aller au Chili sans la permission des Cortès. On me mit tout simplement en prison : c'est alors que je compris la nécessité de l'indépendance du Pape. Du bateau on m'envoyait chaque jour une ration de vivres, mais ni lettres, ni journaux, ni correspondances d'aucune sorte. Je fus initié, dans cette occasion, aux petites fourberies des prisonniers mis au secret. Nous mettions nos billets dans de la mie de pain, et c'est ainsi que j'appris la victoire du duc d'Angoulême au Trocadero. Après ce fait d'armes, qui entraîna leur ruine, les insurgés espagnols ne songèrent plus au pauvre chanoine, et on nous laissa partir. »

L'abbé Mastaï, dans ce voyage, fut un jour rançonné par des pirates. Un autre jour, en se rendant de Valparaiso à Lima, il fut surpris par une violente tempête. Le bâtiment qui le portait allait se briser sur des rochers, quand une barque montée par quelques nègres, sous la conduite d'un pauvre pêcheur nommé Bako, put venir à son secours. Bako monta sur la goëlette, et remplaçant le pilote, il dirigea si bien l'embarcation, grâce à la connaissance qu'il avait de ces parages, qu'il la fit entrer dans le petit port d'Arica. Le lendemain, l'abbé Mastaï Ferretti alla remercier son sauveur, qui habitait avec sa famille une petite cabane au bord de la mer. Il lui laissa en reconnaissance une bourse contenant quatre cents piastres (2,152 fr.). Il ne crut pas s'être acquitté par là. Toujours il se souvint de Bako, et devenu souverain Pontife, il lui envoya son portrait avec une somme égale à la première. Mais, alors, le pauvre pêcheur s'était enrichi. Les piastres de l'abbé avaient fructifié dans les mains de Bako. Profondément reconnaissant à son tour, Bako employa celles qui lui étaient envoyées de Rome en aumônes qu'il distribua au nom de Pie IX; il plaça l'image vénérée du Pontife dans une

chapelle qu'il fit construire au sommet de son habitation, et qui domine la mer. Là, le vieux Bako se plaît à raconter son bonheur au voyageur qui s'agenouille et prie Dieu pour Pie IX et pour l'Eglise.

De retour à Rome en 1825, l'abbé Mastaï fut nommé chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, admis à la prélature, qui donne accès aux premières charges pontificales, et chargé de la présidence de l'hospice Saint-Michel.

Cet établissement, fondé il y a deux siècles par Innocent X, est un des plus vastes asiles qui existent, en même temps que la plus ancienne école d'arts et métiers, et le modèle de toutes les autres. C'est de plus une école de beaux arts, d'où sont sortis plusieurs des artistes italiens les plus renommés de nos jours : tels que Mercuri, Calamata, le sculpteur Taccimeis. A côté du refuge ouvert par le fondateur, à une centaine de jeunes garçons abandonnés, et triplé par Innocent XII, il comprend un bâtiment spécial affecté par Clément XI aux vieillards et aux infirmes, un autre ouvert par Clément XII au repentir des femmes de mauvaise vie; un troisième enfin qui sert d'asile, depuis Pie VI, aux jeunes filles qu'on recueillait jadis à Saint-Jean-de-Latran. Bref, Saint-Michel est une ville, et son administration un véritable gouvernement.

Lorsque Mgr Mastaï en fut chargé par Léon XII, de grandes réformes y étaient devenues nécessaires. Ceux qui l'y avaient précédé pouvaient être des saints; ils n'étaient pas des administrateurs. Leur inexpérience avait laissé désorganiser tous les services. Un déficit énorme s'ajoutait aux autres désordres, et l'on parlait déjà de banqueroute.

En moins de deux ans, tout fut réparé, restauré, renouvelé. Le déficit disparut, sans qu'aucune des œuvres qu'abritait Saint-Michel fût supprimée, ni même restreinte. Il est vrai que le plus clair du patrimoine de Mgr Mastaï y disparut en même temps; mais à quoi bon la fortune chez un prêtre, se disait-il, sinon pour la dépenser à propos au service de la charité?

Avant lui, les règlements réservaient à l'hospice tout le bénéfice du travail des apprentis; on n'accordait à ces derniers qu'une somme de trente piastres à leur sortie. Frappé du peu de générosité de ce

système, Mgr Mastaï fit adopter par la commission de direction une mesure plus libérale et plus capable de stimuler les jeunes gens. On admit les apprentis au partage des bénéfices de leur travail. Seulement, au lieu de les laisser dissiper sans profit les sommes ainsi gagnées, on les obligea à déposer leur salaire dans une banque, jusqu'au jour de leur sortie de Saint-Michel. Ainsi chaque élève devenait propriétaire et possédait un petit capital au moment de s'établir.

La restauration de Saint-Michel avait révélé dans son auteur le génie du gouvernement. Léon XII le jugea capable de conduire un diocèse, et l'appela à l'archevêché de Spolète. C'était en 1825. Le nouvel archevêque n'avait que trente-cinq ans.

Ses premières dignités ecclésiastiques l'avaient si peu enrichi, qu'il manqua d'argent pour payer ses bulles. Il vendit une petite propriété, après quoi il ne lui resta plus rien, du moins pour le moment.

Je me trompe : il lui resta son cœur pour attendrir les riches en faveur des pauvres ; il lui resta lui-même, et il se dépensa sans compter.

Les premières années de son épiscopat furent faciles et calmes. A la veille des bouleversements de 1830, la Révolution se recueillait, et l'Europe jouissait d'une tranquillité relative. Il en profita pour raviver et fortifier les études de son clergé, pour améliorer les mœurs de son peuple et pour fonder, auprès de sa résidence, un orphelinat : genre d'institution dont il appréciait toute l'importance, et pour lequel il eut toujours des prédilections particulières.

Mais arrivèrent les insurrections de 1831 et 1832. Pour la première fois, celui qui devait être Pie IX se trouva en face des révolutionnaires ; pour la première fois aussi, en face des Bonaparte, et en particulier de celui qui devait être Napoléon III.

Tout le monde sait avec quelle générosité Pie VII, dépossédé par Napoléon Ier, donna à la famille de celui-ci, dépossédée à son tour, un asile que nul autre souverain en Europe n'avait le courage — ou l'imprudence — de leur offrir. Joseph, l'ex-roi d'Espagne, passa à Rome les trente dernières années de sa vie, en compagnie de son

oncle le cardinal Fesch, de son frère Lucien, devenu prince de Canino, et d'une foule de neveux et nièces inféodés à la noblesse romaine. Sans la Rome pontificale, sans la petite souveraineté temporelle des Papes, tous ces Bonaparte auraient dû émigrer en Amérique, ou bien accepter des anciens souverains, leurs beaux-pères ou beaux-frères par aventure, une hospitalité plus semblable à une prison, comme celle de l'ex-roi de Rome en Autriche.

Mais si les Papes ne savent rendre que le bien pour le mal, c'est sans doute qu'ils n'entendent rien à la politique, selon le reproche que Napoléon Ier et Napoléon III leur ont tant de fois adressé. La politique exclut la gratitude. Hélas! et les Napoléon se sont toujours piqués d'être les premiers politiques de leur temps!

Deux jeunes gens de ce nom, tous deux fils de la reine Hortense, et enrôlés de bonne heure dans les sociétés secrètes, prirent fantaisie de conquérir une principauté, ou tout au moins un peu de popularité révolutionnaire, aux dépens du bienfaiteur de leur famille. Ils se jetèrent, les armes à la main, dans les Romagnes, et y entretinrent, durant plusieurs mois, l'insurrection et la guerre civile. L'aîné périt dans cette entreprise coupable; le second, plus heureux, s'échappa. C'était Louis-Napoléon, c'est-à-dire Napoléon III.

Plusieurs journaux anglais et allemands ont raconté, en 1860, à une époque où nulle feuille française n'aurait pu traduire impunément ce récit, que Louis-Napoléon fugitif, traqué par l'armée austro-pontificale, vint frapper un soir à la porte de l'archevêque de Spolète, se nomma et se confia à son honneur; que Mgr Mastaï commença par le cacher, ensuite se procura un passeport en blanc, y inscrivit le signalement du jeune homme sous un nom supposé, et lui fournit ainsi les moyens de gagner paisiblement la frontière; que l'archevêque fit le voyage de Rome pour rendre compte à Grégoire XVI, personnellement, de ce qu'il avait osé faire, et cela, expliquait-il, dans un but tout à fait politique, afin d'éviter à son souverain l'embarras soit de punir, soit de garder un captif de cette importance; enfin, que Grégoire XVI prit fort mal cet excès de hardiesse, et que Jean-Marie Mastaï eut quelque peine à rentrer en grâce auprès de lui. L'anecdote ne manque pas d'intérêt ni tout à fait de vraisemblance;

toutefois, nous n'avons pas entendu dire qu'elle ait été avouée par l'un ou l'autre des personnages principaux. Nous l'abandonnons aux romanciers futurs.

Ce qu'il y a de certain, c'est que des insurgés poursuivis, mais non encore débandés, au nombre de quatre mille, se présentèrent devant Spolète, ville sans défense, et que l'archevêque alla au-devant d'eux. Avec beaucoup de fermeté, beaucoup de charité et beaucoup d'adresse, il leur persuada de déposer les armes. Ils mirent à ses pieds plusieurs milliers de fusils et cinq pièces de canon. Ils lui rendirent un autre hommage. Pour les nourrir plus que pour les acheter, l'archevêque leur avait promis quelques milliers d'écus; il proposa de remettre cette somme à un certain Sercognarri, qu'ils appelaient leur général; mais ils exigèrent que la distribution en fût faite de sa propre main; preuve de leur estime pour lui, preuve aussi de leur estime pour le chef qu'ils s'étaient donné !

Le plus difficile restait à faire : Un général autrichien suivait de près les insurgés, et il s'agissait d'obtenir de lui l'amnistie pour laquelle l'archevêque avait engagé sa parole. Une deuxième sortie, un deuxième discours hors des murs de Spolète lui gagna ce nouveau triomphe. Son éloquence et sa charité désarmèrent la colère du vainqueur, après celle des vaincus. Bien plus, des gens qui n'avaient point pris les armes lui durent leur salut dans cette circonstance. L'insurrection, en effet, avait des complices dans la ville, et la police les découvrit. L'agent, dès qu'il en eut dressé la liste, la montra à l'archevêque; il s'attendait à des félicitations : « Mon brave homme, » lui dit le prélat, vous n'entendez rien à votre métier, ni au mien. » Quand le loup veut dévorer les moutons, il ne va pas prévenir le » berger. » Et l'agent stupéfait vit sa liste disparaître dans les flammes (1).

Il paraît également acquis à l'histoire que cette conduite déplut à Rome, et que Jean-Marie Mastaï eut à se justifier devant Grégoire XVI. Quoi qu'il en soit, le mécontentement du Souverain Pon-

(1) Louis Veuillot, *Sa Sainteté Pie IX*, p. 13; Al. de Saint-Albin, *Vie de Pie IX*, tome I, p. 17.

tife ne fut qu'apparent ou dura peu. A la fin de 1832, Mgr Mastaï fut transféré du siége de Spolète à celui d'Imola, plus important quoique n'ayant que le titre d'évêché. C'est d'ordinaire un acheminement au cardinalat.

Imola n'oubliera jamais ce qu'il doit à son saint archevêque évêque : les églises embellies, les jeunes clercs sans fortune admis gratuitement au séminaire diocésain, une maison de retraite fondée pour les prêtres âgés et infirmes, des asiles ouverts aux orphelins des deux sexes, de nouvelles écoles établies, les hôpitaux agrandis et plus richement dotés.

Mgr Mastaï mit à la tête de la plupart de ces institutions charitables des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il appela de France à cet effet. Il fit venir également de France des religieuses du Bon-Pasteur, d'Angers, pour un refuge de filles repenties, « car son » cœur était perpétuellement troublé, » disait-il, en pensant à ces « pauvres brebis perdues qui demandent le bercail. » Quand les religieuses du Bon-Pasteur, longtemps réclamées, arrivèrent à Imola, il les reçut dans son palais et voulut les servir lui-même à table.

La prière, la visite de son diocèse et l'étude le reposaient de ses travaux. Il avait établi dans son palais épiscopal une académie appelée *biblique;* il en avait rédigé les statuts et en présidait lui-même les réunions, qui se tenaient chaque mois.

Tant de fondations, et particulièrement celle des religieuses du Bon-Pasteur, qu'il avait dotée de ses propres deniers, ne devaient pas contribuer à rétablir sa fortune épuisée à Saint-Michel. Mais la charité est féconde en ressources, et jamais le pieux archevêque n'eut le courage de renvoyer un pauvre les mains vides.

On a raconté à ce sujet plusieurs anecdotes touchantes. Nous en répéterons seulement deux.

C'était pendant le carnaval de 1836. Le Saint-Sacrement était exposé, pour les prières des Quarante-Heures, dans la cathédrale d'Imola. La nuit approchait. Absorbé par la prière, le pieux évêque oubliait l'heure. Soudain, de l'extrémité de l'église, partent des plaintes, des soupirs étouffés. Il y court. Près d'un pilier, un jeune

homme étendu se mourait; frappé d'un poignard dans une rixe, il venait de se réfugier dans le lieu saint. Mgr Mastaï le prend dans ses bras et se dispose à le porter dans la sacristie ou dans le palais épiscopal. A ce moment même, les meurtriers pénètrent furieux dans l'église, ils veulent en arracher leur victime pour l'achever dehors; mais dans l'évêque d'Imola, que la prière et le jeûne ont sanctifié, il y a encore le jeune Mastaï de vingt ans. Il fait tête aux assassins, sa dignité les intimide, sa parole éloquente les écrase, ils reculent, ils se laissent chasser. Seul avec le jeune homme, l'évêque lui prodigue des soins maternels, l'encourage, le console, puis, comprenant que tout est perdu, là, au pied d'un pilier, dans la solitude obscure, il l'absout et le bénit, il l'aide à bien mourir.

L'autre fait se passa lorsque déjà Mgr Mastaï était cardinal. Il reçut la visite d'un habitant d'Imola qui, pressé par un créancier et hors d'état de le satisfaire, n'avait plus d'espoir qu'en la charité de l'évêque. Mais la bourse de celui-ci est vide comme celle de son visiteur. Ce n'est point une raison pour ne pas venir à son secours : « De quelle somme avez-vous besoin? — Eminence, il me faut quarante écus (214 fr.). — Mon pauvre ami, je n'ai pas un baïoque (1); mais prenez ces flambeaux d'argent et vendez-les, vous en retirerez bien la somme qu'il vous faut. » Le cardinal sait bien, en donnant ces flambeaux, qu'il s'expose aux reproches de son intendant; mais il est aguerri dès longtemps contre ces reproches-là, car ce n'est pas la première fois que pareille chose lui arrive. Cependant, l'orfèvre à qui les flambeaux sont proposés, reconnaissant les armes du cardinal, retient chez lui le vendeur, qu'il prend pour un voleur, et court au palais épiscopal : « Votre Eminence a été volée. — Non. — On vient de m'apporter des flambeaux d'argent qui vous appartiennent. — Merci de votre intérêt, mon ami; mais ces flambeaux ne m'appartiennent plus, et vous pouvez les acheter, si on veut les vendre et s'ils vous conviennent. Soyez sans inquiétude, on ne m'a rien volé. » De retour chez lui, l'orfèvre a bientôt du vendeur le secret de la chose. Il donne les quarante écus et s'empresse de rap-

(1) Le baïoque est le sou des Etats pontificaux.

porter les flambeaux au cardinal. « Je sais tout, Eminence ; voici vos flambeaux. Celui à qui vous les aviez remis a les quarante écus dont il avait besoin, et vous me les rendrez quand vous pourrez. »

Jean-Marie Mastaï, créé cardinal *in petto* dans le Consistoire du 23 décembre 1839, fut proclamé à cette haute dignité dans celui du 14 décembre 1840, à quarante-huit ans. Grégoire XVI, on le voit, lui pardonnait plus qu'on ne l'a dit ce qu'on appelait ses idées « libérales, » et c'était combler assez généreusement et assez vite un prélat tout disposé à se laisser oublier, qui faisait peu assidûment sa cour, et passait quelquefois des années sans se montrer à Rome.

CHAPITRE III.

ÉLECTION DE PIE IX AU SOUVERAIN PONTIFICAT.

La vie de Grégoire XVI touchait à son terme. Depuis quinze ans le vénérable Pontife luttait péniblement avec la Révolution, dont il voyait chaque jour grandir les prétentions et les espérances, et qui, aidée par les feuilles publiques, aidée même par les souverains menacés comme lui mais aveugles, avait amassé peu à peu contre lui une impopularité universelle. C'était déjà comme aujourd'hui. Les politiqueurs ignorants, c'est-à-dire la masse des liseurs de journaux, ne parlaient que de l'esprit rétrograde de la cour de Rome, et les organes des gouvernements n'avaient garde d'y contredire. Aussi, quand fut annoncée la mort de Grégoire XVI, qui eut lieu le 1er juin 1846, les cardinaux italiens s'empressèrent-ils de se réunir en conclave, sans attendre leurs collègues étrangers. Il n'y avait pas d'autre moyen d'échapper, dans l'élection du nouveau Pape, à la pression des ambassadeurs et aux influences rivales de gouvernements qui affectent de ne plus croire en Dieu, au moins officiellement, et qui cependant voudraient régenter l'Eglise.

Le cardinal Mastaï Ferretti se hâta de partir d'Imola pour Rome. Il n'y avait pas alors de chemins de fer. Les voyages étaient moins rapides et donnaient lieu à plus d'incidents. En traversant Fossombrone, petite ville des Marches, la voiture, arrêtée pendant quelques instants, fut naturellement environnée par la foule. Un prince de l'Eglise est toujours un spectacle, et surtout en un moment de vacance du Saint-Siége, où tout cardinal peut être élu Pape. Tout d'un coup, descendant du haut des airs, une colombe blanche vient se

poser sur la voiture. La foule bat des mains et pousse à l'envi l'harmonieuse et expressive acclamation familière au peuple des Etats pontificaux : « Evviva ! Evviva ! » Mais comme les cris n'effrayent point la colombe, la pensée vient aux spectateurs que cette apparition est un présage. Quelques-uns peut-être se rappellent ce futur roi de Rome, Tarquin l'Ancien, sur lequel un aigle se posa au moment où, pour la première fois, il se rendait dans la ville éternelle ; d'autres songent au Pape saint Fabien, qu'une colombe avait désigné de même aux suffrages du peuple et des évêques, et les acclamations redoublent : « Evviva ! Evviva ! Voilà le Pape ! » On prend un long roseau comme il en pousse au bord des fossés en Italie, et l'on frappe doucement l'oiseau ; il s'envole, mais il revient, reprend sa place sur la voiture et y demeure immobile. Alors l'enthousiasme est au comble : « Oui, voilà le Pape ! le Pape de la colombe ! » On les suivit en courant jusqu'aux portes de la ville. Là seulement l'oiseau reprit son vol et alla se reposer sur la porte même de la prison, où étaient détenus plusieurs condamnés politiques (1).

Le conclave s'assembla le dimanche 14 juin. Cinquante-quatre cardinaux étaient présents. Il fallait trente-quatre voix pour l'élection, car celle-ci a lieu non à la majorité des votants, mais à la majorité des voix des cardinaux vivants, votants ou non, et le sacré Collége, composé depuis Sixte-Quint de soixante-dix membres, n'était pas alors au complet.

Les candidats dont on s'entretenait le plus étaient les cardinaux Lambruschini et Gizzi. Le cardinal Mastaï fut chargé de dépouiller le scrutin. Personne n'avait songé à lui avant la réunion ; mais dès la première séance, l'aspect de ce doux et majestueux visage et la suave odeur de modestie et de piété qui se dégageait de toute sa personne, saisirent l'auguste assemblée. Le cardinal-prince Louis Altieri, évêque d'Albano, celui-là même qui devait, vingt et un ans plus tard, donner sa vie pour ses ouailles, proposa formellement la candidature du scrutateur.

(1) Le surnom de *Pape de la Colombe* est resté à Pie IX dans le langage du peuple. Ce n'est pas, du reste, la seule fois qu'on a vu des colombes entrer dans les églises où il officiait et voltiger autour de lui.

Celui-ci, bien loin de se réjouir, fut atterré ; il supplia mentalement le souverain Maître d'éloigner de lui un fardeau qu'il jugeait bien au-dessus de ses forces ; mais dès le premier tour de scrutin, ce fut lui qui rallia le plus de suffrages.

Au deuxième tour, il vit se concentrer sur lui trois voix de plus, éparpillées d'abord sur d'autres cardinaux ; au troisième, il lut vingt-sept fois son nom.

On approchait du dénouement, et l'émotion était grande. Le scrutin précédent avait eu lieu dans la matinée du 16 ; un autre fut indiqué pour la soirée. Jean-Marie Mastaï s'y trouva à son poste ; il était pâle et visiblement préoccupé. Il avait passé dans la prière tout le temps qui s'était écoulé entre les deux réunions.

La séance s'ouvrit par le chant du *Veni Creator*. Ensuite on procéda à la rédaction et au dépôt des bulletins dans le calice destiné à les recevoir. Les votes des malades, recueillis avec les formalités d'usage, y ayant été réunis, un silence solennel se fit, et le dépouillement commença.

Le cardinal Mastaï lut son nom sur le premier billet ; il le lut sur le second, sur le troisième, et ainsi de suite jusqu'au dix-septième, sans interruption. Sa main tremblait et quand, sur le dix-huitième qui lui fut présenté, il lut encore son nom, ses yeux se voilèrent. Il supplia l'assemblée de prendre en pitié son trouble, et de charger quelqu'autre de continuer le dépouillement. Il oubliait, peut-être volontairement, qu'aux termes des règlements, un scrutin ainsi interrompu eût annulé l'élection.

— Reposez-vous, prenez votre temps, lui dirent à l'envi ses collègues. Les plus jeunes s'empressèrent autour de lui, l'engageant à s'asseoir. Quelqu'un lui présenta un verre d'eau. Il s'assit et demeura tremblant, silencieux, immobile. Il n'entendait rien, ne voyait rien, et deux ruisseaux de larmes coulaient sur ses joues.

Cet ébranlement si profond, si vrai, causé par l'effroi de sa propre grandeur, gagna la plupart des assistants, auxquels l'évêque d'Imola avait été jusque-là étranger, et les attendrit d'autant plus que, dans

ces trésors d'humilité et de sensibilité qui se révélaient à eux, ils virent la justification la plus inattendue et la plus touchante de l'acte qu'ils venaient d'accomplir.

Au bout de quelques instants, le cardinal Mastaï se leva et rejoignit le bureau. Deux de ses collègues le soutenaient. Le dépouillement s'acheva lentement. Au dernier bulletin, il avait lu son nom trente-six fois.

Aussitôt les cardinaux se levèrent; une seule voix retentit sous les plafonds de la chapelle Pauline. Le sacré Collége confirmait par acclamation le résultat du scrutin (1).

Pendant ce temps, Jean-Marie Mastaï était tombé à genoux; il adorait le Dieu qui venait de le choisir pour son vicaire. Les cardinaux, ses égaux tout à l'heure, s'écartaient avec respect pour ne pas troubler cet entretien du souverain Maître avec son représentant sur la terre. Quand il se releva, il vit venir à lui le sous-doyen du sacré Collége, qui remplaçait le doyen malade, et qui, suivant la formule réglée par le cérémonial, demanda à l'élu s'il acceptait l'élection. Mastaï répondit qu'il se soumettait à la volonté du ciel et qu'il prenait le nom de Pie IX. Les cardinaux auraient pu lui répliquer comme à Innocent II : « Ce n'est pas à l'honneur que nous vous convions, c'est plutôt au péril. »

Il est à croire que telle fut aussi la pensée intime qui inspira au nouveau Pape le choix du nom de Pie IX. Sans doute il se souvint de Pie VII, dont la main paternelle lui avait applani la vocation sacerdotale et qui avait été, comme lui, évêque d'Imola avant de gouverner l'Eglise universelle. Mais il songea surtout aux derniers Papes martyrs de la Révolution. Avec sa profonde connaissance des hommes et du temps, avec la prescience que donne la sainteté, il vit que l'ère des tribulations allait se rouvrir, et il accepta résolument de continuer Pie VI et Pie VII.

Après qu'on eut dressé l'acte authentique de l'élection, le nouveau Pape fut conduit dans la sacristie et revêtu de la blanche laine des souverains Pontifes. Il reçut ensuite, dans la chapelle du Quirinal,

(1) Le R. P. Huguet, *Faits surnaturels de la vie de Pie IX*, p. 24.

la première obédience des cardinaux, et l'on mit à son doigt l'anneau du pêcheur.

Laissé à lui-même, il écrivit à ses frères, à Sinigaglia :

« Rome, 16 juin, 11 heures 45 min. du soir.

» Le bon Dieu, qui humilie et qui exalte, s'est plu à m'élever du » néant à la plus sublime dignité du monde. Que sa très-sainte vo- » lonté soit faite à jamais ! Je sens l'immense poids d'une telle » charge ; je sens également l'extrême insuffisance, pour ne pas dire » la nullité de mes forces. Grand motif de prier ; et vous aussi, priez » pour moi. Le conclave a duré quarante-huit heures. Si la ville veut » faire en cette circonstance une démonstration publique, prenez les » mesures nécessaires. Mon vif désir est que la somme qu'on y des- » tinera soit employée à quelque objet d'utilité générale, suivant » l'avis des chefs de la cité. Quant à vous, chers frères, je vous em- » brasse de tout mon cœur en Jésus-Christ. Et loin de vous réjouir, » ayez compassion de votre frère, qui donne à tous sa bénédiction » apostolique. »

Le lendemain, mercredi 17 juin 1846, le canon du fort Saint-Ange annonça à la ville que le conclave avait terminé sa mission. Le cardinal camerlingue Riario Sforza se présenta au balcon du Quirinal, sous lequel stationnait déjà une foule immense : « Je vous annonce » une grande nouvelle, cria-t il au peuple ; nous avons un Pape ; » c'est l'éminentissime seigneur Jean Mastaï Ferretti, cardinal » prêtre de la sainte Eglise romaine, et il a pris le nom de Pie IX. » Le peuple, qui se taisait comme un seul homme, continuait d'écouter, lorsque déjà la proclamation était finie. On s'entre-regardait avec surprise ; on se demandait qui était ce Mastaï Ferretti, dont personne n'avait parlé avant l'élection, et que l'on voyait si rarement à Rome. Cependant les cardinaux s'avancent un à un sur le balcon, laissant au milieu une place vide, où se montre, entièrement vêtu de blanc, un homme de taille élevée, beaucoup plus jeune qu'on n'est habitué à voir les Papes, la face pâle, la main droite levée pour bénir. Cette apparition fut pour la foule comme une révélation du

grand cœur de Pie IX. C'était bien là un Pape, c'est-à-dire un Père, un Pontife et un Roi. Lui aussi, raconte M. de Saint-Albin, aux battements précipités de son cœur, il reconnut qu'il était père; il n'y a que le cœur d'un père qui tressaille ainsi aux premiers cris de son enfant. Et la foule tomba à genoux sous la main bénissante, et des clameurs immenses portèrent jusqu'au ciel le nom auguste de Pie IX.

Le couronnement eut lieu quatre jours après, dans la basilique de Saint-Pierre (1).

Comme don de joyeux avénement, le nouveau Pape alloua, pour autant de jeunes filles pauvres, cinquante-trois dots de cinquante écus romains aux cinquante-trois paroisses de Rome et de la banlieue, et mille dots de dix écus aux provinces des Etats pontificaux (2). Il distribua en aumônes six mille écus et fit retirer à

(1) Il serait intéressant, mais malheureusement trop long de décrire ici le couronnement des Papes. Contrairement à ce qui a lieu au couronnement des rois, ce sont leurs devoirs que le cérémonial leur rappelle sans cesse, plus que leurs droits; l'Eglise les entretient peu de grandeur, et beaucoup d'humilité. Ainsi on leur répète ce mot célèbre, sur lequel nous aurons à revenir : *Tu non videbis annos Petri; tu ne verras pas les années de Pierre*. On élève devant eux un roseau, souvenir de celui que les Juifs mirent aux mains du Christ. Ce roseau est surmonté d'une poignée d'étoupes; on y met le feu; la flamme brille, s'éteint, et ses cendres tombent aux pieds du nouveau Pape, tandis que le chœur chante : *Pater sancte, sic transit gloria mundi; Saint-Père, ainsi passe la gloire du monde!* On ajoutait autrefois à ces symboles la cérémonie du *sedes stercoraria*. Après avoir reçu les hommages universels, le souverain Pontife s'asseyait par terre dans le vestibule de la basilique et, pour lui rappeler qu'il n'était qu'un homme, on lui chantait ces paroles de la mère de Samuel, au Ier livre des Rois : *Le Seigneur suscite de la poussière l'indigent, et tire le pauvre de son fumier pour le faire asseoir parmi les princes*. Ces paroles ne manquaient pas d'à-propos quand le front qu'on chargeait de la triple couronne était par la naissance un duc ou un prince, un Colonna ou un Medicis; mais quelle signification magnifique elles avaient quand l'élu était fils d'un charpentier, d'un meunier, d'un pêcheur, d'un savetier, comme saint Grégoire VII, Benoît XII, Sixte IV, Urbain IV; l'enfant d'un pauvre, et mendiant lui-même, comme l'anglais Adrien IV; un vagabond recueilli sur une route, comme saint Pie V; un berger, comme Benoît XI; un gardeur de pourceaux, comme Sixte-Quint! L'Eglise, « ce suppôt d'aristocratie et de privilèges, » comme tant de niais aiment à le répéter, parle moins que d'autres des principes démocratiques d'égalité, mais elle les pratique davantage.

(2) L'écu romain valait 5 francs 36 centimes. Cette somme représentait alors

ses frais les objets déposés au Mont-de-Piété par la population indigente. Il acquitta les dettes de tous les prisonniers détenus au Capitole.

Pie IX ne voulut laisser personne en dehors de la commune allégresse. Il annonça au monde catholique un jubilé universel, dans l'intention d'attirer sur son pontificat les prières de tous et la bénédiction du ciel. Enfin il publia une amnistie générale pour tous les condamnés ou exilés politiques des Etats pontificaux. « J'ai pitié, disait-il, de tant de jeunes gens inexpérimentés, que de trompeuses espérances entraînèrent dans nos discordes civiles, et qui furent plutôt séduits que séducteurs... Ma main est tendue à quiconque voudra montrer un repentir sincère... Je conjure tous les Romains, sujets de la sainte Eglise, d'abjurer toutes les haines, et de renouer ce lien de paix par lequel Dieu veut que les sujets d'une même Eglise soient étroitement unis (1). »

On raconte que, pour ménager les susceptibilités, Pie IX avait voulu que le principe de cette amnistie fût discuté dans une congrégation de cardinaux. Il avait espéré calmer les craintes fondées sur l'expérience du passé. Il parla longuement et invita les hommes d'Etat présents à formuler leurs objections. Ceux-ci gardèrent le silence, et Pie IX crut que tout le monde se rangeait à son avis. On alla néanmoins au vote, et alors il se trouva que la plupart des boules étaient noires. Mais le tendre cœur de Pie IX ne put se résoudre à se rendre. Appelant à son aide cet esprit vif et fécond dont il donna souvent tant de preuves charmantes, il ôta sa calotte blanche, la posa sur les boules noires, et se tournant vers les cardinaux : « Maintenant, dit-il, elles sont blanches ! »

plus du double de ce qu'elle représenterait en France aujourd'hui, soit parce que l'or et l'argent, devenus beaucoup plus abondants en Europe, ont subi une dépréciation notable, soit parce que la vie matérielle était *incomparablement moins chère* à Rome qu'en France.

(1) *Ordonnance du* 16 *juillet* 1846.

CHAPITRE IV.

PIE IX RÉFORMATEUR. — ANECDOTES. — *HOSANNA* UNIVERSEL.

Ceux d'entre nous qui, en 1846, vivaient déjà de la vie publique, ceux surtout qui y mêlaient les ardeurs de la jeunesse, ne peuvent se rappeler sans tressaillir l'ivresse universelle d'espérance, de tendresse, d'admiration, qui salua les premières années de Pie IX. Les autres chercheraient vainement à s'en faire une idée.

L'avortement complet et définitif de la révolution française n'était pas encore un fait incontesté. Nous l'aimions tous, cette belle séductrice ; nous savions bien qu'elle n'avait enfanté jusque là que des tempêtes ; mais elle promettait toujours l'âge d'or de la fraternité humaine ; nous avions été bercés sur ses genoux, et nous avions foi en elle. Nous espérions la concilier enfin avec la religion, et à force de désirer, à force de poursuivre cette conciliation, les esprits généreux croyaient la toucher du doigt.

D'autre part, de vagues aspirations vers un avenir inconnu agitaient les masses. Le monde semblait dans l'attente ; aucun établissement politique ne se sentait solide ; les gouvernants eux-mêmes se défendaient moins à titre de principes qu'à titre d'intérêts, ou pour mieux dire d'expédients transitoires. La vieille Europe, tant de fois et si cruellement désillusionnée depuis cinquante ans, éprouvait comme une bouffée de jeunesse ; et tous ces rêves, toutes ces espé-

rances, ravivées et fixées par les récits qui arrivaient de Rome coup sur coup, prirent corps un instant dans la personne et le gouvernement de Pie IX.

A la vérité, ce concert fut trop beau pour être durable. Il lui *manquait certaines discordances;* plus d'un sage en fit la remarque, et, tout en applaudissant sincèrement pour sa part, secoua la tête à l'aspect des voltairiens, des jacobins, des agents des sociétés secrètes, délirant d'enthousiasme avec les catholiques, et plus que les catholiques.

N'importe, se disait-on, il était beau à un Pape d'accepter cette expérience; il fallait l'accomplir avec lui, généreusement et jusqu'au bout, dût-elle ne pas réussir. Les concessions, les bienfaits de Pie IX auraient au moins ce résultat de convaincre l'impiété d'imposture, et peut-être de mesurer une bonne fois la valeur de ce qu'on appelait « l'esprit des temps nouveaux. » D'ailleurs, on pouvait être sans inquiétude. Le chef invisible n'était-il pas dans la barque, avec le successeur de Pierre pour le diriger, l'arrêter au besoin, et le préserver des entraînements du courant?

Nous avons dit que Pie IX débuta par la publication d'une indulgence plénière sous forme de Jubilé, et par une amnistie politique générale.

De ces deux actes, le premier, bien qu'attendu comme habituel à tout nouveau pontificat, porta la joie parmi les fidèles jusqu'au bout du monde; le second éveilla immédiatement l'attention des libéraux et les sympathies de la démocratie. Il ne réhabilitait pas, il est vrai, de la manière qu'auraient désirée les proscrits, c'est-à-dire par une amnistie sans conditions, qui eût pu passer pour une condamnation implicite du gouvernement de son prédécesseur; il leur imposait l'obligation de reconnaître leur faute et d'en faire amende honorable, en sollicitant eux-mêmes, individuellement, un pardon qui leur était accordé d'avance. Mais cette clause avait pour but, non de restreindre l'oubli du passé, mais de garantir la tranquillité de l'avenir. Sur seize cents conspirateurs exilés ou emprisonnés, un seul refusa de témoigner du repentir et de s'engager d'honneur à ne pas abuser de la grâce qui lui était faite. Cet homme de cœur, digne d'être appelé au service d'une meilleure

cause, était le comte Terenzo Mamiani, de Pesaro. Nous le retrouverons ministre de Pie IX.

Les autres prodiguèrent à l'envi les témoignages. La plupart même y ajoutèrent des serments qu'on ne leur demandait point : « Je jure, écrivait l'un, de verser tout mon sang pour Pie IX. — » Sur ma tête et sur celle de mes enfants, ajoutait un autre, je jure » fidélité à Pie IX jusqu'à la mort. » Et un troisième : « Je renonce » à ma part de paradis, si je viens à manquer au serment d'amour » qui me lie à Pie IX. » Ils allèrent jusqu'à se réunir solennellement à Saint-Pierre-ès-Liens, et ils y communièrent, comme pour prendre Dieu à témoin. Dieu sait combien d'entre eux étaient sincères en ce moment ! Mais ce luxe de protestations et d'imprécations imprime aux trahisons révolutionnaires, dont Pie IX allait être victime, un cachet hideux et qui soulève le cœur.

L'humble Pontife songea ensuite à ses deux compétiteurs, les cardinaux Lambruschini et Gizzi, que l'opinion publique avait désignés comme devant être, l'un ou l'autre, successeurs de Grégoire XVI, et sur lesquels, bien malgré lui, il l'avait emporté. Comme il les jugeait plus dignes que lui, il tint à les consoler, s'ils en avaient besoin, et voulut leur offrir toutes les compensations dont il disposait. Il nomma Lambruschini bibliothécaire du Vatican, évêque de Civita-Vecchia, secrétaire des brefs apostoliques, sous-doyen du sacré Collége ; il fit Gizzi secrétaire d'Etat, c'est-à-dire premier ministre.

Les autres membres du nouveau ministère furent : le cardinal Antonelli, aux finances ; le cardinal camerlingue Riario Sforza, à l'industrie et au commerce ; le cardinal Massimo, aux travaux publics ; Mgr Lavinio Spada, aux affaires militaires ; et Mgr Grassellini, aux fonctions de gouverneur de Rome, qu'il remplissait déjà sous Grégoire XVI. De ces six personnages, les deux premiers seulement jouissaient, pour le moment, de la faveur populaire. Les quatre autres étaient des *grégoriens* (c'est ainsi que le langage révolutionnaire appelait les anciens serviteurs du pontificat précédent), et comme tels, en butte aux haines des sociétés secrètes. Pie IX avait résolu de ne refuser à l'opinion publique aucune satisfaction raisonnable et juste ; mais sa belle âme était incapable de suivre la poli-

tique ordinaire des nouveaux princes, et de se ménager aux dépens de son prédécesseur, une popularité facile et de mauvais aloi.

Il montra d'une autre manière son respect pour la mémoire et les traditions de Grégoire XVI. Ce dernier avait institué une commission de jurisconsultes, sous la présidence du cardinal Bernetti, pour rechercher les améliorations qui pourraient être faites dans les lois pénales et la procédure criminelle. Grégoire XVI avait promulgué une partie du nouveau code, résultat de ce travail; mais la mort l'avait surpris avant qu'il fût terminé. Pie IX confirma la commission, et l'encouragea à compléter l'œuvre commencée. Il décida même que ses attributions seraient étendues, et que la révision s'étendrait aux lois et règlements en matière civile.

Par un décret contresigné du cardinal Gizzi, il modifia, vers la même époque, la règlementation des journaux. Quelques esprits timides, ou malveillants, ont voulu voir dans ce décret l'institution de la liberté absolue de la presse, et taxer Pie IX d'imprudence. On est allé jusqu'à vouloir le mettre en contradiction avec lui-même et opposer, sur cette question, les actes de 1847 aux doctrines de 1865, à l'encyclique *Quanta cura* et au *Syllabus*. Ceux qui parlent ainsi n'ont pas lu le décret du cardinal Gizzi. Ils ignorent qu'il se compose de deux titres, le premier sous la rubrique de : *Conseil de censure;* le second de : *Règles à suivre pour le conseil de censure*. En voici du reste le préambule. Nous tenons à le citer pour justifier le sage Pontife de deux reproches inconsidérés mais fréquents : l'un qu'il fit trop de concessions au début de son règne, l'autre qu'il n'en fit pas assez à la fin.

« Pascal Gizzi, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du » titre de Sainte-Pudentienne, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté » Pie IX;

» La presse étant celle des inventions modernes qui devait le plus » accroître la puissance de la parole, et multiplier les biens et les » maux, les vérités et les erreurs, fut dès le commencement l'objet » des plus graves sollicitudes de la part des souverains Pontifes, » soit pour en favoriser les progrès utiles, soit pour en prévenir les » dangers. Comme glorieux monuments de cette double vigilance,

» il faut citer d'une part les imprimeries qui ont acquis une si haute » célébrité, à Rome, sous la protection des souverains Pontifes, » dans les provinces, sous celle des évêques ; de l'autre, les lois éta- » blies pour mettre un terme aux abus de cet art si noble, et pour » empêcher que, tandis qu'il offrait de nouveaux secours et de » nouvelles richesses à l'esprit humain, il ne servît à altérer la foi » et à corrompre les mœurs des peuples.

» La forme de ces lois dut toutefois subir des modifications suc- » cessives, à mesure que le nombre croissant des auteurs et des » livres imprimés rendait trop lent ou trop incomplet l'examen que » devaient en faire les seuls censeurs à qui ce soin avait d'abord été » confié. Ce fut pour écarter cet inconvénient et rendre la censure » plus sûre et plus prompte, que le pape Léon XII, d'heureuse mé- » moire, fit publier, par son cardinal vicaire, l'édit du 18 août 1825. » L'intention de son auguste successeur, le Pape heureusement » régnant, est de maintenir cet édit en vigueur pour ce qui se rap- » porte à la censure scientifique, morale et religieuse. En ce qui » regarde la censure politique, ce même édit ordonnait que tout » écrit destiné à l'impression, qui serait de nature à exciter des » plaintes de la part des gouvernements étrangers, ou à soulever » dans l'Etat des controverses, ne pût être publié sans la permission » préalable de la secrétairerie d'Etat. Or, aujourd'hui, telle est la » quantité des productions que font naître les besoins de l'époque, » et dans lesquelles il est traité directement et indirectement, en » tout ou en partie, de matières qui se rapportent à la politique, » qu'il est devenu impossible à la secrétairerie d'Etat de satisfaire à » toutes les demandes avec la promptitude naturellement désirée » par les auteurs. En conséquence, Sa Sainteté, voulant tout à la » fois que cette difficulté ne puisse ni entraver une honnête liberté » de la presse ni la laisser dégénérer en funeste licence, après avoir » entendu l'avis des autorités compétentes, nous a ordonné d'établir » de la manière suivante, dans Rome comme dans les provinces, » un conseil de censure auquel les examinateurs ecclésiastiques » ordinaires devront désormais renvoyer tous les écrits poli- » tiques. »

Le décret est du 15 mars 1847. S'il plût alors aux amis de la révolution de le présenter comme instituant la « liberté de la presse, » dans le sens qu'on donne ordinairement à ce mot, ce fut de leur part une illusion volontaire. Ils avaient pour tactique, suivant l'aveu de l'un d'entre eux, « d'accepter les concessions de Pie IX comme » des à-compte, de les louer plus qu'elles ne le méritaient, et de » tenir pour concédé ce qui ne l'était pas encore, » ce qui ne devait jamais l'être.

Le Pape s'occupait en même temps de préparer l'élargissement des libertés civiles et municipales, œuvre qui n'arriva à maturité que sous le ministère suivant. Il s'appliquait à propager partout l'instruction gratuite, suivant les nobles traditions de l'Eglise, inaugurait de grands travaux publics, faisait étudier un projet de chemins de fer, encourageait pontificalement l'agriculture, les arts, les sciences, l'architecture surtout et l'archéologie, qui doivent tant à sa munificence. Afin de pourvoir à tout, sans aggravation d'impôts, il rétablissait l'ordre dans les finances et une économie sévère dans ses dépenses personnelles. Il restreignit à sept paoli (un peu moins de quatre francs) les frais quotidiens de sa table. Il disait à son majordome : « Quand j'étais évêque, je dépensais un écu par jour ; » lorsque je fus cardinal, je dépensais un écu et demi ; maintenant » que je suis Pape, vous ne dépasserez pas deux écus. » Des quatre-vingts chevaux qui composaient l'écurie pontificale, il en fit vendre cinquante immédiatement.

Avant lui, il était d'usage, dans les chaleurs de l'été, de tenir des assortiments de sorbets toujours prêts. La surprise de Pie IX fut grande, un jour qu'il demanda une orangeade, de voir arriver des laquais portant des rafraîchissements et des pâtisseries de plusieurs sortes. On dut lui faire connaître la coutume ; il y vit du gaspillage, et, renvoyant tout cet attirail, il se fit apporter un couteau et une orange dont il exprima lui-même le jus dans son verre, en recommandant de ne lui servir désormais rien de plus chaque fois qu'il voulait se désaltérer.

Le nouveau règne ne devait pas non plus être entaché du népotisme tant reproché à quelques papes. Deux neveux de Pie IX se

trouvaient à Rome lors de son élection. A l'un, il ordonna de retourner à Sinigaglia et de faire savoir à sa famille qu'il ne voulait pas qu'elle vînt s'établir dans la capitale. A l'autre, fils de l'une de ses sœurs et jeune officier dans l'armée pontificale, il déclara qu'il ne lui serait accordé d'avancement que selon son rang et son mérite.

Déjà la presse aux mille voix avait porté toutes ces choses, — quelques-unes en les dénaturant, — à tous les échos de la ville et du monde : *urbi et orbi*. Déjà le nom de Pie IX était dans toutes les bouches ; et déjà aussi l'on pouvait démêler, parmi les acclamations, des nuances qui n'étaient point celles de la soumission filiale et de l'amour. Le repentir des amnistiés prenait des airs vainqueurs. La secte qu'ils avaient servie, qu'ils servaient toujours, faisait d'eux des héros ; leurs noms étaient glorifiés, affichés dans les rues, sur les palais, sur les portes des églises ; on les imprimait sur les mouchoirs ; on les chantait dans des hymnes. Aux ovations que recevait le buste de Pie IX se joignaient des insultes à celui de Grégoire XVI. Le cardinal Lambruschini, les dignitaires de l'ancien gouvernement, et tous ceux qui s'alarmaient des mouvements populaires, étaient signalés, comme conspirateurs, à la vindicte publique. On ne craignait pas de les accuser d'un complot contre la vie de Pie IX. L'invention était absurde ; mais en est-il d'absurde quand on s'adresse aux multitudes ignorantes ?

Le 8 septembre 1846, la voiture du Pape venait de passer sous des arcs de triomphe dressés en son honneur ; on interdit ce passage aux prélats de sa suite. Le 27 décembre on osa crier devant lui : *Vive Pie IX seul !* et quelques jours plus tard, à ce cri de : Vive Pie IX ! on mêla ceux de : « A bas les jésuites ! à mort les rétrogrades ! » Ainsi, comme pour Charles Ier et pour Louis XVI, avant de frapper le souverain, on frappait ses fidèles. On se trompait toutefois, en se figurant qu'on n'avait affaire qu'à un Louis XVI, et que la candeur et la bonté supposent nécessairement la faiblesse. Les sectaires eussent dès ce moment reconnu leur méprise, s'ils avaient pris garde à ce passage significatif du décret d'amnistie : « Nous absolvons... Si pourtant nous venions à être trompés dans » quelques-unes de nos espérances, malgré la douleur amère qu'en

3

» ressentirait notre cœur, nous nous rappellerions néanmoins « toujours que, si la clémence est le plus doux attribut de la souve- » raineté, la justice en est le premier devoir. »

Mais où le noble réformateur pouvait se donner carrière sans crainte d'erreur, et sans la perspective pénible de faire des ingrats, c'est dans le domaine purement spirituel de l'Eglise. Là son initiative généreuse fut moins célébrée, mais elle fut plus active encore et plus féconde que dans les affaires de l'Etat.

L'Eglise, fondée par un Dieu, est gouvernée par des hommes. C'est dire qu'il y aura toujours des infirmités dans son gouvernement ; la liberté humaine est à ce prix. Seulement, Dieu qui préside à l'exercice de cette liberté, ne cesse d'entretenir son Eglise de réformateurs et de saints qui la ravivent. Pie IX a été l'un et l'autre.

Son zèle s'exerça d'abord envers les religieux et les prêtres, « le sel de la terre. » Il aimait à les visiter, à les réunir, et pour eux, quelles que fussent ses occupations, il recommandait qu'on s'arrangeât de telle sorte qu'il fût toujours accessible. Son cœur vraiment sacerdotal s'épanchait lorsqu'il s'adressait à eux, et trouvait des accents dignes des apôtres. Il disait, en 1847, aux ecclésiastiques qui devaient prêcher le carême dans les différentes églises de Rome : « Souvenez-vous de chercher le secret de votre force dans votre » amour. Si vous n'aimez pas les hommes, si votre cœur n'est pas » tout affection et tout dévouement, vous n'aurez sur eux aucune » influence. Surveillez aussi votre conduite ; soyez sévères pour » vous-mêmes, de peur que les fidèles ne disent de vous ce que les » sujets disent des despotes : Ceux qui nous régissent se réservent le » bénéfice de tous les droits, et ne nous laissent que celui de l'obéis- » sance. »

L'encyclique du 17 juin de la même année, adressée à tous les supérieurs généraux, abbés, provinciaux et autres chefs des ordres réguliers, rappela tous les religieux à l'observance rigoureuse de leurs règles, et particulièrement au devoir de l'étude. Elle est malheureusement trop longue pour être reproduite ici. Afin que ses recommandations ne demeurassent point une lettre morte, Pie IX institua une congrégation spéciale, dite des Ordres religieux. Il veil-

lait lui-même à ce qu'elles fussent observées dans la ville de Rome. Un soir, à une heure assez avancée, il se présente, suivi d'un seul camérier, à la porte d'un couvent et demande le prieur. Le frère portier ne voit pas à travers la grille la soutane blanche du Pape, et répond à ce visiteur indiscret : « Est-ce l'heure de frapper à la porte d'un couvent? Allez-vous-en ; le prieur est au lit et la communauté dort. Vous reviendrez demain. » Mais le visiteur insiste : « Allez dire à votre prieur que frère Mastaï désire lui parler. — Frère Mastaï ? Quel est ce frère Mastaï ? se demande le portier. Un frisson lui vient avec la pensée que ce nom est celui du Pape ; il ouvre, reconnaît Pie IX et se confond en excuses. Pie IX inspecte le couvent et veut qu'on fasse l'appel. Deux religieux n'y répondent pas. On dit, pour expliquer cette irrégularité, que la chaleur les a forcés à aller chercher quelque fraîcheur dehors. « La règle est faite pour être gardée en été comme en hiver, » observe sévèrement le Pape. Il adresse de justes reproches au prieur et lui enseigne, par son exemple, comment on resserre les liens de la discipline qui se relâchent. Le lendemain les deux religieux trouvés en défaut reçurent l'ordre de se rendre à une maison de correction ecclésiastique.

Pie IX, accablé de tant de soucis comme roi et comme chef spirituel de la chrétienté, trouvait encore dans son amour le temps de remplir lui-même les fonctions d'évêque de Rome. Six mois après son exaltation, au commencement de 1847, causant avec un célèbre prédicateur, le P. Ventura, il se plaignait à lui de la mauvaise habitude qu'ont les ouvriers de blasphémer le nom du Seigneur, et de l'inobservation de la loi du jeûne : « Que ne tonnez-vous, du haut » de la chaire, contre ces pratiques déplorables ? lui disait-il. — » Très-Saint-Père, répondit l'orateur chrétien, je l'ai fait souvent, » mais sans succès. — Je devrais donc essayer à mon tour, reprit » Pie IX ; mais il y a si longtemps que les Papes n'ont paru dans la » chaire, et j'ai si peu d'éloquence, que je craindrais de n'offrir au » peuple qu'un vain spectacle, dont il ne profiterait pas mieux. — » Votre Sainteté se trompe. L'amour du peuple pour sa personne est » au moins un gage assuré de l'attention qu'il prêterait à vos paroles. — Eh bien ! vous me décidez. Vous devez prêcher le 13 jan-

» vier à Saint-André della Valle, cédez-moi votre tour et me gardez » le secret. » Au jour dit, à trois heures et demie, l'auditoire qui attendait le P. Ventura vit le souverain Pontife se diriger vers l'estrade qui sert de chaire dans les églises italiennes. L'émotion fut vive; pareil spectacle ne s'était pas vu peut-être depuis saint Grégoire VII. Mais bientôt un grand silence se fit et l'on n'entendit que la voix du Pasteur des pasteurs.

Comme il le disait lui-même, Pie IX n'était point ce qu'on appelle un orateur; mais chez lui une parole claire, facile, toujours juste dans le choix de ses expressions, et servie par un organe étendu et sonore, tenait lieu de mouvements oratoires. Il avait surtout un air de bonté paternelle, une autorité persuasive et une sincérité d'accent si pénétrante, que ceux-mêmes qui, pour cause de surdité ou parce qu'ils se trouvaient trop loin, ne faisaient que le voir sans l'entendre, en étaient remués, comme le reste des auditeurs, jusqu'au fond de l'âme. Ainsi parlait, en France, le curé d'Ars; ainsi parlent les saints. Les témoignages d'amour qu'il avait reçus des Romains à l'occasion de la nouvelle année, lui fournirent son exorde. Il en rapporta l'hommage à Dieu, seul auteur de tout bien. Ensuite il parla de ce qui était l'objet de son discours : le blasphême et la loi du jeûne; puis il finit par bénir la ville, après avoir invoqué sur elle toutes les prospérités qu'il lui souhaitait : « Seigneur, s'écria-t-il, visitez cette vigne » que vous avez plantée. Visitez-la, et en la visitant, écartez cette » main de fer qui pèse sur elle... Versez dans le sein des généra- » tions qui s'élèvent les deux plus beaux attributs de la jeunesse : la » modestie et la docilité. Eteignez ces haines funestes qui divisent » les citoyens et les arment les uns contre les autres... Visitez-la, » Seigneur, et en la visitant, réveillez les sentinelles d'Israël! Aver- » tissez-les, et moi tout le premier, de donner le bon exemple, et de » s'armer d'une force et d'une prudence divine pour veiller aux in- » térêts du peuple confié à leur garde ! » L'effet de ce sermon fut prodigieux, non-seulement dans l'auditoire de Saint-André, mais dans toute la ville.

Chaque jour révélait quelque nouveau trait de charité du nouveau Pape, et le rendait plus cher aux Romains. On le voyait arriver,

sans s'être annoncé, dans les paroisses où se faisaient les premières communions, et distribuer lui-même le pain des anges. Les enfants, les pauvres, les délaissés, l'attiraient de préférence, et bientôt il n'y eut pas un établissement de bienfaisance qu'il n'eût consolé de sa présence et de sa parole apostolique. A l'hospice de la Trinité-du-Mont, trouvant un pauvre prêtre arrivé malade du fond de la Prusse, du diocèse de Munster, il s'agenouilla devant lui et lui lava les pieds. Celui-ci, comme saint Pierre, voulut s'en défendre; mais comme saint Pierre aussi, il lui fallut céder à la charité du maître. Un autre jour, à l'hôpital du Saint-Esprit, Pie IX remarqua une vieille femme paralysée qu'il avait protégée pour la faire admettre, et qui faisait tous ses efforts pour se lever et venir le remercier. Il s'avança lui-même vers elle, la bénit et lui dit, en lui tendant sa main à baiser : « Ne vous dérangez pas, ma bonne mère. » L'infirme s'attacha avec transport à cette main, tandis que le saint Pape la bénissait de l'autre. Fût-ce l'effet de la joie ou de la bénédiction ? Toujours est-il qu'elle se leva et se mit à marcher comme si elle n'eût jamais été paralysée.

Un habitant des Monti, quartier voisin du Quirinal, ayant perdu le cheval qui portait ses provisions au marché et n'ayant pas de quoi en acheter un autre, s'avisa de la réflexion suivante : Puisqu'on dit le nouveau Pape si bon, pourquoi n'irais-je pas lui demander un cheval de rebut de son écurie ? Et sitôt pensé, sitôt fait : il se dirige vers le Quirinal. Rencontrant au pied de l'escalier un secrétaire du souverain Pontife, il lui expose l'objet de sa visite. Le secrétaire se charge de présenter sa requête et lui dit d'attendre. Il revient, au bout de quelques instants, avec la réponse du souverain Pontife. Pie IX, charmé de tant de confiance, accordait le cheval et y ajoutait deux pièces d'or; « car, avait-il observé, cet homme ne doit pas être riche : autrement serait-il venu chercher un cheval au Quirinal ? »

Un matin, Pie IX parcourait une des salles du Vatican : il était seul. Il aperçut un jeune homme en contemplation, je devrais dire en extase, devant une admirable fresque du divin Raphaël. Le Pape se garda bien d'interrompre le visiteur; mais quand celui-ci tourna la tête, il aperçut un vieillard en robe blanche qui le regardait en

souriant d'un sourire intelligent et doux. Pie IX avait deviné une âme d'artiste : « Vous êtes peintre, mon enfant? — Oui, Saint-Père. — Vous êtes venu à Rome pour étudier? — Oui, Saint-Père. — Vous êtes sans doute élève de l'Académie de peinture? — Hélas! non. — Alors, vous avez un professeur? — Non, Saint-Père, je suis trop pauvre ; j'étudie seul, et Raphaël est mon maître. — Eh bien, mon enfant, entrez à l'Académie; voulez-vous? je payerai votre trousseau... — Oh! Saint-Père... — Ne me remerciez pas. — Votre Sainteté ignore... que... — Parlez, dit Pie IX avec bonté. — Je suis protestant. — Oh! oh! fit en riant le Pape, cela ne regarde pas l'Académie!... » Georges Johnston eut, depuis ce jour, sa pension à l'Académie, sur la cassette du souverain Pontife.

Un soir que Pie IX allait monter en voiture, un pauvre enfant sanglotait tout près de la porte. Les gardes, pour épargner ce spectacle au Saint-Père, voulurent chasser l'enfant; mais déjà Pie IX l'avait entendu. Il le fit approcher et lui demanda la cause de son désespoir : « On vient, lui dit l'enfant, de conduire mon père en prison pour une dette de douze écus. » Le Saint-Père, se retournant vers sa suite, demanda si quelqu'un pouvait lui prêter cette somme ; et comme personne n'avait assez d'argent, il remonta dans ses appartements, rapporta les douze écus, et envoya l'enfant délivrer son père.

Un autre enfant plus hardi écrivit directement au Pape : « Saint-Père, ma mère est veuve, malade, et dans la plus affreuse misère. Je suis seul pour la soigner et la soutenir; si vous ne venez à mon aide, il m'est impossible de lui acheter les médicaments dont elle a besoin. Il nous faudrait absolument trente-trois paoli (environ 18 fr.); j'ose vous annoncer que j'irai demain les chercher au Quirinal. » Pie IX lut cette missive, et ordonna que le petit solliciteur lui fût amené, quand il se présenterait. Après l'avoir interrogé, il lui remit une pièce d'or. « Vous me donnez trois paoli de trop, dit l'enfant, et je n'ai pas de quoi vous rendre. » Le Saint-Père lui dit de garder le tout, et le congédia. Cependant il le fit suivre pour savoir si l'enfant ne l'avait pas trompé. Les renseignements confirmèrent son récit. Pie IX fit revenir l'enfant : « Tu es un brave garçon, lui

dit-il; pour te récompenser de ta véracité et de ta piété filiale, je t'annonce que je me charge de ton éducation et de ton avenir. — Hélas ! répondit l'enfant, cela est impossible, ma mère n'a que moi; je ne puis la quitter. — Hé bien ! répliqua Pie IX, je me charge de ta mère aussi bien que de toi. »

En traversant les quartiers du Ghetto, Pie IX aperçut un malheureux vieillard, étendu, presque sans vie, sur le pavé de la rue. Il descend de son carrosse, et s'approche. « C'est un Juif, disait le peuple; et personne ne lui portait secours. — Que dites-vous ? s'écria le Pape en s'adressant aux assistants. N'est-ce pas un de nos semblables qui souffre ? Il faut le secourir. » Et le relevant lui-même, aidé des prélats qui l'accompagnaient, il le fit porter dans sa voiture, le reconduisit à sa demeure, et ne le quitta qu'après l'avoir vu revenir à lui.

Une jeune Romaine, pour donner du pain à sa mère, avait vendu la croix d'or qu'elle portait à son cou. En le lui apportant, elle éprouva le besoin de la tranquilliser sur l'avenir, pour que la pauvre femme pût jouir un peu du présent : « Voilà, lui dit-elle, de l'ouvrage pour quelques jours, et l'on dit que l'ouvrage va redevenir abondant : le Saint-Père a donné des ordres pour cela. Vous n'aurez plus faim. Consolez-vous, le bon Dieu ne nous abandonnera pas, et le Saint-Père veille sur nous. » Le Saint-Père veillait en effet. Quelques heures après, il avait tout appris. Comment? Je l'ignore... il avait une police de la charité. Mais le soir même la pauvre fille ouvrait en tremblant une lettre venue du Quirinal; elle en voyait tomber, avec cinq pièces d'or, sa petite croix dont elle s'était séparée avec tant de peines. La lettre ne contenait que ces mots : « Ma chère enfant, vous avez eu raison d'espérer en Dieu; il n'abandonne jamais la piété filiale. Vous avez aussi raison d'espérer en son vicaire; il veillera sur vous et votre mère, et vous ne mourrez pas de faim. »

Pie IX exprimait, dans le Consistoire secret du 11 juin 1847, « son affection et son dévouement pour les évêques de l'illustre nation française, dans la personne de deux de leurs collègues, » Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, et Mgr Du Pont, archevêque de Bourges, qu'il élevait au cardinalat. « Nous n'avons pas, disait-il, de désir plus

ardent que d'attacher par des liens chaque jour plus forts les évêques de France à nous et à notre Siége apostolique, afin qu'ils persévèrent à défendre, ainsi qu'ils le font, avec intrépidité, sagesse et patience, la doctrine, les droits et la liberté de l'Eglise catholique. » Paroles consolantes et qu'on aime à relire après tant d'années; car de ce côté-là, du moins, l'avenir ne réservait à Pie IX aucune déception. Ce témoignage de sa pleine confiance ne l'empêchait point de protester, dans le Consistoire suivant (17 décembre), contre l'erreur d'un évêque français qui prétendait l'avoir trouvé favorable aux idées gallicanes : « Loin de nous, s'écriait-il, la pensée de mépriser les traditions particulières des diverses églises; mais ce ne peuvent être des traditions réelles et authentiques, celles qui s'écarteraient du sentiment général de l'Eglise universelle. Par-dessus tout, nous révérons et défendrons toujours les doctrines qui sont d'accord avec cette sainte Eglise romaine, dont saint Irénée disait : C'est à elle, à cause de sa primauté, que doivent se rattacher les fidèles qui sont partout; c'est en elle que s'est conservée, par ceux qui sont partout, la tradition qui vient des apôtres. »

Vers le même temps, il rendit public un bref qu'il venait d'adresser au P. Perrone, de la Compagnie de Jésus. Par ce bref, il félicitait le savant théologien au sujet d'une *Dissertation théologique sur l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie,* écrite en latin, et dédiée à Pie IX.

Ce Pape, que l'on croyait tout occupé de politique, et, selon quelques sceptiques, du soin de sa popularité, préparait ainsi dès lors, dans le secret de son cœur, les deux grands actes théologiques qui immortaliseront son pontificat : la définition du dogme de l'Immaculée Conception, et celle de l'infaillibilité doctrinale des Pontifes romains.

Le secrétaire d'Etat, cardinal Gizzi, partageait avec son souverain la gloire qui, de toutes parts, s'attachait au nouveau gouvernement. Mais sa santé, profondément ébranlée par l'excès du travail, cessa bientôt de suffire aux nécessités de la situation. Il dut se retirer, et le cardinal Ferretti, neveu de Pie IX, fut appelé à Rome pour le remplacer.

Ferretti arriva le 26 juillet 1847, et prit immédiatement la direction des affaires. Son ministère fut signalé par de nouvelles et importantes réformes, que Gizzi avait préparées et même annoncées en partie. Nous voulons parler de l'établissement de la garde civique, de l'organisation de la municipalité, et de la création d'une consulte d'Etat; trois institutions assurément libérales, mais d'un libéralisme que la démagogie a singulièrement dénaturé. On ne se souvient plus aujourd'hui de la mesure exacte des concessions de Pie IX. On ne les connaît que par les manifestations tumultueuses, les réunions au Corso, les défilés devant le Quirinal, et l'effervescence dont les ennemis de toute société remplirent Rome et le monde à leur occasion. Il importe donc de les examiner de près, en elles-mêmes.

De tous les gouvernements de l'univers, celui des souverains Pontifes étant le plus doux et le plus paternel, est naturellement le moins militaire. D'autres souverains peuvent rêver de conquêtes, mais les Papes, chefs spirituels des empires limitrophes et chefs temporels de trois millions d'hommes seulement, ne peuvent songer qu'à se tenir sur la défensive et à maintenir le bon ordre chez eux. De là, pour leurs sujets, une heureuse modération de l'impôt en numéraire comme de l'impôt du sang. L'Etat pontifical est le dernier en Europe où le service militaire soit resté absolument facultatif, et il a fallu les Piémontais pour le rendre obligatoire. Tandis que les autres peuples, grâce à ce qu'on est convenu d'appeler le progrès moderne, passaient du service facultatif à la conscription, et de la conscription à l'enrôlement forcé de toute la population mâle, les Romains riches ou pauvres, sous Pie IX, n'étaient soldats qu'autant qu'ils désiraient l'être.

Mais en présence de l'audace croissante de l'esprit révolutionnaire, c'était peu qu'une armée ainsi recrutée, même en la renforçant de deux ou trois compagnies de volontaires suisses. Grégoire XVI, dès le dix-neuvième jour après son élévation au pontificat, fit appel à la fidélité des habitants du Transtevère, et institua une garde civique. Pie IX, le prétendu téméraire, se hâta moins que lui. Il connaissait le peuple, surtout le peuple romain, et hésitait à mettre aux mains de tous les citoyens des armes dont les méchants seuls

se serviraient. Enfin il céda, quand l'exemple des autres princes italiens ne lui laissa presque plus la liberté de faire autrement. Mais la lâcheté de la garde civique, lors de l'assassinat du comte Rossi, ne devait que trop bien justifier ses répugnances.

Comme la garde civique, la municipalité de Rome ne fut nullement une innovation de Pie IX, mais une simple restauration, celle de l'ancien régime municipal des Etats pontificaux. Aux termes du décret qui l'institua (*Motu proprio* du 1er octobre 1847), le Conseil se composait de cent membres domiciliés dans la ville de Rome ou l'*Agro romano,* âgés de vingt-cinq ans accomplis et, pour les deux tiers au moins, propriétaires. Ils furent nommés pour la première fois par le gouvernement; mais ensuite le Conseil se renouvelait lui-même par tiers, tous les deux ans, de manière à ce qu'il fût entièrement renouvelé dans l'espace de six années. Il se réunissait trois fois par an, à des époques déterminées. La magistrature de Rome, ou Sénat, se composait d'un sénateur et de huit conservateurs, tous élus par le Conseil municipal, sauf le sénateur président qui restait au choix du souverain. Ces fonctions étaient gratuites. Les attributions de la magistrature étaient l'administration des biens et propriétés de la ville, les droits d'entrée et autres revenus municipaux, les approvisionnements, l'entretien des rues, fontaines, jardins et monuments de tout genre, les mesures de sûreté relatives aux incendies, inondations, à la salubrité et à la santé publique, les fêtes et théâtres, établissements de bienfaisance, écoles primaires, police rurale, enfin les registres de l'état civil, mais sans annuler, comme chez nous, l'autorité civile et judiciaire des registres analogues tenus par le clergé.

La sagesse de Pie IX n'éclate pas moins dans la création de la Consulte ou conseil d'Etat, œuvre du *Motu proprio* du 14 octobre 1847, et qu'il faut se garder de confondre avec le *Statut fondamental* du 14 mars 1848, dont nous parlerons plus tard.

La représentation régulière et permanente des intérêts provinciaux dans les conseils des souverains, était une nouveauté très-récente en France, mais elle n'en était pas une dans les Etats pontificaux. Au contraire, elle avait fait, durant tout le moyen-âge, la gloire des

papes et le bonheur de leurs sujets, et c'était la Révolution française, si libérale de nom, mais si despotique de fait, qui avait détruit ce *self-government* provincial, en lui substituant le principe de la centralisation. Il s'agissait donc de revenir tout simplement à l'ancien régime ; on revenait, par là même, à la liberté, et Pie IX en avait déjà annoncé l'intention par une circulaire du cardinal Gizzi.

La Consulte d'Etat, telle que l'organisa Pie IX, se composait d'un cardinal président, d'un prélat vice-président, et de vingt-quatre consulteurs, quatre pour Rome et la Comarque, deux pour la province de Bologne, et un pour chacune des autres provinces. Les consulteurs étaient choisis par le souverain sur des listes de trois candidats envoyés par les Conseils provinciaux. Les Conseils provinciaux, pour former ces listes, choisissaient eux-mêmes parmi d'autres listes de trois candidats émanant des Conseils municipaux; enfin les Conseils municipaux étaient le produit du suffrage universel, mais épuré par l'exclusion des repris de justice, des ivrognes, et en général de toutes les personnes vivant notoirement en dehors des lois sociales.

La Consulte d'Etat se divisait en quatre sections : législation, finances, administration intérieure, administration militaire. Mais Pie IX n'accordait à ses délibérations qu'une autorité consultative, et se réservait, pour les questions douteuses ou particulièrement graves, d'entendre en outre, non-seulement le conseil des ministres, mais le collége des cardinaux, avant de prendre une décision souveraine. Il y a loin, on le voit, de cet ensemble si sage de garanties à une abdication plus ou moins déguisée du pouvoir temporel, telle que les révolutionnaires affectèrent de le déclarer, et que certains catholiques, étourdis par les applaudissements de la révolution, le craignirent.

« Je vous remercie de vos bonnes intentions, dit Pie IX aux vingt-quatre députés, le jour de l'ouverture de la Consulte. C'est en vue du bien public que j'ai agi, depuis le premier moment de mon élévation au trône pontifical, et je suis encore prêt, avec l'assistance de Dieu, à faire tout pour l'avenir, sans cependant rien retrancher de la souveraineté du pontificat. Et de même que je l'ai

reçue pleine et entière de mes prédécesseurs, de même je dois transmettre ce dépôt sacré à mes successeurs. Je ne la réduirai pas de la pointe d'une aiguille, *neppure d'un apice*... C'est surtout dans le but de mieux connaître les besoins de mon peuple, et de mieux pourvoir aux exigences de la chose publique, que je vous ai réunis en une Consulte permanente; c'est pour entendre vos avis, pour m'en aider dans mes résolutions souveraines, sur lesquelles je consulterai ma conscience, et pour en conférer avec mes ministres et le sacré Collége... Mais celui-là se tromperait grandement qui verrait dans la Consulte d'Etat que je viens de créer, la réalisation de ses propres utopies, et le germe d'une institution incompatible avec la souveraineté pontificale. »

Ces paroles, rapprochées des actes qu'elles accompagnaient, attestent combien le Pape, accablé d'abord des louanges hyperboliques de la révolution, était bien le même homme qu'elle devait poursuivre ensuite de toutes ses haines et de toutes ses injures. La révolution changea envers Pie IX, mais Pie IX ne changea point, et la postérité admirera sans réserve cette belle vie, demeurée si une parmi des fortunes diverses.

Mais la révolution n'avait pas encore jeté le masque, et son enthousiasme calculé, joint à l'enthousiasme sincère des vrais fidèles, faisait à Pie IX les plus belles ovations dont un homme ait jamais joui.

Chaque jour le peuple était convoqué à des promenades triomphales, dans le but apparent d'aller rendre grâce à Pie IX de ses bienfaits, car ses bienfaits étaient de tous les jours. On enrégimentait la reconnaissance, afin qu'elle ne fût pas maîtresse d'elle-même. Les drapeaux des différents quartiers ouvraient la marche, l'hymne de Pie IX était chanté en chœur, et sur le passage du cortége, les fenêtres se pavoisaient, les mouchoirs s'agitaient. Quelquefois, cela avait lieu la nuit, et alors elle était éclairée par des torches et par les illuminations des rues. Arrivé au Quirinal, on demandait la bénédiction du Pape, qui apparaissait subitement à son balcon; si c'était le soir, des feux de bengale éclairaient tout à coup la place, et le peuple à genoux recevait la bénédiction du Pontife.

L'image de Pie IX, comme autrefois celle de Napoléon Ier en France, se trouvait dans toutes les chaumières et dans tous les cabarets, cafés et estaminets d'Italie; il y a longtemps qu'elle a été chassée de ces derniers par le portrait de Garibaldi; mais dans les chaumières elle est restée et restera. Les Italiens ont toujours aimé à choisir des parrains illustres pour leurs enfants. Cet usage se tourna en manie, à partir du mois d'octobre 1847, où Victor-Emmanuel, le même qui devait plus tard abreuver Pie IX de tant d'amertumes, supplia Pie IX de tenir sur les fonts baptismaux sa fille Maria Pia, aujourd'hui reine de Portugal. Victor-Emmanuel était alors prince de Piémont. Il subissait encore la tutelle de son père Charles-Albert, esprit aventureux mais honnête, et les inspirations de sa femme, Marie-Adélaïde-Françoise d'Autriche, qui fut une sainte. Leur exemple trouva de nombreux imitateurs, avec ou sans l'agrément du souverain Pontife. On n'a qu'à ouvrir les registres de baptême des années 1847 et 1848, en Italie, on y trouve des milliers d'enfants des noms de Pie ou de Pia (1).

Non-seulement les catholiques, mais les schismatiques, les hérétiques, les infidèles célébraient le nom de Pie IX. Le sultan envoyait une ambassade extraordinaire au nouveau Salomon. Les juifs, délivrés de la règlementation exceptionnelle qui fermait les

(1) La mode a changé depuis. Napoléon III qui, lui aussi, avait choisi Pie IX pour parrain de son fils, étant devenu le protecteur avoué de la révolution italienne, il naquit dans la Péninsule une foule de Napoléons, en compagnie d'un certain nombre de *Giuseppe* (Joseph), ce qui visait intentionnellement, non l'époux de la Vierge Marie, mais Garibaldi et Mazzini, qui s'appelaient Giuseppe tous les deux. Plus tard, après Sedan, un autre courant s'établit. Les calculs baptismaux se tournèrent vers le Nord. On demanda à l'Eglise d'agréer comme parrains, c'est-à-dire comme garants de l'éducation chrétienne des nouveaux-nés, les plus cruels persécuteurs de l'Eglise. C'était une ironie voisine du sacrilége, et l'archevêque de Florence se vit obligé de faire une circulaire pour informer ses ouailles que le prince de Bismark étant hérétique, ne saurait être accepté comme parrain d'enfants catholiques.

Telle est la mobilité des peuples, et surtout des Italiens. Mais celui qui eût pu prédire alors d'aussi complets revirements se serait fait lapider.

On peut dire même qu'en 1847 l'idolâtrie pour Pie IX allait jusqu'au burlesque chez beaucoup de gens, qui exigeaient des œufs dans tous leurs repas, par la raison que l'œuf renferme les deux couleurs pontificales, blanc et jaune.

portes du Ghetto chaque soir après l'*Angelus,* aussi bien que du tribut spécial, plus humiliant qu'onéreux, que l'usage les contraignait d'apporter en grande pompe, le premier jour du carnaval de chaque année, les juifs chantaient ses louanges et lui offrirent un calice antique. Les uns le saluaient comme un prophète, les autres n'hésitaient pas à lui donner le nom de Messie. Ils l'acclamaient, avec Rome tout entière, portant des palmes dans leurs mains, et s'écriaient sur son passage, comme leurs aïeux à l'entrée de Jésus à Jérusalem : *Gloire au fils de David! Béni soit le roi débonnaire qui vient au nom du Seigneur! Hosanna au plus haut des cieux!*

Un jour, le bruit se repandit que Pie IX était alité. A cette nouvelle, grande rumeur chez les Romains ; tous voulaient s'assurer par eux-mêmes de l'état de sa santé. Mais cette visite devant être un peu bruyante pour un malade, on résolut de n'envoyer qu'une députation. En conséquence, quatre transteverins se présentèrent au Quirinal et demandèrent à voir le Saint-Père. Ce n'était pas un jour d'audience publique, aussi refusait-on de les introduire, ce qui leur sembla la preuve de la gravité du mal. Enfin on consulta Sa Sainteté, qui ordonna de les faire entrer. « Eh bien! mes enfants, que désirez-vous? — Rien, *Santo Padre,* nous voulons seulement vous voir. Le bruit court au Transtevère que vous êtes souffrant, et nous sommes venus nous assurer de la vérité. » Le Pape les remercia, les tranquillisa, leur prouva qu'il se portait bien, puisqu'il travaillait, et les congédia avec bonté. « *Santo Padre*, dirent-ils en se retirant, Votre Sainteté voit que si jamais elle a besoin de nous, nous sommes là! »

Un paysan, frère de lait de Pie IX, étant venu le voir au Quirinal, le Pontife, après lui avoir demandé affectueusement des nouvelles de sa mère et de tout le village, craignit qu'il n'eût été amené par le besoin, et le questionna sur le motif de sa visite. « Saint-Père, dit le paysan, je ne manque de rien, et je suis venu d'abord pour le plaisir de vous voir, ensuite pour vous garder. Nous autres, bonnes gens, nous avons peur de tout pour notre Pape, mais ma présence ici tranquillisera beaucoup de monde, car moi, du moins, je ne puis

vous trahir. » Pie IX lui répondit en souriant qu'il avait déjà bien assez de gardes. Il lui fit toutefois donner dans le palais un emploi dont le villageois ne voulut plus au bout de quelques jours. « Que m'importent, disait-il, les gros gages et l'habit galonné? il me faut un poste où je puisse avoir la facilité de voir le Pape tous les jours. » On le mit à bêcher dans les jardins.

Courage, Saint-Père! s'écriait du haut de la tribune française M. Thiers, alors chef de l'opposition. Et M. Guizot, chef du ministère, faisait insérer dans les discours du trône et dans les adresses à la couronne des paragraphes à la louange de Pie IX, paragraphes que les deux Chambres votaient à l'unanimité. Seulement, ni M. Guizot, ni M. Thiers ne comprenaient Pie IX; mais, d'accord en cela avec la Révolution et révolutionnaires eux-mêmes au fond du cœur, ils avaient l'air de voir en lui un Pontife isolé sur le siége apostolique, un pontife séparé de ses prédécesseurs, et condamné probablement à n'avoir pas de successeur. En Autriche, M. de Metternich, en Angleterre, lord John Russel, enfin tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique comblaient Pie IX d'encouragements publics et de félicitations diplomatiques, et, chose rare, ils trouvaient sur ce point les oppositions dociles, quand elles ne rivalisaient pas avec eux pour augmenter l'éclat de semblables manifestations.

Mais d'où venait donc cette unanimité, et comment se faisait-il qu'amis et ennemis de la papauté s'entendissent ainsi pour exalter un Pape? C'est ce qu'il importe maintenant d'éclaircir.

CHAPITRE V.

PRÉLUDES DU *CRUCIFIGE*.

« La Révolution française est satanique, écrivait Joseph de Maistre dès 1815, et si la contre-révolution n'est pas divine, elle est nulle. » En effet, le dernier mot de Satan : *Non serviam!* est aussi celui de la Révolution. Pour qui la suit jusqu'au bout, sans s'arrêter à mi-chemin dans des compromis que réprouve la logique elle-même, elle aboutit à la négation absolue du droit de commander et du devoir d'obéir. Plus de gouvernement parlant au nom des lois éternelles de la justice : la volonté individuelle de l'homme devient la loi suprême; plus de Dieu, ou du moins plus de Dieu personnel et contrôlant les actes de l'homme : chaque individu devient à lui-même son propre Dieu.

Pie IX fut le pontife providentiel choisi pour opposer à ce délire de l'esprit moderne les affirmations immuables du christianisme. C'était lui qui devait démasquer le monstre, le traîner en pleine lumière, et faire lire aux peuples étonnés le *signe de la bête* sur son front. Or, faire connaître la *bête*, c'est la vaincre. Non certes que la lutte soit finie. Satan, sous son masque libéral, a presque fasciné l'humanité, et l'Eglise n'a rien moins à faire qu'à reconquérir le monde comme aux siècles païens.

Est-il vraisemblable, qu'avant de recevoir le coup mortel, la Révolution ait pu espérer séduire aussi la main qui devait le lui porter, et gagner à ses doctrines jusqu'au futur signataire du *Syllabus?* N'a-t-elle pas au moins nourri le dessein de le lier avec des fleurs, de l'enivrer d'encens populaire, et, peut-être, de l'entraîner dans

la voie du libéralisme, plus loin qu'il n'eût voulu aller? On est tenté de croire à ce calcul, lorsqu'on relit la lettre de Mazzini à Pie IX. On se rappelle involontairement le prince des ténèbres transportant au faîte du temple Celui qui est la vérité même et qui va commencer sa carrière publique, et lui disant : « Contemplez tous les royaumes du monde et la gloire qui les accompagne; je vous donnerai toutes ces choses si, vous prosternant devant moi, vous m'adorez. »

« Saint-Père, écrivait Mazzini le 8 septembre 1847, j'étudie vos démarches avec une espérance immense... Soyez confiant, fiez-vous à nous...; nous fonderons pour vous un gouvernement unique en Europe; nous saurons traduire en un fait puissant l'instinct qui frémit d'un bout à l'autre de la terre italienne; nous vous susciterons d'actifs appuis au milieu de tous les peuples de l'Europe; nous vous trouverons des amis jusque dans les rangs autrichiens; nous seuls, parce que seuls nous avons unité de but, et que nous croyons à la vérité de notre principe. Je vous écris, parce que je vous crois digne d'être l'initiateur de cette vaste entreprise. Si j'étais auprès de vous, je prierais Dieu de me donner la puissance de vous convaincre par le geste, par l'accent et par les larmes... »

Sincères ou feintes, les espérances du grand agitateur étaient une illusion en ce qui concernait Pie IX; mais peu lui importait, pourvu qu'il les fît partager aux populations. Son but était de paraître avoir enrôlé l'Eglise dans les rangs de la démagogie. Là est tout le secret de ses dithyrambes et de ceux de ses amis, à la gloire de Pie IX. Un d'entre eux a dévoilé, à propos de Gioberti, cette perfidie savante.

« L'indifférence politique du peuple était l'écueil contre lequel avait échoué jusqu'ici la révolution italienne. Il y avait deux Italies : l'Italie des lettrés, des avocats, des médecins, des artistes, des étudiants ; et l'Italie des paysans, des travailleurs, des prêtres et des moines. De la première sortaient les conspirations libérales; la seconde voyait passer les révolutions, apparaître et disparaître le drapeau tricolore, sans s'en soucier le moins du monde...; c'est que pour entrer dans le libéralisme, il fallait se sentir la force d'affronter les censures ecclésiastiques. Or le peuple se confessait... Il n'y avait

donc que deux moyens de faire pénétrer les idées nouvelles dans la conscience populaire : ou la soustraire à la direction du clergé, en changeant la forme religieuse en même temps que la forme politique, ou persuader au clergé de se mettre lui-même à la tête du mouvement libéral. Les *carbonari* avaient essayé du premier moyen; Gioberti voulut tenter le second. Pèlerin aventurier de la liberté, il se mit en chemin pour planter le drapeau tricolore sur le dôme de Saint-Pierre (1). »

Mais écoutons Mazzini lui-même, Mazzini, ce conspirateur émérite, dont la profession était de conspirer, et qui vécut de cette profession comme d'autres vivent de peinture ou de médecine, Mazzini, le véritable père de l'unité italienne, la tête de la révolution, dont Garibaldi n'a été que le bras, Napoléon III la dupe, et Victor-Emmanuel le protégé.

« Profitez, écrivait-il aux agents des sociétés secrètes, profitez de la moindre concession pour réunir les masses, ne fut-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toutes les opinions, suffisent pour faire jaillir les idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant.

» Le concours des grands vous est indispensable dans un pays de féodalité. Si vous n'avez que le peuple, la défiance naîtra du premier coup : on l'écrasera. S'il est conduit par les grands, les grands serviront de passeport au peuple. L'Italie est encore ce qu'était la France avant la Révolution; il lui faut ses Mirabeau, ses Lafayette. Un grand seigneur ne peut être retenu par ses intérêts matériels, mais *on le prend par la vanité :* laissez-lui le premier rôle tant qu'il voudra marcher avec vous. Il en est peu qui veuillent aller jusqu'au bout; l'*essentiel est que le terme de la grande révolution leur soit inconnu. Ne laissons jamais voir que le premier pas à faire.*

» En Italie, le clergé est riche de l'argent et de la foi du peuple. Il faut le ménager dans ces deux intérêts, et autant que possible, utiliser son influence. Si vous pouviez, dans chaque capitale, créer un

(1) J. Montanelli, *Le parti national italien.*

Savonarole, nous ferions des pas de géants. Le clergé n'est pas ennemi des institutions libérales : cherchez donc à l'associer à ce premier travail, que l'on doit considérer comme le vestibule obligé de l'édifice égalitaire... Promettez-lui la liberté, et vous le verrez marcher avec vous.

» En Italie, le peuple est encore à éclore ; mais il est prêt à déchirer l'enveloppe qui le retient. Parlez souvent, beaucoup et partout, de ses misères et de ses besoins. Le peuple ne s'entend pas ; mais la partie agissante de la société se pénètre de sentiments de compassion pour lui, et tôt ou tard elle agit. Les discussions savantes ne sont ni nécessaires, ni opportunes. Il y a des mots régénérateurs qui contiennent tout ce qu'il faut, et que vous ne devez cesser de répéter au peuple : *liberté*, *droits de l'homme*, *progrès*, *égalité*, *fraternité*, voilà ce que le peuple comprendra, surtout si on y oppose les mots de *despotisme*, *priviléges*, *tyrannie*, *esclavage*, *fanatisme*, *réaction*, etc., etc. Le difficile n'est pas de connaître le peuple, c'est de le réunir. Le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle.

» ... Un roi donne une loi plus libérale, applaudissez en demandant celle qui va suivre. Un ministre montre des intentions progressives : donnez-le pour modèle. Un grand affecte de bouder ses priviléges : mettez-vous sous sa direction. S'il veut s'arrêter, vous êtes toujours à temps de le laisser ; il restera isolé et sans force contre vous, et vous aurez mille moyens de rendre impopulaires ceux qui se tourneront contre vos projets. Tous les mécontentements personnels, toutes les déceptions, toutes les ambitions froissées peuvent servir la cause du progrès, pourvu qu'on leur donne une bonne direction.

» L'armée est le plus grand obstacle au progrès du socialisme : toujours soumise par son éducation, par son organisation, sa discipline et sa dépendance, elle est un puissant levier pour le despotisme. *Il faut la paralyser par l'éducation morale du peuple.* Quand on aura fait passer dans l'opinion générale l'idée que l'armée, faite pour défendre les intérêts du pays, ne doit, dans aucun cas, se mêler de politique intérieure, mais doit respecter le peuple, on pourra marcher sans elle, et même contre elle, sans danger... Le clergé n'a

que la moitié de la doctrine sociale ; il veut, comme nous, la fraternité, qu'il appelle la charité, mais sa hiérarchie et ses habitudes en font un suppôt d'autorité, c'est-à-dire de despotisme. Il faut prendre ce qu'il y a de bon et couper le mal. Tâchez de faire pénétrer l'égalité dans l'Eglise, et tout marchera. La puissance cléricale est personnifiée dans les Jésuites. *L'odieux de ce nom est déjà un puissant levier pour les socialistes ; servez-vous-en.*

» ... Quand un grand nombre d'associés, recevant le mot d'ordre pour répandre une idée et *faire l'opinion publique,* pourront se concerter pour un mouvement, ils trouveront le vieil édifice percé de toutes parts, et tombant comme par miracle au moindre souffle. Ils s'étonneront eux-mêmes de voir fuir, devant la puissance de l'opinion, les rois, les seigneurs, les riches et les prêtres, qui formaient la carcasse du vieil édifice social. Courage donc, et persévérance ! »

N'y a-t-il pas, dans cet ensemble de maximes, toute une théorie infernale qui dénote que son auteur avait « le génie de l'art ? » Comme ce Mazzini connaissait bien le cœur de l'homme et le fond de la sottise humaine ! Et combien il serait à désirer que les honnêtes gens méditassent ces maximes, pour les déjouer, comme d'autres s'en pénètrent pour les mettre en action !

Mais le moteur des sociétés secrètes avait des complices jusqu'au sein des gouvernements. Le chef de l'un des plus puissants d'entre eux, lord Palmerston, premier ministre de la reine d'Angleterre, nourrissait contre le catholicisme une haine de sectaire. De plus, il eut toujours pour mobile dirigeant de sa politique extérieure ce principe d'égoïsme que les Iles Britanniques sont d'autant plus calmes et plus prospères que le continent est plus troublé. Il s'empressa donc d'envoyer en Italie un plénipotentiaire que personne, sauf Mazzini, ne lui demandait. Il l'envoya avec la mission ostensible de donner de bons conseils aux souverains, mais avec l'ordre secret de ne rien épargner pour soulever Naples, Florence, et surtout Rome.

Lord Minto, couvert par les immunités diplomatiques, devint bien vite le centre de ralliement des exaltés, la plupart amnistiés de la veille, et tous conspirateurs du lendemain. Dans ses salons aristocratiques se rencontraient pêle-mêle l'épicier Galetti, plus tard mi-

nistre, le menuisier Materazzi, le cabaretier Tofanelli, un autre cabaretier, Angelo Brunetti, plus connu sous le nom de Ciceruacchio, principal orateur des *cercles* ou clubs populaires, homme ardent, vaniteux et intempérant, le prince Charles Bonaparte, dont le père, Lucien Bonaparte, avait reçu jadis de la bonté de Pie VII le palais qu'il habitait et le titre de prince de Canino; enfin, le journaliste Sterbini, médecin, poète et conspirateur, mais beaucoup plus connu à ce dernier titre qu'à aucun autre, cœur ulcéré contre la société, et qui ne pardonnait pas à Pie IX l'amnistie qu'il en avait reçue. Mazzini seul manquait à ces conciliabules, mais il y assistait par correspondance épistolaire. Il se trouvait sous le coup d'une sentence capitale, pour révoltes à main armée contre le Piémont et pour tentative d'assassinat sur la personne du roi Charles-Albert, et, comme le Piémont et les sociétés secrètes ne s'étaient pas encore donné le baiser de paix et de fraternité, il jugeait prudent de ne se montrer nulle part à visage découvert.

Cependant son plan se réalisait peu à peu et les rassemblements populaires tournaient à l'émeute. On avait commencé par les cris de : « Vive Pie IX ! » on y ajoutait désormais régulièrement ceux de : « Vive l'Italie ! A bas les Jésuites ! » et d'autres semblables. A l'hymne de Pie IX succéda tout à coup une *Marseillaise italienne :*

> *Scuoti, o Roma, la polvere indegna...*
> Secoue, ô Rome, la poussière indigne, etc.

qu'on alla chanter sous les fenêtres du Quirinal. Pie IX, consterné, refusa de l'entendre. Ceci se passait le 16 juin 1847, jour anniversaire du couronnement de Pie IX.

La nouvelle de la défaite du Sonderbund, c'est-à-dire des catholiques par les protestants en Suisse, arriva sur ces entrefaites. Nouvelle affligeante pour le Pape et pour les Romains fidèles, mais nouvelle triomphante pour les sociétés secrètes. Au fond, l'esprit révolutionnaire ne se soucie pas plus de protestantisme que de catholicisme, puisque tous deux sont une religion ; mais entre les deux, ses préférences n'hésitent jamais ; elles sont acquises au protestantisme, qu'il importe de maintenir provisoirement, selon le mot d'Eugène

Sue, « comme un pont pour sortir du catholicisme. » Les clubs romains illuminèrent et remplirent les rues de leurs torches, de leurs drapeaux et de leurs vociférations. On criait : *Vive Pie IX! Vive la Suisse! A bas les Jésuites!* Certains meneurs profitèrent même de ce désordre, au quartier du Transtevère, pour briser des métiers, gagne-pain du peuple. Le cardinal ministre Ferretti fit battre la générale, se rendit lui-même au Transtevère, avec des dragons et des carabiniers, et étouffa la sédition.

Le 1er janvier 1848, Pie IX étant sorti pour une promenade, vit se ruer autour de lui des bandes avinées qui voulaient dételer sa voiture pour la traîner eux-mêmes, comme faisait souvent le peuple enthousiaste, mais qui mêlaient à leurs acclamations en son honneur des cris de mort contre les *rétrogrades*, les *ennemis du Pape* et les inévitables *Jésuites*. Pie IX fut tellement ému de ce spectacle sauvage, qu'il s'évanouit dans sa voiture. Les clubs publièrent que c'était de terreur des conspirations réactionnaires, et Ciceruacchio, le tribun furibond, ne craignit pas de lui crier par la portière : « Courage, Saint-Père, le peuple est avec vous ! — Est-ce ainsi, disait le doux Pontife en revenant à lui, est-ce par des cris de haine que vous prétendez me prouver votre amour ? Hélas ! je vois bien qu'au dimanche des Rameaux va succéder la semaine de la Passion ! »

Des complications étrangères, survenues à souhait pour Mazzini et les siens, accrurent coup sur coup l'émotion populaire, en lui donnant une couleur de patriotisme. Aux termes des traités de 1815, le Saint-Siége était rentré en possession des légations de Bologne, Ravenne et Ferrare, jusqu'au fleuve du Pô, mais l'Autriche possédait le droit de mettre garnison dans les places de Ferrare et Commachio. Le Saint-Siége avait protesté contre cette disposition injurieuse pour lui, quoique dirigée beaucoup moins contre lui que contre les éventualités révolutionnaires ; aussi l'Autriche n'en usait-elle que rarement. Mais alarmée subitement, et non sans motifs, par certaines menées aggressives auxquelles il semblait que le Piémont n'était pas étranger, elle crut opportun de prendre les devants et de se prévaloir de son droit. Un millier de Croates et de cavaliers hongrois pénétrèrent, tambours battants et mèches allumées, dans la forteresse de

Ferrare, et, ce qui était certainement une usurpation, dans la ville elle-même. La petite garnison pontificale se retira devant eux et leur abandonna la place.

Les démagogues, et avec eux la diplomatie de lord Palmerston, affectèrent de ne voir dans cette conduite qu'une provocation stupide. Le Pape se trouva dans la nécessité de protester hautement; il n'y manqua point; les réclamations les plus énergiques furent adressées à Vienne par le cardinal Ciacchi, légat apostolique à Ferrare. L'Autriche finit par céder, mais pas tout de suite, et les quelques mois que dura cette occupation malencontreuse suffirent pour mettre en effervescence toute l'Italie. Des manifestations éclatèrent à Livourne, à Florence, à Turin. Des volontaires donnaient leurs noms pour marcher sur l'heure contre l'étranger; le roi de Piémont, Charles-Albert, déclara officiellement que, si on en venait là, il mettrait son épée au service des patriotes; le gouvernement pontifical lui-même, afin d'appuyer ses protestations par quelques préparatifs de défense, prit à tâche de hâter et de régulariser, à Rome et dans les provinces, l'organisation des gardes nationales. Mazzini se réjouissait dans l'ombre et s'applaudissait de voir aux prises le sacerdoce et l'empire,

Aussi, la garnison autrichienne de Ferrare eut beau se retirer, les agitateurs ne laissèrent pas tomber l'incident. Ils voulurent forcer la main à Pie IX et ne se proposèrent rien moins que de le mettre à la tête d'une croisade contre l'Autriche.

Saisi d'indignation à cette seule pensée, le Père commun de tous les fidèles explique à son peuple, dans une proclamation en date du 10 février 1848, « qu'il n'existe aucun motif avouable à la guerre, et qu'aucun danger ne menace ni ne menacera l'Italie, tant qu'un lien étroit de confiance et de gratitude unira la force des peuples avec la sagesse des princes et la force du droit. » On dénature ses paroles par une interprétation mensongère : « Aux armes ! répètent les orateurs des clubs, aux armes pour l'Italie ! Voilà ce qu'a dit le Saint-Père. »

Mais le Pape, anxieux de couper court aux malentendus, ne se contente pas d'affiches muettes qui ne sauraient protester quand les partis en torturent le sens; il convoque au Quirinal, dès le lendemain, les quatorze chefs de bataillons de la garde civique : « Je vous

ai appelés, Messieurs, leur dit-il, pour vous demander si je puis compter sur vous. » Tous répondent affirmativement, à la vie et à la mort. — « Mais puis-je compter aussi sur le concours et la fidélité de la garde civique ? demanda Pie IX. » Les chefs de corps baissèrent la tête et gardèrent le silence. Le Pape comprit et n'insista point. Après s'être recueilli un instant, et sans doute après avoir offert son sacrifice à Dieu, il dit d'une voix ferme, mais les yeux pleins de larmes : « Messieurs, les circonstances sont si graves, et les renseignements qui m'arrivent de toutes parts si peu rassurants, que je ne vois d'espoir, après Dieu, qu'en vous seuls. La garde que vous commandez m'a donné de nombreuses preuves d'attachement ; je lui confie ma personne, le sacré Collége, la vie et les propriétés de tous les citoyens. Dites-le au dehors, Messieurs ; dites que si la garde civique venait à faillir à son devoir, c'en serait fait de la tranquillité publique et des améliorations introduites dans le gouvernement. Dites que j'ai chargé une commission de réunir toutes les dispositions déjà prises et de voir quelle extension nouvelle peut être donnée aux réformes. On me demande d'augmenter le nombre des membres de la consulte d'Etat ; je le ferai et j'augmenterai en même temps leurs attributions. Ce que j'ai accordé sera maintenu. Un plus grand bien encore eût été fait, si ceux dont j'ai imploré le concours n'y eussent prétendu mettre des conditions. Ces conditions, je ne les accepterai jamais. Jamais, entendez-vous bien, jamais il ne sera dit que Pie IX a consenti à des choses contraires à son devoir comme roi et comme Pontife. Si on voulait m'y contraindre, si je me voyais abandonné des hommes que j'ai tant aimés et pour qui j'ai tant fait, je ne céderais pas, je me jetterais dans les bras de la Providence, qui, elle, ne m'abandonnera pas. Que les bons citoyens se tiennent donc en garde contre les malintentionnés qui, sous de vains prétextes, ne désirent que le désordre, afin de pouvoir s'emparer du bien d'autrui... Sur ce, Messieurs, allez, et que le ciel vous soit en aide ! »

Ces paroles, répétées par toute la ville, tranquillisèrent momentanément les citoyens paisibles, mais ne déconcertèrent pas les autres. Le soir du même jour, 11 février, le peuple s'étant de nouveau porté

au Quirinal pour demander la bénédiction du Pape, une voix cria au milieu du silence de tous : « Plus de prêtres aux affaires ! » Pie IX, laissant tomber sa main déjà levée pour bénir, s'écria de manière à être entendu de toute la place : « Certains cris, où je ne reconnais pas le cœur de mon peuple, sont proférés par des gens inconnus. Je ne puis, je ne dois, je ne veux les entendre. *Non posso, non debbo, non voglio !* Ainsi donc, à la condition expresse que vous serez fidèles au Pontife et à l'Eglise... — Oui, oui, nous le jurons, très-Saint-Père ! cria alors la foule en se jetant à genoux. — « A cette condition, reprit Pie IX, je prie Dieu de vous bénir comme je vous bénis tous du fond du cœur ! » Cent mille têtes s'inclinèrent aussitôt ; le peuple, le vrai peuple retrouvait toute vive, au son de cette voix paternelle, son ardente et pieuse affection : nul démagogue, en ce moment, n'eût osé essayer une protestation, même par un geste ou une attitude.

La milice civique de Rome ressemblait à toutes les gardes nationales du monde. Quelques ambitieux, forts du bruit plus que de la besogne qu'ils faisaient, quelques vaniteux, charmés de parader en galons, quelques hommes dévoués, décidés à remplir sérieusement leur devoir, et à côté de ceux-là, beaucoup de gens bien intentionnés, mais faibles, et qui ne demandaient pas mieux que de contribuer au maintien de l'ordre, pourvu que ce fût sans péril : tels étaient les éléments qui la composaient.

Le 20 février, Pie IX réunit les bataillons de la garde civique au Vatican et les passa en revue. La joie qu'ils firent éclater à sa vue et la chaleur de leur accueil lui rendirent un peu de confiance, et peu s'en fallut qu'il ne partageât les illusions persistantes d'une partie de son entourage, illusions qu'il n'avait jamais eues, même le jour où cédant à la nécessité des temps, il avait signé l'institution de la garde civique : il remercia avec effusion « cette armée conservatrice de la paix et de la tranquillité publique, » bénit les officiers et les soldats, pour eux et leurs familles, et les renvoya pleins d'enthousiasme. Mais la semaine n'était pas écoulée, que la garde nationale laissait exhumer par les clubs les trois couleurs des émeutiers de 1831, rouge, blanc et vert, et les substituait sur ses drapeaux

aux deux couleurs pontificales, blanc et jaune. On put mesurer, à cet aspect, le chemin qu'on avait fait depuis un an.

On apprenait en même temps que des constitutions étaient décrétées à Naples, à Turin, à Florence, que la république était proclamée à Paris, et que Berlin, Vienne, Milan avaient leurs barricades. Des têtes plus solides que celles des patriotes romains auraient été ébranlées du contre-coup de tant d'événements survenus en un mois. Chaque journée avait ses manifestations, chaque soirée ses illuminations. On promenait les trois couleurs par le Corso, sous une voute de bannières, à la clarté sinistre des torches, et au bruit de clameurs incohérentes qui se taisaient tout à coup devant le palais de l'ambassade d'Autriche, en même temps que les torches s'éteignaient en signe de deuil. Mais torches et clameurs se relevaient devant l'église du *Gesu*, où l'on s'arrêtait pour crier à satiété : *Mort aux jésuites ?*

Le sénateur de Rome, prince Corsini, accompagné des membres de la municipalité, se présenta devant Pie IX pour lui demander, ou plutôt lui imposer une constitution : « Rome, disait-il, ne pouvait rester plus longtemps en retard des autres capitales italiennes. — Les événements qui se précipitent expliquent assez votre demande, répondit le Pape. J'espère, dans peu de jours vous faire part de mes résolutions. » Le 9 mars, Rome apprit que le cardinal Ferretti avait donné sa démission et que le cardinal Antonelli devenait secrétaire d'Etat.

Antonelli, fils d'un bûcheron de Sonnino, près Terracine, n'avait pas encore quarante-deux ans. Esprit souple, fécond en ressources, mais d'une rare énergie que déguisaient, aux yeux du vulgaire, les dehors les plus affables, il s'était rendu populaire, sous le cardinal Ferretti, comme ministre des finances. Avec lui entrèrent au gouvernement trois hommes tout à fait nouveaux, MM. Minghetti, Sturbinetti et Galetti, choisis parmi les plus inoffensifs (on le croyait du moins) des clubistes influents que dirigeait Mazzini et que protégeait lord Minto.

Le nouveau cabinet fut accueilli comme un ministère de transition. Il ne devait pas durer deux mois.

A peine était-il installé, qu'une troupe de fanatiques se porta à

l'attaque du *Gesu*. Ils étaient armés de haches et de poix brûlante; les uns chantaient le *Miserere* ou le *De profundis*, les autres criaient: *Des suaires! ouvrez les fosses!* et parodiaient les cérémonies funèbres, comme s'il se fût agi d'enterrer tous les jésuites, habitants de cette maison paisible. Un autre jour on afficha sur la porte cette inscription *Est locanda; maison à louer*. La garde civique regardait et ne disait rien. Seul, un jeune prêtre qui avait servi dans l'armée française et qui devait être un jour ministre des armes, l'abbé de Mérode osa se frayer un passage à travers la foule, arracha l'écriteau et dit aux émeutiers : « Ce que vous faites là est une lâcheté! » Et la foule, d'abord interdite, applaudit à son courage. Mais vainement les habitants du Transtevère, apprenant ce qui s'était passé, vinrent-ils s'offrir au P. Roothaan, général des jésuites, pour le défendre et le venger, et prouvèrent-ils sur-le-champ que la chose était possible, en fermant le *café des Arts*, quartier général des clubistes. Vainement Pie IX fit-il afficher une proclamation où on lisait :

« Romains, et vous tous nos fils et nos sujets, écoutez encore une fois la voix d'un Père qui vous aime et voudrait vous voir aimés et estimés de tout l'univers. Rome est le siége de la religion; sous les diverses formes d'où résulte l'admirable variété qui rend si belle l'Eglise de Jésus-Christ, les ministres de la religion y eurent toujours leur demeure... Respectez-les, et épargnez-vous un scandale qui jetterait le monde entier dans l'étonnement et la plupart de nos sujets dans l'affliction. Les faits de même genre survenus ailleurs remplissent déjà d'amertume le cœur de votre Pontife : épargnez-vous la honte de porter cette amertume au comble! Si, parmi les religieux, il se trouve des criminels dignes de votre réprobation, le recours aux voies légales vous reste toujours ouvert... »

Les jésuites refusèrent d'être défendus par la force. Quant à avoir à se défendre devant les tribunaux, comme Pie IX semblait l'espérer, ils l'eussent vainement attendu; la Révolution traîne depuis cent ans les jésuites devant l'émeute, mais jamais devant la justice régulière; elle sait mieux que personne qu'elle poursuit en eux des innocents. Ils se dispersèrent donc. La plupart quittèrent Rome; quelques-uns toutefois y restèrent cachés. Parmi les personnes qui

leur donnèrent asile, on cite deux Français, le duc de Cadore et le comte Rampon, et un Anglais, lord Clifford.

Pie IX ne voulut pas laisser partir les jésuites sans leur témoigner par une déclaration solennelle, son estime et ses regrets. Le même jour, 30 mars, il fit publier sous le nom de *Statut fondamental*, la constitution annoncée récemment au sénateur Corsini : « Nous aurions aimé, disait-il dans le décret de promulgation, laisser à l'expérience le temps de se prononcer sur les résultats de la représentation provinciale dont, les premiers en Italie, nous avions gratifié nos Etats. Mais puisque les princes, nos voisins, ont jugé que leurs sujets sont mûrs pour une constitution plus étendue, nous ne voulons pas tenir nos peuples en moindre estime ni compter moins sur leur reconnaissance, non pas envers notre humble personne, pour laquelle nous ne demandons rien, mais vis-à-vis de l'Eglise et du Siége apostolique... »

Pie IX n'était pas le seul souverain qui cédât malgré lui, mais il était le seul qui osât le dire. Encore cédait-il moins qu'aucun autre. Sa charte faisait du « collége des cardinaux, électeurs du souverain Pontife, le sénat inséparable de celui-ci. » Il interdisait aux députés de jamais proposer aucune loi relative aux affaires ecclésiastiques, ou contraire aux règlements de l'Eglise, ou tendant à changer la constitution ; il se réservait non-seulement la sanction des lois, mais la faculté de dissoudre le Corps législatif, et il maintenait la censure contre les écarts de la presse. Voilà quel était, en plein mois de mars 1848, quand la révolution était partout et bouleversait jusqu'aux intelligences ordinairement les plus sensées, voilà quel était ce fameux Pape démagogue, dont on a osé dire que *c'est lui qui a tout fait*, et que sur lui pèse la principale responsabilité des folies de cette époque.

Mais Pie IX, quelque préoccupé qu'il fût par les affaires de l'Etat, ne négligeait point pour cela celles de l'Eglise. Il venait de condamner en Prusse l'hérésie hermésienne, de régler dans les missions lointaines plusieurs questions intéressantes, d'instituer un patriarcat latin à Jérusalem, un archevêché à Babylone, ainsi qu'un archevêché nouveau et trois évêchés aux Etats-Unis, et d'adres-

ser à l'univers, en faveur de l'Irlande affamée, un appel qui fut entendu. Il mit fin, par un concordat, aux douleurs et aux embarras de l'Eglise espagnole, spoliée par le pouvoir civil et dans laquelle trente-neuf siéges épiscopaux étaient vacants. En Suisse, il envoya M[gr] Luquet, évêque d'Hésébon, au secours des catholiques opprimés. En Angleterre, en Suède, il provoquait l'adoucissement des pénalités dont le protestantisme frappait encore le catholicisme. Dans le Wurtemberg, il soutenait laborieusement, mais victorieusement, les droits de l'Eglise contre les empiétements de l'Etat, dans l'élection d'un évêque de Rottenbourg. En Orient, il envoyait une légation extraordinaire, pour répondre à l'ambassade du sultan, et adressait à tous les chrétiens, schismatiques ou non, (6 janvier 1848), un appel à la conciliation dont le retentissement dure encore, après tant d'années. En France, par un bref du 18 mars 1848, il félicitait le peuple du respect qu'il venait de montrer pour la religion durant les journées de février, louait les évêques de leur vigilance, recommandait la prudence au clergé, et saisissait l'occasion pour protester, à l'exemple de Pie VII, contre les *articles organiques* abusivement ajoutés au concordat par Napoléon I[er], et pour rappeler que la dotation du clergé français n'est pas un don du pouvoir civil, mais une faible compensation des biens ecclésiastiques confisqués par la grande révolution.

A Rome, cependant les événements se hâtaient vers une crise fatale. La Haute-Italie semblait délivrée des Autrichiens. L'insurrection milanaise avait forcé Radetzky à capituler et à se retirer sur Mantoue, Vérone et Plaisance. Daniel Manin avait soulevé Venise et relevé la république des doges. Le roi Charles-Albert, peut-être par crainte de voir sa monarchie emportée, s'il ne prenait la tête du mouvement, passait le Tessin tout en refusant le concours de la république française que lui offrait Lamartine : « L'Italie fera d'elle-même, répondit-il; *Italia farà dà se.* » Parole hardie, mais que l'histoire de l'Italie devait démentir constamment, aussi bien dans les succès que dans les revers.

Pie IX ne pouvait se dispenser d'armer à son tour, ne fut-ce que pour assurer la sûreté de ses frontières. Il décida l'envoi d'un corps

de dix-sept mille hommes, qui devaient occuper Ferrare et Bologne, et y rester. Il en confia le commandement au général piémontais Durando.

Les clubs affectèrent de se méprendre sur sa résolution, et convoquèrent le peuple au Colisée pour remercier le Pape d'avoir déclaré la guerre à l'Autriche. L'immense amphithéâtre se ranima comme au temps des gladiateurs et des martyrs, et si l'on n'entendait plus les anciennes clameurs contre les chrétiens, on y était assourdi des cris non moins frénétiques de : *A bas les Autrichiens! dehors les barbares! Fuor i barbari!* Un moine barnabite vient se poser au milieu de l'arène. A la hardiesse de son geste, à la fièvre de son accent et à la bigarrure étrange de la croix qu'il brandit dans ses mains (une croix tricolore), on s'aperçoit vite que ce n'est pas l'humble religieux de saint Bonaventure qui, chaque vendredi, vient rappeler à une foule pieuse, sur ce sol imbibé de sang chrétien, les douleurs de la passion. Ce moine se nomme Gavazzi ; c'est un transfuge du cloître : « Romains, s'écrie-t-il, le jour de la délivrance est arrivé ! Voici l'heure de la croisade sainte ; aux armes ! Dieu le veut ! Celui-là n'est point digne d'être le descendant des maîtres du monde qui refuserait de vaincre ou de mourir pour l'indépendance de l'Italie ; celle-là n'est pas digne d'être appelée romaine qui retiendrait dans ses bras son fiancé, ou qui verserait des larmes sur le départ de son fils. Romains, vos aïeux ont conquis le monde ; voulez-vous être dignes d'eux ? — Oui, oui, répond la multitude ; et le moine reprend : Voyez ces frontons de pierre, ces fûts de colonnes, ces ruines, antiques témoins de la gloire de vos aïeux, ce sont autant de tables que la patrie vous offre pour recevoir les noms des vaillants et des forts. » Il s'arrête pour laisser à la foule le temps de signer les listes d'enrôlement, et il termine par cette apostrophe : « Salut, ô Capitole, vers lequel hier, esclaves de l'étranger, nous n'osions lever nos yeux sans honte, nous pouvons maintenant te regarder en face ! Salut, rochers qui vîtes passer les Césars vainqueurs du monde, et les Brutus vainqueurs des Césars, nous rapprendrons à vos échos le nom sacré de la liberté ! Oui, nous jurons sur ce sol glorifié par les héros et sanctifié par les martyrs, devant cette croix symbolique,

emblème de la délivrance, nous jurons de ne rentrer dans Rome qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier des barbares! »

Les orateurs se succèdent, le délire est à son comble, et la multitude entraînée se porte au Quirinal pour présenter à la bénédiction pontificale le drapeau qui doit conduire les braves à l'extermination des barbares.

Le Pape ne se montra pas au balcon : « Je ne suis point un conquérant ni un exterminateur, dit-il; je suis le ministre d'un Dieu de paix. » Il consentit cependant à admettre dans son appartement cinq ou six délégués de la foule. On lui envoya les plus exaltés; ils entrèrent la menace à la bouche, mais ils furent dominés aussitôt par l'ascendant du Pontife et la bonté empreinte sur son visage. Ils se prosternèrent dès qu'ils l'aperçurent venant au-devant d'eux : « Vous partez donc demain, mes enfants? — Oui, très-Saint-Père. — Savez-vous où vous devez aller? — Où nos chefs nous conduiront. — C'est fort bien, mes enfants; mais il est à propos que vous connaissiez aussi par moi-même votre destination. Sachez donc que vous partez uniquement pour protéger nos Etats contre une agression, si elle avait lieu, et non pour être agresseurs vous-mêmes... Pénétrez-vous bien de cette idée, et faites connaître à vos compagnons que telle est ma volonté formelle. » Puis il bénit, non l'étendard aux trois couleurs, mais la bannière pontificale que portait un des délégués.

Le piémontais Durando, général en chef du corps pontifical d'observation, n'en afficha pas moins, en arrivant à Bologne, un ordre du jour, où il disait que « Radetzky, profanateur des églises de Mantoue, faisait la guerre au Christ; que Pie IX avait béni l'épée de Charles-Albert; que la présente guerre n'était pas une guerre nationale, mais une guerre chrétienne, et que les soldats du Pape, en marchant à l'ennemi, porteraient désormais la croix sur la poitrine, et se rallieraient au cri de : Dieu le veut! »

Pie IX protesta, dans la *Gazette de Rome,* contre cette parodie des Croisades :

« Un ordre du jour, adressé aux troupes et daté de Bologne, le 5 avril, exprime des idées et des sentiments qu'il attribue faussement au cœur et aux lèvres de Sa Sainteté. Le Pape, quand il veut

manifester ses sentiments, parle lui-même et ne le fait pas par la bouche de subaltèrnes. »

Mais, selon le proverbe, il n'y a pas de pires sourds que ceux qui sont décidés à ne pas entendre. Les agitateurs continuèrent à se réclamer du nom de Pie IX. Du reste, il faut l'avouer, à défaut de la personne du Pape, ils avaient avec eux trop d'ecclésiastiques, et des plus marquants, pour qu'il leur fût difficile de se couvrir au moins du manteau de la religion. L'abbé Gioberti, ministre de Charles-Albert, pérorait dans les clubs romains; le P. Ventura se présentait au Pape, qui refusait de le recevoir, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'insurrection sicilienne; le P. Gavazzi, pour suivre le général Durando, s'affublait du titre d'aumônier en chef de l'armée de l'indépendance; bref, sans compter l'illustre philosophe chrétien Rosmini, dont la tête n'était guère plus solide, il semblait que la révolution fût réellement parvenue à entraîner l'Eglise, selon les plans de Mazzini, et que le Pape et ses ministres fussent seuls restés de sang-froid.

Pie IX jugea le moment venu de parler hautement. Il saisit, pour le faire, l'occasion du Consistoire secret du 29 avril où, retraçant dans un magnifique langage, l'histoire du gouvernement pontifical depuis trente années, il montra la double politique intérieure de l'Eglise, tantôt résistant aux injonctions des princes, comme sous Grégoire XVI à l'époque du fameux *Memorandum* de 1831, tantôt s'efforçant, comme aujourd'hui, de contenir les passions des peuples, mais toujours semblable à elle-même au milieu de la mobilité des choses humaines : « Si parmi nos sujets, dit-il, il en est qui se laissent entraîner par l'amour de la nationalité italienne, et par l'exemple des autres Italiens, l'Allemagne ne saurait nous en accuser justement, car nous n'avons aucun moyen d'enchaîner leur ardeur..... Mais nous ne déclarerons point la guerre à l'Autriche, attendu que... fidèle aux obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour... Nous protestons également, à la face du monde, contre ceux qui voudraient que le Pontife romain présidât à la constitution d'une nouvelle République

formée de tous les peuples d'Italie. Bien plus, à cette occasion, nous engageons vivement les peuples italiens à se tenir en garde contre ces conseils funestes à l'Italie, et à s'attacher fortement à leurs princes, dont ils ont éprouvé l'affection... Agir autrement, ce serait non-seulement manquer au devoir, mais exposer l'Italie aux discordes intestines... Pour nous, nos efforts tendent à agrandir chaque jour le royaume de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, et non à reculer les limites de notre souveraineté temporelle..., et nous ne cesserons de protester contre la presse irréligieuse ou immorale, qui ne cesse de pousser aux troubles et aux discordes civiles, de prêcher la spoliation des biens de l'Eglise, d'attaquer ses droits les plus sacrés, de déchirer par de fausses accusations le nom de tout honnête homme... »

Cette déclaration écartait tous les nuages amassés comme à plaisir, et montrait qu'entre les actes de la papauté et les plans des sociétés secrètes, il y avait un abîme. Elle souleva dans Rome une véritable tempête. *Il nous a trompés!* criaient par les rues les prêtres qui venaient de prêcher la croisade. *Il nous a trahis!* répétait Ciceruacchio les larmes aux yeux. M. Fiorentino, un des principaux meneurs, lança une brochure qui concluait ainsi : « Puisque Pie IX ne veut pas sauver les Italiens, les Italiens doivent se sauver sans lui! » Les séïdes inférieurs s'exprimaient avec une netteté plus brutale. La police arrêta un homme qui distribuait un pamphlet clandestin, intitulé : *Histoire de Pie IX, Pape intrus, traître à la patrie,* etc. Dès qu'il eut connaissance de cette arrestation, le souverain Pontife se fit amener le coupable, et après l'avoir interrogé avec douceur, il lui dit : « Comme votre faute n'atteint que moi, je vous pardonne. » Ce malheureux, touché d'une telle générosité, fondit en larmes et, se jetant aux pieds du Saint-Père, offrit de lui révéler les noms des auteurs du pamphlet. Le Pape ne voulut rien savoir. « Que leurs fautes, s'écria-t-il, restent ensevelies dans le silence, et puisse le repentir pénétrer dans leurs cœurs! »

On parlait publiquement de déchéance et de gouvernement provisoire; mais c'était aller trop vite : ce mot de gouvernement pro-

visoire émut le vrai peuple romain; il faillit produire une réaction contre les clubs.

Le comte Mamiani, un des amnistiés du gouvernement pontifical, et, l'on s'en souvient peut-être, le seul qui lui eût refusé le serment, prit alors la direction du mouvement pour l'empêcher, soit d'avorter, soit de tourner en catastrophe. Il harangua la foule du haut d'un balcon, et annonça qu'on allait proposer à Pie IX un ministère libéral, dont les premiers actes seraient de retirer l'allocution ou de l'expliquer convenablement, et de donner à l'ambassadeur d'Autriche ses passeports. La foule battit des mains à ce programme; la garde nationale, afin d'en assurer l'exécution, alla s'établir en surveillance devant les maisons des cardinaux qu'on présumait y être contraires. Le prince Rospigliosi, son commandant général, voulut la rappeler au devoir, et délivrer le cardinal Bernetti, selon l'ordre exprès du souverain Pontife. Mais son autorité fut méconnue, un des gardes porta l'audace jusqu'à croiser la baïonnette sur sa poitrine, et le prince, réduit à l'impuissance, donna sa démission.

Ciceruacchio voulut massacrer tous les prêtres. Mamiani cherchant à le calmer, lui dit : « Notre cause est gagnée, gardons-nous de la compromettre aux yeux de l'Europe qui nous contemple. En révolution, la violence appelle la violence, et les bourreaux d'aujourd'hui sont les victimes de demain. — Et moi, je vous dis, répétait Ciceruacchio, que pour sauver la révolution et ouvrir passage à la liberté, il faut tuer tous les prêtres. — C'est donc votre opinion bien arrêtée? — Absolument arrêtée. — Mais qui les tuera, ces prêtres? — Moi-même, si la patrie l'ordonne! — Vous-même! Vous pensez donc pouvoir les tuer tous? — Tous, non; c'est impossible. — Vous voyez donc, conclut froidement Mamiani, que vous commettriez des assassinats inutiles. »

Désarmé et impuissant devant l'émeute, le cardinal Antonelli, qui avait déjà offert sa démission plusieurs fois, insista pour qu'elle fût acceptée. « Je vais faire venir le comte Mamiani, dit Pie IX, et nous l'entendrons. » Mamiani accourut au Quirinal; on lui proposa de former lui-même un ministère. J'essaierai, répondit-il, mais je dois vous déclarer que si, pour ma part je me croirais très-honoré

d'avoir des cardinaux pour collègues, il n'en sera peut-être pas de même des hommes que l'opinion publique va m'imposer de choisir. On ne veut plus que des ministres laïques. C'est actuellement le mot d'ordre des clubs et des journaux, avec lesquels nous sommes obligés de compter comme avec des puissances. Pie IX sourit tristement, se demandant en lui-même jusqu'à quel point l'homme qui lui parlait ainsi était étranger à ce mot d'ordre. Il exigea, toutefois, que le ministre des affaires ecclésiastiques, lequel serait en même temps président nominal du cabinet, fût un cardinal; pour le reste, il déclara qu'il croyait à la loyauté du comte, et que les circonstances le réduisaient à s'en remettre complétement à sa sagesse.

Mamiani fit accepter à ses amis, non sans peine, le nom du cardinal Ciacchi, le moins impopulaire des membres du sacré Collége depuis sa protestation, comme légat, contre l'occupation de Ferrare. Il garda pour lui-même le portefeuille de l'intérieur, et appela le comte Jean Marchetti aux affaires étrangères; le consulteur Pascal de Rossi, à la justice; le consulteur Lunati, aux finances; le prince Philippe Doria-Pamphili, à la guerre; le duc de Rignano, au commerce et aux travaux publics, et Joseph Galetti, à la police.

Il ne put, toutefois, imposer au souverain Pontife tous les choix qu'il voulut, particulièrement dans la composition du haut Conseil et du conseil d'Etat. Comme la liste des conseillers d'Etat commençait par le nom du P. de Vico, savant astronome, qui avait quitté Rome avec tous les jésuites, ses confrères, Pie IX suspecta un piége tendu à sa candeur et à sa piété. « Je devine vos intentions; vous nommez le P. de Vico, conseiller d'Etat, pour qu'on ne croie pas que les jésuites sont persécutés à Rome, qu'ils en sont bannis. Je ne me prêterai pas à cette supercherie. » Et, d'un trait de plume, il biffa le mensonge qu'on voulait lui faire signer.

Le haut Conseil, à peine installé, n'eut rien de plus pressé que d'émettre un vœu solennel, plus semblable à une menace, en faveur d'une déclaration de guerre immédiate à l'Autriche. Pie IX répondit avec fermeté, « que déclarer la guerre est une prérogative inaliénable de la souveraineté, qu'il n'entendait céder cette prérogative à personne; que d'autre part, la guerre à laquelle on le conviait en ce

moment serait une guerre agressive, injuste, à laquelle par conséquent il ne fallait pas espérer de l'entraîner ; qu'il n'ignorait point les conséquences extrêmes qui pouvaient résulter de son refus, car les promoteurs de la guerre étaient les mêmes qui avaient caressé plus d'une fois l'idée d'enlever aux souverains Pontifes leur domaine temporel ; qu'il ne céderait point, qu'il n'abdiquerait point, et qu'au surplus il se confiait en la divine Providence. »

C'était là, du reste, la politique traditionnelle du Saint-Siége, et il ne sera pas inutile de rappeler à ce propos l'un des considérants du décret par lequel, quarante années auparavant, le 2 avril 1808, Napoléon Ier avait enlevé à Pie VII les quatre provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino.

« Attendu, disait le despote, que le souverain actuel de Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais..., et que la donation par Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays composant l'Etat du Pape, fut faite au profit de la chrétienté, et non des ennemis de notre sainte religion... »

CHAPITRE VI.

MINISTÈRES MAMIANI ET ROSSI. — ASSASSINAT DE ROSSI.

Tout en luttant contre les entraînements des révolutionnaires italiens, jusqu'à sacrifier sa popularité et à mettre son trône en péril, Pie IX, italien lui-même et avocat naturel de tous les opprimés, ne se croyait pas dispensé d'agir en faveur de l'indépendance de l'Italie. Il écrivit à l'empereur d'Autriche, le 3 mai 1848, jour où fut composé le ministère Mamiani :

« Au milieu des guerres qui ensanglantent le sol chrétien, on vit toujours le Saint-Siége faire entendre des paroles de paix ; et dans Notre allocution du 29 avril dernier, quand Nous avons dit que Notre cœur paternel a horreur de déclarer la guerre, Nous avons expressément manifesté Notre ardent désir de contribuer à la paix. Que Votre Majesté ne trouve donc pas mauvais que Nous Nous adressions à sa piété et à sa religion, l'exhortant, avec une affection toute paternelle, à retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir reconquérir à l'empire les cœurs des Lombards et des Vénitiens, amène à sa suite la funeste série des calamités, cortége ordinaire de la guerre, et que très-certainement abhorre et déteste Votre Majesté. Que la généreuse nation allemande ne trouve pas mauvais que Nous l'invitions à étouffer tout sentiment de haine et à changer en utiles relations d'amical voisinage une domination sans grandeur, sans résultats heureux, puisqu'elle reposerait uniquement sur le fer.

» Nous en avons donc la confiance, cette nation, si légitimement fière de sa nationalité propre, ne mettra pas son honneur dans de

sanglantes tentatives contre la nation italienne; elle le mettra bien plutôt à la reconnaître noblement pour sœur; elles sont toutes deux nos filles bien chères à notre cœur, et Nous aurons la joie de voir chacune d'elles, satisfaite de ses frontières naturelles, y demeurer en paix, méritant par des actes dignes d'elles la bénédiction du Seigneur.

» Sur ce, Nous prions Celui qui donne toute lumière, qui est l'auteur de tout bien, d'inspirer à Votre Majesté de saints conseils, pendant que du fond du cœur Nous donnons à Votre Majesté, à Sa Majesté l'impératrice et à la Famille impériale la bénédiction apostolique.

» Pie PP. IX. »

Si l'Autriche eût accueilli ces bons conseils de Pie IX, elle se fût épargné de grands désastres en 1859, et de plus grands en 1866. Plus tard, le même Père commun des fidèles adressera à la même « généreuse nation allemande, » un avertissement analogue en faveur de la France, et ne sera pas mieux écouté. Mais les contempteurs du deuxième appel n'auront pas à s'en applaudir plus que ceux du premier; c'est là un ferme pressentiment dont notre plume française ne peut retenir l'expression.

Mais avant d'éprouver la sagesse des conseils de Pie IX, l'Autriche devait remporter encore, en Italie, plusieurs stériles et éphémères victoires. Charles-Albert n'avait pas su tirer parti des premiers succès des armes piémontaises. Il n'avait ni accepté les offres de l'Autriche, qui consentait à se retirer derrière l'Adige, ni poussé l'offensive avec vigueur; tandis qu'il s'obstinait dans cette double faute, des renforts arrivèrent à Radetzky, et bientôt Vicence, Padoue et Trévise retombèrent au pouvoir des Allemands. Vicence était occupé par la petite armée romaine du général Durando; il n'y eut de résistance sérieuse que de la part des Suisses au service pontifical, « ces étrangers, ces mercenaires, » comme les patriotes affectaient de les appeler. Quant aux purs démocrates du P. Gavazzi, ils n'accomplirent teur terrible serment « d'exterminer le dernier des barbares, » qu'en se débandant au premier choc, manœuvre qu'ils

renouvelèrent quelques jours après à la Cornuda. Toutefois ils se rallièrent sur le territoire pontifical, et n'en firent pas moins à Rome une entrée triomphale, couronnés de lauriers et sous une pluie de fleurs. Ensuite, après un déjeuner copieux, offert par la ville, dans le palais Doria, ils se portèrent à l'assaut du *Gesu*, qui était vide, et là enfin ils se retranchèrent fortement.

Est-il possible à ces traits, de ne pas reconnaître le peuple que nous avons vu depuis, en 1866, s'obstiner à chanter victoire après ses désastres de Custozza et de Lissa, désastres que non-seulement ses journaux et ses tribuns, mais ses généraux et son gouvernement ne consentirent jamais à avouer publiquement? Un tel peuple n'est pas mûr pour l'indépendance. Il peut, malgré son impuissance personnelle et ses défaites, réussir à se constituer un moment, par une adroite exploitation des rivalités de ses voisins; mais un équilibre qui a tous ses points d'appuis en dehors est un équilibre factice, et l'édifice croulera dès que ses voisins s'entendront pour le laisser tomber, ou que l'un d'eux sera devenu assez fort pour ne plus craindre que les autres l'empêchent de le renverser.

Les Autrichiens, poursuivant les vaincus, réoccupèrent Ferrare. A cette nouvelle, si Pie IX en eût cru les orateurs des clubs, et même ceux du Conseil des députés, il se fût mis personnellement à la tête de ses troupes; mais auparavant il se fût rendu dans la basilique de Saint-Pierre tendue de noir et encore assombrie par les cierges éteints, et de là il eût lancé solennellement l'anathème sur ceux qui venaient de violer la frontière pontificale, et d'attenter à l'indépendance temporelle du chef de l'Eglise. Ainsi le réclamait, entre autres, le journal l'*Epoca*, organe du ministère Mamiani. La Révolution, à ce moment-là, était toute ardeur pour la souveraineté pontificale; elle ne songeait pas à interdire au Pape l'usage de ses armes spirituelles quand il s'agit de défendre ses droits temporels; mais ce moment fut court, et il ne revint point. Autres circonstances, autres maximes; il n'y a que le but qui ne change jamais.

Bien que la première violation de frontières fût trop évidemment le fait des pontificaux, comme nul n'ignorait qu'elle avait eu lieu malgré Pie IX, celui-ci n'hésita pas à protester auprès de la cour de

Vienne et du corps diplomatique, le 18 juillet 1848. Il envoya de plus au général autrichien Welden le cardinal Marini et le ministre Guarini, chargés d'offrir toutes les explications possibles, et munis de pleins pouvoirs pour négocier. L'Autriche, à qui il restait encore assez d'autres affaires sur les bras, consentit à se déclarer satisfaite. Ferrare fut évacuée de nouveau.

On peut dire que cette négociation pour la libération du territoire est le seul acte politique un peu important que Pie IX ait accompli du temps du ministère Mamiani. Pour tout le reste, le pape régnait, le ministre gouvernait.

« Pie IX prie, bénit et pardonne, » dit un jour Mamiani au Conseil des députés, dans les commencements de son ministère. Le Pontife-Roi ne pouvait accepter cette réduction de la moitié de ses droits et de ses devoirs. Il répondit aux députés qui lui apportèrent une adresse de la Chambre : « Oui, Pie IX prie, bénit et pardonne ; mais il lui appartient également de lier et de délier, et si, afin de pourvoir plus efficacement à la sauvegarde des intérêts publics, le Prince a appelé les Chambres à coopérer avec lui, le Pontife a besoin de sa liberté d'action pour tout ce qu'il croira devoir opérer dans l'intérêt de la religion et de l'Etat. Cette liberté doit être absolue. »

Du reste, le désaccord fut constant, aux Chambres comme partout, entre les déclarations du ministre et celles du souverain. Dans un discours-programme, dont il communiqua la minute à Pie IX avant de le prononcer, Mamiani avait parlé d'agents polonais envoyés par le gouvernement pontifical en Hongrie, pays alors insurgé contre l'Autriche. Le Saint-Père écrivit en marge : « Je n'en sais rien. » Le ministre lut son discours et se garda bien de mentionner la protestation du souverain Pontife.

Mamiani, esprit légèrement chimérique et révolutionnaire honnête, si on le compare aux Sterbini et aux Mazzini, avait prétendu servir deux maîtres à la fois. Il réussit à les perdre tous les deux successivement sans avoir contenté ni l'un ni l'autre.

Afin de relever l'esprit public et de secouer la torpeur « à laquelle, disait-il dans une de ses circulaires, les Italiens sont trop enclins, non par nature, mais par leurs habitudes d'esclavage et de feinte, »

il imagina un stratagème étrange et qui, s'il en fut réellement l'auteur, ne prouvait guère qu'il fût lui-même au-dessus des habitudes qu'il déplorait. Le 30 juillet au soir, au moment où la population se répand dans le Corso, un courrier arrive haletant, couvert de poussière, comme un homme qui vient de faire une longue route, et criant à pleine voix : Victoire! Charles-Albert vient d'écraser les Autrichiens! Aussitôt des manifestations s'organisent; on se presse sous les fenêtres du ministre de Sardaigne; on illumine de rue en rue; on se porte aux églises afin de les associer à la joie commune, et la soirée, et la nuit même s'achèvent au son des cloches et aux détonations de la mousqueterie.

Le lendemain, on veut contraindre le clergé hésitant à chanter un *Te Deum*. Mais une voix s'écrie : Frères, il y a là une affreuse mystification! Le courrier d'hier était parti de Rome une heure auparavant; il était sorti par la porte Angelica pour rentrer par la porte du Peuple, et il a reçu trois piastres pour sa peine.

La destinée fut cruelle ce jour-là envers les Romains. Un second courrier vint annoncer qu'effectivement il y avait eu bataille entre Charles-Albert et Radetzky (c'était la première bataille de Custozza, livrée le 25 juillet 1848), mais que Charles-Albert en déroute reculait sur Villa-Franca, d'où l'on apprit bientôt qu'il était rejeté au delà du Mincio, puis de l'Oglio, puis de l'Adda.

L'effet de ces coïncidences fut fatal au ministère. Le 8 août, Mamiani remit son portefeuille au comte Edouard Fabri. Toutefois il resta le guide et le principal inspirateur de la nouvelle administration qui ne vécut que cinq semaines.

La situation présente pesait comme une sorte de remords sur l'âme droite et délicate de Pie IX. Il lui répugnait de couvrir de son nom, devant le monde, des actes qui n'étaient pas les siens, et il ne cessait, depuis longtemps, de supplier la divine sagesse de le tirer de cette position fausse, dût-il être amené, par une autre plus tranchée et plus nette, à faire le sacrifice de sa vie. Ce sacrifice n'était point ce qui l'effrayait. Il l'acceptait d'avance, et il enviait Mgr Affre, dont il eut à louer, sur ces entrefaites, la mort héroïque dans l'insurrection parisienne, et dont il invoqua l'intercession auprès de

Dieu, dans une lettre aux vicaires capitulaires de Paris, et dans une allocution consistoriale du 11 septembre. Enfin il trouva aux pieds de son crucifix l'inspiration si désirée. Il résolut de ne plus subir aucun compromis révolutionnaire, dans le choix de ses ministres, et fit appel à un homme de cœur qui n'avait pas toujours été pur d'attaches aux sociétés secrètes, mais dont il savait la conversion politique ferme et sincère. Il fit appel au comte Pellegrino Rossi.

Rossi, italien de naissance, ensuite suisse, et enfin français d'adoption, ancien carbonaro et proscrit comme tel, ancien professeur de droit, ancien pair de France et ambassadeur de Louis-Philippe à Rome, où il fut chargé par M. Thiers d'une mission contre les jésuites, avait tout ce qu'il fallait pour inspirer confiance aux libéraux plutôt qu'aux catholiques. En ce moment même, bien que dégoûté des révolutions par celle de février qu'il ne voulut jamais reconnaître, il était partisan enthousiaste de l'indépendance nationale italienne, et il avait donné un de ses fils aux légions de volontaires qui se battaient sur la frontière d'Autriche.

Ce ne fut pas sans hésitation qu'il accepta les propositions de Pie IX. Il comprenait les difficultés de la tâche, et se demandait s'il était au pouvoir d'un homme d'y faire face. « D'un homme, peut-être que non, lui dit un de ses amis, le P. Vaures, auquel il demanda conseil; mais l'esprit de Dieu vous dirigera; à lui rien n'est impossible. — Eh bien, reprit Rossi, que la volonté de Dieu s'accomplisse! » Et pressant les mains du P. Vaures, il ajouta : *In verbo tuo laxabo rete*. Sur votre parole je jetterai le filet (1).

Le duc d'Harcourt, nommé depuis peu ambassadeur de France à Rome, se chargea d'obtenir de la République française, à laquelle Rossi ne voulait rien demander, l'autorisation nécessaire à un français pour servir un gouvernement étranger; « si tant est, observa-t-il, que le service du Père commun des fidèles puisse jamais être appelé étranger pour un de ses enfants. » Le nouveau ministre se chargea, outre la présidence du conseil, du portefeuille de l'intérieur et de celui des finances; le cardinal Soglia fut maintenu à la secré-

(1) Luc., v, 5.

tairerie d'Etat, qu'il occupait déjà sous l'éphémère administration précédente, le cardinal Wizzardelli fut appelé à l'instruction publique, le duc de Rignano aux travaux publics et à celui de la guerre, l'avocat Cicognani à la justice, le professeur Montanari au commerce. M. Righetti fut adjoint au comte Rossi pour les finances, et le comte Guarini fut ministre sans portefeuille.

Comme s'il eût prévu qu'il ne lui serait donné que peu de jours pour les consacrer à la noble cause dont il se chargeait, Rossi déploya une activité surhumaine pendant les deux mois de son passage aux affaires, du 16 septembre au 15 novembre. S'il ne put rien achever, il prépara des projets pour une longue administration. Il demanda des subsides au clergé, en obtint près de vingt-deux millions de francs, et commença aussitôt une réorganisation civile des Etats romains; le caractère trop paternel des institutions que Pie IX avait fait revivre ne lui paraissant plus de mise en des temps agités comme les nôtres. Il négociait en même temps à Naples, à Turin et à Florence, pour mettre à exécution un plan déjà ancien et plusieurs fois indiqué par Pie IX : celui d'une confédération italienne dont le Pape aurait la présidence, et qui, tout en sauvegardant l'unité de la Péninsule, réserverait l'autonomie intérieure de chaque état. L'ambition piémontaise en prit ombrage, et trahit à ce propos ses futurs projets; elle posa à son accession la condition singulière que le royaume de Naples, le plus puissant de la Péninsule, resterait en dehors de la confédération. Mais en dépit de ce mauvais vouloir, on doutait peu que l'habileté diplomatique de Rossi et la netteté toujours lumineuse de ses raisonnements ne parvînssent à dominer l'opinion générale des Italiens, comme l'autorité de sa parole dominerait les Chambres romaines.

« Le suprême Pontificat, déclara-t-il un jour, est la seule grandeur qui soit debout, et qui, restant à l'Italie, lui attire le respect et les hommages du monde catholique. » Une autre fois, comme on paraissait douter si ce beau zèle d'un ancien conspirateur était bien sincère, et s'il se maintiendrait : « Pour réprimer les factieux, dit-il, je monterai à cheval et combattrai de ma personne, et l'on n'arrivera au Pape qu'en me passant sur le corps. » Et comme

preuve de sa résolution, il appela des carabiniers à Rome, ville que M. Mamiani avait laissée sans défense, et fit arrêter à Bologne le P. Gavazzi qui préludait à sa prochaine apostasie en prêchant la rébellion. Tout le monde sentit que la révolution avait enfin trouvé plus fort qu'elle. Les honnêtes gens respirèrent ; mais les clubs entrevirent avec effroi la restauration imminente et peut-être durable de l'ordre public ; les clubs condamnèrent à mort le comte Rossi.

Sterbini, l'un des séïdes de Mazzini et de la *Jeune Italie,* prépara l'opinion à l'exécution de cette sentence. Il signala dans son journal M. Rossi comme appartenant à « cette école qui enseigne à *faire naître les occasions d'incendier, de bombarder, de détruire les grandes capitales...* » Rossi répondit dédaigneusement : « Tout le monde sait qu'il y a des louanges qui offensent et des blâmes qui honorent. »

L'ouverture des Chambres approchait. Le jour de cette ouverture, 15 novembre 1848, fut fixé par les clubs comme devant être le dernier de Rossi. Déjà l'abbé Ximenès, journaliste catholique, frappé en plein jour dans les rues de Rome par une main qui demeura impunie, avait subi cette « justice » du poignard qui est le dernier mot des arguments de la Révolution. — « Si la victime condamnée parvient à s'échapper, porte un des articles secrets de l'organisation de la *Jeune Italie,* elle sera poursuivie sans relâche, en tous lieux, et le coupable sera frappé par une main invisible, se fût-il réfugié sur le sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ (1). »

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, les ministres étaient réunis ; ils délibéraient sur les mesures à prendre pour que l'ouverture des Chambres ne fournît pas aux fauteurs de désordres une occasion trop favorable. Rossi voulait confier aux carabiniers la garde du palais de la Chancellerie ; mais la majorité de ses collègues opina que la garde civique suffirait, et qu'il ne fallait pas avoir l'air de s'attendre à tout propos à des mouvements séditieux ; Rossi finit par se ranger à leur avis : « Dieu m'est témoin, dit-il du ton ferme, hautain même, qui lui était habituel ; Dieu m'est témoin, que les

(1) Cité par Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome.*

précautions que je réclamais ne m'étaient point personnelles; je mourrais avec joie pour la cause que nous défendons; je tiens seulement à ce que la cérémonie se fasse avec calme et dignité. » En parlant ainsi, il pressait dans sa poche une lettre contenant des menaces de mort, et qu'il avait reçue dans la soirée. On ne le sut que plus tard, ainsi que l'effroyable scène dont fut témoin, dans le même instant, le petit théâtre de la Capranica.

Là, douze ou quinze affidés de la *Jeune Italie,* s'étaient donné rendez-vous. Deux autres, se glissant dans l'ombre, apportèrent dans un sac un cadavre reçu d'un employé de l'hôpital San-Giacomo. Ce cadavre, ils l'avaient choisi d'une taille à peu près égale à celle de Rossi. Ils le dressèrent contre une coulisse du théâtre, puis tous, groupés autour, renouvelèrent le terrible serment de frapper sans pitié l'homme qui faisait obstacle à la révolution. On tire au sort, pendant que minuit sonne à l'horloge voisine de Monte-Citorio, l'honneur de porter le coup; il échoit à un nommé Sante-Costantini. On tire également au sort les noms de six autres jeunes gens qui doivent l'assister, le frapper lui-même s'il hésite, le suppléer s'il manque son coup. Alors Costantini, tirant un poignard de dessous son manteau, se place derrière le cadavre, frappe, et dirige si bien son arme, qu'il tranche l'artère carotide. Le cadavre, perdant l'équilibre, s'affaisse lourdement sur le pavé : « Bravo! s'écrie à voix basse toute cette bande d'assassins; bravo! la répétition a admirablement réussi, la pièce réussira de même! » On presse la main de Costantini, et l'on se sépare sans bruit, en se promettant de se retrouver tous, dans quelques heures, au palais de la Chancellerie.

Au point du jour, Rossi reçut d'une française habitant Rome un billet ainsi conçu : « Gardez-vous bien de vous rendre au Palais législatif; la mort vous y attend. » — « Ne sortez pas, ou vous seriez assassiné, » lui écrivit de son côté la duchesse de Rignano, femme du ministre. Il répondit à la hâte : « Ma chère duchesse, je vous remercie, mais j'ai pris mes précautions. Rassurez-vous sur mon compte et sur celui de votre mari. » Il dit à M. Righetti, son substitut aux finances, en lui montrant le billet de la duchesse de

Rignano : « Les révolutionnaires veulent me frapper, donc ils ont peur. » Sa femme effrayée, elle aussi, voulut l'empêcher de sortir. Il fit ce qu'il put pour dissiper ses pressentiments, qu'il traita d'enfantillages, et en sortant de déjeûner, il se rendit au Quirinal.

Pie IX avait été averti comme son ministre. Il recommanda à celui-ci de prendre les plus grandes précautions : « Evitez, dit-il, évitez à nos ennemis un grand crime et à moi une immense douleur. — Ils sont trop lâches, répond Rossi, ils n'oseront pas! — Dieu le veuille! reprit le Saint-Père; en attendant, recevez la bénédiction que je vous donne de toute mon âme. »

Dans le trajet du Quirinal à la chancellerie, Rossi rencontra M. Righetti, qui lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Rien, dit-il, sinon qu'il existe une sorte de conspiration pour m'effrayer. A l'instant même encore, au bas des appartements du Saint-Père, je viens d'être abordé par un prêtre qui a voulu me parler à toute force. — Et que vous a-t-il dit? — Comme les autres, que les républicains ont juré ma mort, et que je devais rentrer chez moi. Je lui ai répondu que la cause du Pape est la cause de Dieu, et qu'il faut que j'aille où je dois aller. — Vous avez peut-être tort, observa M. Righetti soucieux. — Non, répliqua Rossi; je méprise trop souverainement les républicains. Je pourrais pénétrer dans la chambre par des voies secrètes, je ne le ferai pas. Je ne donnerai pas à nos ennemis la satisfaction de croire qu'ils peuvent m'intimider. »

Une soixantaine d'hommes à figures sinistres et couverts de manteaux attendaient dans la cour de la Chancellerie. Quand Rossi descendit de voiture, une partie de ces hommes se porta derrière lui pour lui couper la retraite; les autres le suivirent, l'entourèrent au pied de l'escalier, et le séparèrent de M. Righetti. Il les regardait avec dédain, sans que rien en lui trahît la moindre crainte. L'un d'eux le frappa alors d'un coup de canne sur l'épaule gauche. Le comte se retourne et présente ainsi la veine jugulaire à l'assassin qui se tenait à sa droite. C'est le mouvement attendu; le poignard de Costantini s'enfonce dans le cou; l'artère carotide est tranchée. Le comte n'a senti que le froid du fer; il porte la main à son cou,

et, jetant à toute cette bande le nom d'assassins, il veut poursuivre son chemin; il monte quelques marches, mais il chancelle, essaye de se retenir au mur et tombe dans une mare de sang, tandis que les assassins, dans l'ivresse de leur succès, hurlent autour de lui : « Bravo! bien touché ! » Puis le groupe sinistre s'élargit silencieusement et se perd dans le reste de la foule.

M. Righetti releva le blessé. On le porta au premier étage, où le curé de San-Lorenzo, appelé en toute hâte, accourut lui donner l'absolution. On eût dit que son âme pénitente n'attendait que d'être réconciliée avec Dieu, car il expira aussitôt après, sans avoir pu prononcer une parole. M. Righetti, tout couvert de sang, se rendit au Quirinal pour informer le Saint-Père. Celui ci tomba à genoux, et pria longtemps. Puis il dit à M. Righetti : « Le comte Rossi est mort martyr; Dieu recevra son âme en paix ! »

Cependant, l'Assemblée attendait dans la salle des séances le ministre qui devait faire l'ouverture du parlement. Tous les députés étaient à leurs places; les tribunes regorgeaient de spectateurs. On entendit tout d'un coup comme un sourd murmure; une secousse électrique ébranla l'Assemblée, et l'on vit entrer le ministre Montanari, pâle, défait, autour duquel de nombreux députés se groupèrent en un instant. Il leur raconta que Rossi venait d'être assassiné au pied de l'escalier, et les visages de ses auditeurs pâlissaient comme le sien. Mais cette émotion ne fut ni durable, ni universelle. M. Sturbinetti, le président de la Chambre, rappela froidement les tribunes à la loi du silence, et ajouta, comme si l'incident n'eût pas été assez grave pour distraire la Chambre : « Messieurs, passons à l'ordre du jour. » — « Ce n'est rien, tranquillisez-vous, dit de son côté Sterbini, pour qui l'événement parut n'avoir aucun caractère imprévu. » Et la séance s'ouvrit tranquillement, comme si rien n'était arrivé. Les membres du corps diplomatique ne purent maîtriser leur indignation : « C'est infâme! s'écria le duc d'Harcourt, ambassadeur de France; sortons, messieurs, pour ne pas être, par notre complaisance, complices de ce qui se passe ici! »

La conduite de la population romaine fut conforme à celle de ses représentants. Soit peur, soit complicité, personne ne manifesta un

blâme, personne n'exprima l'intention de poursuivre le coupable. Les gardes nationaux, les gendarmes eux-mêmes, qui avaient laissé commettre le crime, permirent qu'on en organisât publiquement l'apothéose. Tandis que le P. Vaures, l'ami et le conseiller de Rossi pendant sa vie, transportait secrètement, dans le caveau d'une église, son cadavre qu'on devait venir enlever pour le promener triomphalement dans Rome; la horde des assassins fraternisait avec les troupes; ensuite, elle se répandait dans toutes les rues, qu'une lâche terreur faisait pavoiser et illuminer sur son passage. Elle chantait un refrain improvisé, dit-on, par Sterbini : « Béni soit le poignard, le poignard sacré qui a frappé le traître! » On promena toute la soirée ce poignard homicide, orné de fleurs et attaché au drapeau tricolore italien; on l'exposa dans un café à la vénération des Romains; on vit même des fanatiques se disputer pour baiser la main qui s'en était servi : « Oh! la *santa mano!* la sainte main! » Et, pour que rien ne manquât à la glorification du crime, on porta le hideux trophée devant la maison de Rossi, et on l'éleva à la hauteur du premier étage, sous les yeux de la veuve et des enfants de la victime, comme autrefois la tête de la princesse de Lamballe, à la hauteur des fenêtres du Temple!

Sterbini a protesté depuis contre ces actes monstrueux; il a essayé de repousser la part qu'on lui attribue dans le meurtre de Rossi. De son apologie plus ou moins embarrassée, nous ne voulons retenir qu'une phrase, et cette phrase est l'irrévocable condamnation de la révolution moderne en général et de la révolution italienne en particulier : « Une cause qui a recours à l'assassinat, dit-il, est une cause perdue. »

CHAPITRE VII.

PIE IX ASSIÉGÉ DANS LE QUIRINAL. — SON ÉVASION.

Sans perdre de temps, la démagogie employa la journée du 16 novembre à recueillir les fruits de son crime du 15. Elle rédigea un programme réclamant entre autres choses une déclaration immédiate de guerre à l'Autriche et la convocation d'une Constituante. Plusieurs députés, suivis de la tourbe des malfaiteurs de la veille, se chargèrent de le porter au Quirinal. La foule, entassée sur la place, attendait. Pie IX refusa de recevoir la députation ; le cardinal Soglia donna en son nom une réponse dilatoire, mais annonça avant tout que la violence n'obtiendrait rien. Des cris de colère accueillirent au dehors cette déclaration, et l'émeute commença à gronder.

Le palais était gardé par une centaine d'hommes, tant Suisses que gardes-du-corps. Le corps diplomatique ajoutait à la défense un appui moral. Parmi les représentants des puissances qui étaient accourus se ranger autour du Saint-Père, on cite le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, le comte de Spaur, ministre de Bavière, MM. de Venda-Cruz pour le Portugal, Boutenieff pour la Russie, Figueredo pour le Brésil, et Liederkerke pour la Hollande. Le représentant de Piémont, et lord Minto, envoyé du gouvernement anglais, y furent remarqués aussi, mais par leur absence ; c'étaient les clubs qui avaient l'honneur de leurs assiduités. En compensation, un petit nombre d'étrangers dévoués avaient accompagné volontairement à ce poste d'honneur leurs ambassadeurs respectifs ; on nomme parmi eux deux Français : le comte de Malherbe et le P. Vaures.

Le cardinal Antonelli parcourait les appartements, afin de concerter la défense avec le capitaine des Suisses, M. Meyer de Schauensée. Postés aux portes extérieures, les Suisses reçurent l'ordre de faire usage de leurs armes pour les défendre au besoin, et, dans le cas où l'une d'elles serait forcée, de se rallier tous à l'entrée de la chambre du Saint-Père. Si ce malheur arrive, dit le cardinal Antonelli, nous serons là pour mourir avec eux!

Pie IX, au milieu de cette agitation, conservait toute sa sérénité. Debout contre la porte de son oratoire, où il se retirait par intervalles, il s'entretenait paisiblement avec ceux qui l'entouraient. On annonce de nouveaux arrivants : ce sont des officiers de carabiniers. Pie IX leur demande comment ils s'y sont pris pour s'ouvrir passage à travers la foule. Ils répondent qu'ils sont intervenus pour apaiser le peuple, que c'est comme mandataires du peuple qu'ils se présentent en ce moment; qu'ils viennent conjurer le Pape de céder à une nécessité trop évidente, et de remettre à Sterbini et à ses amis le salut de la chose publique : « Messieurs, leur dit le duc d'Harcourt, avec un mépris qu'il ne dissimula point, si vous faisiez votre devoir, vous empêcheriez par les armes des malheurs que vous ne préviendrez point par de stériles paroles. — Mais, observa un des officiers avec embarras, non-seulement la garde civique, mais les troupes de ligne, mais la gendarmerie, en un mot l'armée entière fraternise avec le peuple. — D'où il suit que nous ne pouvons pas compter sur vous, répliqua M. Martinez de la Rosa; à votre aise, Messieurs, laissez consommer un sacrilége déjà accompli en pensée par les menaces d'une canaille sans foi ni loi; mais auparavant, allez lui dire, à cette canaille, dont vous êtes les messagers, que l'Europe ne laissera pas ce forfait impuni, et que, pour ne parler que de l'Espagne que je représente ici, la vengeance de l'Espagne sera terrible! » Pie IX, avec plus de calme, déclara que subir les conditions de la révolte serait abdiquer, et qu'il n'avait pas le droit d'abdiquer; puis il congédia du geste ces lâches déserteurs.

Leur retour acheva d'exaspérer la foule. On essaya de mettre le feu à l'une des portes du palais; on en secoua la grille pour la renverser. Les Suisses, rangés derrière, crurent à une attaque; un

d'eux tira à travers la grille. Les chefs de l'émeute n'attendaient que cela : « Trahison ! Aux armes ! On a tiré sur le peuple ! Vive la République ! Mort aux prêtres ! » On parla d'incendier le Quirinal, d'incendier la basilique de Saint-Pierre ; on se répandit dans les maisons pour chercher des armes et des matières inflammables ; mais, en attendant, les meneurs s'écartaient prudemment de la grille, car les Suisses pouvaient tirer encore.

La révolution n'était pas seulement dans la rue avec la populace. A la Chambre des députés, le prince de Canino, Charles Bonaparte, avait empêché qu'on n'envoyât au Saint-Père une adresse pour lui exprimer des regrets de ce qui s'était passé la veille. A peine la foule, intimidée par la bonne contenance des Suisses, avait-elle commencé sa dispersion en faisant entendre des clameurs impuissantes, qu'on vit déboucher sur la place du Quirinal, tambours et musique en tête, et s'y ranger en bataille, la garde civique, la gendarmerie, la ligne et la légion des volontaires romains. Le Pape et les personnes enfermées avec lui se crurent délivrés ; mais il n'en était rien. Des rangs de la troupe, comme du milieu du peuple, comme des toits des maisons et des clochers environnants, des balles commencèrent à pleuvoir sur le palais. Une d'elles tombe dans la chambre de Pie IX ; d'autres fracassent les fenêtres des chambres voisines ; un cri de détresse se fait entendre ; on court ; c'est Mgr Palma, secrétaire des lettres latines, qui vient d'être atteint ; il est frappé mortellement, et il expire presque aussitôt. On annonce une troisième députation, qui se présente cette fois, au nom du gouvernement provisoire. Quel est ce gouvernement provisoire ? On ne sait ; mais il a pour délégué M. Galetti, ancien ministre de la police dans le cabinet Mamiani. Huit heures sonnent, et il exige une réponse avant neuf heures. On introduit M. Galetti.

Le Pape le reçut seul et sans témoin, dans son cabinet. De leur entretien, qui fut long, on ne connut que le résultat ; mais quand M. Galetti passa, en se retirant, sous les yeux des ambassadeurs, il paraissait honteux de la mission de violence qu'il venait d'accomplir. Pie IX, calme toujours, mais profondément triste, se tourna vers le corps diplomatique et annonça que, pour épargner à Rome les

derniers malheurs, il venait de subir un ministère composé de MM. Sterbini, Galetti, Mamiani, Lunati, et d'autres personnages qui ne lui étaient point connus, ou qui l'étaient sous de fâcheux auspices : « Messieurs, ajouta-t-il, je suis ici prisonnier. Sachez, et faites que l'Europe sache par vous, que je ne prends désormais aucune part au gouvernement, et que je veux y rester entièrement étranger. Je ne veux pas qu'on abuse de mon nom, et j'ai même défendu qu'on se serve des formules ordinaires en tête des décrets administratifs. » Les ambassadeurs se retirèrent, pleins de noirs pressentiments. Les cris sauvages de la démocratie avinée, qui en accompagnèrent quelques-uns jusque chez eux, leur prouvaient trop que la suspension du gouvernement de Pie IX serait aussi la suspension du règne des lois et de la sécurité publique.

Le 17 novembre, la Chambre des députés proposa d'envoyer au Pape une adresse de remerciements; le prince de Canino s'opposa à cette motion et la fit rejeter. Canino, mécontent de n'avoir pas été porté sur la liste des membres du cabinet, s'efforçait de donner de nouveaux gages à la révolution, afin de se rendre indispensable un peu plus tard. Ce fut lui qui, aidé de Sterbini, alla signifier aux Suisses, dont la fidélité avait tenu l'émeute en échec durant la journée précédente, l'ordre d'évacuer le Quirinal, et de céder leur place à la garde civique. Ces braves soldats s'éloignèrent en frémissant; ils obéirent, non aux injonctions du prince démagogue, mais au désir de Pie IX, qui ne les jugea pas en mesure de résister. Que pouvaient, en effet, soixante-dix hommes fidèles contre la défection de toute une armée? Les citoyens paisibles, et ils étaient nombreux encore, gémissaient de voir le Pape livré à la garde civique, mais ils se contentaient de gémir.

Une aurore boréale, qui embrasa un soir tout le ciel de Rome, ajouta encore aux frayeurs de la population. On cherchait, comme toujours, des présages dans ce météore; mais Canino fut presque seul à en trouver de réjouissants. Il entra dans les salons de l'ambassade de France, en se frottant les mains : « Avez-vous vu le ciel, Messieurs? dit-il; c'est la pourpre des cardinaux qui s'envole! — Vous vous trompez, lui répliqua le duc d'Harcourt, c'est l'indice des

jours sanglants qui se lèvent sur Rome. » Tout le monde pensait comme le duc d'Harcourt.

Cependant les nouveaux ministres s'étaient bien gardés de se conformer aux vœux du Saint-Père, en faisant disparaître son nom des actes administratifs, et non-seulement Pie IX n'était plus en sûreté, entre les mains des assassins de Rossi, mais sa présence pouvait égarer l'opinion et donner un semblant d'autorité aux Sterbini et aux Canino. Ses conseillers ouvrirent donc l'avis qu'il ne pouvait rester davantage à Rome.

Pie IX s'effraya d'abord des conséquences qu'aurait son départ pour tant d'amis qu'il laisserait après lui, et pour la ville entière. Et puis, où se réfugier? Toute l'Europe était en feu. La France, malgré les hésitations du général Cavaignac et les déclamations du parti jacobin, eût été heureuse d'offrir l'hospitalité du château d'Avignon, ou de tout autre point de son territoire que le Pape aurait choisi; elle en donna la preuve lorsque le Chef du pouvoir exécutif ayant annoncé que Pie IX arrivait, l'Assemblée nationale presque entière applaudit, et demanda de suspendre ses séances pendant huit jours, afin de permettre à un grand nombre de ses membres d'aller au devant de lui. Mais la France était en pleine révolution, et l'on ignorait si le résultat de l'élection présidentielle, au 10 décembre prochain, ne la livrerait pas en proie au socialisme.

Pie IX hésitait, lorsqu'un incident où il crut voir un avertissement du ciel, vint fixer ses résolutions. Dans la soirée du 22 novembre, un paquet lui parvint, avec la lettre suivante de Mgr Chartrousse, évêque de Valence en Dauphiné :

« Très-Saint-Père,

» Pendant les pérégrinations de son exil en France, et surtout à Valence, où il est mort, et où reposent son cœur et ses entrailles, le grand Pie VI portait la très-sainte Eucharistie suspendue sur sa poitrine ou sur celle des prélats domestiques qui étaient dans sa voiture. Il puisait dans cet auguste sacrement une lumière pour sa conduite, une force pour ses souffrances, une consolation pour

ses douleurs, en attendant qu'il y trouvât le viatique pour son éternité.

» Je suis possesseur d'une manière certaine et authentique de la petite *pyxide* qui servait à un si religieux, si touchant, si mémorable usage; j'ose en faire hommage à Votre Sainteté. Héritier du nom, du siége, des vertus, du courage, et presque des tribulations du grand Pie VI, vous attacherez, peut-être, quelque prix à cette modeste et intéressante relique qui, je l'espère, ne recevra pas la même destination. Cependant, qui connaît les desseins de Dieu, dans les épreuves que sa Providence ménage à Votre Sainteté?..... Je prie pour Elle avec amour et foi.

» Je laisse la pyxide dans le petit sac de soie qui la contenait, et qui servait à Pie VI; il est absolument dans le même état que lorsqu'il était suspendu à la poitrine de l'immortel Pontife.

» Je garde un précieux souvenir et une profonde reconnaissance des bontés de Votre Sainteté, à l'époque de mon voyage à Rome l'année dernière. Daignez encore y ajouter votre bénédiction apostolique; je l'attends prosterné à vos pieds. »

Pie IX considéra longtemps la précieuse relique, puis la baisant avec larmes, il la suspendit pieusement à son cou, s'abandonna à la Providence, et se résigna à la vie errante de Pie VI (1).

Restait une difficulté, et non la moindre. Comment tromper la surveillance jalouse qui le gardait à vue? Une française, la comtesse

(1) Pie IX a donné depuis, sur cette grave résolution, les explications rétrospectives suivantes, dans une allocution du 26 décembre 1874, à la noblesse romaine :

« La révolution, dans son principe, naquit timide en apparence, obséquieuse et adulatrice. Elle se montra même hypocrite et trompa beaucoup d'honnêtes gens en surprenant leur bonne foi ; elle se mêla à eux jusqu'aux pieds des autels, mais tandis que les uns se nourrissaient du pain de vie, les autres mangeaient au contraire leur propre condamnation. Ils demandèrent et obtinrent tout ce qu'il était permis d'accorder. A chaque concession, ils faisaient retentir leurs applaudissements; puis ils élevaient de nouvelles prétentions jusqu'au point de réclamer un Pape *batailleur* et *agressif*. Mais le Pape, qui ne voulait ni ne pouvait être *batailleur* ni marcher dans cette voie, dut s'éloigner de Rome, poussé à cette résolution par d'horribles menaces qu'on s'apprêtait à mettre à exécution. »

de Spaur, femme du ministre plénipotentiaire de Bavière, eut le courage de l'essayer. Elle concerta l'entreprise avec son mari et l'ambassadeur de France.

Dans la soirée du 24, l'ambassadeur arrivait au Quirinal en grand équipage, précédé de coureurs et de torches. Introduit auprès du Saint-Père comme pour une réception solennelle, il aida celui-ci à quitter ses vêtements blancs pour un costume de prêtre ordinaire, lui couvrit les yeux d'épaisses lunettes, lui mit sur les épaules un large manteau et le fit échapper, par une porte dérobée, à travers les longs corridors du Conclave. Pour lui, resté seul dans le cabinet de Pie IX, il affectait de lire à haute voix et de parler avec animation, comme on fait dans une discussion qui s'échauffe. Les geôliers du Pape furent dupes de ce manége; ils ne prirent point garde que, dans la prétendue discussion, ils entendaient toujours la même voix. Enfin le duc d'Harcourt qui avait eu soin de baisser graduellement le ton, sortit doucement de la chambre, annonça aux gardes que Pie IX venait de se mettre au lit, et regagnant le palais de l'ambassade, passa de sa voiture de gala dans une chaise de poste pour rejoindre le fugitif.

Celui-ci, pendant ce temps, était arrivé en compagnie d'un seul serviteur, à la porte isolée des *Quatre fontaines*. Là, une voiture l'attendait. Des soldats lui adressèrent quelques mots sans le reconnaître, et le laissèrent passer. « Adieu, monsieur l'abbé, » lui dit à haute voix son domestique, en l'installant seul dans la voiture et en refermant la portière, et les chevaux conduits par le comte de Spaur, l'entraînèrent au galop dans la direction d'Albano, où la comtesse de Spaur, qui avait quitté Rome quelques heures auparavant dans une berline de voyage attelée de quatre chevaux de poste, les rencontra dans la vallée d'Aricia. Au moment où ils la rejoignirent, une patrouille de cinq carabiniers vint à passer et s'arrêta justement pour les regarder. La comtesse, comprenant le danger, cria aussitôt, en s'adressant à Pie IX : « Est-ce vous, monsieur le docteur? vous vous êtes bien fait attendre! » Les carabiniers laissèrent monter le Pape. Ils aidèrent même à relever le marchepied. Le Saint-Père prit place au fond de la berline, à côté de la comtesse; le jeune Maximilien de Spaur

s'installa en face de lui; une femme de chambre monta sur le devant auprès du cocher; le comte, avec son chasseur, tous deux bien armés, se mirent sur le siége de derrière, et la berline s'élança du côté de Terracine.

On n'entendait que le bruit des roues; le respect fermait la bouche aux compagnons de Pie IX. Celui-ci rompit le premier le silence, et dit, comme en réponse à la pensée de tous : « Soyez tranquilles, Dieu est avec nous, je porte sur moi le très-Saint-Sacrement. »

A Fondi, pendant qu'on relayait, un des postillons dit à son camarade : « Regarde donc cet abbé, comme il ressemble au portrait du Pape que nous avons chez nous. » Pie IX songea à Louis XVI arrêté à Montmédy en des circonstances tout à fait semblables; mais le postillon n'insista point et parla d'autre chose.

« Pendant toute la route, raconte Mme de Spaur, le Saint-Père ne cessa de prier pour ses persécuteurs. En sortant de Terracine, il me pria de l'avertir quand nous serions à la frontière de l'état romain et du royaume de Naples. Lorsqu'il eut entendu de ma bouche ces mots : « Saint-Père, nous y sommes! » il versa des larmes et récita le *Te Deum.* »

Ceci se passait un peu avant le lever du jour. A neuf heures et demie on atteignit le môle de Gaëte, où se trouvaient déjà le cardinal Antonelli et le premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne. Là, le comte de Spaur prit la route de Naples, chargé d'une lettre du Souverain-Pontife pour le roi Ferdinand II.

« Sire, écrivait Pie IX, le triomphe momentané des ennemis du Saint-Siége et de la religion m'a forcé, malgré moi, à quitter Rome. Je ne sais sur quel point du globe la volonté de Dieu, à laquelle je me soumets dans toute l'humilité de mon âme, conduira mes pas errants. En attendant, je me suis réfugié dans les états de Votre Majesté avec quelques personnes fidèles et dévouées. J'ignore quelles seront vos intentions à mon égard; dans le doute, je crois devoir vous assurer par l'entremise du comte de Spaur, ministre de Bavière auprès du Saint-Siége, que je suis prêt à quitter le territoire napolitain, si ma présence dans les états de Votre Majesté pouvait devenir un sujet de craintes ou de différends politiques. »

En arrivant à Gaëte, qui est à cinq milles du môle, Pie IX se rendit au palais épiscopal pour y demander l'hospitalité. Mais l'évêque était à Naples auprès d'un frère gravement malade; en son absence, son domestique ne voulut pas recevoir les hôtes qui se présentaient. Il leur dit qu'il ne les connaissait pas, qu'un évêché n'est pas une auberge, qu'il fallait chercher un gîte ailleurs. L'auguste réfugié et ses compagnons se virent réduits à frapper à la porte d'une petite maison appelée l'*auberge du Jardinet*. C'est là que le vicaire de Jésus-Christ dicta la protestation suivante, adressée à ses sujets et à tout l'univers :

« Les violences exercées contre Nous ces jours derniers, et la volonté manifeste de se jeter en d'autres excès, Nous ont contraints de Nous séparer momentanément de Nos sujets et de Nos enfants, que Nous avons toujours aimés et que Nous aimons toujours.

» Parmi les motifs qui Nous ont déterminés à cette séparation (et Dieu sait combien elle est douloureuse à Notre cœur), celui dont l'importance est la plus grande, c'est d'avoir pleine liberté dans l'exercice de la puissance suprême du Saint-Siége, exercice que l'univers catholique pourrait supposer à bon droit, dans les circonstances actuelles, n'être plus libre entre Nos mains...

» Dans l'ingratitude de Nos enfants, Nous reconnaissons la main du Seigneur qui Nous frappe, et qui veut Nous faire expier Nos péchés et ceux des peuples. Mais Nous ne pouvons, sans trahir Nos devoirs, Nous abstenir de protester solennellement en présence de tous, comme Nous protestâmes verbalement devant le corps diplomatique, dans les funestes journées du 16 et du 17, contre la violence inouïe et sacrilége dont Nous avons été l'objet. En conséquence, Nous déclarons tous les actes qui en ont été la suite nuls et de nulle valeur ni force légale...

» Et cependant, ayant à cœur de ne pas laisser sans chefs, Rome et Nos états, Nous avons nommé une commission de gouvernement composée des personnes suivantes : Le cardinal Castracane, Mgr Roberto-Roberti, le prince de Roviano, le prince Barberini, le marquis Bevilacqua de Bologne, le marquis Ricci de Macerata, et le lieutenant-général Zucchi. En confiant à ladite commission la direction

temporaire des affaires publiques, Nous recommandons à tous Nos sujets le calme et la conservation de l'ordre.

» Enfin, Nous voulons et ordonnons que de ferventes prières s'élèvent chaque jour vers Dieu pour Notre humble personne et pour le rétablissement de la paix dans le monde, et spécialement à Rome où sera toujours Notre cœur, quelle que soit la partie du bercail qui Nous abrite. Et Nous, comme c'est le devoir du suprême sacerdoce, Nous invoquons très-dévotement la souveraine Mère de miséricorde, la Vierge immaculée, et les saints apôtres Pierre et Paul, afin que, comme Nous le désirons ardemment, l'indignation du Dieu tout-puissant soit éloignée de la ville de Rome et de tous Nos états. »

Cependant le comte de Spaur arrivait à Naples, au palais de la nonciature. Le nonce, M[gr] Garibaldi, qui avait passé la soirée chez un ami, venait de rentrer. Le comte lui demanda de le présenter sur-le-champ au roi de Naples; mais le nonce objecta qu'il était minuit, qu'à cette heure avancée le roi serait couché sans doute. Alors le comte montra le pli cacheté aux armes pontificales à l'adresse du roi. « Reconnaissez-vous cette écriture et ce sceau? — C'est l'écriture et le sceau de Sa Sainteté. — Oui, Monseigneur, et il faut que je remette cette lettre moi-même et tout de suite. — Nous irons demain au point du jour, répliqua le nonce. — Monseigneur, dit le comte, j'ai des ordres formels, et je dois les remplir coûte que coûte. Au nom de Sa Sainteté, voulez-vous, oui ou non, me conduire chez le roi ? » Devant une pareille insistance, le nonce comprit qu'il s'agissait d'une mission vraiment urgente. Le roi prévenu, reçut immédiatement le ministre de Bavière, qui, tout en s'excusant de se présenter si tard, lui remit la lettre de Pie IX. Après l'avoir lue, Ferdinand II embrassa le comte et lui dit : « Revenez dans six heures, ma réponse sera prête. » Et quand, six heures après, le comte vint chercher cette réponse, le roi lui dit : « Nous allons la porter ensemble. »

Il avait passé la nuit à faire tout préparer pour le départ. Aucun détail ne lui avait paru indigne; il avait veillé lui-même à ce qu'on remplît de linge plusieurs malles, à ce qu'on se munît de drap

blanc pour des soutanes, à ce qu'on emportât la plus belle vaisselle et les plus belles garnitures d'appartement. En même temps on chauffait, par son ordre, deux frégates à vapeur, le *Tancrède* et le *Robert*, et l'on y embarquait deux bataillons de troupes. A six heures, il monta lui-même sur le *Tancrède*, accompagné de la reine et de toute sa famille, du ministre de Bavière et d'une suite nombreuse, et les canons des forts annoncèrent le départ.

Le duc d'Harcourt abordait à Gaëte, sur une frégate française, presque en même temps que la flottille napolitaine. Il vint saluer le roi sur le rivage et, pour ne pas trahir encore l'incognito du Pape, il fut convenu qu'on se rencontrerait tous au palais du gouverneur. Pie IX, averti, s'y rendit de son côté.

Ferdinand II ne put retenir ses larmes quand il vit paraître le chef de l'Eglise, dépouillé de tous les attributs de sa haute dignité, presque seul, un bâton à la main, mais toujours doux, calme et souriant sous son tricorne noir, comme sous la triple couronne. La reine se mit à genoux sur l'escalier avec ses enfants; toute la cour l'imita, et ils ne se relevèrent qu'après avoir reçu la bénédiction de l'hôte vénéré que le ciel leur envoyait.

Le roi mit toute son éloquence à faire agréer de Pie IX l'hospitalité de Gaëte, séjour tranquille et sûr, voisin de la frontière romaine, au milieu d'un peuple fidèle et sous la garde d'un rocher formidablement armé. Il lui céda son palais. Lui-même, avec la famille royale, s'installa dans une maison peu éloignée, d'où chaque jour il venait le visiter et souper en compagnie de la reine et de ses enfants à la table pontificale. Il fut également plein de prévenances pour les cardinaux et autres personnes de la petite cour romaine qui, peu à peu, rejoignaient le Pape. Sa générosité pourvut aux besoins de tous, avec empressement, avec allégresse. En un mot, ce pieux souverain, quoique l'un des moindres de l'Europe, se conduisit en grand roi.

Deux jours après son arrivée à Gaëte, Pie IX s'étant rendu à la chapelle de la Trinité, qui en est voisine, y fit à haute voix cette prière devant le Saint Sacrement, en présence du roi, de la cour, des cardinaux et des ambassadeurs.

« Dieu tout-puissant, mon auguste Père et Seigneur, voici à vos pieds votre Vicaire très-indigne, qui vous supplie de le bénir et de diriger ses pas. Sanctifiez ses intentions, ô mon Dieu, rectifiez ses actes, et gouvernez-le de telle sorte que, soit sur ce rivage, soit sur tout autre où il devra chercher un asile, il soit toujours l'instrument de votre gloire et de la gloire de votre Eglise persécutée.

» Si, pour apaiser votre trop juste colère, sa vie peut être un holocauste agréable à votre cœur, prenez-la : il vous l'offre et vous la dévoue. Prenez-la : n'est-ce pas vous qui la lui avez donnée? Mais, ô mon Dieu! faites triompher votre gloire, faites triompher votre Eglise! Confirmez les bons, soutenez les faibles, réveillez de leur terrible sommeil tous ceux qui dorment dans le péché.

» Bénissez, Seigneur, le souverain qui est ici prosterné devant vous, bénissez sa compagne, bénissez sa famille. Bénissez tous ses sujets et sa fidèle armée. Bénissez avec les cardinaux tout l'épiscopat et le clergé, afin que tous accomplissent, dans les douces voies de votre loi sainte, l'œuvre salutaire de la sanctification des peuples. Avec cet espoir, nous pourrons non-seulement échapper ici-bas, dans ce pèlerinage terrestre, aux embûches des impies et aux piéges des pécheurs; mais nous espérons aussi pouvoir mettre le pied au rivage de l'éternelle sécurité : *Ut hic in æternum, te auxiliante, salvi et liberi esse mereamur.* »

CHAPITRE VIII.

PIE IX A GAETE. — LA FRANCE A ROME.

La fuite du Pape déconcerta la révolution et consterna le monde. Les peuples, les princes, les parlements s'aperçurent alors combien l'indépendance pontificale est nécessaire à la sécurité des âmes, et quel vide laisse après lui ce pouvoir temporel, si souvent importun quand il est debout. Jusque dans les régions les plus lointaines, l'opinion, qui venait d'assister indifférente à la chute de tant de trônes, s'ébranla en voyant tomber celui-ci. On commença, en attendant mieux, par protester contre cet écroulement, et par le considérer comme non avenu. Non-seulement la France, l'Autriche, l'Espagne, la Bavière, le Portugal, la Belgique et autres puissances catholiques, mais les puissances hérétiques ou schismatiques elles-mêmes : l'Angleterre, la Prusse, la Russie, qui toutes, il est vrai, comptent dans leur sein des minorités catholiques importantes, donnèrent ordre à leurs représentants à Rome de suivre le Pape dans son exil. Jamais la petite ville de Gaëte n'avait présenté une animation semblable ; jamais sa rade ne s'était vue aussi pleine de vaisseaux.

A Rome, la stupeur et l'effroi de la population furent dominés par la crainte. Les clubs et le ministère, après avoir affecté d'abord la plus entière indifférence, crurent ne pouvoir refuser à l'opinion publique de faire un semblant de tentative pour rappeler Pie IX ; mais le Pape refusa de recevoir leur députation, par la raison qu'il avait nommé lui-même une Commission de gouvernement, capable de suffire à tout, et que les Romains devaient commencer par laisser

cette Commission s'installer. Loin de se soumettre, les séditieux créèrent, le 12 décembre, une junte d'Etat. Pie IX protesta de nouveau; le parlement fut dissous par les clubs, la municipalité donna sa démission, et un despotisme sans frein pesa sur la ville éternelle. Alors Sterbini, Canino et les leurs, firent décréter, le 29 décembre, la convocation d'une assemblée nationale de l'Etat romain. Pie IX jugea qu'il était temps, pour sauver sa haute responsabilité, d'user de toute sa puissance, et, le 1er janvier 1849, il frappa d'excommunication majeure tous ceux qui coopéreraient à la formation de cette assemblée ou qui participeraient à des actes contraires à la souveraineté temporelle du Pape.

Les décrets de Pie IX furent placardés dans Rome, en dépit des révolutionnaires, par des mains fidèles. Les élections pour la Constituante n'en eurent pas moins lieu le 21 janvier, et les sociétés secrètes eurent recours à tous les moyens, intimidations, promesses, fêtes, musique, pour entraîner les électeurs. On réunit à grand peine vingt mille suffrages en deux jours; encore un grand nombre de ces votes portaient-ils les noms de Pie IX, de saint Pierre, ou des membres de la Commission instituée par le Pape. Mais qu'importe à des autorités vraiment révolutionnaires d'être ou de n'être pas l'expression sincère du vœu des populations?

Dès la première séance, les nouveaux députés mirent à l'ordre du jour la déchéance de Pie IX. Sterbini, que la fuite du souverain qui l'avait fait ministre n'avait pas empêché de garder son portefeuille, appuya la motion, comme on devait s'y attendre; le comte Mamiani, au contraire, la combattit vivement, et demeura digne de lui-même, car déjà, plutôt que d'y consentir, il s'était retiré du gouvernement. Spectacle plus étrange que rare: celui qui seul avait refusé le serment demandé par Pie IX aux amnistiés, était seul à le tenir, et ceux qui l'avaient prêté avec le plus d'éclat se faisaient gloire de le violer. Mais la puissance des clubs ne connaissait plus d'obstacles, surtout maintenant qu'elle était renforcée par la présence de celui qui, jusqu'à ce jour, les avait dirigés de loin. Mazzini, le chef de la *Jeune Italie*, parut tout à coup à Rome, et devint sur le champ maître de la situation.

Dans la nuit du 8 au 9 février, la Constituante décréta ce qui suit :

« Article premier. Le Pape est déchu de fait et de droit du gouvernement temporel de l'Etat romain.

» Article 2. Le Pontife romain aura toutes les garanties d'indépendance nécessaires pour l'exercice de sa puissance spirituelle.

» Article 3. La forme du gouvernement de l'Etat romain sera la démocratie pure, et prendra le nom glorieux de *République romaine.* »

Pourvu qu'on sache interpréter le deuxième, qui n'est qu'un mensonge provisoire et signifie juste le contraire de ce qu'il dit, on a, dans ces trois articles, le programme complet de la révolution italienne. C'était là que tendaient les sociétés secrètes lorsqu'elles accablaient Pie IX d'ovations hypocrites ; Mazzini eut l'imprudence de s'en vanter après le succès, dans une séance de la Constituante romaine, le 6 mars 1849 ; c'est là ce qu'on veut réaliser encore intégralement. En vain, Victor-Emmanuel, en reprenant les deux premiers articles du programme pour le compte de son ambition personnelle, se flattera de pouvoir laisser le troisième de côté; la révolution se chargera d'apprendre à Victor-Emmanuel, ou à ses successeurs, qu'elle est plus forte qu'eux, en même temps que plus logique.

La République fut saluée par l'adoption du bonnet rouge dans les rues, et par toutes sortes de phrases emphatiques familières à l'éloquence démagogique : « Elle est vierge et non sanglante, » déclarait un de ses auteurs, déjà oublieux après quelques semaines du sang des Ximenès, des Rossi et des Palma. « Citoyens, s'écriait le ministre de la guerre, vous redeviendrez les Romains de l'antiquité. Là où flottera votre drapeau, l'ombre de Brutus frémira, et la prunelle de Marius lancera des éclairs ! »

Mais des souvenirs ne sauraient suffire pour galvaniser un cadavre, ni des phrases pour changer en réalité une parodie ridicule. Tandis que les déclamateurs parlaient de fondre les cloches des églises pour faire des canons, et ne trouvaient de force réelle que contre les propriétés ecclésiastiques, dont ils décrétèrent la confiscation, et contre les prêtres de Saint-Vincent-de-Paul, les dames du

Bon-Pasteur, et d'autres religieux ou religieuses qu'ils chassaient de leurs couvents, le Pontife exilé protestait, le 14 février, devant les cardinaux et les représentants des puissances européennes :

« ... Le décret de la prétendue asssemblée Constituante de nos Etats, où l'on proclame la papauté déchue et remplacée par une prétendue République romaine, Nous met dans la nécessité d'élever de nouveau la voix contre un acte qui se présente à la face du monde avec les caractères multiples de l'injustice, de l'ingratitude, de la folie et de l'impiété... Nous vous dénonçons donc de la manière la plus formelle la nullité de cet acte, comme Nous l'avons fait pour les actes qui l'ont préparé. Vous fûtes, Messieurs, témoins des actes à jamais déplorables des 15 et 16 novembre dernier, et, avec Nous, vous les avez déplorés et condamnés. Vous avez fortifié notre esprit dans ces jours funestes ; vous Nous avez suivis sur cette terre où Nous a guidés la main de Dieu, qui élève et qui abaisse, mais n'abandonne jamais l'homme qui se confie en lui. En ce moment encore, vous Nous entourez d'une noble assistance; c'est pourquoi Nous Nous tournons vers vous, afin que vous veuilliez bien redire nos sentiments et nos protestations à vos cours et à vos gouvernements.

» ... Nous exprimons ici les plaintes et les supplications de la majorité de nos sujets, qui demandent de voir briser les chaînes dont les écrase une faction. Nous demandons en même temps que l'on maintienne au Saint-Siége le droit sacré du domaine temporel, dont il est depuis tant de siècles le possesseur légitime, universellement reconnu, droit qui, dans l'ordre présent de la Providence, est indispensable pour le libre exercice de l'apostolat catholique de ce Saint-Siége. L'intérêt si vif qui s'est manifesté dans l'univers entier en faveur de notre cause, est une preuve éclatante qu'elle est la cause de la justice; c'est pourquoi Nous n'oserions même pas douter qu'elle ne soit accueillie avec toute sympathie, et une bienveillance entière par les nations dont vous êtes les représentants. »

La confiance de Pie IX n'était pas une illusion. Déjà l'initiative privée, devançant les secours officiels, avait institué en France la belle œuvre du *Denier de saint Pierre,* qui se répandait ensuite dans

tout l'univers. Pour ne parler que de la France, sur laquelle tous les yeux étaient tournés, elle était dans un de ces moments de grandes inspirations où les passions et les rivalités mesquines se taisent en elle, et où tout étonnée elle-même de se retrouver la fille aînée de l'Eglise, elle abandonne son épée à la main de Dieu, qui en a besoin pour écrire une nouvelle page de l'histoire de la religion et de l'humanité : *Gesta Dei per Francos.*

Le sentiment public était si prononcé, si impérieux, que les deux candidats à la prochaine élection présidentielle n'hésitèrent ni l'un, ni l'autre, pour s'en faire un appui, à rompre avec les sociétes secrètes et les journaux.

Le général Cavaignac, chef de ce parti républicain dans lequel, sauf de rares exceptions, la haine de l'autel est encore plus vivace que celle du trône, avait envoyé à Rome, dès le 27 novembre, non pas un fils de Voltaire, mais un catholique, M. de Corcelles, en mettant à sa disposition une brigade de 3,500 hommes, et le chargeant « d'intervenir, au nom de la République française, pour faire rendre à Sa Sainteté sa liberté personnelle, si Elle en était privée. » Il est vrai, que son ministre des affaires étrangères, M. Bastide, insistait sur ces mots de « sûreté personnelle du Pape, » et n'admettait pas que la protection s'étendît au delà. Mais la France repoussait ces subtilités; elle applaudissait aux nobles paroles de M. de Montalembert, dans la séance du 30 novembre 1848 : « La personne du Pape nous est infiniment chère et infiniment sacrée; mais il y a quelque chose de plus cher, de plus sacré pour nous, c'est son autorité! » Trois jours après, le général Cavaignac adressait à Pie IX et rendait publique la lettre suivante, où n'étaient plus exprimées les réserves de M. Bastide :

« Paris, le 3 décembre 1848.

» Très-Saint-Père,

» La nation française, profondément affligée des chagrins dont Votre Sainteté a été assaillie dans ces derniers jours, a été aussi profondément touchée du sentiment de confiance paternelle qui portait Votre Sainteté à venir lui demander momentanément une hos-

pitalité qu'elle sera heureuse et fière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de Votre Sainteté.

» Je vous écris donc pour qu'aucun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de votre première résolution pour en détourner Votre Sainteté.

» La République, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse, que votre présence au milieu d'elle lui annonce, et qu'elle accueillera avec le respect et la dignité qui conviennent à cette grande et généreuse nation.

» J'ai éprouvé le besoin de donner à Votre Sainteté cette assurance, et je fais des vœux pour qu'elle lui parvienne sans retard prolongé.

» C'est dans ces sentiments, très-Saint-Père, que je suis votre fils respectueux.

» Général Cavaignac. »

Le Saint-Père, répondit au général Cavaignac :

« Monsieur le général,

» Je vous ai adressé, par l'intermédiaire de M. de Corcelles, une lettre pour exprimer à la France mes sentiments paternels et mon extrême reconnaissance. Cette reconnaissance s'augmente de plus en plus à la vue des nouvelles démarches que vous faites auprès de moi, Monsieur le général, en votre propre nom et au nom de la France, en m'envoyant un de vos aides-de-camp, avec une lettre, pour m'offrir l'hospitalité sur une terre qui a été et qui est toujours fertile en esprits éminemment dévoués au Saint-Siége. Et ici, mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter, où je pourrai répandre de ma propre main, sur la grande et généreuse famille française, les bénédictions apostoliques.

» Que si la Providence m'a conduit par des voies surprenantes dans le lieu où je me trouve momentanément, sans la moindre préméditation, sans le moindre concert, cela ne m'empêche point,

même ici, de me prosterner devant Dieu dont je suis le Vicaire, quoique indigne, le suppliant de faire descendre ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur la France entière.

» Donné à Gaëte, le 10 décembre 1848.

» PIE PP. IX. »

La lettre du général Cavaignac ne manquait pas d'habileté; mais de peur de trop froisser les jacobins et de donner trop de chances à M. Raspail, le candidat socialiste, elle évitait de se prononcer nettement en faveur de la souveraineté temporelle de Pie IX, et cette lacune calculée ne rassurait qu'à moitié les catholiques. Le prince Louis-Napoléon, autre sphynx, que la conduite de son oncle envers Pie VII, et ses propres antécédents de 1832 ne semblaient guère indiquer comme un futur champion de la papauté, comprit que son rival faisait trop ou trop peu. Lui-même aurait été charmé de rester dans l'équivoque, afin de se ménager des chances auprès de tous les partis; ce qui le donne à penser, c'est son abstention au vote qui avait clos le débat sur la mission de M. de Corcelles; c'est surtout une lettre fort peu catégorique adressée par lui aux journaux, le 2 décembre, pour expliquer cette abstention. Il y désapprouvait l'expédition romaine. Mais dans le même temps il avait eu soin d'expliquer ce blâme, en disant au nonce du Pape que cette intervention lui paraissait insuffisante, et qu'il voulait le rétablissement intégral de la souveraineté pontificale. Toutefois, en présence de la perplexité du sentiment catholique, et de la puissance de ce sentiment, il n'hésita plus. Il fit publier, le 9 décembre, la veille même de l'élection, une lettre au nonce, lettre dont la date ne fut point indiquée :

« Monseigneur,

» Je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino. Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relation avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souverai-

neté temporelle du chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.

» Recevez, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le plus explicite des deux concurrents fut le plus habile. Sans doute le prestige de la légende napoléonienne, les chansons de Béranger, les enthousiasmes historiques de M. Thiers, les déclamations poétiques de Victor Hugo, furent pour beaucoup dans le résultat; nous nous rappelons avoir vu de vieux soldats, et même des ouvriers et des paysans, voter d'enthousiasme au cris de « Vive Napoléon! » sans se rendre exactement compte si c'était du captif de Sainte-Hélène qu'il s'agissait, ou bien de son neveu. Mais ce que nous nous rappelons aussi, c'est que la masse des électeurs hésitait encore à la veille du scrutin. Les sages réfléchissaient aux aventures des Romagnes, de Strasbourg et de Boulogne; ils semblaient pressentir les aventures d'Italie, du Mexique et de Prusse, et se demandaient si le dissipateur qui avait dévoré deux ou trois patrimoines serait homme à gérer avec prudence la fortune publique; et cependant sages et conservateurs furent à peu près unanimes au dernier moment, et rien ne saurait donner une idée de la surprise de tous, quand on sut que Louis-Napoléon avait obtenu tant de voix, et Cavaignac si peu.

L'historien doit s'arrêter un instant sur cette figure complexe et longtemps mal connue, qui fut si fatale à la France et à la papauté!

Nature à la fois flegmatique et chimérique, le fils de la reine Hortense n'avait rien ni des allures vives et expansives de la race française, ni du sens pratique et positif des races du Nord, auxquelles il semblait se rattacher davantage. Sous un mutisme qu'on prit pour de la profondeur, et sous une apparence de décision et de fermeté qui fit illusion tant qu'elle fut accompagnée du succès, il cachait le caractère le plus irrésolu et le plus contradictoire. Porté

par la fortune et par l'habileté de quelques amis complétement dépourvus de scrupules, mais non d'audace, à une hauteur de gloire et de puissance dont il descendit par lui-même, il eut des vertus, mais des vertus privées. Il fut généreux envers ceux qui l'approchaient, prodigue de ses deniers autant que des deniers publics, protecteur de l'industrie, respectueux, au moins extérieurement, pour la religion, soucieux du bien-être matériel du peuple; mais le sens de la justice et de la bonne foi lui était aussi étranger en politique que familier dans sa conduite envers son entourage, et l'habitude de conspirer, contractée dès l'enfance, resta incurable chez lui. Lorsqu'il n'eut plus à conspirer comme prétendant, il conspira contre la politique officielle de ses ministres, il conspira contre lui-même, et il finit par être victime de cette duplicité, le jour où il rencontra conspirateur plus rusé — ou plus heureux — que lui. Il semble que si l'histoire, comme elle l'a fait pour la plupart de ses prédécesseurs, doit accoler un jour une épithète à son nom, celle qui lui conviendrait le mieux serait « Napoléon le dissimulé » ou « Napoléon le conspirateur. »

Si l'on trouve ce portrait un peu sévère, c'est qu'on ne connaît de ce règne démoralisateur que les documents qu'il fut permis de publier tant qu'il dura. La suite des événements, dans la question romaine, ne nous justifiera que trop. Le ciel nous préserve de calomnier personne; mais il y a contre certains hommes quelque chose de plus terrible que la calomnie, c'est la vérité, et nous la dirons tout entière.

La France possédait donc, au commencement de 1849, un gouvernement qui devait sa naissance à la promesse de rétablir le pouvoir temporel du Pape. A la vérité, cette promesse n'était vraiment à cœur, dans les conseils de ce gouvernement, qu'à un seul ministre, M. de Falloux; les autres ne demandaient qu'à l'esquiver, s'ils ne lui étaient pas secrètement hostiles, et ils s'appuyaient au dehors sur la presque unanimité des journaux et sur les orateurs démocratiques les plus retentissants : Victor Hugo et Ledru-Rollin, Jules Favre et Michel de Bourges. Mais M. de Falloux avait pour lui, outre son énergie et sa souplesse personnelle, l'entraînante éloquence de

M. de Montalembert, et l'étroite union du parti catholique; il avait surtout le cœur de la France, et, en définitive, en depit des colères des clubs et de la prudence des politiques, la République étonnée reprit la grande tradition de Charlemagne et de saint Louis.

Toutefois, sa part fut assez belle pour ne lui pas attribuer tout l'honneur de l'entreprise. Ce fut l'Espagne qui, par une note diplomatique du 21 décembre 1848, prononça la première le mot d'intervention armée : « Il ne s'agit plus, disait-elle, de protéger la liberté du Pape, mais de rétablir son autorité d'une manière ferme et stable, et de l'assurer contre toute violence. La souveraineté pontificale est d'une telle importance pour les états chrétiens, qu'elle ne peut en aucune façon être laissée à l'arbitraire d'une petite partie du monde catholique, telle que les Etats romains. » Le 18 avril 1849, le cardinal Antonelli, au nom de Pie IX, sollicita formellement le secours de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et des autres nations catholiques. Toutes répondirent à son appel, à l'exception du Piémont, qui s'était engagé dans une autre voie, et, le 30 mars, les plénipotentiaires se réunirent à Gaëte.

Pie IX, qui avait toujours eu un faible pour la France et une sorte de répulsion tout italienne pour l'Autriche, était fort désireux de ne pas devoir son rétablissement à l'Autriche seule. Dès le 14 août, avant la fuite à Gaëte, il avait écrit dans ce sens, et de sa propre main, au général Cavaignac. Son entourage, qui ne pensait pas toujours comme lui sur l'opportunité de se soustraire à la pression du cabinet de Vienne, se serait au contraire très-volontiers passé des secours attendus de Paris. Mais Pie IX, dans ses entretiens avec l'ambassadeur de France, M. de Rayneval, ne cessait d'insister pour que le gouvernement français prît l'initiative de l'action.

Il fut convenu, dans la conférence de Gaëte, que l'Autriche se chargerait des Romagnes, et le roi de Naples du midi de l'état pontifical. L'Espagne offrit d'investir Rome; mais c'était la tâche la plus difficile et la seule périlleuse; la France se réclama de son titre de fille aînée de l'Eglise.

L'exécution fut aussi prompte que la décision. Le 25 avril, une armée française, commandée par le général Oudinot, duc de

Reggio, débarquait à Civita-Vecchia sans difficulté et s'acheminait sur Rome.

Que se passait-il cependant dans cette ville? Elle obéissait depuis le 23 mars, à un triumvirat composé d'un ancien conseiller pontifical, nommé Armellini, de l'avocat Saffi, et du grand agitateur Mazzini. Mais ce triumvirat nominal était une véritable dictature aux mains de Mazzini. A l'approche du danger, il multiplia les décrets et les comités : comités de défense, comités d'administration, comités d'orateurs chargés de souffler le feu du patriotisme du haut des bornes de chaque rue; mais il ne pouvait multiplier les courages, ni le nombre des adhérents sincères et dévoués de la révolution. Les sympathies pour le Pape et la France se faisaient jour jusque dans la garde civique, dont Mazzini fit désarmer plusieurs bataillons. C'en était fait, et l'armée française pénétrait à Rome sans coup férir, si, le 27 au matin, l'aventurier niçois Garibaldi n'y fût arrivé à la tête de quinze cents hommes, tous, comme lui, étrangers à la ville : italiens du nord, français, hongrois, polonais, héros de toutes les barricades dont avaient été couvertes, depuis un an, toutes les capitales de l'Europe.

Avec eux entrèrent dans Rome une détermination sérieuse de défense, mais aussi un redoublement de terreur et de brigandages. Les églises furent pillées, les confessionnaux brûlés sur la place *du Peuple*, les maisons des cardinaux et des meilleurs citoyens saccagées. Un nommé Zambianchi, chef d'un poste de douaniers, s'établit à l'église de Saint-Calixte, et s'y fit l'exécuteur des hautes œuvres de la République. Au nombre de ses victimes fut le pieux curé de la Minerve. Dix-sept prêtres furent massacrés par Zambianchi, dont quatorze en un seul jour; on retrouva leurs cadavres dans une fosse creusée à l'angle du jardin des Bénédictins, vers le Janicule. Jamais ni Mazzini ni Garibaldi n'eurent la pensée de mettre un terme aux exploits des assassins.

Mal informé, sinon tout à fait ignorant des dispositions nouvelles apportées dans la ville par les Garibaldiens, le général français crut devoir se présenter, dès le 30 avril, devant la porte Cavallegieri, avec moins de 4,000 hommes et sans attendre son artillerie; mais

au lieu de l'accueil promis, il ne rencontra que des balles et dut se retirer. Dans le même temps, des troupes de Romains, sortis par la porte Saint-Pancrace, agitaient des mouchoirs blancs et criaient : « Cessez le feu, la paix est faite ; ennemis ce matin, frères ce soir! » Deux cent cinquante Français se laissèrent prendre à ces démonstrations d'amitié; ils suivirent les Romains dans la ville; mais à peine y étaient-ils, qu'on les désarma. Deux d'entre eux furent ensuite blessés et un troisième tué d'un coup de feu dans les rues.

Ce petit avantage, doublé d'une trahison, fanatisa les assiégés; ils se crurent invincibles derrière leurs murailles, d'autant plus qu'ils étaient 28,000 contre 25,000 assiégeants, et qu'Oudinot resta quatre semaines sans rien tenter de nouveau. Mais son inaction avait des causes toutes politiques et non militaires. L'Asssemblée nationale, prête à se dissoudre, n'avait pas craint de marquer son dernier jour par un vote blâmant la marche de l'armée française sur Rome. Mieux inspiré, le prince président déclarait l'honneur de la France engagé et refusait de reculer après un échec. Les montagnards de l'Assemblée le mirent alors en accusation; et le prince Jérôme Napoléon, futur héritier éventuel de l'empire, vota ostensiblement avec eux contre son cousin. Mais le général de La Moricière, président de la commission nommée pour recevoir les explications du ministère, fit rejeter la motion des montagnards, bien que lui-même eût désapprouvé, dans un scrutin précédent, la maladresse avec laquelle l'affaire avait été engagée. Du reste, La Moricière, sur les questions où la religion se trouvait mêlée, ne faisait encore qu'entrevoir les clartés que la solitude et la méditation devaient lui apporter plus tard.

Le prince président, effrayé du danger qu'avait couru son pouvoir au sein de l'Assemblée, revint à la politique d'équilibriste qui était si bien dans son tempérament. Engagé depuis peu avec les catholiques de France, mais engagé aussi, et depuis plus longtemps avec les conspirateurs italiens, il se flattait de plaire à tous les partis et de ne rebuter personne. En même temps que les renforts annoncés, il envoyait au général en chef un négociateur civil,

M. Ferdinand de Lesseps, interprète de la pensée intime du gouvernement. Ce diplomate ambigu se conduisit, dès son arrivée, de façon à faire douter s'il était plus ami des assiégeants ou des assiégés.

Il commença par conclure un armistice qui donna à Garibaldi la liberté d'aller surprendre et battre à Velletri les Napolitains, qui ne s'attendaient à rien de semblable. Il refusa de laisser débarquer le commissaire nommé par le Pape pour reprendre possession de Civita-Vecchia. Enfin ses faiblesses calculées aboutirent à une convention reconnaissant formellement le triumvirat romain, et renonçant à s'immiscer dans les affaires de la république mazzinienne.

M. de Lesseps osa présenter à la signature d'Oudinot cette pièce déjà ornée de la signature des triumvirs; mais le loyal soldat la repoussa avec indignation. Heureusement, l'Assemblée législative, plus homogène que la Constituante, donna raison à l'homme d'épée contre le diplomate. La décision succéda à ces tergiversations indignes d'un grand peuple.

Le 1er juin, les villas Pamphili et Orsini, sur le mont Janicule, furent emportées de vive force, malgré une admirable défense des volontaires lombards. Ensuite on enleva l'église Saint-Pancrace, que Garibaldi défendait en personne avec ses meilleures troupes.

Le cœur de Pie IX saignait de ces violences inévitables. Il conjura les Français d'épargner autant que possible les habitants et les monuments de la ville éternelle. Le désir de satisfaire ce vœu paternel fut pour le général Vaillant, qui commandait le génie, une source de lenteurs et de difficultés; pas un coup de canon ne fut tiré, sinon contre les bastions. Enfin le 29, jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, la brèche fut jugée praticable; les Français pénétrèrent dans l'enceinte des remparts et s'y maintinrent, malgré les retours désespérés de l'ennemi.

Les triumvirs auraient pu se défendre encore quelques jours derrière le Tibre; mais l'issue de la lutte n'était plus douteuse. Ils demandèrent une suspension d'armes; puis, le 3 juillet, Mazzini se déroba par la fuite à la terrible responsabilité qu'il avait encourue,

et Garibaldi emmena vers l'Adriatique, dans le dessein, disait-il, de se porter au secours de Venise, ses bandes désordonnées qui se fondirent peu à peu et le laissèrent s'esquiver seul.

L'entrée des vainqueurs dans Rome fut un véritable triomphe; les Transtéverins, entre autres, les reçurent comme des libérateurs. Dès qu'il se vit possesseur incontesté de la ville, Oudinot en envoya les clefs à Pie IX; il chargea de cette honorable mission le colonel Niel, chef d'état-major du général Vaillant.

Pie IX écouta avec émotion le récit des fatigues du siége et le détail des ruines accumulées, contre l'usage, par les seuls assiégés. « Colonel, s'écria-t-il, je l'ai déjà dit en d'autres occasions, c'est sur la France que j'ai toujours compté. La France ne m'avait rien promis, mais je sentais qu'au moment opportun elle donnerait à l'Eglise ses trésors, son sang, et ce qui est plus difficile, peut-être, pour ses valeureux fils, ce courage contenu, cette patience persévérante auxquels je dois qu'on ait conservé intacte ma ville de Rome, ce trésor du monde, cette cité si aimée et si éprouvée, vers laquelle, de mon exil, mes regards ne cessent d'être tournés. Dites au général en chef et à tous les généraux sous ses ordres, à tous les officiers, à tous les soldats, que ma reconnaissance est sans bornes. Mes prières pour la prospérité de votre patrie en seront plus ferventes. Quant à mon amour pour les Français, je ne saurais promettre qu'il devienne plus vif : la chose est impossible. Mais vous, colonel, comment pourrais-je vous marquer mon estime toute particulière? — Le colonel lui répondit que ses désirs seraient comblés si le Saint-Père daignait lui accorder un souvenir pour lui et pour sa femme. « Voilà, reprit aussitôt le Pape, en présentant au colonel, avec une grâce exquise, un magnifique chapelet, voilà pour l'épouse chrétienne. Et voici, ajouta-t-il en décorant le colonel de la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, voici pour le vaillant soldat. » Niel emporta aussi pour le général Oudinot une lettre autographe de Pie IX.

Tout semblait terminé par la chute du gouvernement rebelle. Les Romains délivrés s'attendaient à revoir d'un jour à l'autre leur paternel et bien aimé souverain; mais ils comptaient sans les contradictions in-

hérentes à la politique de Louis-Napoléon, toutes les fois qu'il s'agissait de la papauté. Bien que l'Assemblée législative eût voté des félicitations au général Oudinot, le gouvernement français, loin de le récompenser comme on pouvait s'y attendre, le rappela et le remplaça, suivant le rang d'ancienneté, par le général Rostolan. Deux jours après, le 18 août, le prince président adressa à un de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Edgard Ney, une lettre qui dans sa forme n'est qu'une confidence, mais dont l'insertion au *Moniteur*, et l'envoi de M. Edgard Ney à Rome, fit un manifeste politique.

« Mon cher Ney, disait Louis-Napoléon, la République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'est placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

» J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore, on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

» Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.*

» J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas seulement fait mention de la France ni des souffrances de ses braves soldats.

» Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme, me va droit au cœur, et je vous prie bien de faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

» Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de

la féodalité et les germes de la liberté ; il ne sera pas dit qu'en 1849, une armée française ait pu agir dans ce sens et amener d'autres résultats.

» Dites au général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être ; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

» Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

» Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre fut un baume pour les blessures du parti révolutionnaire et pour celles de l'ambition piémontaise, qui venait d'être écrasée à la bataille de Novarre, mais qui, obligée de se tenir tranquille du côté de l'Autriche, ne renonçait à aucune de ses entreprises du côté de l'Eglise. Elle montra ce que l'avenir n'a que trop confirmé, que la restauration de l'indépendance temporelle du Pape était beaucoup moins un acte spontané de Louis-Napoléon, qu'une nécessité imposée par la pression de la nation.

Laissons de côté la phraséologie banale sur le rôle libérateur des armées du premier empire, et certains calculs nullement désintéressés dans les sympathies exprimées pour les troupes de l'expédition de Rome. L'ingrat oubli de la France, reproché aux trois cardinaux que Pie IX avait chargés de rétablir les autorités pontificales dans les Etats romains, était une pure calomnie ; leur proclamation parlait « des bras invincibles et glorieux des armées catholiques ; » seulement ils n'avaient nommé personne, afin de remercier tout le monde à la fois, car ils ne pouvaient oublier que si la France avait eu la part principale dans l'intervention, l'Espagne en avait eu l'initiative, et avait même débarqué un corps d'armée à Gaëte, Naples y avait coopéré par les armes, et l'Autriche avait rendu les Légations au Saint-Père, bien avant que la France, embarrassée par les habiletés de Louis-Napoléon et de son trop fidèle messager, M. de Lesseps, eût pu lui rendre sa capitale. Quant aux imputations de « proscription et de tyrannie, » venant d'un homme qui méditait le coup d'état et les commissions mixtes de dé-

cembre 1851, elles ont quelque chose d'ironique et de particulièrement odieux.

Il suffisait d'avoir passé quelques mois à Rome pour y juger les choses autrement qu'on ne les voyait de Paris. Le général Rostolan eut bien vite subi cet ascendant de la vérité, auquel n'échappa aucun des généraux ou des ambassadeurs qui se succédèrent auprès de Pie IX. A ses yeux, la publication de la lettre à M. Edgard Ney était dangereuse, et pour l'armée française, et pour le gouvernement qu'on venait rétablir. Il refusa nettement à ce singulier négociateur l'autorisation de faire imprimer son document extra-constitutionnel, et le pria de repartir lui-même sans délai pour Paris.

Louis-Napoléon répondit au général Rostolan par une invitation formelle à publier la lettre dans les journaux de Rome. Le général donna sa démission et ne consentit point à la reprendre, malgré les instances du ministère qui, n'ayant point contresigné la lettre, pouvait en décliner la responsabilité. M. de Corcelles partagea l'honneur de cet acte de courage et se retira également.

Pie IX n'était pas non plus homme à subir une contrainte morale. Plutôt que de rentrer chez lui pour n'y être pas indépendant, il se déclara prêt à se rendre en Amérique, dont il connaissait déjà la route, ou bien à se réfugier en Autriche. En attendant, il montra qu'il saurait prendre spontanément toutes les mesures vraiment utiles et désirables. L'état des esprits ne permettait pas de désarmer complétement le pouvoir, ni de publier un oubli complet et immédiat du passé ; trois prêtres venaient encore d'être poignardés dans les rues, pour avoir indiqué leur chemin à des soldats français ; mais l'amnistie fut publiée aussi large que possible, et le 14 septembre, un *Motu proprio* de Pie IX fit connaître la marche qu'il se proposait de suivre, en complétant la réforme de la législation civile, en admettant les laïques au plus grand nombre des postes de l'administration romaine, et en assurant aux Etats pontificaux des libertés provinciales et communales plus considérables que celles dont jouissait la France, même en république.

Les ministres de Louis-Napoléon n'osèrent ni patronner franchement, ni désavouer la malencontreuse lettre à Edgard Ney ; mais là

majorité de l'Assemblée législative n'hésita point à la répudier. La tribune française retentit alors de débats mémorables, les plus élevés peut-être parmi tous ceux dont l'histoire parlementaire a enregistré le souvenir. M. Thiers, rapporteur de la commission, avait conclu simplement à la nécessité de rétablir le pouvoir temporel. Cette conclusion fut soutenue par M. Thuriot de la Rosière, dont l'éclat et le succès furent tels, qu'on s'étonne de ne l'avoir vu à la tribune qu'en cette circonstance. Le poète romantique et versatile, Victor Hugo, peu connu jusqu'alors en politique, si ce n'est par l'enthousiasme de sa jeunesse pour les Bourbons et par l'enthousiasme de son âge mûr pour les Bonaparte, essaya de renverser l'effet de ce discours et mêla au panégyrique de la révolution romaine les attaques les plus furibondes contre le clergé et ses influences. Mais après lui, le comte de Montalembert parut, et il se surpassa. « Sachez-le, Messieurs, dit-il à ceux qui ne voulaient pas se contenter du *Motu proprio,* sachez-le : c'est la faiblesse même du siége pontifical qui fait sa force et la rend insurmontable pour vous. Non, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle ni plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. Permettez-moi une comparaison familière : Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle dit : Frappez, et vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. Eh bien! l'Eglise n'est pas une femme, c'est bien plus qu'une femme : c'est une mère! »

Au retentissement qu'eurent ces nobles paroles dans le cœur de France, Louis-Napoléon comprit qu'il y avait plus à gagner pour lui à exécuter purement et simplement les volontés du pays, qu'à poursuivre, aux dépens de la papauté, les applaudissements de la Révolution. Il ne parla plus de son programme et le mit en réserve pour des jours plus favorables. Il se contenta de refuser aux soldats français l'autorisation de porter la médaille commémorative de l'expédition romaine que le Pape leur donna; mais il envoya le cardinal Du Pont, archevêque de Bourges, porter au grand exilé les protestations les plus rassurantes. Pie IX put rentrer sans conditions.

La prolongation volontaire de son séjour à Gaëte, puis à Portici, ne fut point stérile pour les affaires générales du monde chrétien. Les encycliques, brefs ou décisions pontificales qu'il data de l'exil rempliraient un volume. Le 9 février 1849, il écrivit aux évêques de Toscane pour les remercier du zèle courageux avec lequel ils avaient protesté, à la Chambre des députés, contre les excès de la presse. Le 7 juin de la même année, il condamna les erreurs à la fois théologiques et sociales de trois prêtres italiens illustres : le P. Ventura, l'abbé Rosmini et l'abbé Gioberti. Ventura et Rosmini se soumirent, mais Gioberti s'obstina. Après avoir inauguré en Piémont la déplorable politique dont l'Italie subit encore les conséquences, il se retira en France, à la suite du désastre de Novarre, et y mourut de mort subite en 1852. Le P. Ventura, et d'autres ecclésiastiques coupables d'avoir, comme lui, pactisé avec la révolte, s'étant établis à Paris, l'archevêque de cette ville, M[gr] Sibour, demanda au Pape quelle conduite tenir à leur égard; Pie IX lui en traça les règles le 1[er] septembre 1849, avec autant de bonté que de fermeté.

Par un bref du mois suivant, il condamna l'abbé Chantôme, qui dans sa *Revue des réformes* et *du Progrès*, avait repris et outré jusqu'aux dernières conséquences les doctrines périlleuses de l'*Ere nouvelle*, organe beaucoup plus important, fondé par le P. Lacordaire qui l'abandonna bientôt, et tombé ensuite, malgré le talent de l'abbé Maret, sous la réprobation des évêques.

A côté de rares sujets de tristesse, Pie IX ne trouvait en France qu'à bénir et à encourager. Consulté par les évêques sur l'opportunité de tenir des conciles provinciaux et de se soustraire ainsi à une des servitudes des fameux *Articles organiques*, il appuya de toutes ses forces ces assemblées, qui produisirent les meilleurs résultats. Mais une liberté plus précieuse encore, dont l'Eglise fut redevable à la République de février, ce fut la liberté d'enseignement secondaire, votée le 15 mars 1850, sous l'influence de MM. de Falloux et de Montalembert, de M. Thiers et de M[gr] Dupanloup, évêque d'Orléans. Cette loi fut un objet de contradiction momentanée dans le sanctuaire. Plusieurs évêques, et avec eux le journal l'*Univers*, qui avait été jusque-là l'organe incontesté de tout le parti ca-

tholique, la repoussaient comme consacrant la prédominance de l'Etat; quelques autres, comme Mgr Parisis, évêque de Langres, qui avait fait plus que personne pour la préparer, ne l'acceptaient que sous bénéfice d'inventaire. Pie IX déclara que l'esprit qui avait présidé à sa confection étant un esprit de transaction, il fallait savoir faire quelques sacrifices, et aussitôt l'épiscopat fut unanime à ne plus rechercher qu'une chose : le meilleur parti à tirer de la loi.

Pie IX avait obtenu du roi de Naples, au mois de mai 1848, que la direction des petits séminaires serait entièrement laissée aux évêques. Un concordat sur des bases semblables fut conclu avec le grand duc de Toscane, Léopold II, et préparé avec l'empereur d'Autriche, François-Joseph. Ce prince, bon et loyal, mais faible et trop prompt au découragement, passait alors pour ferme et résolu, parce qu'il était vainqueur de tous ses ennemis. Il couronna ses victoires par l'abolition des odieuses prescriptions de Joseph II contre la liberté de l'Eglise. Une ordonnance impériale du 18 avril 1850, déclara les fidèles et le clergé libre de correspondre avec le Pape, et permit aux évêques de publier leurs écrits sans autorisation préalable, d'infliger des peines purement spirituelles, de suspendre les ecclésiastiques de leurs fonctions et de régler le culte dans leurs diocèses. Pie IX, dans son allocution du 20 mai, loua hautement cette ordonnance; mais François-Joseph, proposé à l'imitation des autres princes, se trouva par là même désigné à toutes les haines de la Révolution.

Le Pape exprima aussi la peine qu'il ressentait en voyant les libéraux belges ravir peu à peu aux catholiques, par des intrigues parlementaires, la plupart des libertés conquises en commun en 1830. Mais un spectacle plus douloureux encore à ses regards, c'était celui qu'offrait le royaume de Piémont ou Sardaigne. Une loi qui immortalisera tristement le nom de son auteur, la loi Siccardi, abolissait brutalement le concordat dans ce pays, confisquait les propriétés et revenus ecclésiastiques, entravait la prédication et sécularisait le mariage à l'exemple de ce que nous sommes réduits à subir en France, comme si Jésus-Christ n'avait pas institué un sacrement pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme, ou comme s'il

était loisible aux hommes de ne pas tenir compte du Code de Jésus-Christ!

Pie IX, par une note en date de Portici, 9 mars 1850, exposa au gouvernement sarde le déplorable état où cette loi réduisait la religion et ses ministres; il proposa une révision amiable du concordat, mais à la condition qu'il engagerait les deux parties contractantes, protesta en attendant contre toute infraction de ce traité, et fit appel aux traditions catholiques de la maison de Savoie, et à la piété, à la loyauté de son nouveau chef. La piété et la loyauté de Victor-Emmanuel! car c'était lui qui régnait, depuis la déroute de Novarre et l'abdication de Charles-Albert.

Le roi piémontais, pour toute réponse, fit voter la loi Siccardi, la sanctionna et la promulgua, puis il étendit la main sur les fondations pieuses de ses ancêtres et sur les autres biens d'Eglise, et les *incaméra*, expression qu'il a remplacée depuis par celle d'*annexer*, et qui a encore d'autres équivalents dans la langue des honnêtes gens.

Quand on parle d'un souverain, on aimerait à pouvoir le faire avec respect et sans employer de gros mots. Cela n'est point aisé à l'égard du plus grand nombre des princes de notre temps; mais quand il s'agit de celui qu'une suite de brigandages ont fait roi d'Italie, c'est complétement impossible.

Catholique dans son cœur, Victor-Emmanuel est de ceux qui s'imaginent que la religion est bonne seulement pour mourir. Il fut détourné de la pratiquer pendant sa vie, et par les habitudes scandaleuses de sa conduite privée, et surtout par ses ambitions. Totalement dépourvu de principes et de bonne foi politique (c'est pour cela que Mazzini l'a surnommé le *Roi galant-homme*), il cacha sous une apparente aversion pour les affaires une grande ténacité et une dose assez forte de finesse italienne. Il connut les hommes et sut choisir ceux qu'il lui convenait d'employer. En se dissimulant derrière eux, il eut l'art de paraître constamment entraîné par la Révolution, tandis qu'il ne cessait de la stimuler et de la pousser en avant; mais lorsque les événements l'obligèrent à se découvrir, il n'hésita jamais, soit qu'il eut à renier sa

signature, comme après le traité de Zurich et la Convention de septembre, ou à détrôner un cousin, comme lorsqu'il assiégea lui-même François II dans Gaëte, ou à trahir un ami et même un bienfaiteur, comme le Grand-Duc de Toscane et tant d'autres (1). Le seul côté honorable de son caractère est sa bravoure personnelle, et encore est-ce une bravoure de soldat plutôt que de général ou de chef d'Etat; mais cela suffisait à la Révolution qui n'avait besoin que d'une épée et d'un drapeau, et qui trouva l'un et l'autre en Victor-Emmanuel, en même temps qu'elle trouvait une égide toute puissante dans Napoléon III.

L'archevêque de Turin, Mgr Franzoni, s'étant permis d'adresser aux curés de son diocèse quelques observations sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat, fut jeté dans une prison de la citadelle, en attendant d'être envoyé en exil. Pie IX le félicita d'avoir été jugé digne de souffrir persécution pour la justice. Les catholiques de France ne l'abandonnèrent pas non plus. Ils achetèrent par souscription la croix pastorale de Mgr Affre, et offrirent à l'archevêque, confesseur de la foi, cette relique de l'archevêque martyr.

Mais l'acte le plus mémorable de l'exil de Gaëte, c'est l'encyclique du jour de la Purification, 2 février 1849, adressée aux patriarches, primats, archevêques et évêques de l'univers, pour recueillir la tradition universelle, touchant la croyance à l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

Pie IX, dans cette encyclique, constate qu'un mouvement universel s'est produit dans la piété chrétienne en faveur de cette croyance, de sorte que la manifestation complète en paraît suffisamment préparée, et par la liturgie, et par les demandes formelles de nombreux évêques, et par les travaux des plus savants théologiens. Il ajoute que cette disposition générale répond parfaitement à sa propre pensée, et qu'au milieu des horribles calamités de l'Eglise, il serait grandement consolé d'ajouter un fleuron à la couronne de la Vierge toute-puissante, et d'acquérir un titre spécial à sa protection.

(1) Victor-Emmanuel, encore enfant, fut sauvé dans un incendie par le Grand-Duc de Toscane, qu'il détrôna ensuite.

Dans cette vue, il déclare qu'il a institué une commission de cardinaux pour étudier cette question, et il invite tous ses vénérables frères dans l'épiscopat à lui faire connaître leurs sentiments, et à joindre leurs supplications aux siennes pour obtenir les lumières d'en haut.

Ces préoccupations purement théologiques, quand le sol manquait pour ainsi dire sous ses pieds, valurent au souverain Pontife les sarcasmes de la sagesse humaine. On fut quelque temps sans comprendre qu'un Pape est théologien avant d'être roi, qu'il est, comme théologien, assuré du lendemain, et que la démarche solennelle de Pie IX était une réponse triomphante à toutes les erreurs de l'esprit moderne. Le dogme de l'Immaculée Conception écrase en effet et pulvérise tous les systèmes rationalistes, qui ne veulent admettre dans la nature humaine ni déchéance, ni rédemption surnaturelle. En outre, la manière dont la promulgation en était préparée tendait à rapprocher de plus en plus du centre commun toutes les églises particulières. Lorsque l'impiété eut compris tout cela, elle attaqua avec colère ce qu'elle appelait « le nouveau dogme, » et l'hérésie et la fausse philosophie firent assaut d'ignorances et d'inepties à ce sujet. Pie IX, sans se laisser distraire par ces vaines clameurs, poursuivait avec sérénité l'œuvre que lui inspirait le ciel; il s'obstinait à mettre sa confiance dans une humble vierge plutôt que dans les suffrages mobiles des peuples ou la force du canon.

« Nous en avons la ferme espérance, s'écriait-il, la Vierge qui a été *élevée par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs des Anges jusqu'au trône de Dieu* (1), la Vierge pleine de grâce et de suavité, celle qui a toujours arraché le peuple chrétien aux embûches de l'ennemi..., daignera nous prendre en pitié, avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel; elle écartera de nous, par son instante et toute puissante protection auprès de Dieu, les cruelles angoisses dont nous souffrons...; elle détournera les fléaux du courroux divin, qui nous

(1) S. Grégoire, pape, *De Expositione in libros Regnum.*

frappent à cause de nos péchés, apaisera les effroyables tempêtes dont l'Eglise est assaillie de toutes parts, à l'immense douleur de notre âme, et changera enfin notre deuil en joie. Car vous savez parfaitement, vénérables frères, que le fondement de notre confiance est en la sainte Vierge, puisque *c'est en elle,* selon saint Bernard, *que Dieu a placé la plénitude de tout bien, de telle sorte que s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, nous sachions que c'est d'elle que nous le recevons..., parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie* (1). »

(1) S. Bernard, *In Nativit. B. Mariæ.*

CHAPITRE IX.

RENTRÉE TRIOMPHALE DE PIE IX A ROME. — LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE RÉTABLIE EN ANGLETERRE ET EN HOLLANDE. — ENCYCLIQUE *INTER MULTIPLICES*.

Pie IX quitta Portici le 4 avril 1850, pour rentrer à Rome. Ferdinand, suivi de toute sa cour, l'accompagna jusqu'à la limite des deux états. Au moment de se séparer, le roi de Naples s'agenouilla avec son fils, le duc de Calabre (plus tard François II), et lui demanda une dernière bénédiction. « Oh! oui, de toute mon âme, s'écria le Pape attendri, oui, je vous bénis, vous, votre famille et votre royaume. Et que ne puis-je vous exprimer toute ma reconnaissance, et celle de l'Eglise universelle, pour la généreuse hospitalité que j'ai reçue de vous! — Très-Saint-Père, dit le roi, je n'ai fait que mon devoir de chrétien, et toute ma vie je remercierai Dieu de m'avoir fourni l'occasion de le remplir. — Oui, reprit Pie IX, mais votre piété filiale a été grande et profonde. Encore une fois, que Dieu vous récompense et vous bénisse! » Et pressant le pieux monarque sur son cœur, il l'embrassa avec effusion.

On avait voulu détourner Pie IX de s'exposer personnellement au milieu des soldats français, qu'on supposait capables de manquer au respect dû à sa dignité. Ce sont des soldats sans foi et enclins à la raillerie, lui disait-on; la plupart d'entre eux ne se montrent jamais dans les églises; vous verrez qu'ils mépriseront vos bénédictions et ne voudront pas s'agenouiller pour les recevoir. « Eh bien! répondit le Pape, je les bénirai debout! » Et il mit fin à ces conseils pusillanimes.

Dès qu'il fut entré sur le territoire pontifical, une escorte de soldats français l'entoura pour l'accompagner. Terracine et Velletri, les premières villes qu'il rencontra sur son passage, firent éclater un enthousiasme indescriptible. Pour empêcher l'explosion des mêmes transports à Rome, les sociétes secrètes firent placarder au Corso des affiches menaçantes, qui désignèrent au poignard tous ceux qui se porteraient au-devant de l'*abbé Mastaï,* et, pour montrer que ce n'étaient pas de vaines menaces, dans la nuit qui précéda l'arrivée du Pape, des mains incendiaires tentèrent deux fois de détruire le Quirinal. Mais l'émotion populaire était trop forte pour pouvoir être dominée par la terreur.

Le 12 avril 1850, la ville entière se précipita au-devant de son Pontife et de son roi. Les rues marquées pour le passage du cortége regorgeaient; toutes les autres étaient absolument désertes. Les cris de « *Evviva!* vive le Pape! vive la religion! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » et d'autres acclamations semblables perçaient le bruit confus et majestueux formé par le canon, les cloches et la rumeur lointaine d'une foule immense. Pie IX s'avançait rayonnant et pleurant de joie; sa main, qu'il tenait levée depuis des heures, ne pouvait se lasser de bénir ce peuple, et la foule, pour essayer de toucher ses habits, se précipitait jusque sous les roues de sa voiture. Ceux qui avaient déjà reçu sa bénédiction couraient un peu plus loin pour la demander encore.

Un touchant épisode marqua son entrée dans la basilique de Saint-Jean. Il aperçut sous le péristyle quatre ecclésiastiques appartenant au clergé de l'église française de Saint-Louis, et, avant d'avoir reçu les hommages de personne, il se dirigea vers eux ; il leur présenta sa main à baiser, en leur disant avec cette bonté affectueuse qui le caractérise : « Ah ! voilà mes bons Français, il est bien juste que je commence par eux ; c'est à eux qu'appartient l'honneur de la journée. » Tous les assistants, y compris les soldats français qui formaient la haie, étaient attendris jusqu'aux larmes. Les chasseurs d'Afrique surtout, malgré leur renommée peu édifiante sous le rapport de la piété, ne pouvaient se retenir de crier comme la foule : *Benedizione, padre!* et ces cris avaient l'air de dire : Père, pardon-

nez-nous ! Le Pape s'arrêta un moment devant eux. Il laissait voir, lui aussi, deux grosses larmes qui lui coulaient le long des joues.

La basilique de Saint-Pierre, malgré les proportions effrayantes qui en font le plus vaste temple du monde, ne put contenir tous ceux qui voulurent y pénétrer après lui ; il en resta assez au dehors pour remplir les portiques et la place. Le soir, Rome entière fut illuminée ; pas une maison, pas une échoppe, pas un monument qui ne resplendît de feux ; et cette illumination dura trois jours.

Quelques jours après, Pie IX, voulant visiter l'hôpital militaire de Saint-André, dit à l'agent comptable : « Je désire m'entretenir avec les pauvres soldats qui se sont fait blesser pour moi. Voulez-vous me conduire à eux? » Il se dirigea alors vers l'escalier qui conduit aux salles et le monta rapidement, s'appuyant sur le bras de l'officier, qu'il appelait son fils, son cher enfant. Cependant quelques soldats qui se trouvaient dans les cours étaient montés prévenir leurs camarades, et lorsque le Saint-Père entra dans la première salle, il trouva tout le monde en émoi. Il fut impossible de retenir au lit ceux à qui leurs forces permettaient de se lever. Il y eut même un blessé qui, dans sa précipitation, accourut en chemise. Ceux que la douleur tenait cloués à leur couche cherchaient à s'arranger, et enlevaient rapidement leurs bonnets de nuit. Les mieux portants coururent au-devant de lui; ils se jetèrent à ses pieds, les couvrant de leurs baisers. Le Saint-Père s'arrêta à tous les lits, et adressa aux infortunés qui les occupaient, des paroles de consolation, les encourageant à la patience et à la résignation; il les remercia de ce qu'ils avaient fait pour l'Eglise, et leur promit les récompenses et les bénédictions du ciel; puis il donna à chacun un objet de dévotion, soit un Christ en argent, monté sur une croix d'ivoire, soit une médaille précieuse, soit un chapelet. En vérité, raconte un témoin, il eût fallu être de pierre pour ne pas se sentir ému.

L'intention du Saint-Père était d'aller aussi, dès ce jour-là, à l'hôpital des Saints-Dominique et Sixte ; mais l'avidité fut si grande, qu'il distribua tout à Saint-André. « Vous m'avez ruiné, dit-il gaiement; je n'ai plus rien à porter à vos camarades ; ce sera pour une autre fois. »

Le factionnaire, qui n'avait pu quitter son poste, n'avait rien reçu. En voyant passer le Pape, il lui cria : « Pardon, mon Pape, j'ai une mère qui serait bien heureuse, elle aussi, d'avoir un chapelet de vous. — Je n'en ai plus, répondit Pie IX ; mais soyez tranquille, je vous en ferai apporter deux, un pour elle et un pour vous ; car j'ai l'espoir qu'un jour viendra où vous prierez de nouveau avec elle, si toutefois vous aviez eu le malheur de cesser de prier. »

Les malades avaient suivi jusqu'à la porte. Là ils réclamèrent une nouvelle bénédiction et se jetèrent tous à genoux. Le bon Pie IX se retourna et les bénit encore une fois en leur recommandant de garder le souvenir de cette scène, et de n'avoir plus peur désormais d'approcher les ministres de Jésus-Christ. La plupart des soldats, ne connaissant d'autre étiquette que celle de la hiérarchie militaire, l'appelaient « mon Pape, » comme ils eussent dit « mon général. » Les plus instruits le traitaient de Monseigneur, et fort peu de Saint-Père. Pie IX, rentré au Vatican, raconta tout cela aux cardinaux et s'amusa franchement de ces appellations multiples.

« Pour moi, disait un vieux sous-officier, j'ai peut-être manqué aux convenances, mais j'ai donné au Pape une solide poignée de main, et il me l'a rendue ; ensuite j'ai baisé son anneau. » Rien n'était plus facile, même pour les simples soldats, que de se faire admettre aux audiences du Quirinal ou du Vatican. Pie IX les accueillait avec une bonté toute particulière : « Eux et moi, disait-il, à mesure que nous nous connaissons mieux, nous gagnons dans notre estime réciproque. »

Pie IX signala sa rentrée à Rome par une extension de l'amnistie et par la publication d'une nouvelle indulgence en forme de jubilé. Il avait retrouvé son peuple, le vrai peuple romain, et il désirait que tous les catholiques, jusqu'aux extrémités du monde, prissent part à sa joie, et qu'autour de lui le moins de fronts possible restassent assombris. Il répéta plusieurs fois ces belles paroles : « Je reviens comme un pasteur, non comme un vengeur ; *in urbem reversus pastor et non ultor.* »

Il choisit en même temps pour secrétaire d'Etat et principal mi-

nistre le cardinal Antonelli, qui, depuis lors, ne cessa plus de remplir auprès de lui ces importantes fonctions. Ensuite il recommença paisiblement, comme si elle n'eût jamais été interrompue, sa vie de travail et de dévouement. Les hôpitaux le revirent au chevet des malades ; les pauvres retrouvèrent sa main libérale ; les sciences, les arts et l'industrie se relevèrent, et les étrangers reprirent le chemin de Rome, oublié depuis deux ans. La capitale du monde catholique avait perdu vingt mille habitants durant la Révolution ; elle les retrouva promptement, et même au delà, car la population totale de la ville, qui n'était que de 175 à 180,000 âmes à l'avénement de Pie IX, dépassait 220,000 en 1870, au moment de l'invasion piémontaise. Bref, Rome reprit cette physionomie joyeuse et animée, en même temps que tranquille, pieuse et harmonieuse, qui donne tant de charme au séjour de cette incomparable cité.

Après le retour de Pie IX à Rome, la Vierge immaculée, sous la protection de laquelle il avait placé sa personne et l'Eglise tout entière durant son exil, lui donna quelques années que l'on peut appeler calmes et paisibles, surtout si on les compare à la période orageuse qui les avait précédées et à celle qui les suivit. Il convenait que la famille chrétienne jouît de ce repos pour se livrer à la joie de déposer sur le front de sa Mère et de sa Reine une nouvelle couronne (1). Cette période heureuse dura neuf années, de 1850 à 1859, et elle peut être divisée elle-même en deux moitiés à peu près égales, l'une avant et l'autre après la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Parmi les actes pontificaux de Pie IX qui se rapportent à la première moitié, nous rappellerons, dans le domaine de la liturgie et de la discipline, un bref du 31 mai 1850 déclarant double de seconde classe la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge ; un autre du 4 avril 1851 élevant saint Hilaire, évêque de Poitiers, au rang des docteurs de l'Eglise ; un autre du 18 mai 1854 déclarant doubles mineures les fêtes de saint Timothée, de saint Tite et de saint Ignace d'Antioche ;

(1) L'abbé Guillaume, *Continuation de l'Histoire universelle de l'Eglise, de Rohrbacher.*

un autre du 9 février 1853 organisant le collége des protonotaires apostoliques, et déterminant que les protonotaires participants seront au nombre de sept, continueront d'être soumis immédiatement au Saint-Siége et garderont le privilége de l'autel portatif : un autre du 28 juillet 1854 modifiant, pour les adapter à la situation actuelle, les statuts de l'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem ; un autre du 9 juillet 1854, approuvant l'admirable congrégation des *Petites sœurs des pauvres*, fondée à Saint-Servan en 1840, par de pauvres ouvrières ou domestiques.

Plusieurs lois attentatoires aux libertés et aux propriétés de l'Eglise ayant été votées par le congrès de la république américaine de la Nouvelle-Grenade, le Pape avait écrit, en 1847, au président de cette république. Mais sa lettre semblait n'avoir servi qu'à précipiter la persécution. En 1850, le séminaire de Bogota avait été confisqué ; en 1851, on interdit aux évêques la visite des couvents, on transféra au peuple la nomination des curés, et aux conseils provinciaux celle des chanoines ; on dépouilla le clergé, et le congrès se déclara maître de fixer selon son bon plaisir les traitements ainsi que les droits et les devoirs sacerdotaux. Prêtres et évêques protestèrent unanimement. Le gouvernement leur répondit par l'emprisonnement et l'expulsion. Le vicaire capitulaire d'Antioquia ayant eu la faiblesse de céder sur quelques points à ces exigences injustes, Pie IX l'en reprit avec sévérité et lui ordonna de revenir sur sa décision. L'archevêque de Bogota, au contraire, Mgr Mosquera, étant demeuré ferme et inébranlable, reçut du Pasteur suprême tout l'appui qu'il en pouvait espérer. Il fut exilé, et après lui plusieurs de ses suffragants. Les glorieux proscrits rencontrèrent partout, en Espagne, en France, au Chili, l'accueil le plus sympathique ; le Pérou assigna une pension à l'évêque de Carthagène ; mais on arrivait au moment où il n'y aurait plus d'évêques dans la Nouvelle-Grenade. Enfin la majorité des députés et des sénateurs comprirent que ce n'était pas en détruisant la religion qu'on parviendrait à arrêter les incessantes révolutions si fatales au développement de l'Amérique espagnole, et la persécution se ralentit peu à peu.

Pie IX eut à louer et à soutenir, plus près de lui, un autre confes-

seur de la foi, Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg, dans le grand-duché de Bade. Pour avoir osé revendiquer, entre autres choses, la collation des cures et bénéfices et l'examen des aspirants au sacerdoce, droits que l'Etat contestait aux évêques, ce vénérable vieillard, âgé de plus de quatre-vingts ans, se vit traîné en justice et gardé à vue dans son palais. Ses curés fidèles furent emprisonnés, chassés et punis d'amendes pécuniaires. Mais ce coup de fouet ne fut pas inutile à l'Allemagne catholique ; elle en avait besoin. Le clergé se serra davantage autour de son chef : les catholiques tièdes ou secrètement gagnés à l'indifférentisme religieux firent défection ; mais les vrais fidèles se comptèrent, et se trouvèrent encore les plus nombreux. Les cloches et les orgues se turent dans toutes les églises ; ce deuil du culte public, joint à l'émotion populaire, fit reculer le gouvernement de Bade et ceux de Wurtemberg, de Hesse-Cassel et de Nassau, tous engagés dans la même voie. Ils acceptèrent les offres de conciliation présentées par les évêques, et toutes les tracasseries policières furent rapportées, les amendes restituées, et l'archevêque laissé libre dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques, jusqu'au jour où la prépotence prussienne vint troubler de nouveau la paix religieuse dans les contrées allemandes.

Pie IX recueillit moins vite les fruits de sa fermeté contre d'autres persécutions exercées non par des gouvernements protestants, mais par des catholiques. Bien loin de rappeler l'archevêque de Turin exilé, le Piémont avait fait enlever de son siége l'archevêque de Cagliari, et menacé du même sort celui de Gênes, l'évêque de Sassari et plusieurs autres. Un professeur de l'Université royale de Turin, le docteur Nuytz, enseignait publiquement l'hérésie dans ses cours et dans ses ouvrages ; il soutenait, par exemple, que le mariage n'est pas un sacrement. Le Pape condamna hautement deux de ses écrits par un bref du 22 août 1851 ; mais ni le professeur ne se rétracta, ni le gouvernement qui, sous main, l'excitait, ne lui retira l'enseignement officiel de la jeunesse. L'extrait suivant d'une lettre de Pie IX à Victor-Emmanuel, datée de Castel-Gandolfo, 15 septembre 1852, jettera sur la situation une vive lumière :

« Nous terminerons en répondant à la dernière observation que

nous fait Votre Majesté. On accuse une partie du clergé piémontais de faire la guerre au gouvernement de Votre Majesté et de pousser ses sujets à la révolte contre Elle et contre ses lois. Une telle accusation nous paraîtrait invraisemblable, si elle n'était formulée par Votre Majesté, qui assure avoir en main les documents par lesquels elle est justifiée. De ces documents nous regrettons de n'avoir aucune connaissance, et de nous trouver ainsi dans l'impossibilité de savoir quels sont les membres du clergé qui donnent les mains à la détestable entreprise d'une révolution en Piémont. Cette ignorance ne nous permet pas de les punir. Toutefois, si par les mots excitation à la révolte, on voulait parler des écrits que le clergé piémontais a fait paraître pour s'opposer au projet de loi sur le mariage, nous dirons, tout en faisant abstraction de la manière dont quelques-uns auront pu s'y prendre, qu'en cela le clergé a fait son devoir. Nous écrivons à Votre Majesté que la loi n'est pas catholique. Or, si la loi n'est pas catholique, le clergé est obligé d'en prévenir les fidèles, dût-il, en le faisant, s'exposer aux plus grands dangers. Majesté, c'est au nom de Jésus-Christ, dont, malgré notre indignité, nous sommes le vicaire, que nous parlons, et nous vous disons en son nom sacré de ne pas donner votre sanction à cette loi, qui sera la source de mille désordres.

» Nous prions aussi Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'un frein soit mis à la presse qui vomit continuellement le blasphème et l'immoralité. Ah ! de grâce, mon Dieu, que ces péchés ne retombent point sur celui qui, en ayant la puissance, ne voudrait pas mettre obstacle à la cause qui les produit ! Votre Majesté se plaint du clergé; mais ce clergé a été, dans ces dernières années, persévéramment outragé, moqué, calomnié, livré à l'opprobre et à la dérision par presque tous les journaux qui s'impriment dans le Piémont ; on ne saurait redire toutes les infamies, toutes les invectives haineuses répandues contre lui. Et maintenant parce qu'il défend la pureté de la foi et les principes de la vertu, il doit encourir la disgrâce de Votre Majesté ! Nous ne pouvons le croire, et nous nous abandonnons à l'espoir de voir Votre Majesté soutenir les droits et protéger les ministres de l'Eglise, et délivrer son peuple du joug de

ces lois qui attestent la décadence de la religion et de la moralité dans les Etats qui ont à les subir. »

L'attention de Pie IX était partout. En 1851, il termina heureusement, dans l'Hindoustan, le schisme de Goa occasionné par le droit de patronage que la couronne portugaise prétendait conserver sur les évêques de ce pays. La même année, il conclut avec l'Espagne un concordat réparateur, ratifiant la vente des biens « nationaux », sauf restitution à l'Eglise de ceux qui n'étaient pas encore vendus, et assurant l'enseignement de la pure doctrine catholique dans tous les séminaires et écoles publiques, sous la surveillance des évêques.

Des conventions presque identiques furent signées avec les républiques de Guatemala et de Costa-Rica, dans l'Amérique centrale.

Le nombre des siéges épiscopaux étant jugé insuffisant dans la petite communauté des Arméniens catholiques, vu les distances et l'état de dissémination des fidèles, Pie IX en créa de nouveaux.

Les trois îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, débris de la puissance coloniale de l'ancienne France, n'avaient été gouvernées jusque-là que par des vicaires apostoliques, malgré les propositions du Saint-Siége. Pie IX obtint enfin, en 1850, l'accord du gouvernement français pour ériger un évêché dans chacune, à Saint-Denis pour la Réunion, à la Basse-Terre pour la Guadeloupe, et à Fort-de-France pour la Martinique. Ce dernier siége fut transféré, deux ans plus tard, à Saint-Pierre. Mais des créations épiscopales plus importantes encore furent celles qui eurent lieu en Angleterre et en Hollande.

Une lettre apostolique, en date du 24 septembre 1850, rétablit la hiérarchie ecclésiastique dans cette île des saints qui, depuis Henri VIII et Elisabeth, avait été trop souvent l'île des martyrs. « Nous avons pensé, disait Pie IX, que, vu le progrès du temps et des choses, il n'était plus nécessaire de faire gouverner les catholiques d'Angleterre par des vicaires apostoliques, et que le nombre croissant des fidèles rendait indispensable la forme ordinaire du gouvernement épiscopal. Nous avons été confirmés dans cette pensée par le désir que nous ont exprimé en commun les vicaires aposto-

liques de ce pays, ainsi qu'un grand nombre de membres éminents du clergé et de laïques distingués par leurs vertus et leur rang. »

L'Angleterre forma une seule province ecclésiastique. Le siége métropolitain fut placé à Londres, sous le titre de Westminster, et l'archidiocèse comprit toute la partie de l'immense métropole qui est située sur la rive gauche de la Tamise. Il eut sous sa dépendance douze évêchés suffragants : Southwark, ou Londres, rive droite, Beverley, Liverpool, Salford, Shrop, Newport et Menevia, Cliffton, Plymouth, Hagulstald, Nottingham, Birmingham et Northampton.

Afin de ménager le plus possible les susceptibilités des anglicans, on avait évité de prendre les anciens titres des saint Augustin et des saint Wilfrid, des saint Dunstan et des saint Thomas, actuellement portés par des évêques hérétiques; on avait préféré des titres plus modestes, empruntés à de simples quartiers des grandes villes, comme Westminster et Cliffton, ou à des centres de population considérables mais d'importance récente, tels que Liverpool et Birmingham. Pour surcroît de précautions, Pie IX avait communiqué son projet à lord Minto, ambassadeur officieux de la Grande-Bretagne à Rome; il en avait reçu l'assurance que l'organisation de la hiérarchie catholique ne rencontrerait pas plus d'obstacles en Angleterre qu'elle n'en avait rencontré dans les colonies anglaises.

On a peine à s'expliquer aujourd'hui, après vingt-cinq ans écoulés, l'accès de vertige furieux dont fut saisi le peuple anglais, ordinairement si calme et si pratique, en présence de ce qu'on appela l'acte d'agression papale, *the popish agression.* Les évêques anglicans de Londres, de Cantorbéry, d'York et d'ailleurs, s'étaient crus jusqu'alors, ou avaient feint de se croire les successeurs légitimes des premiers fondateurs de leurs églises; ils prétendaient être acceptés comme membres de la grande famille catholique, au moins tacitement, par les Papes; la création de diocèses catholiques en dehors des leurs, les forçait à renoncer devant le peuple à cette illusion. L'aristocratie anglaise, pour laquelle les évêchés sont un riche apanage, épousa chaudement leur querelle. La presse fut unanime à accuser le Pape d'empiéter sur les droits de la couronne; elle s'indigna de voir, disait-elle, les Etats de la reine Victoria démembrés et

partagés par un souverain étranger. A la Chambre des Lords, comme à celle des Communes, on se perdit en discussions violentes et confuses pour trouver un moyen d'empêcher l'exécution de la lettre pontificale sans violer la loi ni la liberté de conscience. La chose étant difficile, impossible même, les ministres donnèrent leur démission; ils ne trouvaient pas de remplaçants. Le peuple, de son côté, discutait moins, mais se livrait à des excès sauvages. Il habillait des mannequins figurant le Pape, le cardinal Wiseman, nouvel archevêque de Westminster, et les prêtres catholiques; il les traînait dans les rues, puis les brûlait en place publique ou les jetait à la mer. Le plus souvent, des effigies de la Sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Paul suivaient celle du Pape et avaient le même sort, et la foule hideuse et déguenillée des faubourgs anglais, hurlait, dansant autour des bûchers, et brandissant des torches incendiaires qu'on eut parfois de la peine à retenir à distance des fermes et des châteaux.

Le cardinal Wiseman expliqua, dans un *Appel au peuple anglais*, les intentions de Pie IX dénaturées par la passion. On y lisait ces belles paroles à l'adresse du chapitre anglican de Westminster, qui semblait croire que Rome songeait à le déposséder des revenus de la célèbre abbaye : « Ce splendide bâtiment, ses trésors antiques et ses riches revenus ne sont pas la partie de Westminster que doit occuper l'archevêque catholique. La partie qui m'intéresse forme un complet contraste avec toute cette magnificence, qu'elle touche cependant de fort près. Anciennement, l'existence d'une abbaye avec un nombreux clergé et des rentes considérables suffisait, dans une localité, pour créer à l'entour un petit paradis de bien-être, de contentement et de bonheur. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Autour de l'abbaye de Westminster s'étendent des labyrinthes de ruelles, de cours, d'allées, de bouges, hideux repaires de l'ignorance, du vice, de la dépravation et du crime, en même temps que de la misère, de la maigreur, de la faim et de la maladie. L'atmosphère de ces lieux est le typhus, sa ventilation est le choléra. Une population innombrable, en grande partie catholique, de nom du moins, y fourmille; ce sont des cloaques d'immondices, qu'aucun

travail ne peut purifier; ce sont des cavernes où ne pénètre jamais un rayon de lumière. Voilà la partie de Westminster que je convoite, et que je serai heureux de réclamer et de visiter comme un pâturage béni où je garderai les brebis de la sainte Eglise. »

Ni ce magnifique langage, ni l'attitude pleine de calme des catholiques ne purent désarmer l'hérésie. Les Chambres votèrent péniblement une loi, sanctionnée par la reine le 2 août 1851, qui interdisait aux évêques catholiques d'Angleterre et d'Irlande la faculté de prendre les titres de leurs églises. On fit plus : on vota un article additionnel punissant de l'amende et de la prison quiconque apprenant qu'un évêque violait cette loi, ne le déférerait pas immédiatement aux tribunaux. Et les auteurs mêmes de cette législation reconnaissaient qu'elle ne pouvait être appliquée, qu'elle ne le serait jamais; ils en convinrent dans le cours de la discussion, et cependant ils la votèrent, et c'étaient les représentants d'un grand peuple qui gouverne par ses colonies un sixième de la race humaine! Voilà à quelles ridicules extrémités le fanatisme peut acculer les hommes les plus sérieux.

Le bill du 2 août 1851 resta lettre morte, et le mouvement de retour vers l'église romaine, commencé sous les vicaires apostoliques, s'accéléra sous l'administration épiscopale. Lord et lady Fielding s'étant convertis sur ces entrefaites, l'évêque anglican de Saint-Asaph réclama une riche église, que ces deux nobles personnages avaient commencée à Pantasaph; il alléguait que, primitivement, elle était destinée à l'anglicanisme. « J'accepte votre raisonnement, lui répondit lord Fielding; je vous abandonnerai donc ma construction, mais vous rendrez au culte catholique tous les édifices religieux que leurs fondateurs ont eu l'intention de consacrer à ce culte, à commencer par l'abbaye de Westminster et la cathédrale de Cantorbéry. » L'évêque anglican n'avait pas prévu cette conséquence du principe allégué par lui. Il n'insista point.

La même œuvre de restauration catholique s'accomplit le 4 mars 1853, dans le royaume de Hollande. Quoique ravagé tour à tour par le Calvinisme et par le Jansénisme, ce petit pays avait plus du tiers de sa population catholique. Le roi était animé de dispositions équi-

tables, les fidèles étaient d'une admirable ferveur, le clergé gagnait chaque jour du terrain sur l'hérésie. Pie IX jugea donc le moment venu; il rétablit un archevêché à Utrecht, et quatre siéges suffragants : Harlem, Bois-le-Duc, Bréda et Ruremonde.

Mais les hérésies protestantes ont beau être fondées sur le libre examen : elles sont toutes aussi peu libérales que possible, dès qu'il s'agit de la seule véritable Eglise. Elles ameutèrent si bien les passions populaires, que les ministres qui avaient cru devoir autoriser catholiques et protestants à s'administrer au spirituel chacun comme ils l'entendent, furent obligés de donner leur démission, et que le roi eut la main forcée, et se vit contraint à présenter une loi contre les catholiques. On put croire à ce moment que le Pape s'était trop pressé; mais l'événement se chargea de justifier la sagesse de sa conduite. Quand les prétendus griefs des protestants arrivèrent à la discussion devant les Chambres, le ministre chargé des intérêts catholiques démontra, avec une triomphante clarté, que le protestantisme n'était nullement en cause dans une organisation où il ne s'agissait pas de lui, mais des seuls citoyens qui acceptaient volontairement et librement l'autorité doctrinale de Rome. Réduits au silence sur la question principale, les ennemis de la papauté se rabattirent sur la forme des lettres apostoliques. Le bon sens public fit justice de ce subterfuge; la loi répressive fut retirée, et le grand acte pontifical reçut pleine et libre exécution.

En France, la conduite à tenir à la suite des événements du 2 décembre 1851, avait accentué, entre les catholiques, la divergence née à l'occasion de la loi d'instruction publique de 1850. Les légitimistes, comme on devait s'y attendre, s'étaient rangés dans l'opposition. M. de Montalembert, qui n'avait jamais été légitimiste, les y rejoignit après la confiscation des biens de la famille d'Orléans; mais non sans avoir, dans l'intervalle, et au lendemain même du 2 décembre, publié une adhésion éclatante et formelle au coup d'Etat, né d'un parjure, qu'aucun homme politique de quelque importance n'osait encore absoudre. M. Louis Veuillot, au contraire, après avoir accueilli sans enthousiasme le nouvel ordre de choses, s'y rallia chaque jour de plus en plus, en présence des actes ostensi-

blement conservateurs des débuts de l'Empire, et des belles paroles, des splendides promesses que le nouvel empereur prodiguait aux évêques. M. de Montalembert, M. de Falloux et leurs amis du *Correspondant* et de l'*Ami de la Religion,* proclamaient qu'on ne devait pas abandonner, pour la protection d'un César, les garanties générales dont la liberté de l'Eglise profitait. Ils avaient raison; la suite ne l'a que trop prouvé. Mais ils poursuivaient M. Louis Veuillot et les écrivains de l'*Univers* du reproche de servilisme, et, la suite l'a prouvé également, sur ce point ils avaient tort.

La Congrégation de l'Index avait condamné plusieurs ouvrages en langue française, les uns absolument, les autres jusqu'après correction. Parmi ces derniers s'en trouvaient de généralement adoptés dans l'enseignement, malgré leurs défauts, comme le *Manuel du droit canonique,* de M. Lequeux, vicaire général de l'archevêque de Paris, et la *Théologie,* déjà ancienne, de Bailly. Les auteurs se soumirent avec empressement; mais une de ces condamnations, portée contre le *Dictionnaire* de M. Bouillet, froissa vivement l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, qui avait approuvé ce dictionnaire. Il s'en prit au journal l'*Univers,* à la presse religieuse laïque en général, et dirigea contre elle un Mandement du 15 janvier 1851, et ensuite un autre plus vif encore, publié en 1853, à la sollicitation d'un chanoine d'Orléans, M. l'abbé Gaduel, qui avait accusé Donoso Cortès, dans l'*Ami de la Religion,* de plusieurs hérésies, et qui se plaignait d'avoir été réfuté dans l'*Univers* avec une verve peu respectueuse. Mgr Sibour interdisait aux prêtres de son diocèse la lecture de *l'Univers,* et menaçait d'excommunication les rédacteurs de cette feuille, s'ils se permettaient de discuter l'acte porté contre eux.

La controverse des classiques aboutit à une sentence analogue de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, contre les mêmes écrivains. M. Louis Veuillot, après M. l'abbé Gaume, soutenait qu'une des principales causes de l'affaiblissement de la foi, depuis l'époque de la Renaissance, était l'obligation imposée à la jeunesse d'étudier à peu près exclusivement les auteurs païens. Mgr Dupanloup combattit moins cette thèse elle-même que son exagération; mais ses idées

à ce sujet ayant été développées sous forme de lettre épiscopale aux professeurs de ses petits séminaires, il voulut les maintenir au-dessus de toute contradiction, et défendit également à ses prêtres la lecture de l'*Univers*. M. Louis Veuillot en appela au docteur suprême.

L'épiscopat français était fort partagé dans ces discussions malencontreuses. Les évêques de Chartres, de Moulins, et d'autres encore, avaient publiquement pris la défense de l'*Univers* contre l'archevêque de Paris. Le cardinal Gousset, archevêque de Reims, patronnait la thèse de M. Veuillot sur la question des classiques païens.

Un *mémoire* anonyme *à l'Episcopat, sur le droit coutumier*, vint ajouter à tous ces sujets de controverses les récriminations du gallicanisme aux abois. L'auteur niant que les coutumes de l'Eglise de France aient été abrogées par le Concordat, soutenait que les sentences disciplinaires des papes ne sont applicables qu'autant qu'elles ont été promulguées dans les diocèses. Il contestait l'autorité des décrets de l'*Index*, blâmait le mouvement liturgique, reprochait aux journalistes religieux de chercher avant tout à complaire à la cour de Rome, et terminait en conseillant aux évêques de s'entendre entr'eux pour obtenir du Pape un tempérament à ses décisions.

Pie IX ne crut pas pouvoir garder le silence plus longtemps; il adressa à tous les évêques français l'encyclique *Inter multiplices*.

Il commençait par reconnaître les sujets de joie et de consolation que lui donnaient les progrès de la religion dans ce pays, et surtout les preuves de zèle et de dévouement qu'offrait la conduite des évêques. Il louait ceux-ci de leur empressement à user de la liberté reconquise pour tenir des conciles provinciaux, et se félicitait « de voir que, dans un grand nombre de diocèses, où des circonstances particulières n'y mettaient pas obstacle, la liturgie romaine avait été rétablie. » Il ne dissimulait point cependant la tristesse que lui causaient les dissensions présentes, et blâmait indirectement l'opposition politique absolue et de parti pris : « Si jamais, disait-il, vous avez dû entretenir parmi vous la concorde des esprits et des volontés, c'est aujourd'hui surtout que, par la volonté de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Napoléon, empereur des Français, l'Eglise ca-

tholique jouit chez vous d'une paix, d'une liberté et d'une protection entière. » A propos de la bonne éducation de la jeunesse, qu'il recommandait par-dessus tout, il donnait la solution pratique de la querelle des classiques : « Il faut, disait-il, que les jeunes clercs puissent, sans être exposés à aucun péril d'erreur, apprendre la véritable élégance du langage et du style, la véritable éloquence, soit dans les ouvrages si pieux et si sages des saints Pères, soit dans les plus célèbres auteurs païens entièrement expurgés. » Sur la question de la presse catholique, il déclarait cette presse indispensable : « Veuillez, nous vous le demandons avec instance, favoriser de votre bienveillance les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et les sciences, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour la propagation et la défense de la vérité. » En retour, il ajoutait que les écrivains catholiques doivent reconnaître aux évêques le droit de les diriger, de les avertir et de les reprendre. Un blâme sévère et douloureux était ensuite infligé au *Mémoire* clandestin, et le Pape terminait par un nouvel et pressant appel à la concorde.

Tel est le résumé de cette mémorable encyclique du 21 mars 1853. Dès qu'elle fut connue, M. Louis Veuillot et ses collaborateurs adressèrent à Mgr Sibour une lettre pleine de respect et de déférence, promettant d'éviter tout ce qui pourrait les rendre indignes des encouragements de leur archevêque ; celui-ci retira la sentence portée contre eux, et la paix se trouva encore une fois rétablie par l'autorité du Pasteur des pasteurs.

CHAPITRE X.

DÉFINITION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. — CONGRÈS DE PARIS. — CONCORDAT AUTRICHIEN. — MÉMOIRE DE RAYNEVAL. — VOYAGE DANS LES ROMAGNES. — AFFAIRE MORTARA.

On se souvient que, par une encyclique datée de Gaëte, Pie IX avait interrogé l'épiscopat de l'Eglise universelle au sujet de la croyance à l'Immaculée Conception. Les réponses étaient arrivées au nombre de six cent trois. Cinq cent quarante-six demandaient avec instance la définition doctrinale; quelques-unes seulement, par exemple celle de Mgr Sibour, archevêque de Paris, hésitaient sur la question d'opportunité; mais le sentiment du monde catholique n'était pas douteux.

Pie IX appela auprès de lui, pour l'assister dans cette circonstance solennelle, tous les évêques qui pourraient se rendre à Rome. Il en vint cent quatre-vingt-douze de toutes les contrées, à l'exception de la Russie, où le despotisme ombrageux de l'empereur Nicolas s'opposa à leur voyage. Ces prélats contribuèrent à mettre la dernière main au travail de la commission chargée de préparer la bulle; mais au moment d'arrêter la rédaction définitive, on se demanda si les évêques assistaient là comme juges, pour prononcer la définition simultanément avec le successeur de saint Pierre, et s'il fallait y mentionner leur présence à ce titre, ou bien attribuer le jugement suprême à la seule parole du souverain Pontife. Le débat se termina tout à coup, comme par une inspiration de l'Esprit saint. « C'était la dernière séance, raconte Mgr Audisio, témoin oculaire; midi vint à sonner; toute l'assemblée se mit à genoux pour réciter l'*Angelus*.

Puis chacun reprit sa place, et on avait à peine échangé quelques mots, qu'une acclamation au Saint-Père, un cri d'éternelle adhésion à la primauté du siége de saint Pierre s'élève, se propage et clôt le débat : *Petre, doce nos; confirma fratres tuos!* Pierre, enseigne-nous, confirme tes frères! Et l'enseignement que ces pasteurs demandaient au Pasteur suprême, c'était la définition de la Conception immaculée. »

Le 8 décembre 1854 fut le grand jour, le jour triomphal qui, selon les belles paroles d'un mandement de Mgr Dupanloup, « couronna l'attente des siècles passés, bénit le siècle présent, appela la reconnaissance des âges à venir et laissa une impérissable mémoire ; le jour où fut prononcée la première définition de foi qu'aucun dissentiment ne précéda et qu'aucune hérésie ne suivit. » Rome entière était en fête. Une immense multitude de toutes langues se pressait aux abords de la vaste basilique de Saint-Pierre, trop étroite pour contenir tant de monde. Bientôt on vit défiler processionnellement les évêques, rangés par ordre d'ancienneté et suivis des cardinaux. Le souverain Pontife, au milieu d'un brillant entourage, fermait la marche, tandis que le chant des litanies des Saints invitait la cour céleste à se joindre à l'Eglise militante pour honorer la commune Reine des anges et des hommes. Monté sur son trône, Pie IX reçut l'obédience des cardinaux et des évêques ; ensuite la messe pontificale commença.

Quand l'évangile eut été chanté en grec et en latin, le cardinal Macchi, doyen du sacré Collége, accompagné du doyen des archevêques et du doyen des évêques présents, d'un archevêque du rite grec et d'un archevêque arménien, se présenta au pied du trône et pria le Saint-Père, au nom de toute l'Eglise, « d'élever sa voix apostolique et de prononcer le décret dogmatique de l'Immaculée Conception. » Le Pape répondit qu'il accueillait volontiers cette prière, mais il voulut invoquer encore une fois le secours de l'Esprit saint. Toutes les voix s'unirent pour le chant du *Veni Creator*. Après que le chant eut cessé, le Pape, debout, et de cette voix grave, sonore, majestueuse, dont tant de millions de fidèles connurent le charme profond, commença la lecture de la bulle.

Il établissait d'abord les motifs théologiques de la croyance au privilége de Marie ; il invoquait ensuite les traditions antiques et universelles en Orient comme en Occident, les témoignages des ordres religieux et des écoles de théologie, des saints Pères et des conciles, enfin les actes pontificaux, tant anciens que récents. Sa physionomie, tandis qu'il déroulait ces pieux et magnifiques documents, trahissait son émotion. A plusieurs reprises, il dut s'interrompre : « En conséquence, ajouta-t-il, après avoir offert sans relâche, dans l'humilité et le jeûne, nos propres prières et les prières publiques de l'Eglise à Dieu le Père par son Fils, afin qu'il daignât diriger et confirmer nos pensées par la vertu de l'Esprit saint; après avoir imploré le secours de toute la cour céleste... ; en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la gloire de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne; par l'autorité de N.-S. Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre... »

Ici sa voix parut défaillir, et il s'arrêta pour essuyer ses larmes. L'assistance, attendrie comme lui, mais muette de respect et d'admiration, attendait dans le plus profond silence. Il reprit d'une voix forte et qui, peu à peu, s'éleva à une sorte d'enthousiasme :

« Nous déclarons, prononçons et définissons, que la doctrine qui affirme que la bienheureuse Vierge Marie a été préservée et affranchie de toute tache du péché originel, dès le premier instant de sa conception, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu et que, pour ce motif, tous les fidèles doivent croire avec fermeté et constance. C'est pourquoi, si quelqu'un avait la présomption, ce qu'à Dieu ne plaise! d'admettre une croyance contraire à notre définition, qu'il sache qu'il a fait naufrage dans la foi et s'est séparé de l'unité de l'Eglise !... »

Le cardinal doyen, prosterné une seconde fois aux pieds du Pontife, le supplia de publier les lettres apostoliques contenant la définition; le promoteur de la foi, accompagné des protonotaires apostoliques, vint aussi demander qu'un procès-verbal de ce grand acte fût dressé. En même temps le canon du château Saint-Ange et toutes

les cloches de la ville éternelle annonçaient la glorification de la Vierge immaculée.

Dans la soirée, Rome retentit d'orchestres joyeux, s'enguirlanda de flammes, se couronna d'inscriptions et de transparents emblématiques ; et elle fut imitée, dans le même moment, par des milliers de villes et de villages sur toute la surface du globe. Si l'on voulait recueillir toutes les manifestations pieuses qui se produisirent alors, on remplirait, non pas des volumes, mais des bibliothèques. Les réponses des évêques au Pape, avant la définition, furent imprimées en neuf volumes; la Bulle elle-même, traduite dans toutes les langues et dans tous les idiômes de l'univers, par les soins d'un savant sulpicien français (1), en remplit une dixaine; les instructions pastorales publiant et expliquant la bulle, et les articles des journaux religieux, en formeraient certainement plusieurs centaines, surtout si l'on y joignait les poésies, les morceaux d'éloquence, et la description des monuments et des fêtes. On n'oublierait pas d'y faire figurer les spontanées et incomparables illuminations périodiques de Lyon, chaque fois que le cours de l'année ramène ce jour mémorable du 8 décembre.

La Vierge immaculée récompensa visiblement son serviteur, et étendit sa protection sur lui d'une manière presque miraculeuse. Dès les premiers mois qui suivirent, dans une cérémonie à l'église de Sainte-Agnès, près de la voie Nomentane, le Pape se trouvait sur une estrade avec quelques personnes de sa cour, lorsque l'estrade s'écroula, entraînant dans une chute de quinze à vingt pieds tout ce qu'elle supportait. Cet accident aurait pu être désastreux; on en fut quitte pour des contusions sans gravité. La ville de Rome fit éclater par des fêtes sa joie de la préservation des jours de son souverain. Vingt ans plus tard, le 12 avril 1875, la noblesse romaine se réunit encore pour célébrer cet anniversaire, qui était en même temps celui du retour triomphal de Gaëte en 1850. Pie IX, en réponse à l'adresse de dévouement qui lui fut lue au Vatican à cette occasion, fit ressortir les voies mystérieuses de la Providence. « Notre chute à Sainte-

(1) M. l'abbé Sire.

Agnès, dit-il, parut d'abord une catastrophe; elle nous effraya tous vivement; au fond, elle n'eut pas d'autre résultat que de donner une impulsion plus vive aux travaux de consolidation et d'embellissement de l'antique basilique. Il en sera de même, ajouta-t-il, des ruines morales que l'enfer amoncelle de toutes parts sur nous et autour de nous. L'Eglise en sortira rajeunie, plus vigoureuse et plus belle que jamais. »

Cependant les empiétements du schisme grec dans les lieux saints, et l'ambition hautaine de Nicolas Ier, empereur de Russie, avaient allumé en Orient une grande guerre dans laquelle la France d'abord, puis l'Angleterre avaient pris parti pour la Turquie. Cette guerre, poursuivie à une aussi grande distance, fut longue et pénible, mais glorieuse. Elle fit oublier un instant le parjure du Deux-Décembre, rajeunit la renommée militaire de la France et parut établir à jamais plusieurs choses qui depuis ont été mises à néant : une alliance anglo-française définitive, le refoulement du despotisme moscovite, la sagesse politique de Napoléon III et la supériorité des armes françaises dans le présent comme dans le passé. Malheureusement, l'armée qui prit Malakoff devait être la dernière et l'unique grande armée du second empire, qui l'avait reçue, pour la plus grande partie, des gouvernements antérieurs; celle qui vainquit ensuite en Italie n'était déjà plus qu'un noyau d'armée : elle comptait, après Solférino, des masses de traînards!

On fut très-étonné de voir, au beau milieu de la lutte, le Piémont s'adjoindre aux alliés et envoyer un corps d'armée sous Sébastopol. Le Piémont n'avait aucun intérêt dans la querelle, si ce n'est peut-être comme puissance catholique, dans la question des lieux saints; mais le gouvernement piémontais n'était plus catholique que de nom; il arborait hautement le drapeau du libéralisme, supprimait la liberté de conscience des catholiques, en dissolvant par la force les ordres religieux, et venait de s'attirer l'excommunication majeure prononcé contre lui par Pie IX, le 26 juillet 1855. On eut l'explication de sa politique après la guerre, au congrès de Paris.

Ce congrès, réuni pour un objet spécial et défini, le règlement de

la question d'Orient, ne semblait pas devoir s'occuper d'autre chose. Si néanmoins on y eut profité de la présence de l'Angleterre et de la Russie, pour recommander à leur justice les infortunées populations d'Irlande et de Pologne, l'excursion hors du domaine des délibérations n'aurait pas manqué d'à-propos. On trouva moins périlleux, et sans doute plus généreux et plus loyal, de traduire inopinément à la barre du congrès deux petits souverains qui, ni l'un ni l'autre, n'y étaient représentés et ne pouvaient se défendre : le Pape et le roi de Naples.

Ce fut le comte de Cavour, disciple de Gioberti et premier ministre du Piémont, qui, présenté à cet effet par le ministre de France, comte Walewski, et assuré à l'avance de l'appui du plénipotentiaire anglais, lord Palmerston, se chargea de cet exploit chevaleresque.

« Les Etats du Saint-Siége, dit-il entre autres choses, n'ont connu la prospérité que sous Napoléon Ier, lorsqu'ils faisaient partie de l'empire français ou du royaume d'Italie... Plus tard, l'empereur Napoléon III, avec ce coup d'œil juste et ferme qui le caractérise (on voit que Cavour n'oubliait pas à qui il parlait), Napoléon III comprit et indiqua nettement, dans sa lettre au colonel Ney, la solution du problème : sécularisation, Code Napoléon ; mais il est évident que la cour de Rome luttera jusqu'au dernier moment, et par tous les moyens, contre la réalisation de cette double combinaison. On comprend qu'elle puisse, en apparence, se plier à des réformes civiles et même politiques, sauf à les rendre illusoires dans la pratique ; mais elle sait trop bien que la sécularisation et le Code Napoléon, introduits dans l'édifice de la puissance temporelle, le mineraient par sa base et le feraient écrouler, en lui enlevant ses principaux soutiens, les priviléges cléricaux et le droit canon... L'organisation cléricale oppose d'invincibles obstacles à toutes sortes d'innovations... » Cavour concluait à la séparation politique des Légations, et à l'institution, pour ces provinces, d'un vice-roi laïque.

Walewski et Palmerston l'appuyèrent en termes plus ou moins voilés. Les plénipotentiaires des autres puissances se turent ou se

récusèrent, comme manquant d'instructions. Seul, M. de Manteuffel, le représentant de la Prusse, que Napléon III, « avec ce coup d'œil juste et ferme, » loué par Cavour, avait fait admettre aux honneurs et aux bénéfices du congrès, quand même elle n'avait pris part ni aux sacrifices de la guerre, ni à l'intervention pour ramener la paix, M. de Manteuffel observa que de telles récriminations ressemblaient fort à un appel aux mouvements révolutionnaires en Italie. La Prusse ne devinait pas encore le profit qu'elle tirerait de cette alliance de la révolution italienne et de Napoléon III, sans doute parce qu'elle n'y croyait pas encore. Mais la France catholique et conservatrice, la France se demanda si le chef qu'elle avait accepté, et qui paraissait la servir si bien jusque-là, n'allait pas la trahir tout d'un coup pour retourner aux habitudes conspiratrices de sa jeunesse; et lorsque l'on connut, par de vagues confidences des journaux, les détails d'une certaine entrevue pleine d'intimité entre l'empereur et M. de Cavour aux eaux de Plombières, il circula, parmi les gens de bien, de timides mais terribles pressentiments.

Toutefois, l'alliance franco-piémontaise aux dépens de la papauté semblait tellement impossible, que le représentant officiel de la France à Rome n'hésita pas à réfuter publiquement les calomnies intéressées du comte de Cavour. C'était le comte de Rayneval, et il était assurément compétent, puisqu'avant de séjourner à Rome comme ambassadeur de Napoléon III, il y avait été ministre plénipotentiaire sous la République, et secrétaire d'ambassade sous Louis-Philippe. Son rapport, adressé au ministre des affaires étrangères, ne produisit malheureusement pas tout l'effet qu'on en devait espérer. La presse révolutionnaire n'en parla point, la presse officieuse fort peu, et le gouvernement lui refusa la publicité du *Moniteur*, publicité qu'on réservait dès lors pour le triste pamphlet de M. About, sur la *Question romaine*. Qui le croirait? Ce fut dans un journal anglais, le *Daily News*, que les rares journaux français à la fois conservateurs et indépendants, durent aller chercher le texte du rapport de M. de Rayneval!

Ce document est lumineux et d'une importance capitale; il nous

est impossible de n'en pas donner au moins quelques courts extraits :

« Je ne saurais contester, disait-il, un certain malaise dans les populations romaines; mais on a tort de l'attribuer aux vices de l'administration pontificale; la cause est beaucoup moins simple et se rapporte à un ordre d'idées tout différent. Elle tient surtout à ce fait, que le rôle de l'Italie dans le monde n'est plus en rapport avec les souvenirs nationaux, ni avec les visions et les aspirations des Italiens... Le sceptre même des arts, de la science et de la civilisation, qui les consola longtemps de celui de la politique et de la guerre, leur échappe à son tour pour passer aux mains des nations voisines... D'autre part, les ressources abondantes qui affluaient à Rome de toutes les parties du monde catholique ont presque cessé, et avec elle s'est tarie la principale source de la prospérité publique; l'Eglise s'est vue contrainte de tirer plus de revenu de son territoire... Les anciennes souverainetés ecclésiastiques ont disparu dans le reste de l'Europe. Nos pères, accoutumés à ces souverainetés, n'y trouvaient rien d'extraordinaire; nos yeux, au contraire, n'en voyant plus qu'une debout, sont tentés de la considérer comme une anomalie... En même temps les excitations révolutionnaires et la tolérance avouée de certains cabinets pour les plaintes des populations ne sont pas, il faut le reconnaître, de nature à les faire cesser...

» ... Les Italiens ont de la pénétration, de l'intelligence, une conception vive de toutes choses; mais ces dons précieux sont généralement rachetés par le manque d'énergie, de force d'âme et de vrai courage civil. Constamment en suspicion les uns à l'égard des autres, ils vivent isolés, n'ont ni associations commerciales ou manufacturières, ni entente politique commune, et chez eux les armées nationales solides sont impossibles. Les rangs sont au complet à la parade; mais à l'heure du danger, les chefs sont accusés de trahison, et les soldats doutent les uns des autres. Ce défaut d'équilibre entre l'intelligence et le caractère donne la clef de toute leur histoire et de toutes leurs infirmités politiques. Livrés à eux-mêmes, ils n'ont su que se disputer sur la place publique, donner en définitive la victoire aux partis extrêmes, se diviser et se subdiviser à l'infini

et livrer leur pays au premier occupant, aux Français, aux Espagnols, aux Allemands. Chaque nation porte la peine de ses défauts; mais comment lui faire comprendre que son infériorité doit être attribuée à elle-même et non à son gouvernement?

» L'exemple du Piémont leur tourne la tête; mais c'est une grande erreur de citer le Piémont comme exemple de ce qu'on peut attendre des populations italiennes. Les Piémontais sont une nation intermédiaire, contenant plus d'éléments français et suisses que d'éléments italiens. Un fait suffit pour me convaincre de cela; c'est qu'ils possèdent ce véritable esprit guerrier et monarchique inconnu au reste de l'Italie...

» ... Pie IX s'est montré plein d'ardeur pour les réformes; on connaît la catastrophe qui a suivi. Ce qui est arrivé alors se renouvellerait certainement.

» ... J'ai souvent demandé aux ardents adversaires à combien ils évaluaient le nombre des prêtres employés dans l'administration. Il m'était répondu trois mille, ou environ. On ne voulait pas me croire lorsque je prouvais, pièces en mains, qu'en portant le chiffre au maximum, il n'atteignait pas deux cents, et que la moitié de ces prétendus prêtres n'avaient pas reçu les ordres. C'est cependant sur des données d'une telle fausseté que sont basées les charges graves acceptées par le public comme irréfutables.

» Dans un temps, alors que le gouvernement pontifical ne soulevait aucune objection, l'Eglise comprit que les fonctions du prêtre relatives à l'autel et celles qui se rapportent à l'administration pouvaient se trouver en contradiction dans mainte occasion; l'Eglise ouvrit alors la porte à l'élément laïque par l'institution de la prélature, et réserva pour elle un certain nombre de places même dans le sacré Collége. La prélature s'accroît et reçoit des augmentations continuelles de la part d'une classe de citoyens spécialement destinés à l'administration. Certaines conditions d'éducation et de fortune sont exigées de ces personnes. Dernièrement ils ont rempli leurs fonctions à leurs propres frais et ont ainsi allégé les charges du trésor.

» Une position aussi importante procurait aux titulaires, il y a

quelques années, un traitement de 600 écus romains. Dès lors, afin de rendre ces places accessibles au plus grand nombre, les émoluments qui y sont affectés ont été sensiblement augmentés. Les prélats romains ne sont pas du tout obligés d'entrer dans les ordres sacrés. La plupart s'en dispensent. Mgr Matteucci, ministre de la police, Mgr Mertel, ministre de l'intérieur, Mgr Berardi, sous-secrétaire d'Etat, et tant d'autres qui sont libres de se marier demain, s'ils le veulent, constituent une caste religieuse faisant le sacrifice de ses propres intérêts aux intérêts du pays. Seraient-ils plus irréprochables s'ils étaient habillés différemment?

» Si nous examinons la part faite aux prélats, à ceux qui sont prêtres et à ceux qui ne le sont pas, dans l'administration romaine, nous arriverons à des résultats qu'il est important d'enregistrer. Hors de Rome, c'est-à dire dans toute l'étendue des Etats pontificaux à l'exception de la capitale, dans les Légations, dans les Marches, dans l'Ombrie, dans toutes les provinces, au nombre de dix-huit, combien croyez-vous qu'il soit employé d'ecclésiastiques? Leur nombre n'excède pas quinze — un par province — excepté trois où il n'y en a plus du tout. Ce sont des délégats, ou comme nous le dirions, des préfets. Les conseils, les tribunaux et les fonctions administratives de toutes sortes sont remplies par des laïques.

» Le nombre de ces derniers s'élève à 2,313 dans le service civil, et à 620 remplissant des fonctions judiciaires, en tout 2,933; de sorte que, pour un ecclésiastique en fonction, nous avons 15 laïques. Il est impossible à l'esprit le plus prévenu de ne pas reconnaître qu'un pouvoir ecclésiastique qui a réduit à une telle infimité le nombre des membres de son ordre, qui sont les dépositaires du pouvoir dans toute l'étendue du territoire, est arrivé aux dernières limites. Qui voudra croire que cela soit un abus intolérable, et que le danger cessera lorsque le petit nombre d'ecclésiastiques restant en fonctions aura disparu de la scène?

» Mais ici un fait curieux se présente à notre considération. Les provinces administrées par des laïques, entre autres celles de Ferrare et de Camerino, envoient députation sur députation pour obtenir du gouvernement un délégat ecclésiastique. Le peuple n'est pas

habitué aux délégats laïques; il leur refuse obéissance; il les accuse de borner l'intérêt public à celui de leurs familles; il n'est rien même, en ce qui touche leurs femmes, qui ne donne lieu à des questions de préséance et d'étiquette. En un mot, le gouvernement qui, pour satisfaire le prétendu désir des populations d'avoir des fonctionnaires laïques, réserverait un certain nombre de places pour ces derniers, trouverait dans les populations elles-mêmes une vive opposition à ces mesures.

» ... Pie IX a fait réviser les Codes de procédure et de commerce; je les ai longuement étudiés : ils sont au-dessus de la critique. Le Code hypothécaire a été examiné par des jurisconsultes français; il a été cité par eux comme un modèle... L'organisation municipale est si large..., qu'aujourd'hui il semble devenu nécessaire d'étendre, non le pouvoir municipal, mais la surveillance exercée par le gouvernement...

» ... Le nombre des auteurs de la révolution de 1849, auxquels le territoire pontifical demeure interdit, ne s'élève pas à cent. Cette extrême douceur n'a pas empêché le Parlement anglais d'accuser le gouvernement pontifical de cruauté.

» ... Nous savons ce que coûtent les révolutions. La République romaine a fait face à ses dépenses en créant un papier-monnaie, qui n'a pas tardé à éprouver une dépréciation considérable. Le gouvernement pontifical n'a pas hésité à reconnaître ces assignats, et les a retirés de la circulation en les achetant. La somme était cependant considérable : sept millions de scudi, c'est-à-dire un peu plus d'une année du revenu de l'Etat... Les assignats ont disparu, et les billets de la banque de l'Etat pontifical sont aujourd'hui au pair de la monnaie métallique. Ce remarquable résultat est considéré comme nul par les détracteurs de l'administration... En dépit des charges léguées par la révolution, en dépit des dépenses extraordinaires causées par la réorganisation de l'armée, en dépit des nombreux encouragements donnés aux travaux publics, le budget qui, après la restauration de Pie IX, accusait un déficit très-considérable, a graduellement tendu vers l'équilibre. J'ai eu récemment l'occasion de faire remarquer à Votre Excellence que le déficit a été

réduit, pour la présente année 1856, à une somme insignifiante portant, pour la plus grande partie, sur des dépenses imprévues et des capitaux appliqués à l'extinction de la dette.

» Les impôts sont toujours beaucoup au-dessous du taux moyen des divers Etats européens. Un Romain paie annuellement 22 francs à l'Etat; un Français paie 45 francs (1). La liste civile, les dépenses des cardinaux, du corps diplomatique à l'étranger, les frais d'entretien des palais pontificaux et des musées, tout cela ne demande pas à l'Etat plus de 3,200,000 francs...

» ... Les troupes indigènes ont été portées à 12,000 hommes, sans compter 4,000 Suisses... L'apparence de cette armée est très-satisfaisante. Si le gouvernement pouvait leur donner la fidélité et l'énergie avec l'uniforme et le fusil; il n'y aurait pas à faire appel à des étrangers..., mais la faute en est à l'esprit national...

» ... Nombre de routes ont été ouvertes sur divers points du pays, le port de Terracine a été élargi; des travaux de drainage exécutés dans les marais Pontins et le marais d'Ostie; des viaducs remarquables construits en divers lieux. La navigation à vapeur a été introduite sur le Tibre et Rome visitée par un plus grand nombre de navires qu'auparavant. La ville est éclairée au gaz, la télégraphie électrique fonctionne; on travaille activement aux chemins de fer... L'agriculture n'est pas oubliée. Des prix ont été institués pour encourager le jardinage et l'élève du bétail. Enfin, une commission composée des principaux propriétaires étudie le problème, insoluble jusqu'à ce jour, du drainage de la campagne romaine et de son repeuplement.

» ... Si le peuple romain était capable de s'aider lui-même, si seulement il était actif au travail, si son ambition ne se bornait pas à l'acquisition d'un revenu restreint, juste suffisant pour satisfaire aux premiers besoins de la vie, le pays s'élèverait à une prospérité rapide. Mais il abandonne aux étrangers toutes les entreprises utiles,

(1) Hélas! grâce aux conséquences de l'alliance franco-piémontaise, c'est 100 francs et non 45 que paie aujourd'hui le Français! De plus, M. de Rayneval aurait pu ajouter que le Romain n'était soumis à l'impôt du sang qu'autant qu'il lui plaisait d'être soldat.

et le gouvernement ne saurait substituer partout sa propre initiative à celle de l'industrie privée.

» ... Malgré cela, la condition de la population est comparativement aisée. On la voit se réunir en foule au premier signal des plaisirs publics..; la gaieté la plus expansive se lit sur tous les visages. On peut se demander alors si c'est bien là *le peuple dont les misères excitent la commisération de toute l'Europe*. Il y a toutefois des misères, comme partout; mais elles sont moins lourdes que sous des climats moins favorisés; les premières nécessités de la vie sont à bon marché; la charité privée est abondante, les établissements de bienfaisance publique nombreux et efficaces... Quelques-unes des prisons devraient être visitées, afin que le visiteur pût admirer — l'expression n'est pas trop forte — la persévérante charité du Saint-Père...

» En vérité, lorsque certaines personnes disent que le gouvernement pontifical « forme une administration qui ne peut avoir pour but le bien du peuple, » le gouvernement pourrait répondre : « Etudiez nos actes et condamnez-nous si vous l'osez. » Le gouvernement peut demander non-seulement quel est celui de ses actes qui justifie un blâme légitime, mais auquel de ses devoirs il a manqué. Doit-on supposer d'après cela que le gouvernement pontifical soit un modèle sans faiblesses ni imperfections? Non, certainement ! Mais ces imperfections et ces faiblesses sont de la nature de celles qu'on rencontre dans tous les gouvernements et même dans tous les hommes, avec très-peu d'exceptions.

» Le gouvernement pontifical est composé de Romains agissant à la manière romaine. Il est défiant, méticuleux, hésitant. Il recule devant la responsabilité ; il a plus l'esprit d'examen que l'esprit de décision. Il aime les tergiversations et les accommodements. Il manque d'énergie, d'activité, d'initiative, de fermeté, semblable en cela à la nation elle-même. Mais, bien qu'il soit permis de critiquer quiconque néglige ses devoirs, il serait injuste de faire un crime à qui que ce soit de n'être pas un Sixte-Quint, un Colbert ou un Napoléon.

» Je ne cesse d'interroger les personnes qui viennent me dénoncer les *abus* du gouvernement papal. Ce mot, il ne faut pas l'oublier, est

consacré et en dehors de toute contestation ; c'est parole d'Evangile. Mais en quoi consistent ces abus ?... On se plaint qu'à la douane on demande des pourboires aux voyageurs. C'est sans doute une coutume très-blâmable, mais la sécularisation du gouvernement suffirait-elle pour guérir le pays d'un vice profondément enraciné dans sa nature, et pour empêcher le peuple d'être toujours prêt à tendre la main?... En tous cas, quand nous voyons ici quelqu'un s'enrichir, c'est toujours un laïque...

» On parle beaucoup des brigands qui, à ce que l'on raconte, désolent la contrée. J'ai eu occasion de parcourir le pays dans tous les sens, et je n'ai pas vu l'ombre d'un voleur. Il est bien vrai que de temps en temps on apprend qu'une diligence a été arrêtée, un voyageur dévalisé. Un seul accident de ce genre est de trop. Mais il ne faut pas oublier que l'administration a mis en jeu tous les moyens en son pouvoir pour réprimer ces désordres. Grâce à des mesures énergiques, les brigands ont été arrêtés et punis sur tous les points. Quand, en France, une diligence est arrêtée, quand, sur la route de Londres à Windsor, une dame de la reine est dépouillée de ses effets et de ses bijoux, le fait passe inaperçu ; mais dès que le moindre accident de ce genre arrive sur une route isolée des Etats romains, la presse, ardente à saisir les prétextes, imprime la nouvelle en gros caractères et crie vengeance contre le gouvernement.

» Du côté de Rome, les attaques qui ont eu lieu à de rares intervalles n'ont jamais eu un caractère propre à exciter l'inquiétude. Dans la Romagne, il s'est formé des bandes organisées qui, profitant du voisinage de la frontière toscane, se sont aisément dérobées aux poursuites et ont répandu l'alarme pendant quelque temps. Le gouvernement leur a fait une guerre incessante, et à la suite de plusieurs engagements dans lesquels un certain nombre de gendarmes ont été tués ou blessés, ces bandes ont été en grande partie dispersées.

» Pour conclure, nous sommes forcés d'avouer, après examen, que le gouvernement pontifical n'a pas failli à sa tâche, qu'il a marché régulièrement dans la voie des réformes et des améliorations, et qu'il a réalisé des progrès considérables... »

M. de Rayneval aurait pu mentionner, en outre, les nombreuses fondations scientifiques et artistiques de Pie IX, celle du collége de Sinigaglia et du *Seminario Pio* à Rome ; les établissements de charité ou d'éducation dotés sur sa cassette à Pérouse, à Civita-Vecchia, à Ancône, à Pesaro; la renommée universelle de l'université romaine et de ses études, la restauration de la voie Appienne et tant de travaux archéologiques qui ont valu à leur auguste promoteur le surnom de *Vindex antiquitatis*. Mais M. de Rayneval répondait à M. de Cavour et à lord Palmerston, et ni l'un ni l'autre n'auraient osé se faire les échos du reproche d'*obscurantisme* à l'adresse de la papauté, reproche bon tout au plus à traîner sur les tables des cabarets ou des cafés, dans des journaux dont les neuf dixièmes des lecteurs n'ont jamais entendu et jamais n'entendront parler ni du P. de Vico, ni du P. Secchi, ni du chevalier de Rossi, ni de M. Visconti.

Mais l'incident du congrès de Paris ne constituait pas un danger prochain, et si l'étouffement de la publicité du mémoire de M. de Rayneval était un symptôme grave, il fut effacé par des symptômes contraires. On disait que Napoléon III, désireux de se faire sacrer, comme son oncle, par un Pape, multipliait les avances auprès de Pie IX et allait jusqu'à offrir, confidentiellement, l'abolition des Articles organiques et une modification du Code Napoléon, en ce sens que les époux qui se marient devant l'Eglise fussent dispensés du mariage civil. Un gage moins problématique de la persistance des bons rapports entre Rome et Paris, ce fut le baptême du prince impérial. L'empereur avait demandé au Pape « la grâce de tenir sur les fonts l'enfant que la Providence venait de lui donner, » et Pie IX y avait consenti sans peine. Ne pouvant assister lui-même à la cérémonie, il s'y fit représenter par son légat *à latere*, le cardinal Patrizzi. En même temps le cardinal Patrizzi remit à l'impératrice la rose d'or qui est bénie chaque année, le quatrième dimanche de Carême, pour être envoyée aux princes, aux cités ou aux églises que le Pape désire particulièrement honorer. La rose bénie n'était autre chose qu'une tige de rosier d'or, couvert de roses en fleur. Le vase qui contenait le rosier était d'or massif; il reposait sur un socle de lapis-lazuli portant en mosaïque les armes du Pape et de l'Empereur.

Sur le vase étaient sculptées en relief la naissance de la Vierge et la présentation au Temple.

Enfin la création de l'évêché de Laval, en 1855, l'érection du siége de Rennes en archevêché en 1859, la réorganisation de la grande aumônerie et le rétablissement du Chapitre de Saint-Denis, sur la demande de Napoléon III, par un bref du 31 mars 1857, achevèrent de dissiper les défiances des catholiques et de leur faire considérer comme chimériques leurs craintes momentanées.

Vers le même temps, la reine Isabelle II d'Espagne ayant eu un fils, qui fut plus tard Alphonse XII, voulut aussi qu'il fût tenu sur les fonts baptismaux par un représentant du Pape. Ainsi Pie IX était le parrain des héritiers des trônes de France et d'Espagne, et de plusieurs autres princes, y compris une fille de Victor-Emmanuel, la princesse Pia, aujourd'hui reine de Portugal. Se serait-on attendu à voir les princes l'abandonner si tôt ?

Les négociations poursuivies depuis plusieurs années avec l'Autriche aboutirent, le 18 août 1855, à la signature d'un concordat vraiment libéral, dans le sens légitime de ce mot, bien qu'il soulevât autant de colère que de mépris parmi les prétendus libéraux auxquels une seule liberté est chère : la liberté d'opprimer l'Eglise. Ce concordat se résume assez bien dans ses deux premiers articles :

« Article I[er]. La religion catholique, apostolique et romaine, sera toujours conservée en parfait état dans toute l'étendue de la monarchie autrichienne, avec tous les droits et toutes les prérogatives dont elle doit jouir en vertu de l'ordre établi de Dieu et des lois canoniques.

» Article II. Le Pontife romain ayant, de droit divin, dans toute l'étendue de l'Eglise, la primauté d'honneur et de juridiction, la communication mutuelle, en ce qui touche les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques des évêques, du clergé et du peuple avec le Saint-Siége, ne sera soumise à aucune nécessité d'obtenir le *placet* royal ; mais elle sera entièrement libre. »

Pie IX exprima, dans son allocution consistoriale du 5 novembre 1855, la joie que lui causait cette heureuse conclusion, et le 17 mars de l'année suivante, il adressa un bref aux évêques de l'empire autrichien pour les exhorter à profiter de leur indépendance

spirituelle reconquise et à garantir leurs diocèses contre le ravage de l'indifférentisme et du rationalisme. Le zélé Pontife avait besoin des satisfactions qu'il recevait de ce côté-là pour se consoler des chagrins que lui donnaient les pays de langue espagnole. Le gouvernement d'Isabelle II semblait vouloir recommencer la guerre à l'Eglise ; il mettait aux enchères, malgré le concordat, les biens ecclésiastiques encore invendus, défendait aux religieuses de recevoir des novices et éloignait violemment plusieurs évêques de leurs diocèses. Pie IX fut obligé de rappeler son représentant de Madrid. Mêmes persécutions dans les républiques de l'Amérique méridionale et au Mexique. Le congrès de Mexico interdisait les vœux monastiques, exilait l'archevêque de Mexico et emprisonnait l'évêque de Michoacan. Le Pape réprouva solennellement cette conduite et proclama la nullité de pareils actes dans ses allocutions du 26 juillet 1855 et du 15 décembre 1856.

Un savant mais téméraire théologien du diocèse de Cologne, le docteur Antoine Günther, s'était insensiblement séparé de la tradition, prenant pour base le rationalisme et confondant la raison et la foi. Comme ces innovations trouvaient des partisans dans diverses régions de l'Allemagne, le regard vigilant de Pie IX y démêla des germes d'hérésie qu'il importait d'étouffer avant leur développement. Le docteur Günther, condamné, se soumit humblement; mais il fallut contester longtemps encore avec plusieurs de ses partisans moins pieux que lui. C'est ainsi que les joies et les tristesses s'entremêlaient pour le zélé vicaire de Jésus-Christ.

Comme réponse à ceux qui ne cessaient de parler de son impopularité, Pie IX partit de Rome le 4 mai 1857, et se dirigea ensuite sur Ancône, Ravenne, Bologne, pour revenir par Modène et Florence. Il traversa donc ces Légations que M. de Cavour disait frémissantes sous le joug, et il ne les traversa point comme font ordinairement les souverains, sur les ailes de la vapeur ; son voyage dura quatre mois, jusqu'au 5 septembre. Ce fut un triomphe continuel ; la presse européenne l'enregistrait avec surprise, et parfois avec dépit. Le Pape voyageait souvent à pied au milieu de son peuple; tous pouvaient l'aborder et lui parler librement. Il s'arrêtait pour visiter les églises,

les hôpitaux, les ateliers ; pour se rendre compte des travaux des ports et des routes. Quelques pétitions lui furent présentées. Croit-on qu'elles demandassent la suppression du régime sacerdotal? Elles réclamaient le retour à l'ancien état de choses, où des cardinaux ou prélats étaient seuls chargés des préfectures.

Pie IX n'était pas seulement accueilli comme un souverain bien aimé, mais comme un saint. Déjà l'on parlait de grâces extraordinaires dues à ses prières ; on racontait des guérisons obtenues par l'attouchement de sa soutane ou des calottes qu'il avait portées. Un jour, au moment de son passage, une mère de famille, malade depuis longtemps, fend la foule et le supplie de la guérir en lui imposant les mains. « Saint-Père, s'écrie-t-elle en lui montrant ses petits enfants qui l'entourent, Saint-Père, voici une pauvre mère qui se meurt, voici deux enfants qui vont tout perdre en me perdant ; sauvez-moi, rendez-moi la vie ! — Pie IX s'arrêta : Ma pauvre enfant, dit-il tout ému, je ne suis malheureusement pas ce que vous vous figurez ; je n'ai pas le pouvoir de commander à la maladie ; mais j'ai un cœur de père pour vous consoler, et je puis faire tomber dans votre âme une parole d'espérance. Mon enfant, Dieu est bon, il l'est infiniment ! Vous ne le priez peut-être pas assez. Voyons, pendant neuf jours, adressez-vous à lui, qui est la Providence des orphelins et des mères. Je m'unirai à vous durant tout ce temps, et j'espère que le ciel vous exaucera. Commençons tout de suite. » Ayant ainsi parlé à cette femme, il se recueillit pour parler à Dieu. La pauvre mère tomba à genoux auprès de lui ; les assistants s'agenouillèrent de même. L'historien qui raconte cette scène touchante ajoute que la pauvre femme s'en alla encouragée, fortifiée ; il ne dit pas si elle fut guérie. Mais on a d'autres exemples de guérisons effectives survenues dans des circonstances tout à fait semblables.

L'impression du voyage de 1857 durait encore, lorsqu'un événement, oublié aujourd'hui, vint fournir aux ennemis du Saint-Siége l'occasion d'une immense levée de boucliers.

L'Eglise, envisageant le baptême comme un bien supérieur à tous les autres, estime que nulle puissance humaine, pas même l'autorité paternelle, n'a le droit de priver du bénéfice de ce bien l'en-

fant qui l'a une fois reçu. Si donc les parents de cet enfant étaient infidèles, il faudrait le leur soustraire; l'Eglise admet cette conséquence extrême. Seulement, comme il y a là une grave et pénible dérogation aux droits de la famille si souvent invoqués par elle, afin de restreindre ou plutôt d'annuler cette nécessité dans la pratique, la législation pontificale avait défendu aux juifs de prendre à leur service des femmes chrétiennes; elle a défendu de plus, sous des peines très-sévères, de baptiser un enfant juif, à moins qu'il ne soit en danger imminent de mort. Or, une famille juive de Bologne, qui portait le nom de Mortara, n'avait pas craint d'enfreindre ces défenses. Elle avait pris à son service une femme chrétienne qui, voyant un des enfants de son maître dangereusement malade, le baptisa. Le Pape fit exécuter la loi. Il ordonna que l'enfant fût retiré au père pour être élevé en chrétien, puisque de fait il n'était plus juif. Voilà, en peu de mots, cette fameuse *affaire Mortara.*

Si l'école révolutionnaire était logique, elle qui professe que l'enfant appartient à l'Etat avant d'appartenir à ceux qui lui ont donné le jour, elle eût pu regretter de voir son principe appliqué, une fois par exception, au profit de l'Evangile qu'elle déteste, mais elle eût applaudi à l'application en elle-même. Bien loin de là, elle dénonça la conduite du Pape à l'indignation de tous les amis de la liberté de conscience. Les journaux officieux de l'Empire français s'employèrent avec ardeur à grossir sur ce point les clameurs des feuilles de l'opposition. Victor Séjour et les comédiens ordinaires de Napoléon III s'emparèrent de ce thème, et la ville et la cour, à la suite du maître, vinrent se divertir aux dépens des cardinaux, et verser des larmes plus ou moins sincères sur « l'enfant volé. »

Rien n'eût été facile à Pie IX comme d'apaiser cet orage, au moins du côté des Tuileries; il préféra le subir jusqu'au bout, quand même il ne s'agissait que du salut d'une âme, et il demeura impassible. Il disait un jour à un prêtre français : « Pendant l'affaire du jeune Mortara, beaucoup d'hommes bien intentionnés, mais gens de petite foi, m'ont écrit pour me consoler. Ils me croyaient bien effrayé et bien malheureux... *Ipse vero dormiebat;* mais lui, il dormait. » Le Pape se comparait ainsi à son divin Maître endormi

au milieu de la tempête. Dans le même ordre de comparaisons et de sentiments, il dit excellemment, en janvier 1860, à une députation des ordres monastiques de Rome : « La vague frappe bien le rocher; mais lorsque le rocher est solide, la vague qui s'élançait à son sommet retombe en écume à ses pieds ; elle n'a d'autre effet que de le polir et de le rendre plus blanc et plus pur. »

Néanmoins, si les clameurs ne réussirent pas à le faire reculer, elles furent très-sensibles à son cœur paternel. On ne peut relire sans attendrissement les paroles suivantes, qu'il adressait en 1867, au jeune Mortara, devenu presque un homme et sur le point d'entrer dans les ordres sacrés :

« Vous m'êtes bien cher, mon fils, parce je vous ai acquis pour le Christ à un très-grand prix. Oui, vous m'avez coûté une bonne rançon. A cause de vous, un déchaînement universel a éclaté contre moi et contre ce Siége apostolique. Des gouvernements et des peuples, des puissants de ce monde, des journalistes, qui sont aussi les forts du jour, m'ont déclaré la guerre. Des souverains même se sont mis en campagne, et m'ont envoyé par leurs ambassadeurs des notes diplomatiques, et tout cela à cause de vous... On s'est plaint du tort fait à vos parents, parce vous avez été régénéré par le saint baptême, et que vous avez reçu une instruction telle qu'il a plu à Dieu de vous la donner. Et personne, cependant, ne me plaint, moi, le Père de tous les fidèles, à qui le schisme arrache des milliers d'enfants en Pologne, ou cherche à les corrompre par un enseignement pernicieux. Les peuples et les gouvernements se taisent au moment où je crie en gémissant sur le sort de cette partie du troupeau de Jésus-Christ, ravagée par le voleur en plein jour. Personne ne bouge pour venir au secours du père et de ses enfants. »

Mais le moment approchait où tout ce bruit allait se traduire en actions.

Le 14 janvier 1858, après Pianori en 1855, après d'autres encore, tous Italiens, en 1853, le comte Orsini, fils d'un des principaux complices de Louis-Napoléon dans l'insurrection des Romagnes en 1831, avait tenté d'assassiner Napoléon III, et peu s'en était fallu qu'il ne réussît.

Dans son testament politique lu devant le jury (sinon inspiré) par Jules Favre, avocat de l'assassin, celui-ci avait déclaré froidement que son attentat avait eu pour but de rappeler à l'Empereur ses anciens engagements secrets en faveur de l'indépendance italienne ; qu'il n'était, lui Orsini, que l'un des conjurés chargés de l'en faire ressouvenir, et que, s'il avait manqué son coup, d'autres viendraient après lui qui ne le manqueraient pas.

Il est pénible pour l'historien de rechercher quelle part d'influence ces menaces purent avoir sur les résolutions subséquentes de l'homme auquel elles s'adressaient; il en coûte plus encore à un Français d'entrevoir un sentiment vil, la peur, au premier anneau de cette chaîne fatale qui, logiquement, aboutit à Sedan, — où ce même homme ne sut pas mourir. Dieu seul connaît le fond des cœurs. Mais il est impossible de ne pas remarquer des coïncidences déplorables. C'est presque aussitôt après le testament d'Orsini que la politique impériale fit volte-face. Le testament d'Orsini est comme le point de partage des deux moitiés du règne : la première franchement conservatrice et si brillante, la seconde tantôt franchement révolutionnaire, tantôt hésitante, contradictoire ou conservatrice à contre cœur, et finalement terminée par une catastrophe sans exemple dans nos annales.

CHAPITRE XI.

LA GUERRE DE 1859 ET SES SUITES. — LES LÉGATIONS ENLEVÉES AU SAINT-SIÉGE.

Le 1er janvier 1859, à la réception diplomatique des Tuileries, où l'on était loin de s'attendre à rien de semblable, Napoléon III dit à l'ambassadeur d'Autriche : « Je regrette que mes relations avec votre gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé. » Cette simple phrase fut comme un coup de foudre dans un ciel serein.

Dix jours après, Victor-Emmanuel en donna le commentaire à l'ouverture du parlement piémontais, lorsqu'il déclara « n'être pas insensible aux cris de douleur qui s'élevaient vers lui, prétendait-il, de tant de parties de l'Italie. » Enfin, le 30 du même mois, le mariage du prince Napoléon, cousin de l'Empereur, avec une fille de Victor-Emmanuel, ne permit plus aucun doute : la France se trouvait avoir épousé, sans être consultée, les rancunes et les ambitions du cabinet de Turin.

Mais une brochure parut, le 4 février, qui redoubla les alarmes des amis de l'ordre et de la paix. Cette brochure, inspirée et dictée, sinon écrite par l'Empereur, avait pour titre : *Napoléon III et l'Italie;* elle était un programme de remaniement politique de l'Italie. Elle déchargeait Pie IX de toutes les accusations élevées contre lui par la révolution, mais c'était pour les faire retomber sur la papauté elle-même. « Le Pape, disait-elle, placé entre deux devoirs, en est réduit à sacrifier l'un à l'autre; il sacrifie nécessairement le devoir politique au devoir spirituel; condamnation non de Pie IX, mais

du système; non de l'homme, mais de la situation, puisque la situation impose à l'homme cette redoutable alternative d'immoler le Prince au Pontife ou le Pontife au Prince. » On y lisait encore : « Le caractère absolument clérical du gouvernement romain est un contre-sens et une cause active de mécontentements... Le droit canon ne saurait suffire à la protection et au développement de la société moderne. » Comme conclusion, la brochure proposait la sécularisation du gouvernement romain et l'établissement d'une confédération italienne, dont le Pape aurait eu la présidence honoraire et le Piémont la direction effective.

La brochure, à l'appui de son argumentation, faisait ressortir la « position anormale » de la papauté obligée, pour se soutenir, de s'appuyer sur des armées d'occupation étrangères. Venant de la part d'un de ceux qui fournissaient ce secours, le reproche n'était point généreux. Pie IX s'empressa de le faire disparaître. Le cardinal Antonelli notifia à la France et à l'Autriche, le 27 février, que le Saint-Père les remerciait de leurs bons offices, mais qu'il croyait pouvoir maintenir lui-même l'ordre chez lui, et que, dans les circonstances actuelles, il les suppliait de retirer leurs troupes. Cela n'eût pas fait le compte du Piémont, à qui il importait de maintenir le grief, et en même temps la possibilité d'envelopper l'Etat romain dans la guerre qui s'avançait à grands pas. Les troupes restèrent.

Pie IX, trop clairvoyant de ce qui allait suivre, était dans l'anxiété. Par une encyclique, datée du 27 avril, il demandait des prières pour la paix à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques. *Pax vobis! Pax vobis!* répétait-il avec angoisses. Mais, déjà, il était trop tard. Le jeune et téméraire empereur d'Autriche, poussé à bout, se crut de force à lutter à la fois contre la France et contre la Révolution. Il somma le Piémont d'avoir à licencier ses régiments formés de Lombards et de Vénitiens, sujets autrichiens, et sur son refus, il déclara la guerre.

Il eut un second tort plus grave, celui de prendre l'offensive avec mollesse, et de ne pas pousser rapidement jusqu'au centre de concentration de l'armée française, avant que cette concentration fût achevée; il en eut surtout un troisième, et celui-là capital : ce fut

d'abandonner la partie après ses premières défaites, lorsque son armée était battue, mais non rompue ni débandée, qu'il lui restait son quadrilatère intact, et que la Prusse et l'Allemagne se levaient derrière lui. Il renouvellera les mêmes erreurs en 1866, dans la guerre contre la Prusse, alors qu'une prolongation de la lutte eût obligé la France, bon gré mal gré, à intervenir, et eût sauvé probablement et l'Autriche et la France ! Mais nous ne faisons pas l'histoire de François-Joseph, ni de Napoléon III, nous écrivons celle de Pie IX.

Cependant, Napoléon avait senti le besoin de rassurer les catholiques : « Nous n'allons pas en Italie, avait-il déclaré dans sa proclamation du 3 mai, pour fomenter le désordre, ni pour ébranler le pouvoir du Saint-Père que nous avons replacé sur son trône, mais pour le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, et contribuer à y fonder l'ordre sur les intérêts légitimes satisfaits. » M. Rouland, ministre des cultes, écrivait aux évêques « pour les rassurer sur les conséquences de la lutte. L'Empereur, disait-il, y a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie, sa loyauté bien connues ne feront défaut ni à la religion ni au pays. Le prince qui a donné à la religion tant de témoignages de déférence et d'attachement, qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique, et il veut que le chef de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de souverain temporel. Le prince qui a sauvé la France de l'invasion de l'esprit démagogique, ne saurait accepter ni ses doctrines ni sa domination en Italie. »

Ces déclarations et ces promesses péchaient plutôt par emphase que par ambigüité. Les catholiques les enregistrèrent avec joie ; mais dans le même temps la Révolution enregistrait avec une joie plus durable les faits qui, successivement, venaient combler toutes ses espérances. Le 27 avril, le grand-duc de Toscane, oncle de Victor-Emmanuel, était renversé à la suite de conspirations tramées chez M. Buoncompagni, ambassadeur de Victor-Emmanuel, comme M. Scarlett, représentant de la Grande-Bretagne, l'a depuis attesté dans une dépêche officielle. Le même coup avait été monté, et avec le même succès, contre l'excellente et populaire duchesse

de Parme ; mais le peuple, revenu de sa surprise, la rappela aussitôt, jusqu'au moment où le Piémont fit occuper militairement les duchés, qu'il ne lâcha plus. Le prince Napoléon, commandant du 5me corps de l'armée française, cherchant l'ennemi par un chemin détourné, du côté des Romagnes, arriva sur le champ de victoire de Solférino trop tard pour prendre part à la bataille, mais assez tôt pour en faire profiter la Révolution. Le corps autrichien qui occupait Bologne, menacé par son mouvement, se hâta de repasser le Pô, sans attendre d'être remplacé par une garnison pontificale, et sans même prévenir le Saint-Siége. Les émissaires de M. de Cavour saisirent le moment, s'emparèrent de la ville complétement dégarnie de troupes, et offrirent la dictature à Victor-Emmanuel.

Ces pénibles nouvelles arrivèrent à Rome au moment où l'on allait célébrer le treizième anniversaire du couronnement de Pie IX. Les vœux exprimés à cette occasion furent donc émus et tristes : « De quelque côté que je porte mes regards, répondit le Pape aux cardinaux, je ne rencontre que sujets de douleur, mais *væ homini illi per quem scandalum evenit!* Malheur à celui par qui le scandale arrive! Pour moi, personnellement, je ne suis pas ébranlé ; ma confiance est en Dieu. » Trois jours après, le 18 juin, dans une allocution consistoriale, il annonça que le cardinal Antonelli avait été chargé de protester auprès des diverses puissances contre les événements des Romagnes. Maïs son titre de souverain lui commandait autre chose que des paroles, et il ne reculait devant aucun de ses devoirs. Pérouse ayant imité Bologne, il y fit marcher des troupes qui la reprirent assez aisément. Il y eut dans la lutte une douzaine de victimes, tant morts que blessés ; c'est là ce que la presse révolutionnaire dénonça à l'indignation de l'Europe civilisée sous le nom de massacres et de « sac de Pérouse. »

Tout d'un coup la paix de Villafranca fut signée ; paix aussi brusque, aussi inattendue que l'avait été la guerre elle-même, et dont l'explication a été connue seulement plus tard.

La campagne d'Italie avait été concertée à l'avance entre Napoléon III et la Prusse, qui s'était chargée, pour sa part, d'isoler l'Autriche, sa rivale héréditaire en Allemagne. Au premier bruit de

l'agression franco-piémontaise, la Diète de Francfort s'émut; elle insista pour que les confédérés vinssent au secours de l'Empereur, président de la Confédération germanique. La Prusse, mise en demeure de prendre la tête du mouvement, joua merveilleusement son rôle. Elle discuta, équivoqua, traîna ses préparatifs en longueur; mais la nouvelle des défaites successives de l'Autriche exaltait de plus en plus le patriotisme des Allemands; le roi de Prusse, se voyant sur le point d'être débordé, adressa à son complice, au lendemain de Solférino, un télégramme pressant pour l'informer qu'il fallait faire la paix à tout prix. Napoléon comprit et s'arrêta.

La paix de Villafranca, qui établissait une confédération italienne sous la présidence honoraire du Pape, donnait la Lombardie au Piémont, laissait la Vénétie à l'Autriche, et réservait expressément les droits du grand-duc de Toscane et autres souverains momentanément dépossédés, parut mettre fin aux intrigues révolutionnaires. Pie IX s'empressa d'inviter les fidèles de Rome à s'unir à lui pour offrir au ciel des actions de grâces. Sa lettre se terminait par ces paroles : « Que demandons-nous? que tous les ennemis du Christ, de son Eglise et du Saint-Siége, se convertissent et qu'ils vivent. »

Tous les nuages semblaient disparus comme par enchantement; les conservateurs se demandaient s'ils n'avaient pas été injustes et ingrats envers ce vainqueur tout puissant qui, d'un mot, rassérénait ainsi l'horizon aussi facilement qu'il l'avait troublé; mais ce ne fut qu'une éclaircie fugitive. Le Piémont retira ses commissaires de l'Italie centrale; c'était la conséquence obligée des stipulations de Villafranca; mais on apprit, avec incrédulité d'abord, ensuite avec stupeur, qu'il laissait à leur place des gouvernements provisoires, que le baron Ricasoli à Florence, M. Farini à Modène et à Parme, M. Cipriani à Bologne, tous agents de Cavour et de la Révolution, destituaient partout les fonctionnaires suspects de prendre au sérieux le prochain retour des souverains légitimes, et faisaient procéder à une votation populaire qui, dirigée, expurgée par eux, et limitée aux villes seules, à l'exclusion des campagnes, devait nécessairement aboutir au résultat qu'ils désiraient, c'est-à-dire à un plébis-

cite en faveur de l'annexion au Piémont. Dans les Romagnes, pour nous borner à notre sujet, on n'admit sur les listes que dix-huit mille électeurs, sur deux cent mille, ou peu s'en faut, qu'eut exigés un scrutin universel, et sur ces dix-huit mille, moins d'un tiers se présentèrent aux urnes. Mais cette parodie suffisait pour constituer une prétendue Assemblée nationale. Réunie à Bologne le 6 septembre, cette Assemblée vota, dès sa première séance, l'abolition du gouvernement pontifical, et appela Victor-Emmanuel. Celui-ci n'osa accepter tout de suite, mais il fit nommer M. Buoncompagni, gouverneur général de la ligue de l'Italie centrale.

Tous les regards se tournaient vers le vainqueur de Solférino. Arbitre absolu de la situation, qu'allait-il faire? Laisserait-il protester sa parole et violer d'avance le traité définitif que ses plénipotentiaires élaboraient en ce moment même à Zurich? Napoléon III ne fit absolument rien. Il réitéra dans le traité les stipulations en faveur des souverains dépossédés, absolument comme si les soi-disant plébiscites étaient nuls et non avenus pour lui, et il laissa se consommer paisiblement lesdits plébiscites, avec toutes leurs conséquences, absolument comme si le traité n'eût pas existé. L'Autriche voyait ainsi le traité s'exécuter dans tout ce qui était sacrifice consenti par elle, et rester lettre morte dans tout ce qui marquait les limites à ces sacrifices; mais l'Autriche n'était pas la plus forte. Quant au Piémont, il apposa, sans sourciller, sa signature au bas de celle de la France et de l'Autriche.

Ainsi « tous les étais humains de l'Eglise s'écroulaient, » selon l'expression de Mgr Pie, évêque de Poitiers. Mais on vit alors, non sans étonnement, quelle place les préoccupations religieuses tenaient dans notre société légère et d'apparences sceptiques, et quel progrès le sentiment catholique avait réalisé dans les classes lettrées, depuis la Révolution française. Tandis que la dépossession de Pie VI avait passé presque inaperçue, comme celle d'un souverain ordinaire, et que celle de Pie VII n'avait excité que des réclamations isolées, celle de Pie IX souleva des tempêtes. Tempêtes de protestations d'un côté, tempêtes d'applaudissements de l'autre. Ceux-ci se montraient haineux de la papauté, jusqu'à en devenir traîtres à la patrie

française, et à s'atteler avec rage au char de l'unité italienne, puis de l'unité allemande ; ceux-là poussaient l'âmour de l'institution en péril jusqu'à en oublier tous leurs calculs, toutes leurs alliances politiques, à encourir de gaieté de cœur les disgrâces du pouvoir, et à renoncer aux faveurs de la foule, faveurs non moins précieuses que celles du pouvoir, en temps de suffrage universel. La question romaine devint le thème inépuisable des discussions publiques et privées; elle fut même parfois l'occasion de ruptures dans les familles et l'épreuve de vieilles amitiés.

Cette émotion extraordinaire pour une idée, pour une abstraction, comme l'appelaient les rares indifférents qui s'obstinaient à ne prendre parti ni pour ni contre, prouve que nous ne sommes pas encore aussi gangrenés qu'on le croit par l'égoïsme des intérêts purement matériels, et que si la société est malade, elle n'est pas morte.

Une chose aurait bien dû éclairer, dès le principe, le gouvernement français : ce fut l'unanimité avec laquelle tous les ennemis de l'ordre, qui étaient aussi les siens, se rangèrent du côté de sa politique nouvelle, et l'unanimité non moins grande que les hommes religieux, généralement ralliés à lui auparavant, mirent à la combattre. Catholiques libéraux et catholiques ultramontains, protestants mêmes, du moins ceux qui gardent encore une foi chrétienne déterminée et qui la pratiquent, oublièrent leurs divisions. Mais les premiers sur la brèche furent les évêques. Mgr Parisis, le vétéran des grandes luttes de l'Eglise et de la liberté sous Louis-Philippe, donna le signal, et tous se levèrent avec lui, et leurs vénérables collègues d'Italie et d'Allemagne, d'Irlande et d'Espagne, d'Angleterre et d'Amérique, en un mot de la chrétienté entière, prolongèrent l'écho de leurs justes alarmes.

Mgr Dupanloup protesta, avec son intrépidité ordinaire, « contre l'humiliation et l'abaissement qu'on voudrait faire subir au premier évêque du monde, à celui qui représente l'épiscopat dans toute sa plénitude; il protesta au nom de la justice contre la spoliation armée; au nom de la vérité contre le mensonge; au nom de l'ordre contre l'anarchie. » L'archevêque de Sens, Mgr Mellon-Jolly, ne

craignit pas de déclarer avec tristesse : « Les faits, hélas ! ont dépassé nos craintes ! » M[gr] de Prilly, évêque de Châlons, doyen de l'épiscopat français, écrivait quelques jours avant de mourir : « Ah ! qui méritait moins que Pie IX de se voir assiégé par tant d'ennemis ! Si les larmes qu'il répand sont amères pour son cœur, elles sont terribles pour ceux qui les font couler ! C'est un pauvre évêque mourant qui lui en donne l'assurance en lui demandant sa bénédiction. »

Une telle liberté de langage fut aussitôt qualifiée de violence. Napoléon III chercha d'abord à rétablir le silence en calmant les inquiétudes, en réitérant des protestations que les faits ne cessaient de démentir; ensuite, il abandonna les évêques aux railleries des journaux impies, (on se souvient que la liberté de la presse n'existait pas alors); enfin, pour couper court, il fit défense aux journaux, quels qu'ils fussent, de reproduire les actes épiscopaux relatifs à la question romaine. Ainsi, il s'imaginait faire disparaître le danger en couvrant les voix qui le lui signalaient.

Le cardinal Donnet, en complimentant Napoléon III à son passage à Bordeaux, le 11 octobre 1859, n'en continua pas moins à insister avec une fermeté respectueuse : « Nous prions, dit-il, nous prions avec une confiance qui s'obstine, avec une espérance que n'ont pu décourager des évenements déplorables et de sacriléges violences. Le motif de cet espoir dont la réalisation semble aujourd'hui si difficile, après Dieu, c'est vous, Sire, vous qui avez été et qui voulez être encore le fils aîné de l'Eglise, vous qui avez dit ces paroles mémorables : « La souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise » est intimement liée à l'éclat du catholisme, comme à la liberté et » à l'indépendance de l'Italie. » Belle pensée, conforme aux sentiments que professait le chef auguste de votre dynastie, lorsqu'il disait de la puissance temporelle des papes : « Ce sont les siècles » qui ont fait cela, et ils ont bien fait. »

Le tout puissant Empereur ne répondit que par un refus de répondre : « Je ne puis entrer ici, dit-il, dans les développements qu'exigerait la grave question que vous avez touchée, et je me borne à rappeler que le gouvernement qui a rappelé le Saint-Père

sur le trône, ne saurait lui faire entendre que des conseils inspirés par un sincère et respectueux dévouement à ses intérêts; mais il s'inquiète avec raison du jour, qui ne saurait être éloigné, où Rome sera évacuée par nos troupes; car l'Europe ne peut permettre que l'occupation, qui dure depuis dix années, se prolonge indéfiniment. Mais quand notre armée se retirera, que laissera-t-elle derrière elle? Voilà des questions dont l'importance n'échappe à personne. Mais, croyez-le bien, à l'époque où nous vivons, pour les résoudre il faut, au lieu d'en appeler aux passions ardentes, rechercher avec calme la vérité, et prier la Providence d'éclairer les peuples et les rois sur le sage exercice de leurs droits comme sur l'étendue de leurs devoirs. »

L'Empereur, dans ses dernières paroles, semblait oublier que la méditation et la prière ne dispensent point de l'action, quand on a des devoirs à remplir. Son discours d'ouverture de la session législative suivante (7 mars 1860), montra encore mieux quelle puissance d'illusion, ou quel parti pris de complicité, dirigeait sa politique italienne. Il y accusa publiquement les catholiques de s'échauffer sans motif et de se montrer ingrats envers lui, comme si la logique des événements n'eût pas existé pour cet esprit faussé par l'habitude des manœuvres ténébreuses.

« Je ne puis passer sous silence, dit-il, l'émotion d'une partie du monde catholique; elle a cédé subitement à des impressions si irréfléchies, elle s'est jetée dans des alarmes si passionnées; le passé, qui devait être une garantie de l'avenir, a été tellement méconnu, les services rendus tellement oubliés, qu'il m'a fallu une conviction bien profonde, une confiance bien absolue dans la raison publique pour conserver au milieu des agitations qu'on cherchait à exciter, ce calme qui seul nous maintient dans le vrai. »

Mais un Congrès était annoncé pour régler les difficultés italiennes. Ce Congrès devait être composé de toutes les grandes puissances européennes, c'est-à-dire de la France, qui n'avait pas la volonté, et de l'Autriche qui n'avait pas le pouvoir de faire exécuter le traité de Zurich, de la Russie schismatique, de la Prusse protestante, et de l'Angleterre à la fois protestante et révolutionnaire hors

de chez elle. Pie IX y pressentait donc plus d'un sujet d'inquiétude; cependant il accepta le projet.

L'opinion publique, impatiente, discutait à l'avance les noms et les opinions des négociateurs présumés, quand parut, le 22 décembre 1859, une nouvelle brochure anonyme, comme la précédente, et qui fut attribuée comme elle à un écrivain, ou du moins à un inspirateur trop haut placé pour signer son œuvre. Elle avait pour titre : *Le Pape et le Congrès* et, sous une phraséologie abondante et sonore, n'était guère qu'une perpétuelle contradiction. Elle démontrait, en effet, que le pouvoir temporel du Pape était une garantie essentielle de son indépendance spirituelle, mais que ce pouvoir ne peut s'exercer que dans des limites territoriales de très-peu d'étendue, qui ne sauraient lui permettre de se soutenir par lui-même, et que cependant sa dignité et l'intérêt général lui interdisent de s'appuyer sur l'intervention étrangère. Ses conclusions étaient que le Pape devait commencer par renoncer aux Romagnes, sauf à renoncer aussi au reste de ses Etats, un peu plus tard, et à se contenter du Vatican avec un jardin autour, et un magnifique traitement fourni par toutes les puissances catholiques.

Des centaines d'autres brochures, ou d'articles des journaux catholiques, répondirent à l'écrivain anonyme. Ils prouvèrent que cette combinaison soumettait l'indépendance du chef de l'Eglise aux caprices des puissances, et demandèrent qui la garantirait contre ses garants, surtout à une époque comme la nôtre, où l'ancien droit des gens, fondé sur le respect des faibles et de la foi jurée, a été supprimé par la Révolution, où la raison du plus fort est la seule écoutée, et où les traités les plus solennels sont violés impunément par leurs signataires, au moment même de la signature. Les évêques élevèrent de nouveau la voix; ils constatèrent avec douleur que la brochure donnait gain de cause à la Révolution. Mais la réprobation la plus hardie vint de Rome même. Les papes, on le sait, ne reculent pas devant le mot propre, quand il s'agit de stigmatiser l'iniquité. Ils ont beau être à la merci de ceux qu'ils flétrissent, ils définissent chaque erreur, chaque injustice comme dans une thèse de théologie, et le doux Pie IX lui-même effarouchera encore plus d'une fois,

par la liberté des qualificatifs qu'il emploie, nos faibles oreilles habituées aux sous-entendus du style parlementaire. Le 30 décembre, le *Journal officiel de Rome,* publiait la note suivante :

« Il a paru récemment une brochure anonyme, imprimée à Paris, chez Didot, et intitulée : *Le Pape et le Congrès.* Cette brochure est un véritable hommage rendu à la Révolution, une thèse insidieuse pour ces esprits faibles qui manquent d'un juste critérium pour bien reconnaître le poison qu'elles cachent, et un sujet de douleur pour tous les bons catholiques. Les arguments que renferme cet écrit sont une reproduction des erreurs et des outrages vomis tant de fois contre le Saint-Siége, et tant de fois victorieusement réfutés. Si le but que s'est proposé l'auteur de la brochure était par hasard d'intimider celui que l'on menace de si grands désastres, cet auteur peut être assuré que celui qui a en sa faveur le droit, qui s'appuie entièrement sur les bases solides et inébranlables de la justice, et surtout qui est soutenu par la protection du Roi des rois, n'a certainement rien à craindre des embûches des hommes. »

Le surlendemain, 1er janvier 1860, au général de Goyon qui lui présentait les hommages de la division française d'occupation, Pie IX répondit :

« Nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, qui est et qui sera éternellement, nous le prions, dans l'humilité de notre cœur, de vouloir bien faire descendre ses grâces et ses lumières sur le chef auguste de cette armée et de cette nation, afin que par le secours de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa voie difficile, et reconnaître encore la fausseté de certains principes qui ont été exprimés en ces derniers jours dans une brochure qu'on peut définir un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions. Nous espérons qu'avec le secours de ces lumières, il condamnera les principes contenus dans cette brochure, et nous en sommes d'autant plus persuadés que nous possédons quelques pièces que, il y a quelque temps, Sa Majesté a eu la bonté de nous faire tenir, et qui sont une véritable condamnation de ces principes. C'est avec cette conviction que nous prions Dieu de ré-

pandre ses bénédictions sur l'Empereur, sur son auguste compagne, sur le prince impérial, et sur toute la France. »

Quelques jours plus tard, le *Moniteur* publiait la lettre suivante de l'Empereur au Pape, en date du 31 décembre 1859 :

« La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre m'a vivement touché, et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

» Une de mes plus vives préoccupations pendant et après la guerre a été la situation des Etats de l'Eglise, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir tous les jours la Révolution faire de nouveaux progrès. Les faits ont une logique inexorable; malgré la présence de mes troupes à Rome, et malgré mon dévouement au Saint-Siége, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche.

» La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté, pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si, dès cette époque, Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement, cela n'a pas eu lieu, et je me suis trouvé impuissant à empêcher l'établissement d'un nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'une invasion certaine.

» Aujourd'hui, le Congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siége sur les Légations : néanmoins il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre. Car si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes du peuple

italien, comme la jalousie des grandes puissances : ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

» Que reste-t-il donc à faire ? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siége, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement, et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années, et au Saint-Siége la possession paisible de l'Etat de l'Eglise.

» Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent. Elle comprendra les difficultés de ma situation. Elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste Chef.

» J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée, et je l'ai cru indispensable avant le Congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

» En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'Elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde vénération.

» De Votre Sainteté, le dévot fils,

» NAPOLÉON. »

Cette lettre ne permettait plus de douter que la politique de la brochure : *Le Pape et le Congrès,* ne fût celle de Napoléon III, et, dès qu'elle fut connue, le Congrès même devint impossible. Ni le Saint-Siége ne pouvait consentir à une délibération qui poserait sa dépossession en principe, ni l'Autriche se prêter à des combinaisons

qui déplaçaient les bases du traité de Zurich ; c'est ce que déclarèrent, entre autres, le comte de Rechberg, premier ministre d'Autriche, dans une note du 17 février 1860, et lord John Russel dans une dépêche à lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris : « Les brochures ont leur importance, disait ce dernier ; celle intitulée : *Le Pape et le Congrès,* a eu pour résultat d'empêcher un Congrès, et de faire perdre au Pape la moitié de ses domaines. » Aussi ne put-on lire sans étonnement l'assertion de M. Thouvenel à M. de Persigny, ambassadeur de France à Londres, dans une dépêche en date du 30 janvier, « qu'il n'avait pas dépendu de la France que l'Europe assemblée ne fût appelée à consacrer un arrangement définitif. »

M. Thouvenel, en effet, était ministre des affaires étrangères depuis le 4 janvier. C'était un grave indice. Le Piémont ne s'y trompa point. Il fit franchir à ses troupes la frontière des Romagnes, tandis que M. de Cavour triomphant affirmait au Sénat piémontais que « la lettre de Napoléon III déclarant que le pouvoir temporel n'est pas sacré était, pour la question italienne, un fait aussi important que la bataille de Solférino. »

Pie IX avait répondu à l'Empereur, aussitôt après avoir reçu la lettre du 31 décembre :

« J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et j'y réponds sans détours, et, comme on dit, à cœur ouvert. Et, avant tout, je ne me dissimule pas la position difficile de Votre Majesté, qu'elle-même ne me cache pas, et que je vois dans toute sa gravité. Votre Majesté pourrait sortir de cette position par quelque mesure décisive, qui peut-être excite sa répugnance ; mais c'est justement parce qu'elle se trouve dans cette position, qu'elle me conseille de nouveau de céder les provinces insurgées, en m'assurant que les puissances me garantiront les autres.

» Un projet de cette nature présente des difficultés insurmontables ; pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir à ma situation, à mon caractère sacré et aux droits du Saint-Siége, droits qui ne sont pas ceux d'une dynastie, mais de tous les catholiques... Je ne

puis céder ce qui ne m'appartient pas ; il est trop évident, du reste, que si je cédais les Légations, j'encouragerais la révolution à recommencer le même jeu dans les provinces qui me resteraient…

» Les puissances, dites-vous, me garantiront ces débris de la royauté pontificale; je le veux bien, mais dans le cas de révolte nouvelle, qu'il faut prévoir, vu les nombreux appuis que les mécontents reçoivent du dehors, espérez-vous que ces puissances emploieraient la force d'une manière efficace? S'il en est autrement, Votre Majesté n'ignore pas plus que moi que les usurpateurs n'en garderont pas moins le bien d'autrui, et qu'ils sont invincibles, alors qu'on ne se sert contre eux que des armes de la persuasion.

» Quoi qu'il en soit, du reste, je me vois obligé de déclarer ouvertement à Votre Majesté que je ne puis céder les Légations sans violer les serments solennels qui me lient, sans produire un malheur et une secousse dans les autres provinces, sans faire tort et scandale à tous les catholiques, sans affaiblir les droits, non-seulement des souverains de l'Italie, injustement dépouillés de leurs domaines, mais encore des souverains de tout le monde chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence la destruction de certains principes.

» Votre Majesté fait dépendre le repos de l'Europe de la cession de la part du Pape des Légations qui depuis cinquante ans auraient suscité tant d'embarras au gouvernement pontifical. Mais, comme j'ai promis, en commençant cette lettre, de parler à cœur ouvert, qu'il me soit permis de revenir sur cet argument. Qui est-ce qui pourrait compter les révolutions survenues en France depuis soixante-dix ans? Mais, en même temps, qui est-ce qui oserait dire à la grande nation française que, pour le repos de l'Europe, il serait nécessaire de restreindre les limites de l'empire? L'argument prouve trop; aussi me permettez-vous de ne pas l'admettre. Et puis, Votre Majesté n'ignore pas par quelles personnes, avec quels deniers, avec quels appuis ont été commis les attentats de Bologne, de Ravenne et des autres villes (1).

(1) Le Pape fait ici allusion au marquis Pepoli, parent de Napoléon III et dictateur révolutionnaire des Légations. Devenu depuis ministre de Victor-Emmanuel, cet homme déclara en pleine chambre des députés, à Turin, que

» La presque totalité des populations est restée épouvantée de ce mouvement auquel elle ne s'attendait pas et qu'elle n'a pas suivi.

» Votre Majesté dit que si j'avais accepté le projet exprimé dans la lettre qu'elle m'expédia par l'intermédiaire de M. de Menneval, les provinces insurgées seraient rentrées sous mon autorité. A vrai dire, cette lettre était en opposition avec celle dont vous m'aviez honoré avant de commencer la guerre d'Italie, et dans laquelle vous me donniez des assurances consolantes sans me causer d'afflictions.

» La lettre à laquelle vous faites allusion me proposait, dans sa première partie, un projet inadmissible comme la présente; et quant à la seconde partie, je crois l'avoir adoptée, ainsi que peuvent le démontrer les documents consignés à Rome entre les mains de votre ambassadeur.

» Je réfléchis aussi à cette phrase de Votre Majesté, que si j'avais accepté ce projet, j'aurais conservé mon autorité sur les provinces; ce qui semble vouloir dire qu'au point où nous en sommes, elles sont perdues pour toujours. Sire, je vous prie, au nom de l'Eglise, et aussi au nom de votre propre intérêt, de faire en sorte que mon appréhension ne soit point justifiée. Certains mémoires, que l'on dit secrets, m'apprennent que l'empereur Napoléon Ier a laissé aux siens d'utiles avertissements, dignes d'un philosophe chrétien qui, dans l'adversité, ne trouva que dans la religion des consolations et des apaisements.

» Il est certain que tous nous devons comparaître devant le Tribunal suprême pour rendre un compte sévère de tous nos actes, de toutes nos paroles et pensées. Tâchons donc de comparaître devant ce grand Tribunal de Dieu, de manière à éprouver les effets de sa miséricorde, et non ceux de sa justice.

» Je vous parle ainsi en ma qualité de Père, laquelle me donne le droit de dire la vérité toute nue à mes fils, quelque élevée que soit leur position dans le monde. Du reste, je vous remercie de vos expressions bienveillantes à mon égard et de l'assurance que vous

Bologne n'aurait pu être soulevée et arrachée au Saint-Siége si Victor-Emmanuel n'eût fourni de l'argent de sa cassette particulière, et il fit connaître les chiffres.

me donnez de vouloir continuer la sollicitude que vous dites avoir toujours eue pour moi. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu de répandre sur vous, sur l'Impératrice et sur le Prince impérial l'abondance de ses bénédictions. »

» Du Vatican, le 8 janvier 1860.

» PIE PP. IX. »

La lettre impériale avait été communiquée aux journaux. Celle du Pape ne le fut pas ; on ne la connut en France dans son intégrité que plus tard, par une traduction allemande de la *Gazette autrichienne*. Ce que voyant, Pie IX ne jugea pas devoir souffrir plus longtemps que le public, témoin et en quelque sorte juge du débat, n'entendît qu'une des deux parties. Il porta donc à la connaissance du monde catholique les principaux passages de sa réponse à Napoléon III, par l'encyclique *Nullis certè verbis*, datée du 19 janvier, où il déclarait en outre qu'il était prêt à souffrir les dernières extrémités plutôt que de trahir la cause de l'Eglise et de la justice, et où il invitait tous les évêques à prier en union avec lui, « pour que Dieu se lève et juge sa cause. »

C'était justement ce que l'Empereur ne voulait pas. Ayant appris qu'une copie de l'encyclique était dans les mains de M. Louis Veuillot, le ministre de l'intérieur, M. Billault, fit appeler ce publiciste courageux et lui signifia que, s'il la publiait, ce serait l'arrêt de mort de son journal; mais il ne l'intimida point. Avec un héroïsme capable de racheter, et bien au delà, toutes les vivacités de polémique qu'on lui a reprochées, l'*Univers* du lendemain matin, 29 janvier, reproduisit à la fois le texte latin du document pontifical et la traduction française. Le même jour, sans ombre de jugement, était signé un décret de suppression de ce journal. C'était, bien entendu, « au nom des vrais intérêts de l'Eglise » que le ministre le faisait disparaître ; il l'accusait de troubler la paix publique, d'aigrir les discussions et de rendre plus vive l'hostilité de la presse incrédule contre la religion et le gouvernement pontifical. Mais personne ne se méprit sur la véritable cause de la suppression, et quant à la presse incrédule, inutile d'ajouter que la disparition de l'*Univers* ne

modifia aucunement ses allures. Les attaques contre la religion ne furent ni moins vives, ni moins grossières. Il y eut seulement un journal de moins pour y répondre.

Mais le gouvernement lui-même prit soin de trahir sa véritable pensée lorsque, peu de semaines après, la *Bretagne*, de Saint-Brieuc, et la *Gazette de Lyon*, frappées comme l'*Univers*, tombèrent avec la même vaillance sur la brèche, et que tous les journaux catholiques sans exception, atteints chacun de deux avertissements, n'eurent plus qu'une existence précaire qui, aux termes de la législation alors en vigueur, pouvait cesser de plein droit par la chute du troisième avertissement sans cesse suspendu sur leurs têtes.

Les rédacteurs de l'*Univers*, dans une adresse pleine d'éloquence et d'humilité chrétienne, exprimèrent à Pie IX leur joie d'avoir été frappés pour sa cause : « L'encyclique *Inter multiplices* avait rendu la vie à notre œuvre, lui disaient-ils ; c'est pour une autre encyclique que la vie lui est ôtée. Dieu et Pie IX soient bénis tous les deux ! » Ils lui demandaient en même temps « indulgence pour leurs fautes passées, » ajoutant « qu'ils ne les avaient pas commises par mauvais cœur et à mauvaise intention, » et sollicitaient « une bénédiction pour l'avenir, afin que, s'ils pouvaient se relever, toujours animés des mêmes bons desseins, ils fissent des œuvres meilleures. » Pie IX les remercia par une bulle du 25 février et loua hautement leur conduite (1). Grâce à leur dévouement, l'encyclique était connue et fut reproduite par tous les journaux. On remarqua seulement que les officieux, en la reproduisant, supprimèrent la phrase dans laquelle Pie IX faisait observer que l'Empereur n'ignorait point avec quel argent et quels secours la rébellion des Ro-

(1) Louis Veuillot se rendit à Rome. « En Pie IX, écrivait-il à son retour, j'ai retrouvé plus douce encore, mais non moins ferme, la majesté de Grégoire XVI. J'ai senti de nouveau ce cœur de père, j'ai reçu de nouveau ce nom de fils. Un jour j'ai dû demander justice, et le juge, aussi attentif que le père s'était montré clément, a relevé mon humble droit qu'une main puissante avait brisé. O ciel ! prosterné sous sa bénédiction, je l'entendis glorifier ma blessure ! La voix sacrée disait : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Oui, mes oreilles ont recueilli ces mots ; j'ai eu cette joie et cette gloire. »

magnes avait été accomplie. Cette omission calculée ne révélait que trop une complicité secrète qui n'avait rien à apprendre, mais qui tenait à paraître ne rien savoir.

Pie IX, dès le 3 décembre 1859, alors qu'on croyait encore à la réunion d'un Congrès, avait écrit de sa main à Victor-Emmanuel pour lui rappeler ses devoirs et l'engager à défendre, au sein de cette réunion, les droits du Saint-Siége. Le roi de Piémont lui avait répondu, le 6 février 1860, « qu'il n'aurait certainement pas manqué de le faire si le Congrès avait eu lieu, » car, « fils dévoué de l'Eglise, descendant d'une race très-pieuse, jamais il ne fut dans son intention de manquer à ses devoirs de prince catholique. » Il protestait donc « n'avoir rien fait pour provoquer l'insurrection, et, la guerre terminée, avoir renoncé à toute ingérence dans les Légations. » Seulement, ajoutait-il, « c'est une chose avérée et que j'ai eu soin de vérifier par moi-même, que dans ces provinces naguère si intraitables et si mécontentes de la cour de Rome, les ministres du culte sont actuellement respectés et protégés, les temples de Dieu plus fréquentés qu'auparavant. » Victor-Emmanuel pensait donc que le Pape n'aurait garde de venir troubler ce bonheur, « l'intérêt de la religion ne demandait pas cela. » Il espérait même que, non content de ne plus réclamer les Romagnes, le Pape voudrait bien lui remettre encore, à lui, Victor-Emmanuel, les Marches et l'Ombrie, afin de leur ménager la même prospérité. Là-dessus il parlait de nouveau de « son franc et loyal concours, de son cœur sincère et tout dévoué » à Pie IX, dont il finissait par « demander la sainte bénédiction. »

A ces dérisions outrageantes, Pie IX répondit, le 14 février, avec une indignation contenue :

« L'idée que Votre Majesté a songé à m'exposer est une idée imprudente, indigne assurément d'un roi catholique et d'un roi de la maison de Savoie. Vous pourrez lire ma réponse dans une encyclique, où elle va paraître. Du reste, je suis affligé, non pour moi, mais pour le malheureux état de l'âme de Votre Majesté, car elle est déjà sous le coup de censures, qui hélas! s'aggraveront encore, lorsque sera consommé l'acte sacrilége que vous et les vôtres avez

l'intention d'accomplir. Daigne le Seigneur vous éclairer et vous donner la grâce de connaître et de pleurer les scandales qui ont eu lieu, et les maux affreux qui ont frappé la pauvre Italie avec votre coopération ! »

Cependant l'Angleterre, qui n'avait jamais dissimulé sa malveillance à l'égard du Saint-Siége, imagina, ou du moins prit sur elle de proposer formellement un principe nouveau auquel le cabinet des Tuileries s'empressa d'adhérer, quand même une semblable adhésion était la contradiction éclatante de sa campagne de Magenta et de Solférino. Ce principe, qu'on appela principe de non-intervention, consistait à imposer aux puissances, quelles qu'elles fussent, mais non au Piémont, l'obligation de ne plus se mêler de ce qui se passerait en Italie. C'était dire à l'Autriche, à l'Espagne, à Naples et aux autres gouvernements sincèrement amis du Saint-Siége : Nous sommes intervenus quand et comme bon nous a semblé, mais comme les affaires marchent aujourd'hui d'elles-mêmes dans le sens qui nous convient, et que vous pourriez leur imprimer une direction qui ne nous conviendrait point, vous vous abstiendrez. C'était dire en même temps au roi qui convoitait le bien d'autrui : Ni les duchés, ni les Romagnes ne vous appartiennent : vous l'avez reconnu vous-même à Zurich, il y a trois mois; cependant si, en votre qualité de galant-homme (1), il vous plaît de vous les approprier, nous sommes là pour empêcher que personne ne vous dérange.

Victor-Emmanuel comprit et, sans perdre de temps, fit procéder, dans les duchés et les Légations, à de nouveaux votes annexionistes. Ils furent accompagnés des mêmes garanties de sincérité que les précédents et acceptés officiellement le 18 mars, jour où le roi de Piémont annexa par décret à ses anciens états la Toscane, les duchés de Parme et de Modène et les Légations.

(1) *Roi galant-homme, rè galantuomo*, c'est ainsi, en effet, qu'on appelait alors le roi tant de fois parjure. La postérité croira que ce surnom était une sanglante ironie imaginée par ses adversaires ou ses victimes politiques; nullement, c'était une flatterie de ses complices les démocrates, et la Révolution a si bien renversé le sens moral des peuples, qu'on voyait nombre de gens prononcer ce surnom sans rire.

Le consentement définitif de Napoléon III à ce changement politique fut expliqué, six jours après, d'une façon trop claire et qui ne devait pas porter bonheur à l'extension ni même à l'intégrité du territoire français. Comme compensation de son propre agrandissement dans l'Italie centrale, le roi de Piémont cédait Nice et la Savoie à la France. Les patriotes applaudirent ; mais ceux qui n'admettent pas qu'on puisse violer impunément les lois éternelles de la justice auraient préféré que cette acquisition eût eu lieu à la paix de Villafranca, à titre d'échange pour la Lombardie, que Napoléon III avait payée de l'or et du sang de la France, et qu'il n'avait peut-être pas le droit de transmettre en pur don à Victor-Emmanuel. Ils s'affligèrent, dans tous les cas, de la voir s'accomplir comme le prix de l'adhésion de la France à une iniquité, et pour ainsi dire comme sa part des dépouilles de la veuve et de l'orphelin de Parme et du vieillard du Vatican (1).

Son œuvre accomplie, l'usurpateur ne sut pas garder le silence. Le 20 mars, il écrivit de nouveau au Saint-Père, en acceptant le vote des populations, vote d'autant plus spontané que la sincérité en était garantie par la présence des baïonnettes piémontaises, et d'autant plus désintéressé qu'une dépense de quatre millions d'or piémontais avait dû le mettre à couvert de toute tentative de corruption de la part du parti contraire. Victor-Emmanuel déclara que « prince catholique, il ne croyait pas manquer aux principes immuables de la religion qu'il se faisait gloire de professer avec un dévouement et une fidélité inaltérable. » Néanmoins, « dans l'intérêt de la paix, il offrait toujours de reconnaître le Pape pour son suzerain, de diminuer ses charges et de concourir à son indépendance et à sa sécu-

(1) L'auteur de cette histoire a le droit de parler ainsi sans qu'on suspecte son patriotisme. Le premier en date et non le dernier par le zèle, il avait réclamé l'annexion savoisienne (dès le mois de juillet 1859, au lendemain de Solférino et de Villafranca, dans la *Charente napoléonienne*) ; mais lorsqu'il vit couronner ses vœux de cette manière inattendue et peu glorieuse, il osa exprimer ses regrets publiquement, et dans les termes mêmes qu'il vient de transcrire. Si on lui permet d'ajouter qu'il était alors non pas journaliste de profession, mais employé de l'Etat, et qu'il signait ses articles, on reconnaîtra qu'il lui fallait pour cela un certain courage, et l'on excusera plus volontiers la franchise et la sévérité de ses appréciations actuelles.

rité. » Et il sollicitait de nouveau « très-humblement la bénédiction apostolique ! »

Pie IX lui répondit de façon à lui fermer la bouche pour longtemps :

« Les événements qui se sont produits dans quelques provinces des états de l'Eglise imposaient effectivement à Votre Majesté, comme elle me l'a écrit, le devoir de me rendre compte de sa conduite, quant à ces événements. Je pourrais me borner à combattre certaines assertions contenues dans sa lettre et dire, par exemple, que l'occupation étrangère dans les Légations était depuis longtemps circonscrite à la seule ville de Bologne, laquelle n'a jamais fait partie des Romagnes. Je pourrais dire que ce prétendu suffrage universel a été imposé et non volontaire ; je m'abstiens d'ailleurs de demander à Votre Majesté son opinion sur le suffrage universel, comme aussi de dire moi-même ce que j'en pense. Je pourrais dire que les troupes pontificales ont été empêchées par d'autres troupes, vous savez lesquelles, de rétablir le gouvernement légitime dans les provinces soulevées. Je pourrais m'appesantir sur ces considérations et sur d'autres. Mais ce qui surtout m'impose le devoir de ne pas adhérer aux pensées de Votre Majesté, c'est de voir l'immoralité toujours croissante dans ces provinces et les insultes qui y sont faites à la religion et à ses ministres. Bien plus, quand même je ne serais pas tenu par des serments solennels à maintenir intact le patrimoine de l'Eglise, je me verrais obligé de repousser tout projet en ce sens, afin de ne pas souiller ma conscience par une adhésion qui me conduirait à donner ma sanction et à participer indirectement à ces désordres, et à justifier par mon concours une spoliation injuste et violente. Du reste, non-seulement je ne puis faire aucun accueil bienveillant aux projets de Votre Majesté, mais je proteste au contraire contre l'usurpation qui s'opère au détriment de l'Etat de l'Eglise et qui laisse sur la conscience de Votre Majesté et de tout autre coopérateur à cette indigne spoliation les conséquences fatales qui en découlent. Je suis persuadé que Votre Majesté, en relisant avec un esprit plus tranquille, moins prévenu et plus instruit des faits, la lettre qu'elle m'adresse, y trouvera de

nombreux motifs de repentir. Je prie Dieu de donner à Votre Majesté les grâces dont elle a surtout besoin dans les circonstances difficiles du moment.

» Du Vatican, 2 avril 1860. »

» PIE PP. IX. »

On assure que Victor-Emmanuel mouilla de ses larmes cette lettre, où le reproche se mêle à tant de douceur. Elle lui parvint sans doute dans un de ces accès de foi et de remords qui entrecoupèrent plus d'une fois sa vie scandaleuse. Elle ne l'empêcha point d'accomplir la parole qu'il avait donnée à la Révolution lorsque, au début de la guerre de 1859, mettant la main sur son épée et regardant du côté de Rome, il avait dit : « *Andremo al fondo ;* nous irons jusqu'au fond ! »

Mais le bruit se répandit que le Saint-Père avait lancé l'excommunication majeure contre les spoliateurs. Parmi ceux-ci, les uns s'en félicitaient comme d'un titre de gloire et témoignaient dans leurs journaux, dans des télégrammes destinés à la publicité, une joie trop bruyante pour être entièrement sincère ; les autres, et Victor-Emmanuel était personnellement de ce nombre, ne pouvaient se défendre de trembler quand ils étaient seuls.

Napoléon III trahit également ses inquiétudes par le soin jaloux qu'il prit de supprimer la bulle, autant que cela dépendait de lui. Elle avait été lancée le 26 mars et affichée à Rome le 29. Le *Moniteur* du 1er avril publia la note suivante : « Le gouvernement croit, dans les circonstances actuelles, devoir rappeler la disposition suivante de la loi organique du Concordat : « Aucune bulle, bref, rescrit, » décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni » autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que » des particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés ni » autrement mis à exécution, sans l'autorisation du gouvernement. »

Napoléon III craignait que la bulle ne l'atteignît indirectement. Il n'est que trop certain que sa crainte était fondée. Il fut excommunié comme son oncle, au faîte de sa grandeur ; et à dater de cette excommunication, plus rien ne leur réussit, ni à l'un ni à l'autre, et

la sagesse politique dont ils avaient donné tant de preuves jusque-là, sembla se tourner en folie ! Laissons dire les aveugles volontaires, c'est toujours Dieu qui est le maître.

Voici, du reste, les termes de la sentence :

« Nous déclarons que tous ceux qui ont pris part à la rébellion, à l'usurpation, à l'occupation et à l'invasion criminelle des provinces susdites de nos Etats, dont Nous Nous sommes plaint dans l'allocution du 20 juin et du 26 septembre de l'année dernière, de même leurs commettants, fauteurs, aides, conseillers, adhérents, ou autres quelconques ayant procuré, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, l'exécution des choses susdites, ou les ayant exécutées par eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure et autres censures et peines ecclésiastiques portées par les saints canons et les constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux, et notamment du concile de Trente. (Sess. XXII, chap. XI, *De la réforme*), et au besoin, Nous les excommunions et anathématisons de nouveau... »

Napoléon III réussit à empêcher que le vrai texte de la bulle ne fût connu en France. A la place de ce texte, les journaux révolutionnaires et officieux en forgèrent un, aussi odieux qu'extravagant, qu'ils allongèrent de la signature fausse de Pie IX, et livrèrent ainsi aux moqueries d'un public imbécile. Les évêques essayèrent de rétablir la vérité ; mais un décret, on s'en souvient, avait interdit à leurs rectifications l'accès des journaux. Il importait, du reste, à la Révolution italienne, dont Napoléon s'était fait le serviteur, de ne pas laisser refroidir les animosités de l'opinion pervertie. A peine maîtresse des Romagnes, elle se préparait déjà à envahir les Marches et l'Ombrie, en attendant de prendre tout le reste.

CHAPITRE XII.

CHAMBÉRY. — CASTELFIDARDO. — ANCONE.

Pie IX sentait grandir l'orage et lui tenait tête sans trouble ni faiblesse, mais sans forfanterie, satisfait de n'avoir aucun tort de son côté, et s'en remettant pour le reste à la divine Providence. Il disait aux prédicateurs de Carême, le 16 février 1860 : « Nous ne sommes encore qu'au commencement des maux qui vont fondre sur nous; mais nous avons devant les yeux cette consolante perspective, qu'au fur et à mesure que les calamités se suivront, l'esprit de foi et de sacrifice se développera davantage. »

Vers la même époque, un sculpteur illustre préparait son buste et s'arrêtait pour admirer la largeur et la hauteur de son front. Pie IX saisit l'ébauchoir et traça lui-même ces mots sur l'argile : *Ecce dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum* : « Voici que j'ai rendu ton front plus dur que le leur. » Il marquait par là que ses ennemis avaient beau être obstinés, il le serait plus qu'eux.

Un autre jour, un personnage fort instruit des tendances des divers gouvernements de l'Europe, l'entretenait des difficultés de la situation : « Si les cabinets ont leur politique, moi aussi, dit le Pape, j'ai la mienne. — Pourriez-vous m'en faire part? demanda son interlocuteur. — Volontiers, mon fils; écoutez bien. » Alors élevant au ciel un regard transfiguré par la foi, le Vicaire de Jésus-Christ dit lentement : « Notre Père qui êtes aux cieux, que votre règne arrive, que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel! » Puis il ajouta : « Vous connaissez maintenant toute ma politique, mon fils, je vous autorise à la divulguer. »

N'ayant plus rien à espérer des gouvernements, Pie IX résolut de soutenir ses finances avec les dons spontanés des fidèles, et de pourvoir à sa défense et à celle de son trône par le concours volontaire de la jeunesse catholique. Pour tout autre que pour lui, une pareille résolution eût été une témérité, sinon une folie condamnée d'avance à un échec humiliant; mais elle se trouvait en si parfaite harmonie avec le titre de Père commun des fidèles, et elle venait d'un Père si aimé et si injustement persécuté, qu'elle ne pouvait manquer de trouver de l'écho jusqu'aux extrémités du monde. Cette résolution de Pie IX fut providentielle pour l'Europe entière; elle fut partout non-seulement le signal mais l'agent le plus actif du réveil de l'initiative catholique, et c'est depuis lors que les honnêtes gens, voyant les gouvernements abdiquer devant la Révolution, apprirent à se passer des gouvernements.

Les évêques eurent à peine besoin de stimuler la générosité des fidèles. En France, l'œuvre du *Denier de saint Pierre* ne put obtenir de se régulariser à titre d'association, mais le gouvernement n'osa pas interdire les quêtes dans les églises, et, quant aux souscriptions versées à domicile, elles échappaient à son contrôle. En Belgique, bien que le libéralisme et la franc-maçonnerie fussent au pouvoir, on profita des libertés constitutionnelles pour établir l'œuvre sous une forme analogue à celle de la *Propagation de la foi;* au bout de trois mois, la Flandre comptait quatre cent mille associés. En Italie, le journal catholique l'*Armonia* recueillait périodiquement des sommes considérables, des cassettes remplies de joyaux et d'objets précieux. L'Irlande et la Pologne, du sein de l'oppression et de la pauvreté, rivalisaient avec les pays les plus riches, avec l'Amérique et l'Allemagne, avec la Hollande et l'Angleterre. On vit une quête, à Dublin, produire en un jour plus de deux cent mille francs, et tout cela affluait aux pieds du Saint-Père avec des milliers d'adresses dans toutes les langues, couvertes de millions de signatures.

On ne se bornait pas à offrir de l'or; chaque paquebot amenait à Rome de nombreux volontaires français, belges, irlandais, espagnols, hollandais surtout. La jeune noblesse française, préparée généralement par une éducation vraiment chrétienne, trouvait l'occasion de

se retremper dans le sacrifice et de s'arracher à la mollesse de la vie parisienne ; elle la saisit avec un empressement que redoubla, chez plusieurs, la joie de porter les armes sans être obligé pour cela de servir un Napoléon. Les Gontaut et les Larochefoucauld-Doudeauville, les Noé et les Pimodan, les Tournon et les Bourbon-Chalus accouraient se ranger, parfois comme simples soldats, à côté des enfants du peuple. Bien loin d'être attirés par l'appât du butin, ou même de la solde, un certain nombre d'entre eux entretenaient en même temps, de leurs deniers, le gouvernement auquel ils offraient leurs vies. C'est pour cela, sans doute, que, sur un mot d'ordre venu du Palais-Royal, résidence du prince Jérôme-Napoléon, gendre de Victor-Emmanuel, les journaux démagogiques s'empressèrent d'affubler les volontaires pontificaux du nom de : « Mercenaires du Pape, » et qu'ils ne les appelèrent plus autrement.

Le mouvement était dirigé par un Belge, fils du principal fondateur de l'indépendance de son pays, et qui avait été lui-même blessé et décoré sur le champ de bataille en Algérie, sous le drapeau français ; c'était Mgr de Mérode, devenu camérier participant du souverain Pontife, puis ministre des armes (ou de la guerre). Il fut chargé par Pie IX d'aller offrir le commandement en chef au plus illustre des généraux français, à celui qui avait pris Abdel-Kader, puis sauvé la civilisation dans les rues de Paris, en juin 1848, mais qui avait refusé de servir, même au prix du bâton de maréchal, l'auteur du coup d'Etat; nous avons nommé La Moricière. Mgr de Mérode alla le trouver en Bretagne.

« Un soir, raconte Mgr Dupanloup dans l'oraison funèbre de La Moricière, un général, un prêtre et un jeune homme étaient réunis au château de Prouzel. On discutait la question de savoir si le général irait se mettre à la tête de l'armée du Pape. Il ne s'agissait pas d'augmenter sa gloire, mais de la sacrifier, d'illustrer sa vie, mais de l'exposer. On lui demandait de quitter la France et de prendre le commandement d'une poignée de jeunes gens qui n'avaient pas vu le feu, appuyés sur des arsenaux vides et des magasins épuisés, ne parlant pas la même langue, mais ralliés par la foi, sur un petit territoire pris entre deux armées dix fois plus nombreuses,

plus aguerries, mieux équipées; il s'agissait de passer pour un étourdi aux yeux des sages, pour un factieux aux yeux des politiques, pour un chef aventureux aux yeux des militaires, en deux mots, de combattre sans espoir et de mourir sans gloire. Le prêtre insistait, le jeune homme hésitait, le général méditait.

» Tout à coup le guerrier se lève et dit d'une voix nette et calme : « J'irai. » Le jeune homme pleura d'admiration. Le prêtre se levant, et posant ses mains sur les épaules de celui qui faisait cette promesse, comme pour le bénir, approcha sa tête en silence de la poitrine du héros, et il baisa son cœur.

» Le jeune homme a été tué près de son chef; le prêtre, Mgr de Mérode, est mort à son tour épuisé par le zèle qu'il avait déployé au service du Père des chrétiens, et le général... le général marcha, pour la première fois, à une défaite. Il devait être vaincu, comme les croisés dont les défaites ont sauvé l'Europe et la civilisation du monde; vaincu, mais après avoir taché de sang les mains des envahisseurs; et ce sang ne s'effacera pas! »

L'acceptation de La Moricière surprit la plupart de ses anciens amis, qui ignoraient quelles profondes convictions chrétiennes cette âme d'élite avait rapportées de l'exil. On ne pouvait croire que l'ancien ministre de la guerre sous Cavaignac, l'ancien chef avoué du parti républicain conservateur à l'Assemblée législative, pût risquer son prestige sous l'uniforme de soldat du Pape. Mais la cour de Rome possédait à l'avance de sérieux motifs de compter sur lui. Elle l'avait fait pressentir par M. de Corcelles, l'ambassadeur si dévoué de 1849. M. de Corcelles était parvenu à saisir La Moricière à son passage à Paris, au mois d'octobre 1859. Il l'y rencontra en compagnie de Mac-Mahon, venu pour rendre compte à son ancien général de cette mémorable journée de Magenta, où il avait dégagé l'Empereur et son armée, et gagné un titre ducal si glorieux. Mac-Mahon voulut bien recommencer son récit pour M. de Corcelles. Il l'acheva avec sa modestie ordinaire; et comme La Moricière demeurait silencieux, partagé entre la joie de voir les armées françaises gagner encore des batailles, et la tristesse de n'en pouvoir plus gagner lui-même, M. de Corcelles, répondant à sa

pensée secrète, lui demanda s'il n'avait jamais songé à reprendre du service. — Où en reprendre? demanda La Moricière; ayant eu le malheur de n'être pas simplement un soldat, mais un homme politique, je ne puis servir sous Napoléon III; l'honneur me le défend. — C'est vrai, répliqua M. de Corcelles; mais que répondriez-vous à qui vous offrirait le commandement de l'armée de Pie IX? — Je répondrais, dit La Moricière, que la cause de Pie IX me semble humainement fort compromise, mais que c'est une de ces causes pour lesquelles je serais heureux de mourir. »

Parti de son château de Prouzel le 19 mars, La Moricière arriva à Ancône le 27, en suivant, par prudence, le chemin peu direct de la Belgique, de l'Allemagne et de Trieste. Il passa deux jours à examiner la place et à tracer les plans de restauration les plus urgents. Il arriva à Rome le 2 avril. Il écrivit immédiatement au Saint-Père, pour lui dire qu'il n'avait pas hésité à se rendre à son appel, sous la seule condition de ne jamais servir contre la France. Le Pape lui répondit en lui exprimant sa joie de son arrivée, et en l'invitant à le venir voir sans retard.

La Moricière, au rapport de M. Keller, son éminent historien, fut subjugué dès la première entrevue par la bonté paternelle, par la ferme sérénité, par la sainteté du Pontife aux pieds duquel il venait mettre ses lauriers et son sabre d'Afrique. Il en parlait avec enthousiasme, et ne pouvait se lasser de dire qu'à travers cet œil si limpide, on lisait jusqu'au fond de l'âme de Pie IX. De son côté, le Pape était sous le charme qu'exerça de tout temps le héros de Constantine, charme singulièrement augmenté par sa foi naïve et pleine d'élan. Ces deux cœurs s'étaient compris, et de ce moment Pie IX ne refusa rien à celui qui venait de se donner tout entier à lui. Sans nul doute, le bouillant guerrier qui, dans le pays de la routine, de la patience poussée jusqu'à la faiblesse, des petits abus débonnairement tolérés, apportait une activité infatigable, une énergie de fer, une honnêteté farouche, suscita plus d'un mécontentement. Mais Pie IX le soutint toujours, alors même qu'il s'agissait de mesures délicates exigeant une confiance absolue.

Dès que Pie IX avait su que La Moricière acceptait, il avait signé

sa nomination de commandant en chef; mais avant de la publier, il demanda, le 4 avril, l'assentiment de Napoléon III. L'ambassadeur de France, M. de Gramont, eut la petitesse d'exiger d'abord qu'elle fût révoquée. Le Saint-Père se soumit à cette humiliation, après quoi la demande fut transmise et formellement agréée. Cet incident aurait dû montrer à Pie IX qu'il ne connaissait pas encore le fond des susceptibilités diplomatiques et l'engager à solliciter aussi une autorisation particulière pour chacun des compagnons de La Moricière. Malheureusement, si la pensée lui en arriva, il la repoussa sans doute comme un outrage pour le cabinet des Tuileries, qui ne pouvait être supposé capable de ne pas donner tout son concours au recrutement de l'armée pontificale, lui qui ne cessait de répéter à Rome : « Mettez-vous en mesure de vous passer de mon armée d'occupation. » Cette recommandation se retrouve encore dans une dépêche de M. Thouvenel à M. de Gramont, à la date du 14 avril.

La Moricière, en prenant possession du commandement, publia un ordre du jour où il disait que « la Révolution, comme autrefois l'Islamisme, menace aujourd'hui l'Europe, et qu'aujourd'hui comme autrefois la cause de la Papauté est la cause de la civilisation et de la liberté du monde. » Les cris de fureur de la presse irréligieuse lui prouvèrent qu'il avait frappé juste et que sa comparaison entre l'Islamisme et la Révolution n'était que trop fondée. Il déploya dans sa tâche toute son activité ordinaire et, secondé par l'ardeur de Mgr de Mérode, qui n'était pas moindre que la sienne, il eut bientôt organisé une petite armée de vingt à vingt-cinq mille hommes, qui n'avait plus besoin que de temps et d'exercice pour devenir excellente. Le désir de complaire à Napoléon III avait cependant fait repousser le concours des plus dévoués d'entre les volontaires. M. Henri de Cathelineau, petit-fils du saint de l'Anjou, le même qui s'est illustré depuis par la défense de la forêt d'Orléans, proposait de réunir plusieurs milliers de Bretons équipés et soldés par des souscriptions, sans qu'il en coutât rien ni au Denier de Saint-Pierre, ni au trésor pontifical. Mais on s'effraya de la couleur politique du nom de Cathelineau.

Pie IX ne pouvait assez admirer le zèle de La Moricière et de

Mgr de Mérode : Avouez, disait-il, que je suis bien servi ; j'ai pour ministres la foudre et le vent d'orage. Bref, il fut convenu avec le cabinet des Tuileries que l'évacuation de Rome par la garnison française commencerait le 11 mai.

Ce n'était point là ce que désiraient la Révolution et ses complices. M. de Cavour, qui s'était plaint si haut, au Congrès de Paris, que le Pape n'eût pas une armée suffisante pour rendre inutile la protection de la France et de l'Autriche, se mit à protester contre la formation de cette armée, dès qu'il vit qu'elle allait devenir sérieuse. Il la dénonça à l'Europe comme un ramassis d'aventuriers de tous pays et feignit la plus vive inquiétude pour la sécurité des nouvelles frontières du Piémont.

Mais tout en accusant le Pape de songer à reconquérir ses provinces perdues, lui-même, par une série de violences et d'hypocrisies sans exemple dans l'histoire des nations chrétiennes, reprenait le cours de ses attentats contre les domaines de ses voisins. Dès le 7 mai, le gouvernement français lui avait signalé ce fait : « Que quatorze cents hommes, recrutés ouvertement dans toutes les grandes villes du royaume subalpin, avaient pu s'embarquer impunément à Gênes dans un but hostile à un gouvernement qui n'était en guerre avec aucune autre puissance. » Il s'agissait du roi de Naples et de l'expédition de Garibaldi en Sicile.

M. de Cavour commença par nier. Par une circulaire à tous ses agents diplomatiques, il informa l'Europe « que les préparatifs dont on se plaignait n'existaient pas, que d'ailleurs le gouvernement du roi veillait et non-seulement mettrait obstacle à une semblable expédition de flibustiers, mais emprisonnerait les rebelles qui voudraient la tenter. » Et le même jour, avec la même plume, M. de Cavour écrivait confidentiellement à Garibaldi, le chef de ceux qu'il qualifiait ainsi publiquement de flibustiers et de rebelles : « L'affaire pour l'argent et les vapeurs est arrangée. Il faut embarquer au plus vite (1). »

(1) Le comte Apponiy, dans son livre intitulé : *Le Dernier des Napoléons*, affirme avoir eu sous les yeux le billet *autographe* que nous venons de citer, de Cavour à Garibaldi.

Le gouvernement français insista et fournit les indications les plus précises sur ces quatorze cents hommes qui, pour la plupart, étaient des soldats de l'armée régulière du Piémont et des marins de sa flotte. M. de Cavour, ne pouvant plus nier, se contenta de les déclarer déserteurs, sauf à ne pas réprimer leur désertion et à encourager sous main quiconque voulait les imiter. Il fit annoncer en même temps, dans la *Gazette de Turin* du 17 mai 1860, « qu'il désapprouvait l'expédition de Garibaldi et que la flotte royale avait reçu ordre de le poursuivre et de s'opposer à son débarquement. » Il poussa l'impudence jusqu'à en aviser officiellement le roi de Naples par une note du 20 mai. Or, il avait écrit à l'amiral piémontais Persano, qui depuis a divulgué cette lettre : « Cherchez à naviguer entre Garibaldi et les vaisseaux napolitains. J'espère que vous m'avez compris. » A quoi Persano répondit avec finesse : « Parfaitement; j'ai compris que si je m'y prends maladroitement, vous me ferez pendre. »

Du reste, à quoi bon se gêner, quand on est sûr d'avance de l'impunité? Deux vaisseaux anglais se trouvèrent à Marsala, sur la côte de Sicile, juste à point pour couvrir le débarquement, et les canons napolitains n'osèrent pas frapper Garibaldi, de peur d'atteindre le pavillon de la Grande-Bretagne. C'est ainsi qu'on pratiquait, au besoin, le fameux principe de non-intervention. Garibaldi, qui avait reçu deux millions d'Angleterre, put payer la trahison des états-majors de la flotte napolitaine; ce fut sa première victoire. Un autre million, apporté du cabinet de Victor-Emmanuel par les députés sardes Brottero et Casalis, l'aida à en gagner de nouvelles. En vain le jeune et naïf roi de Naples, François II, parut croire aux désaveux persistants de Victor-Emmanuel, son cousin, et lui tendit une main loyale. En vain implora-t-il le secours des autres souverains de l'Europe, les conseils de Napoléon III, et essaya-t-il, suivant ces conseils, de désarmer la révolte par les concessions les plus libérales et par l'adoption du drapeau tricolore italien. L'or et les intrigues de M. de Cavour l'enserraient de toutes parts; ses généraux étaient vendus, la trahison était jusque dans sa famille, jusque dans son cabinet, et lorsque les flibustiers, le 7 septembre, entrèrent à Naples,

sans coup férir, le premier ministre de François II, l'avocat Liborio Romano, n'eut pas même la pudeur de donner sa démission; il resta premier ministre de Garibaldi!

Alors le jeune roi prit une résolution virile. Ralliant les quelques officiers demeurés fidèles et rappelant autour de lui ses soldats débandés et sans chefs, il se retira derrière la ligne du Volturne et, de là, s'appuyant sur la forteresse de Gaëte, il fit face à Garibaldi, le força à reculer à Santa-Maria et l'aurait mis en déroute complète à San-Angelo-in-Formis sans l'intervention de troupes piémontaises, infanterie et artillerie, envoyées de Naples en toute hâte par l'ambassadeur sarde Villamarina. La défense héroïque, mais tardive de François II ne le sauva point; mais elle lui donna de succomber avec gloire et força l'hypocrisie piémontaise à se démasquer enfin. Lui-même, Victor-Emmanuel, lui qui protestait naguère contre l'expédition de Garibaldi et envoyait une flotte à sa poursuite, le voyant maintenant en danger d'échouer misérablement, il accourut en personne à son secours ; en personne il bombarda dans Gaëte, durant quatre mois, son cousin François II, avec lequel il n'était pas en état de guerre.

Mais il était écrit que le roi révolutionnaire serait « galant-homme » partout.

Tandis qu'il se conduisait, dans le midi de l'Italie, avec la loyauté que nous venons d'esquisser à grands traits, il accomplissait dans le centre des exploits tout aussi honorables, et écrasait l'armée pontificale en formation, après lui avoir déclaré la guerre exactement comme à celle de François II.

Napoléon III passait à Chambéry, le 4 septembre 1860. Deux envoyés de Victor-Emmanuel, M. Farini et le général Cialdini, vinrent l'y saluer.

Que se passa-t-il dans cette entrevue? Il existe sur ce point deux versions notablement différentes dans la forme, quoique aboutissant, en fin de compte, à un résultat identique.

D'après M. Thouvenel et sa circulaire du 18 octobre aux agents diplomatiques, le gouvernement impérial se serait laissé persuader bénévolement que Garibaldi venait soulever les Marches et l'Ombrie,

provinces pontificales, que rien ne l'arrêterait dans ce dessein, et qu'ensuite il irait attaquer Venise. Or, il importait souverainement de conjurer cette éventualité, qui pouvait amener un retour offensif de l'Autriche et une guerre européenne. Le cabinet de Turin ne voyait pour cela qu'un moyen ; « c'était, dit M. Thouvenel, aussitôt que l'approche de Garibaldi aurait provoqué des troubles en Ombrie ou dans les Marches, d'y entrer pour rétablir l'ordre, sans toucher à l'autorité du Pape, de livrer, s'il le fallait, une bataille à la Révolution sur le territoire napolitain, et de déférer immédiatement à un Congrès le soin de fixer les destinées de l'Italie... Sa Majesté l'Empereur ne désapprouva point cette résolution du gouvernement sarde. » Ainsi, dans l'hypothèse ci-dessus, on supposait Garibaldi en mesure de triompher et du roi de Naples, et de La Moricière, et des troupes françaises du général de Goyon, car il y avait tout cela entre lui et Venise.

C'était faire assurément beaucoup d'honneur à un chef de bandes qui n'a jamais manqué d'être battu toutes les fois qu'il s'est trouvé en faced'un ennemi sérieux. Mais enfin, admettons qu'on ait pu discuter sincèrement cette éventualité, et que Napoléon III ait cru à l'affirmation des Piémontais, « qu'ils allaient livrer bataille à la Révolution, » comment, lorsqu'il les vit livrer cette bataille non à la Révolution, mais à la Papauté, et écraser La Moricière au lieu de Garibaldi, comment expliquer honorablement qu'il ait accepté le fait accompli, lui, l'arbitre de la situation, et qu'il ait aidé si volontiers à le faire accepter par les autres puissances? Ou bien M. Thouvenel et son maître se proposaient sciemment de tromper la postérité, ou bien ils furent dupés eux-mêmes, mystifiés comme des enfants, et satisfaits de la mystification.

La version de Cialdini est moins embrouillée. D'après lui, et il n'est pas le seul, Napoléon l'autorisa purement et simplement à accomplir tout ce qu'il nous reste à raconter. O Providence vengeresse! ô logique inexorable des situations et des faits! Napoléon employa sans le vouloir, peut-être sans le savoir, les paroles mêmes de Jésus au traître Judas : « Faites, mais faites vite! *Quod facis, fac citiùs.* » Il a, paraît-il, contesté l'authenticité de ces paroles; mais

l'incorruptible histoire lui répond que, si elles ne furent pas dans sa bouche, elles furent dans tous ses actes (1).

Entre la conférence de Chambéry et l'entrée de Cialdini sur le territoire pontifical, il s'écoula juste le temps de faire le trajet en voiture et en chemin de fer. Soixante-dix mille hommas l'attendaient, tout prêts à marcher s'il rapportait l'autorisation désirée; et déjà le général Fanti, chef d'un autre corps d'armée concentré également sur la frontière des Marches, avait signifié, le 7, à La Moricière que si les troupes du Pape s'avisaient d'user de la force « pour comprimer un soulèvement quelconque dans l'Etat pontifical », il occuperait aussitôt les Marches et l'Ombrie, lui, Fanti, « afin de garantir aux populations toute liberté d'exprimer leurs vœux. »

C'était dire assez clairement qu'on comptait sur une insurrection, qu'on était là pour la provoquer. Cette insurrection faisant défaut, en dépit des excitations de tout genre, on s'en passa.

Le 8 septembre, le comte Della Minerva partit de Turin pour Rome avec un ultimatum. Sans échange préalable de notes diplomatiques, sans prétexte, de par le droit du plus fort et du plus audacieux, le Pape était sommé de renvoyer ses volontaires comme étrangers; il avait vingt-quatre heures pour répondre; mais on

(1) Cialdini et Farini arrivèrent à Chambéry le soir. L'Empereur présidait à un grand dîner à la préfecture. Il paraissait très-préoccupé et ne toucha pour ainsi dire à aucun des mets qui furent servis. Il était naturellement sobre, et souvent, lorsqu'il mangeait chez autrui, il poussait la précaution jusqu'à dîner à part, une demi-heure auparavant, avec ce que lui préparait son cuisinier particulier. Sitôt qu'on lui eut annoncé la présence des envoyés piémontais, il se leva de table, où il ne reparut plus, et passa le reste de la soirée en conférence avec eux. Durant cette conférence, une carte muette de l'Italie centrale fut déployée sur une table. L'Empereur, tout en discutant, y traça, effaça et modifia une suite de traits au crayon. La carte fut ensuite abandonnée sur la table, car elle ne portait aucun nom, aucune indication écrite; mais le marquis Costa de Beauregard, alors l'homme politique le plus important de la Savoie, la recueillit. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'en l'examinant quelques jours plus tard, à Rome, avec le cardinal Barnabò, il reconnut dans ceux des traits au crayon qui n'étaient pas effacés, la marche exacte suivie par Cialdini et Fanti dans leur invasion de l'Etat pontifical!

Nous tenons ces détails d'un homme très-honorable et très-sûr, écrivain et savant éminent (M. le chevalier Jules Baux), auquel le marquis Costa de Beauregard les a racontés plusieurs fois.

n'attendit pas aussi longtemps; l'ultimatum était une pure comédie, comme tout le reste. Le 10, avant qu'on pût connaître la réponse du Pape, avant même que le comte Della Minerva fût arrivé à Rome, Cialdini et Fanti franchissaient sans déclaration la frontière pontificale.

Tous deux y entrèrent comme des sauvages plutôt que comme des soldats. Les ordres du jour qu'ils adressèrent à leurs troupes méritent d'être conservés pour l'éternel opprobre de ceux qui les signèrent :

« Soldats, disait Cialdini, je vous conduis contre une bande d'aventuriers que la soif de l'or et du pillage ont amenés dans notre pays. Combattez, dispersez inexorablement ces misérables sicaires ; que par votre main ils sentent la force et la colère d'un peuple qui veut son indépendance ! Soldats, Pérouse demande vengeance ; et bien qu'il soit tard, elle l'aura ! »

Ainsi, c'était le brigand qui, en plongeant le couteau dans la gorge du citoyen paisible, criait : « Au voleur ! A l'assassin ! » soit pour se tromper lui-même, soit pour écarter de sa victime la pitié des passants.

Victor-Emmanuel, leur chef, tenait un langage plus méprisable encore, s'il est possible, parce qu'il était moins brutal. Sa proclamation est un chef-d'œuvre du genre vertueux dans lequel M. de Cavour excellait :

« Soldats, vous entrez dans les Marches et l'Ombrie pour restaurer l'ordre civil dans les villes désolées, pour donner aux peuples la liberté d'exprimer leurs vœux. Vous n'avez pas à combattre des armées puissantes, mais seulement à délivrer de malheureuses provinces italiennes de la présence de compagnies d'aventuriers étrangers. Vous n'allez pas venger des injures faites à moi ou à l'Italie, mais bien empêcher que les haines populaires ne se déchaînent contre les oppresseurs.

» Vous enseignerez par votre exemple le pardon des offenses et la tolérance chrétienne à ceux qui comparent l'amour de la patrie italienne à l'Islamisme. En paix avec toutes les grandes puissances, éloigné de toute provocation, j'entends faire disparaître du centre de l'Italie une cause continuelle de trouble et de discorde ; je veux

respecter le Siége du Chef de l'Eglise, à qui je suis toujours prêt à donner, d'accord avec les puissances alliées et amies, toutes les garanties d'indépendance et de sécurité que ses aveugles conseillers ont espérées en vain du fanatisme de la méchante secte qui conspire contre mon autorité et contre la liberté de la nation.

» Soldats! on m'accuse d'ambition. Oui, j'ai celle de restaurer les principes d'ordre moral en Italie, et de préserver l'Europe de dangers continuels de révolution et de guerre. »

Les sentiments féroces que Cialdini étalait dans ses proclamations n'étaient pas une simple forfanterie; sa conduite le prouva. Le colonel pontifical Zappi ayant osé se défendre avec 800 hommes, dans Pesaro, et arrêter vingt-deux heures toute l'armée piémontaise devant cette bicoque, Cialdini, au lieu d'admirer ce courage, refusa de cesser le feu lorsque Zappi, écrasé par le nombre, fut enfin obligé de se rendre. Il se donna le plaisir de mitrailler gratuitement, deux heures de plus, une ville qui avait cessé de lui répondre autrement que par le drapeau blanc et l'envoi de parlementaires. Quant aux vœux réels des populations, vœux qu'il était censé venir protéger, il ne s'en souciait pas plus que du droit des gens. Témoin cette dépêche fameuse qu'il adressait quelques semaines plus tard, le 20 octobre, au commandant garibaldien de Molise : « Publiez que je fais fusiller tous les paysans pris les armes à la main; j'ai déjà commencé aujourd'hui. »

La Moricière était loin de s'attendre à une attaque des armées piémontaises. Il considérait seulement comme possible une agression garibaldienne, et comme probables des insurrections intérieures partielles; il avait pris ses mesures en conséquence, disséminant ses troupes dans les villes et sur la frontière napolitaine. L'insolent message du général Fanti contribua beaucoup à le confirmer dans cette idée. Il n'avait que 1,500 hommes avec lui au moment où il le reçut. Il se tint prêt, mais sans opérer encore une concentration qui lui paraissait dangereuse et prématurée.

Tout à coup il apprend que la frontière, du côté du Piémont, est violée sur tous les points à la fois, qu'un corps d'armée commandé par le général de Sonnaz marche sur Pérouse, un

autre conduit par Brignone sur Spolète, un autre par le garibaldien Masi sur Orvieto, enfin que Cialdini s'avance sur Sinigaglia, et de là sur Torre de Jesi, sur Castelfidardo, sur Lorette, et qu'il a évidemment pour objectif la ville d'Ancône, la seule après Rome qui soit capable de quelque résistance. La Moricière, hors d'état de faire face à tant d'ennemis à la fois, voit avec douleur que ses petites garnisons disséminées sont perdues, mais il ne se décourage point. Rappelant à la hâte toutes celles qui sont à sa portée, et ce n'étaient malheureusement pas les plus considérables, il change toutes les dispositions prises pour un autre genre de lutte, renonce à s'opposer à Brignone, à de Sonnaz et à Fanti, qui, cependant, vont lui couper la retraite sur Rome, et se lance intrépidement au plus fort du danger, entre eux et Cialdini, avec la résolution de percer les lignes de ce dernier et d'atteindre Ancône avant lui. Là, pensait-il, il pourrait tenir une ou deux semaines; c'était plus qu'il n'en fallait pour donner à la France et aux autres nations civilisées le temps d'accourir. Il comptait sur la France, il comptait sur l'Autriche, et il avait répondu au messager de Fanti : « Nous ne sommes qu'une poignée d'hommes, mais un Français ne compte pas ses ennemis, et la France est derrière nous. »

En effet, avant l'invasion, l'ambassadeur de France, duc de Gramont, dont la parole était appuyée de la présence d'une armée française à Rome et dans les environs, avait, à plusieurs reprises, rassuré le cardinal Antonelli inquiet, en lui affirmant que les concentrations de troupes piémontaises étaient destinées à arrêter les bandes et à protéger la frontière pontificale, mais qu'elles ne l'attaqueraient point. La Moricière atteste ce fait dans son rapport sur ses opérations. Ensuite, quand la violation de territoire ne fut plus douteuse, M. de Gramont avait communiqué au cardinal et télégraphié, en langage clair et non chiffré, au vice-consul de France à Ancône, la dépêche qui suit :

« L'Empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne que, si les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontifical, il sera forcé de s'y opposer. Des ordres sont déjà donnés pour embarquer des troupes à Toulon, et ces renforts vont arriver incessamment.

Le gouvernement de l'Empereur ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en conséquence. »

M. de Courcy, le vice-consul auquel s'adressait cette dépêche, accourut avec elle chez M. de Quatrebarbes, gouverneur civil d'Ancône. Son grand âge ne lui permit pas de la porter lui-même à Cialdini; mais il se hâta de la lui envoyer par un employé du consulat, ne doutant pas que la vue de ce morceau de papier, au bas duquel était la signature de la France, n'arrêtât sur-le-champ l'effusion du sang. Ils se trompaient. Cialdini ayant lu la dépêche, la mit dans sa poche, en disant : « J'en sais plus long que vous là-dessus; je sors d'avec l'Empereur. » Puis, l'employé réclamant un reçu, il le signa, ajoutant « qu'il serait bon à joindre aux autres papiers diplomatiques; » et il continua sa marche en avant.

Il ne fut pas moins explicite quelques jours après, à Lorette, devant le comte de Bourbon-Busset et d'autres prisonniers de Castelfidardo : « Vous m'étonnez, Messieurs, leur disait-il; comment avez vous pu vous arrêter un instant à cette pensée que nous aurions envahi l'Etat pontifical sans un assentiment complet du gouvernement de votre pays ! » Et comme un des assistants objectait à Cialdini le fait annoncé du débarquement d'une nouvelle division française à Civita-Vecchia : — A quoi bon? reprit un officier supérieur piémontais de l'entourage de Cialdini; la France n'a pas besoin de renforcer son armée d'occupation. Regardez ces fils, Messieurs, (il montrait le télégraphe), si ces fils parlaient, ils suffiraient pour nous arrêter court (1).

(1) Ces détails, il est bon de l'observer, ne furent pas alors connus de tout le monde; s'ils l'eussent été, leur accomplissement fût devenu impossible. Les journaux officieux ou révolutionnaires, c'est-à-dire les plus nombreux et les plus lus, triaient avec soin les nouvelles; et quant à l'agence télégraphique Havas, elle n'a jamais cessé, sous tous les régimes, d'être officieuse. Cependant l'*Indépendance belge*, organe dévoué à la Révolution mais qui se piquait avant tout d'être bien informé, répéta les paroles de Cialdini, et la plupart des journaux anglais, allemands et autres racontèrent l'incident de M. de Courcy, que M. de Quatrebarbes a également consigné dans ses *Souvenirs d'Ancône*. Du reste, M. de Gramont n'a pas contesté l'existence de la dépêche, quoiqu'une

On ne pouvait mieux exprimer l'omnipotence, à ce moment-là, du vainqueur de Solférino, et la flétrissure qu'il préparait à sa mémoire. Non-seulement, en effet, il désorganisait la défense dont il était censé assumer sur lui-même le soin et la responsabilité; non-seulement il trompait la cour de Rome et lui inspirait une fausse sécurité, comme si son dessein eût été de pousser plus sûrement La Moricière dans les piéges de Cialdini; mais il paralysait le bon vouloir des puissances sincèrement amies du Saint-Siége.

L'empereur d'Autriche, François-Joseph, s'attendait depuis un mois à l'invasion de l'Etat pontifical; il ne fut donc pas pris au dépourvu. Ses divisions du Mincio étaient sur pied de guerre, et il suffisait d'un ordre pour leur faire passer le fleuve et les lancer sur le territoire piémontais. Cet ordre fut signé.

Mais avant de l'envoyer, et de prendre sur lui cette responsabilité immense, le jeune empereur, qui s'était mal trouvé d'avoir cédé trop vite, en 1859, aux entraînements de son ardeur chevaleresque, crut devoir réunir ses ministres et ses principaux généraux.

Prenant le premier la parole, il exposa avec netteté la nouvelle

nouvelle télégraphique Havas, du 29 octobre, donnât à entendre le contraire. Il a seulement prétendu, dans une note au cardinal Antonelli, le 25 octobre, « qu'il n'avait jamais été question de faire la guerre au Piémont. » Mais alors de quoi était-il donc question?...

Chose difficile à croire et cependant certaine, la fameuse dépêche était non-seulement authentique, mais sincère, et son expéditeur y fut trompé tout le premier. Voici comment. Lorsque MM. Thouvenel et Billault apprirent l'invasion piémontaise, Napoléon III était à Marseille, prêt à s'embarquer pour l'Algérie. Il n'avait laissé aucune instruction. Les deux ministres, pris au dépourvu, en réclamèrent vainement par le télégraphe. L'empereur s'embarqua sans répondre. Ce fut alors que, ignorant sa pensée secrète, ils télégraphièrent, à tout hasard, dans le sens qui leur parut le plus conforme à sa pensée officielle; sauf, plus tard, à dénaturer la valeur du télégramme et à l'expliquer comme ils pourraient.

Quand M. de Gramont se vit désavoué, à la face de l'Europe, son devoir était tout tracé : il devait donner sa démission. Mais les hommes de caractère étaient rares dans la diplomatie du second Empire.

C'est ce même duc de Gramont qui, ministre des affaires étrangères dix ans plus tard, n'eut pas le courage de déplaire au Maître en démentant une prétendue injure du roi de Prusse, et laissa l'opinion égarée applaudir à la fatale guerre de 1870. Ce fut son châtiment, celui de l'Empereur — hélas! et celui de la France!

situation que faisait à l'Autriche la violation de traités récents, et l'obligation où il se trouvait de s'y opposer par les armes. Son devoir de catholique y était engagé aussi bien que son honneur et son intérêt de souverain. Dieu semblait, du reste, avoir aveuglé la Révolution, et l'invasion était tellement odieuse, que le Piémont ne trouverait pas un allié : « Je viens de signer, ajouta-t-il, l'ordre d'entrer demain en Lombardie. J'y ai joint un manifeste à l'Europe, où je déclare vouloir respecter et faire respecter le traité de Zurich. La Lombardie ne m'appartient plus, je l'ai cédée, et je ne reviens point sur ma parole; mais je réclame que les clauses qui sont onéreuses à l'Autriche ne soient point seules exécutées ; je revendique les droits incontestables de mes cousins de Florence, de Parme et de Modène, indignement spoliés par un des cosignataires et garants du traité ; j'exige enfin qu'on respecte la neutralité du Pape et l'intégrité de son territoire, car le Pape est mon allié comme souverain, et comme chef de l'Eglise il est mon Père. La flotte de Trieste ira en même temps croiser devant Ancône. »

Un profond silence suivit ce noble langage. Des signes de doute avaient accueilli, dans l'attitude de plusieurs des assistants, cette affirmation du jeune empereur, que la brutalité de l'agression piémontaise suffisait pour que personne n'osât faire cause commune avec elle. Le comte de Thun se leva enfin. Après avoir reconnu la justice trop évidente des griefs de l'Autriche et admiré la résolution virile de son empereur, il exposa les périls de tous genres que cette résolution allait faire naître. L'armée n'avait pas comblé ses vides ; les blessures de Magenta et de Solférino saignaient encore. La France passerait de nouveau les Alpes, et la Révolution, loin d'être étouffée, serait plus menaçante que jamais.

— Eh bien, interrompit François-Joseph, si ma couronne doit être brisée, j'aime mieux qu'elle le soit sur les marches du Vatican, en défendant la justice et la religion, qu'aux portes de Vienne ou de Presbourg par les mains de l'émeute.

— Sire, reprit le comte de Thun, soit aux portes de Presbourg, soit à celles du Vatican, vous nous trouverez toujours à vos côtés, prêts à vaincre ou à succomber noblement avec vous ; mais laissez-

moi vous répéter qu'il ne s'agit pas uniquement d'engager la lutte contre la Révolution doublée du roi de Sardaigne. Si la France se lève de nouveau derrière eux, qui se lèvera derrière nous? Où sont nos alliances en cas de revers? Nous avons trop cruellement éprouvé l'année dernière que nous n'en avons pas, et que la Prusse est d'accord avec la France. Et si la guerre se prolonge, si la Révolution jette dans les bras de la Russie la Hongrie et nos provinces slaves, dans les bras de la Prusse nos pays allemands, que deviendra le grand empire catholique d'Allemagne? Votre Majesté n'aura-t-elle pas hâté, sans le vouloir, l'assouvissement des convoitises mal dissimulées qui épient de toutes parts notre ruine, et le triomphe soit du protestantisme, soit du schisme grec?

François-Joseph répliqua par un tableau saisissant des périls non moins sérieux que le triomphe de la révolution italienne ferait courir à la tranquillité et à l'intégrité de l'empire; il fit prévoir combien précaire deviendrait la domination autrichienne à Venise, et combien il serait impossible de préserver longtemps les derniers débris de l'Etat pontifical, une fois que le roi de Piémont disposerait de tout le reste de la Péninsule. En différant la lutte, on ne l'éviterait point; on risquerait seulement d'avoir à l'entreprendre plus tard contre un usurpateur consolidé par le temps, et avec une moins éclatante évidence de bon droit.

Mais les embarras du présent préoccupaient ses conseillers plus que ceux de l'avenir. Abandonné par ses ministres, resté seul de son avis, François-Joseph se résigna, après deux heures entières de discussion, à rapporter l'ordre qu'il venait de signer.

La flotte continua à demeurer à l'ancre dans le port de Trieste, d'où elle put entendre quelques jours après le bombardement d'Ancône, et l'armée du Mincio s'immobilisa frémissante dans son quadrilatère en attendant que l'unité italienne, devenue une réalité, se coalisât avec la Prusse pour l'en expulser.

Dans le même temps, le 13 septembre, M. Thouvenel écrivait au baron de Talleyrand, ministre de France à Turin :

« L'Empereur a décidé que vous quittassiez immédiatement Turin, afin de témoigner ainsi de sa ferme volonté de décliner toute

solidarité avec des actes que ses conseils, dictés par l'intérêt de l'Italie, n'ont malheureusement pu prévenir. »

Sauf les Piémontais et peut-être les ministres autrichiens, il n'y eut personne en Europe qui, ayant connaissance de ce document et de la dépêche de M. de Gramont au consul d'Ancône, ne crût à une rupture imminente, pour ne pas dire consommée déjà, entre Napoléon et Victor-Emmanuel. La Moricière, avec son caractère droit et loyal, y fut trompé comme les autres. Il écrivit à la hâte à Mgr de Mérode d'envoyer des farines dans Ancône, où il se proposait de s'enfermer, n'ayant pas eu le temps de se préparer à livrer bataille en rase campagne : « Je suis sans inquiétude sérieuse pour l'Ombrie, ajouta-t-il; je la laisse à défendre à la France. J'espère que le général de Goyon ne se bornera pas à garder les murs de Rome, et qu'il empêchera tout au moins l'invasion du côté de Naples et par la vallée d'Orvieto. Si les Français veulent de suite prendre garnison à Viterbe, Velletri et Orvieto, ce sera déjà quelque chose. J'ai le ferme espoir que la France finira par intervenir. »

En fait, les déclarations de Napoléon III, comme les dépêches des Thouvenel et des Gramont, n'étaient que des paroles, des « papiers diplomatiques, » selon l'appellation dédaigneuse de Cialdini. Napoléon se proposait uniquement de faire prendre patience à l'opinion publique indignée, et de ménager aux Piémontais le bénéfice du fait accompli. Comment en douter lorsqu'on le voit, si peu de temps après, prendre officiellement sous son patronage l'œuvre née de la coupable agression contre laquelle il avait protesté si haut? Faible ou fourbe, ou il fut complice, et joua une comédie concertée d'avance ; ou bien, sincère dans ses menaces, il ne les fit que dans l'espoir d'intimider la Révolution, et il recula au moment d'agir, quand il fut bien certain qu'elle s'en moquait. Terrible alternative pour la mémoire d'un homme qui eut l'honneur de gouverner la France, la nation chevaleresque par excellence, et terrible leçon pour cette nation elle-même, qui eut la folie de s'abandonner à lui pendant vingt ans : ses amis en sont réduits à démontrer qu'il fut lâche, s'ils veulent empêcher qu'on ne croie à sa trahison !

CHAPITRE XIII.

CHAMBÉRY. — CASTELFIDARDO. — ANCONE.

(Suite.)

Cependant La Moricière arrivait à marches forcées, le 16 septembre, en vue de Lorette, dont l'ennemi se retira à son approche. Sa petite troupe comptait à peine trois mille combattants, savoir : 2,000 fantassins, 800 cavaliers et 200 artilleurs; mais il avait donné rendez-vous en cet endroit au général marquis de Pimodan, qui lui amenait de Terni 2,600 hommes d'infanterie, et qui arriva le 17, un peu avant la nuit. C'est donc avec 5,600 hommes tout au plus, et une artillerie d'ancien modèle et insuffisamment exercée, qu'il fallait affronter Cialdini, qui avait à ce moment 45,000 hommes et des canons rayés. Le choc était inévitable pour le mardi 18. Les Piémontais s'échelonnaient sur les collines qui descendent du mamelon de Castelfidardo vers la plaine, et s'étendent jusqu'à cinq cents mètres du petit fleuve Musone. Leur artillerie battait les pentes de tous côtés. Deux fermes, situées sur le versant, à six cents mètres en arrière l'une de l'autre, étaient fortement occupées par eux. En différant davantage, La Moricière s'exposait à être enveloppé et réduit à mettre bas les armes.

A quatre heures du matin, les soldats du Pape, les deux généraux en tête, se préparèrent à la mort par la réception du très-saint sacrement de l'Eucharistie. A huit heures, Pimodan s'élança sur les deux fermes dont nous avons parlé. Sa consigne était de les enlever et de s'y maintenir le plus longtemps possible, car elles dominaient

le gué du Musone, par où devaient nécessairement défiler le gros de l'armée et les bagages, et il n'y avait pas d'autre passage que ce gué pour gagner la route d'Ancône.

La première ferme, quoique chaudement défendue, fut enlevée; on y fit une centaine de prisonniers. Six pièces de six y furent amenées aussitôt afin de protéger la position contre un retour offensif de l'ennemi; le capitaine Richter, qui les commandait, sous les ordres du colonel Blumenstihl, eut une cuisse traversée par une balle, mais refusa de s'éloigner et resta au milieu du feu. Deux obusiers, conduits par le lieutenant Daudier, avec le secours de cent Irlandais arrivés la veille de Spolète, furent placés à découvert en avant de la ferme, sous la mitraille piémontaise, à laquelle ils répondirent comme s'ils eussent été de force. Malheureusement tout le monde ne fit pas aussi bien son devoir. Pimodan fut obligé de destituer sur le champ de bataille le commandant du 1er bataillon de chasseurs.

« Le moment était venu, raconte La Moricière dans son rapport, d'attaquer la seconde ferme. Le général de Pimodan forme une petite colonne sous les ordres du commandant de Becdelièvre, composée du bataillon des tirailleurs franco-belges, d'un détachement de carabiniers et du 1er bataillon de chasseurs. Cette colonne débouche résolument, malgré une fusillade des plus vives, qui partait de la ferme et du bois. Elle devait ainsi parcourir cinq cents mètres à découvert. Mais arrivée à cent cinquante pas environ du sommet de la colline, elle fut reçue par un feu de deux rangs d'une forte ligne de bataille, qui lui mit une telle quantité d'hommes hors de combat, qu'elle dut se retirer. L'ennemi la poursuivit; mais au moment où il allait rejoindre les nôtres, ils firent volte-face, l'attendirent à quinze pas, le reçurent avec un feu bien dirigé, et coururent sur lui à la baïonnette. Etonné de tant d'audace et d'aplomb, et quoique supérieur en nombre, l'ennemi recula à son tour, ce qui permit à nos soldats de regagner la position de laquelle ils étaient partis. Le feu de notre artillerie, bien nourri et bien dirigé, protégeait ces mouvements... L'ennemi avait perdu beaucoup de monde, mais nos pertes étaient relativement plus sensibles que les siennes.

Pimodan avait été blessé au visage, il conservait néanmoins son commandement. Je reconnus que ses deux bataillons et demi n'étaient pas suffisants pour enlever la seconde position. J'envoyai chercher les deux bataillons de réserve..., et ordonnai à la cavalerie de passer la rivière, et de suivre sur notre flanc droit la marche de nos colonnes. Pendant ce temps, l'ennemi ayant essayé de nous déborder des deux côtés..., le major Becdelièvre réunit ce qui lui restait de son bataillon, s'élança sur les tirailleurs et les força à se replier dans le bois d'où ils étaient sortis. »

Mais malgré ces glorieux épisodes, l'excessive infériorité du nombre et de l'artillerie rendaient la victoire impossible. Pimodan tomba, mortellement blessé, par derrière et par la main d'un traître, la Révolution ayant pris soin de faire enrôler des siens parmi les volontaires pontificaux (1). Soit panique calculée et faux bruits répandus par ces traîtres au moment décisif, soit émotion inévitable parmi des soldats dont la plupart n'avaient jamais vu le feu, les Suisses, qui formaient la réserve, prirent la fuite et se débandèrent, sans avoir entendu siffler une balle. D'autres, Italiens ou Allemands pour la plupart, suivirent ce triste exemple. L'artillerie n'étant plus soutenue, craignit d'être prise et recula; mais au lieu de gagner la route d'Ancône, elle se retira sur Lorette, où elle devait tomber inévitablement au pouvoir de l'ennemi. La Moricière, toujours calme au milieu de ce désordre, se multipliait, aussi bien que ses aides de camp, MM. de Maistre, de Lorgeril, de Robiano, de France et de Montmarin, pour essayer de diriger cette retraite précipitée. Ses ordres, ou ne parvenaient plus, ou n'étaient plus exécutés. Alors, comme c'était son habitude en Afrique, il pousse à cheval, seul, à cent pas des lignes, pour juger de la situation, rejoint son état-

(1) L'assassin était un soldat nommé Brambilla. (*Mémoires secrets du* XIX[e] *siècle*, par M. de Beaumont-Vassy.) Après la bataille, ce Brambilla passa au camp de Cialdini. Il fut nommé maréchal des logis de carabiniers à Milan, et décoré, par Victor-Emmanuel, de la médaille pour la valeur militaire.

Après tout, on avait bien donné la croix des saints Maurice et Lazare à Cerletti qui, à Modène, avait fait traîner la corde au cou, sur la place publique, et décapiter le colonel Anviti. On avait bien ratifié un décret de Garibaldi pensionnant la mère du régicide napolitain Agésilas Milano!

major, essaie encore d'entraîner les fuyards, et quand tout est perdu, exécute avec quarante-cinq chevaux et une centaine de fantassins seulement, le projet qu'il ne peut plus exécuter avec son armée. Il se dirige sur Ancône, qu'une escadre piémontaise était déjà en train de bombarder, et y parvient à cinq heures du soir.

Les braves franco-belges se sacrifièrent pour sauver le reste de l'armée. Ils tinrent dans la ferme occupée, aussi longtemps qu'ils eurent des munitions. Les champs et les haies environnantes se couvrirent de morts et de blessés piémontais, mais eux-mêmes furent tous tués ou pris.

Paul de Parcevaux, Edme de Montagnac, Arthur de Chalus, Hyacinthe de Lanascol, Alfège du Baudier, Joseph Guérin, Georges d'Héliand, Félix de Montravel, Alfred de la Barre de Nanteuil, Thierry du Fougeray, Léopold de Lippe, Gaston du Plessis de Grénédan, Raoul Dumanoir, Lanfranc de Beccary, Alphonse Ménard, Guelton, Rogatien Picou, Anselme de Puisaye, Georges Myonnet, nobles jeunes gens que je regrette d'avoir nommés, parce que je ne puis nommer avec eux tous leurs compagnons de martyre, étaient tombés morts ou mourants, et leurs membres habitués aux délices de la vie eurent, durant toute une nuit, la terre froide pour lit de repos. Glorieuse poignée de Français, victimes volontaires de l'honneur et de la foi, puisse leur dévouement racheter les défaillances officielles de leur patrie, et leur sang effacer, dans nos annales, cette page honteuse de 1860 (1)!

(1) Le vicomte de Poli, qui guérit de ses blessures, raconte qu'un général piémontais — ce n'était pas Cialdini — s'écria, après avoir parcouru les noms des prisonniers français : « On dirait une liste d'invitation à la cour de Louis XIV, un jour de bal. »

La duchesse de Parme, assez bon juge en fait de courage et de loyauté pour être entendue même après Cialdini, avait dit de la petite armée catholique, en parlant à un jeune homme de sa cour : « Allez, Monsieur, allez servir un saint sous les ordres d'un héros. »

Mais l'exemple magnanime de la marquise de Pimodan mérite surtout d'être conservé par l'histoire. Dès qu'on connut autour d'elle ce qui s'était passé à Castelfidardo, son amie, la duchesse de Fitz-James, vint la voir. Elle la trouva occupée à écrire : « A qui écrivez-vous? demanda-t-elle. — A mon mari. — N'écrivez point : la lettre ne parviendrait pas. — Et pourquoi, je vous prie? — Il est prisonnier? — Prisonnier? c'est impossible, je le connais trop bien : il

Cialdini annonça sa victoire par un bulletin digne d'elle. Il y disait : « Tous les blessés de l'ennemi, parmi lesquels le général de Pimodan, qui dirigeait la colonne d'attaque, sont en mon pouvoir, et de plus un nombre considérable de morts. » Une hyène ou un chacal n'eut pas rédigé ce bulletin autrement. Mais comme il y manquait une insulte personnelle à l'adresse du héros français, dès le lendemain Cialdini s'empressa de télégraphier, dans un deuxième bulletin : « La Moricière, suivi de quelques cavaliers, s'est enfui du champ de bataille, et, suivant les routes de la marine par les gorges du Conero, il est parvenu à gagner Ancône. Tous les prisonniers et les troupes qui ont capitulé sont indignés de sa conduite. »

Peu importait au noble vaincu de n'avoir pas été compris d'un vainqueur qui venait de triompher à huit contre un, et qui ne respectait aucune des lois de la guerre. Il s'agissait de faire son devoir jusqu'au bout, et de tenir aussi longtemps que possible dans une place à peine ébauchée et qui, sans son arrivée, eût probablement capitulé dès le premier coup de canon.

Le gouverneur civil d'Ancône, comte de Quatrebarbes, n'avait rien négligé depuis quelques jours pour approvisionner la garnison et les habitants ; mais, pris au dépourvu, et trompé un moment par la dépêche de M. de Gramont au consul de France, le temps et l'argent lui avaient également manqué, pour que cet approvisionnement fût complet. Le général de Courten et le colonel Kanzler y étaient entrés le 13 et le 14 avec de petites colonnes. Le lieutenant d'artillerie Uhde rejoignit également, sur une barque de pêcheurs, avec une quarantaine d'hommes et deux pièces de sa section ; après avoir combattu jusqu'au soir près de la ferme où était tombé Pimodan, il avait pris le chemin de la mer (1). Leur arrivée et celle de La Moricière

est mort ! » La visiteuse avoua par son silence. La marquise apprenant ainsi son veuvage, tomba à genoux, pleura et pria pour le défunt. Puis tout d'un coup, se relevant et attirant avec passion contre son sein l'aîné des deux fils que lui laissait ce glorieux soldat, elle le contempla un instant à travers ses larmes et s'écria : « Tu seras soldat ! »

(1) Parmi les rares combattants de Castelfidardo qui réussirent encore à pénétrer dans Ancône le lendemain et le surlendemain de la bataille, il faut

porta le nombre des soldats valides à 4,200; c'était peu pour le service d'une place dont les ouvrages présentaient plus de sept kilomètres de développement. Les réparations aux forts n'étaient pas toutes terminées; les chemins couverts manquaient encore, et les glacis, presque partout, restaient encombrés de vignes, de mûriers et de maisons qu'on n'avait pas eu le temps d'abattre. Les remparts étaient défendus par 18 pièces de 36, et 117 de calibre moindre, dont 18 envoyées tout récemment par l'empereur d'Autriche (1), plus 14 pièces de campagne; il en manquait 20 pour compléter ce qu'on nomme l'armement de sûreté. Les Piémontais, au contraire, avaient

citer le jeune Roger de Terves, officier d'état-major de La Moricière, et le marquis Lepri, patricien romain, chef d'escadron de dragons pontificaux.

Roger de Terves arriva dans une petite barque, en rasant la côte, sous le feu des croiseurs piémontais. Il courut au palais de la Délégation : « Me voici, s'écria-t-il, mon général; je n'ai pas voulu être prisonnier ni séparé de vous. — Comment avez-vous pu me rejoindre, mon cher Roger? reprit La Moricière en l'embrassant avec une vive émotion; je vous croyais perdu! — Mon général, j'ai montré à un pêcheur mon revolver et ma bourse; il a choisi ma bourse. »

La mélancolique figure du marquis Lepri resta toujours voilée de tristesse depuis Castelfidardo. Vainement le général cherchait à le consoler par de bonnes paroles : « Mon cher Lepri, lui disait-il, est-ce que je ne verrai plus un sourire sur vos lèvres, vous qui avez si courageusement combattu près de moi, et qui faites tous les jours bon marché de votre vie? — Merci, mon général, mais plût à Dieu que je fusse mort avant d'avoir vu mon escadron abandonner le champ de bataille! »

(1) M. de Quatrebarbes raconte qu'il fit placer ces 18 pièces sur la batterie du Môle, que commandait le lieutenant Westminsthal. « J'avais, dit-il, un sincère attachement pour cet officier qui devait, quelques jours après, dans cette même batterie, trouver une mort héroïque. Il me rencontra le lendemain et m'aborda en me disant : « Vous savez, mon cher comte, que je viens de recevoir ma fiancée; venez la voir à la fin de la semaine, vous verrez comme elle est belle; elle aura ses colliers de perles et de diamants, ses bijoux d'or fin et sa robe de mariée. J'ai juré de lui rester toujours fidèle, et je saurai tenir mon serment. » Je compris à l'instant ce poétique langage; les yeux du vaillant officier brillaient de tout l'éclat du plus saint enthousiasme, la joie adoucissait les traits de sa rude et martiale figure; je lui serrai la main avec effusion et presque les larmes aux yeux. Je ne sais quelle triste pensée se mêlait au bonheur que m'inspirait ce pur et naïf dévouement. Peu de jours après, je visitai la batterie; les canons brillaient sur leurs affûts; les gargousses, les boulets, les mèches, les leviers, les écouvillons, tout était à sa place; et le poétique et chevaleresque enfant de la Germanie courait, riait en m'expliquant les moindres détails et répétant sans cesse, avec une joie d'enfant : « N'est-ce pas que ma mariée est bien belle? » (*Souvenirs d'Ancône.*)

sur terre Cialdini et toutes ses forces, sur mer la flotte de l'amiral Persano formée de onze gros navires et portant plus de 400 bouches à feu, dont un grand nombre, rayées, lançaient à plus de 3,000 mètres des boulets de soixante-trois kilogrammes. La Moricière l'avait prévu. « Je suis, disait-il à M. de Quatrebarbes, dans la position d'un homme qui se bat à cent cinquante pas, avec un pistolet, contre un adversaire armé d'une carabine. »

Les amis que les assiégeants comptaient dans Ancône se montraient fort arrogants et, toujours bien informés, ne cessaient de répéter que, d'après les nouvelles reçues par eux du camp de Cialdini, les Français ne bougeraient pas et laisseraient s'accomplir l'invasion. Le délégat lui-même prêtait l'oreille à ces bruits et trouvait inutile de résister quand on était sûr d'être obligé de poser les armes au bout de quelques jours. La Moricière pensait autrement. Il considérait l'effusion du sang comme une protestation nécessaire, la plus éloquente, la plus efficace des protestations. D'ailleurs, il espérait toujours dans les puissances catholiques, et la prolongation de la défense aurait pour effet inévitable, pensait-il, de les forcer à se décider.

Persano avait ouvert le feu le 18, et l'avait continué sans interruption les journées suivantes. Ce ne fut cependant que le 22 qu'il songea à envoyer un parlementaire pour notifier le blocus du port. Il est vrai que son gouvernement avait fait mieux, en oubliant de notifier la déclaration de guerre. La garnison perdait chaque jour de 20 à 80 hommes mis hors de combat, du côté de l'escadre seulement. Les habitants souffraient aussi beaucoup, et les lamentations des parents des victimes, exploitées par les partisans secrets que l'ennemi comptait dans la place, ne contribuaient pas à relever le moral des défenseurs. Le 23 le bombardement redoubla d'intensité, et l'armée de terre joignit son feu à celui de l'escadre. Le 26, une tentative d'assaut fut repoussée. La Moricière avait ordonné de laisser avancer l'ennemi jusque sur le haut du glacis et de ne tirer que lorsqu'on verrait les premiers assaillants dans le fossé. Ceux-ci attaquèrent avec fureur, et les plus hardis descendirent jusqu'au pied des escarpes; mais alors un feu terrible les assaillit de la

lunette et des forts qui la soutenaient, et ils se retirèrent en désordre. Ils essayèrent bravement de se reformer derrière les haies et les maisons; les boulets et les obus des pontificaux les en délogèrent enfin.

Cependant La Moricière s'étonnait de n'avoir pas encore de nouvelles du général de Goyon; il disait, le 24, au comte de Quatrebarbes : « Si Goyon n'a pas perdu de temps après la résolution prise par l'empereur, il doit être en marche depuis plusieurs jours. J'ai reçu d'autre part une lettre presque officielle de Trieste. L'archiduc Maximilien commande la flotte autrichienne, impatiente de se battre. Nous verrons demain matin, j'espère, la fumée de ses vapeurs. » Et la confiance de l'état-major égalait celle du général. On se reprenait chaque soir aux illusions de la veille, malgré les affirmations ironiques des révolutionnaires de la ville, qui s'en allaient répétant tout bas dans les cafés et jusque dans la garnison, ce que Cialdini avait proclamé tout haut.

Le bombardement durait depuis dix jours. De Venise, des îles de la Dalmatie, de Trieste même, on entendait le canon, et pas une voile amie ne se montrait qui manifestât l'intention de communiquer avec les assiégés. Cette lutte prolongée n'avait pas même le privilége d'attirer les navires que les grandes puissances neutres envoient ordinairement pour protéger leurs consuls et leurs nationaux, et offrir leurs services aux femmes, aux enfants, et aux habitants qui veulent fuir le théâtre du carnage.

D'où provenait cet isolement et comment expliquer cette abstention extraordinaire, quand l'indignation des honnêtes gens était unanime partout, non-seulement dans les pays catholiques, mais dans la presse protestante? quand, pour ne citer que les deux organes principaux de cette dernière, la *Kreutz-Zeitung* prussienne (*Gazette de la Croix*), remerciait les soldats du Pape d'avoir su mourir pour la cause commune des rois, s'abandonnant eux-mêmes, et que le *Times*, reprochant à M. de Cavour de n'avoir pas su comprendre « qu'une conduite franche et honorable n'était pas incompatible avec le patriotisme, » lui appliquait ces paroles de Manin, qui sont la condamnation de toute l'histoire piémontaise sous Victor-

Emmanuel : « Des moyens que le sens moral repousse, même quand ils sont matériellement profitables, portent un coup mortel à une cause. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même. » L'explication n'est que trop claire. Le 25 septembre, pendant le bombardement d'Ancône, les trois souverains du Nord, les seuls qui, avec Napoléon III, auraient pu oser prendre efficacement la défense du droit public des nations, étaient réunis à Varsovie, et Napoléon III leur présentait un *memorandum* par lequel il s'engageait à abandonner le Piémont dans le cas où il attaquerait Venise ; mais « il présupposait, ajoutait-il, que les puissances allemandes se renfermeraient, elles aussi, dans une attitude d'abstention, » et ne fourniraient aucun prétexte à une agression italienne contre l'Autriche.

Détournons les yeux de ces hypocrisies diplomatiques pour les reposer sur un spectacle cruel, mais plus honorable à l'humanité. « Le 28 à midi, raconte La Moricière, les frégates piémontaises se dirigèrent vers les batteries du môle et de la lanterne, et commencèrent contre elles un combat à outrance en se relevant les unes les autres. Le lieutenant Westminsthal et le sous-lieutenant Della Piana, qui commandaient ces batteries, déployèrent une intrépidité au-dessus de tout éloge... La batterie barbette fut bientôt désemparée, et le plus grand nombre de nos canonniers tués ou blessés ; le reste se réfugia dans la batterie basse. Tournant alors les batteries du môle, une des frégates les prit à revers. Nos canonniers tournèrent leurs pièces et combattirent à découvert. Quelques volées de mitraille et deux bordées de la frégate eurent bientôt démonté les pièces et mis bon nombre d'hommes hors de combat. Les autres malgré leur bravoure, durent suivre ceux de la barbette et rentrer dans la batterie casematée, qui seule était tenable en ce moment. Cette batterie avait neuf pièces, et comme les frégates ne l'attaquaient que sur une face, trois pièces seulement pouvaient répondre à leur feu. Leurs énormes projectiles, à 400 ou 500 mètres, démolissaient rapidement les murs, et accroissaient à chaque instant la largeur des embrasures. Bientôt la mitraille devint presque aussi redoutable dans la batterie casematée qu'elle l'avait été sur la

barbette. La frégate qui attaquait en tête, jugeant de son incontestable supériorité, s'approcha à moins de 250 mètres.

» Alors une de nos pièces fut brisée par un obus de 80. Les hommes qui la servaient furent tous mis hors de combat. Sur cent vingt canonniers défendant cette partie de nos remparts, il en restait à peine de quoi servir les deux pièces qui faisaient feu; les blessés faisaient le service des munitions. La frégate reçut plusieurs boulets qui l'endommagèrent sérieusement. Le lieutenant Westminsthal, avec la poignée d'hommes qui lui restait, voulait s'ensevelir sous les ruines de sa batterie. Il pointait lui-même une de ses deux dernières pièces, lorsqu'il fut frappé à mort par un coup de mitraille. Cette lutte inégale avait duré une heure et demie ; mais elle devait bientôt finir.

» Un des obus ennemis, entrant dans la batterie par une des embrasures agrandies, pénétra dans un des magasins à poudre et fit sauter les batteries. Le quai fut fortement endommagé, et les murs auxquels était attachée la chaîne du port ayant été renversés, toutes les défenses du port se trouvèrent détruites.

» Une brèche de 500 mètres était ouverte au corps de la place. L'ennemi pouvait débarquer sur le quai et nous enlever d'assaut, sans que nous pussions l'en empêcher. Je fus obligé d'arborer le pavillon blanc sur la citadelle; tous les forts répétèrent ce signal. J'envoyai immédiatement le major Mauri à bord du vaisseau amiral pour traiter de la capitulation. Il était quatre heures et demie du soir. Le feu cessa de part et d'autre. »

Cialdini et Fanti commirent alors un de ces actes qui eussent achevé de déshonorer le drapeau de leur pays, s'il avait pu l'être davantage : « Pendant que les conditions de la capitulation se discutaient, raconte M. de Quatrebarbes, à qui La Moricière s'en réfère pour ce fait, l'armée de terre, furieuse d'avoir été repoussée et de n'avoir en quelque sorte rien fait pour contribuer à la prise de la ville, recommença le feu sur toute la ligne. Le bombardement et la canonnade ont duré depuis neuf heures du soir, le 28, jusqu'à neuf heures du matin le lendemain 29, malgré l'envoi de parlementaires, malgré les sonneries annonçant la cessation du feu, malgré

enfin une lettre très-vive de l'amiral, qui ne voulait pas tremper dans une pareille infamie et rappela à bord les marins qui servaient à terre une batterie. Pendant tout ce temps, pas un seul coup de canon n'a été tiré de la place. Ainsi l'armée piémontaise a bombardé sans relâche, pendant douze heures, une ville sans défense, contrairement au droit des gens et à tout sentiment d'honneur et d'humanité. L'amiral Persano a rendu lui-même compte à Turin du refus persistant de l'armée de terre de cesser le feu. Je livre ce fait à l'indignation de tous les honnêtes gens. »

La capitulation fut signée le 29, à deux heures du soir. La petite armée pontificale n'existait plus, et les Piémontais, poursuivant le cours de leurs exploits, pouvaient aller donner la main à Garibaldi sous Gaëte et achever avec lui « d'extirper le chancre de la papauté, » ou avec Pinelli « d'écraser le vampire sacerdotal. » Mais si le droit avait été vaincu, il avait su combattre et mourir : « Voilà la première fois, remarquait un journal protestant, la *Nouvelle Gazette de Prusse,* voilà la première fois qu'un général de la légalité a osé mener ses troupes à l'ennemi; pour la première fois un véritable combat a été livré à la Révolution. Il n'a pas été heureux, nous le savons, et nous l'avons assez répété d'avance, nous n'avions aucun espoir qu'il le fût ; mais la défaite de La Moricière élève le cœur par le contraste, car depuis longtemps on nous a habitué aux triomphes de la lâcheté, de la trahison et de la corruption, dont les victoires de Garibaldi sont le dégoûtant tableau. Il est avéré que les pontificaux ont fait leur devoir jusqu'à la mort; cela nous suffit. On comprend que les adversaires de la Révolution soient devenus modestes ; depuis des années ils n'ont à enregistrer que ses victoires. Mais si, à Castelfidardo, des individus ont été défaits, le principe de la légalité a été enfin affirmé. Or, si les hommes se battent pour un principe, le triomphe final est certain. »

La voix de Pie IX, dans le Consistoire du 28 septembre, vengea la mémoire de ces prétendus mercenaires, dont un grand nombre le servaient sans solde, et fit justice du prétendu ordre moral que le Piémont disait être venu rétablir dans les Etats de l'Eglise. Non content de les avoir glorifiés, il fonda à leur intention, de ses deniers

privés, la chapellenie de Castelfidardo pour la célébration annuelle et à perpétuité de cent messes, dans le sanctuaire de la Scala Santa. Il fit au général de Pimodan des funérailles magnifiques et indiqua lui-même quelle inscription serait placée sur son tombeau, dans l'église de Saint-Louis des Français. Il voulut donner à La Moricière le titre de comte romain ; mais le glorieux vaincu refusa, disant qu'il s'appelait et désirait s'appeler toujours simplement Léon de La Moricière. Alors Pie IX lui écrivit ces quelques mots d'une simplicité antique :

« Je vous envoie du moins ce que vous ne pouvez pas refuser, l'ordre du Christ, pour lequel vous avez combattu, et qui sera, je l'espère, votre récompense et la mienne. »

En France, les journaux catholiques, après avoir publié qu'une souscription était ouverte pour offrir une épée d'honneur à La Moricière, déclarèrent presque aussitôt que l'annonce de cette souscription était interdite. Le gouvernement fit plus ; il se laissa aller contre les vaincus et contre ceux qui déjà accouraient prendre leur place, à des tracasseries mesquines qui sentaient la vengeance et qui, maintenant que le succès des Piémontais n'était plus douteux, ne pouvaient servir à rien qu'à faire mieux constater la complicité impériale. Il fit appliquer aux volontaires pontificaux l'article 21 du Code, qui déclare déchu de sa nationalité tout Français qui, sans autorisation du gouvernement français, prend du service militaire chez une puissance étrangère ou dans une corporation militaire étrangère. On vit donc de vaillants jeunes gens, la fleur de la jeunesse française, qui n'avaient commis d'autre crime que de défendre effectivement un souverain que la France défendait officiellement, on les vit, à leur retour d'Ancône et de Castelfidardo, rayés des listes électorales, repoussés des fonctions de jurés et des bureaux d'enrôlement de l'armée, et l'on alla jusqu'à interdire à quelques-uns le droit de recueillir des héritages, sous prétexte de légalisations qui manquaient à leurs signatures d'étrangers. Les journaux révolutionnaires ayant eu l'impudeur d'observer que la loi ne s'appliquait pas aux Français engagés dans les bandes de Garibaldi, vu que ces bandes ne formaient ni un gouvernement, ni une corporation militaire, cette sin-

gulière interprétation fut agréée par la jurisprudence ministérielle, et l'on eut ce spectacle incroyable d'un pays repoussant de son sein ceux de ses enfants qui servaient la même cause que son armée, et laissant faire ceux qui servaient la cause contraire.

Le gouvernement redoubla de sévérité dans la répression des allusions politiques faites du haut de la chaire; mais les évêques ne se laissèrent pas intimider et comme, après tout, ils sont inamovibles, on n'osa pas élever la répression jusqu'à eux. Mgr Pie, évêque de Poitiers, monta en chaire le dimanche qui suivit la bataille : « Mes frères, dit-il, vous attendiez tous de moi que je parlerais aujourd'hui dans ma cathédrale. Il est dans les habitudes de l'Eglise de savoir honorer ses défenseurs et de porter le deuil de ses morts. Et parce que, par une responsabilité que je ne décline point, j'avais encouragé et béni le départ de plusieurs de ces jeunes volontaires, je rougirais de moi à cette heure si, retenu par les appréhensions d'une prudence pusillanime, je ne leur apportais l'hommage de mon admiration avec celui de mes prières. Vos sympathies sont acquises d'avance à ma parole. Si elle devait blesser quelques oreilles, j'en serais affligé; mais, par la grâce de Dieu, le pays que nous habitons se nomme la France, et ce nom permet toujours, ou plutôt il commande la franchise. »

A défaut de l'immortalité qu'on espère de la victoire, les vaincus trouvèrent l'immortalité que l'éloquence donne à ceux qu'elle célèbre. Tant qu'on appréciera, dans la patrie de Fénelon et de Bossuet, le grand art de la parole, on lira les oraisons funèbres de La Moricière par Mgr Pie et par Mgr Dupanloup, et les pages sublimes inspirées par les morts de Castelfidardo à Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, à Mgr Plantier, évêque de Nîmes, et à d'autres encore.

« Ils sont tombés pour nous défendre, s'écria prophétiquement le docteur Manning, successeur du cardinal Wiseman sur le jeune et déjà illustre siége de Westminster; la cause pour laquelle ils sont tombés est notre propre cause. Aveugles ceux qui ne verraient pas que ce qu'on a commencé contre la tête sera bientôt entrepris contre tous les membres; que les attaques s'étendront rapidement du centre aux extrémités; que la tyrannie révolutionnaire et le despotisme du pouvoir civil voudront établir en détail et en tout lieu la

domination qu'ils essayent sur la volonté et sur la personne du Saint-Père... Nous assistons au prélude d'une nouvelle ère de lois pénales contre la liberté de l'Eglise : c'est donc pour nous qu'ils ont donné leur vie... Ils sont morts au milieu des malédictions du monde, comme moururent les martyrs dans l'amphithéâtre, aux cris de : « Les Chrétiens aux lions! *Christianos ad leones!* » et en présence de milliers de spectateurs appartenant à la famille impériale, aux familles patriciennes, sous les yeux de ces voluptueuses dames romaines, de ces multitudes avides de sang et surtout de sang noble et juste. Ainsi est mort Celui qui est plus grand que les martyrs, au milieu des injures des Pharisiens et des sarcasmes de la foule. C'est pourquoi il est glorieux de mourir pour une cause que le monde ne veut ni ne peut comprendre. S'ils étaient morts pour défendre des établissements de commerce contre les indigènes de quelque pays lointain, ou pour repousser les attaques d'un voisin, ou pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, le monde les aurait compris et glorifiés, comme il a fait pour les combattants de l'Alma et d'Inkermann; mais se faire tuer pour l'indépendance du souverain Pontificat, s'immoler pour la liberté des consciences chrétiennes et des générations futures, voilà ce que le monde ne comprend pas; et voilà pourquoi nous les proclamons grands et glorieux entre tous les morts... »

Mgr Pie, obligé de rentrer en lice quatre mois après, pour réfuter une nouvelle brochure semi-officielle : *La France, Rome et l'Italie,* et essayer de prévenir de nouvelles iniquités, ne craignit pas de formuler ce terrible avertissement qui fut traité de séditieux, mais que l'histoire a confirmé déjà comme une sentence :

« Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à mort. Le signal ne pouvait venir que de lui : *Nobis non licet interficere,* disaient les Juifs... Lave tes mains, ô Pilate; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse nous dirons chaque jour, et la postérité la plus reculée dira encore : Je crois en Jésus-Christ, le Fils unique du Père, qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie, qui a enduré mort et passion sous Ponce Pilate : *Qui passus est sub Pontio Pilato.* »

CHAPITRE XIV.

MASSACRES DU LIBAN. — CONVERSIONS EN BULGARIE. — LES *NON POSSUMUS*. — HOSTILITÉ CROISSANTE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS. — CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS.

Tandis que la petite armée pontificale succombait sous le nombre et la trahison, les Turcs prenaient soin de justifier la comparaison faite par La Moricière entre la Révolution et l'Islamisme. Les chrétiens livrés et désarmés par les pachas, qui auraient dû les défendre, furent massacrés en masse, dans le Liban et à Damas, au mois de juin 1860. Zahlé, Der-el-Kamar et une centaines de villages maronites furent complétement détruits ; on n'épargna ni hommes ni jeunes gens, parmi ceux qu'on put atteindre, et sept mille femmes ou jeunes filles, plus malheureuses encore, se virent emmenées en captivité dans le désert. Napoléon III s'honora, en envoyant une expédition armée châtier les coupables, en dépit des oppositions jalouses de l'Angleterre, qui ne craignit pas de patroner les assassins. Pie IX, par une lettre du 29 juillet 1860, exprima au patriarche d'Antioche, et aux évêques de son patriarcat, sa douleur et son indignation des forfaits commis : « Ce qui est surtout affligeant, disait-il en flétrissant certains discours prononcés dans le parlement anglais en faveur des coupables, c'est que dans notre siècle on accorde plus de sympathie, et même de secours, aux fauteurs de troubles et de révolutions qu'à leurs victimes. » Il loua la France de se souvenir, dans cette circonstance, de ses traditions catholiques, et annonça qu'il encourageait de toutes ses forces les offrandes généreuses des chrétiens occidentaux en faveur de leurs frères de

Syrie. Lui-même leur adressa des secours doublement méritoires aux yeux de la charité, car sa pauvreté fit qu'il les préleva sur le Denier de saint Pierre; et, avant de sortir de la bourse du Pontife, ces dons étaient sortis de celle des fidèles.

Les tristesses de Pie IX reçurent une consolation surhumaine, dans une autre partie de l'empire ottoman, par la conversion des Bulgares. Le 30 décembre 1860, des évêques, des prêtres et un grand nombre de laïques de cette nation abjurèrent le schisme de Photius et adressèrent à Rome un acte solennel d'union, au nom de la majorité de leurs compatriotes. Pie IX y répondit le 29 janvier 1861. Il voulut donner lui-même, dans la chapelle Sixtine, la consécration épiscopale à leur nouvel archevêque, Mgr Sokolski. Celui-ci, en renouvelant à haute voix la profession de foi déjà formulée par écrit à Constantinople, dit au Saint-Père : « C'est votre ouvrage, si, étant morts, nous sommes revenus à la vie, et si, étant perdus, nous avons été retrouvés. » Mais Pie IX en rapporta à Dieu seul toute la gloire : « Ce sont-là, dit-il, des œuvres tout à fait divines... A vous louanges, à vous bénédiction, à vous actions de grâces éternelles, ô Jésus-Christ, source de miséricorde et de toute consolation !... »

Malheureusement, chez les Orientaux, il est rare qu'on s'attache à la vérité pour elle-même. Les rivalités de races et les vanités nationales y prédominent généralement sur les questions religieuses, et lorsque le patriarche schismatique de Constantinople eut consenti à octroyer aux Bulgares une sorte d'autonomie ecclésiastique, leur magnifique élan vers le centre de l'unité chrétienne se soutint mal. De trois millions qu'ils étaient d'abord, le nombre des Uniates tomba à quelques dizaines de milliers. L'archevêque Sokolski disparut subitement. Y eut-il défection ou enlèvement de vive force? La seconde hypothèse est, jusqu'ici, la plus probable. Plusieurs fois on a cru reconnaître ce prélat dans un monastère de la Russie, où il aurait été amené par surprise et séquestré malgré lui. Pie IX voyant combien un pasteur était indispensable à ce troupeau naissant, donna un successeur provisoire à Sokolski, sous le titre d'administrateur des Bulgares-Unis, et s'occupa activement de fonder pour lui des églises et des écoles. Trois évêques schisma-

tiques grecs, qui avaient cherché à Rome une protection contre les violences de leur patriarche, ne persévérèrent pas mieux que la majorité des Bulgares; mais un quatrième, Mgr Melethios, archevêque de Drama, persista heureusement, aussi bien que l'évêque anglican de Malte, un autre évêque protestant des Etats-Unis, et plusieurs prélats schismatiques, arméniens, chaldéens ou coptes qui vinrent se ranger, vers cette époque, sous la houlette du Pasteur des pasteurs.

En Italie, une dépêche de M. Thouvenel au duc de Gramont, en date du 6 octobre 1860, avait expliqué ce qu'il fallait entendre par le domaine de saint Pierre, et fixé l'étendue du territoire que la France se réservait d'occuper. C'était dire indirectement au Piémont qu'on ne l'inquiéterait pas pour le reste. M. de Cavour le comprit bien ainsi. Il en tira même des conséquences beaucoup plus larges. Non content de déclarer à la tribune du parlement de Turin qu'il ne rendrait rien de ce qu'il avait pris, il annonça sa ferme résolution de prendre ce qu'il ne tenait pas encore. Le 27 mars 1861, sur sa proposition, un vote des Chambres piémontaises proclama Rome capitale de l'Italie une et indivisible... En même temps, Victor-Emmanuel changeait son titre de roi de Sardaigne en celui de roi d'Italie.

Il est vrai que le rusé ministre, tempérant son audace par un semblant de modération, avait ajouté : « Nous voulons aller à Rome, mais sans qu'il en coûte à la France qui l'occupe et au Saint-Siége qui y réside. Même quand la France serait hors d'état de s'opposer à notre entrée dans Rome, nous ne voudrions pas y pénétrer contre son désir. Et, si la possession de Rome par l'Italie devait coûter quelque chose à l'indépendance du chef de l'Eglise, nous renoncerions à ce couronnement de notre édifice, qui, dans cette hypothèse, serait fatal, non-seulement au catholicisme, mais à l'Italie elle-même. » On a vu depuis quelle créance méritaient ces belles protestations.

Il semble que l'Empereur des Français devait être le dernier à reconnaître le nouveau royaume, contre la formation duquel il avait protesté avec éclat, jusqu'à rompre avec ses auteurs les relations diplomatiques. Ce fut tout le contraire. Le comte de Cavour étant

venu à mourir subitement, son œuvre, que l'on crut menacée de descendre avec lui dans la tombe, se vit tout d'un coup relevée et comme adoptée par Napoléon III. M. Thouvenel prit prétexte de cet événement pour écrire, le 15 juin, au chargé d'affaires de France à Turin, (il n'y avait plus qu'un chargé d'affaires depuis la comédie du rappel de M. de Talleyrand) :

« Le roi Victor-Emmanuel s'est adressé à l'Empereur, pour lui demander de le reconnaître comme roi d'Italie... L'Empereur est disposé à accéder aux vœux du roi, d'autant plus que notre abstention, dans les circonstances présentes, pourrait être mal interprêtée... Toutefois, il ne faut pas que cette reconnaissance reçoive une signification inexacte... Le gouvernement de l'Empereur n'a caché en aucune circonstance son opinion sur les événements qui ont éclaté l'année dernière dans la Péninsule. La reconnaissance de l'état de choses qui en est résulté, ne pourrait donc en être la garantie, de même qu'elle ne saurait impliquer l'approbation rétrospective d'une politique au sujet de laquelle nous nous sommes constamment réservés une entière liberté d'appréciation. Encore moins, l'Italie serait-elle fondée à y trouver un encouragement à des entreprises de nature à compromettre la paix générale... D'autre part, nous n'entendons nullement affaiblir la valeur des protestations formulées par la cour de Rome, etc... »

Pour peu que Victor-Emmanuel eût eu quelque fierté, il y avait dans ce langage des réticences et des réserves dont il n'eût jamais consenti à subir l'affront. Mais il ne demandait pas qu'on l'estimât; il demandait qu'on le laissât faire.

L'Angleterre et les Etats-Unis, en leur qualité de nations protestantes, avaient déjà, dès le mois de mars, envoyé leur adhésion aux attentats commis contre le Saint-Siége. Le Maroc, seul, avait suivi leur exemple. Mais après que la France eut parlé, toutes les autres puissances reconnurent successivement le royaume d'Italie. La Russie, quoique schismatique, et la Prusse, quoique luthérienne, mirent une année entière à s'y décider; le gouvernement français n'obtint d'elles cette démarche qu'en la sollicitant comme une gracieuseté envers lui personnellement; encore l'accompagnèrent-elles

de réserves fort peu honorables pour le nouveau royaume. L'Espagne qui, le 28 mai 1861, offrait encore de prendre sa part d'une intervention commune des puissances contre la révolution italienne, l'Espagne attendit jusqu'au 14 juillet 1865, et la Bavière jusqu'au 10 novembre de la même année. Quant à l'Autriche, pour la contraindre à s'incliner devant le fait accompli, il fallut le désastre de Sadowa.

Ces reconnaissances ne donnaient à l'Italie unifiée ni l'homogénéité, ni l'honnêteté qui lui manquaient. On avait dépensé des sommes énormes comme prime aux trahisons napolitaines. On en dépensait encore tous les jours pour maintenir l'enthousiasme des annexés et « encourager » la presse, tant italienne qu'étrangère, et particulièrement certaine presse française. Il fallait de l'argent : on s'empara des biens des couvents et des richesses des églises. Des religieuses, expulsées de leurs monastères, furent réduites à mendier pour vivre. Inutile d'ajouter que les lois de l'Eglise étaient foulées aux pieds, comme les droits des citoyens. Les jésuites étaient expulsés de tout le royaume et accablés de mauvais traitements, comme des malfaiteurs; les corporations religieuses supprimées, le clergé fidèle jeté en prison, nombre de diocèses et de paroisses privés de leurs pasteurs. Pie IX déplora cette situation dans son allocution du 30 novembre 1861. Il avait, dans celle du 18 mars de la même année, répondu à ceux qui le conjuraient de se réconcilier avec la civilisation moderne : « Le Saint-Siége est toujours d'accord avec lui-même : jamais il n'a cessé d'être le promoteur et le soutien de la civilisation; les monuments de l'histoire l'attestent; ils prouvent de la manière la plus éloquente qu'à toutes les époques les Papes ont porté la civilisation chez les barbares et jusque dans les contrées les plus lointaines... Mais est-ce une véritable civilisation que celle qui dépouille et enchaîne l'Eglise, qui ne tient aucun compte des traités et ne reconnaît aucun droit à la faiblesse ?... Il est bien certain que jamais les Papes ne pourront s'entendre avec cette civilisation-là. Qu'y a-t-il de commun, comme dit l'Apôtre, entre le Christ et Bélial ?... Pour ce qui est de nous voir tendre la main aux usurpateurs de nos provinces, sans qu'ils soient d'abord revenus à rési-

piscence, qu'on ne l'espère pas davantage... Nous faire une proposition semblable, c'est demander à ce Siége, qui a toujours été le rempart de la justice et de la vérité, de sanctionner ce principe, qu'une chose volée peut être paisiblement possédée par le voleur..., et qu'une injustice qui réussit devient par là même une justice... Nous déclarons donc hautement, devant Dieu et devant les hommes, qu'il n'existe pour nous aucune raison de nous réconcilier avec qui que ce soit. Nous avons seulement à pardonner à nos ennemis, à prier pour eux afin qu'ils se convertissent, et c'est de tout notre cœur que nous le faisons... Mais quand on nous demande des choses injustes, nous ne pouvons pas les accorder : *Præstare non possumus...!* »

Dans le même ordre d'idées, le cardinal Antonelli répondit, au nom de Pie IX, au marquis de Lavalette, ambassadeur de France à Rome, en janvier 1862 :

« Il n'est pas exact qu'il y ait désaccord entre le souverain Pontife et l'Italie. Si le Saint-Père est en rupture avec le cabinet de Turin, il n'a que d'excellents rapports avec l'Italie. Italien lui-même et le premier des Italiens, il souffre de ses souffrances, il assiste avec douleur aux cruelles épreuves qui frappent l'Eglise italienne. Quant à pactiser avec les spoliateurs, nous ne le ferons jamais. Je ne puis que le répéter : toute transaction sur ce terrain est impossible; quelles que soient les réserves dont on l'accompagne, de quelques ménagements de langage qu'on l'entoure, du moment où nous l'accepterions, nous paraîtrions la consacrer. Le souverain Pontife, avant son exaltation, comme les cardinaux avant leur nomination, s'engagent par serment à ne rien céder du territoire de l'Eglise. Le Saint-Père ne fera donc aucune concession de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire; un nouveau Pontife n'en pourrait pas faire; ses successeurs, de siècle en siècle, ne seraient pas plus libres d'en faire. »

Cependant le monde tout entier avait l'oreille tendue vers les Chambres françaises qui, pour la première fois depuis le rétablissement de l'empire, venaient d'être autorisées à discuter une adresse au souverain, et à donner toute publicité à leurs débats. On se demandait

jusqu'à quel point la politique de Napoléon III avait l'assentiment de la France, et si c'était bien un délire national que cette étrange aberration qui poussait à violer tous les droits pour le plaisir de former l'unité italienne et de préparer l'unité allemande.

Il devint évident, dès les premiers discours, que toute la gauche révolutionnaire donnait avec ardeur dans ce travers fatal. Ni le prince Napoléon qui la représentait au Sénat, ni le groupe des *Cinq* au Corps législatif (1) ne montrèrent le moindre souci de patriotisme, non plus que de la vérité historique. La haine de la papauté les aveuglait. En compensation, malgré la complète absence du parti légitimiste, et celle des deux principaux orateurs catholiques, MM. de Montalembert et de Falloux, qu'une coalition du pouvoir et de la révolution avait fait échouer aux élections précédentes, bon nombre des partisans les plus dévoués de l'empire firent preuve d'une liberté de langage et d'une clairvoyance politique auxquelles on avait cessé d'être habitué. Au Sénat, le général Gémeau, l'amiral Romain-Desfossés, le vicomte de Suleau, le duc de Padoue et M. Le Verrier présentèrent en faveur de la papauté temporelle, un amendement explicite qui, repoussé par le gouvernement, rallia néanmoins soixante voix contre soixante dix-neuf. Au Corps législatif, MM. de Flavigny, Kolb-Bernard, Plichon, le comte de Ségur-Lamoignon, le vicomte Anatole Lemercier, et surtout M. Emile Keller, rivalisèrent d'éloquence, de courage civique et de bon sens. Les ministres Baroche et Billault eurent beau déployer en sens contraire toutes les ressources de leur talent : au moment du vote approbatif de sa conduite en Italie, le gouvernement n'obtint que cent soixante et une voix contre quatre-vingt-onze.

Pour des hommes habitués à recueillir l'unanimité absolue au Sénat et la presque unanimité au Corps législatif, des minorités aussi imposantes avaient une écrasante signification. Renouvelées tous les ans, à peu près dans les mêmes proportions, jusqu'à la fin de l'empire, ces minorités démontrèrent jusqu'à l'évidence combien la

(1) On appelait ainsi les seuls députés qui fissent au gouvernement impérial une opposition systématique et révolutionnaire. C'étaient MM. Jules Favre, Ernest Picard, Hénon, Emile Ollivier et Darimon.

déplorable politique de la deuxième moitié de ce règne fut personnelle à Napoléon III, et combien peu le cœur du pays était avec elle, en dépit des excitations de la presse irréligieuse, alors toute puissante. La démonstration devenait plus frappante encore les jours où le gouvernement faisait volte-face et, se retournant contre MM. Jules Favre et Emile Ollivier qui réclamaient l'évacuation immédiate de Rome, conviait les députés à réprouver avec lui les convoitises persistantes de la Révolution. Alors la majorité se retrouvait compacte, et quant aux opposants, ils étaient cinq.

Napoléon III affecta de dédaigner ces avertissements. Il était alors tout entier à la *Vie de César,* qu'il se disposait à publier. « Il ferait mieux de s'occuper de la sienne, » disait à ce propos M. de Persigny, ministre de l'intérieur, qui, du reste, ne contribua pas peu à accroître les forces de la révolution, par la manière dont il dirigea les élections de 1863.

En effet, Napoléon III avait beau se renfermer personnellement dans ses habitudes d'impassibilité : son dédain pour les protestations des catholiques n'était qu'apparent, et son irritation secrète perçait dans tous les actes de sa politique intérieure. Non content d'écarter de ses conseils tous ceux de ses amis qui n'étaient pas en même temps les partisans de l'unité italienne, il les fit combattre partout par ses préfets devant le suffrage universel, même quand il ne s'agissait que d'élections départementales ou municipales. On autorisa les journaux et les autorités locales à tout entreprendre contre le clergé ; on multiplia contre les évêques les appels et les sentences comme d'abus ; plusieurs d'entre eux furent frappés d'une espèce d'excommunication civile, de telle sorte qu'un fonctionnaire ne pouvait leur faire une simple visite de politesse sans encourir les répressions administratives, et qu'on vit à Orléans, par exemple, lorsque Mgr Dupanloup avait annoncé qu'il assisterait à une cérémonie civile, tout le monde officiel s'empresser aussitôt, par ordre supérieur, de s'abstenir d'y paraître, à l'exception cependant de la magistrature, seule assez indépendante pour se permettre un peu de courage. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, alla jusqu'à frapper les catholiques dans la personne des pauvres. Il supprima

la société de Saint-Vincent-de-Paul, tout en avouant qu'on n'avait aucun grief à articuler contre elle. En même temps, comme pour faire mieux ressortir l'odieux de cette mesure, il nommait un grand maître de la franc-maçonnerie (1).

Voilà à quelles puériles tracasseries et à quelles maladresses peut descendre un gouvernement auquel ses passions font oublier sa dignité; et voilà comment Napoléon III, accepté jusqu'alors sinon avec enthousiasme, du moins avec une résignation silencieuse, de tous les conservateurs, se complut à ressusciter les anciens partis, qui n'existaient plus même de nom. Il rendit des forces et des espérances à l'esprit démagogique, en même temps qu'il changeait malgré eux en mécontents, puis en adversaires, ses meilleurs amis. « Sire, prenez garde, on ne s'appuie que sur ce qui résiste, » dit à ce propos un diplomate, pour faire comprendre à Napoléon que ceux de ses amis qu'il sacrifiait ainsi étaient justement les plus solides, parce qu'ils étaient les plus fermes. Les avertissements vinrent même des hommes d'état des régimes antérieurs, que les fautes de l'empire n'affligeaient qu'à moitié, mais qui aimaient la France plus qu'ils ne détestaient ses nouveaux chefs. Tels étaient MM. Sauzet, de Broglie, Vitet, et jusqu'à M. Guizot, protestant, et à MM. Thiers, Cousin, Dufaure, qui n'étaient catholiques que de nom : « Madame, dit sous une forme brutale, mais saisissante, M. Thiers à l'impératrice, Madame, c'est une loi de l'histoire : quiconque mange du Pape en crève ! » Mais l'empereur était engagé par serment à ne pas comprendre.

Les manifestations du bon sens public ne furent cependant pas sans résultats favorables. Garibaldi ayant tenté de réaliser par la

(1) Nous avons parlé des journaux catholiques supprimés en 1859 et 1860. Aucun ne put reparaître avant 1867, époque où la liberté de la presse fut rétablie et où ils profitèrent du droit commun. Plusieurs autres, par exemple le *Correspondant* et la *Revue du monde catholique*, qui n'étaient que mensuels, le *Journal des Villes et des Campagnes*, qui ne paraissait que tous les deux jours, sollicitèrent vainement, dans cette période, l'autorisation d'augmenter leur publicité. Mais la Révolution put fonder librement l'*Opinion nationale*, puis l'*Avenir national*, succursales du *Siècle*, le *Temps*, feuille protestante, le *Progrès* de Lyon, etc.

force le programme du nouveau royaume italien : Rome capitale, Victor-Emmanuel se figurait d'abord qu'on allait avoir une répétition de la comédie de 1860. Il s'empressa de désavouer Garibaldi, comme il l'avait désavoué en Sicile, sauf à être désavoué à son tour, pour la forme, par Napoléon III, le jour où il s'approprierait les conquêtes des flibustiers. Mais l'empereur, cette fois, parla de façon à être pris au sérieux, et Victor-Emmanuel obéit. Il envoya à la poursuite de Garibaldi ses propres troupes, qu'il tenait en réserve pour l'aider. Le chef de bandes, battu à Aspromonte le 29 août 1862, et blessé au talon, fut fait prisonnier, puis relâché presque aussitôt. Les catholiques rendirent grâces de cet événement au gouvernement français ; mais il ne fut plus permis de douter que si Napoléon III eût toujours parlé de même, aucun des attentats des années précédentes n'aurait eu lieu.

L'astucieux cabinet de Turin, se glorifiant de l'énergie qu'il venait de déployer bien à contre cœur, voulut s'en faire un titre auprès des honnêtes gens. Comme récompense d'avoir empêché Garibaldi d'aller à Rome, il osa demander d'y aller lui-même. Ainsi il adoptait officiellement le programme complet de la Révolution, et ne renonçait à aucune de ses exigences. D'autre part, le Pape ne renonçait à aucune des résistances du droit. L'Italie piémontaise avait donc son *non possumus*, de même que Rome avait le sien. Napoléon III n'en continua pas moins à chercher entre ces deux prétentions inconciliables une transaction impossible ; il paraît même l'avoir désirée sincèrement, à partir de 1861 : tous ses discours du trône, toutes les notes diplomatiques de ses ministres en font foi. Il fallait, pour s'obstiner dans cette espérance, un esprit chimérique comme le sien.

L'Eglise se serrait de plus en plus autour de son chef menacé, et Pie IX recueillait, vers ce même temps, des témoignages d'amour comme jamais prince n'en a reçu. Il avait invité les évêques à la cérémonie de la canonisation de vingt-six bienheureux, martyrisés au Japon en 1597, et du bienheureux Michel de Sanctis, trinitaire de la Rédemption des captifs. Un concours prodigieux de pèlerins répondit à son appel. Malgré l'abstention forcée des prélats italiens qui

protestèrent, au nombre de près de quatre-vingts, que la violence seule avait pu les retenir, trois cent vingt-trois cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, plus de quatre mille prêtres et cent mille fidèles étrangers à Rome s'y trouvèrent réunis. De pauvres curés des montagnes des Alpes, trop pauvres chacun en particulier pour les frais du voyage, se cotisèrent pour envoyer quelques-uns d'entre eux au nom de tous. Les nombreux navires se dirigeant sur Civita-Vecchia, ressemblaient à autant de couvents; ils se détachaient des ports de France, d'Espagne, d'Italie, en invoquant l'étoile de la mer : *Ave, maris stella,* et des masses de peuple leur répondaient du rivage, car les cœurs de tous partaient avec eux.

Du jour de l'Ascension à celui de la Pentecôte, Rome fut dans une fête perpétuelle. Les préoccupations de la politique étaient bien loin; il n'y avait plus que des préoccupations religieuses. Les places publiques se transformaient peu à peu en bivouacs. Les *contadini*, les paysannes de la campagne romaine, avec leurs *mezzari* et leurs robes rouges, groupés sur les marches des palais, sous les portails des églises, y mangeaient et dormaient en plein air. Pie IX, chaque fois qu'il paraissait dans les rues, était l'objet d'ovations; on remarqua surtout celle qui lui fut faite la veille de la Pentecôte par le clergé et les artilleurs français. Mgr Berteaud, évêque de Tulle, Mgr Dupanloup, d'autres évêques encore, prenant la parole devant des multitudes immenses, produisirent une émotion dont les incrédules avaient peine à se défendre. Le 6 juin, Pie IX lui-même prêcha dans la chapelle Sixtine, d'abord en latin, puis en français. Son auditoire était composé de quatre mille prêtres, autant que le vaste édifice en pouvait contenir. L'assemblée frémissait de sympathie; le respect seul l'empêchait d'éclater. Après la bénédiction donnée par le Saint-Père, un prêtre eut l'heureuse inspiration d'entonner la prière liturgique : *Oremus pro Pontifice nostro Pio;* prions pour notre pontife Pie! » et l'assistance répondit d'une seule voix : « Que Dieu le conserve et le vivifie, et qu'il le rende heureux sur la terre, et qu'il ne le livre pas à ses ennemis! » Trois fois cette invocation fit monter au ciel ce vœu suprême et cette espérance de la chrétienté.

« Nous parcourions notre Rome en l'embrassant d'un cœur filial,

raconte Louis Veuillot, qui s'y trouvait, et si nous venions à penser qu'on voulait nous la ravir, nous éprouvions plutôt un mouvement de colère qu'une impression d'effroi... Nous allions d'un sanctuaire à un autre, nous informant des lieux où passerait Pie IX, pour nous prosterner devant le fort de Sion. Non, non, s'écriait un évêque au sortir de l'audience du Saint-Père, non, cela n'est pas vrai, cela n'est pas possible! Ne croyez pas qu'il existe des Victor-Emmanuel, des Garibaldi, des Ratazzi! Il ne se peut pas qu'un pareil homme ait des ennemis! »

Le 8 juin 1862, jour de la Pentecôte, on savait que la basilique de Saint-Pierre s'ouvrirait à cinq heures du matin. Pendant toute la nuit la foule encombra les rues voisines, et quand les portes furent ouvertes, la nef si large, si profonde, fut remplie en quelques minutes. Les zouaves pontificaux formaient la haie à l'intérieur; le corps diplomatique, la famille royale de Naples et d'autres personnages distingués de tous les pays remplissaient les tribunes; l'infanterie française était massée sur la place.

Lorsque le Saint-Père parut, précédé du clergé, des bannières des bienheureux qui allaient être canonisés, des prélats et cardinaux coiffés de mitres blanches, on oublia pour un instant tout le reste du spectacle. Il s'avançait lentement, assis sur la *sedia gestatoria,* que portaient douze serviteurs en manteaux rouges. La tiare rehaussait son port majestueux; sa main gauche, recouverte d'un voile de soie et d'or, tenait un cierge allumé ; sa droite était libre et se levait de temps en temps pour bénir. « Regardant, dit un témoin protestant, (le correspondant du *Times*), regardant par-dessus le flot de têtes placées entre la procession et moi, je vis que tout le monde s'agenouillait sur le passage de Pie IX, le doux et le bon, car il n'est que juste de l'appeler ainsi. Les chantres du Vatican chantaient de leurs voix angéliques : *Tu es Petrus,* et ces voix adoucies plutôt qu'affaiblies par la distance, se répandaient dans l'édifice comme des esprits. Par intervalles, un autre groupe chantait : *Ave, maris stella,* et c'est ainsi que le Pape fut porté à travers ces milliers de fidèles venus de tous les pays qu'éclaire le soleil, jusqu'au grand autel, derrière le tombeau de l'Apôtre. »

Pie IX, humble et recueilli, reportait mentalement ces hommages à Celui dont il n'était que le Vicaire; mais son cœur surabondait de joie de trouver encore « tant de foi dans Israël. » Les cérémonies de l'obédience des cardinaux, puis de la canonisation, du *Te Deum* et de la messe pontificale, eurent lieu dans les formes ordinaires; elles durèrent jusqu'à une heure après midi. La foule passa le reste de la journée dans cette allégresse pieuse, rayonnante, expansive, mais calme et fraternelle, dont le peuple des autres capitales n'a aucune idée.

Les démonstrations du lendemain furent aussi belles, plus belles peut-être et plus significatives, quoique non entourées du même éclat extérieur. Un consistoire semi-public eut lieu dans le palais du Vatican; tous les évêques présents à Rome y assistèrent. Là, le successeur de saint Pierre dénonça au monde attentif certaines erreurs toujours anciennes, toujours nouvelles, mais particulièrement répandues et dangereuses dans les temps présents. Il fit allusion à la prétendue critique allemande qui traite nos livres saints de mythologie, et au trop fameux roman qu'il a plu à un Français, M. Renan, d'intituler : *Vie de Jésus*. Il flétrit le matérialisme, le panthéisme, le naturalisme, et tous ces systèmes plus ou moins abrutissants qui nient la liberté humaine, proclament la morale indépendante des lois de Dieu, font dériver de la force matérielle ou du nombre tout droit et toute autorité, et divinisent la raison en philosophie, l'Etat en politique et la chair dans la pratique journalière. Il remercia ensuite les évêques présents, regretta l'absence de ceux de Portugal et de ceux d'Italie, ces derniers retenus malgré eux par le gouvernement piémontais, et les adjura tous de continuer à combattre l'erreur, à détourner les yeux et les mains des fidèles des mauvais livres et des mauvais journaux, à promouvoir sans se lasser l'instruction du clergé et la bonne éducation de la jeunesse. Il termina, d'une voix pleine de larmes et les yeux levés vers le ciel, en s'unissant aux assistants pour conjurer le Père des miséricordes, par les mérites de Jésus-Christ son Fils unique, de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, et de rendre la paix à son Eglise.

A ces graves paroles de son Chef, la voix de l'épiscopat répondit, par l'organe du cardinal Mattei, doyen du sacré Collége. Trois grands points, entre autres, furent affirmés dans sa déclaration : d'abord la suprême autorité doctrinale et l'infaillibité du Pontife romain :

« Vous êtes pour nous le maître de la saine doctrine; vous êtes le centre de l'unité; vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Eglise elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons; quand vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. Nous vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant votre ministère sacré, invincible et debout. »

Puis, la souveraineté temporelle du Saint-Siége :

« Nous reconnaissons que votre souveraineté temporelle est une nécessité, et qu'elle a été établie dans un dessein manifeste de la Providence divine. Nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et le libre gouvernement des âmes. Il fallait que le Pontife suprême ne fût ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince;... il fallait au centre de l'Europe un lieu sacré, placé entre les trois continents du vieux monde, un siége auguste d'où s'élève tour à tour, pour les peuples et pour les princes, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la vérité, impartiale et sans préférence, libre de toute influence arbitraire, et qui ne puisse être ni comprimée par la terreur, ni circonvenue par les artifices. Comment eût-il pu se faire, en ce moment même, que les prélats de l'Eglise, arrivant de tous les points de l'univers, pussent venir ici pour y représenter tous les peuples et conférer en sécurité des plus graves intérêts, s'ils y eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût eu en suspicion leurs propres princes, ou qui eût été suspecté par eux à cause de son hostilité? Alors leurs devoirs de citoyens auraient pu s'opposer à leurs devoirs d'évêques... »

Enfin, l'union étroite du monde catholique avec le Pape :

« Nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées; nous réprouvons les sacriléges, les violations de l'immunité ecclésiastique, et les autres forfaits commis contre le Siége de Pierre. Et cette protestation, dont nous demandons l'insertion dans les fastes de l'Eglise, nous la proférons en toute sincérité au nom de nos frères qui sont absents; au nom de ceux qui, retenus chez eux par la force, pleurent et se taisent; au nom de ceux qui, retenus par de graves affaires ou l'état de leur santé, n'ont pu se joindre à nous dans ce lieu. Nous ajoutons à nous le clergé et le peuple fidèle, qui vous prouve son amour et sa vénération tant par ses prières assidues que par les offrandes du Denier de saint Pierre... Plût à Dieu que tous les rois et les puissants du siècle comprissent que la cause du Pontife est la cause de tous les Etats!... Plût à Dieu qu'ils s'entendissent pour mettre en sécurité cette cause sacrée de l'univers chrétien et de l'ordre social!... »

Pie IX répliqua :

« ... Unis comme nous le sommes, vénérables frères, il est manifeste que le Dieu de paix et de charité est avec nous. Et si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? Louange donc, honneur et gloire à Dieu! A vous, paix, salut et joie! Paix à vos cœurs; salut aux fidèles commis à vos soins; joie pour vous et pour eux, afin que vous exultiez avec les saints, chantant un cantique nouveau dans la maison du Seigneur pendant les siècles des siècles! »

L'adresse lue par le cardinal Mattei portait les signatures de tout l'épiscopat présent à Rome. Les évêques d'Italie s'empressèrent d'y adhérer, à l'exception d'un seul, celui d'Ariano, qui avait donné dans le mouvement révolutionnaire, et qui mourut malheureusement dans l'année. D'autres adhésions arrivèrent de tous les points du globe, et d'innombrables adresses du clergé secondaire s'y joignirent. Quant aux simples fidèles, ils firent à leurs évêques, à leur retour, de véritables triomphes. On les entourait, on les portait en quelque sorte jusque dans la chaire de leurs cathédrales pour écouter le récit de ce qui venait de se passer à Rome. L'évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, résuma admirablement, dans cette occasion, les impressions communes des vénérables pèlerins :

« Rome est une ville de merveilles, dit-il, mais la merveille de Rome c'est Pie IX. »

L'effet moral des manifestations de 1862 fut immense. En un temps de suffrage universel, il fut impossible de n'y point voir, même au point de vue purement humain, un suffrage indirect mais d'une éclatante universalité : celui du monde catholique tout entier s'unissant aux Romains pour affirmer et les droits du monde catholique sur Rome, et la ferme volonté des Romains de garder leur bien aimée autonomie, et de rester la capitale du monde catholique. Le parlement de Turin s'en émut. Au milieu d'un tumulte indescriptible, qui empêchait toute discussion, il opposa à l'adresse épiscopale et à l'allocution pontificale une adresse à Victor-Emmanuel, votée le 8 juin, et qui commençait ainsi :

« Sire, des évêques presque tous étrangers à l'Italie ont proclamé cette étrange doctrine, que Rome est esclave de l'univers catholique... Nous leur répondons en proclamant que nous sommes résolus à maintenir inviolable le droit de la nation et celui de la métropole italienne retenue par la force sous un joug détesté... »

Un semblable langage dénote un rare mépris de la logique et des faits. Parler de l'aversion de la métropole pour le joug des papes, au moment où cette métropole acclamait ce prétendu joug, et se plaindre que les prélats assemblés à Rome fussent presque tous étrangers à l'Italie, lorsqu'on avait soi-même interdit aux Italiens de s'y rendre!

Ce qui n'étonne pas moins, c'est de voir que ces paroles furent perdues pour Napoléon III. Elles ne l'empêchèrent point de confier Rome à la garde de ceux qui parlaient ainsi, et de conclure avec eux, sans exiger qu'ils se fussent rétractés, la fameuse Convention de septembre.

CHAPITRE XV.

PIE IX ET LA POLOGNE. — L'EMPEREUR MAXIMILIEN. — CONVENTION DE SEPTEMBRE. — LE *SYLLABUS*.

Le parti prétendu libéral, si acharné contre le pouvoir temporel des souverains Pontifes, put constater, quelques mois plus tard, l'utilité de ce pouvoir pour l'indépendance de leur parole. Sans lui, en effet, jamais cette parole n'eût retenti pour la malheureuse Pologne, ou bien elle n'eût pas retenti deux fois. Le puissant czar de Russie, aidé de son allié M. de Bismarck, y eût mis bon ordre ; il en eût demandé raison au souverain dont le territoire aurait abrité cette voix importune.

La foi catholique est comme l'âme de la nationalité polonaise. Dans le courant des années 1861 et 1862, le gouvernement moscovite avait envahi et profané les églises de cet infortuné pays, suspendu le service divin, traduit devant des conseils de guerre et emprisonné les évêques. Ces attentats n'ayant fait qu'exalter le patriotisme, on imagina de substituer à la conscription par voie de tirage au sort un recrutement partiel qui enlèverait d'un seul coup tous les suspects, c'est-à-dire tous les patriotes. L'enlèvement commença par ceux de Varsovie, le 15 janvier 1863, au milieu de la nuit ; mais à la première nouvelle qu'on en eut dans le reste du pays, tous les jeunes hommes propres au service militaire s'en fuirent dans les steppes et les forêts, et huit jours après la Pologne était debout, pour la troisième fois, pour secouer le joug étranger.

Pour la troisième fois aussi, l'Europe abandonna la nation martyre. L'Angleterre, après avoir encouragé par des discours publics

les Polonais à la résistance, fut au moment d'intervenir en leur faveur; mais un mot de M. de Bismarck la refroidit subitement et détermina lord John Russel à arrêter en route, par le télégraphe, des dépêches comminatoires déjà parties pour Saint-Pétersbourg. La Prusse, inutile de l'ajouter, complice de la Russie dans l'iniquité du partage, faisait cause commune avec elle dans la répression. L'Autriche était paralysée par les menaces de l'Italie contre Venise. L'Italie se contentait de faire exprimer au prince Gortschakoff, chancelier de Russie, « la confiance que l'empereur Alexandre voudrait persister dans les réformes si malheureusement interrompues par la *révolte.* » La révolte de la Pologne! Se figure-t-on pareille qualification dans la bouche de gens qui venaient de soulever la Sicile et d'annexer Naples et les duchés par les moyens que l'on sait? Napoléon III, enfin, demeura indécis, attendant tout de la fortune, comme à son ordinaire. Il ne sut ni secourir les Polonais, ni leur faire savoir qu'il ne les secourrait point. Il les laissa prolonger deux ans et plus une lutte sans espoir, qui acheva de les épuiser, et qu'un mot de lui aurait abrégée de dix-huit mois.

Seul, le souverain Pontife parla comme si l'oppresseur eût été le moindre prince de la terre. Il lui écrivit avec ménagement d'abord, le 22 avril 1863; mais voyant ses représentations sans effet, il les réitéra avec plus d'instances. Il ne se borna point aux démarches officielles. Il envoya le cardinal Reisach à Vienne en mission confidentielle et adressa une lettre chaleureuse et touchante à l'empereur François-Joseph, afin de l'engager à une action commune et énergique avec la France. Il invita toute la chrétienté à prier avec lui pour la nation agonisante, qu'il proclamait hautement « soldat de la civilisation et de la foi. » Ceux qui se trouvaient à Rome au moment où ces prières eurent lieu, n'oublieront jamais l'élan du peuple romain à la voix de Pie IX, car en priant pour les défenseurs d'une patrie lointaine, il semblait prier pour la sienne propre, de plus en plus menacée.

Mais l'heure de la miséricorde divine n'était pas encore venue, et la persécution ne fit que redoubler. Les ecclésiastiques furent déportés ou mis à mort, uniquement parce qu'ils n'avaient pas refusé

les secours de la religion à des mourants sur le champ de bataille; des familles, des populations entières eurent à choisir entre l'exil et l'apostasie; tous les évêques, sans exception, furent chassés de leurs diocèses, et l'on en vit mourir sur la route de la Sibérie (1). Pie IX

(1) Par exemple, Mgr Lubienski, avec tous les symptômes de l'empoisonnement. L'exil de la plupart de ces évêques dure encore aujourd'hui, après douze années révolues; mais il a cessé pour le plus grand nombre des survivants parmi les simples prêtres.

Ces derniers, en 1873, étaient encore plus de trois cents dispersés dans les mines, dans les établissements où l'on évapore l'eau salée, dans les steppes ou sur les bords des immenses fleuves glacés durant sept ou huit mois de l'année. On ne lira pas sans émotion les détails que l'un d'eux a donnés récemment dans le *Courrier de Posen*, sur un des centres de cette captivité si glorieuse aux yeux de Dieu et si ignorée des hommes.

Au commencement de 1866 tous les prêtres qui pour lors se trouvaient à l'est de la Sibérie furent réunis dans un même lieu d'exil, à Tounka, village abandonné, dans une vallée du milieu des montagnes, sur les rives de l'Irkout. Les manifestes de 1866 et 1868 ayant gracié les condamnés aux travaux forcés, Tounka abrita bientôt jusqu'à 150 prêtres polonais.

Tounka est situé au midi du lac Baïkal, à peu de distance de la frontière chinoise. Des montagnes de plus de 8,000 pieds l'entourent et l'encaissent dans une gorge ovale et profonde. Cette gorge a dû être autrefois couverte d'eau, car jusqu'à présent elle est fort humide, et des marécages disséminés çà et là exhalent en été des miasmes délétères. L'hiver y est très-rude, et le thermomètre Réaumur y marque souvent jusqu'à 40 degrés de froid. Les chaleurs succèdent sans transition aucune aux frimas; il n'y a ni printemps ni automne, et l'hiver dure depuis le commencement de septembre jusqu'au mois de mai.

Cette localité obscure a été toujours habitée par des indigènes Bouriates, qui ne se sont soumis à la domination russe qu'après de longues luttes, marquées au sceau des plus horribles cruautés de la part des conquérants. Les Bouriates sont pour la plupart bouddhistes, sauf à s'inscrire dans les registres schismatiques, ce qui leur ménage une gratification de trois roubles par tête. Ces nouveaux convertis élèvent leurs enfants dans le culte de leurs pères, afin de leur assurer à leur tour les roubles dont se paient les conquêtes du schisme : eux-mêmes ne prennent guère au sérieux leur prétendu changement de religion, et meurent dans l'idolâtrie. On peut s'imaginer combien un pareil état de choses influe d'une façon immorale sur les peuples qui y sont exposés. Aussi rien ne saurait être plus faux que l'idée qu'on se fait généralement en Europe de l'influence bienfaisante de la Russie parmi les peuplades conquises de l'Asie. Au contraire, à ces indigènes qui sont, la plupart du temps, honnêtes et doux, théistes convaincus, le contact d'une demi-civilisation, le souffle empoisonné du schisme ôte peu à peu leurs vertus naturelles, en leur communiquant des vices jusqu'alors inconnus. Non, la Russie ne fraie point la route à la civilisation et à la foi, mais plutôt elle en éteint le flambeau; elle tend avant tout à séparer ses conquêtes de tout rapport direct avec les autres nations civilisées.

ne put contenir davantage sa douleur et son indignation. Le 27 avril 1864, répondant aux postulateurs de la cause de la bienheureuse Françoise des cinq plaies, il s'écria :

Lorsque les prêtres déportés arrivèrent à Tounka, toutes les chaumières de cette misérable bourgade se trouvaient dans un délabrement impossible à décrire. Les portes et les fenêtres étaient brisées ; on ordonna de restaurer ces pauvres abris aux frais des exilés eux-mêmes. Ceux-ci se trouvaient dans une position des plus précaires ; on leur payait six roubles (dix-neuf francs), sauf à retirer jusqu'à ce misérable subside, quand il était constaté que le condamné recevait des secours pécuniaires de la part des siens.

Les premières années furent bien dures pour les exilés du Tounka. On manquait absolument des premières nécessités de la vie. Un Russe bienveillant conseilla aux infortunés prêtres de chercher quelques ressources en défrichant le terrain. De prime abord on se raidit contre ce conseil, tant il semblait difficile à des hommes vivant par l'intelligence de se consacrer uniquement à des travaux manuels. L'un d'eux, M. l'abbé Kaminski, répondit même avec feu : « Nous sommes destinés à défricher les âmes humaines, et non la terre. » La misère eut raison de ces hésitations ; chacun mit la main à la charrue, on ensemença le terrain, on cultiva des jardins très-soignés, et même on organisa une espèce d'association de travail et de profit afin de subvenir aux dépenses de toute la colonie. Peu à peu celle-ci prenait les apparences régulières d'une de ces antiques fondations bénédictines qui civilisaient l'Occident par la double force du travail et de la prière. La situation matérielle s'étant quelque peu améliorée, on songea à se ménager des distractions permises et faites pour resserrer les liens d'une fraternelle association. On se procura des livres, on organisa un cercle où on se réunissait le soir pour lire, causer ou faire de la musique. Le service des malades fut réglé avec soin, on nomma des infirmiers, enfin on s'occupa activement de veiller à ce que les morts trouvassent une sépulture chrétienne. L'espérance de revoir la patrie s'éteignait peu à peu dans les cœurs, et on cherchait tous les moyens pour adoucir l'amertume de l'exil. Les enterrements étaient donc célébrés avec une pompe toute particulière, relevant encore ce caractère de délivrance que porte plus essentiellement la mort dans l'exil. Le cortége se composait uniquement de prêtres de tout âge vêtus de différents habits religieux. En tête marchait un vieux capucin à barbe blanche, qui ne cédait à personne l'honneur de porter la croix de bois. Tous les matins les exilés célébraient en cachette le saint sacrifice, chacun dans sa propre chaumière. Au commencement il y avait à Tounka une petite chapelle où les prêtres déportés se rendaient pour dire la sainte messe. Plus tard, vu leur grand nombre, et aussi par la nécessité d'éviter tout soupçon, on décida que chacun, à l'avenir, dirait sa messe dans le secret de sa chambre. De cette manière, tous les matins, plus de cent cinquante prêtres immolaient l'Agneau sans tache et faisaient monter vers le ciel l'encens du sacrifice. On eût dit alors que la vallée de Tounka se transformait en une immense basilique enclavée dans un anneau de montagnes, et entourée d'une quantité de chapelles contiguës. Le gouvernement en fut avisé ; on confisqua, par son ordre, tous les objets nécessaires au culte ; mais en vain. La messe dite, on cachait soigneusement les ornements.

« Le sang des faibles et des innocents crie vengeance devant le trône de l'Eternel contre ceux qui le répandent. Pauvre Pologne! J'aurais voulu ne pas parler avant le prochain consistoire; mais je

et rien n'indiquait que l'humble chaumière eût jamais servi de sanctuaire au plus auguste mystère.

Tout manquait à la fois aux prêtres exilés : ils se donnèrent la peine de transcrire plusieurs fois les quelques missels qui se trouvaient en leur possession ; ils purent coudre eux-mêmes de modestes ornements ; des calices en verre remplaçaient les vases sacrés ; on se procura des reliques, enfin on fabriqua sur les lieux mêmes des petits poêles à hosties.

Quand venait un jour de solennité particulière, on organisait des agapes fraternelles dignes des premiers siècles du christianisme. Ainsi on célébra à Tounka le jubilé de cinquante ans d'un vieux prêtre octogénaire. Une autre fois on s'associa tout particulièrement à l'ouverture du Concile du Vatican, et il fut décidé que, pendant toute sa durée, chaque exilé, à son tour, offrirait journellement le saint sacrifice à l'intention des Pères réunis à Rome. Le vingt-cinquième anniversaire du règne de Pie IX fut également fêté à Tounka. Il y a quelque chose de singulièrement émouvant dans cette affirmation de l'unité catholique et de la communion des saints, qui réunit ainsi dans une même prière et aux mêmes intentions le souverain Pontife de l'Eglise militante, prisonnier au Vatican, et les prêtres persécutés de la Pologne, exilés au bout du monde pour leur fidélité à la foi. Mais tout cela avait lieu dans le mystère.

Une ou deux fois par an, il était permis aux exilés de se réunir publiquement, à l'occasion de la visite du curé d'Irkoutsk, M. l'abbé Christophe Szwernicki, prêtre d'un rare mérite et d'une piété éminente. Il lui était enjoint de faire chaque année la tournée de sa paroisse, la plus étendue sans doute de l'univers entier, puisqu'elle comprenait jusqu'à deux gouvernements : Irkoutsk et Iakoutsk. A l'occasion de cette visite, les exilés arrangeaient avec soin la plus grande chambre qui se pût trouver dans Tounka, ce qui n'empêchait point que la grande moitié des fidèles ne restât en dehors de l'enceinte. Le curé chantait la messe, tandis que les exilés entonnaient en chœur des hymnes sacrées. Qui pourrait décrire leur émotion, les larmes qui coulaient de tous les yeux? Chacun songeait à sa propre église de campagne, à sa paroisse abandonnée, où autrefois il célébrait pour ses ouailles le divin sacrifice, tandis qu'ici il y assistait en qualité de condamné, de prisonnier politique.

Après le départ du bon curé, tout rentrait dans le silence ; le souci constant de s'assurer le pain quotidien arrachait de nouveau les exilés à des préoccupations d'un ordre plus élevé et à la dignité de leur vocation. Les pétitions au gouvernement étaient interdites sous des peines très-sévères, et les réclamations ou demandes adressées aux généraux gouverneurs amenaient infailliblement un redoublement de rigueurs. La situation des solitaires de Tounka était bien meilleure, toutefois, que celle de leurs confrères isolés, dont le sort dépendait complétement des employés subalternes, et qui souvent ne recevaient pas un kopeck pour leur entretien.

L'hiver interrompait les travaux des champs, et on se livrait avec ardeur à des occupations plus en rapport avec les goûts et les habitudes des exilés. L'un

craindrais, en gardant plus longtemps le silence, d'attirer sur moi la punition céleste annoncée par les prophètes à ceux qui laissent commettre l'iniquité. Non, je ne veux pas être forcé de m'écrier un jour, en présence du Juge éternel : *Væ mihi quia tacui!* Je me sens inspiré de condamner ce souverain dont je ne tais le nom en ce moment que pour le prononcer dans un autre discours, et dont l'immense empire s'étend jusqu'au pôle. Ce potentat qui s'appelle faussement catholique d'Orient, et n'est qu'un schismatique rejeté du sein de la véritable Eglise, ce potentat persécute et tue ses sujets catholiques et, par sa cruauté féroce, les a poussés à l'insurrection. Sous prétexte de réprimer cette insurrection, il extirpe le catholicisme, il déporte des populations entières dans des contrées glaciales où elles se voient privées de tout secours religieux; il les remplace par des aventuriers schismatiques. Il arrache les prêtres à leur troupeau, il les exile; il les condamne aux travaux forcés ou à d'autres peines infamantes. Heureux ceux qui ont pu fuir et qui maintenant errent sur une terre étrangère! Ce potentat, tout hétérodoxe et schismatique qu'il est, s'arroge un pouvoir que le Vicaire de Jésus-Christ ne possède même pas : Il prétend destituer un évêque légalement institué par Nous. Insensé! il ignore qu'un évêque catholique, sur son siége ou dans les catacombes, est toujours le même, et que son caractère est indélébile.

» Et que personne ne dise qu'en Nous élevant contre de tels at-

d'eux, l'abbé Samaiter, arrangeait et classait un herbier du pays; l'abbé Félix Kowalewski réunissait une collection d'oiseaux rares et curieux; l'abbé Polkowski traduisait de main de maître l'ouvrage du P. Ventura : *La Raison philosophique et la Raison catholique.* D'autres se réunissaient pour traduire en polonais l'admirable livre de Mgr Gaume : *Le Catéchisme de persévérance.* Les uns étudiaient la langue française ; d'autres se livraient à des recherches philosophiques, historiques ou ethnographiques. Les fêtes de Noël se célébraient à la polonaise, avec un attendrissement mêlé de larmes; on se réunissait au repas traditionnel du soir, on rompait le pain d'hostie et, tout en chantant les joyeux noëls du pays, on perdait la douloureuse sensation de l'éloignement et de l'exil.

L'amnistie de 1868 s'étendit à quelques-uns des exilés de Tounka ; mais avec la lenteur accoutumée de la procédure russe, on ne leur en accorda la jouissance qu'au bout de cinq ans, et ce n'est qu'en août de l'année 1873 qu'ils revinrent dans leur pays. Beaucoup moururent avant d'avoir joui des grâces impériales.

tentats, Nous fomentons la Révolution européenne. Nous savons distinguer entre la Révolution socialiste et les droits légitimes d'une nation qui lutte pour son indépendance et pour sa foi religieuse. En flétrissant les persécuteurs de la religion catholique, Nous remplissons un devoir sacré de Notre conscience. Voilà pourquoi Nous avons dû vous faire part des tristes nouvelles reçues de ce malheureux pays pour lequel il faut redoubler de prières.

» Nous déclarons en conséquence que Nous donnons Notre bénédiction apostolique à tous ceux qui, dans la journée d'aujourd'hui, auront prié pour la Pologne. Prions tous pour elle! »

On sentait passer le souffle de la colère de Dieu dans la bouche de son Vicaire. On en voyait la flamme illuminer cette noble figure couronnée de cheveux blancs. Pie IX, cédant à l'émotion de son âme, s'était levé de son trône, sa voix était éclatante comme le tonnerre, et son bras menaçant paraissait armé de la toute-puissance (1).

Ce courage vraiment apostolique arracha un cri d'admiration même aux ennemis de la Papauté. Le député Brofferio disait à la Chambre de Turin, le 7 mai 1864, aux applaudissements de ses collègues dévoués comme lui à la Révolution : « Voilà un vieillard fatigué, malade, sans ressources, sans armée, sur le bord de la tombe : il maudit un potentat qui égorge un peuple! Je me sens ému dans tout mon être; je me crois reporté au temps de Grégoire VII; je m'incline et j'applaudis. »

M. de Meyendorf, chargé d'affaires de Russie, ayant été reçu en audience particulière par Sa Sainteté à l'occasion des fêtes de Noël, en 1866, Pie IX porta naturellement la conversation sur l'état douloureux des affaires ecclésiastiques en Pologne. Le ministre russe nia tout, jusqu'aux faits de notoriété publique et finit par rejeter tous les torts sur les catholiques qui, partout, avaient pactisé ouvertement avec l'insurrection polonaise, tandis que les protestants prenaient généralement parti pour le gouvernement. « Rien d'étonnant qu'il en soit ainsi, ajouta-t-il, puisque Catholicisme et Révolution sont la

(1) Alex. de Saint-Albin, *Hist. de Pie IX,* tome II, p. 211.

même chose. » Pie IX ne put tolérer cette contre-vérité, tellement absurde, qu'elle ne pouvait avoir d'autre but que de l'outrager, lui et tout le corps des fidèles dont il est le chef : « Sortez, dit-il au chargé d'affaires en le congédiant; je dois croire, Monsieur, que votre empereur ignore la plupart des injustices dont la Pologne gémit; j'honore donc et j'estime votre empereur, mais je n'en saurais dire autant de son représentant qui vient m'insulter jusque chez moi. » Mais Pie IX attendit vainement que le chargé d'affaires fût désavoué. Les relations diplomatiques entre Rome et Pétersbourg demeurèrent rompues.

Lorsque Alexandre II eut supprimé de sa propre autorité, en 1867, le diocèse catholique de Kaminieck, Pie IX fut obligé de recourir à la voix des journaux pour faire savoir aux fidèles de cette malheureuse contrée qu'il chargeait l'évêque de Zitomir de les administrer provisoirement : « Je n'ai pas d'autre moyen de communiquer avec eux, disait-il. Dans le naufrage de l'Eglise, j'agis comme un capitaine de vaisseau qui enferme dans une bouteille ses dernières paroles à sa famille et les confie à la tempête, espérant que l'onde voyageuse les déposera sur une rive où elles seront recueillies. »

Le saint Pontife, champion de la justice en faveur des peuples, l'était aussi en faveur des princes. François II, chassé de Naples par la félonie de son cousin Victor-Emmanuel, trouva à Rome la même hospitalité princière que Pie IX avait trouvée, en 1848, sur le territoire napolitain. En vain, Victor-Emmanuel se plaignit et menaça, en vain le cabinet des Tuileries donna à entendre, s'il n'osa le déclarer nettement, que le maintien des troupes françaises à Rome était au prix du départ du roi déchu; le Pape faisant allusion à la famille de Napoléon Ier, recueillie par Pie VII, répondit finement, que les pontifes romains avaient des traditions d'hospitalité à l'égard de leurs persécuteurs, et à plus forte raison, à l'égard de leurs bienfaiteurs. Napoléon III eut honte d'insister, et François II resta à Rome aussi longtemps que Pie IX.

Maximilien d'Autriche, prince religieux et plein de bonnes intentions, appelé à un trône impérial par le vœu des Mexicains, ou plutôt par la volonté de Napoléon III, se rendit à Rome avant de

traverser les mers avec sa femme, la princesse Charlotte de Belgique. Tous deux venaient implorer les prières, les conseils et la bénédiction du vénéré Pontife pour le règne qui allait commencer. Pie IX leur parla ainsi, dans sa chapelle, au moment de leur présenter la communion :

« Voici l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. C'est par lui que règnent et gouvernent les rois : *Per me Reges regnant, per me Principes imperant*, c'est par Lui que les rois rendent la justice : *Per me legum conditores justa decernunt*, et s'il permet que les rois soient éprouvés, c'est cependant par Lui que s'exerce tout pouvoir : *Omnis potestas data est mihi in cœlo et in terrâ.* Je vous recommande en son nom le bonheur des peuples catholiques qui vous sont confiés. Les droits des peuples sont grands, il faut les satisfaire; mais plus grands et plus sacrés sont les droits de l'Eglise, Epouse immaculée de Jésus-Christ, lequel nous a rachetés au prix de son sang qui va dans un instant empourprer vos lèvres. Vous respecterez donc et les droits de vos peuples, et les droits de l'Eglise, ce qui veut dire que vous travaillerez au bien temporel et spirituel de vos peuples. Et puisse Jésus-Christ, que vous allez recevoir de la main de son Vicaire, vous accorder ses grâces dans l'abondance de sa miséricorde! »

Les deux jeunes princes ne purent retenir leurs larmes. Maximilien quitta Rome en disant : « Je pars sous la protection de Dieu et avec la bénédiction de son Vicaire; c'est pourquoi j'ai la confiance de pouvoir accomplir ma grande mission au Mexique. » Mais ces pieuses impressions s'évanouirent, et bientôt la confiance avec elles. Le nouvel empereur ne sut pas démêler la vraie d'avec la fausse popularité. Cédant peut-être à des conseils qu'il n'était pas libre de repousser absolument, il se jeta dans les bras des libéraux, et prépara un concordat que Pie IX ne put ratifier. Il en vint jusqu'à rompre ses relations avec Rome. Mais lorsque, trois ans plus tard, il se vit abandonné à la fois et des conservateurs qu'il avait écartés de lui, et des libéraux qui n'avaient jamais cessé d'être ses ennemis, et de Napoléon III qui reconnaissait enfin, devant les menaces des Etats-Unis, la folie de cette aventure lointaine, Maximilien se re-

tourna vers les catholiques, et défendit énergiquement sa couronne. On sait comment, trahi à Queretaro, il fut lâchement fusillé. Il se souvint alors de Pie IX, et sut mourir en chrétien. Sa veuve, l'impératrice Charlotte, repoussée ailleurs où sa vue était importune, fut reçue à Rome comme une fille malheureuse et bien-aimée (1).

Une autre princesse également éprouvée, et qui fut une des plus belles figures de son époque, Mme la duchesse de Parme, songea aussi à Pie IX dans le nouvel exil qu'elle avait si peu mérité. En mourant à Venise en 1864, cette pieuse descendante de saint Louis offrit à Dieu ses souffrances « pour que le divin Maître éloigne, disait-elle, les périls qui entourent le Siége apostolique. » Touchante oblation d'une pure et royale victime. Et ce ne fut pas la seule. Nous reviendrons sur cet héroïque et mystérieux sujet, et l'on verra combien d'immolations volontaires, connues le plus souvent de Dieu seul, se sont opérées pour le saint Pontife, soit dans le monde, soit dans les cloîtres.

Au mois de juin 1864, la veille du dix-huitième anniversaire de son couronnement, Pie IX montra qu'il restait toujours inébranlable, égal à lui-même, confiant en Dieu seul.

« L'indépendance vis-à-vis du monde est plus que jamais nécessaire au Saint-Siége, dit-il; c'est pour cela que le Seigneur a daigné placer une couronne sur le front du plus humble de ses serviteurs,

(1) Il ne faut cependant pas juger des entreprises humaines uniquement par le succès, et nous croirions être injustes envers Napoléon III si nous traitions de folie, sans correctif, l'intervention française au Mexique. Des courtisans la proclamèrent d'abord « la plus grande pensée du règne. » L'événement leur eût donné raison, selon toute apparence, si l'audace de l'exécution eût répondu à celle de la conception et si l'on se fût allié résolument, dès le principe, avec les Etats du Sud, soulevés contre ceux du Nord. Au lieu de cela, Napoléon tourna, hésita comme toujours; il attendit que le Nord eût écrasé le Sud, et alors cette expédition qui devait sauver les races latines dans le Nouveau-Monde et conjurer les dangers que pourra courir un jour l'indépendance de la vieille Europe elle-même, n'aboutit qu'à rendre plus forte et plus menaçante que jamais la grande république anglo-américaine.

L'irrésolution dont Napoléon III fit preuve au Mexique, en Pologne, en Allemagne et partout doit nous rendre plus indulgents pour sa mémoire, dans nos jugements sur sa politique italienne. Bien des fois peut-être il parut fourbe lorsqu'il n'était que faible.

et que cette couronne est devenue l'objet des haines et des embûches de tous ceux qui voudraient imposer silence à l'éternelle vérité. Une partie de ces ennemis n'a jamais appartenu à l'Eglise, à qui elle fait une guerre sanglante et impie ; une autre partie, après avoir eu le bonheur de naître dans son giron, a eu le malheur de l'abandonner pour faire cause commune avec les premiers. Aux uns comme aux autres tous les moyens d'attaque sont bons : persécutions, violences, artifices, calomnies. Comme Absalon aux portes de Jérusalem, ils ne cessent de répéter que si cette couronne dont ils veulent dépouiller le Vicaire de Jésus-Christ reposait sur une autre tête, la justice serait mieux distribuée, le peuple plus libre et plus heureux, et que l'âge d'or, banni depuis longtemps de ces contrées, reviendrait y fleurir pour tous. Je n'ai pas besoin de vous démontrer les grossières illusions de ces raisonnements, à supposer qu'ils soient sincères. Puissent ceux qui les font avoir le cœur percé non de la lance d'Absalon, mais d'un rayon de la vérité divine, qui leur fasse connaître l'iniquité de leurs discours, et leur montre l'abîme de l'éternité dont ils approchent, aveugles et sourds, sans en apercevoir le bord !...

» Je ne m'arroge pas le don de prophétie ; mais bien que je ne voie à l'horizon aucune lueur d'espérance, aucune probabilité de secours humain, je crois cependant pouvoir affirmer que nos souffrances, notre résignation et nos prières finiront par nous obtenir de Dieu les miséricordes qu'il tarde quelquefois à accorder, mais qu'il ne refuse jamais à ceux qui le servent avec crainte et amour... »

Pendant ce temps, celui dont dépendait, humainement parlant, le sort de la Papauté temporelle, se livrait de plus en plus aux ennemis de l'Eglise, sans voir que c'étaient aussi les siens. On en avait eu une preuve éclatante aux élections générales de 1863. Soucieux avant tout d'écarter quiconque osait signaler l'écueil qu'il n'apercevait pas lui-même, M. de Persigny avait combattu avec acharnement la réélection des 91, et en général de tous ceux pour qui on venait d'inventer l'épithète de *cléricaux*. Il était allé jusqu'à préférer des ennemis de l'empire, mais très-amis de l'Italie, tels que MM. Glais-Bizoin et Guéroult, à des impérialistes partisans du pouvoir temporel, tels que MM. de Cuverville, Cochin et Lemercier.

Mais s'il l'emporta contre ces trois derniers et contre MM. de Montalembert, de Falloux et Keller, s'il réussit à jeter désormais dans l'opposition bon nombre de gens qui n'auraient pas mieux demandé que de rester bonapartistes, il échoua contre M. Plichon à Lille, contre M. Berryer à Marseille, et surtout contre M. Thiers à Paris.

Les discours de ce dernier en faveur du pouvoir temporel eurent un prodigieux effet, parce qu'on les savait inspirés non par le sentiment religieux, mais par le simple bon sens et l'expérience politique. M. Thiers fut à la fois historien et prophète des erreurs du second empire, et il le fut jusqu'à la fin. Les clartés implacables dont il inondait les fautes de la veille ne réussirent pas à empêcher celles du lendemain ; mais elles les rendirent inexcusables.

Au premier vote de la nouvelle chambre sur la question qui passionnait si vivement les esprits, quand même la gauche ennemie de l'empire se rangea du côté du gouvernement, il se trouva encore 84 voix pour blâmer les faiblesses envers la révolution italienne.

Mais la question entra tout à coup dans une nouvelle phase. On apprit vaguement que le cabinet de Turin et celui des Tuileries venaient de conclure ensemble, le 15 septembre 1864, une convention. Quel en était le but véritable? Les interprétations se partagèrent, même quand le texte fut connu. « Les hautes parties contractantes avaient résolu de faire une convention, » disaient les premières lignes, et c'était tout le préambule. Par l'article premier, Victor-Emmanuel s'engageait à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père, à empêcher, même par la force, toute agression venant du dehors contre ce territoire, et à payer une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise. Par l'article deuxième, la France s'engageait à retirer ses troupes dans un délai de deux ans. Enfin, par un protocole additionnel, Victor-Emmanuel s'engageait à transporter sa capitale à Florence avant six mois.

Il parut singulier que cette dernière clause, qui se rapportait à l'organisation intérieure du royaume italien, fût devenue l'objet d'un traité international. Mais ce qui étonna bien davantage, ce fut d'apprendre que la destinée de l'Etat pontifical avait été réglée sans

le concours du gouvernement de cet Etat, et que le Saint-Père n'avait connu l'arrangement que par le bruit public. Cette circonstance donna de l'inquiétude aux catholiques. Leurs alarmes redoublèrent en présence des commentaires du parlement piémontais, qui déclara par un vote que l'Italie s'interdisait seulement d'aller à Rome par la force, et non d'y aller « par les moyens moraux. » Le marquis Pepoli, un des signataires de la convention, disait de même publiquement à Milan : « Le traité du 15 septembre ne porte aucune atteinte au programme national de l'Italie; il brise seulement le dernier anneau qui unissait la France à nos ennemis. »

Le gouvernement français, il faut lui rendre cette justice, entendait les choses, pour cette fois, autrement que le cabinet piémontais; il le montra depuis. Mais il commit la faute d'exécuter la convention, en ce qui le concernait, quand même l'Italie faisait connaître à tous, officiellement, que, pour sa part, elle n'entendait point l'exécuter. Ou plutôt, Napoléon III eut un autre tort plus grave, ainsi que le démontra avec une entraînante éloquence Mgr Dupanloup, dans une brochure qui a été peut-être la plus lue de toutes les brochures du XIXe siècle : ce fut de signer un traité quelconque avec Victor-Emmanuel. Comment compter sur la parole du violateur du traité de Zurich, de l'homme de Gaëte, de Naples et de Castelfidardo?

Pour ce qui est de Pie IX, il ne dit que cette simple parole : « Je plains la France! » Il ne voulut rien savoir des indemnités financières que la convention de septembre avait prétendu lui ménager comme compensation des spoliations dont il avait été victime.

Le 8 décembre 1864, dixième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, fut signalé par un grand acte doctrinal : la publication de l'encyclique *Quantâ curâ*, et celle d'un Résumé ou *Syllabus* des principales erreurs modernes. Pie IX, dans ces documents, n'enseignait rien de nouveau. Il rappelait seulement et réaffirmait, en les précisant, des condamnations déjà portées par ses prédécesseurs ou par lui, notamment dans son allocution aux évêques lors de la canonisation des martyrs japonais. Mais c'était le coup le plus terrible dont la Révolution eût été encore frappée.

Le *Syllabus* renferme quatre-vingts propositions; en voici quelques-

unes, dont la simple lecture expliquera l'émotion extraordinaire qui s'empara des esprits, lorsqu'on les vit si nettement condamnées. Nous les choisissons dans les paragraphes intitulés : « Erreurs relatives à l'Eglise et à ses droits, à la société civile, à la morale naturelle et chrétienne. »

« L'Etat, origine et source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite... La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect, négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent, non-seulement le droit qu'on appelle d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme *d'appel comme d'abus*... Elle peut casser et rendre nuls, sans le consentement du Saint-Siége, les Concordats et autres conventions conclues entre elle et lui... Elle peut s'immiscer dans les choses spirituelles, et exiger que les instructions publiées par les pasteurs de l'Eglise soient soumises à son approbation... Elle peut empêcher les évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife romain... Elle a par elle-même le droit de présenter les évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration diocésaine avant d'avoir reçu du Pape l'institution canonique... Bien plus, elle a le droit d'interdire aux évêques l'exercice du ministère pastoral...

» La bonne constitution de la société civile réclame que les écoles publiques soient affranchies de l'autorité de l'Eglise, et de toute ingérence de sa part...

» La puissance laïque peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, enjoindre aux communautés de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation... et même supprimer complétement les familles religieuses... et s'attribuer leurs biens...

» Les rois et les princes, non-seulement sont exempts de la juridiction de l'Eglise, mais encore ils sont supérieurs à l'Eglise quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

» L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise.

» Les lois de la morale n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les législations humaines se

conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger... Le droit consiste dans le fait; le mot devoir est vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit... L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles...

» Il est permis de se révolter contre les gouvernements légitimes... La violation du serment, et toute action criminelle devient licite et digne d'éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie...

» On ne peut établir, par aucune raison, que le Christ ait élevé le mariage à la dignité de sacrement. Le mariage n'est donc qu'un accessoire du contrat... Les causes matrimoniales, les questions d'empêchements dirimants, appartiennent à la juridiction civile... La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre, et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide... De droit naturel le mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas le divorce peut être sanctionné par l'autorité civile...

» La religion catholique ne doit plus être considérée comme religion de l'Etat; mais tous les cultes doivent être publiquement libres et égaux, devant lui, càr il n'existe pas pour lui de vérité religieuse... »

De toutes les erreurs ci-dessus, il n'en est aucune qui ne soit flagrante pour quiconque, admettant la subordination de l'homme vis-à-vis de Dieu, veut se donner la peine de raisonner. Mais il n'y avait, d'autre part, aucun droit civil européen qui ne reposât sur elles, aucun gouvernement qui ne les eût prises et ne fût disposé à les prendre encore comme règles de sa conduite. Aussi, gouvernants et révolutionnaires n'eurent-ils qu'une seule voix pour couvrir celle de Pie IX. On lui reprocha de créer, de gaieté de cœur, un divorce entre le catholicisme et le libéralisme moderne; on feignit de ne pas voir qu'il ne faisait que le constater, ce divorce, et que peut-être il y avait quelque mérite et quelque grandeur à le proclamer ainsi en face du libéralisme tout puissant. On l'accusa de troubler la paix du monde. Oui, sans doute, il la troublait, mais comme la sentinelle trouble le repos du camp en montrant l'ennemi, comme le médecin

trouble le repos du malade en promenant le scalpel entre les chairs vives et les chairs gangrenées.

Napoléon III donna l'exemple de la résistance aux empiétements de Rome; on eût pu croire, au zèle qu'il y mit, que c'était de ce côté-là que son trône était menacé. Il défendit, le 1er janvier 1865, la publication de l'Encyclique et du *Syllabus,* et fit poursuivre et condamner comme d'abus l'archevêque de Besançon et l'évêque de Moulins, pour avoir lu l'Encyclique du haut de la chaire. Les autres prélats se résignèrent, en ce sens qu'ils évitèrent de la faire imprimer pour la publier, ce qui eût été compromettre inutilement les imprimeurs. Mais plusieurs la déclarèrent suffisamment promulguée dans leurs diocèses par la voix de la presse. Ils exprimaient la pensée de tous. Pie IX leur donna à cette occasion un bel éloge : « Il faut, dit-il, remonter aux premiers siècles du christianisme pour trouver un épiscopat aussi courageux. »

Du reste, nul n'ignorait que l'intention de Pie IX n'était pas d'imposer comme un devoir, dans l'état actuel du monde, la suppression de la liberté des cultes et de la liberté de la presse; sa propre conduite à Rome protestait contre une pareille hypothèse. Il condamnait seulement ces erreurs en principe, comme contraires aux droits suprêmes de Dieu et de la vérité. Depuis un siècle rien ne tient, rien ne dure; qui ne le voit? et de nouvelles et plus effroyables calamités nous menacent incessamment. Pie IX expliquait pourquoi; et si jamais une restauration sociale se fait en Europe, ce sera, comme disait Mgr Pie dans un synode diocésain de Poitiers, ce sera la gloire de l'Eglise d'avoir posé d'avance, au milieu de la tempête et de la nuit, le programme du gouvernement chrétien tel qu'il est encore possible sur la terre, ce programme en dehors duquel il n'y a de salut pour personne : *Non est in alio aliquo salus* (1).

(1) On trouvera le *Syllabus* tout entier à la fin de ce volume.

CHAPITRE XVI.

SADOWA. — PIE IX ET LES MISSIONS. — PIE IX ET LA FRANC-MAÇONNERIE. — ANECDOTES. — FÊTES DU CENTENAIRE.

Mais déjà la France allait récolter les fruits amers de la politique révolutionnaire de ses chefs. Napoléon le conspirateur avait conclu avec le comte de Bismarck, à Biarritz, on ne sait quelles trames mystérieuses, semblables à celles de Plombières avec le comte de Cavour; mais cette fois il avait trouvé plus roué que lui, sinon plus scrupuleux. De là sortit la catastrophe de Sadowa, préparation de celle de Sedan. Comme on devait s'y attendre, Bismarck vainqueur de l'Autriche et voyant la France complétement désarmée, sans un seul soldat de plus qu'à l'ordinaire sur le Rhin, n'accorda aucune des compensations promises et garda tout. Cela n'empêcha point Napoléon de présider gracieusement au traité de Prague, et d'y signer l'expulsion de l'Autriche hors de l'Allemagne et la confiscation du Hanovre, du Nassau, des Hesses et autres petites souverainetés indépendantes, le tout au profit de la Prusse, qui imposait en outre sa direction militaire à l'Allemagne du sud, et se trouvait par là même littéralement doublée en étendue et en population.

Ainsi avait disparu en sept ans, grâce à Napléon III, cette barrière de petits états que la sagesse des siècles avait alignés sur notre frontière continentale, de la Méditerranée à l'Océan, et qui diminuaient les frottements entre les grandes puissances. Ainsi la France s'était emprisonnée, de ses propres mains, entre l'unité italienne et la formidable unité germanique.

Il est vrai que Napoléon recevait en échange, pour la forme seulement, la Vénétie, qu'il transmettait au même moment à l'Italie. Battu sur terre, battu sur mer, Victor-Emmanuel n'en acceptait pas moins ce présent; l'Italie devenait libre jusqu'à l'Adriatique, et le fameux programme de Milan, 1859, était enfin rempli. Ce résultat, qui flattait la vanité de l'empereur, couronnait les vœux des sociétés secrètes. Protestants, juifs, francs-maçons, incrédules de toutes nuances, députés de la gauche et journaux révolutionnaires, tous ardents au service de la Prusse, applaudirent avec enthousiasme. Les ministres mêmes de l'empereur, M. Rouher, au Corps législatif, et M. de Lavalette, dans une circulaire diplomatique, ne rougirent pas de se féliciter publiquement des stipulations de Prague. Juste châtiment d'une politique sans principes et sans loyauté : à force d'engouement pour l'Italie, ces sages hommes d'Etat en arrivaient à oublier la France (1)!

(1) L'inexorable logique des idées et des faits voulut que le plus fougueux prussien, en France, fût en même temps le plus ardent des italianissimes : à ces deux traits on a reconnu l'hôte du Palais-Royal, le prince Jérôme Napoléon, gendre de Victor-Emmanuel. Brutal et grossier, mais franc dans l'expression de sa pensée, celui-là, du moins, ne dissimula jamais ce qu'il entendait par la politique napoléonienne. Il est bon de conserver, pour l'édification des générations futures, quelques fragments de ses discours; par exemple de celui qu'il prononça, quinze jours avant Sadowa, à la suite d'un festin, et qui fut reproduit, sans désaveu de sa part, dans tous les journaux du temps. On le croirait dicté par M. de Bismarck.

« ... L'empire, s'écria le prince Napoléon, l'empire c'est le triomphe de la démocratie moderne, de la Révolution, qui a été enrayée par quinze ans de restauration et par dix-huit ans de libéralisme parlementaire, mais qui déborde aujourd'hui de toutes ses digues impuissantes. On a fait trop d'hésitation et de prudence jusqu'ici; on aurait dû s'allier franchement à la Prusse et à l'Italie depuis un an. L'heure est venue où le drapeau de la Révolution, celui de l'empire, doit être largement déployé. — Quel est le programme de cette Révolution? — C'est d'abord la lutte engagée contre le catholicisme, lutte qu'il faut poursuivre et clore; c'est la constitution des grandes unités nationales, sur les débris des états factices et des traités qui ont fondé ces états; c'est la démocratie triomphante ayant pour fondement le suffrage universel, mais qui a besoin, pendant un siècle, d'être dirigée par les fortes mains des Césars; c'est la France impériale au sommet de cette situation européenne; c'est la guerre, une longue guerre, comme condition et instrument de cette politique.

» Voilà le drapeau et le programme.

» Or, le premier obstacle à vaincre, c'est l'Autriche. L'Autriche est le plus

Pie IX, appuyé sur la justice et la vérité, dominait cette agitation universelle, et le plus faible et le plus délaissé des souverains se montrait aussi le plus calme dans l'ébranlement de l'Europe. Nous avons remarqué plus d'une fois déjà que jamais les affaires humaines n'eurent le pouvoir de le distraire des choses de Dieu. Nous allons récapituler brièvement les principaux de ses actes comme chef de l'Eglise universelle, durant la période qui nous occupe.

En 1859, il avait prononcé la béatification du vénérable pauvre volontaire Benoît-Joseph Labre, et élevé d'un degré la fête de saint Patrick, patron de l'Irlande. Le 24 février 1862, il avait approuvé et recommandé chaudement, par un bref à l'archevêque de Tours, Mgr Guibert, la reconstruction de la basilique de Saint-Martin, le thaumaturge des Gaules.

En 1860, il avait créé le vicariat apostolique de Dahomey, qu'il confia au séminaire des missions africaines de Lyon. Dans la même année et les années suivantes, les églises nouvelles de l'extrême Orient ne cessèrent d'occuper son zèle. Là, des souverains barbares, dignes émules des Druses du Liban et d'Alexandre II de Russie, faisaient des martyrs par milliers. L'empire d'Annam, le Tonkin, la Chine, l'île de Bornéo fumaient du sang des chrétiens. Napoléon III, mieux inspiré que dans sa politique européenne, prit en main la cause du christianisme et de la civilisation dans ces lointains pays. Il s'unit à l'Angleterre pour réprimer la Chine, à l'Espagne pour châtier la Cochinchine, et la Providence l'en récompensa par un brillant fait d'armes : la prise de Pékin, et par la seule ac-

puissant appui de l'influence catholique dans le monde; elle représente la forme fédérative opposée au principe des nationalités « unitaires. »

» Elle veut faire triompher à Vienne, à Pesth, à Francfort les institutions libérales et parlementaires opposées à la démocratie.

» C'est le repaire du catholicisme et de la féodalité; il faut donc l'abattre et l'écraser. L'œuvre a été commencée en 1859; elle doit être achevée aujourd'hui.

» La France impériale doit donc rester l'ennemie de l'Autriche; elle doit être l'amie et le soutien de la Prusse, la patrie du grand Luther, et qui attaque l'Autriche par ses idées et par ses armes; elle doit soutenir l'Italie, qui est le centre de la Révolution dans le monde, en attendant que la France le devienne, et qui a la mission de renverser le catholicisme à Rome, comme la Prusse a pour mission de le détruire à Vienne. Nous devons être les alliés de la Prusse et de l'Italie, et nos armées seront engagées dans la lutte avant deux mois... »

quisition utile et durable de son règne : la colonie française de Cochinchine.

En 1861, Pie IX négocia heureusement un concordat pour la restauration de la religion catholique dans la république d'Haïti. L'année d'après, il en conclut un autre avec la république de l'Equateur, que gouvernait depuis peu le plus saint et peut-être le plus grand homme d'Etat de notre siècle, le président Garcia Moreno.

Il adressait vers le même temps aux évêques de Belgique une encyclique qui apaisa la dispute entre les rationalistes et les traditionalistes ; une autre à l'évêque de Breslau, pour achever la soumission des partisans des doctrines de Günther ; une autre à l'archevêque de Fribourg sur l'éducation populaire ; d'autres à l'archevêque de Munich, soit pour condamner les erreurs de Froschammer, soit pour appeler son attention sur les fâcheuses tendances de certains théologiens bavarois, ivres de vanité et de présomption, non moins que de rationalisme. L'œil vigilant du saint Pontife fut ainsi le premier à signaler les germes du schisme Döllingérien, qui devait éclater huit ans plus tard, mais qui, démasqué à temps, fit peu de ravages parmi les peuples et ne séduisit guère que ses propres auteurs.

En 1863, il écrivit aux évêques du Piémont pour les confirmer dans leur généreuse constance ; de même à ceux de la Nouvelle-Grenade, que leur gouvernement venait de spolier, d'enchaîner ou de bannir. Il dénonça au monde les attentats de Juarès, au Mexique, où la profanation des saints autels et la suppression de la liberté catholique s'ajoutait au pillage des biens d'église.

Le Japon, cette terre consacrée par tant de martyrs, ayant inopinément laissé tomber la barrière qui, depuis deux siècles, l'isolait du reste du monde, Pie IX eut soin que le zèle apostolique ne s'y laissât point devancer par l'avidité mercantile. Les missionnaires pénétrèrent à Nangazaki, à Yokohama, aussitôt que les trafiquants. Nous dirons plus tard quelles admirables découvertes furent leur récompense.

D'autres fondations de vicariats apostoliques ou évêchés, qu'il serait trop long d'énumérer, attestèrent la sollicitude de Pie IX pour

les chrétiens d'Océanie, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. Ce furent, au commencement de 1867, sur la demande du gouvernement français, l'institution des évêchés de Constantine et d'Oran, et l'érection d'Alger en métropole; en mars 1868, selon le vœu exprimé par un concile de Baltimore, la création de huit diocèses et de quatre vicariats apostoliques dans diverses contrées des Etats-Unis.

Pie IX préconisa en 1864 un auxiliaire de Genève, sous le titre d'évêque d'Hébron, et voulut le consacrer lui-même. Après la cérémonie, il réunit le nouveau titulaire, Mgr Mermillod, et avec lui quatre autres prélats de consécration également récente : l'archevêque de Tarragone, l'évêque d'Edimbourg, un évêque de Prusse et un évêque du Mexique, et il leur dit :

« Le monde me dispute ce grain de sable sur lequel je suis assis, mais ses efforts seront vains. La terre est à moi, Jésus-Christ me l'a donnée; à lui seul je la rendrai, et jamais le monde ne pourra me l'arracher.

» Vous, archevêque de Tarragone, allez porter à l'Espagne en révolution, des paroles de paix et de vérité; je vous l'ordonne, le monde est à moi! Vous, évêque de Mexique, allez aussi pacifier ce pays, et soutenez des droits méconnus; je vous le commande au nom de Jésus-Christ! Evêque d'Edimbourg, allez achever de conquérir l'Ecosse à Jésus-Christ. Evêque de Prusse, allez étonner ce royaume par l'exemple du courage moral et de toutes les vertus.

» Et vous, mon frère et mon fils, puisque je vous ai consacré, allez me gagner cette Genève, qui ose se dire la Rome protestante; bénissez ces peuples qui peuvent être ingrats, mais qui sont mes enfants. Soutenez, consolez la grande famille catholique, et convertissez ceux que l'hérésie retient loin du bercail de Jésus-Christ. »

Telle était la souveraine idée que cet homme si simple et si doux avait de son autorité comme chef de l'Eglise, et tels étaient les accents dominateurs qu'il savait trouver dans sa foi, lorsqu'il en parlait. Il en donna un autre exemple dans son homélie du 6 février 1866. C'était à la cérémonie de la fondation d'une nouvelle église qui devait s'élever en l'honneur de saint Thomas de Cantor-

béry, près du collége des Anglais, à Rome. Après avoir posé la première pierre, il s'écria :

« La piété anglaise a commencé cet édifice, la piété anglaise saura l'achever... Oui, l'Angleterre se remet aujourd'hui à bâtir des églises non-seulement ici, mais chez elle. Ecoles catholiques, hôpitaux, couvents détruits renaissent de toutes parts... L'église principale de ce pays, je veux dire l'église gouvernementale et protestante, voit ce changement avec stupeur. Abandonnée de ses propres enfants et ne pouvant en avoir d'autres, car elle est épuisée et stérile, elle se demande qui sont ces chrétiens qu'elle n'a point enfantés... Ils naissent de la véritable épouse, de celle qui est restée unie à l'Epoux, de l'Eglise la plus vieille, en même temps que la plus jeune, et la seule qui soit éternellement féconde...

» Je te salue, sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dont je suis l'indigne vicaire et le chef, et je me réjouis de voir tes fils répandus sur toute la surface du monde, malgré les puissances ennemies.

» O Eglise sainte, que sous ton ombre accourent ceux qui ne te connaissent pas ! Et toi, Christ, fais que ton esprit les unisse les uns aux autres.

» Vous, mes enfants, vous devez être comme les pierres de ce sanctuaire que nous allons élever, pierres spirituelles destinées à former ensemble, dans la charité et dans la foi, l'Eglise du Christ.

» Estimez-vous heureux d'être les pierres de cette Eglise militante afin de servir un jour à la construction de l'Eglise triomphante. Supportez donc patiemment les chagrins, les afflictions de tout genre, ces coups de marteau de l'Artiste divin qui sait, dans sa miséricorde, quelle forme, quel poli doivent être donnés aux pierres spirituelles avant qu'elles soient mises en place... »

La voix de Pie IX fut toujours paternelle, mais toujours ferme, soit qu'il s'adressât aux ennemis de l'Eglise, soit qu'il eût à avertir ses enfants soumis. Mgr Darboy, archevêque de Paris, avait rendu parfois de véritables services en s'entreposant avec adresse, dans les discussions du Sénat, entre le Pape et le gouvernement impérial ; mais il poussait l'esprit de conciliation aussi loin qu'il a poussé de-

puis l'héroïsme dans le martyre, et l'on regrettait de le voir faire parfois des concessions excessives. Pie IX lui écrivit à ce sujet le 26 octobre 1865. Il le reprenait en outre d'avoir assisté aux funérailles du maréchal Magnan, grand-maître de la franc-maçonnerie, et donné lui-même l'absoute en présence des insignes maçonniques étalés sur le cercueil. L'archevêque répondit que ni lui ni son clergé n'avaient remarqué ces insignes. Le Pape répliqua : « Vous saviez que le défunt, pendant sa vie, avait eu le malheur de remplir cette fonction proscrite qu'on nomme Grand-Orient ; vous pouviez donc aisément prévoir que les membres de cette secte assisteraient à ses funérailles et ne manqueraient pas d'y faire parade de leurs insignes. C'est pourquoi vous deviez vous tenir en garde afin de ne pas causer, par votre présence et votre coopération, l'étonnement et la douleur de tous les vrais catholiques. »

Pie IX conclut de cet incident qu'il y avait lieu de renouveler les condamnations portées par ses prédécesseurs contre les sociétés secrètes, et la franc-maçonnerie en particulier. Dans le consistoire du 25 septembre 1865, il signala de nouveau les périls que ces institutions font courir à la société et déplora l'aveuglement des gouvernements qui ne tiennent compte, à ce sujet, ni de tant d'avertissements du Saint-Siége, ni des cruels enseignements de tant de révolutions. La secte incriminée imagina un stratagème fort simple, mais très-efficace pour faire tomber en ruine d'un coup tout l'effet de la parole du Pape. Ce fut de la mettre en contradiction avec elle-même. Une lettre des francs-maçons de Messine, lettre qui fit le tour des deux mondes, raconta que Pie IX était franc-maçon, qu'il avait été reçu dans la *loge* de Philadelphie, et admis successivement au *compagnonnage* et à la *maîtrise*, et que tout le temps qu'il était resté en Amérique, peu de *frères* avaient assisté aussi régulièrement que lui aux *tenues*. La lettre citait même comme textuels certains discours de lui fort enthousiastes de la maçonnerie. Elle ajoutait que tout cela était de notoriété publique dans la grande cité de Philadelphie, que là on conservait comme un trésor un grand nombre d'autographes de Jean-Marie Mastaï Ferretti, qu'on les faisait voir, en preuve de son initiation, à tous les frères étrangers qui venaient

dans cette ville, et que beaucoup de voyageurs les avaient déjà vus plusieurs fois.

Tant de détails donnés avec tant de précision ne laissaient guère de place au doute. A quels récits de journaux ajouter foi désormais, si pas à celui-là? Des témoignages nombreux affirmaient; ils en appelaient à d'autres témoignages comme d'un fait public et notoire, et toute la presse révolutionnaire, c'est-à-dire les trois quarts des journaux, affirmaient triomphalement après eux. Ajoutez que le principal intéressé, Pie IX, se taisait.

Mais il se rencontre encore, heureusement, quelques âmes loyales jusque parmi ces hommes qui font profession de ne se réunir que dans l'ombre. Le journal le *Monde maçonnique* demanda un rapport officiel au Grand-Orient de Pensylvanie, « afin, disait-il, de fermer la bouche aux feuilles religieuses. » Voici la réponse qu'il reçut, en date du 30 novembre 1868, du grand secrétaire de la grande loge de Pensylvanie :

« J'ai examiné les registres, suivant votre requête, et n'ai pas trouvé le nom de Jean-Marie Mastaï Ferretti comme membre d'aucune loge de cette juridiction, ou ayant été reçu maçon dans aucune d'elles. Le nom le plus approchant que j'y trouve est celui de *Martin Ferrety*, lequel fut reçu maçon en 1819, mais à la Havane (Cuba). »

Ainsi tomba, sans que Pie IX eût daigné s'en occuper, un conte ridicule, mais qui n'en continua pas moins à traîner çà et là dans les bas-fonds de la presse démagogique (1).

Nous avons raconté déjà, en suivant l'ordre des temps, beaucoup de traits admirables de la vie de Pie IX. En voici d'autres qui se rapportent à la période qui nous occupe.

Une esclave noire de la Nouvelle-Orléans, amenée à Rome par ses maîtres, avait un grand désir de se trouver sur le passage de Pie IX pour recevoir sa bénédiction. Le Pape en fut informé et s'en souvint; il envoya à cette pauvre fille une lettre d'audience. C'était la veille de Pâques; une foule magnifique encombrait l'antichambre. Pie IX

(1) Le tribunal de Lyon a condamné pour diffamation, en décembre 1875, un journal qui ressassait encore cette odieuse ineptie de « Pie IX franc-maçon. »

fit d'abord appeler la négresse. — « Ma fille, lui dit-il, beaucoup d'illustres personnes sont là qui attendent, mais j'ai voulu vous voir la première. Vous êtes bien petite et bien infime aux yeux du monde; il dépend de vous d'être très-grande aux yeux de Dieu. » Il l'entretint longtemps, la fit causer, et lui demanda si elle avait des peines. — « Sans doute, répondit-elle, j'en ai beaucoup ; mais depuis que je suis confirmée, j'ai appris à les accepter comme la volonté de Dieu. » Il l'exhorta à persévérer dans cet amour de Dieu, et enfin il la bénit, bénissant avec elle tous ses frères dans la servitude. Elle se retira fière et contente, plus fière assurément que les messagers de la Révolution en diverses circonstances et que beaucoup d'autres hommes constitués en dignité, qu'on voyait sortir terrifiés d'auprès de ce roi débonnaire, juge sévère quand il le fallait.

En 1860, raconte un éminent publiciste français (1), deux de nos compatriotes avaient demandé et obtenu une audience. Dans leur hôtel était un autre jeune Français qu'ils savaient être libre-penseur. Nonobstant, ils lui proposèrent de l'emmener avec eux ; il se fit prier, les génuflexions lui répugnaient. Ils le harcelèrent : « Venez, ne fût-ce que par curiosité, on ne voit pas un Pape tous les jours ! »

Le libre-penseur céda; la réception eut lieu, et terminée, le Pape, selon son usage, demanda aux assistants s'ils avaient à lui adresser quelque souhait. Les uns firent bénir des chapelets ou des médailles, les autres demandèrent tel ou tel témoignage, tel ou tel souvenir. Le libre-penseur restait muet, insensible, immobile.

Le Pape fut frappé de ce silence rogue; il fit un pas vers le jeune homme. — Et vous, mon fils, n'avez-vous rien à me demander? — Rien, Sainteté. — Rien, bien sûr, mon fils? — Rien. — Mon fils, avez-vous encore votre père? — Oui, Sainteté. — Et votre mère? — Ma mère est morte. — Eh bien! mon enfant, si vous n'avez rien à me demander, moi j'ai quelque chose à vous demander, à vous.

Le petit voltairien était rigide d'étonnement. — Mon fils, j'ai à vous demander la grâce de dire un *Pater* et un *Ave* pour l'âme

(1) M. Grenier.

de votre mère. Ne consentirez-vous pas à vous mettre à genoux avec moi ? »

Le Pape se mit à genoux ; le jeune homme fit de même. Quand il se releva, il avait le visage baigné de larmes, et il sortit en sanglotant.

Un autre jour, il ne se trouvait à l'audience que des visages fidèles ; Pie IX recevait des zouaves pontificaux. Il avait un mot paternel pour chacun. « D'où êtes-vous, mon ami ? demanda-t-il à un tout jeune homme. — Saint-Père, je suis de Nantes. — Ah ! vous êtes Breton ? Savez-vous ce qu'on dit des Bretons ? *Où le soleil passe, le Breton passe.* Ce proverbe est de sainte Catherine de Sienne. » Là-dessus il raconta dans quelles circonstances il avait été formulé, et ajouta en frappant doucement la joue du jeune homme : « Courage, mon fils, n'ayez peur de rien, que du péché, et vous serez un bon Breton. » C'est ainsi qu'il récompensait et exaltait en même temps le dévouement de ses défenseurs.

La police italienne parvenait souvent à glisser des espions dans les audiences. Un jour qu'il recevait une députation d'anciens soldats pontificaux, prévenu d'avance, il s'écria : « Vous êtes purs et fidèles, mes bons amis, mais vous ne l'êtes pas tous. Il est au milieu de vous quelqu'un que je pourrais indiquer du doigt, et qui est venu pour recueillir mes paroles, pour me trahir et pour me vendre. Mais je ne le crains pas ; je le plains et je lui pardonne. »

Pie IX visitait l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. Quand tout le monde se mettait à genoux, pour recevoir sa bénédiction, le saint Pontife aperçut à quelques pas un homme qui restait debout, dans l'attitude d'un profond respect, mêlé d'un certain embarras : « Que n'approchez-vous comme les autres ? lui demanda-t-il. — Saint-Père, c'est que je suis médecin protestant. — Médecin, reprit Pie IX, et qu'est-ce que cela fait? J'aime les médecins; je leur dois de la reconnaissance pour les soins qu'ils m'ont donnés plus d'une fois. Mais, vous ajoutez que vous êtes protestant. Eh bien! mon fils, voyons : contre quoi protestez-vous? Et pourquoi protestez-vous? » A ces mots, il le bénit, et s'éloigna sans attendre sa réponse, comme le semeur qui a jeté le grain dans le sillon, et qui se

confie au soleil et à la pluie du bon Dieu pour le faire mûrir. Le docteur demeura vivement impressionné de ce qu'il venait d'entendre. Cette question « contre quoi et pourquoi? » ne sortait plus de sa pensée. Il voulut y répondre sérieusement, et il y répondit si bien que, peu de jours après, il faisait son abjuration.

Combien d'autres protestants, particulièrement anglais, venus à Rome en touristes et admis en curieux à l'audience de Pie IX, ont vu les rayons de la grâce descendre sur eux par ses yeux ou sa parole, et s'en sont retournés croyants! Le discours suivant, qu'il tint à un jeune ministre berlinois, donnera une idée de la tendresse avec laquelle il leur parlait, quand il les voyait disposés à recevoir la vérité. Ce discours a été recueilli par des prêtres du diocèse de Nîmes, qui se trouvaient présents :

« Mon enfant, il faut que vous et moi nous soyons amis, car nous sommes les fils du même Père et destinés au même héritage. Voyez-vous, il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême; cela s'appelle l'unité catholique, en dehors de laquelle il n'y a que confusion et pas de salut. C'est le malheur des protestants d'en être sortis. Non pas, toutefois, qu'il soit impossible de se sauver parmi eux; il en est un certain nombre qui seront au ciel, parce qu'ils ont vécu dans une ignorance invincible (demandez aux théologiens qui vous entourent, de vous expliquer cette parole), et que, cependant, leur vie a été pieuse. Ils appartiennent à l'Eglise sans le savoir. Mais, cette bonne foi dans l'erreur subsiste difficilement à Rome, au foyer de la lumière évangélique. Pour vous, mon cher enfant, cherchez d'un cœur généreux la vérité. Je dis d'un cœur généreux, car il vous faut la chercher plus encore avec votre cœur qu'avec votre tête. Vous la trouverez. Soyez assuré que je vous y aiderai par mes prières. Mais, à votre tour, vous prierez pour le Pape. Ainsi, nous nous porterons secours l'un à l'autre. »

Une autre fois, pendant son audience, Pie IX voit deux jeunes filles se jeter à ses pieds, en les couvrant de larmes : « Qu'avez-vous, mes enfants, leur demanda-t-il, en leur faisant signe de se relever. — Saint-Père, nous sommes protestantes, et nous voudrions être catholiques. — Eh bien, qui vous en empêche? — Notre mère.

La mère, une femme digne et austère, était là debout, et légèrement frémissante; elle veillait sur ses filles et semblait prête à les disputer au Pape. Sans le respect qui la retenait, elle les eût prises par la main et entraînées. Pie IX se recueille un instant, puis s'adressant à la mère : « Madame, lui dit-il, au nom du Christ, dont je suis le Vicaire, donnez-moi ces deux enfants ! Elles sont à Lui avant d'être à vous. Elles ont vu la lumière. Ne craignez-vous pas, en vous mettant entre cette lumière et elles, d'être vous-même privée de la voir? » La mère, non-seulement ne retint plus ses filles, mais elle les accompagna au jour de l'abjuration.

On a remarqué que pas un des soldats protestants qui se trouvaient dans l'armée de Pie IX n'est mort sans avoir obtenu, pour prix de son dévouement à la plus sainte des causes, la grâce d'être réconcilié avec l'Eglise. A Castelfidardo, il se trouvait dans les rangs des volontaires pontificaux un Suisse lucernois, du nom de Jecker, qui se battit comme un lion, et reçut plusieurs balles dans le corps. Sa qualité de protestant lui valut des égards de quelques officiers piémontais, libres-penseurs, qui lui permirent d'aller où il voudrait. Il se fit transporter à Rome. On le déposa à l'hôpital, dans un état désespéré. Là, ses premières paroles furent : « Je veux voir Pie IX ! » Pie IX averti, était le soir même au chevet de son lit.

« Saint-Père, murmura le blessé, je suis bien heureux d'avoir souffert pour vous !

— Merci, mon cher fils, répondit tendrement Pie IX.

— Saint-Père, je suis protestant.

— Je le savais, mon fils.

— Saint-Père, je vais mourir, je le sens ; mais je meurs heureux, puisque vous êtes près de moi; et mourant pour l'Eglise catholique, pourrais-je mourir ailleurs que dans son sein?

Le visage attristé du Pontife s'illumina d'une joie céleste. Il embrassa l'humble soldat, puis levant les yeux au ciel, il étendit les mains sur sa tête, et ce fut sous l'influence de cette bénédiction tant désirée que le blessé rentra dans le giron de l'Eglise, reçut les derniers sacrements, et expira quelques heures après.

On sait combien de conversions se sont opérées parmi les angli-

cans, grâce aux écrits du docteur Pusey et de son école. Près d'un millier de ministres, membres de cette école, donnèrent ou suivirent l'exemple et abjurèrent successivement; mais d'autres ont différé et diffèrent encore à l'heure présente. Pie IX, disait un jour à quelques-uns de ces derniers : « Vous êtes comme les cloches qui appellent les fidèles à l'église; vous sonnez, mais vous n'entrez pas. »

On voit que l'ironie n'était pas étrangère à l'esprit de Pie IX. Il saisissait volontiers, sans les chercher, le mot plaisant, la répartie fine et spirituelle, et il les rencontrait souvent. La gaieté est fille de l'innocence, et les saints, tout en étant les plus mortifiés des hommes, sont aussi les plus heureux. Mais il ne se permettait ni ne souffrait de plaisanteries sur les choses sérieuses et qui demandent à être traitées sérieusement.

L'auteur d'une vie de Saint le priait d'approuver son livre. Pie IX, en l'examinant, tomba sur la phrase suivante : « Notre saint triompha de toutes les tentations; mais il est un piége qu'il n'évita point : il se maria. » Pie IX repoussa sévèrement le livre : « Je ne puis admettre, dit-il, qu'il y ait dans l'Eglise six sacrements et un piége. »

En 1867, M. d'Arnim, ministre de Prusse, s'étant présenté au Vatican dans une voiture à un seul cheval, fut arrêté à l'entrée des cours du palais par un factionnaire suisse, parce que l'étiquette ne permettait pas d'y pénétrer en si petit équipage. M. de Bismarck prit la chose avec une morgue et une hauteur inattendues; il ordonna à M. d'Arnim d'abaisser les armes de la légation et de quitter Rome sur le champ, s'il ne lui était pas accordé d'arriver avec un cheval jusqu'au bas de l'escalier de l'appartement pontifical. Cette prétention fit grand bruit; M. de Bismarck évidemment cherchait un esclandre. Pie IX le lui refusa : il fit écrire à M. d'Arnim, par le cardinal Antonelli, « que Sa Sainteté prenant en pitié les angoisses de la diplomatie, permettrait dorénavant aux représentants des grandes puissances d'arriver chez Elle avec un quadrupède quelconque. » Le ministre de Prusse fut tellement confus que, loin de se vanter de cette nouvelle victoire venant après celle de Sadowa, il n'osa montrer à aucun de ses collègues la lettre du cardinal.

Un des chefs de la révolution italienne, M. Bianchi, déclamait devant Pie IX sur l'*Italie, l'unité de l'Italie*, *le dévouement à la patrie italienne*. Le Pape, qui connaissait le personnage, l'interrompit par ces mots : « Votre Italie, à vous, c'est votre bourse ! »

On vantait devant lui certain diplomate, dont l'espèce est trop commune : « Ne me parlez pas, dit-il, de ces visages toujours souriants et de ces consciences toujours accommodantes. Celui-ci, par exemple, a sans cesse à la bouche des protestations de parfait catholicisme; mais si son maître lui ordonnait de me jeter en prison, il viendrait me dire la chose à genoux, et sa femme me broderait des pantouffles. »

Deux dames s'étaient présentées à l'audience, avec des coiffures d'une hauteur extravagante, en dépit des usages et de l'étiquette. Le Pape les remarqua dans la foule, et demanda leurs noms : « Ce sont les dames Guerrieri, répondit-on. — Ah! oui, répliqua Pie IX, assez haut pour être entendu d'elles, je les reconnais à leur cimier. »

Un général français un peu emphatique remplissait Rome de tapage militaire; Pie IX le fit appeler : « Monsieur le général, lui dit-il, votre Empereur a dit ces belles paroles : *L'Empire, c'est la paix*. Eh bien! les papes aussi aiment la paix, et ils vont partout disant : *Pax vobis*. » Le général se le tint pour dit.

Dans la même année où M. de Bismarck souleva le ridicule petit conflit dont il a été question plus haut, le prince de Prusse vint à Rome et y fut reçu, comme tous les visiteurs, avec dignité et bonté. Il présenta à Pie IX une image de l'enfant Jésus, le priant d'écrire quelques mots au-dessous, comme souvenir. Le Pape écrivit hardiment ces paroles de saint Luc : *Illuminare his qui in tenebris... sedent*, « pour que la lumière luise à ceux qui sont assis dans les ténèbres; » mais il omit à dessein ces autres mots du texte sacré : *Et in umbrâ mortis*, « et à l'ombre de la mort. » Il ne voulut qu'avertir et non froisser.

Quelques exaltés faisaient circuler une caricature représentant Pie IX, sous la forme d'une tortue. Pie IX vit cette caricature : « Vraiment, dit-il, je voudrais l'avoir faite. Oui, j'avance lentement,

mais j'avance toujours. Je suis tortue, mais ne suis point écrevisse. »

Il se laissait même aller quelquefois jusqu'au jeu de mots, et il connaissait assez le français pour en faire en cette langue. Le général de Goyon mandé à Paris par Napoléon III, alla offrir ses hommages à Pie IX avant de partir et lui dit : « Très-Saint-Père, je suis *appelé*, mais non *rappelé*. — Allez, mon cher général, vous trouverez l'*r* à Paris, » répondit le Pape qui, informé que Victor-Emmanuel s'était plaint à Napoléon du zèle déployé par M. de Goyon contre les démonstrations des révolutionnaires de Rome, pensait bien que le général ne reviendrait point.

Un humble religieux, nommé à un évêché, suppliait le Pape de le décharger de ce fardeau. Il allégua d'abord son indignité ; Pie IX lui répondit : « Ce n'est pas à vous de vous juger vous-même ; contentez-vous d'obéir. » Alors le religieux prétexta l'insuffisance de ses facultés intellectuelles et surtout de sa mémoire. — Eh bien ! répliqua Pie IX, le pire qui en puisse résulter, c'est qu'on ne pourra pas dire de vous, après votre mort, « un tel, d'heureuse mémoire. » Mais c'est là un très-mince inconvénient. Et comme le digne moine n'osait plus rien dire, mais demeurait en proie à une perplexité visible, Pie IX, ému, changea de ton et lui parla le langage de la foi : « Tenez, moi qui vous parle, j'ai craint aussi une fois de perdre la mémoire. J'ai eu recours à un remède qui ne m'a point trompé : c'est de dire tous les jours un *De profundis* pour les âmes du purgatoire, dans le but spécial de la conservation de cette faculté. Faites comme moi, mon Fils, et ayez confiance. Je vais vous bénir vous et votre diocèse. » Après cette bénédiction, il le renvoya résigné et réconforté.

Le ministre de la police vint un jour dire à Pie IX : « Très-Saint Père, les révolutionnaires de Rome cherchent à se manifester par un signe extérieur de ralliement ; ce signe consiste à porter un chapeau pointu, mais aplati de manière à former un creux. Que faut-il faire ? » Le Saint-Père lui répondit : « Faites porter ce chapeau par quelques hommes de votre police, et demain il aura disparu. » Ce procédé réussit complétement.

Dans une audience où se trouvaient de nombreux pèlerins et entre autres le Frère Philippe, supérieur-général des Ecoles chrétiennes, Pie IX l'apercevant, s'approcha de lui, et faisant allusion à une parole de Jésus-Christ : « Philippe, lui dit-il, où achèterons-nous du pain pour nourrir tout ce monde ? — Très Saint-Père, répondit le Frère Philippe en lui présentant une somme considérable recueillie dans les classes ouvrières, en voici pour deux jours. »

Il ne craignait point de mettre à profit les audiences publiques pour donner des leçons opportunes, et il y mettait l'autorité de son âge et de ses hautes fonctions en même temps que la bonté de son cœur. Un seigneur romain, connu par ses mauvaises tendances, ayant un jour voulu lui parler à voix basse et à l'oreille, Pie IX lui dit devant tout le monde : « Monsieur, je n'aime pas les gens à deux faces ; j'aime les gens à face loyale et chrétienne, et qui savent parler tout haut, parce qu'ils n'ont rien à cacher. »

Un autre grand seigneur se lamentait sur la corruption de la société actuelle et semblait croire qu'il n'y eût pas moyen de la corriger : « Pardon, s'écria Pie IX, je connais un excellent remède à ce grand mal. — Lequel, très-Saint-Père ? — C'est que chacun commence par se réformer lui-même. »

Mais avec les pauvres, avec les petits et les humbles, il n'était que douceur et bonté. Un jour qu'il faisait une promenade à la campagne, il était descendu de voiture et marchait à pied, lorsqu'il rencontra un petit paysan qui portait un fagot de bois sec, recueilli dans le bois voisin. « Je veux croire que tu ne l'as pas volé, lui dit-il, ce serait un vilain péché. — Oh ! non, Saint-Père. — Et qu'en veux-tu donc faire ? — Le porter chez nous pour faire cuire la *polenta*. — N'aimerais-tu pas mieux le vendre ? — Pourquoi pas, si vous le voulez ? — Tiens, prends donc cela. » Et Pie IX lui donna une pièce d'argent. Le jeune homme la regarde : « Je n'ai pas de quoi vous rendre, Saint-Père. — Peu importe, garde la pièce. » Tout l'entourage riait de bon cœur de ce charmant dialogue, et Pie IX continua son chemin. — « Holà ! *Santo Padre*, cria l'enfant, où faut-il que je porte le fagot ? — Garde, garde-le pour faire cuire la *polenta,* et souviens-toi d'être toujours un bon chrétien. »

Pie IX s'était arrêté, en 1867, à Alatri. Tout à coup, une femme portant sur la tête un panier recouvert, entre au palais où demeurait le Pontife. Elle avance dans les appartements, mais elle est arrêtée et reconduite à la porte. Aussitôt elle commence à crier, disant qu'elle veut parler au Pape, et dans ce dessein elle cherche de nouveau à pénétrer vers lui. Le Saint-Père entend le bruit, s'informe et donne ordre qu'on laisse venir la visiteuse. Celle-ci, toujours son panier sur la tête, passe alors fièrement, et, déposant son fardeau aux pieds de Sa Sainteté avec une admirable assurance et une franche naïveté : « Tenez, Saint-Père, lui dit-elle, je vous porte quatre jambons; vous les mangerez, car ils sont bons, allez ! » Le Pape déclinait le présent et voulait que la femme le gardât pour sa famille. — « Mais si vous ne le prenez point, c'est que mon mari se fâchera. — Où est votre mari ? — Au bas de l'escalier. » Le Saint-Père demande à voir le mari, qui se jette à ses pieds, colle ses lèvres sur la mule du Pape et ne bouge plus. Sa Sainteté le prie de se relever : rien. Bref, il lève enfin la tête, et à la question qui lui est adressée, il répond qu'il est pauvre, mais qu'il a néanmoins de quoi vivre. « Je voudrais bien vous donner un chapelet, quelques médailles; mais en ce moment je n'en ai pas, dit le Pontife. — Allons donc ! réplique le paysan, est-ce que je suis venu porter ces jambons pour avoir un cadeau ? — Eh bien ! en échange de la médaille, prenez ceci. » Et le Pape lui tendait un rouleau de cinquante écus d'or. — « Saint-Père, si c'est de l'argent, je ne le prends point; c'est inutile, j'aimerais mieux emporter mes jambons. Il ne faut pas qu'on dise que je vous les ai vendus. Ah ! la madone m'en garde ! » Le Saint-Père sourit. « Mon bon fils, écoutez ma proposition. Achetez avec cet argent un ou deux porcs; engraissez-les, et l'année prochaine, quand vous aurez fait le jambon nouveau, portez-le-moi à Rome, je le recevrai comme mien. — Parfait, Saint-Père ! répond le mari. Bien à vous, et au revoir l'année prochaine. » Et là-dessus il repartit avec sa femme, enchantée comme lui de ce dénouement. Les quatre jambons furent envoyés à une famille pauvre. L'aventure égaya et charma toute la ville d'Alatri.

Une pauvre femme, venue de Frosinone, demanda à voir le Pape.

Elle fut admise, malgré son extérieur de mendiante. Le Saint-Père ayant paru, elle lui dit : « Sainteté, je viens de Frosinone pour vous faire l'aumône, à vous, pauvre comme moi. Voilà un écu, et bénissez mes enfants. » Pie IX lui répondit : « Donnez moi votre écu ; mais comme vous aussi vous êtes pauvre, prenez cette pièce (vingt francs) pour votre fils. Que Dieu vous bénisse tous ! — Mais comment, Saint-Père, vous me confondez ! — Je ne vous confonds pas, loin de là ; je vous bénis et vous remercie. »

Nous pourrions multiplier indéfiniment ces anecdotes. Terminons-les par une scène de touchante grandeur que racontait, en 1867, une plume anglaise et protestante, le correspondant du *Morning-Post* :

« Pie IX est radieux dans ses excursions à la campagne. C'est une véritable joie de le rencontrer à pied, marchant plus vite que son âge ne donnerait à le supposer, sa majestueuse personne vêtue d'une soutane blanche et abritée par un chapeau violet de larges dimensions. L'autre jour, comme j'étais à Aricia, il cheminait vers Genzano, suivi de ses gardes et de sa voiture. L'ex-reine de Naples et l'infante, naguère régente, marchaient dans une direction opposée, suivies de leurs équipages et de leurs domestiques. Au tournant de la route, juste au-dessous de la villa Chigi, les deux groupes se rencontrèrent. En une minute, Leurs Majestés royales furent à genoux. Sa Sainteté pressa le pas pour aller les relever. Les paysans qui rentraient chez eux, revenant de leurs vignes et de leurs vergers avec leurs femmes, leurs filles et leurs ânes robustes, étaient dans l'admiration. Ils s'avancèrent aussi et s'agenouillèrent de chaque côté du groupe central formé par les illustres personnages en criant à pleine poitrine : *Santo Padre, la benedizione !* Saint-Père, la bénédiction ! C'était un tableau parfait. »

Rome et Paris offrirent en même temps au monde, en 1867, deux spectacles incomparables mais bien différents. Tandis qu'on accourait de toutes parts à l'Exposition universelle pour admirer une industrie et des arts assurément merveilleux, mais empreints d'un caractère général de matérialisme, symptôme trop certain de la décadence des âmes ; tandis que l'ouvrier parisien, lecteur assidu du

Siècle, passait sans comprendre devant les canons Krupp, unique spécimen de l'industrie prussienne, et que les badauds de tous pays criaient à la fraternité universelle et au progrès indéfini, en voyant Napoléon III et Guillaume Ier de Prusse s'embrasser et le czar, le sultan, le khédive, le roi de Suède se pâmer d'aise aux représentations théâtrales les plus vulgaires : à Rome des foules moins bigarrées, mais plus dignes se pressaient pour fêter le dix-huit centième anniversaire du martyre des apôtres Pierre et Paul, et la canonisation de vingt-cinq bienheureux.

Paris exaltait la puissance, le luxe, le bien-être, la volupté ; Rome l'humilité, la pauvreté, la mortification, la chasteté. Paris applaudissait Alexandre II, bourreau de la Pologne ; Rome un évêque polonais, Joseph Kuncieviez, mis à mort par le fanatisme russe. A Paris, on faisait l'apothéose de la libre pensée et de l'indifférentisme religieux ; à Rome celle d'un inquisiteur martyr, Pierre d'Arbuès. Paris acclamait les potentats et les vainqueurs du jour, Rome une simple bergère, Germaine Cousin, et de pauvres moines inconnus, pendus par des hérétiques, il y avait trois cents ans, dans une petite ville de Hollande (1).

Pourquoi faire tant de saints ? Pie IX se chargeait de répondre à cette question. Il disait, au mois de février 1867, dans une visite au couvent des Capucins : « On vient de me remettre une brochure avec ce titre : *Pourquoi tant de saints ?* Mais avons-nous jamais eu tant besoin d'intercesseurs dans le ciel et de modèles sur la terre ? » Développant la même pensée quelques semaines plus tard et faisant allusion aux fêtes de Paris, il disait encore : « L'homme n'a pas été mis sur la terre uniquement pour s'enrichir, encore moins pour

(1) Nous aurions tort cependant d'exagérer le contraste : il ne pouvait être absolu, puisque l'Eglise bénit les arts et l'industrie. N'en déplaise à l'auteur de l'illustre antithèse des *Parfums de Rome* et des *Odeurs de Paris*, la civilisation chrétienne et la civilisation païenne se touchent partout, de nos jours, et s'entremêlent sans se confondre ; on trouve un peu de Paris dans Rome, et heureusement beaucoup de Rome dans Paris. Ainsi, en 1867, ce fut un Romain et, qui plus est, un jésuite, le P. Secchi, qui eut les honneurs de l'exposition parisienne, et nous ne craignons pas d'ajouter que les honneurs des fêtes romaines appartinrent au clergé français.

jouir. Le monde ignore cela, il oublie l'esprit et se voue à la matière. Ce monde dont je parle, ce n'est pas moi : je ne suis pas du monde. Ce n'est pas vous non plus, vous qui m'écoutez : vous êtes venus ici pour l'esprit et dans un bon esprit... C'est pourquoi j'espère que vous emporterez de la ville sainte une impression salutaire. De grâce, mes chers enfants, rappelez-vous que vous avez une âme... une âme créée à l'image de Dieu et que Dieu jugera ! Je vous en conjure, occupez-vous d'elle plus que de spéculations, d'industrie, de chemins de fer et de toutes ces misères qui constituent les biens de ce monde. Je ne vous défends pas de vous intéresser à ces biens qui passent ; faites-le avec justice et mesure ; mais je vous en conjure de nouveau, rappelez-vous que vous avez une âme !... »

Aucun des dix ou douze souverains qui visitèrent l'exposition de Paris n'eut la pensée ou le courage de pousser jusqu'à Rome ; mais les peuples et le clergé craignaient moins de se compromettre. Cinq cent douze évêques, vingt mille prêtres, près de cent cinquante mille fidèles vinrent contempler ce spectacle assez rare d'une puissance, la plus contestée, la plus incessamment combattue qui soit au monde, célébrant le dix-huit centième anniversaire de sa fondation.

Le Vicaire apostolique de Nankin, Mgr Languillat, approchait Pie IX pour la première fois. Quand on l'introduisit chez lui, il se prosterna sur le seuil, et, les bras tendus vers le Pontife, il se mit à crier : *Tu es Petrus !*

— Venez à moi, mon frère, lui dit Pie IX.

— *Tu es Petrus !* reprit l'évêque chinois, *tu es Petrus !*

Et il se traîna jusqu'aux genoux du Vicaire de Jésus-Christ, lequel, aussi ému que lui, le releva, le pressa sur son cœur et mêla ses larmes aux siennes. Telle était la vénération que le Saint-Siége inspirait jusqu'aux extrémités du monde.

Avec l'hommage de leur foi, les pèlerins apportaient de magnifiques offrandes pour le Denier de saint Pierre et des adresses couvertes de signatures par millions. Les Italiens, qu'on prétendait si hostiles, se signalèrent par l'abondance de ces aumônes et de ces protestations d'amour. Un jour quinze cents d'entre eux, réunis à l'audience du Saint-Père, lui présentèrent un album monumental et

cent bourses pleines d'or, hommage de cent villes italiennes. Mgr Manning déposa aux pieds de Pie IX 750,000 francs, témoignage opulent de la charité anglaise; le cardinal-archevêque de Malines apportait aux fêtes du Centenaire 400,000 francs, l'archevêque de Posen 500,000, celui de Mexico 300,000, celui de Cuba 100,000 douros. « Nous renversons l'ordre de la nature, observait Pie IX en souriant; ce sont les enfants qui nourrissent le père. » Il est vrai qu'il recevait d'une main et donnait de l'autre. Il s'était chargé de loger et de nourrir quatre-vingt-cinq évêques des plus pauvres, italiens, orientaux ou missionnaires, et il n'en laissa partir aucun sans lui donner d'abondantes aumônes pour ses œuvres diocésaines.

Le 20 juin, la procession de la Fête-Dieu fut comme le prélude des fêtes augustes du Centenaire. La moitié de l'épiscopat y entourait le Chef de l'Eglise, tenant le saint Sacrement dans ses mains, à genoux, le front appuyé sur l'ostensoir, les yeux fermés, calme au milieu de cette foule comme s'il eût été seul dans son oratoire. Tel était le recueillement de l'innombrable assistance que, selon un témoin oculaire, en fermant les yeux on eût pu se croire dans un désert; il n'y avait d'autre bruit que le murmure des fontaines.

Le lendemain, on célébra le vingt et unième anniversaire du couronnement de Pie IX. Le 23 fut consacrée l'église de Sainte-Marie-des-Anges, admirable monument bâti, sur les plans de Michel-Ange, dans les Thermes de Dioclétien, et réédifié par Pie IX. Le 24, au sortir de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, le Pape fut l'objet d'une ovation comme jamais peut-être il n'en avait reçu. Agenouillée sur la vaste place et la remplissant tout entière, la foule que n'avait pu contenir la basilique attendait la bénédiction pontificale. Après que Pie IX eût étendu la main pour bénir, tout ce peuple se leva et, par un seul mouvement et un seul cri, repondit : *Vive Pie IX! Vive le Pape-Roi!* Les bras et les mouchoirs s'agitaient, les fleurs pleuvaient; le carosse papal resta longtemps comme emprisonné; le Saint-Père lui-même, accoutumé cependant à ces démonstrations d'un peuple aimant, avait les larmes aux yeux. Son camail fut en quelque sorte dépecé fil à fil par des ecclésiastiques français qui se trouvaient derrière lui et qui déposaient avec vénération ces reliques

dans leurs bréviaires. L'entassement de la foule et les acclamations durèrent jusqu'au Vatican, c'est-à-dire sur un parcours de plus d'une lieue en temps ordinaire. Et c'était tous les jours le même enthousiasme.

Le 25 juin, Pie IX encouragea, dans une paternelle et fortifiante allocution, les prêtres étrangers réunis autour de lui dans la chapelle Sixtine. Le 26, s'adressant aux évêques assemblés pour la remise du chapeau au cardinal-archevêque de Séville, il annonça une grande nouvelle qui, dans la situation précaire où il se trouvait, réduit au seul territoire de Rome et menacé, dans ce moment même, par les bandes de Garibaldi et par l'armée italienne, témoignait de l'intrépidité de son courage et de sa confiance. Cette nouvelle était celle de la tenue prochaine d'un Concile œcuménique. La voix de Pie IX fut couverte un instant par les applaudissements de la grave assemblée; la joie et l'amour étaient plus forts que le respect. La Révolution surprise et déconcertée affecta de se moquer de cette nouvelle, et peu de gouvernements y ajoutèrent foi tout d'abord; mais le monde catholique tressaillit d'espérance et salua dans cette annonce une des dates solennelles de l'histoire. « L'Europe, écrivit M. Louis Veuillot que sa foi rendit prophète ce jour-là, l'Europe a maintenant quelque raison de compter sur deux années de paix, parce qu'il faut que le Concile se tienne, Pie IX en ayant assigné le jour. »

La véritable solennité eut lieu le 29 juin, jour du Centenaire et des canonisations, puis le 7 juillet, où furent béatifiés deux cent cinq martyrs japonais. Mais les limites que nous avons posées d'avance à cet ouvrage ne nous permettent pas une description détaillée. Les cérémonies y ressemblèrent à celles de 1852 et 1863, si ce n'est que les foules y furent encore plus nombreuses, les acclamations plus incessantes, les illuminations plus splendides. Comme à ces deux dates mémorables les évêques ne voulurent pas se séparer sans avoir exprimé de nouveau, par une adresse commune, leur pleine adhésion à tous les enseignements et à tous les actes de Pie IX. Jamais, dans les plus beaux âges de la foi, jamais le corps de l'Eglise ne s'était montré si uni à la tête, ni les membres entre eux.

CHAPITRE XVII.

MENTANA.

Les journées mémorables dont nous venons de parler eurent lieu en l'absence de la garnison française. Il est superflu d'ajouter que pas le moindre désordre n'y fut signalé, bien que la population de Rome se trouvât doublée littéralement. La piété filiale sait se garder elle-même et se contenir sans qu'il soit besoin de police. Conformément à la convention de septembre, Napoléon III avait retiré ses troupes depuis sept mois. Le 6 décembre 1866, Pie IX leur avait fait ses adieux dans les termes suivants :

« Votre drapeau qui partit de France, il y a dix-huit ans, avec la mission de défendre les droits du Saint-Siége, fut alors accompagné par les vœux et les acclamations de toute la chrétienté. Aujourd'hui il rentre en France. Je désire, mes chers enfants, qu'il y soit accueilli avec les mêmes acclamations, mais j'en doute. On voit trop bien, en effet, que parce qu'il aura paru cesser de me couvrir, mes ennemis, eux, ne cesseront pas pour cela de m'attaquer ; au contraire.

» Il ne faut point se faire d'illusion : la Révolution viendra ici ; elle l'a proclamé, elle le proclame encore. Un personnage italien haut placé disait naguère que l'Italie est faite, mais non complète. L'Italie serait défaite s'il y avait ici un coin de terre où règnent l'ordre, la justice et la tranquillité... !

» Autrefois, il y a six ans, je parlais à un représentant de la France. Il me demandait si j'avais quelque chose à faire transmettre à l'Empereur. Je répondis : Saint Augustin, évêque d'Hippone, ville aujourd'hui française, voyant les barbares aux portes de la ville, de-

manda au Seigneur de mourir avant leur entrée, parce que son esprit s'effrayait des maux qu'ils amèneraient avec eux. J'ajoutai : Dites cela à l'Empereur : il comprendra. L'ambassadeur me répondit : Très-Saint-Père, rassurez-vous, les barbares n'entreront pas; mais l'ambassadeur n'était point prophète.

» Allez, mes enfants, partez avec ma bénédiction, avec mon amour. Si vous voyez l'Empereur, dites-lui que je prie chaque jour pour lui. On dit que sa santé n'est pas très-bonne : je prie pour sa santé. On dit que son âme n'est pas tranquille : je prie pour son âme. La nation française est chrétienne ; son chef doit être chrétien aussi. Il faut des prières accompagnées de confiance et de persévérance, et cette nation si grande et si forte pourra obtenir ce qu'elle désire... Allez, mes enfants, je vais vous donner ma bénédiction, en souhaitant qu'elle vous accompagne dans tout le voyage de la vie. Ne croyez pas que vous me laissiez ici seul et dénué de ressources : le bon Dieu me reste; c'est en lui que je me fie ! »

Pie IX ajouta, dans l'intimité : « Oui, Dieu est là qui soutient son Vicaire et l'empêche de faiblir. Il peut le laisser chasser, mais pour montrer de nouveau qu'il peut le ramener. J'ai été chassé, je suis revenu. Si je suis chassé encore, je reviendrai encore. Et si je meurs... Eh bien ! si je meurs, Pierre ressuscitera ! »

Ainsi la clairvoyance du danger chez Pie IX, n'ôtait rien à la confiance, ni la confiance à la clairvoyance. A vrai dire, ce qu'il osait annoncer tout haut : « La révolution viendra ici, » quiconque était capable de raisonner le disait tout bas. La convention de septembre laissait la petite royauté pontificale cernée de toutes parts par ses ennemis, exactement dans la même situation où se fût trouvé le gouvernement de Napoléon III, s'il se fût trouvé isolé dans Paris et les deux seuls départements de la Seine et de Seine-et-Oise, tout le reste du territoire français étant au pouvoir d'un gouvernement républicain ou d'une monarchie bourbonienne. En vain, M. Rouher s'efforça de démontrer aux Chambres que c'était là un équilibre très-stable et de nature à durer par lui-même indéfiniment : personne ne fut convaincu par son argumentation. Mais les majorités impériales, recrutées par le système des candidatures officielles, ne

demandaient pas au complaisant ministre des raisons qu'il n'avait pas; elles lui demandaient seulement des prétextes qui leur permissent de voter décemment suivant les désirs du maître.

La prédiction de Pie IX devait s'accomplir, mais non sans un intervalle de triomphe. Dès le lendemain des glorieux désastres de 1860, l'intrépide Mgr de Mérode, puis le général Kanzler qui lui succéda comme ministre des armes, s'étaient occupés de reformer la petite armée pontificale. Le succès répondit à leurs efforts. La Moricière venait de mourir, à la fin de 1865; mais un grand nombre de ses vétérans de Castelfidardo et d'Ancône revinrent à Rome en 1866, à l'annonce de nouveaux dangers. Le corps des zouaves dut élargir ses cadres, que la fleur de la jeunesse française, hollandaise, belge, anglaise, suisse et romaine, tint à honneur de remplir. Le grand air, les noms illustres de plusieurs de ces nouveaux croisés, et la parfaite discipline de tous imposaient le respect même aux rares factieux romains. « *Signor soldato,* monsieur le soldat, » c'est ainsi que les interpellait dans les rues quiconque adressait la parole à cette vaillante jeunesse que, de loin, les gens de plume vendus à la révolution se remirent à appeler « les mercenaires du Pape. »

Tandis que les uns offraient leur sang, d'autres donnaient leur or. Au Denier de saint Pierre s'ajoutait l'œuvre des zouaves pontificaux, c'est-à-dire de l'entretien de ces généreux soldats. Afin de parfaire la somme de cinq cents francs nécessaire annuellement pour chacun d'eux, on vit des artisans, des domestiques, de pauvres filles se cotiser ensemble. En 1867, les fidèles du diocèse de Cambrai entretenaient deux cents zouaves pour leur part, celui de Rodez cent, celui d'Arras autant, ceux de Cologne, de Nantes, de Rennes, de Toulouse, presque autant.

D'autre part, à demi éclairé par le coup de foudre de Sadowa, le gouvernement français paraissait s'être départi, à l'égard de la protection du Saint-Siége, de sa maxime secrète de 1860 : Ni faire, ni laisser faire. En quittant Rome, il avait autorisé la création, sous un chef désigné par lui-même, d'un corps de volontaires, pris en grande partie dans l'armée française, qui devaient veiller auprès du Pape. On appela cette légion, légion d'Antibes, du nom de la ville

où elle s'était formée. Pie IX pouvait en outre compter sur les sentiments de l'armée romaine proprement dite. C'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour maintenir la tranquillité intérieure, à supposer qu'aucune agression ne vînt du dehors.

Mais déjà Garibaldi avait préparé cette agression. En même temps qu'il affermissait, au congrès démagogique de Genève, l'organisation de l'*Internationale*, l'infatigable forban avait profité de l'affluence des pèlerins à Rome pour tromper la police pontificale et pour introduire dans la ville des bandes de sicaires, des munitions, des armes de toute espèce, des bombes Orsini. Après le départ des évêques, il ouvrit publiquement, en Italie, des souscriptions d'argent et des enrôlements de soldats. Les magasins du gouvernement piémontais étaient à sa disposition, comme en 1860, pour l'aider à habiller et armer ses volontaires; de nombreux fonctionnaires et officiers de l'armée régulière s'engageaient parmi eux, sans même se donner la peine de cacher leurs pantalons d'uniformes ni leurs armes d'ordonnance. Les municipalités votaient des subsides aux garibaldiens, par délibérations publiques, et les administrations de chemins de fer leur fournissaient des trains spéciaux. Au milieu de ces actes manifestes de complicité, Victor-Emmanuel envoyait à Paris protestations sur protestations. Il n'entendait nullement, disait-il, se dégager des obligations que lui imposait l'article premier de la convention du 15 septembre 1865, et l'on pouvait s'en remettre à lui pour arrêter les agitateurs et réprimer, fut-ce par la force, toute violation de la frontière pontificale. Il ne se contentait pas de parler : il agissait comme il savait le faire si bien. Garibaldi se vit interné dans son île de Caprera, mais il s'échappa au bon moment, à travers les sept vaisseaux qui le gardaient. Alors un mandat d'arrêt fut lancé contre lui; on le rechercha activement à Gênes, à Turin, partout, excepté à Florence, où il haranguait la foule en pleine place publique, sous les fenêtres du palais du roi; puis, lorsqu'on s'avisa de l'arrêter à Florence, il se trouva qu'il venait de partir pour la frontière romaine, par train express, avec tout un état-major. On voulut user du télégraphe pour faire rétrograder le train; mais le télégraphe faillit à son devoir, peut-être par

la faute d'un employé indocile. Le gouvernement italien ne négligea point d'ouvrir une enquête immédiate sur ce point, et jura de punir le coupable, s'il y avait lieu. Que pouvait-on lui demander de plus? La France ne s'était-elle pas contentée de moins que cela en 1860?

Pendant cet échange de notes diplomatiques, Garibaldi et les siens pénétraient de tous côtés à la fois dans l'Etat pontifical. Vingt-sept gendarmes, qui gardaient la petite ville d'Aquapendente, furent surpris par deux cent cinquante garibaldiens qui, renforcés d'une deuxième bande, marchèrent de là sur Ischia, Valentano, Canino, pillant les caisses publiques, saccageant les couvents et les églises, et se retirant avec prudence toutes les fois qu'elles rencontraient des forces pontificales en nombre sérieux. Quatre-vingt-cinq zouaves ou soldats de ligne, ayant eu la témérité de les poursuivre à Bagnorea, et de les aborder à la baïonnette, furent repoussés avec perte. Il ne pouvait guère en être autrement, vu l'effrayante disproportion numérique. Garibaldi cria victoire avec son emphase ordinaire :

« Salut aux vainqueurs d'Aquapendente et de Bagnorea! Les mercenaires étrangers ont fui devant les valeureux champions de la liberté italienne. Ces bretteurs, avides de sang, ont éprouvé l'exquise générosité des fiers vainqueurs. Oui, vous, prêtres, maîtres raffinés en bûchers, tortures et prisons, vous qui buvez, avec la joie de la hyène, dans le calice de votre mensonge, le sang des libérateurs, on vous pardonne, ainsi qu'à vos soldats-bourreaux, boue infecte de tous les cloaques san-fédistes... »

Mais avant d'avoir reçu cette proclamation, où l'on parlait de miséricorde dans un style qui la sentait si peu, déjà les vainqueurs d'Aquapendente et de Bagnorea avaient été chassés de leurs faciles conquêtes, et par une ironie des événements que Garibaldi n'avait point prévue, c'étaient eux qui, tombés aux mains des pontificaux, avaient demandé grâce et l'avaient obtenue. On peut même dire que la générosité des soldats du Pape fut excessive dans cette circonstance, car il se trouva que les vaincus étaient coupables de bien d'autres crimes que celui de soulèvement à main armée. Ils avaient pillé la cathédrale de Bagnorea, brisé le tabernacle, volé les vases

sacrés, pollué l'image de la madone, percé le crucifix de leurs baïonnettes, décapité les statues des saints et, par une infernale parodie, fusillé un homme inoffensif, afin que le sang humain coulât sur l'autel du sacrifice.

A Subiaco, le gouverneur, qui était un prêtre, tomba avec la ville au pouvoir des bandits, et ceux-ci s'apprêtaient à mettre l'une au pillage et peut-être l'autre à mort; mais les pontificaux survinrent. La lutte fut courte. Le chef des garibaldiens ayant été tué, le reste prit la fuite. Ceux qui gardaient le prisonnier se jetèrent à ses genoux : « Pitié, monseigneur, ne nous livrez pas aux zouaves : Ils nous tueraient! » Le gouverneur les fit entrer dans son oratoire, dont il ferma la porte, et lorsqu'arriva le commandant des zouaves, qui lui raconta le combat et lui parla des prisonniers qu'il venait de faire : — « Des prisonniers? tout le monde en fait, dit le gouverneur en riant, et j'en ai aussi, moi, quoique je ne sois pas d'épée comme vous. — Où sont-ils? — Ah! ils sont miens et non vôtres; promettez-moi de respecter en moi le droit absolu du vainqueur, sinon je ne vous les montre point. » Le commandant promit ce qu'on lui demandait. Alors le gouverneur ouvrit la porte de son oratoire et fit sortir les garibaldiens. Les prisonniers ébahis lui demandèrent sa bénédiction. Après l'avoir reçue, ils repassèrent librement la frontière italienne.

L'affaire de Monte-Libretti, le 14 octobre, fut plus sérieuse. Quatre-vingts zouaves y luttèrent de cinq heures et demie du soir à huit heures contre douze cents garibaldiens. Leur capitaine, Arthur Guillemin, et leur sous-lieutenant Urbain de Quélen, y périrent glorieusement. La nuit venue, les zouaves ne pouvant plus combattre et n'osant s'établir dans les premières maisons qu'ils avaient conquises, quand tout le reste de la ville regorgeait encore d'ennemis, se retirèrent en bon ordre, emportant leurs morts et emmenant douze prisonniers. Ils revinrent à l'assaut le lendemain matin, mais ils trouvèrent la place évacuée.

La violation du territoire pontifical était trop flagrante pour pouvoir être niée plus longtemps, d'autant que le cabinet des Tuileries n'ignorait rien de ce qui se passait. Il se trouvait accidentellement

représenté à Rome par un diplomate d'une autre école que celle des Thouvenel et des Lavalette. Le titulaire de l'ambassade, M. de Sartiges, se trouvait en congé. M. Arman, son premier secrétaire, le remplaçait. M. Arman prenait ses devoirs au sérieux; il les remplit en honnête homme et, au risque d'être importun, ne cessa de tenir jour par jour la France au courant des événements qui se précipitaient. Ainsi un simple secrétaire d'ambassade sauva l'honneur de son pays.

Mis en demeure d'arrêter enfin l'invasion, aux termes de la convention de septembre, le gouvernement de Florence échelonna autour de la frontière pontificale, sous les ordres de Cialdini, un corps de quarante mille hommes, et fit savoir aux Tuileries que c'était pour la garder. Il prouva bientôt que c'était pour s'y jeter à la suite de Garibaldi, comme sur le royaume de Naples en 1860.

En attendant, les agresseurs passaient à leur aise entre les différents postes, et, quand ils étaient battus et poursuivis par les pontificaux, ils venaient se reformer derrière les rangs piémontais (1).

Cependant le petit nombre des soldats pontificaux se voyait débordé et, quoique battues, les hordes garibaldiennes avançaient toujours. La terreur était dans Rome. Les sicaires de la Révolution parlaient de faire sauter les édifices. Ils commencèrent par la caserne Serristori qu'ils avaient minée, et qui ensevelit un soir sous

(1) On se souvient encore de la spirituelle et loyale boutade que laissa échapper à cette occasion la plume d'un chroniqueur fort peu catholique, M. Villemot. Il met en scène un général piémontais, spécialement chargé de s'opposer au passage des garibaldiens, et qui n'en arrête aucun.

« Une première bande se compose de quatre cents vigoureux gaillards, qui ont « rendez-vous, disent-ils, avec les gendarmes du Pape, de bons enfants. » — Laissez passer!

» En voici une seconde. Ce sont des moissonneurs. — « Mais ils ont des fusils en bandoulière? — C'est pour tuer le charançon. — Fort bien. Et ceux qui suivent? — Ce sont des jardiniers qui vont planter des roses dans le jardin du souverain Pontife. » — A merveille, qu'ils passent!

» L'instant d'après une noce se présente. Il y a huit ou neuf cents invités, c'est beaucoup. Mais on a des amis, ou on n'en a pas. Le général embrasse la mariée, dans laquelle il reconnaît son ancien brosseur, et lui dit : — « Imbécile, cache donc ton fusil qui passe sous ta robe! »

ses ruines les musiciens du corps des zouaves, surpris ainsi par la mort au milieu de leur répétition. Ce furent heureusement les seules victimes. Tous les autres zouaves restés à la garde de la ville étaient en ce moment en patrouille, loin de la caserne.

Les garibaldiens attendaient l'explosion. Ils se répandirent dans les rues, cherchant à profiter de l'effroi et de la confusion générale pour se saisir des postes militaires. Ils purent assassiner dans l'ombre quelques soldats et quelques gendarmes, mais ils ne parvinrent même pas à sonner la cloche d'alarme au Capitole, ce qui devait leur servir de signal. Leur principal chef, un Milanais du nom de Cairoli, fut tué les armes à la main, avec une vingtaine des siens, dans une vigne, aux abords de la ville. Le coup était manqué.

Le cabinet des Tuileries cessa enfin de s'obstiner contre l'évidence et contre le cri unanime de la conscience publique. Un petit corps d'armée avait été rassemblé à Toulon. L'ordre arriva de l'embarquer et de le diriger sur Civita-Vecchia. Les catholiques respirèrent. Mais sur de nouvelles assurances venues de Florence, contre-ordre fut donné, et l'embarquement suspendu. Victor-Emmanuel et son ministre, M. Rattazzi, s'imaginèrent comprendre la signification secrète de ce contre-ordre. Ils se souvinrent du passé, et les troupes de Cialdini franchirent hardiment la frontière pontificale.

A cette nouvelle, tous ceux qui avaient souci de l'honneur français crurent que c'en était fait, et se résignèrent dans un sombre silence à dévorer une honte de plus. Les indifférents eux-mêmes s'indignaient. A Paris, sur les boulevards, on ne s'abordait que pour se demander jusqu'où nous mèneraient *ces farceurs d'Italiens;* on ne les nommait plus autrement. Les ennemis du Pape, qui ne l'étaient pas moins de l'Empereur, triomphaient, mais tout bas. Les députés ou protestaient avec les catholiques, ou n'osaient se montrer; les ministres se taisaient... L'armée de Toulon partit.

Il était temps, et on parut le comprendre. Autant il y avait eu d'irrésolution dans la décision, autant il y eut de promptitude dans l'action. L'armée française débarqua à Civita-Vecchia, le 29 octobre, sous le commandement du général de Failly.

Trois jours auparavant, le 26, la petite ville de Monte-Rontondo,

à cinq lieues de Rome, avait été attaquée par Garibaldi en personne, et par cinq mille quatre cents des siens. Elle avait pour garnison trois cent cinquante hommes de la légion d'Antibes. Cette poignée de braves s'y défendit deux jours et repoussa cinq assauts. Il fallut céder enfin; elle avait épuisé toutes ses munitions; elle se retira. Mais elle laissa Garibaldi tellement épuisé et désorganisé par cette peu glorieuse victoire, qu'il ne put reprendre de plusieurs jours sa marche en avant. Elle avait sauvé Rome.

Monte-Rotondo éprouva le sort de Bagnorea. Pour trouver dans l'histoire des scènes de violences comparables à celles-là, il faut remonter à l'invasion des Barbares; toutes les correspondances du moment en font foi. On doit rendre cette justice à Garibaldi qu'il réprouva publiquement, par un ordre du jour du 28 octobre, les « honteux excès » de ses compagnons d'aventures, et qu'il procéda parmi eux à des épurations successives; mais il ne pouvait les empêcher d'être ce qu'ils étaient : une tourbe de scélérats vomis sur l'Etat pontifical par les sociétés secrètes de tout l'univers. Une autre chose l'étonnait : c'était de trouver si peu d'accueil de la part des populations qu'il était censé venir délivrer. Son principal lieutenant, Bertani, en porta témoignage dans la *Riforma* du 18 novembre 1867 : « Il faut l'avouer, écrivait-il, les populations romaines n'ont aucune idée de l'Italie une et libre. Nous n'avons pas entendu un seul cri de réjouissance nous accueillir ou nous encourager; nous n'avons pas obtenu un seul secours spontané ni un mot de consolation de ce peuple abruti. »

Le général Kanzler, pro-ministre des armes, reconnaissant l'impossibilité de disputer indéfiniment la frontière à des bandes qui se recrutaient sans cesse, avait ordonné aux garnisons isolées de se replier toutes sur Rome. C'était Rome qu'il importait de préserver, avant tout, d'un coup de surprise des envahisseurs. Garibaldi renforcé se porta en avant de Monte-Rotondo. Cialdini le suivait à quelque distance sans oser encore lui donner ostensiblement la main. Mais les Français arrivaient.

Kanzler partit de Rome le 3 novembre, à deux heures du matin, suivi de 3,000 pontificaux et de 2,000 Français. « Venez, avait-il dit

à M. Emile Keller, au docteur Ozannam et à quelques autres arrivés de Paris pour organiser le service des ambulances pontificales, venez : vous verrez une belle bataille. »

La petite armée rencontra l'ennemi à une heure de l'après-midi, à peu de distance du bourg de Mentana, l'ancien Nomentum, qui donna son nom à la voie Nomentane. Garibaldi avait dix à douze mille hommes ; il les embusqua sur des mamelons couverts de bois ou les dispersa en tirailleurs dans les haies. Pianciani qui, plus tard, fut maire de Rome, commandait son aile gauche.

Les pontificaux engagèrent le feu ; mais que faire contre un ennemi à peu près invisible et supérieur en nombre ? Un des vétérans de Castelfidardo, le lieutenant-colonel de Charette, le même qui devait s'illustrer plus tard à Patay et au Mans, comprit qu'on n'arriverait à rien par la fusillade : « Allons, mes zouaves ! s'écria-t-il, à la baïonnette, et souvenez-vous que l'armée française vous regarde ! » Les zouaves répondent : « Vive Pie IX ! » et s'élancent à sa suite. Les garibaldiens sont débusqués du premier mamelon, ensuite des autres, et ils seraient dès lors en déroute sans les retranchements formidables que leur offre la *Vigna Santucci*. On appelle ainsi une série de vignes et de jardins étagés les uns sur les autres et entrecoupés de murs. Garibaldi se tient au sommet, dans une villa d'où il dirige le feu sans s'exposer personnellement. La position est formidable ; Charette voit ses soldats hésiter ; il leur crie : « En avant, zouaves, ou je me fais tuer sans vous ! » Et au même instant son cheval s'abat sous lui, percé d'une balle. Mais les zouaves escaladent murs et ravins sans s'occuper de ceux qui tombent. Garibaldi se déconcerte devant cette trombe vivante. Il recule de sa villa dans les maisons, puis dans le château de Mentana. Les zouaves l'y poursuivent ; ils essuient un feu meurtrier parti des murs du château, mais ils avancent toujours et repoussent à la baïonnette un retour offensif et général de l'ennemi. Toutefois un pareil effort n'aurait pu se soutenir longtemps s'ils eussent été seuls, et la bravoure eût fini par succomber sous le nombre. Le général de Courten, qui dirigeait cette attaque, envoya demander du secours au général de Polhès, commandant des Français.

Ceux-ci, jusqu'à ce moment, étaient restés spectateurs inactifs, quoique non impassibles. « Bravo ! bravo, les zouaves ! » criaient-ils dans leur impatience de prendre part à la lutte. Sur un signe de leur chef, ils s'élancèrent à leur tour. A leur tête se distinguait le colonel Saussier, du 29e de ligne, depuis général et député à l'Assemblée nationale de Versailles. Le roulement précipité et jusqu'alors inconnu des fusils Chassepot porta la mort et l'épouvante jusque dans l'enceinte du château. Sur ces entrefaites, un détachement de zouaves, faisant un détour, se place entre Mentana et Monte-Rotondo et arrête les renforts qui, de cette dernière place, arrivaient aux garibaldiens. Cette vue achève de troubler les bandes déjà démoralisées. La nuit, qui survient, en favorisant la fuite, la change en déroute. Lui-même, Garibaldi, lui qui avait si souvent répété : *Rome ou la mort!* se dérobe à la faveur des ténèbres, comme le dernier des fuyards. Ses fils en font autant. On s'attendait à les voir recommencer le combat le lendemain matin, car Monte-Rotondo, resté en leur pouvoir, leur offrait un centre facile de ralliement. Il n'en fut rien. Dans la nuit même qui suivit la bataille, Garibaldi et ses fils avaient repassé la frontière italienne.

« Il se sauve toujours, *si salva sempre!* » disaient avec un amer découragement ses compagnons trahis, abandonnés, tandis que les soldats français, toujours disposés à la raillerie et aux jeux de mots, baptisaient le fait d'armes de la veille du nom de bataille de *Montre ton dos*. Les garibaldiens du château et tous ceux qui n'avaient pu s'esquiver à temps se rendirent au général de Polhès sans conditions.

La victoire coûta peu de sang aux vainqueurs, grâce à la rapidité avec laquelle elle fut enlevée. Les pertes de la troupe française se bornèrent à deux hommes tués, deux officiers et trente-six hommes blessés. Celles des pontificaux furent de vingt tués et cent vingt-trois blessés, dont plusieurs succombèrent à leurs blessures. La reconnaissance du monde catholique enregistra, parmi ces nobles victimes, des noms déjà chers à l'Eglise : tels furent Bernard de Quatrebarbes, neveu du défenseur d'Ancône ; Rodolphe de Maistre, petit-fils de l'immortel auteur du *Pape;* et Jean de Müller, fils du célèbre apologiste allemand. Pour qu'aucune gloire ne manquât à

ce champ de bataille de Mentana, il vit tomber des martyrs de la charité, quand il n'y en eut plus du courage et du dévouement. Les filles de saint Vincent-de-Paul allaient et venaient parmi les blessés et les mourants, secourant les uns et les autres, sans distinction d'uniformes. L'eau manquait; le zouave pontifical Jules Watts Russell, fils d'un anglican converti, courut en chercher pour un garibaldien qui allait mourir. Comme il soulevait doucement la tête du moribond pour le faire boire, lui-même fut frappé d'une balle et tomba raide sur celui qu'il avait voulu secourir. On trouva dans ses vêtements un petit billet où il s'exhortait lui-même : « Mon âme, mon âme, aime Dieu et va ton chemin. » Quel chrétien n'envierait une semblable mort, couronnant la vie que ces quelques mots donnent à supposer?

Les vaincus avaient été fanatisés par les sociétés secrètes et par Garibaldi, ce pauvre fou furieux qui ne pouvait écrire quatre lignes ni prononcer quatre paroles sans y enchâsser les *trahisons de la race noire*, *cette plaie purulente de l'Italie,* ou le *venin du Vatican*, *ce nid de vipères,* ou les *mensonges de Pie IX*, *cette peste, ce monstre*, *cet assassin deux fois maudit, comme prêtre et comme roi.* Aussi, une fois prisonniers, s'attendaient-ils aux plus durs traitements et à de terribles vengeances. Quelle ne fut pas leur surprise de voir leurs blessés relevés du champ de bataille avec autant de soins et de précautions que les blessés pontificaux, et ceux qui se portaient bien gardés d'abord sous bonne escorte, pour tout châtiment, puis relâchés peu à peu à mesure qu'on acquérait la certitude que Garibaldi ne recommencerait pas de si tôt!

L'amnistie fut complète. Cette extrême clémence d'un gouvernement légitime envers une agression de forbans, fit un noble et heureux contraste avec les implacables vengeances du roi usurpateur. Victor-Emmanuel, en effet, n'avait pas hésité à mettre à mort le général espagnol Borgès et ses compagnons napolitains, arrêtés, les armes à la main, dans une tentative de délivrance du royaume de Naples et de restauration de son ancien roi François II (1).

(1) Le prince Napoléon avait essayé de justifier, devant le sénat français,

Deux hommes seulement furent exceptés de l'amnistie pontificale : c'étaient les auteurs de l'atroce explosion de la caserne Serristori; leur crime, en effet, ne pouvait être considéré comme un fait de guerre, mais comme un lâche assassinat. On fit à ces deux misérables, nommés Monti et Tognetti, un procès régulier qui dura plus d'un an et où les formes de la justice furent strictement observées; ils furent convaincus et finirent par avouer tout. Ils subirent la peine capitale en demandant pardon à Dieu et aux hommes. Mais une chose que l'avenir aura peine à croire, c'est que le lendemain de cette exécution, la chambre des députés de Florence osa protester solennellement contre elle, et que Victor-Emmanuel protesta comme la chambre. Les sociétés secrètes ouvrirent une souscription pour les veuves des suppliciés; Victor-Emmanuel s'y associa, et l'on vit un roi glorifier ainsi les gens qui font sauter les casernes. Il est vrai que ce roi était le même qui, en vertu d'un décret rendu par Garibaldi à Naples en 1861, pensionnait la veuve du régicide Agesilas Milano.

Pie IX entendait autrement les devoirs de la royauté; il sentit que le forfait de Monti et de Tognetti réclamait un exemple, et il fut inexorable : « Un roi, disait-il, doit justice à tout le monde, à commencer par les honnêtes gens, et voilà pourquoi il ne faut pas que les assassins puissent compter sur l'impunité. »

Il ne fut pas le dernier à visiter les garibaldiens blessés, « ces malheureux dont un grand nombre n'étaient qu'égarés et qui, après tout, étaient ses enfants. » Deux cents d'entre eux avaient été transportés dans une salle basse du fort Saint-Ange. Il les aborda

l'exécution de Borgès. Il s'écria à ce propos, avec le cynisme qu'il mettait dans tous ses discours :

« Croyez-vous que si, demain, quelques centaines d'orléanistes débarquaient en armes sur la côte de Normandie, nous nous contenterions de les repousser et les laisserions retourner en Angleterre sains et saufs? Nous les ferions bel et bien fusiller tous! »

A cette déclaration du prince démocrate, un frisson parcourut les rangs des sénateurs, mais il ne se trouva personne pour rappeler que le gouvernement de Louis-Philippe avait fait grâce de la vie, par deux fois, au futur empereur Napoléon III, et que s'il n'eût pas été plus généreux que le prince Napoléon, jamais celui-ci n'aurait habité le Palais-Royal.

seul et leur dit : « Me voici, mes amis; vous voyez devant vous celui que votre général appelle *le vampire de l'Italie*, vous avez tous saisi les armes contre moi, et vous ne trouvez ici qu'un pauvre vieillard...! Vous manquez de souliers, de vêtements, de linge. Eh ! bien, le Pape à qui vous faisiez la guerre va vous en faire donner. Puis il vous renverra à vos familles; seulement, avant de partir, vous ferez un peu de retraite spirituelle pour l'amour de moi. »

Les malheureux révoltés n'en pouvaient croire leurs yeux et leurs oreilles. Les uns se détournaient de lui avec une sombre fureur, comme des démons qui ne veulent pas cesser de haïr. Les autres, plus nombreux, saisissaient cette main paternelle levée sur leurs têtes pour les bénir et l'arrosaient de leurs larmes. Le bon Pape admirait les vues de Dieu, qui tire le bien du mal. « *O felix culpa!* ô heureuse faute ! disait-il par allusion aux prières du samedi saint; si ces enfants n'avaient pas porté les armes contre moi, peut-être n'auraient-ils pas fait une aussi sainte mort. »

On fut plusieurs jours en France sans connaître exactement les détails de l'affaire de Mentana. On savait que Garibaldi avait pris la fuite et que l'invasion était repoussée, mais on ignorait si et dans quelle mesure l'armée française avait contribué à ce résultat. Il semblait que le gouvernement redoutât de l'avouer. Lorsque, par la publication du rapport officiel du général, le doute cessa d'être possible, ce fut une explosion de rage dans le parti révolutionnaire. La Révolution avait jusque-là ménagé Napoléon III comme un instrument docile et précieux; elle ne lui pardonna point Mentana.

Mais la France honnête et loyale, la vraie France pensait autrement que les sociétés secrètes. Loin de regretter ce qui venait d'avoir lieu, elle craignait que ce ne fût pas assez. En effet, Cialdini avait pu ramener piteusement, mais tranquillement les troupes italiennes sur le territoire italien, sans que personne lui demandât compte de la violation de la convention de septembre; les ministres continuaient à parler de l'unité italienne avec la même complaisance que depuis huit ans, et les journaux officieux de la démagogie, qui étaient en même temps ceux du prince Napoléon, commençaient à réclamer le prompt retour des troupes françaises de Rome, toujours en vertu de

cette fameuse convention qui, paraît-il, obligeait la France sans obliger l'Italie. Le Corps législatif s'émut. Non-seulement les députés franchement catholiques qui avaient l'habitude de se séparer du gouvernement sur la question romaine, mais nombre de ceux qui, jusqu'à ce jour, n'avaient jamais laissé paraître la moindre indocilité au moment du vote, résolurent de forcer le gouvernement à une déclaration nette et publique de ses intentions.

La demande d'interpellation fut éloquemment développée par M. Thiers, dans la séance du 4 décembre. Il prouva, ce qui du reste était facile, qu'on ne pouvait tenir aucun compte de la parole de Victor-Emmanuel et des promesses italiennes. « La maison de Savoie, dit-il, chasse au faucon avec Garibaldi. S'il échoue, on le conduit à Caprera ; s'il réussit et prend un royaume, on lui dit : Vous êtes, vous, la Révolution ; votre proie n'est pas à vous, mais à nous, qui sommes l'ordre et la légalité. » L'avocat Jules Favre eut l'impudeur de développer une interpellation en sens contraire et de chercher à justifier l'Italie ; mais ses sophismes ne trouvaient plus d'échos.

M. Rouher, ministre d'Etat, ne put reculer. Il fit un long discours où il défendit la politique de Napoléon III contre l'une et l'autre interpellation et où il s'enferma de nouveau dans cette incroyable chimère de ne vouloir sacrifier ni l'unité italienne à la papauté temporelle, ni la papauté temporelle à l'unité italienne. D'un côté, M. Jules Favre lui objecta que l'Italie, et entre autres M. Menabrea, chef actuel du cabinet de Florence, dont le ministre français venait de louer la sagesse et la modération, ne cessait de déclarer indispensable la possession de Rome (1) ; de l'autre côté de nombreux murmures protestèrent contre l'injurieuse égalité qu'on mettait entre les droits du Pape et ceux de l'Italie, entre la victime et son bourreau. M. Rouher sentit la majorité prête à échapper, pour la première fois depuis seize ans, au gouvernement impérial. Il se retourna vers Jules Favre et lui déclara « qu'il n'était d'accord avec lui sur aucun point, qu'il repoussait absolument sa politique ; » ensuite, s'adres-

(1) M. Ratazzi avait donné sa démission après la bataille de Mentana.

sant aux conservateurs, il affirma qu'on défendrait Rome contre l'Italie tant que la conciliation désirée n'aurait pas eu lieu, que *jamais*, *jamais* la France n'abandonnerait Rome. Il finit par conjurer la Chambre de se serrer autour du gouvernement qui, pour gage de sa résolution, venait de donner la bataille de Mentana.

Des acclamations prolongées accueillirent cette déclaration, et la presque unanimité du vote ne fut plus douteuse.

Cependant, une fois la première émotion passée, on crut démêler encore un reste d'équivoque dans une affirmation si claire en apparence. M. Berryer, glorieux vétéran de la tribune française, observa que l'expression de *Rome* toute seule n'était point satisfaisante, et qu'il ne fallait pas laisser au gouvernement la faculté de livrer un jour la banlieue en conservant la capitale. Un groupe considérable de députés appuya aussitôt cette observation, tant, avec Napoléon III, il fallait se défier des subterfuges. M. Rouher fut obligé de remonter à la tribune. Il compléta, dit-il, sa pensée et déclara, aux applaudissements de la Chambre, que l'Empereur garantissait non-seulement la ville de Rome, mais le territoire actuel du Saint-Siége dans toute son intégrité.

Telle fut la mémorable séance du 4 décembre 1867, où la volonté de la France s'imposa enfin à son despote; trop tard, malheureusement, pour elle et pour lui. Si les représentants de la nation avaient montré dès le principe la même décision, si l'Empire avait toujours parlé comme au 4 décembre 1867, si surtout il eût agi conformément à ses paroles : ou il ne serait pas tombé, ou il serait tombé avec honneur; mais jamais nous n'aurions vu ni l'unité italienne, ni l'unité allemande, et le drapeau noir de la Prusse ne flotterait pas aujourd'hui sur Metz, Mulhouse et Strasbourg.

CHAPITRE XVIII.

LES NOCES D'OR DE PIE IX. — PIE IX *FAUX-MONNAYEUR.* — CONCILE DU VATICAN.

Rome, sauvée encore une fois des violences de Garibaldi et des hypocrisies du gouvernement italien, restait toujours menacée; le monde chrétien ne s'abandonna point à une sécurité trompeuse. Les volontaires affluèrent de nouveau. En 1868 il en vint trois cents du Canada. Ces *mercenaires* servaient à leurs frais. Les évêques de Hongrie fournirent trois escadrons de hussards, tous également montés, équipés et entretenus par des souscriptions hongroises. Les évêques et la noblesse de Galicie envoyèrent des lanciers. La France, la Belgique et l'Allemagne catholique développèrent à l'envi l'œuvre de l'entretien des zouaves pontificaux.

Le Pape, de son côté, continuait à se livrer en paix aux travaux de sa charge suprême et aux inspirations de sa charité. Il fonda, en 1868, une ferme-école pour l'enfance. Il la pourvut des instruments les plus perfectionnés et la mit sous la direction des frères belges de la Miséricorde, le tout aux frais de sa cassette particulière. L'établissement s'appelle la *Vigna Pia,* du nom de l'auguste fondateur. On l'aperçoit à gauche du chemin de fer, sur une éminence, en approchant de l'enceinte de Rome.

Le 11 avril 1869, arriva le cinquantième anniversaire de la première messe célébrée par Pie IX; ce fut par tout l'univers comme une explosion d'amour. Tous les souverains de l'Europe firent parvenir au saint Pontife, par des lettres autographes, leurs congratulations filiales; mais l'allégresse des peuples dépassa toute descrip-

tion. A Rome, la fête des *Noces d'or* de Pie IX dura trois jours. Partout ailleurs, comme elle coïncidait avec le dimanche du Bon Pasteur, elle fut célébrée dans les églises, et souvent sur les places publiques ou les montagnes, par des illuminations ou des feux de joie. Sous le nom d'étrennes à Pie IX, la presse catholique avait ouvert des souscriptions. La générosité n'était point lassée par le Denier régulier de saint Pierre, et l'on pourrait citer tel journal qui recueillit plus de cent mille francs pour sa part. Mgr Melchers, archevêque de Cologne, fit observer dans son instruction pastorale, que jamais Pape ne s'était vu en relations à la fois si intimes et si universelles avec le cœur de l'humanité. En effet, ce qui fut encore plus doux au Pasteur suprême que toutes les démonstrations, ce fut de penser que des millions et des millions de fidèles s'étaient unis à sa messe, dans la matinée du 11 avril, en recevant eux aussi la sainte communion; ce fut de sentir l'univers entier prier avec lui et pour lui. « Mon Dieu, s'écria-t-il devant un certain nombre de pèlerins accourus pour le féliciter en personne, mon Dieu, ayez pitié de moi, c'est trop de bonheur! J'ai peur que bientôt, quand je paraîtrai devant votre justice, vous ne me disiez : Tu as été récompensé sur la terre. Non! pas à moi, mais à vous, ô mon Dieu, à vous seul l'amour des chrétiens! »

Ses serviteurs eurent l'heureuse idée de ranger symétriquement, dans les salles du Vatican, les dons nombreux et riches qui lui étaient offerts à cette occasion. Il s'arrêta devant et s'écria : « Enfin, moi aussi j'ai mon exposition universelle! elle est le produit, non de mon industrie, mais de l'amour de mes enfants. » Ensuite, feuilletant les énormes manuscrits couverts d'adresses de dévouement, il ajouta : « Voici la véritable expression du suffrage universel catholique. »

Mais ces félicités avaient leurs ombres, et ces splendides tableaux leurs revers. Nous ne comptons point comme tels les massacres de chrétiens en Chine, et les douloureux mais triomphants récits qui annonçaient à l'Eglise qu'elle comptait des martyrs de plus; nous voulons parler des scandales qui déshonoraient, en France, une cour et un système politique prêts à disparaître, des entreprises du

ministre Duruy contre l'éducation chrétienne, et des festins impies du prince Napoléon et du sénateur-académicien Sainte-Beuve, le Vendredi saint. Nous voulons parler surtout de l'apostasie d'un déclamateur sacré, aussi pauvre théologien que brillant phraseur, à qui des amis inconsidérés firent une réputation d'orateur absolument comme d'autres en avaient fait une de stratégiste à Garibaldi. Le progrès de l'ignoble secte des solidaires en Belgique, ceux d'une nouvelle révolution en Espagne, où l'on chassait les religieux et les religieuses au nom de la liberté, enfin la réouverture des clubs à Paris, tout faisait redouter à Pie IX de prochaines catastrophes.

Un deuil de famille attrista aussi l'année 1869. Pie IX apprit que son frère aîné, le comte Gabriel Mastaï venait de faire une chute grave, grave surtout à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Aussitôt il traversa Rome et gravit à genoux la Scala Santa. Peu de jours après on lui annonça la mort du malade. Il s'enferma plusieurs heures dans son appartement, afin de n'avoir point de témoin des larmes que lui arrachait sa douleur; ensuite il se rendit à la basilique vaticane, où il pria longtemps, soit devant le saint Sacrement, soit devant le tombeau des apôtres.

Les divers états qui forment l'union monétaire occidentale, c'est-à-dire la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et le Saint-Siége, convinrent, sur ces entrefaites, de l'opportuné de refondre leurs monnaies divisionnaires d'argent. Un type fut choisi, type que le Portugal, la Grèce, la Roumanie, et d'autres encore adoptèrent à leur tour, et l'on tomba d'accord que chaque état frapperait de cette nouvelle monnaie une quantité proportionnelle à sa population. Sur cette base, l'état pontifical devait émettre quarante millions de francs environ, pour une population de trois à quatre millions d'âmes, y compris les Romagnes et l'Ombrie, sur lesquelles il garde tous ses droits. Il émit les quarante millions, mais le gouvernement de Florence se plaignit, sous prétexte que le Pape ne comptait plus effectivement que six à sept cents mille sujets, et Napoléon III, toujours disposé à complaire à la Révolution, somma Pie IX de retirer de la circulation les trois quarts au moins de sa nouvelle monnaie, pour qu'elle fût refondue à l'effigie de Victor-Emmanuel. La sommation, dans ces

termes, n'était guère acceptable; en outre, l'opération était onéreuse. Pie IX maintint son droit. Les gouvernements français et italien, de concert, fermèrent leurs caisses, et par suite celles de toute l'union monétaire, à toutes pièces d'argent portant la douce et noble figure de Pie IX. Cela sans aucune explication au public.

La bonne foi révolutionnaire s'empressa de suppléer à leur silence. A l'instant la rumeur se répandit que les pièces du Pape étaient à un alliage inférieur. Le Pape fut qualifié de faux monnayeur par les mille voix de la presse impie; on vit le peuple abusé repousser avec colère, comme celle d'un voleur, l'effigie du représentant de la justice sur la terre, et les catholiques eurent cette douleur particulière, qu'au moment où cette tempête de calomnies fut déchaînée, au commencement de 1870, c'était un des leurs, un champion émérite du pouvoir temporel, qui tenait en France le portefeuille des finances. Le trésor pontifical consentit à des sacrifices considérables, afin de diminuer les pertes et les récriminations des détenteurs forcés de son argent, que l'on ne trouvait plus à écouler. Mais vainement des chimistes amis de la vérité firent-ils l'analyse de ce métal décrié, et affirmèrent-ils qu'il était exactement au même titre et de la même valeur que la monnaie de Napoléon III ; ni la presse officieuse, ni la presse officielle ne reproduisirent ces rectifications, et la calomnie subsista. Le temps approchait, hélas! où la France épuisée se verrait trop heureuse de la retrouver encore, cette monnaie pontificale, qu'autrement il lui aurait fallu remplacer par du papier.

Mais le jour était arrivé d'appliquer aux perturbations du monde le grand remède que Pie IX avait annoncé dès 1867. Il publia, le 29 juin 1868, une bulle qui se terminait ainsi :

« ... Nous appuyant sur l'autorité de Dieu même et des apôtres Pierre et Paul, de l'avis et avec l'assentiment de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, Nous indiquons par la présente lettre, et convoquons un Concile général qui sera tenu l'année prochaine 1869, dans notre illustre ville de Rome et dans la basilique du Vatican, et qui s'ouvrira le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée conception de la Vierge Marie, mère de

Dieu, pour être terminé, avec l'aide du Seigneur, à la gloire de Dieu et pour le salut de tout le peuple chrétien.

» En conséquence, Nous voulons et ordonnons que, de toutes leurs résidences, nos vénérables Frères les patriarches, archevêques et évêques appelés par droit ou par privilége à siéger et à donner leur avis dans les conciles généraux, viennent à ce concile œcuménique convoqué par Nous, et ce sous les peines portées par le droit ou la coutume contre ceux qui ne se rendent pas aux conciles, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque empêchement dont ils auront à justifier au concile lui-même.

» Nous avons l'espoir que Dieu, qui tient les cœurs des hommes dans sa main, écoutera favorablement nos vœux et fera, par son ineffable miséricorde, que reconnaissant de mieux en mieux quels grands biens découlent en abondance de l'Eglise catholique sur la société humaine, et que cette Eglise est le plus solide fondement des empires et des royaumes, les souverains et les chefs de tous les peuples, particulièrement les princes catholiques, non-seulement n'empêcheront pas nos vénérables Frères ci-dessus mentionnés, mais encore se plairont à les favoriser, à les aider et à les assister avec le plus grand zèle, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien du concile. »

Ainsi, renonçant aux traditions antérieures, le Pape s'abstenait d'inviter les princes catholiques à se faire représenter à la grande réunion de la chrétienté. On comprit généralement les trop justes motifs de cette abstention. Comment des hommes qui faisaient profession d'ignorer l'Eglise et Dieu dans leurs actes publics et leurs législations, eussent-ils pu prendre part à des délibérations doctrinales sur les choses divines? Aucun gouvernement n'essaya d'entraver le départ des évêques pour Rome. Ceux qui l'auraient voulu, comme la Bavière, ne l'osèrent pas.

La convocation adressée au monde catholique fut complétée, quelques mois après, par une invitation analogue aux églises orientales qui ne sont plus en communion avec Rome. Pie IX y disait entre autres choses :

« Nous vous conjurons et supplions, avec toute l'ardeur que Nous

pouvons y mettre, de vous rendre à l'assemblée générale des évêques d'Occident et de tout l'univers, comme vos Pères se rendirent au deuxième concile de Lyon et à celui de Florence, afin que renouvelant les lois de l'ancienne charité, et remettant en vigueur la paix des premiers âges, dont le temps nous a fait perdre les fruits, nous voyions enfin, après une trop longue période de division, se lever l'aurore brillante et pure de cette union qui est dans nos vœux. »

Cet appel de Pie IX parut troubler profondément ceux auxquels il s'adressait. Un certain nombre d'évêques schismatiques, ne pouvant contester ses intentions paternelles, inclinaient fortement à accepter ses avances; mais le patriarche grec de Constantinople ayant refusé même de recevoir la lettre pontificale, aucun n'osa donner l'exemple. Le patriarche arménien non uni répondit qu'il se rendrait au concile; mais il ne vint pas.

Quant aux protestants et autres hérétiques, Pie IX leur écrivit aussi, mais seulement pour les engager à saisir cette occasion d'examiner s'ils sont vraiment dans la vérité et la voie droite du salut. Les évêques anglicans s'étonnèrent et s'irritèrent de n'être point convoqués avec les autres, Rome leur ayant marqué par là qu'elle ne les considère pas comme évêques. Le docteur Cumming, de l'église d'Ecosse, demanda, par l'organe de Mgr Manning, à être admis à présenter devant le concile les arguments qui pouvaient être allégués en faveur des opinions protestantes. Pie IX lui fit répondre « qu'on ne pouvait infirmer, en les mettant de nouveau en question, les décisions des conciles antérieurs, ni discuter ce qui a déjà été examiné, jugé et condamné. » Deux mois après, le 30 octobre 1869, « informé, dit-il, que ses paroles avaient pu être mal comprises, et que certains protestants s'étaient figuré que tout accès auprès du Saint-Siége leur était désormais fermé, » le Pasteur suprême dit dans une nouvelle bulle : « Bien loin de repousser personne, nous allons au-devant de tous... A ceux qui, égarés par leur éducation, croient à la vérité de leurs opinions, nous ne refusons nullement l'examen et la discussion de leurs arguments. Cela ne peut avoir lieu dans le sein du concile; mais il ne manque point de savants théologiens que nous leur désignerons et auxquels ils pour-

ront ouvrir leurs âmes... Puisse-t-il y en avoir beaucoup qui prennent cette ligne de conduite et la suivent avec bonne foi!... Nous prions instamment le Dieu de miséricorde d'amener cet heureux résultat... »

Cependant des commissions, présidées par des cardinaux, élaboraient activement la tâche immense réservée au Concile. Ces commissions se composaient des plus célèbres représentants de la science sacrée dans toutes les parties du globe, et c'est un honneur immortel que d'avoir fait partie de l'une d'elles. Mais, on a pu le regretter depuis, la préparation du Concile dépassa malheureusement l'enceinte de ces commissions. On ne doutait point que la définition de l'infaillibilité du siége de saint Pierre ne fût proposée. Les uns la souhaitaient avec ardeur et marquèrent peut-être prématurément et avec trop peu de mesure leurs espérances; d'autres la redoutaient, et en prenant le public à témoin de leurs anxiétés, fournirent, généralement sans le vouloir, des armes aux malintentionnés et aux indociles.

Le foyer d'agitation de ces derniers était en Bavière. Là régnait un artiste couronné, dont on n'a jamais bien connu les goûts et les opinions personnelles, si ce n'est en musique. Son ministre, le prince de Hohenlohe, et le prévot de la cathédrale de sa capitale, le chanoine Döllinger, se préparaient ouvertement et de gaieté de cœur, à livrer à la Prusse l'autonomie politique de son royaume, en même temps qu'ils essayaient de décatholiciser son peuple, pour le dénationaliser plus sûrement.

Dans un discours tenu plus tard devant ses électeurs au Reichstag, à Lulmbach, en octobre 1874, le prince de Hohenlohe s'est glorifié lui-même des projets de ligue générale que, sous son impulsion et avec l'appui énergique et constant de M. de Bismarck, le gouvernement bavarois voulut former entre tous les Eats chrétiens contre le Concile. Mais, dit-il, les puissances entièrement catholiques, telles que la France et l'Autriche, firent à sa circulaire du mois d'avril 1869 des réponses purement négatives, et leur abstention frappa d'impuissance le « bon vouloir » du petit Etat bavarois et du chancelier de la Confédération, en majeure partie protestante, de l'Allemagne du Nord.

Quant au chanoine Döllinger, il avait d'abord rêvé de diriger le Concile. Il se figurait y avoir des droits, en raison de son érudition incontestée et des services qu'il avait pu rendre autrefois. Voyant qu'il n'y était pas même appelé, et qu'une série de pamphlets lancés par lui sous le pseudonyme de *Janus* étaient restés sans effet, il jeta le masque et signa résolument une brochure nouvelle : *Considérations proposées au Concile*, dans laquelle il déniait à l'Eglise romaine toute autorité spéciale et supérieure sur les autres églises. On comprit dès lors qu'il ne se soumettrait pas aux décisions que le Concile pourrait prendre à l'encontre de ses opinions personnelles ; ou plutôt Döllinger était déjà schismatique.

En France, il était difficile que le gallicanisme attendît, sans chercher à le détourner, le coup qui allait le frapper à mort. Mgr Maret, évêque *in partibus* de Sura, chercha compendieusement à établir que l'infaillibilité de l'Eglise n'a pas et ne saurait avoir son expression dans les Papes, mais seulement dans les Conciles ; il oubliait que l'infaillibilité n'étant dans l'Eglise que par un miracle, il n'est pas plus difficile à Dieu de la conférer à un homme qu'à une assemblée, et que d'ailleurs peu importe ce qui nous paraît convenable ; il s'agit uniquement de savoir quelle a été la volonté du divin fondateur. L'abbé Gratry, adversaire plus dangereux parce qu'il était plus lu, combattit la thèse infaillibiliste à un autre point de vue. Il prétendit, avec plus d'éclat que de justice et de prudence, que Rome pouvait errer, puisqu'elle avait erré une fois dans la personne du Pape Honorius. Don Guéranger, abbé de Solesmes, et M. Amédée de Margerie élucidèrent victorieusement ce point d'histoire enténébré à dessein par les Grecs. Enfin, de pieux et illustres docteurs, dont les intentions ne pouvaient être suspectes, sans s'attaquer au fond même de la question, se prononcèrent publiquement contre l'opportunité d'une définition infaillibiliste. Tels furent plusieurs évêques de l'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique, et surtout le grand évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup. Mais ils trouvèrent de dignes contradicteurs dans d'autres évêques moins impétueux peut-être et moins brillants que Mgr Dupanloup, mais aussi considérables par leurs mérites et leur situation, et élevés dans d'autres doctrines. Ce

furent, pour en citer quelques-uns seulement, Mgr Manning, archevêque de Westminster, Mgr Dechamp, archevêque de Malines, Mgr Plantier, évêque de Nîmes, Mgr Roess, évêque de Strasbourg.

Les anti-opportunistes étaient frappés surtout des persécutions que la proclamation attendue pourrait attirer de la part du pouvoir civil. L'événement, on doit le reconnaître, a justifié leurs craintes; mais si leur prudence y voyait loin, Dieu y voyait plus loin encore. Ces nouvelles tempêtes étaient nécessaires à l'Eglise, en Allemagne et ailleurs.

Le monde se partageait entre les deux camps. L'ardeur était immense; elle s'exprimait par des souscriptions, par des adresses, par des écrits de toute sorte. Les incrédules, non moins attentifs que les fidèles, s'étudiaient avec une secrète joie à envenimer la querelle. Ils songeaient à Döllinger et n'avaient pas assez remarqué ces nobles paroles de Mgr Dupanloup : « Je vais au Concile, appelé par le Chef suprême de l'Eglise. J'y vais comme juge et témoin de la foi. J'y serai, je l'espère, avec l'aide de Notre-Seigneur, un juge libre, attentif et ferme, sans aucun respect humain, un témoin vigilant et fidèle. Et, le Concile achevé, quelles qu'aient été ses décisions, conformes ou contraires à mes vœux et à mes volontés, je reviendrai, soumis à tout, sans le moindre effort, soumis de bouche, d'esprit et de cœur, docile comme la plus humble brebis du troupeau. »

L'auguste assemblée s'ouvrit au jour fixé. Sept cent soixante-sept évêques y assistaient; c'était beaucoup plus qu'on n'en avait vu à aucun des Conciles généraux précédents. Rome y déploya toute la magnificence, et le Pape toute la suave grandeur qu'on ne se lassait jamais de contempler. Après la messe célébrée par le cardinal Patrizzi et la cérémonie de l'obédience des cardinaux, Pie IX, dans une allocution touchante, exprima sa joie du spectacle qu'il avait sous les yeux, mit les travaux des Pères sous la protection de la Vierge immaculée, exposa les motifs qui lui avaient fait désirer si vivement de les réunir, et le bien immense que l'Eglise attendait de leurs lumières et de leur piété. Il termina en invoquant l'assistance d'en haut : « Conscients de notre infirmité et pleins de défiance en nos forces, nous vous adressons nos prières, Esprit saint ! Versez les clartés de votre grâce

en nos esprits, afin que nous voyions ce qui est juste, ce qui est salutaire, ce qui est le meilleur. Dirigez, échauffez, inspirez nos cœurs, afin que les actes du Concile soient régulièrement commencés, heureusement poursuivis et salutairement terminés ! »

Janus (Döllinger) avait prévenu le monde, d'avance et en plusieurs langues, que le Concile ne serait pas libre. Dès les premières séances les faits démentirent cette prédiction et l'on vit se produire des *postulata* de tendances très-opposées. Ainsi, lorsque s'ouvrit, le 14 avril 1870, la discussion concernant la discipline de l'Eglise, quarante signataires, suivis bientôt de quatre cent cinquante autres, demandèrent avec instances qu'on voulût bien affirmer, par un décret conciliaire, que l'autorité du Pontife romain est souveraine dans les questions de foi et de mœurs, et que ses enseignements *ex cathedra* sont infaillibles. En même temps un autre *postulatum* était remis à chaque évêque et rappelait : 1° la nécessité de réprimer et de modérer certains journaux catholiques ; 2° les précautions à prendre pour que le Concile ne fût pas troublé par l'imprudence des journaux indisciplinés ; 3° qu'il ne fallait pas faire de nouvelles définitions de foi, sinon pour une cause d'absolue nécessité.

Ce dissentiment dans le sein du Concile retentit au loin « par l'indiscrétion de quelques-uns de ses membres qui, au mépris du règlement et par la violation du secret rigoureux dont les assemblées synodales se sont toujours fait une loi, livraient chaque soir aux correspondants et affiliés de la presse les détails intimes de nos sessions, détails souvent dénaturés et travestis. » Ainsi s'exprime Mgr de Poitiers, dans son instruction synodale du 17 juillet 1871. Un historien non moins éminent et non moins autorisé du Concile, Mgr Manning, archevêque de Westminster, a expliqué de son côté comment l'attention, l'espérance et la joie du monde anti-catholique se trouvèrent alors excitées au plus haut point : « On s'imagina, dit-il, que les doctrines romaines allaient avoir le dessous, que le Concile du Vatican en finirait avec celui de Trente, ou du moins lui donnerait quelque nouvelle et plus large interprétation, qu'il en viendrait à quelque compromis, à quelque transaction avec d'autres systèmes religieux, ou qu'au moins il accommoderait la raideur dogmatique à

la pensée moderne. Les mille voix de la presse protestante ou sceptique saluèrent la formation, comme elles le croyaient, d'une opposition internationale composée, disait-on, d'une centaine d'évêques. Il se trouva immédiatement, par une merveilleuse disposition des choses, que la théologie, la science, la puissance intellectuelle, la pénétration de la logique, l'éloquence, la candeur, la noblesse de l'âme, l'indépendance de l'esprit, le courage et l'élévation du caractère resplendirent sans exception dans la minorité. La majorité, au contraire, n'était qu'une mer morte de superstitions, d'étroitesse, d'esprit de sottise, d'ignorance et de préjugés; elle ne renfermait que des fanatiques, sourds à la raison, un troupeau de prélats romains et italiens, ou de pieux mais ignorants vicaires apostoliques.... De simples particuliers abandonnaient de grands intérêts et de pressants devoirs afin de demeurer à Rome et d'y soutenir l'opposition. Une ligue internationale de journaux s'était formée à cet effet. Une feuille anglaise des plus autorisées annonçait que les évêques de la majorité étaient incapables de parler latin et que « le cardinal Altieri (lequel était mort depuis trois ans), et qui les réunissait chez lui, était hors de sens. — Qu'y a-t-il là, demandait le correspondant d'un autre journal, dans ces sept cents vieux hommes vêtus d'habits blancs et portant de grands bonnets de papier? Les évêques d'Orient, ajoutait-il, ont refusé de porter des mitres blanches. » (Et avec raison, puisqu'ils n'en portent jamais.) « L'évêque de Thun a attaqué l'évêque de Sura avec une violence qui menaçait de dégénérer en rixe personnelle. » (Or il n'existe pas d'évêque de Thun). Je considérai alors moi-même comme un devoir de dire : « Lisez avec soin les correspondances de Rome publiées en Angleterre, prenez le contre-pied, et vous serez assez près de la vérité. » Les journaux hostiles des pays catholiques se montraient assurément moins ridicules. Ils écrivaient avec animosité, mais on sentait chez eux des informations malheureusement authentiques. Les récits des événements qui se passaient jour par jour sous mes yeux étaient si près de la vérité, ils en étaient en même temps si éloignés, ils étaient si littéralement exacts et si faux matériellement, que j'ai pour la première fois compris comment Paolo Sarpi a pu écrire son Histoire du Concile de Trente...

« Mais, continue Mgr Manning, cet étrange enthousiasme reçut un rude coup du vote de la première constitution sur la foi, *De fide*. Cette constitution avait été si violemment attaquée et, à ce qu'on supposait, si complétement mise en déroute, qu'on se figurait que, si elle était votée, elle ne le serait qu'à grand'peine, ou qu'au moins il resterait contre elle une imposante minorité. Aussi ne vit-on pas sans une vive surprise le Concile tout entier, alors composé de 664 Pères, l'affirmer par un vote unanime. Je me rappelle que lorsque les *placet* de ceux qu'on appelait les chefs de l'opposition résonnèrent dans la salle du Concile, certains hauts personnages diplomatiques se regardèrent les uns les autres d'un air significatif. Cette majestueuse unanimité, après toutes les prétendues altercations intérieures, était aussi embarrassante qu'incontestable. Le monde commença à craindre de s'être trompé, et l'on s'aperçut vite du changement de ton des correspondants de journaux. Ils se mirent à parler de toutes choses, sauf de cette unanimité ; puis ils devinrent progressivement irrités, amers, enfin silencieux, et autant le moindre bruit qui venait de Rome, six mois auparavant, avait été l'objet d'une attention passionnée, autant furent surprenants le calme et l'indifférence qui accueillirent, dans les feuilles non catholiques, le couronnement des travaux du Concile (1). »

Pie IX, au milieu de ces agitations, conservait son inaltérable sérénité. Il disait qu'il y a dans un Concile trois périodes : la période du diable, qui est courte ; la période de l'homme, qui est plus ou moins longue ; enfin la période du Saint-Esprit, qui a le dernier mot et termine tout magnifiquement.

Au sujet des journaux catholiques à qui certaines personnes le suppliaient d'imposer silence, comme à la principale cause des dissensions, il répondait ce qu'il avait déclaré déjà plus d'une fois : « Bien volontiers, mais à la condition qu'il n'y aura pas non plus des journaux anti-catholiques. Ces derniers doivent-ils être les seuls à parler? Je ne dis pas que les écrivains catholiques ne puissent pas

(1) Mgr Manning, archevêque de Westminster, *Histoire du Concile du Vatican*.

quelquefois sortir un peu de la ligne. Obligés qu'ils sont d'écrire chaque jour, il n'est pas étonnant qu'ils ne gardent pas à chaque minute la tempérance de la plume. Mais à notre époque les journaux catholiques sont nécessaires et font un grand bien. »

Il opposa la même sérénité aux prétentions inattendues que, malgré ses assurances antérieures de neutralité bienveillante, le gouvernement de Napoléon III annonça tout d'un coup contre la liberté du Concile. M. Ollivier venait de recevoir la direction du cabinet. Le 20 janvier 1870, le comte Daru, ministre des affaires étrangères, expédia au marquis de Banneville, ambassadeur de France à Rome, une dépêche dans laquelle il se faisait l'interprète des adversaires de la définition de l'infaillibilité, prétendait que cette question était au moins aussi politique que religieuse, et annonçait la résolution de s'armer des articles organiques pour interdire la publication en France des décrets conciliaires contraires aux libertés gallicanes. Le cardinal Antonelli lui répondit avec une extrême modération dans la forme, mais une entière fermeté dans le fond, par une lettre au nonce à Paris.

Le deuxième dimanche après Pâques, le Pape promulgua solennellement, dans la basilique de Saint-Pierre, la constitution dogmatique sur la foi, votée dans la séance solennelle du 24 avril. Cette constitution comprend quatre chapitres. Elle condamne le panthéisme, le naturalisme, l'indépendance de la raison, et fixe les devoirs de cette dernière vis-à-vis de la foi.

La discussion générale du *Schema de Romano pontifice* était ouverte. On y entendit quatre-vingts évêques. Près de la moitié appartenaient à l'opposition : proportion assurément avantageuse à leur cause, puisque leur opinion était loin de partager l'assemblée par moitié. La clôture de la discussion générale fut prononcée; mais cinq discussions distinctes y succédèrent sur autant de chapitres et se prolongèrent tant qu'il plût à quelqu'un des Pères de parler. C'est ainsi que le Concile répondait aux détracteurs qui révoquaient en doute sa liberté. Pour le dernier chapitre, cent vingt orateurs s'étaient fait inscrire. On en entendit cinquante. Il n'y eut pas moyen de supporter plus longtemps la fatigue de tant de discours et, d'un

accord mutuel, cette discussion, désormais sans utilité, cessa par épuisement.

Désireux de froisser les opposants le moins possible, les Pères du Concile avaient proposé depuis longtemps une rédaction de forme mitigée qui, tout en déclarant que les adversaires de l'infaillibilité se mettent hors de l'Eglise, évitait de prononcer contre eux la redoutable formule d'anathème, *anathema sit*. La pensée y était, non le mot. Mais au dernier moment, un revirement soudain se fit dans les esprits ou, pour mieux dire, le Saint-Esprit parla souverainement. Il confondit toute vaine prudence et n'admit aucun ménagement pour les amours-propres, alors qu'il s'agissait de doctrine.

Le 13 juin, on fit l'appel nominal. 601 prélats répondirent, et le vote sur l'ensemble donna 451 *placet*, 88 *non placet*, 62 *placet juxta modum*, c'est-à-dire sous conditions. Il n'y avait plus dès lors qu'à faire la promulgation depuis si longtemps attendue.

Pie IX parut se recueillir avant cette solennelle décision. Le 15 juillet au matin, rien ne semblait encore arrêté dans son esprit. La France avait, la veille, déclaré la guerre à la Prusse, et on le savait. Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, au nom des évêques de Rodez, de Moulins, de Quimper, de Carcassonne et de Saint-Claude, se rendit au Vatican pour conjurer Pie IX de ne plus tarder. En descendant le grand escalier, il se croisa avec Mgr Simor, primat de Hongrie, ainsi qu'avec les archevêques de Munich, de Milan et de Paris, et les évêques de Dijon et de Mayence, tous membres de la minorité, qui demandaient un sursis ou des modifications (1). Cette double démarche fixa la résolution du Pape. Il déclara à l'archevêque de Munich que les événements ne permettaient plus de délai et que, quant aux modifications, elles étaient impossibles, le Concile s'étant prononcé.

La promulgation eut lieu le 18 juillet. Nous en emprunterons le récit au journal *le Catholique* :

« Les Pères se sont rendus, entre huit et neuf heures du matin, à

(1) Lettre du cardinal Donnet à M. Alazarde, auteur d'une *Vie de Mgr Delalle, évêque de Rodez.*

la basilique de Saint-Pierre, se sont revêtus, dans les chapelles à ce destinées, des ornements pontificaux, et, après avoir adoré le saint Sacrement, se sont rendus individuellement à la salle conciliaire, où ils ont pris chacun leur place habituelle.

» A neuf heures, une messe basse du Saint-Esprit a été célébrée par Mgr Barilli. Elle finissait quand le souverain Pontife a fait son entrée, revêtu des ornements pontificaux et suivi de sa cour... Tous les Pères étant à genoux, il a commencé par la belle prière au Saint-Esprit : *Adsumus, Domine, sancte Spiritus,* cette longue et admirable série d'hymnes, de litanies, d'oraisons, qui n'a guère duré moins d'une heure.

» Aux litanies des saints, après l'invocation : *Ut Domnum apostolicum, et omnes ecclesiasticos ordines in sanctâ religione conservare digneris... Te rogamus...* Le Pape s'est levé : puis, la mitre en tête, et tenant dans la main gauche la croix au lieu du bâton pastoral, il a béni par six fois le Concile en disant :

» *Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos benedicere digneris!*

» *Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos benedicere, et regere digneris!*

» *Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos benedicere, regere et conservare digneris!*

» *Te rogamus, audi nos!* a répondu le peuple des fidèles en unissant sa voix à celle de tous les Pères du Concile.

» Les litanies terminées, le cardinal Annibal Capalti a chanté, suivant le cérémonial ordinaire, l'Evangile tiré du chap. XVI, vers. 13 et suivants de saint Matthieu.

» Arrivé à la fin des prières prescrites, le maître des cérémonies pontificales se disposait à prononcer le : *Exeant omnes*, et à faire fermer les portes de la salle conciliaire; mais, sur un ordre du Pape, la session est demeurée entièrement publique jusqu'au bout, comme dans les trois autres sessions précédentes.

» Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte et secrétaire du Concile, accompagné de Mgr Valengiani, évêque de Fabriano, s'est rendu au pied du trône pontifical, a baisé le genou de Sa Sainteté, et a reçu

de ses mains le texte de la Constitution *De Ecclesiâ Christi*. L'ayant transmis à Mgr Valengiani, celui-ci est monté en chaire et a donné lecture de la Constitution dogmatique tout entière. Il a lu le titre de la Constitution debout et la tête découverte ; puis, s'étant assis et couvert, il a poursuivi sa lecture. Celle-ci achevée, il s'est levé de nouveau et a interpellé les Pères du Concile en leur disant : *Reverendissimi Patres, placentne vobis decreta et canones qui in hâc Constitutione continentur?...*

» On a procédé alors à l'appel nominal des Pères en commençant par les cardinaux et les patriarches, suivant l'ordre hiérarchique et l'ancienneté. Les Pères, à l'appel de leur nom, ont répondu par les mots *placet* ou *non placet*.

» Tous les membres qui avaient donné un *non placet* dans la dernière congrégation se sont abstenus de se rendre au Concile. Un grand nombre d'entre eux avaient quitté Rome dès la veille. Les archevêques de Reims, d'Avignon, de Sens, l'évêque de Viviers, appartenant à la minorité, se sont réunis à la majorité et ont donné un *placet*.

» Les suffrages ont été recueillis et inscrits par les prélats scrutateurs et pronotaires du Concile, au fur et à mesure qu'ils étaient donnés. Le recensement terminé, les scrutateurs, les pronotaires et le secrétaire du Concile se sont présentés au trône pontifical et ont rendu à Sa Sainteté le résultat suivant :

» Votants, 546 ; — *placet*, 538 ; — *non placet*, 2. Les deux Pères qui ont donné un *non* dans cette circonstance solennelle, sont : Mgr Louis Riccio, évêque de Casazzo (royaume de Naples), et Mgr Edouard Fitz-Gérald, évêque de Petricola ou Little-Rock aux Etats-Unis (1).

» Après avoir pris connaissance du résultat de ces suffrages, le souverain Pontife, debout, la mitre en tête, proclama et sanctionna, de son autorité suprême, les décrets et les canons de la première

(1) Cette opposition de deux membres seulement n'était pas suffisante pour briser l'unanimité finale des Pères du concile; elle l'était seulement pour constater leur pleine liberté. Les ennemis de l'Eglise ne cachèrent pas qu'ils auraient préféré l'unanimité absolue, qui leur eût permis de faire croire à une compression.

Constitution dogmatique *De Ecclesia Christi,* en prononçant solennellement les paroles suivantes : *Decreta et canones, qui in Constitutione modo lectâ continentur placuerunt fere omnibus Patribus. Nosque, sacro approbante Concilio, illa et illos, ut lecta sunt, definimus, et Apostolicâ auctoritate confirmamus.*

» Le Pape voulut, dit-on, prendre la parole aussitôt après le vote, mais à ce moment il se fit un tel mouvement dans l'assemblée, une telle explosion de cris : « Vive Pie IX ! Vive le Pape infaillible ! » que le Saint-Père dut attendre. Quand il put parler, ce fut d'une voix solennelle qu'il prononça ces paroles :

» L'autorité du souverain Pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle soutient et très-souvent défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années ils abondaient dans notre sens, et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi donc ? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point ? A Dieu ne plaise. Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leur esprit et leur cœur, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire du souverain Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Fasse, oh ! fasse Dieu qu'ils puissent dire comme saint Augustin : « Mon Dieu, vous nous avez donné votre admirable lumière, et voici que je vois. » Ah ! oui, que tous voient ! Que Dieu répande sur vous ses bénédictions !

» Les promoteurs et les protonotaires du Concile se sont alors approchés du trône et ont demandé l'autorisation de dresser procès-verbal de ce qu'ils avaient vu et entendu..... Ensuite le Pape a entonné le *Te Deum...* »

Au moment même où avait lieu la proclamation, un orage qui grondait sourdement sur Rome depuis le matin éclata subitement et ébranla les voûtes de Saint-Pierre ; un éclair immense enveloppa tous les assistants. La foudre ne cessa de retentir jusqu'à la fin de la

lecture. Tout le monde pensait au Sinaï, et la révélation nouvelle semblait descendre sur le peuple, comme la loi de Moïse, au milieu des tonnerres et des éclairs. Mais tout d'un coup, aux derniers mots seulement, un grand calme se fit dans l'atmosphère, et, au moment où Pie IX entonna le *Te Deum*, un rayon de soleil illumina en plein son noble et doux visage. Le chœur de la chapelle Sixtine, qui devait continuer ce *Te Deum*, ne put se faire entendre; les voix furent couvertes par celles des évêques et de la foule.

Le Concile du Vatican est l'événement le plus grave, non-seulement de l'année 1870, pourtant si bruyante et si terrible, mais encore, on peut le dire, de tout le XIX[e] siècle. Ses travaux, il est vrai, sont restés interrompus; mais en déclarant obligatoires, nettement et sans subterfuges, les décisions doctrinales du Saint-Siége, il a indirectement rangé parmi les opinions contraires à la foi tout ce que condamne le *Syllabus*, et proclamé avec Pie IX que le libéralisme, tel qu'il l'a défini, est une erreur incompatible non-seulement avec la saine philosophie, mais avec la doctrine révélée. Grâce à lui, nous savons de quel mal souffre la société contemporaine, nous connaissons le remède, et seuls, à l'heure si troublée où nous sommes, nous pouvons dire d'où viendra le salut.

Les évêques opposants s'inclinèrent, une fois la sentence rendue. Tous, sans en excepter M[gr] Strossmayer, évêque de Sirmium, qui fut le plus éloquent orateur de la minorité au Concile, et qui, ensuite, parut hésiter le plus longtemps, finirent par promulguer les décrets dans leurs diocèses. Après Nicée, après Chalcédoine et Constantinople, il n'en avait pas été ainsi. Toujours et fatalement une hérésie nouvelle est la conséquence d'une nouvelle définition du dogme; mais c'était la première fois que cette hérésie n'entraînait aucun évêque.

Toutefois, les imprudentes provocations adressées durant le Concile aux prélats orientaux pour les entraîner dans l'opposition, faillirent avoir des conséquences graves. Dans ces pays peu éclairés, où toutes les questions religieuses se compliquent de questions de nationalités, c'est toujours un danger que de fournir le moindre aliment à l'obstination naturelle et aux susceptibilités locales. Le

patriarche chaldéen fut trois ans entre le devoir et la révolte, et une partie des Arméniens catholiques prit prétexte des dissentiments conciliaires pour s'enhardir dans sa résistance déjà ouverte à la Constitution pontificale du 4 juillet 1867, connue sous le nom de bulle *Reversurus*.

Cette bulle, en réglant le mode d'élection des évêques arméniens, avait eu pour objet de mettre fin aux déchirements et rivalités intérieures de cette nation si prospère et si progressive. Elle les calma d'abord mais dénaturée ensuite par la mauvaise foi, elle les raviva. Les religieux Antoniens de Rome et quelques laïques brouillons de Constantinople, rejetèrent ouvertement l'autorité de Mgr Hassoun, leur patriarche légitime. Pie IX leur envoya Mgr Pluym, avec une mission toute conciliatrice; mais soutenus par le représentant de Victor-Emmanuel, et aussi, paraît-il, par l'ambassadeur de France, M. Bourée, ils ne voulurent rien entendre et, le 30 mars 1870, le Saint-Siége les frappa des censures ecclésiastiques.

En Allemagne, nous l'avons déjà remarqué, l'école de Munich n'avait pas attendu la décision conciliaire pour se mettre de fait hors de l'Eglise. Non-seulement elle était disposée à reprendre pour son propre compte ce qu'il y eut de plus excessif dans les prétentions gallicanes, dont la France ne voulait plus, mais elle tombait dans le rationalisme, dédaignait la tradition et subordonnait la science théologique à la philosophie. Cette contagion, déjà signalée plusieurs fois par Pie IX à la sollicitude de l'épiscopat allemand, se généralisait de plus en plus dans les Universités. Elle n'avait pas encore attaqué le peuple, mais elle devait le gagner infailliblement du jour où le corps sacerdotal en serait imbu. Il fallait couper le mal dans sa racine, et il n'était que temps : la suite le prouva.

Döllinger, et avec lui une soixantaine de docteurs et quelques milliers de fidèles disséminés par toute l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche allemande, prétendirent avoir raison tout seuls contre le Concile. L'Eglise, disaient-ils, par un raisonnement qu'ont pu faire tour à tour toutes les erreurs à mesure qu'un Concile les déclarait hérétiques, l'Eglise acceptait un dogme nouveau, l'Eglise avait changé, l'Eglise n'était plus l'Eglise; ou plutôt l'Eglise véritable,

l'Eglise ancienne, c'était eux-mêmes. Ils prirent audacieusement le titre de Vieux-Catholiques. Mais d'un côté le défaut d'évêques, de l'autre l'isolement où les laissaient les masses populaires, rendait très-laborieux l'enfantement d'une religion nouvelle. La faveur des gouvernements civils vint à leur aide et leur prêta une vitalité factice.

Mais cette faveur ne se trahit pas ouvertement dès le principe. L'homme dans les mains duquel l'Allemagne était un instrument passif, M. de Bismarck ne pouvait pas encore la livrer aux Vieux-Catholiques : il avait encore besoin des vrais catholiques, c'est-à-dire des catholiques sans épithète.

Mais qu'allait faire la France, et que résulterait-il des menaces de Napoléon III et de ses ministres Ollivier et Daru?

Napoléon III et ses ministres n'eurent que le temps de manifester leur mauvais vouloir. L'heure de la justice avait sonné, et Dieu montrait à cette politique qui si longtemps s'était jouée de lui, qu'il sait, lui aussi, quand il veut, faire et faire vite.

CHAPITRE XIX.

DÉSASTRES DE LA FRANCE. — VICTOR-EMMANUEL SE PRÉPARE A ENVAHIR L'ÉTAT PONTIFICAL.

On l'a dit avec raison : Napoléon III en faisant l'Italie a défait la France; Sadowa et Sedan existaient en germe dans Solférino et Castelfidardo. En effet, sans Solférino, et surtout sans Castelfidardo, le Piémont n'eût pas été assez fort pour offrir à la Prusse une alliance utile contre l'Autriche; dans tous les cas, la France se fût abstenue de favoriser cette alliance, de la récompenser par le don de la Vénétie, comme aussi de laisser la frontière du Rhin dégarnie au moment de la guerre, et surtout d'adhérer au traité de Prague. C'est Napoléon III, plus encore que le comte de Bismarck, qui a construit pièce à pièce l'unité allemande et la grandeur prussienne, en ce sens qu'il dépendait de lui de tout empêcher à mesure, et que, pour obéir aux révolutionnaires italiens et plaire à leurs alliés les libéraux français, il s'est rendu complice de tout. D'autre part, la manière dont il avait obtenu de M. de Cavour Nice et la Savoie, l'avait amené à compter sur une générosité analogue de M. de Bismarck pour la rive gauche du Rhin. Il l'annonça dans son fameux discours d'Auxerre. Le ministre prussien, dont l'habileté trop vantée se composa, pour moitié au moins, de l'ineptie du cabinet impérial des Tuileries, a eu l'impudence de publier depuis une partie de la correspondance diplomatique à ce sujet, et le ministre italien y a ajouté « un peu plus de lumière, » plus même qu'on n'en désirait à Berlin (1). M. de Bismarck fit espérer à

(1) M. de Bismarck a voulu, dans la séance du 16 janvier 1874, à la chambre

Napoléon III d'abord des compensations territoriales indéterminées, ensuite Mayence et la Bavière rhénane, puis seulement la forteresse de Landau, possession de l'ancienne monarchie française, puis la Belgique, « nid de démagogues à détruire, » disait-il. Finalement, lorsqu'il se fut créé à Saint-Pétersbourg un point d'appui nouveau qui lui permît de se passer de l'alliance française, il ne laissa même pas la France annexer le Luxembourg, lequel cependant n'appartenait point à l'Allemagne, mais au roi de Hollande.

Dès lors, il fut évident que Napoléon III aurait à démolir à coups de canon l'édifice que ses intrigues avaient tant aidé à construire. Mais ce que l'histoire ne saurait expliquer, ce qui est inexplicable humainement, c'est, à dater du jour où le choc eut été jugé inévitable, l'incurie des préparatifs de l'empire français. Il eut trois années entières pour disposer ses forces, accroître son armée, garnir ses forteresses, se ménager des alliances; il en aurait eu davantage, s'il avait voulu, puisque ce fut lui qui déclara la guerre; et pourtant, au début de cette guerre fatale, il se trouva que rien n'était prêt, absolument rien. Il y eut, dans l'aveuglement de l'empire depuis la guerre d'Italie jusqu'à la catastrophe finale, quelque chose de providentiel.

La chute elle-même dépassa, par sa rapidité et sa profondeur, tout ce qu'on avait jamais vu. Le 4 août, 10,000 Français surpris à Wissembourg furent écrasés, après une lutte héroïque, par 40,000 Allemands; le 6, 35,000 autres à Frôschwiller, éprouvèrent le même sort par 145,000. Le 2 septembre, Napoléon III capitulait à Sedan, sans avoir essayé de mourir les armes à la main; deux jours après

des députés allemands, détruire l'effet produit par l'ouvrage du général La Marmora, *Un pó più di luce.* De ses dénégations plus hautaines que concluantes nous retenons seulement cet aveu de sa complète dépendance vis-à-vis de Napoléon III, au début des annexions prussiennes :

« Après la bataille de Sadowa, dit-il, Napoléon nous fit entrevoir, par une dépêche télégraphique, la possibilité de son immixtion et de l'apparition de la France sur le théâtre de la guerre. Il avait alors peu de troupes disponibles; mais l'addition de quelques régiments français eût suffi pour faire une très-bonne armée des nombreuses troupes de l'Allemagne du Sud, qui avaient un matériel excellent, mais pas d'organisation. Nous eussions été forcés de couvrir Berlin et de renoncer à tous nos succès en Autriche. »

il cessait de régner. C'était dix ans, jour pour jour, après la fameuse entrevue de Chambéry. Dieu, à son tour, « faisait et faisait vite. »

Les libéraux se trouvèrent si peu ralliés à sa cause, que pour avancer de quelques jours sa déchéance, ils n'hésitèrent pas à compléter la désorganisation du gouvernement et à faire une révolution en face de l'invasion victorieuse. Quant aux conservateurs, l'Empereur lui-même avait pris soin d'adoucir les regrets qu'ils auraient pu éprouver de sa chute. Dès avant l'ouverture des hostilités, il avait oublié le *Jamais* de M. Rouher, et rappelé de Rome la petite armée française.

On était loin de se douter, à ce moment, que ces quatre ou cinq mille soldats dussent être indispensables en France. M. de Gramont eut soin de le constater dans sa note du 31 juillet à M. de Banneville : « Assurément, disait-il, ce n'est pas par une nécessité stratégique que nous évacuons l'Etat romain ; mais la nécessité politique est évidente..., nous devons nous concilier les bonnes dispositions du cabinet italien. » Viterbe fut évacuée le 2 août, nos derniers soldats s'embarquèrent à Civita-Vecchia, partie le 4, partie le 6. Ces mêmes dates furent celles de nos premiers revers : Wissembourg, Wœrth, Spikeren. Le châtiment commençait.

Ainsi, loin d'hésiter devant un acte qui, au point de vue purement politique, impliquait vis-à-vis de l'Europe au moins un aveu de faiblesse, Napoléon III l'avait accompli prématurément. Sa précipitation sentait plutôt la joie que la tristesse. Il trouvait enfin l'occasion longtemps cherchée de compléter ses heureuses combinaisons d'au delà des Alpes et de couronner le chef-d'œuvre de son règne : pouvait-on croire à la sincérité de ses regrets ? La circulaire suivante de M. Visconti Venosta, ministre des affaires étrangères d'Italie, jette sur ses véritables sentiments une triste lueur :

« Les événements actuels, écrivait M. Visconti Venosta, de Florence 29 août, à ses représentants à l'étranger, les événements actuels ont avec la question romaine des rapports sur lesquels plusieurs gouvernements ont cherché à connaître nos vues... Le gouvernement du roi n'a aucune difficulté à s'expliquer sans réticence à cet égard...

» Les accords du 15 septembre 1864 n'étaient pas la solution de la question romaine. Ils posaient seulement cette question dans des conditions telles qu'elle pût aboutir sans secousse à son dénoûment. Mais, par une conséquence de la situation troublée qui existe en Europe depuis 1866, la convention n'a pas suffi à écarter les causes extérieures qui empêchent la solution de la question romaine...

» Dans ses rapports avec l'Italie, la cour de Rome a cru devoir se refuser même aux tempéraments les plus transitoires et de simple administration. Elle a pris l'attitude d'un gouvernement ennemi établi au centre de la Péninsule, enrôlant des forces étrangères et leur donnant le caractère d'une armée de réaction... Les conséquences d'une pareille situation en présence de la guerre actuellement engagée et des complications qui pourraient encore s'en suivre sont graves pour nous..., c'est la force des choses qui nous fait sentir plus impérieusement que jamais la nécessité de résoudre la question romaine. C'est faire acte de prévoyance que d'aborder pratiquement le problème.

» Depuis dix ans, dans le cours de négociations souvent reprises et toujours interrompues par les événements politiques, les bases possibles d'une solution définitive ont été confidentiellement reconnues, en principe, et subordonnées seulement à des conditions d'opportunité et de convenances politiques, par la France aussi bien que par d'autres puissances... »

Ainsi, d'après M. Visconti Venosta, les bases d'une solution nouvelle et définitive de la question romaine avaient été *confidentiellement* reconnues en principe, et subordonnées seulement à des conditions d'opportunité. Ces paroles, rapprochées du fait du rappel prématuré des troupes françaises, attestent que l'Empereur n'avait renoncé à aucune de ses illusions, à aucune de ses complaisances révolutionnaires. Il n'attendit point d'être vaincu pour abandonner la Papauté.

La Révolution, toujours prête à calomnier le Saint-Siége, prêta à Pie IX, lors de nos premiers désastres, un mot cruel qui fit le tour de la presse française : « Enfin, le coq gaulois chantera un peu moins haut, maintenant qu'on lui a rogné la crête. » En même

temps on faisait circuler de bouche en bouche sur toute l'étendue du territoire français, d'absurdes rumeurs qu'on n'osait pas écrire dans les journaux, mais qui n'en furent pas moins crues avec une docilité inexplicable, par les masses ignorantes des villes et des campagnes : « que c'était le Pape qui avait déchaîné l'invasion sur la France, que les curés et les nobles ne cessaient d'envoyer de l'argent aux Prussiens, qu'ils leur en portaient eux-mêmes, et qu'ils les attendaient pour leur faire fête dans les cures et les châteaux. » Et des milliers, des millions d'hommes, électeurs pour la plupart, répétaient sérieusement ces inepties. Qui de nous ne les a entendues?

Avec une entente vraiment infernale, des Prussiens eux-mêmes allaient colportant ce mot d'ordre des sociétés secrètes, que c'était le Pape qui les avait lancés sur la France et le clergé qui les approvisionnait. Il y eut plus. Au mois de novembre 1874, à la tribune du Reichstag allemand, M. de Bismarck, cet ennemi juré de Rome autant que de la France, eut l'audace de reprendre pour son compte personnel et de renouveler, vaguement, il est vrai, et sans préciser, des insinuations aussi perfides. M. de Bismarck, ce jour-là, se montra dépourvu, non-seulement de scrupules, mais de mémoire. Il oubliait les deux lettres suivantes, dont une écrite et divulguée par son maître, au moment où il avait encore à ménager des alliés et des soldats catholiques.

Pie IX, anxieux d'arrêter la guerre à ses débuts, s'était interposé dès le 22 juillet 1870, entre les deux souverains rivaux :

« Sire, écrivit-il au roi de Prusse, dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraîtra peut-être insolite de recevoir une lettre de moi; mais, Vicaire du Dieu de paix sur la terre, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les préparatifs de guerre, et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. Ma médiation est celle d'un souverain qui, en qualité de Roi, ne peut inspirer aucune jalousie, en raison de l'exiguïté de son territoire, mais qui pourtant inspirera confiance par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie.

» Que Dieu exauce mes vœux, et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour Votre Majesté, à laquelle je désire être uni par les liens de la même charité.

» PIUS PP. IX.

» J'ai écrit également à Sa Majesté l'Empereur des Français. »

Le roi de Prusse répondit de Berlin, à la date du 30 juillet :

« Bienheureux Pontife, je n'ai pas été surpris, mais profondément touché, en lisant les émouvantes paroles tracées par votre main pour faire entendre la voix du Dieu de paix. Comment mon cœur pourrait-il rester insensible à un si puissant appel? Dieu m'est témoin que ni moi ni mon peuple n'avons désiré ni provoqué cette guerre. Obéissant aux devoirs sacrés que Dieu impose aux souverains et aux nations, nous avons tiré l'épée pour défendre l'indépendance et l'honneur de la patrie, et nous sommes prêts à la déposer dès que ces biens ne risqueront plus de nous être ravis. Si Votre Sainteté pouvait m'offrir, de la part de qui a si inopinément déclaré la guerre, l'assurance de dispositions sincèrement pacifiques et de garanties contre le renouvellement de semblable violation de la paix et de la tranquillité européenne, ce n'est certes pas moi qui refuserais de les recevoir des mains vénérables de Votre Sainteté, uni comme je le suis à Elle par les liens de la charité chrétienne et d'une sincère amitié.

» GUILLAUME. »

La lettre de Pie IX à Napoléon III n'a pas été publiée, non plus que la réponse de l'Empereur, si toutefois il répondit.

Nos désastres eurent dans le cœur de Pie IX de douloureux contrecoups. A chaque nouvelle qui lui en arrivait, le doux vieillard ne savait que répéter : « Pauvre France ! » Il essaya de s'interposer de nouveau quand l'excès de nos revers eut rendu la continuation de la lutte une folie de notre part. Il fit supplier le gouvernement de la Défense nationale de cesser d'accumuler les désastres. En même temps il représenta au roi de Prusse combien il serait peu généreux d'accabler un ennemi par terre. Le 12 novembre 1870, il écrivait à

Mgr Guibert, archevêque de Tours, dont le palais servait de résidence à la Délégation du gouvernement :

« ... Ne négligez rien, nous vous en conjurons, pour amener vos illustres hôtes à ne pas prolonger cette guerre... Nous n'ignorons point toutefois que cela ne dépend point d'eux seuls, et que nous poursuivrions sans résultat la grande œuvre de paix qui nous préoccupe, si notre pacifique ministère ne trouvait également de l'appui auprès du vainqueur. Aussi n'avons-nous pas hésité à écrire à cet effet à Sa Majesté le roi de Prusse. Nous ne pouvons sans doute rien affirmer au sujet de l'issue favorable de notre démarche. Ce qui nous donne néanmoins quelque espoir, c'est que ce monarque, en d'autres circonstances, a toujours fait preuve de beaucoup de bon vouloir envers nous... »

Malheureusement les hommes présomptueux qui s'étaient alors arrogé la mission difficile de sauver le pays, étaient incapables d'écouter un bon conseil, surtout un conseil donné par un Pape. Quant au roi de Prusse et à son ministre, ils étaient de ceux que la victoire enivre et que le pouvoir de tout oser rend incapables de modération. Pie IX ne les connaissait pas encore.

Les instances de Mgr Guibert auprès de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Gambetta, ne furent pas plus heureuses que celles de Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, qui vint exprès trouver le roi Guillaume à Versailles. Elles furent même accueillies, dit-on, avec moins d'égards dans les formes, bien qu'il ne semble pas que Guillaume ait daigné répondre cette fois à Pie IX.

En dépit de ces mécomptes, la confiance du doux Pontife dans la nation de Charlemagne et de saint Louis n'était pas ébranlée. Lorsque tout semblait perdu pour lui et pour nous, il disait : « Malgré tout, c'est sur la France que je compte ! » Il dit une autre fois : « La France a été labourée, son sol est trempé de sang ; la semence divine y germera bientôt pour produire de grands fruits. »

Victor-Emmanuel, de son côté, s'affligeait sans doute de l'effondrement de l'Empire, qui l'avait fait roi d'Italie, mais son ambition ne pouvait que gagner à l'effondrement de la France. Il le montra bien et, dès le 7 septembre. M. Visconti Venosta expédiait une nou-

velle circulaire où l'on ne trouvait plus rien des hésitations et de la phraséologie obscure de la précédente :

« Le gouvernement du roi n'a eu que trop d'occasions de signaler, dans ces dernières années, les dangers de l'antagonisme qui existe entre le gouvernement pontifical et l'Italie. Ces dangers, qui ont été reconnus souvent par les puissances, n'avaient cependant pas alors le caractère de gravité décisive qu'ils prennent aujourd'hui, et dont je vous ai prévenu par ma circulaire du 20 août dernier.

» S'il est une maxime reconnue par toutes les autorités en droit positif, c'est que chaque gouvernement a le droit et le devoir de pourvoir à sa propre conservation... Or, l'Italie obligée, comme les pays voisins des deux nations belligérantes, de ne rien négliger pour sauvegarder sa sécurité, en est empêchée par l'état de choses que maintient, dans une enclave de la Péninsule, un gouvernement théocratique en hostilité déclarée avec l'Italie, et dont le territoire offre une base d'opération à tous les éléments du désordre...

» Aujourd'hui que la guerre entre la France et l'Allemagne a pris un caractère extrême... Sa Majesté le roi, gardien et dépositaire de l'intégrité et de l'inviolabilité du sol national, intéressé comme souverain d'une nation catholique à n'abandonner à aucun accident le sort du Chef de l'Eglise, prend, comme il le doit, avec confiance, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule, et de la sauvegarde du Saint-Siége.

» Le gouvernement de Sa Majesté se réserve de ne pas attendre, pour prendre des résolutions en conséquence, que l'agitation signalée sur le territoire pontifical, suite naturelle des événements du dehors, aboutisse à des effusions de sang entre les Romains et les forces étrangères. Ce serait sacrifier nos devoirs à un trop facile allégement de responsabilité que de laisser s'exposer au risque de déplorables conflits le Saint-Père, inébranlable dans sa résistance, les Romains qui nous déclarent s'apprêter à revendiquer leurs droits, la sûreté enfin des biens et des personnes dans les provinces. Nous occuperons donc, quand nos informations nous le feront juger opportun, les points nécessaires pour la sécurité commune, en laissant aux populations le soin de leur propre administration... »

On ne pouvait mieux dire. Le loup avait peur d'être égorgé par l'agneau, depuis que leurs communs voisins regardaient ailleurs ; il se dévouait donc et, dans l'intérêt de la sécurité de l'agneau, non moins que de la sienne propre, il se décidait à le dévorer; après quoi il n'y aurait plus de conflit à craindre, ni pour le loup de la part de l'agneau, ni pour l'agneau de la part du loup.

L'époque plus ou moins éloignée de cette solution sommaire dépendrait, annonçait-il, des informations qu'il pourrait recevoir. Ces informations arrivèrent avec une promptitude remarquable, car M. Lanza, président du conseil des ministres, écrivait le lendemain même au comte Ponza di San-Martino :

« Dans ce moment solennel où le gouvernement du roi est appelé par les intérêts du Saint-Siége et de l'Italie à prendre les mesures nécessaires à la sûreté du territoire national, vous êtes chargé de vous rendre à Rome avec une lettre de Sa Majesté le roi pour le souverain Pontife.

» Gardien et garant des destinées italiennes, hautement intéressé, comme catholique, à ne pas abandonner le sort du Saint-Siége et celui de l'Italie aux dangers que le courage du Saint-Père serait trop disposé à affronter, Sa Majesté le roi sent le devoir de prendre, vis-à-vis de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sûreté du Saint-Siége.

» Le gouvernement du roi et ses forces se bornent absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits imprescriptibles des Romains et des intérêts qu'a le monde catholique à l'entière indépendance du souverain Pontife. Laissant en dehors toute question politique qui peut être soulevée par les manifestations libres et pacifiques du peuple romain, le gouvernement du roi est fermement résolu à assurer les garanties nécessaires à l'indépendance spirituelle du Saint-Siége et à en faire également l'objet des négociations futures entre l'Italie et les puissances intéressées.

» Vous chercherez à faire comprendre au Saint-Père combien est solennel le moment actuel pour l'avenir de l'Eglise et de la papauté. Le Chef de la catholicité trouvera dans les populations italiennes un

profond dévouement, et il conservera, sur les rives du Tibre, un siége honoré et indépendant de toute souveraineté humaine.

» Sa Majesté s'adresse au Pontife avec l'affection d'un fils, la foi d'un catholique, les sentiments d'un roi et d'un Italien. Sa Sainteté ne repoussera pas, en ces temps où les institutions les plus vénérées et la paix des peuples sont menacées, la main qui lui est loyalement tendue au nom de la religion et de l'Italie. »

L'esprit piémontais, on le voit, ne mérite aucunement la réputation de lourdeur qu'il avait jadis. Depuis qu'il gouverne l'Italie, il s'est formé et il s'élève, dans l'art de la raillerie diplomatique, à une grâce et à une perfection que d'autres, moins allégés de pudeur, n'atteindront jamais.

La pièce de littérature que nous venons de citer serait demeurée sans égale dans les fastes de l'histoire si Victor-Emmanuel en personne, retrouvant toute sa piété filiale et sa royale dignité de 1859, ne se fût mis en devoir de démontrer à la papauté que, s'il lui faisait violence, c'était par excès d'amour; qu'il allait la bombarder, et égorger ses défenseurs, uniquement pour éviter l'effusion du sang, la spolier par excès de zèle pour la justice, l'emprisonner pour la rendre libre, enfin qu'elle devait se laisser faire sans se plaindre, mais non sans le remercier, lui, Victor-Emmanuel, qui prenait tant de peine pour elle. Il écrivit à Pie IX le 8 septembre 1870, par l'intermédiaire de M. Ponza di San-Martino :

« Bienheureux Père, avec une affection de fils, avec une foi de catholique, avec une loyauté de roi, avec un sentiment d'Italien, je m'adresse encore, comme j'eus à le faire autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

» Un orage plein de périls menace l'Europe à la faveur de la guerre qui désole le centre du continent. Le parti de la Révolution cosmopolite augmente de hardiesse et d'audace et prépare, spécialement en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, les derniers coups à la monarchie et à la papauté.

» Je sais, très-Saint-Père, que la grandeur de votre âme ne le céderait jamais à la grandeur des événements; mais moi, roi catholique et roi italien, et, comme tel, gardien et garant, par la dispo-

sition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sécurité du Saint-Siége.

» Or, très-Saint-Père, l'état d'esprit des populations gouvernées par Votre Sainteté et la présence parmi elles de troupes étrangères, venues de lieux divers avec des intentions diverses, sont un foyer d'agitations et de périls pour tous. Le hasard et l'effervescence des passions peuvent conduire à des violences et à une effusion de sang qu'il est de mon devoir et du vôtre, très-Saint-Père, d'éviter et d'empêcher.

» Je vois l'inéluctable nécessité pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siége, que mes troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

» Votre Sainteté ne voudra pas voir un acte hostile dans cette mesure de précaution. Mon gouvernement et mes forces se restreindront absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits facilement conciliables des populations romaines avec l'inviolabilité du souverain Pontife, et de son autorité spirituelle avec l'indépendance du Saint-Siége.

» Si Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir égal au mien, d'éviter tout conflit, et d'échapper au péril d'une violence, Elle pourra prendre avec le comte Ponza di San-Martino, qui lui remettra cette lettre, et qui est muni des instructions opportunes par mon gouvernement, les accords qui paraîtront mieux devoir conduire au but désiré.

» Que Votre Sainteté me permette d'espérer encore que le moment actuel, aussi solennel pour l'Italie que pour l'Eglise et pour la papauté, rendra efficace l'esprit de bienveillance, qui n'a jamais pu s'éteindre dans votre cœur, envers cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une persévérance infatigable, à traduire en actes, afin que, tout en satisfaisant aux aspirations nationales, le chef de la

catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siége glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

» Votre Sainteté, en délivrant Rome des troupes étrangères, en l'enlevant au péril continuel d'être le champ de bataille des partis subversifs, aura accompli une œuvre merveilleuse, rendu la paix à l'Eglise, et montré à l'Europe épouvantée par les horreurs de la guerre, comment on peut remporter des victoires immortelles par un acte de justice et par un seul mot d'affection.

» Je prie Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique, et je renouvelle à Votre Sainteté l'expression des sentiments de mon profond respect. »

Arrivé à Rome, M. Ponza di San-Martino fit sa première visite au cardinal Antonelli, qui le reçut avec sa politesse habituelle, et ne put refuser de demander pour lui une audience du Pape. Il paraît, malgré les récits différents qui ont été faits, que le cardinal s'obstina à n'entretenir l'ambassadeur que de sujets indifférents. « Quant à ce qui vous amène, lui dit-il, souffrez que nous nous abstenions d'en parler. Je sais tout ce que vous pourriez me dire, vous savez tout ce que je vous répondrais. La parole est, pour le moment, à la force et non à la logique. »

Pie IX montra plus de tristesse que de surprise à la lecture de la lettre de Victor-Emmanuel. Ce qui l'affligea le plus, ce fut le ton du document. « Voilà donc, murmura-t-il, jusqu'où la Révolution a pu abaisser un prince de la maison de Savoie! Il ne lui suffit pas, à la Révolution, de chasser les rois, toutes les fois qu'elle le peut, ou de faire tomber leurs têtes sous le couteau : elle s'amuse à les déshonorer! » Et comme l'envoyé piémontais confus objectait que son maître était sincère, qu'il était pénétré plus que personne de la nécessité de l'indépendance du chef de l'Eglise, et qu'il offrait à cette indépendance de sérieuses et solides garanties :

« Et, qui me les garantira ces garanties? demanda Pie IX. Votre roi ne peut rien promettre. Votre roi n'est plus roi. Il dépend de son parlement, qui dépend aujourd'hui des sociétés secrètes. »

L'ambassadeur, de plus en plus décontenancé, parla de la diffi-

culté des temps. Il allégua timidement que le roi devait être jugé sur ses intentions, et qu'en ce moment, par exemple, il était contraint par le vœu de vingt-quatre millions d'Italiens.

« Vous mentez, Monsieur, s'écria Pie IX, et vous calomniez l'Italie! Sur ces vingt-quatre millions, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, c'est que la Révolution nous laisse tranquilles, eux et moi. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés de fausses doctrines et de honteuses convoitises. Ce sont là les amis de votre roi et les fauteurs de ses ambitions; mais ils le précipiteront quand ils n'auront plus besoin de lui. Allez, Monsieur, je vous ferai tenir ma réponse demain. Je suis trop ému de douleur et d'indignation pour écrire en ce moment. »

A ces mots, il congédia du geste le visiteur, lequel, oppressé, couvert de sueur, cachant son visage, sortit, traversa les salles du Vatican et se jeta dans sa voiture en blasphémant.

Un peu avant cette pénible audience, Pie IX en avait donné une autre à des zouaves, en grande partie Canadiens. Il avait longuement considéré, d'un visage triste, mais serein, ces généreux jeunes gens qu'on venait le sommer de renvoyer comme étrangers, ou qu'on se préparait à écraser sous des forces cent fois plus nombreuses. « Mes enfants, leur dit-il, nous avons deux ennemis, celui du dehors contre lequel nous ne pouvons nous promettre qu'une chose : faire notre devoir, et celui du dedans qu'avec la grâce de Dieu nous sommes toujours sûrs de vaincre quand nous le voulons. Ce dernier est le plus redoutable, ou pour mieux dire, le seul redoutable. Craignez donc le péché, mes enfants, évitez le péché, et pour le reste, qu'importe? Il n'arrivera que ce que le bon Dieu voudra. »

Dans l'après-midi du même jour, Pie IX devait présider une de ces fêtes de famille comme Rome en avait tant sous le gouvernement paternel de ses Pontifes. Les Romains ont toujours été passionnés pour les belles eaux. Pie IX avait voulu leur en donner une de plus, en amenant sur la place des Thermes, en face du chemin de fer, une source magnifique et très-abondante, qu'on nomme

l'Acqua-Marcia. Au milieu d'un square élégant, devant l'ancienne entrée des Thermes de Dioclétien, qui était alors une superbe Chartreuse, avait été creusé le bassin central d'où cette onde limpide devait partir pour alimenter ce quartier de Rome qui n'en était pas encore aussi richement pourvu que le reste de la ville. Une gracieuse estrade avait été préparée pour le Pape et sa cour, pour les évêques encore présents à Rome, pour le Sénateur et les princes romains. Le peuple avait envahi toute la place, et, suivant la coutume locale, toutes les conditions sociales étaient là réunies dans une foule sans désordre, sans clameurs confuses, une foule comme Rome seule a le secret d'en former.

Pie IX, raconte un témoin oculaire, arriva salué, comme toujours, par les cris d'enthousiasme de son peuple. Le comte Ponza di San-Martino avait eu de son côté la curiosité, très-innocente en apparence, de jouir du coup d'œil pour son propre compte. Seulement, il s'était fait précéder d'une assez généreuse distribution d'or piémontais, dans le but de troubler la fête par des acclamations au roi d'Italie; on ne sut qu'un peu plus tard ce détail qui ne surprit personne. Une société de jeunes Romains le reconnut, et manœuvrant aussitôt pour le séparer de ses émissaires, organisa autour du diplomate une sorte de presse factice qui l'obligea de rester jusqu'à la fin, mais autrement et plus isolé qu'il ne se l'était proposé.

A un signe du Saint-Père, qui étend la main pour bénir, les robinets s'ouvrent, et des jets d'eau sans nombre commencent à sourdre du milieu de la verdure et des fleurs; l'eau ruisselle en nappes cristallines, et une gracieuse jeune fille, la marchesina Cavaletti, fille du Sénateur, vêtue de blanc, s'approche de la source jaillissante, et remplit un verre qu'elle apporte à Pie IX, sur un plateau de vermeil. Le Saint-Père approcha la coupe de ses lèvres et manifesta le désir que chacun des assistants goutât ce liquide bienfaisant, plus utile et plus précieux que tous les liquides d'invention humaine.

Le spectacle, en soi, n'avait rien de bien rare, mais la population romaine en garda un souvenir impérissable, parce que ce fut le dernier.

Cette charmante enfant, modestement agenouillée aux pieds d'un vieillard octogénaire, lui offrant quelques gouttes d'une eau dont la reconnaissance publique avait changé le nom, tout le monde l'appelant désormais l'Acqua-Pia, la joie enthousiaste d'une population vraiment romaine cette fois, témoignant par des *Evviva!* et des applaudissements immenses, de sa gratitude et de son amour; ces cris mille fois répétés de : Vive Pie IX! vive le Pontife-Roi! s'échappant à l'envi de vingt mille poitrines, cette belle et douce figure du Père commun, dominant toute cette scène, oubliant, un instant, les soucis et les peines qu'il ne subissait que pour son peuple, et souriant encore une fois à ce même peuple qui savait et comprenait les amertumes de son suprême Pasteur, tout cela était d'une grande simplicité, et beau de cette beauté vraie qui se suffit à elle-même, sans nul besoin d'une pompe et d'un appareil factice qui n'auraient su qu'en altérer l'éclat. Voilà des fêtes et des joies que rien n'efface; voilà des sentiments que tout l'or du Piémont ne paiera jamais.

M. Ponza put constater à loisir que c'était bien là un père au milieu de ses enfants. Cette fête de famille dut lui devenir sans doute encore plus amère par la pensée qu'il était venu la changer en deuil, et que déjà cheminaient vers la ville sainte ces corps d'armée qui devaient, quelques jours plus tard, couvrir ces mêmes lieux d'une grêle de projectiles et arracher à ce pauvre peuple toute sa joie innocente. On prétend qu'en quittant cette place, il maudit l'heure où il avait mis le pied dans Rome. On l'entendit dire : « C'était bien la peine de payer si cher pour assister à une pareille ovation (1)! »

Le 11 septembre, Pie IX fit tenir à M. Ponza la réponse suivante pour Victor-Emmanuel :

« Sire, le comte Ponza di San-Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à votre Majesté de m'adresser; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première

(1) Jean Loyseau, dans le *Clocher* du 19 juillet 1871.

lecture m'a causée. Je bénis Dieu qui a souffert que votre Majesté comblât d'amertume la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause, qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder des grâces abondantes à votre Majesté, de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin. »

Victor-Emmanuel n'avait pas eu la patience d'attendre la réponse de Pie IX pour le traiter en ennemi. Le 11 septembre, le territoire pontifical fut envahi par ses ordres sur trois points : au nord par Acquapendente, à l'est par Orte et Correse, au midi par Ceprano. Les envahisseurs formaient un total de 60,000 hommes.

CHAPITRE XX.

LA BRÈCHE DE LA PORTE PIA.

L'état de siége fut déclaré dans Rome le 13 septembre au matin, par une proclamation du ministre des armes, annonçant aux citoyens ce nouvel attentat d'un roi prétendu catholique, et les invitant à rester tranquillement chez eux pour ne donner aucun prétexte aux perturbateurs de la sécurité publique. Au même moment, Victor-Emmanuel adressait aux soldats indigènes pontificaux un appel dont le verbiage révolutionnaire n'est point toujours facile à comprendre :

« Soldats romains ! La valeureuse armée italienne marche sur Rome pour vous délivrer des mercenaires étrangers qui, depuis dix ans, vous oppriment et vous déshonorent. Vous unirez-vous avec le zouave pour la repousser en obéissant aux ordres d'un chef répudié par sa patrie? Tournerez-vous vos fusils contre vos frères d'armes qui viennent vous délivrer d'un ignominieux esclavage ? Non, pour Dieu ! Vous êtes honorés et valeureux. Vous imiterez l'exemple des soldats espagnols, français et napolitains, qui, pour le bien de la patrie, ont préféré briser leur épée plutôt que de servir le tyran. Vous ne serez pas fratricides, mais de libres et valeureux soldats d'Italie. Dans les patriotiques batailles de 48-49, sous le drapeau de la liberté, à Vicence, Bologne, Velletri et Saint-Pancrace, vous avez été les vrais fils de la Rome antique, et l'histoire vous a écrit ses plus glorieuses pages. Voudrez-vous les renier aujourd'hui? Vivent les soldats romains ! vive Rome, capitale de l'Italie ! vive Victor-Emmanuel, roi au Capitole ! »

Les tentatives de corruption produisirent quelques désertions parmi les soldats indigènes; mais on n'essaya même pas d'ébranler la fidélité des zouaves. On les savait incorruptibles.

Surpris et trop inférieurs en nombre pour résister, les trois ou quatre mille pontificaux disséminés dans les provinces durent se replier sur Rome et sur Civita-Vecchia. Le lieutenant-colonel de Charette, coupé dans sa ligne de retraite, réussit néanmoins à sortir de Viterbe et à gagner Rome, avec ses zouaves et tout son matériel, par des montagnes sans chemins. Le colonel Azzanesi en fit autant de Terracine, de Velletri et de Frosinone, avec les petits corps indigènes qui y tenaient garnison. Chose digne de remarque : pas un de ces soldats indigènes ne disparut dans ces marches précipitées, où la désertion était si facile (1).

Le colonel Serra, espagnol, qui commandait à Civita-Vecchia, comprit autrement les lois de l'honneur et du devoir. Soit trahison, soit faiblesse, il livra, à la première sommation de la flotte piémontaise, la ville qu'il devait et qu'il pouvait défendre. Un de ses compatriotes, le capitaine Saballs, indigné d'une aussi lâche conduite, brisa devant lui son épée, qu'il devait reprendre peu après et rendre illustre en Navarre et en Catalogne.

Cependant, le 19 septembre, les soixante mille Italiens se trouvèrent réunis sous les murs de Rome et la sommèrent de se rendre. « Si nous ne pouvons empêcher le voleur d'entrer, dit Pie IX, qu'il

(1) L'auteur de *Der italienische Raubzug wider Rom.* (*Invasion de l'Italie à Rome, par un témoin oculaire;* Munster, 1871), raconte qu'un dragon pontifical avait été envoyé en reconnaissance dans une petite bourgade où l'on voulait savoir d'une façon précise quand arriverait l'ennemi. Ce dragon était allemand de nation. Les troupes piémontaises survenant par une route qu'il n'avait point prévue, il fut surpris et n'eut que le temps de se cacher, laissant son cheval dans une écurie. Les Italiens découvrirent la monture et cherchèrent le cavalier ; mais ni promesses ni menaces ne purent amener les habitants à le déceler. Il demeura huit jours, circulant dans le bourg, sous un déguisement de garçon meunier. Tout le monde le savait, et pas un doigt ne le désigna, pas une voix ne l'indiqua aux Piémontais. C'était cependant un inconnu, un étranger; mais c'était un soldat du Saint-Père, et cela suffit pour rendre tout un village complice de son déguisement, puis de son évasion. Voilà comme les populations romaines détestaient le gouvernement pontifical et ses « mercenaires étrangers ! »

soit au moins constaté qu'il n'entre que par effraction. » Et les pontificaux, au nombre de dix mille, se disposèrent à une résistance vigoureuse.

Le général en chef des Italiens était le renégat Cadorna, chanoine de Milan avant 1848. Il avait fait distribuer secrètement des armes, des promesses et de l'argent dans la ville; il comptait sur un soulèvement.

Voyant que rien ne remuait, voyant en outre que le comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse, qui partageait ses journées entre le camp piémontais et la ville, afin de tâcher d'ouvrir les portes sans combat, n'avait pu obtenir ni du gouvernement pontifical, ni de Pie IX en personne, qu'on renonçât à une résistance impossible, Cardona fixa l'attaque au lendemain, 20, à la pointe du jour.

Pie IX, à cette nouvelle, adressa au général Kanzler, commandant en chef de sa petite armée, la lettre suivante qui ne fut communiquée aux soldats qu'au bout de quelques jours :

« Monsieur le général, maintenant que l'on va consommer un grand sacrilége et la plus énorme injustice, maintenant que les troupes d'un roi catholique, sans provocation, sans même l'apparence d'un motif, assiégent la capitale du monde catholique, je sens d'abord le besoin de vous remercier, vous, monsieur le général, et toutes nos troupes, de la conduite généreuse que vous avez tenue jusqu'à présent, de l'affection dont vous avez donné des preuves au Saint-Siége, et de votre volonté de vous consacrer entièrement à la défense de cette métropole.

» Que ces lignes restent comme un document solennel pour certifier la discipline, la loyauté et la valeur des troupes qui ont été au service de notre Saint-Siége. Quant à la durée de la défense, il est de mon devoir d'ordonner qu'elle consiste uniquement en une protestation constatant la violence, et rien de plus; c'est vous dire qu'on entamera, dès que la brèche sera ouverte, des négociations pour la reddition de la ville.

» Dans un moment où l'Europe entière déplore les très-nombreuses victimes d'une guerre entre deux puissantes nations, on ne pourra jamais dire que le Vicaire de Jésus-Christ, quoique assailli, ait con-

senti à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu, et nous mettons en lui toute notre confiance.

» Je vous bénis de cœur, vous, monsieur le général, et toutes nos troupes. »

Après s'être acquitté ainsi de ce qu'il jugeait être son devoir de souverain, Pie IX alla prier dans la basilique de Latran, et près de là, dans la chapelle de la Scala Santa, où se conserve l'escalier que Jésus monta dans la maison de Pilate; il voulut, malgré son âge, gravir à genoux les cent vingt-sept marches consacrées par la passion d'un Dieu. Arrivé au sommet, il se prosterna devant la chapelle des reliques, et s'écria d'une voix pleine de larmes, mais dont les assistants ne perdirent pas une parole :

« O toi, grand Dieu, mon Sauveur, toi dont je suis le serviteur des serviteurs et le très-indigne représentant, je t'en supplie par ce sang précieux répandu par ton divin Fils en ces lieux mêmes, et dont je suis le suprême dispensateur; je t'en prie par les tourments, par le sacrifice de ton divin Fils, qui a monté volontairement ce même chemin d'opprobre pour s'offrir en holocauste devant ce peuple qui l'insultait et pour lequel il allait mourir sur une croix infâme; oh! je t'en prie, aie pitié de ton peuple, de ton Eglise, ton épouse bien-aimée; suspends ton courroux, ta juste colère! Ne permets pas à des mains infâmes de venir souiller ta demeure. Pardonne à mon peuple qui est le tien; et s'il faut une victime, oh! mon Dieu, prends ton indigne serviteur, ton indigne représentant! N'ai-je pas assez vécu?... Pitié, mon Dieu! pitié, je t'en prie; et, quoi qu'il arrive, que ta sainte volonté soit faite! »

Une indicible émotion s'empara de tous les spectateurs de cette grande scène, et elle ne diminua pas, quand, redescendu de la chapelle, Pie IX embrassant du regard cette vaste campagne où l'on voyait s'étendre au loin les tentes de l'ennemi et ses troupes nombreuses, et portant ensuite les yeux sur le petit groupe des soldats romains rangés sur la place Saint-Jean-de-Latran, dit au lieutenant-colonel de Charette, qui le priait de bénir ses soldats : « Mon Dieu! ils sont bien peu nombreux..., c'est à peine si je puis les distinguer!... mais que la volonté de Dieu soit faite! » Et il les bénit.

Le peuple de ce quartier, averti de la présence du Pape, entourait sa voiture, se pressant autour de lui pour lui faire fête, et aux acclamations répétées de *Viva Pio nono!* joignaient, avec cette familiarité toute filiale des Romains, des encouragements et des conseils : « Défendez-vous, Saint-Père, défendez-nous! Courage! courage! » Pie IX bénit son peuple comme il avait béni ses soldats; puis il regagna le Vatican, dans le faubourg de la cité Léonine. Rome ne devait plus le revoir (1).

A cinq heures précises du matin, Cadorna bombarda l'enceinte de Rome sur cinq points à la fois : aux *Tre-Archi*, par où le chemin de fer pénètre dans la ville, à la porte San-Giovanni, à la porte Saint-Sébastien, au Transtevere et à la porte Pia. Nulle part ses soldats ne purent forcer le passage. Ce sera donner une idée de ces attaques diverses que de raconter avec quelques détails la principale, celle de la porte Pia.

Cet endroit était un des plus faibles de l'enceinte. La muraille avait quinze siècles et, au point même où la brèche fut ouverte, elle avait été refaite anciennement, en mauvaises briques et en tuf, sur deux pieds d'épaisseur. Du côté des Italiens il y avait cinquante-deux canons rayés et deux divisions entières, avec Cadorna et la réserve. Du côté des pontificaux une compagnie de ligne, deux de zouaves et quelques artilleurs et gendarmes, en tout la valeur d'un régiment, et huit canons à âme lisse.

Les carabiniers défendirent plus d'une heure, en avant des remparts, la villa Patrizzi. Au moment d'être enveloppés, ils se replièrent lentement; tandis que la batterie piémontaise *delle Barrache* était obligée de se déplacer, sous le feu des pontificaux. Mais à huit heures et demie, les deux seules pièces qu'on eût pu loger sur le tambour de la porte Pia furent successivement démontées. L'ennemi avança les siennes jusqu'à 500 mètres. De là il accablait le tambour d'innombrables obus. Les pontificaux l'évacuèrent, après avoir encloué une de leurs pièces et emmené l'autre. Des zouaves y retour-

(1) *Histoire de l'invasion des États pontificaux*, par le comte de Beauffort, officier aux zouaves pontificaux.

nèrent, sous la pluie des projectiles, pour enlever un caisson oublié. La rapidité et la précision de leur mousqueterie suppléait au défaut d'artillerie. Les distances avaient été mesurées au décamètre, quelques jours auparavant. Bientôt les artilleurs piémontais, décimés sur leurs pièces, durent se reculer à 800 mètres, puis à 1,200. Pour les couvrir, le général Cosenz, un des lieutenants de Cadorna, fit déployer en avant de nombreux tirailleurs qui se postèrent dans les vignes. Il put regagner ainsi un peu de terrain.

L'artillerie pontificale tonnait en même temps tout à côté, du haut du Maccao, ancien camp prétorien, et du mont Pincio. Les lieutenants Niel et Brondeis tombaient, criblés de blessures, en criant : « Vive Pie IX ! » Un zouave alsacien, Claudot, frappé à leurs côtés et couché sur le sol, mêlait ce même nom de Pie IX à celui de sa mère. Un zouave canadien, Hormisdas Sauvet, blessé à son tour, s'estimait plus heureux que tant de ses compatriotes qui étaient restés deux ans au service pontifical sans avoir la même bonne fortune. Un autre zouave, Burel, la langue et la bouche traversées d'une balle, fit signe qu'il voulait écrire. On lui donna une feuille de papier. Il y traça son testament : « Je lègue au Pape tout ce que je possède. » Il mourut le lendemain. Pie IX, auquel on apporta ce papier couvert de sang, le couvrit à son tour de ses larmes et voulut le garder.

Mais le tir des Piémontais, convergeant sur le point où devait se faire la brèche, entre les portes Pia et Salara, avait fait crouler un pan de mur d'une largeur de trente mètres. Les zouaves ne connaissaient plus de danger; postés sur la partie voisine et debout, ils faisaient un feu plongeant et meurtrier, mais meurtrier aussi pour eux-mêmes. D'autres, en chargeant et déchargeant leurs armes, chantaient avec un sublime entrain l'*Hymne à Pie IX*, œuvre magistrale de Gounod.

Cadorna, jugeant la brèche praticable, fit arborer sur la villa Patrizzi le signal convenu pour faire cesser le feu d'artillerie et lancer les colonnes d'assaut.

Débouchant de la villa Patrizzi, le 39e d'infanterie piémontaise, soutenu par le 35e de bersaglieri et par d'innombrables tirailleurs,

s'élance vers la brèche. Il est reçu par un feu bien nourri qui l'arrête et le fait hésiter. Les lieutenants-colonels Giolotti et Pagliari, d'autres officiers encore, tombent successivement dans les rangs piémontais, ou en avant, en s'efforçant d'entraîner leurs hommes. Les Piémontais reculent. Les zouaves, immobiles et tirant toujours, saluent ce mouvement d'un immense : « Vive Pie IX ! » L'ennemi y répond par : *Viva Savoya!* « Vive Savoie ! » et revient à la charge. Les zouaves préparent leurs baïonnettes. A ce moment arrive de la ville le capitaine de France, agitant un drapeau blanc : « Cessez le feu, s'écrie-t-il; voici l'ordre écrit du général. » Les zouaves se regardent, mornes, attérés, quelques-uns pleurant de rage; mais ils obéissent. Le lieutenant Mauduit prend le drapeau blanc et monte l'arborer sur la brèche. Il est dix heures dix minutes.

Mais ni la vue du drapeau qu'agite Mauduit, ni le silence des fusils des pontificaux, ni les sonneries de leurs clairons n'arrêtent les assaillants. Ceux-ci gravissent la brèche qui ne leur est pas disputée et se ruent, baïonnette en avant, sur les zouaves qui, debout et l'arme au pied, ne répondent ni à leurs menaces ni à leurs coups. Ils les traitent de lâches, leur arrachent leurs armes, jettent à terre les officiers à cheval et s'emparent de leurs montures.

Deux zouaves furent tués dans le rang, en deça de la muraille. Un officier de bersaglieri fit feu, à bout portant, sur le lieutenant de Kerchove et le manqua. Un autre officier se jeta, le revolver au poing, sur le capitaine de Couessin et lui arracha ses décorations. Puis, quand un semblant d'ordre fut rétabli, les Piémontais, reculant à dix pas, couchèrent les pontificaux en joue et les sommèrent de mettre bas leurs armes. On avait défense de tirer; il fallait donc se soumettre. On se soumit, et alors recommencèrent les outrages, moins excusables encore qu'auparavant, puisqu'ils s'adressaient à des prisonniers désarmés. Les Piémontais de la capitulation de Rome se montraient dignes de leurs devanciers de la capitulation d'Ancône.

Le général Kanzler s'aboucha avec Cadorna, le même jour, à la villa Albani. Il fallut en passer par toutes les exigences du plus fort, et la convention suivante fut arrêtée et signée :

« Art. I[er]. La ville de Rome, sauf la partie limitée au sud par les

bastions San-Spirito, comprenant le Pont-Vatican et le château Saint-Ange et qui constitue la cité Léonine; son armement complet, drapeaux, armes, magasins de poudre, tous les objets appartenant au gouvernement, seront remis aux troupes de Sa Majesté le roi d'Italie.

» Art. II. Toute la garnison de la place sortira avec les honneurs de la guerre, emportant ses drapeaux, armes et bagages. Les honneurs militaires une fois rendus, elle déposera ses drapeaux et ses armes, à l'exception des officiers, qui garderont leur épée, leurs chevaux et tout ce qui leur appartient. Les troupes étrangères sortiront les premières; les autres viendront ensuite, selon leur ordre de bataille, avec la gauche en tête. La sortie de la garnison aura lieu demain matin à sept heures.

» Art. III. Toutes les troupes étrangères seront dissoutes et les soldats renvoyés immédiatement dans leurs foyers par les soins du gouvernement italien, qui les dirigera dès demain par le chemin de fer vers la frontière de leur pays. Le gouvernement a la faculté de prendre ou non en considération les droits à pensions que ces troupes pourraient avoir régulièrement stipulés avec le gouvernement pontifical.

» Art. IV. Les troupes indigènes seront constituées en dépôt sans armes avec les allocations qu'elles ont actuellement. Le gouvernement du roi se réserve de statuer sur leurs positions futures.

» Art. V. Elles seront envoyées à Civita-Vecchia dans la journée de demain.

» Art. VI. Les deux parties nommeront une commission composée d'un officier d'artillerie, d'un officier du génie et d'un fonctionnaire d'intendance pour la remise dont il est question à l'article premier.»

Ainsi était atteint le but sinon de la Révolution pure, qui réclame davantage, mais des révolutionnaires prétendus modérés de Paris et de Turin. Le Pape était réduit, suivant le programme formulé par le prince Napoléon dès 1861, au Vatican et à la cité Léonine.

Les pertes de l'armée romaine, sans compter les hommes qui furent assassinés dans les rues le soir du 20 et le 21 septembre, s'élevèrent à 16 tués, dont un officier, et 58 blessés, dont deux offi-

ciers, deux chirurgiens et un aumônier; mais la liste fut nécessairement incomplète, à cause du brusque licenciement qui suivit. Les pertes des Piémontais ne furent jamais avouées. On sait seulement que l'hôpital de la Consolation reçut, à lui seul, plus de cent de leurs blessés.

Revenons un peu en arrière et transportons-nous au Vatican. Le Pape avait ordonné qu'on l'éveillât quand l'attaque commencerait. La précaution était inutile, et les premiers coups de canon l'avaient trouvé debout. Plusieurs cardinaux, les chefs d'ordres religieux, les camériers, beaucoup de prélats et de nobles romains s'étaient hâtés d'accourir auprès de lui. Les diplomates étrangers s'y étaient également rendus, d'après le désir qu'il en avait exprimé et, sauf M. d'Arnim qui avait trop visiblement pris parti pour l'ennemi, tous se firent un devoir d'assister à la messe que le Saint-Père dit à sept heures et demie, selon sa coutume. Les détonations de l'artillerie se mêlaient aux paroles du saint sacrifice; elles semblaient parfois alterner avec les invocations des litanies de la Vierge, qu'avaient entonnées les cardinaux. Après cette messe, le Pape en entendit une seconde, avec un grand calme extérieur. Mais, comme l'observe le comte de Beauffort dans son récit, quelles douleurs devaient s'agiter au fond de son cœur! Ne pouvait-il pas dire, lui aussi, comme son Maître: « Mon âme est triste jusqu'à la mort? »

Un peu avant neuf heures, les prières du souverain Pontife étant terminées, il fit introduire dans son cabinet de travail, pièce très-vaste donnant sur la place Saint-Pierre, les membres du corps diplomatique. Ceux-ci étaient au nombre de dix-sept, et M. d'Arnim s'était décidé à venir prendre sa place parmi eux. Quand tous furent réunis, Pie IX entra dans la salle. La douceur habituelle de son visage avait fait place à une gravité attristée, et l'impression que produisit sa présence fut singulièrement profonde et émouvante. Il dit quelques mots bienveillants à chacun des assistants; puis, s'étant assis, il les fit asseoir eux-mêmes et leur adressa, sous la forme d'une conversation plutôt que d'un discours, quelques paroles nobles et touchantes. La voix de l'auguste vieillard s'élevait lente, solennelle et émue, souvent entrecoupée de silences. Les canons italiens

ponctuaient, en quelque sorte, chacune de ses phrases. Les yeux se tournaient involontairement du côté du bruit. On voyait alors, par les fenêtres, tomber les obus dans la ville, et pour peu qu'on se penchât, on pouvait distinguer, s'enroulant çà et là au-dessus des maisons, la fumée des incendies allumés par les projectiles ennemis.

Pie IX commença par rappeler d'autres événements analogues à ceux de l'heure présente : « Le corps diplomatique s'est déjà réuni une fois auprès de moi pour m'assister dans la tribulation. C'était en 1848, mais pas ici ; c'était au Quirinal...

» J'ai écrit au roi ; je ne sais s'il a reçu ma lettre ; mais je n'en espère que peu de chose... Bixio, le fameux Bixio, est là avec l'armée italienne. Aujourd'hui il est général. Autrefois, du temps où il était républicain, il avait promis, s'il entrait dans Rome, de jeter au Tibre le Pape et les cardinaux. Il est là, à la porte Saint-Pancrace. Ses idées se sont probablement modifiées, au moins dans la forme. Daigne le ciel le transformer entièrement et le convertir un jour, lui et les autres !

» Les élèves du séminaire américain m'ont demandé l'autorisation de prendre les armes. Je les ai remerciés et leur ai dit de se joindre à ceux qui soignent les blessés.

» Hier, en revenant de la Scala-Santa, j'ai vu tous les drapeaux qu'on a mis dans Rome pour se protéger. Il y en a d'anglais, d'américains, d'allemands, même de turcs. Lorsque je revins de Gaëte, Rome était pavoisée de même. C'était en mon honneur. Aujourd'hui c'est différent... Messieurs, je voudrais pouvoir vous dire que je compte sur vous, et que l'un d'entre vous aura l'honneur de tirer l'Eglise et son chef de la tribulation, comme jadis. Les temps sont changés. Le pauvre vieux Pape ne compte plus sur personne ici-bas; mais l'Eglise est immortelle ; Messieurs, ne l'oubliez pas !... »

Lorsque, vers neuf heures et demie, un officier d'état-major du général Kanzler apporta la nouvelle que la brèche était ouverte et l'assaut imminent, les diplomates s'éloignèrent, laissant conférer Pie IX avec le cardinal Antonelli. Au bout de peu d'instants le Pape les fit rappeler et leur dit, d'une voix brisée :

« Je viens de donner l'ordre de capituler. On pourrait se défendre encore, mais à quoi bon? Abandonné de tous, il faudrait toujours succomber tôt ou tard, et je ne dois pas laisser verser le sang inutilement. Vous m'êtes témoins, Messieurs, que l'étranger n'entre ici que par la violence, et que si l'on force ma porte, c'est avec effraction; il suffit; le monde le saura, et l'histoire le dira un jour, à la décharge des Romains, mes enfants... Je ne vous parle pas de moi, Messieurs; ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur ces pauvres jeunes gens qui sont venus me défendre comme leur père. Vous vous occuperez chacun de ceux de votre pays. Il y en a de partout... Je vous les recommande tous, pour que vous les préserviez des mauvais traitements dont d'autres eurent à souffrir, il y a dix ans... Je délie mes soldats de leur serment de fidélité... Pour le reste, je prie Dieu de me donner force et courage. Ah! ce ne sont pas ceux qui souffrent l'injustice qui sont le plus à plaindre!... »

Puis il congédia le corps diplomatique. Ses yeux étaient pleins de larmes.

Resté seul, après avoir accompli ainsi ses devoirs de père, il n'oublia pas ceux de souverain. Le soir même, par son ordre, une circulaire du cardinal Antonelli porta à tous les gouvernements des nations civilisées le cri de la faiblesse et de la justice opprimées. Pie IX protesta de même par une allocution aux cardinaux. Mais la prudence de la peur étouffa tous les échos. Cette heure était semblable à celle de la Passion : c'était l'heure de la puissance des ténèbres.

Bien plus, il se trouva un plénipotentiaire pour applaudir. L'avocat Sénard, représentant non de la France, mais de l'avocat Jules Favre et des hommes sans mandat qui achevaient la ruine de leur pays, eut le courage de rappeler à l'Italie ses engagements solennels envers la France, mais pour la féliciter de les avoir violés, ce qu'elle n'eut jamais osé sans les malheurs de la France. La honteuse note est du 22 septembre 1870. C'est le premier châtiment de documents semblables que de les réimprimer et de forcer à les relire, de sang-froid, les hommes qui les ont signés, ou ceux qui simplement les ont excusés sous l'impression des passions du moment.

« La convention de septembre cesse virtuellement d'exister avec la

proclamation de la République française. Je félicite le roi, au nom du gouvernement français et en mon nom personnel, pour la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne. »

Cependant Rome était en proie à la populace cosmopolite venue de dehors à la suite de l'invasion. Quatre à cinq milliers de vagabonds et de repris de justice, ramassés dans toute l'Italie pour représenter le peuple romain et acclamer l'envahisseur à son entrée, n'avaient pas réussi à s'introduire à temps dans la ville. Errants derrière les Piémontais, ils y seraient morts de faim, pour peu que le siége se fût prolongé. Ils se précipitèrent après eux, vociférant les acclamations dont il était dans leur rôle de les faire précéder. Les prisons ouvertes grossirent ces bandes. On pilla pendant deux jours. Des maisons furent incendiées, des soldats romains, reconnus dans les rues, furent assassinés ou noyés : « *Lasciate il popolo sfogarsir;* laissez le peuple se dégonfler, » répondait flegmatiquement Cadorna à ceux qui le suppliaient de mettre un terme à de telles horreurs. Le nombre des victimes isolées, qu'il serait trop long d'énumérer, atteignit, dit-on, quatre-vingts. Certains officiers piémontais n'eurent pas honte de livrer aux forcenés qui se surnommaient *vengeurs de Mentana,* un officier de zouaves prisonnier, le capitaine de Couessin, qui fut couvert de horions, de soufflets et de crachats. Un autre zouave, mais qui n'avait pas été livré par les Piémontais, eut les deux yeux crevés avec le feu d'un cigare. Tirons un voile sur ces horreurs.

L'heure du départ des prisonniers était enfin venue. Les zouaves restaient les derniers, massés sur la place Saint-Pierre, après le défilé des autres troupes par la porte Angelica. Le colonel Alet commanda de former le carré, fit présenter les armes et, élevant son épée, cria : « Vive Pie IX, Pontife et Roi ! » Ce cri répété par toutes les poitrines, attira Pie IX à la fenêtre de sa chambre à coucher, qu'il ouvrit lui-même et où il se montra, entouré de quelques prêtres. Debout, il étendit les bras, comme pour serrer tous ses enfants sur son cœur, leva vers le ciel sa tête blanche et ses mains tendues, et prononça les paroles de la bénédiction solennelle : *Benedictio Dei omnipotentis...*

Vive Pie IX! répétèrent tous les soldats dans un indicible transport. Et les dragons, les artilleurs déchargèrent en l'air leurs carabines, pour une dernière salve d'honneur. On agitait les képis; les uns présentaient les armes, les autres les élevaient fiévreusement; tous les yeux avaient des larmes, les sanglots coupaient la voix et se mêlaient à ce cri de : *Vive Pie IX!* qui montait toujours, s'élevant jusqu'au ciel. La foule qui était sur la place, les spctateurs qui se trouvaient aux balcons et aux fenêtres, agitant leurs mouchoirs, partageaient la même émotion, répétaient le même cri : *Vive, vive Pie IX!*

Quant à l'auguste vieillard, objet de cette ovation, c'en fut trop pour son cœur. Les dernières paroles de sa bénédiction s'éteignirent dans un sanglot. Il étendit encore, puis leva les bras au ciel et tomba en arrière, à demi évanoui, dans les bras de ceux qui l'entouraient (1).

Lorsqu'il fut revenu de sa première émotion, il chercha la solitude dans les salles de Raphaël, où il se promenait à grands pas. Le général Kanzler fut introduit auprès de lui avec Mme Kanzler et le R. P. Vannutelli. Ils le trouvèrent qui marchaient silencieux, la tête inclinée; ils se jetèrent tous à ses pieds. « Le Pape, dit le P. Vannutelli, semblait extraordinairement souffrant et épuisé; cependant l'expression de son visage restait calme et pleine de bonté. Il interrogea ma sœur, qui fondait en larmes, et la questionna sur l'hôpital où elle avait passé la journée de la veille, sur les blessés, leur nombre, leurs blessures, les secours dont ils auraient besoin : « Les » pauvres enfants! ajouta-t-il, daigne le ciel les récompenser! Ça » été un grand crime; il doit retomber sur la tête de ceux qui l'ont » commis. »

Les soldats romains, avant de déposer les armes, défilèrent, à la porte Saint-Pancrace, devant l'armée italienne. Là se trouvait tout l'état-major de cette armée. On remarquait au milieu Cadorna, Bixio, Cosenz, et — qui s'y serait attendu? — le comte d'Arnim, ministre de Prusse, aussi rayonnant que les autres.

(1) *Histoire de l'invasion des Etats pontificaux en* 1870, par le comte de Beauffort.

Malgré les lâchetés diplomatiques de la France officielle, le corps entier des zouaves pontificaux voulait se retirer en France et, ne pouvant plus défendre l'Eglise, se mettre au service de sa fille aînée, alors délaissée, elle aussi, du monde entier. Le gouvernement italien, désireux de faire sa cour à la Prusse victorieuse, ne le permit pas. Il fit diriger soigneusement, mais non sans les avoir abreuvés d'outrages et exposés tout le long de la route aux insultes de la populace, les zouaves hollandais sur la Hollande, les belges sur la Belgique, les suisses sur la Suisse. Les français seuls, au nombre de six cents environ, purent se rendre en France. On sait avec quelle ardeur ils reformèrent leurs cadres, appelèrent à eux de nouvelles recrues, et, sous le nom de volontaires de l'Ouest, ne marchandèrent leur sang ni à la patrie qui les avait abandonnés, ni même au gouvernement républicain qui les avait insultés. Orléans, Le Mans, Loigny, s'illustrèrent de leurs exploits. Si tous les généraux de la défense nationale avaient eu le désintéressement de M. de Charette, et tous les corps de troupes la discipline et la résolution des anciens soldats du Pape, la victoire était encore possible et la revanche eût été immédiate.

L'ordre et la sécurité se rétablirent très-lentement dans la ville. Sous prétexte de chercher des pontificaux, les garibaldiens pénétraient chez les citoyens les plus paisibles et n'en sortaient que chargés de tout ce qu'ils pouvaient emporter. Les juifs du Ghetto, ou du moins beaucoup d'entre eux, les débarrassaient à vil prix de ce butin. On s'empara, avec un soin tout particulier, des dossiers de la police. On les déchira sous les yeux des soldats indifférents, et c'est ainsi que les garibaldiens les plus compromis avec la justice purent se faire une innocence et une sécurité qu'ils ne connaissaient plus depuis longtemps. Les brigands officiels ne pouvaient rien pour réprimer ceux de la rue; eux-mêmes n'avaient d'autre souci que de voler en grand, le plus promptement possible, au nom du droit nouveau. Les commissaires de Victor-Emmanuel ne perdirent pas un seul jour. Quand le calme se rétablit et que les violations de domicile commencèrent à soulever des réclamations, tout était déjà confisqué : bibliothèques, archives, colléges et musées.

Il fallait, pour couvrir tant d'attentats, un semblant de légalité. On le trouva dans un plébiscite, qui fut lui-même la plus ridicule des bouffonneries. Le 2 octobre, 40,000 *oui*, déposés dans l'urne, contre 46 *non*, ratifièrent le fait accompli. Pour l'état romain tout entier, en élevant le chiffre des votants à 135,000, sur 168,000 électeurs inscrits, on voulut bien élever aussi celui des *non*, et on le porta à 1,507. Ces nombres étaient tellement impossibles, que tous les amis de Victor-Emmanuel le blâmèrent d'avoir joué cette comédie; disons mieux, de l'avoir mal jouée. 46 *non* dans une capitale où presque tous les fonctionnaires, tant militaires que civils, qui purent se retirer des services publics, protestèrent par leur démission! Evidemment il manquait après ce 46 une série de zéros. Encore, si l'on se fût arrangé pour faire supposer un certain nombre d'abstentions; mais le chiffre des *oui* dépassait déjà, à lui tout seul, celui des électeurs... Que n'avait-on ajouté un zéro à l'un des nombres, sauf à le retrancher à l'autre? Il n'en eût pas coûté davantage, et les apparences étaient sauvées. Mais les spoliateurs se montrèrent accommodants et, le même jour, s'appuyant sur ce vote, un décret royal annonça ce qui suit :

« ART. Ier. Rome et les provinces romaines font partie intégrante du royaume d'Italie.

» ART. II. Le souverain Pontife conserve la dignité, l'inviolabilité et toutes les prérogatives du souverain.

» ART. III. Une loi spéciale sanctionnera les conditions propres à garantir, même par des franchises territoriales, l'indépendance du souverain Pontife et le libre exercice de l'autorité spirituelle du Saint-Siége. »

Par ce décret, l'unité italienne se trouva réalisée. Victor-Emmanuel avait quadruplé en étendue son petit royaume de Piémont, et « le plus battu des rois, » comme on l'a nommé si justement, parvenait enfin de défaites en défaites, et de trahisons en trahisons, au pinacle où les conquérants sont portés d'ordinaire par la victoire.

Pie IX a rendu lui-même témoignage à la fidélité des Romains lors de la conquête de leur ville par des étrangers, avec lesquels cette ville n'était pas en état de guerre. Ce fut dans une allocution

à la noblesse romaine, le 21 juin 1875; il voulut rappeler brièvement, dit-il, les funestes événements du mois de septembre 1870. Voici une partie de son discours :

« Peu de temps après la fête de la Nativité de la très-sainte-Vierge, un chevalier subalpin se présenta devant moi, tenant à la main une lettre d'un monarque catholique qui m'était adressée. Je la lus, et j'y vis que ce monarque, en se déclarant « gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens....., se croyait en devoir de prendre la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sécurité du Saint-Siége... » Puis il déclarait que *pour seconder l'esprit des Romains,* il avait ordonné à ses troupes d'aller de l'avant et d'occuper ce qui restait, à savoir Rome, et cela *pour maintenir l'ordre.* Enfin, il ajoutait que ses forces *se réduiraient à opérer une action conservatrice.*

» Peu après, les troupes du monarque s'approchèrent des murailles de Rome; elles y campèrent, et, faisant éclat d'un grand appareil de forces, elles attendirent plusieurs jours, à dessein de voir les démonstrations de l'*esprit des Romains;* mais ce fut en vain. Il est certain que l'on fit alors tout ce que l'on crut opportun pour exciter les *esprits* à manifester en faveur des agresseurs; il y eut, en effet, beaucoup d'émissaires qui du camp entraient dans la ville, et réciproquement; et parmi eux, au premier rang, le ministre d'une puissance étrangère accrédité près de ce Saint-Siége. Ce ministre, véritable Achitophel de notre temps, *loquebatur pacem cum proximo suo, mala autem in corde suo.* Véritable Achitophel qui tenait au Vatican un langage diamétralement opposé à celui dont il se servait au camp ennemi.

» Ayant donc ainsi constaté la fermeté du peuple romain, la troupe s'approcha plus près des murs et s'ouvrit passage par la fameuse brèche du 20 septembre. Après quoi, l'armée pontificale petite, mais fidèle et pleine d'honneur, fut faite prisonnière et envoyée dans la haute Italie. Cependant, la pensée fixe était toujours de justifier cette injuste agression, par le prétexte d'apaiser quelque tumulte qu'on espérait devoir s'élever à Rome. Pour obtenir ce ré-

sultat, on laissa quelque temps cette capitale livrée à elle-même, dans l'espoir que l'absence totale de force armée faciliterait le tumulte désiré; mais tout cela fut en vain. Pas une voix ne fut entendue qui témoignât de l'allégresse du peuple, pas un signe ne fut vu qui signalât sa joie; pas un effort ne fut fait qui tendît au désordre. Honneur donc aux Romains!

» La troupe assiégeante fit son entrée, et avec cette troupe, au gouvernement légitime il en fut substitué un autre. Or, je demande ici (et beaucoup, beaucoup le demanderont comme moi) si son entrée a vraiment apporté l'*action conservatrice?* Qu'ils répondent pour moi, ces religieux des deux sexes expulsés, les biens de l'Eglise usurpés, les écoles et les temples protestants ouverts, avec le grand nombre des autres mesures persécutrices que tout le monde connaît. Et ce système n'est pas fini, car aujourd'hui encore on va glanant pour la persécution tout ce qui avait échappé jusqu'ici à la faux inexorable de la Révolution. Et les Romains? Les Romains déplorent l'immense désastre, et ils se lamentent en élevant leurs voix vers le Ciel, et ils remplissent les églises pour implorer de Dieu ces nombreuses grâces qui nous apportent vigueur et force, dans les circonstances désolantes où nous nous trouvons... »

Le retentissement de la lutte dont la France était le théâtre amortit un peu celui de la chute du pouvoir temporel. Bien des fidèles n'en furent informés qu'après coup, et d'autres n'eurent le temps d'y réfléchir que beaucoup plus tard. Ces coïncidences favorisèrent l'inertie naturelle aux gouvernements, qui non-seulement ne firent rien en faveur du Pape, mais encore laissèrent auprès du spoliateur leurs ambassadeurs accrédités auprès du spolié. Il ne se produisit qu'une seule protestation, et pour la honte des nations civilisées, elle vint du fond des solitudes des montagnes Rocheuses, dans l'Amérique du Nord (1). Abandonné de tous, Pie IX se décida

(1) La tribu des Cœurs-d'Alaine fit parvenir à Rome une lettre collective, curieuse, mais fort honorable pour la loyauté et le courage de cette petite nation. Elle était accompagnée d'une offrande d'un demi-million de francs adressée « au plus grand chef de toutes les robes noires » et commençant ainsi :

« Très-miséricordieux Père, ce n'est point la présomption, c'est l'amour qui

à suspendre le Concile, par un bref en date du 20 octobre. Les quelques évêques des pays lointains, ses hôtes, qui attendaient encore à Rome, se dispersèrent peu à peu et portèrent jusqu'au bout de l'univers les tristesses dont leur âme était navrée.

Le 1er novembre Pie IX adressa à tous les prélats en communion avec le Saint-Siége une encyclique, dont le texte original dut être envoyé à Genève et imprimé dans cette ville, pour échapper à la police piémontaise. Tous les journaux du royaume italien qui la reproduisirent furent saisis, ce qui était une heureuse manière d'inaugurer les nouvelles « prérogatives du souverain Pontife, et le libre exercice de son autorité spirituelle. » Cette encyclique retrace l'histoire abrégée des attentats piémontais depuis onze ans. Elle restera comme un réquisitoire de la justice et de l'innocence devant le tribunal de la postérité. Nous devons enregistrer en entier ce document solennel :

« En présence des manœuvres auxquelles, depuis bien des années, le gouvernement subalpin se livre sans relâche pour renverser le

nous engage à nous adresser à Toi. Certes, nous sommes une tribu d'Indiens très-insignifiante en elle-même, et Toi, Tu es le plus élevé ici-bas. Et cependant, c'est Toi qui, le premier, as jeté sur nous un regard de pitié et de compassion. Oui, Père ! trente hivers passés, nous étions encore un peuple sauvage très-misérable en corps et en âme. Tu as eu pitié de nous en nous envoyant la grande robe noire De Smet, afin qu'il fît de nous des enfants de Dieu par le baptême. Nous étions aveugles et Tu nous l'as envoyé pour nous donner la vue.

» Beaucoup parmi nous étaient encore endormis quand De Smet nous a quittés. Tu as de nouveau eu pitié de nous en nous envoyant une autre robe-noire, le bon Nicolas, qui reste avec nous, qui nous soigne et nous fait marcher dans la voie du salut. Et combien d'autres Pères Tu nous as donnes pour enseigner à nos enfants la loi de Dieu, afin de faire de nous de meilleurs chrétiens ! Si bien que nous sommes maintenant tous chrétiens pratiquants, à l'exception de deux dans toute la tribu. Nous osons donc nous adresser à Toi, ô Père, dans ces jours de Ton affliction, pour Te remercier, pour T'assurer de notre amour pour Toi et pour T'exprimer notre profonde tristesse en apprenant que quelques méchants de Tes enfants T'affligeant constamment en volant tout ce que Tu possèdes, même Ta propre maison.

» Bien que, pauvres Indiens, nous connaissions fort peu de ce qui constitue les bonnes manières, nous jugeons cependant que c'est criminel de Te traiter de la manière qu'on le fait. Nous-mêmes, il y a quarante ou cinquante hivers, lorsque nous étions encore complétement sauvages, nous n'aurions pas osé Te traiter de la sorte... »

principat civil accordé par une providence particulière de Dieu à ce Siége apostolique, afin de donner aux successeurs de saint Pierre la sécurité et la liberté qui leur est nécessaire pour l'exercice de leur juridiction spirituelle, il nous est impossible, Vénérables Frères, de contenir l'intime douleur de Notre cœur dans une si vaste conspiration contre l'Eglise de Dieu et contre le Saint-Siége; et dans ces jours funestes où ce même gouvernement, suivant les conseils des sectes de perdition, vient, contre tout droit, d'accomplir par la violence et les armes, l'invasion sacrilége qu'il méditait déjà depuis longtemps, de Notre capitale et des autres villes qui Nous restaient depuis la précédente usurpation, Nous devons, tout en adorant humblement les secrets desseins de sa Providence, emprunter au Prophète ces paroles : « Je pleure et mon œil verse des larmes, parce que le consolateur qui relèverait mon âme s'est éloigné : mes fils ont été tous perdus, parce que l'ennemi s'est emporté. (Jérémie, *Thren.*, 16.)

» L'histoire de cette guerre infâme a été assez exposée par Nous, Vénérables Frères ; elle est mise depuis longtemps sous les yeux du monde catholique, grâce à plusieurs allocutions, encycliques et brefs, donnés par Nous à diverses époques : le 1er novembre 1850; le 22 janvier et le 26 juin 1855; le 18, le 28 juin et le 26 septembre 1859; le 19 janvier 1860; grâce à Nos lettres apostoliques du 26 mars 1860, et enfin à nos allocutions du 28 septembre 1860; du 18 mars et du 30 septembre 1861; du 20 septembre, du 17 octobre et du 14 novembre 1867. Cette série de documents démontre et expose les graves injures que le gouvernement subalpin, même avant d'entreprendre, dans ces dernières années, l'occupation du domaine de l'Eglise, a infligées à Notre suprême autorité et à celle du Saint-Siége, soit en proposant des lois contraires au droit naturel, divin et ecclésiastique, soit en soumettant à d'indignes vexations les ministres sacrés, les ordres religieux et les évêques eux-mêmes, soit en manquant à la foi jurée, à des contrats solennels passés avec le Siége apostolique, et en niant audacieusement leur force inviolable, au moment même où il se déclarait prêt à ouvrir avec Nous de nouvelles négociations. Ces mêmes documents,

Vénérables Frères, mettent en pleine lumière, et feront voir à la postérité les ruses, les indignes et habiles manœuvres qui ont aidé ce gouvernement à écraser la justice; ils établiront aussi la sainteté des devoirs de ce Siége apostolique, et en même temps les peines que Nous avons prises pour briser, autant qu'il était en Nous, une ambition chaque jour plus audacieuse, et pour défendre la cause de l'Eglise.

» Vous savez comment, en 1859, cette puissance subalpine excita à la révolte les principales villes de l'Emilie, en y envoyant des écrits, des conspirateurs, des armes et de l'argent; et, bientôt après, convoquant des comices populaires, fabriqua un plébiscite de votes achetés, pour enlever par ce titre mensonger et malgré l'opposition des bons, Nos provinces dans cette contrée à Notre pouvoir paternel. On sait également que l'année suivante, ce même gouvernement, pour s'emparer d'autres provinces du Saint-Siége dans les Marches, l'Ombrie et le Patrimoine, lança à l'improviste, et sous de faux prétextes, une nombreuse armée contre Nos soldats et contre une poignée de jeunes volontaires catholiques, qui, poussés par leur esprit religieux et leur amour pour le Père commun, étaient accourus du monde entier pour Nous défendre; et qui, ne s'attendant pas à cette subite irruption, furent, malgré leur intrépidité, immolés pour la religion dans cette lutte sanglante.

» Personne n'ignore la singulière impudence et l'hypocrisie avec laquelle ce même gouvernement, pour diminuer l'odieux de cette sacrilége usurpation, n'hésita pas à se vanter d'avoir envahi ces provinces pour y rétablir les principes de l'ordre moral, tandis qu'en réalité il répandait et consacrait partout toutes les fausses doctrines, lâchait partout la bride aux passions et à l'impiété, frappait même de peines injustes les prélats et les ecclésiastiques de tout grade, qu'il jeta en prison ou permit d'insulter publiquement alors que les persécuteurs et ceux qui n'épargnaient pas même la dignité du pontificat suprême dans la personne de Notre humilité, jouissaient de l'impunité. On sait encore que, toujours suivant le devoir de Notre office, Nous Nous sommes opposé aux conseils réitérés et aux demandes qui Nous furent présentées, dans le but de Nous faire trahir

honteusement nos obligations, soit en abandonnant et trahissant les droits et les possessions de l'Eglise, soit en opérant une honteuse réconciliation avec les usurpateurs. Bien plus, à ces efforts iniques et à ces forfaits contraires à tout droit divin et humain, Nous avons opposé de solennelles protestations devant Dieu et les hommes, et Nous avons déclaré que leurs auteurs et fauteurs étaient atteints par les censures ecclésiastiques, et, pour autant qu'il le fallait, Nous avons renouvelé contre eux ces censures.

» Enfin, le susdit gouvernement persévéra dans son opposition et dans ses manœuvres; il chercha sans relâche à soulever les provinces qui Nous restaient, et surtout la ville de Rome, en y envoyant des perturbateurs par des artifices de tout genre. Mais comme ces efforts n'aboutissaient pas, grâce à l'inviolable fidélité de Nos soldats et à l'amour et au dévouement si particulièrement et si constamment témoigné par Nos peuples, en 1867 s'éleva enfin contre Nous cette tempête violente qui, à l'automne, versa sur Nos frontières et contre cette ville des cohortes de scélérats que le crime et la fureur enflammaient, qu'aidaient les subsides du même gouvernement, et dont plusieurs étaient depuis longtemps cachés dans Rome. Leur violence, leur cruauté et leurs armes autorisaient évidemment des craintes terribles et sanglantes pour Nous et Nos sujets bien-aimés, si Dieu, plein de miséricorde, n'avait anéanti leurs efforts, et par la valeur de Nos troupes et par le puissant secours des légions que l'illustre nation française Nous envoya.

» Au milieu de tant de luttes, dans cette longue suite de périls, d'inquiétudes et d'amertumes, la divine Providence Nous ménageait une grande consolation, grâce à l'éminente piété et au dévouement que vous, vénérables frères, et vos fidèles, avez constamment montrés pour Nous et pour ce Siége apostolique par des témoignages éclatants et par les œuvres de la charité chrétienne. Et, bien que ces grands dangers Nous laissassent à peine quelque trêve, Nous n'avons pourtant rien relâché, grâce au secours divin, des soins que demandait la prospérité temporelle de Nos sujets; et toutes les nations purent apprécier quelles étaient parmi nous la tranquillité et la sécurité publique, quels soins on donnait

aux beaux arts et à toutes les études, quels étaient la fidélité et l'attachement de Nos peuples envers Nous; car de nombreux étrangers affluèrent plusieurs fois dans cette ville à l'occasion des fêtes et des saintes solennités que Nous avons célébrées.

» Sur ces entrefaites, tandis que les peuples jouissaient d'une paix profonde, le roi de Piémont et son gouvernement, saisissant l'occasion de la grande guerre qui divise deux puissantes nations de l'Europe, à l'une desquelles ils avaient promis de respecter l'état actuel du domaine ecclésiastique, d'en interdire la violation aux factieux, résolurent tout à coup d'envahir les restes de ce domaine et jusqu'à Notre saint Siége, et de les réduire sous leur puissance. Mais pourquoi cette invasion hostile et quelle cause y assigner? On connaît aujourd'hui en tout lieu la lettre que, le 8 septembre dernier, le roi nous écrivit et Nous fit remettre par son envoyé auprès de Nous, dans laquelle, par une série longue et mensongère de mots et de phrases, et tout en affichant les noms de fils dévoué et de catholique, sous le prétexte de maintenir l'ordre et de sauver le Pontificat et Notre personne, on Nous demandait de ne point considérer comme un acte d'hostilité le renversement de Notre pouvoir temporel et de renoncer volontairement à ce pouvoir en Nous fiant aux vaines promesses qui nous étaient faites, afin de concilier ce qu'on appelait le vœu des Italiens avec le droit suprême et la liberté de l'autorité du Pontife romain. Nous dûmes sans doute trouver fort étrange ce procédé destiné à couvrir et à déguiser la violence qu'on allait bientôt Nous faire, et plaindre du fond du cœur ce roi qui, poussé par d'injustes conseils, inflige chaque jour de nouvelles blessures à l'Eglise, et tenant plus compte des hommes que de Dieu, ne songe pas qu'il est au ciel un Roi des rois, Seigneur des seigneurs, sans faveur pour aucune personnalité, sans crainte pour aucune grandeur, parce qu'il a fait également le petit et le grand, et qu'il réserve aux puissants des châtiments proportionnés à leur puissance. *Non subtrahet personam cujusquam, nec verebitur magnitudinem cujusquam, quoniam pusillum et magnum ipse fecit, fortioribus autem fortior instat cruciatio.* (Sap., VI, 8 et 9.)

» Quant aux demandes qu'on Nous adressait, Nous n'avions point

à hésiter, et, obéissant aux lois du devoir et de la conscience, Nous suivîmes les exemples de Nos prédécesseurs, et particulièrement de Pie VII, d'heureuse mémoire, dont Nous voulons citer ici et emprunter les courageuses paroles, prononcées dans des circonstances toutes semblables : « Nous nous rappelions comme saint Ambroise » *que le saint homme Naboth, possesseur d'une vigne, fut sollicité*, *au* » *nom du roi, d'abandonner sa propriété pour que le roi y pût rem-* » *placer les vignes par de vils légumes et qu'il répondit* : *Loin de moi* » *la pensée de livrer l'héritage de mes pères!* Bien moins encore Nous » croyons-Nous permis de livrer cet héritage si antique et si sacré, » ce pouvoir temporel du Saint-Siége qu'un dessein si évident de la » Providence divine a conservé pendant tant de siècles aux Pontifes » romains, Nos prédécesseurs, de consentir, même tacitement, à ce » qu'un autre possède la capitale du monde catholique, pour y » troubler et détruire la sainte forme de gouvernement que Jésus-» Christ a laissée à sa sainte Eglise, et que les saints canons portés » par l'Esprit de Dieu ont organisés, pour y substituer un corps » contraire et opposé aux saints canons et aux préceptes évangé-» liques, et introduire, suivant l'usage, un nouvel ordre de choses » tendant manifestement à faire associer et confondre les sectes et » toutes les superstitions avec l'Eglise catholique.

» Naboth défendit sa vigne au prix de son sang. Pouvions-Nous, » quoiqu'il dût arriver, ne pas défendre les droits et les possessions » de la sainte Eglise romaine, à la défense desquels, dans les » limites du possible, Nous Nous sommes engagé par un serment » solennel? Pouvions-Nous ne pas revendiquer la liberté du Siége » apostolique à laquelle est si intimement unie la liberté et l'unité » de l'Eglise universelle?

» Quant à la grande convenance et à la nécessité de ce pou-» voir temporel pour assurer au Chef suprême de l'Eglise le » sûr et libre exercice du pouvoir spirituel qu'il a reçu de Dieu » sur tout l'univers, les événements présents, à défauts d'autres » preuves, suffiraient amplement à les démontrer. » (Lett. Apost. 10 juin 1809.)

» Fidèle à ces sentiments que Nous avons constamment professés

dans plusieurs allocutions, Nous avons, dans Notre réponse au roi, réprouvé ses injustes demandes, tout en lui découvrant à la fois, et Notre amère douleur et Notre amour paternel qui ne peut refuser sa sollicitude même à des enfants imitateurs d'Absalon. Cette lettre n'était pas encore remise au roi, que son armée s'était déjà emparée de villes tranquilles et intactes jusqu'alors dans Notre domaine pontifical, après avoir aisément dispersé les garnisons qui avaient essayé de résister. Et bientôt après se leva ce jour funeste du 20 septembre, où nous vîmes cette ville de Rome, siége du prince des apôtres, centre de la religion catholique et refuge de toutes les nations, assiégée par des milliers de soldats, livrée aux armes et à la violence, avec une brèche ouverte en ses murs et sous la terreur d'un bombardement, par ordre de celui qui venait de Nous attester solennellement son affection filiale envers Nous et sa fidélité envers la religion. Fût-il jamais, pour Nous et pour tous les bons, rien de plus triste que ce jour où Nous avons vu troubler et renverser tout l'ordre public, insulter d'une voix impie dans la personne de Notre humilité la dignité et la sainteté du suprême Pontificat, abreuver d'opprobres Nos fidèles cohortes, et intrôniser la licence et l'émeute, là où naguère on n'apercevait que les sentiments de fils dévoués qui cherchaient à consoler les douleurs du Père commun? Depuis ce jour s'accomplissent sous nos yeux des choses qu'on ne peut mentionner sans soulever la juste indignation de tous les bons; des livres infâmes remplis de mensonges, de turpitudes, d'impiétés, exposés en vente à bas prix et répandus partout, de nombreux journaux publiés chaque jour pour corrompre les esprits et les mœurs, pour vilipender et calomnier la religion, pour enflammer l'opinion publique contre Nous et contre ce Siége apostolique; d'impures et indignes images et d'autres œuvres du même genre, publiées pour exposer à l'insulte et au ridicule les choses et les personnes sacrées; des honneurs et des monuments accordés à ceux que la justice et les lois ont punis pour leurs crimes; les ministres de l'Eglise, contre qui on soulève les passions, insultés pour la plupart; quelques-uns même frappés et blessés traîtreusement; plusieurs maisons religieuses soumises à d'injustes perquisitions, Notre palais du Quirinal

violé, un cardinal de la sainte Eglise romaine violemment chassé des appartements qu'il occupait; d'autres ecclésiastiques appartenant à Notre maison, exclus de cette demeure et accablés de vexations; des lois et des décrets portés, qui blessent manifestement et suppriment la liberté, l'immunité de la propriété et les droits de l'Eglise de Dieu ; et tous ces maux déjà si graves, si Dieu n'y met obstacle, s'aggraveront encore, nous le craignons. Et cependant Notre condition présente nous empêche d'y apporter aucun remède, et nous avertit ainsi de la captivité où Nous sommes et de l'absence de cette pleine liberté que le gouvernement intrus, dans ses mensongers rapports, dit au monde qu'il nous laisse dans l'exercice de Notre ministère apostolique.

» Quant à Nous, chargé par Dieu de régir et de gouverner toute la maison d'Israël, et établi défenseur suprême de la religion, de la justice et des droits de l'Eglise, pour qu'on ne Nous reproche pas, devant Dieu et devant l'Eglise, de Nous être tu et d'avoir par Notre silence consenti à cette injuste révolution, renouvelant et confirmant ce que Nous avons déjà déclaré dans les allocutions, encycliques et brefs rappelés plus haut, et tout récemment dans la protestation que, par Notre ordre et en Notre nom, le cardinal secrétaire d'Etat communiqua le 20 septembre aux ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires des nations étrangères accrédités près de Nous et de ce Saint-Siége, Nous déclarons de nouveau devant vous, Vénérables Frères, avec toute la solennité possible, que Notre intention, résolution et volonté, est de retenir dans leur intégrité, intacts et inviolables, tous les domaines et les droits de ce Saint-Siége, et de les transmettre à Nos successeurs; que toute usurpation de ces droits, récente ou ancienne, est injuste, violente, nulle et sans valeur; et que tous les actes des rebelles et des envahisseurs, accomplis déjà ou à accomplir pour confirmer d'une manière quelconque cette usurpation, sont par Nous, dès à présent, condamnés, annulés, cassés et abrogés. Nous déclarons en outre, et Nous protestons devant Dieu et devant l'univers catholique, que nous subissons une captivité telle, qu'il nous est tout à fait impossible d'exercer notre autorité pastorale avec sécurité, facilité et

liberté. Enfin, suivant l'avis de saint Paul : « Quelle participation y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Ou quelle société entre la lumière et les ténèbres? Quel contrat avec le Christ et Bélial? *Quæ participatio justitiæ cum iniquitate? Aut quæ societas lucis ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial?* » Nous énonçons et déclarons publiquement et ouvertement que, fidèle à Notre office et au serment solennel qui Nous lie, Nous ne consentons ni ne consentirons à aucune conciliation qui, d'une manière quelconque, détruise ou diminue Nos droits, qui sont les droits de Dieu et du Saint-Siége; et Nous professons de même que, prêt, grâce au secours divin et malgré Notre grand âge, à boire jusqu'à la lie pour l'Eglise de Jésus-Christ, le calice qu'il a bu le premier pour elle, Nous ne ferons jamais la faute de céder ou d'acquiescer aux injustes demandes qui nous sont adressées. Car, comme disait Notre prédécesseur Pie VII : « Faire violence à cet empire souverain du Siége apostolique, séparer son pouvoir temporel du spirituel, disjoindre les offices de Pasteur et de Prince, arracher, enlever, confisquer, qu'est-ce autre chose que de vouloir détruire l'œuvre de Dieu, que de travailler à la plus grande perte de la religion, que de la priver d'un boulevard très-efficace, afin que son suprême Recteur, Pasteur et Vicaire de Dieu, ne puisse donner aux catholiques qui, répandus sur toute la terre, lui demandent aide et secours, l'assistance qu'ils réclament de sa puissance spirituelle et que nul ne peut empêcher? »

» Mais puisque nos avertissements, demandes et protestations ont été sans effet : par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous déclarons à vous, Vénérables Frères, et par vous à toute l'Eglise, que les envahisseurs occupant un territoire quelconque de Notre domaine, de quelque dignité qu'ils soient revêtus, et quand même il faudrait en faire une mention toute spéciale; et de même tous leurs mandants, fauteurs, aides, conseillers, adhérents, et tous autres procurant l'exécution de ces choses sous un prétexte et d'une manière quelconque, ou les exécutant par eux-mêmes, ont encouru, suivant la forme et la teneur de Nos lettres apostoliques et pré-

rappelées du 26 mars 1860, l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par les saints canons, les constitutions apostoliques, et les décrets des conciles généraux et particulièrement du concile de Trente. (Sess. XXII, c. 11 *de Reform.*)

» Mais, Nous rappelant que Nous tenons sur la terre la place de Celui qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu, Nous ne désirons rien tant que d'embrasser dans un paternel amour les fils égarés qui reviennent à Nous; c'est pourquoi levant les mains au ciel dans l'humilité de Notre cœur, remettant et recommandant à Dieu la plus juste des causes, qui est la sienne encore plus que la Nôtre, Nous le conjurons et le supplions par les entrailles de sa divine miséricorde, de Nous assister de ses secours, d'assister son Eglise, et de faire, par sa clémence et sa piété, que ses ennemis songeant à la perte éternelle qu'ils se préparent, s'efforcent, avant le jour de la vengeance, d'apaiser sa formidable justice, et consolent par leur conversion les gémissements de leur Mère la sainte Eglise, et Notre propre douleur.

» Pour obtenir de la divine clémence des bienfaits aussi signalés, Nous vous exhortons avec instance, Vénérables Frères, à joindre à nos vœux vos ferventes prières et celles des fidèles confiés à vos soins; et, nous rendant tous ensemble au pied du trône de grâce et de miséricorde, employons l'intercession de l'immaculée Vierge Marie, mère de Dieu, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. L'Eglise de Dieu, depuis son origine jusqu'à nos jours, a été souvent bouleversée, souvent délivrée. C'est elle qui s'écrie : *Souvent ils m'ont attaquée dans ma jeunesse, car ils n'ont rien pu contre moi. Les pécheurs ont travaillé contre moi, ils ont prolongé leur iniquité.* Aujourd'hui encore le Seigneur ne permettra pas au sceptre des pécheurs de régler le sort des justes. Le bras du Seigneur n'est pas raccourci ni incapable de sauver. Il délivrera sans doute son Epouse cette fois encore, lui qui l'a rachetée de son sang, l'a dotée de son esprit, l'a ornée des dons célestes et l'a, en outre, enrichie des dons de la terre. (S. Bernard, Ep. 244.)

» En attendant, Nous demandons à Dieu du fond du cœur les tré-

sors abondants des grâces célestes pour vous, Vénérables Frères, et pour tous les clercs et laïques confiés à la vigilance de chacun de vous, et comme gage de Notre amour singulier envers vous, Nous vous accordons affectueusement, et du fond du cœur, la bénédiction apostolique, à vous et à tous ces fidèles Nos fils bien-aimés. »

CHAPITRE XXI.

PIE IX CONFINÉ AU VATICAN ; POURQUOI IL NE S'ÉLOIGNA POINT. — VICTOR-EMMANUEL AU QUIRINAL. — LOI DES *GARANTIES*. — LES ANNÉES DE PIERRE DÉPASSÉES PAR PIE IX. — DÉPRÉDATIONS DU GOUVERNEMENT ITALIEN. — CONSTANCE DE PIE IX ET DES ROMAINS. — SOIRÉE DU 20 JUIN 1874.

Le désordre moral survécut dans Rome au désordre matériel. Le gouvernement nouveau se remit à annexer de plus belle, quand les particuliers eurent cessé de le faire. Ni les palais qui avaient suffi au luxe des Papes et de leur cour, ni les casernes dont s'était contenté le despotisme sacerdotal tant décrié, ne se trouvèrent assez vastes pour le régime de la simplicité révolutionnaire et de la liberté. Il fallut, pour commencer, cinq à six casernes nouvelles, et le double de palais pour le Parlement transféré de Florence à Rome, et pour les administrations agrandies. Il en fallut pour la maison du roi, pour les écuries du roi, pour les équipages de chasse du roi. On expropria les couvents, on enleva des églises au culte, on prit jusqu'à des hôpitaux. En outre, on s'occupa sans délai de tracer le plan de la reconstruction de la ville sur le type moderne. Malheur aux monuments ou aux souvenirs qui se trouvent sur le parcours de la ligne droite ! Malheur à la cité des consuls, des empereurs et des papes ! Il n'y avait au monde qu'une seule Rome ; il n'y en aura plus, mais en compensation, on aura un autre New-York ou un Paris *haussmanisé*.

Victor-Emmanuel annexa le Quirinal, propriété des Papes, mais il parut hésiter longtemps avant d'oser l'occuper lui-même, et l'on

remarqua que jamais il n'y fit de longs séjours. Il s'y sentait mal à l'aise, peut-être par un reste de pudeur, peut-être aussi parce qu'il comprenait instinctivement que le couronnement de ses ambitions allait le priver désormais des appuis qui avaient fait toute sa force. Sans l'alliance de la Révolution, en effet, le Piémont n'aurait pu devenir l'Italie. La Révolution de son côté fût restée impuissante contre Rome, sans l'aide du sabre piémontais. Mais Piémont et Révolution ne s'étaient livrés l'un à l'autre que pour un temps. Tous deux nourrissaient la secrète résolution de se débarrasser d'une servitude réciproque, aussitôt leur œuvre commune terminée et consolidée.

Le monde catholique, dans l'anxiété, se demandait ce qu'allait faire Pie IX. Il lui restait une petite corvette, l'*Immaculée Conception,* dont l'équipage, qui n'avait rien voulu entendre des propositions des Piémontais, croisait dans les eaux de Civita-Vecchia, prête à le recevoir, s'il jugeait à propos de quitter Rome et s'il y réussissait. Mais le Pape, dans le trouble général où se trouvait l'Europe, crut préférable de ne pas s'éloigner. L'*Immaculée Conception,* pour laquelle on pouvait craindre une surprise dans les eaux italiennes, se réfugia, par son ordre, à Toulon. Là, elle fut confiée à la garde du gouvernement français qui, du reste, put accepter cette charge sans difficulté, la corvette ayant été nominalement exceptée de la capitulation du matériel et du personnel de la marine de Civita-Vecchia. Elle fut désarmée en 1872, d'un commun accord. Six matelots seulement y sont restés, pour son entretien ordinaire, avec un aumônier pour le service spirituel du bord et pour représenter, en quelque sorte, l'autorité pontificale (1).

L'*Immaculée Conception* fut remplacée, dans les eaux de Civita-

(1) La corvette l'*Immaculée Conception* se trouve dans l'arsenal de Castigneau, où l'on peut la visiter. Elle mesure cinquante-cinq mètres, de la poupe à la proue, sur sept mètres de largeur. Sa forme est assez gracieuse. Sur le pont, et à l'arrière, se trouve une petite chapelle; c'est là que les matelots entendent la messe le dimanche et se réunissent pour la prière de chaque jour. Point de luxe dans ce petit oratoire, qui peut facilement se transformer en chambre. Les ornements d'autel sont simples et déjà un peu usés. Des âmes pieuses ont eu la pensée de les entretenir et de les renouveler; le cardinal Antonelli en a témoigné sa satisfaction au nom du souverain Pontife.

Vecchia, par un bâtiment de la marine française, l'*Orénoque*. Dès que les élections eurent délivré le pays de ce misérable gouvernement du 4 septembre, qui, par l'organe de l'avocat Sénart, avait osé applaudir au manque de parole de l'Italie envers la France, la politique séculaire de la fille aînée de l'Eglise fut reprise à l'égard du Saint-Siége, mais reprise dans la mesure modeste qu'imposait la faiblesse d'une longue convalescence, après des secousses mortelles. L'*Orénoque* avait pour mission de se tenir à la disposition de Sa Sainteté, pour le cas où elle quitterait Rome; il stationna à Civita-Vecchia jusqu'au mois d'octobre 1874. A cette époque, par complaisance pour l'Italie, ou plutôt pour la Prusse, on dut le rappeler. On le remplaça par le *Kléber* qui, tout en se tenant prêt à répondre en tout temps à l'appel du souverain Pontife, stationna non plus dans les eaux italiennes, mais dans les eaux françaises les plus rapprochées, à Bastia. Précaution trop illusoire, évidemment, car dans l'hypothèse que le Pape aurait besoin d'appeler le *Kléber* à son secours, ceux qui l'obligeraient à fuir ne lui laisseraient assurément pas le libre usage des fils télégraphiques; mais symptôme et gage précieux de bon vouloir. La présence de ce petit navire immobilisé, avec une mission spéciale, dans un port de l'île de Corse, atteste que la France est toujours la France. Elle somme, en quelque sorte, la Providence de la guérir promptement de ses blessures, pour lui permettre, au besoin, quelque chose de moins inefficace.

Triste, mais résigné, Pie IX s'enferma avec ses serviteurs fidèles, dans le petit coin de terre qu'on lui laissait. Quoique le plus affligé de tous, il était le plus serein, et trouvait encore des paroles de gaieté. Mgr Daniel, aumônier des zouaves, obligé de regagner la France avec les autres, vint prendre congé de lui : « Eh bien ! lui dit-il, mon bon Daniel, nous voilà vraiment dans la fosse aux lions ! »

Un prince romain, qui lui apportait ses condoléances, lui baisa les pieds et les mains et lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Je ne puis, je ne puis parler !..... — Quoi ! lui répondit Pie IX, vous venez pour me consoler, et il faut que je vous console ! Ne craignez pas; c'est un orage qui passe. Rome reçoit une correction,

dont elle avait besoin, mais, entendez-le bien, une correction et non une punition. Dieu corrige ceux qu'il aime, et il punit ceux qui se sont éloignés de lui. Ne craignez pas! Ces nouveaux maîtres de notre ville sont bien plus embarrassés que nous; ils sont au bout de leur chemin. »

Informé que Victor-Emmanuel avait l'audacieuse prétention de faire célébrer les saints offices dans la chapelle du Quirinal, il jeta l'interdit sur cette chapelle, et défendit qu'on y dît la messe pour l'usage de la cour usurpatrice.

Le bruit que le Pape voulait partir, qu'il était déjà parti, circula plus d'une fois dans Rome. Le gouvernement envahisseur ne redoutait rien tant que de voir ce bruit se réaliser; aussi fit-il longtemps surveiller avec soin toutes les routes, particulièrement celle de Civita-Vecchia. Il était impossible de rien expédier du Vatican pour cette ville, à l'insu de la police italienne, et l'on ne put envoyer au dehors les archives de l'Eglise, les reliques et certains vases sacrés qu'il eût été prudent de mettre en lieu sûr.

Quant à Pie IX, sa résolution de ne pas quitter Rome fut prise dès les premiers jours de septembre 1870, ainsi qu'il l'a déclaré depuis (1). Il espérait que sa présence empêcherait quelque mal. Lui parti, on se gênerait moins, pensait-il, pour s'emparer de tous les couvents, de toutes les propriétés religieuses, et la condition du clergé deviendrait beaucoup plus misérable. Le corps diplomatique resté en grande partie auprès du souverain Pontife était en outre, pour le gouvernement usurpateur, un témoin embarrassant, et qui imposerait des ménagements. La présence du Pape n'empêcherait pas le dépouillement de l'Eglise, mais les spoliateurs y mettraient plus de formes, plus de lenteurs; on gagnerait du temps, et c'est beaucoup dans les affaires humaines.

Pie IX a énoncé lui-même, et d'une manière plus frappante encore, les motifs qui l'engagèrent à ne pas s'éloigner. Un soir qu'il venait de donner audience au cardinal de Bonnechose, archevêque

(1) Discours du 21 juin 1875, dont nous avons déjà cité plus haut une partie.

de Rouen, et à deux de ses prêtres (1), il retint le cardinal tout seul, en lui disant qu'il avait quelque chose à lui communiquer : « Je désire, ajouta-t-il, vous offrir un souvenir; l'objet en soi a peu de valeur; l'intention en fera tout le prix. » C'était une plaque d'ivoire, de petite dimension, entourée d'un cadre d'or surmonté des armes du Saint-Siége, et représentant avec une exquise perfection une scène touchante de la vie de saint Pierre : « Vous voyez, dit Pie IX, le sujet fréquent de mes méditations depuis bien des années. Lorsque le prince des apôtres, fuyant la persécution, quitta la ville de Rome, il rencontra non loin de la porte Saint-Sébastien Notre-Seigneur lui-même portant sa croix d'un air plein de tristesse : « *Domine, quò vadis?* Seigneur, où allez-vous? s'écria Pierre. — » Je vais, répondit Jésus-Christ, je vais à Rome pour y être cru- » cifié de nouveau, pour y mourir à ta place, puisque le courage te » manque! » « Pierre comprit, dit le Saint-Père, et il resta à Rome. Je fais de même; car si je quittais en ce moment la ville éternelle, il me semble que Notre-Seigneur m'adresserait le même reproche. Eh bien! c'est cette scène que je veux vous laisser en souvenir. Elle n'est peut-être au fond qu'une pieuse légende; mais pour moi elle est un enseignement décisif. » Pie IX, en parlant ainsi, remit au cardinal le précieux médaillon, avec un écrin rouge destiné à le renfermer.

Un autre jour, un prêtre français dit à Pie IX, à la fin d'une audience : « Très-Saint-Père, ce matin, je vous ai vu pleurer, quand vous passiez devant le tombeau de saint Pierre : quelle était la cause de vos larmes? » Pie IX lui répondit : « Nos ennemis sont innombrables, vous le savez; et parce que, au lieu de les haïr, nous devons les sauver, je viens de m'immoler pour eux sur le tombeau de saint Pierre : voilà pourquoi je pleurais. »

La plupart des fonctionnaires pontificaux, employés des ministères et des musées, professeurs, magistrats, refusèrent le serment à l'usurpateur. Le marquis Cavalletti, Sénateur, c'est-à-dire maire de Rome, donna l'exemple. Il fut remplacé par un

(1) Le 29 septembre 1872.

nommé Pianciani, qui avait commandé l'aile gauche de Garibaldi à Mentana.

L'Académie romaine d'archéologie, qui compte parmi ses membres le commandeur Visconti et le chevalier de Rossi, sommée de changer son titre de pontificale en celui de royale, refusa énergiquement. Aussi, lui ferma-t-on les portes de la Sapience, où elle tenait ses séances habituelles. Les doctes travaux de l'illustre compagnie se trouvèrent donc interrompus forcément.

Les employés de la *Zecca,* nom que l'on donne à la fabrique de la monnaie pontificale, furent les seuls auxquels, sans doute par oubli, on n'imposa d'abord aucune obligation contraire à leur conscience. Lorsqu'on s'aperçut, en février 1875, qu'ils n'avaient point prêté serment au gouvernement subalpin, on les obligea à cette formalité, sous peine de perdre leur place. Tous préférèrent sacrifier leur position et s'en allèrent, donnant ainsi un grand exemple de fidélité et de désintéressement qui excita l'admiration de ceux mêmes qui les renvoyaient.

Pie IX, qui croit à la sainteté du serment, ne pouvait ni autoriser ses employés à un parjure, ni les laisser mourir de faim. Il continua leurs traitements à tous ceux qui en avaient besoin, en même temps qu'il se décidait lui-même à refuser toute indemnité de l'envahisseur, et à ne vivre plus que des aumônes des fidèles.

Cependant, Victor-Emmanuel et ses ministres s'occupaient de calmer les derniers scrupules de leurs adhérents, et achevaient d'endormir la conscience déjà si complaisante de l'Europe. Le 13 mars 1871 fut promulguée une loi dite *des Garanties,* qui déclarait la personne du souverain Pontife sacrée et inviolable, lui reconnaissait les honneurs souverains, lui assurait une dotation annuelle de 3,225,000 francs, ainsi que la jouissance des palais du Vatican et de Latran et de la villa pontificale de Castel-Gandolfo, et pourvoyait à la complète liberté des futurs conclaves et conciles œcuméniques.

Cette loi des garanties n'étant pas un contrat bilatéral, ne fut prise au sérieux par personne. Elle n'oblige aucunement le Saint-Siége, qui n'eut aucune part à sa confection. Sous une apparence

de grande générosité, elle n'est au fond qu'un tempérament à la spoliation qu'elle a pour but de faire accepter. L'Italie imite ce voleur qui revient au volé laissé sans un centime et lui fait l'aumône : «Tenez, lui dit-il, je garde votre or qui serait pour vous un embarras ; mais acceptez ces quelques menues monnaies, et sachez que, si vous oubliez de me remercier, vous êtes un ingrat. »

La loi des garanties est, en outre, grosse d'interprétations contradictoires et de conflits inévitables. L'article 9 assure au souverain Pontife une pleine liberté pour toutes les fonctions de son ministère spirituel ; mais qui déterminera, dans les questions mixtes, la part et les limites du spirituel, et celles du temporel ? N'a-t-on pas vu, même depuis l'époque si récente où cette loi italienne a été promulguée, le despote allemand jeter des évêques en prison parce qu'ils avaient excommunié des prêtres rebelles, et qu'en les déclarant exclus de l'Eglise, ils avaient empiété, selon lui, sur les droits de l'Etat ?

Enfin l'article 18 confisque par avance toutes les propriétés ecclésiastiques, sous prétexte de les réorganiser, conserver et administrer. Cet article suffit, à lui seul, pour justifier l'appréciation sévère de Pie IX, lorsqu'il a appelé la loi des garanties une loi d'hypocrisie et d'iniquité (1).

(1) Malgré ces vices, la loi des garanties peut recevoir des événements, dans l'avenir, une importance considérable. C'est ce qui nous engage à la reproduire ici tout entière :

Loi du 13 *mars* 1871 *sur les prérogatives du Souverain Pontife et du Saint-Siége, et sur les relations de l'Etat avec l'Eglise.*

TITRE Ier. — *Prérogatives du Souverain Pontife et du Saint-Siége.*

Article premier. La personne du Souverain Pontife est sacrée et inviolable.

Art. 2. L'attentat contre la personne du Souverain Pontife et la provocation à le commettre sont punis des peines établies pour l'attentat et pour la provocation à le commettre contre la personne du roi.

Les offenses et les injures publiques, commises directement contre la personne du Souverain Pontife, par des discours, des actes ou par les moyens indiqués dans l'article 1er de la loi sur la presse, sont punies des peines établies à l'article 19 de cette même loi.

Lesdits délits tombent sous l'action publique et sont de la compétence de la Cour d'assises.

La discussion sur les matières religieuses est pleinement libre.

La première fois qu'on lui présenta le mandat de 3,225,000 francs voté par la Chambre en vertu de cette loi, Pie IX repoussa le mandat et dit à celui qui le portait : Certes, j'ai grand besoin d'argent. Mes

Art. 3. Le gouvernement italien rend au Souverain Pontife, sur le territoire du royaume, les honneurs souverains et la prééminence d'honneur qui lui est reconnue par les souverains catholiques.

Le Souverain Pontife a la faculté de conserver le nombre accoutumé de gardes attachés à sa personne et à la garde des palais, sans préjudice des obligations et du devoir résultant pour ces gardes envers les lois en vigueur dans l'Etat.

Art. 4. Est conservée en faveur du Saint-Siége la dotation d'une rente annuelle de 3,225,000 lires.

Avec cette somme, égale à celle inscrite au budget romain sous le titre : « Palais sacrés apostoliques, sacré Collége, congrégations ecclésiastiques, secrétairerie d'Etat et représentation diplomatique à l'étranger, » il sera pourvu au traitement du Souverain Pontife et aux divers besoins ecclésiastiques du Saint-Siége, à la manutention ordinaire et extraordinaire et à la garde des palais apostoliques et de leurs dépendances, aux salaires, gratifications et pensions des gardes dont il est parlé dans l'article précédent, et des attachés à la cour pontificale, et aux dépenses éventuelles, ainsi qu'à la manutention et à la garde des musées et bibliothèques qui en font partie, et aux traitements, gages et pensions de ceux qui y sont employés.

Ladite dotation sera inscrite au Grand-Livre de la dette publique sous forme de rente perpétuelle et inaliénable au nom du Saint-Siége, et, pendant la vacance du siége, on continuera à la payer pour faire face aux nécessités de l'Eglise romaine pendant cet intervalle.

Elle sera exempte de toute espèce de taxe et de charge gouvernementale, communale ou provinciale, et elle ne pourra être diminuée quand bien même le gouvernement italien se résoudrait postérieurement à prendre à sa charge la dépense concernant les musées et bibliothèques.

Art. 5. Le Souverain Pontife, outre la dotation établie dans l'article précédent, continuera à jouir des palais apostoliques du Vatican et de Latran, avec tous les édifices, jardins et terrains qui en dépendent, ainsi que de la villa de Castel-Gandolfo, avec toutes ses attenances et dépendances.

Lesdits palais, villa et annexes, comme aussi les musées, les bibliothèques et les collections d'art et d'archéologie y existant, sont inaliénables, exempts de toute taxe et charge et d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 6. Durant la vacance du siége pontifical, aucune autorité judiciaire ou politique ne pourra, pour quelque cause que ce soit, apporter ni empêchement ni restriction à la liberté personnelle des cardinaux.

Le gouvernement pourvoit à ce que les assemblées du conclave et des conciles œcuméniques ne soient troublées par aucune violence extérieure.

Art. 7. Aucun représentant de l'autorité publique ou agent de la force publique ne peut, pour accomplir des actes de son office, s'introduire dans les palais et lieux qui sont la résidence habituelle ou la demeure temporaire du Souverain Pontife, ou dans lesquels se trouve rassemblé un conclave ou un

enfants, par tout l'univers, se saignent en quelque sorte pour subvenir à mes besoins et à tant d'autres que vous créez chaque jour; mais j'ai beau me dire qu'après tout c'est une partie de mon bien volé

concile œcuménique, sinon avec l'autorisation du souverain Pontife, du conclave ou du concile.

Art. 8. Il est interdit de procéder à des visites, perquisitions ou séquestres de papiers, documents, livres ou registres dans les offices ou congrégations pontificales investis d'attributions purement spirituelles.

Art. 9. Le souverain Pontife est pleinement libre de remplir toutes les fonctions de son ministère spirituel et de faire afficher à la porte des basiliques et églises de Rome tous les actes du susdit ministère.

Art. 10. Les ecclésiastiques qui, par leurs fonctions, participent, à Rome, à l'émanation des actes de l'autorité spirituelle du Saint-Siége, ne sont sujets, pour raison de ces actes, à aucune recherche, investigation ni poursuite de la part de l'autorité publique.

Tout étranger investi, à Rome, d'une fonction ecclésiastique, jouit des garanties personnelles appartenant aux citoyens italiens en vertu des lois du royaume.

Art. 11. Les envoyés des gouvernements étrangers près de Sa Sainteté jouissent, dans le royaume, de toutes les prérogatives et immunités accordées aux agents diplomatiques selon le droit international.

Les offenses dont ils seraient l'objet seront punies des peines portées contre les offenses faites aux envoyés des puissances étrangères près le gouvernement italien.

Les envoyés de Sa Sainteté près des gouvernements étrangers sont assurés, dans le territoire du royaume, des prérogatives et immunités en usage, suivant le même droit, tant pour se rendre au lieu de leur mission que pour en revenir.

Art. 12. Le souverain Pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans aucune ingérence du gouvernement italien.

A cette fin, faculté lui est donnée d'établir au Vatican ou dans ses autres résidences, des bureaux de poste et de télégraphe servis par des employés de son choix.

L'office postal pontifical pourra correspondre directement sous paquet cacheté avec les bureaux de poste d'échange des administrations étrangères, ou remettre ses propres correspondances aux bureaux italiens. Dans les deux cas, le transport des dépêches ou des correspondances munies du timbre et de l'office pontifical sera exempt de toute taxe ou frais sur le territoire italien.

Les courriers expédiés au nom du souverain Pontife seront assimilés dans le royaume aux courriers de cabinet des gouvernements étrangers.

Le bureau télégraphique pontifical sera relié avec le réseau télégraphique du royaume aux frais de l'Etat.

Les télégrammes transmis par ledit bureau avec la mention certifiée de *services pontificaux* seront reçus et expédiés avec les prérogatives établies pour les télégrammes d'Etat, et avec exemption de toute taxe dans le royaume.

Les mêmes avantages sont assurés aux télégrammes du souverain Pontife ou

que vous me rapportez là, jamais je ne l'accepterai de vous qu'à titre de restitution, jamais je ne vous donnerai une signature qui semblerait impliquer mon acquiescement au vol. »

envoyés par son ordre qui, munis du timbre du Saint-Siége, seront présentés à quelque bureau télégraphique que ce soit dans le royaume.

Les télégrammes adressés au souverain Pontife seront exempts des taxes mises à la charge des destinataires.

Art. 13. Dans la ville de Rome et dans les six siéges suburbains, les séminaires, les académies, les colléges et les autres institutions catholiques, fondés pour l'éducation et la formation des ecclésiastiques, continueront à dépendre uniquement du Saint-Siége, sans aucune ingérence des autorités scolastiques du royaume.

TITRE II. — *Relations de l'Etat avec l'Eglise.*

Art. 14. Est abolie toute restriction spéciale à l'exercice du droit de réunion des membres du clergé catholique.

Art. 15. Le gouvernement renonce au droit de *legazia apostolica* en Sicile et dans tout le royaume ainsi qu'au droit de nomination et de proposition aux bénéfices majeurs.

Les évêques ne seront pas requis de prêter serment au roi.

Les bénéfices majeurs et mineurs ne peuvent être conférés qu'à des citoyens du royaume, excepté dans la ville de Rome et dans les siéges suburbains.

Il n'est rien innové pour la collation des bénéfices de patronage royal.

Art. 16. Sont abolis l'exéquatur et le placet royal et toute autre forme d'autorisation gouvernementale pour la publication et l'exécution des actes des autorités ecclésiastiques.

Cependant, jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu par la loi spéciale dont il sera parlé à l'article 18, demeurent soumis à l'exéquatur et au placet royal les actes de ces autorités qui ont pour but de disposer des biens ecclésiastiques et de pourvoir aux bénéfices majeurs ou mineurs, excepté ceux de la ville de Rome et des siéges suburbains.

Il n'est point dérogé aux dispositions des lois civiles relatives à la création et au mode d'existence des corporations ecclésiastiques et à l'aliénation de leurs biens.

Art. 17. En matière spirituelle et disciplinaire, il n'est admis ni réclamation ni appel contre les actes des autorités ecclésiastiques, et il ne leur est accordé ni reconnu aucune exécution par force publique.

La connaissance des effets juridiques, tant de ceux-ci que de tout autre acte de ces autorités, appartient à la juridiction civile.

Cependant ces actes sont dépourvus d'effet s'ils sont contraires aux lois de l'Etat ou à l'ordre public, ou lèsent les droits des particuliers, et ils sont soumis aux lois pénales s'ils constituent des délits.

Art. 18. Il sera pourvu par une loi postérieure à la réorganisation, conservation et administration des propriétés ecclésiastiques dans le royaume.

Art. 19. Sont et demeurent abrogées, dans toutes les matières qui forment l'objet de la présente loi, toutes les dispositions qui y seraient contraires.

Les années suivantes, le mandat annuel ne fut plus confectionné que pour la forme. Il passa sans transition du chapitre des dépenses à celui des recettes, et la générosité italienne n'en continua pas moins à priver de leurs traitements et à chasser de leurs résidences nombre d'évêques dont elle sait parfaitement que l'entretien incombe ensuite à la pauvreté du souverain Pontife.

Mais l'amour est plus fort que la haine, et il se lasse encore moins vite qu'elle. L'œuvre du Denier de saint Pierre se multiplia, surtout en France : Napoléon III n'était plus là pour en interdire l'organisation par diocèses. Avec cette simple obole d'un sou que nous donnons chaque mois à notre Père commun, non-seulement nous lui permettons d'achever sa glorieuse carrière sans connaître le besoin et sans être obligé d'accepter comme secours un argent qui lui appartient, mais encore nous lui donnons la consolation de ne voir personne souffrir autour de lui, parmi le grand nombre de spoliés qui l'entourent. Aussi s'en montre-t-il légitimement fier. Il disait à une députation napolitaine, venue pour lui apporter son offrande :

« La Providence opère chaque jour un grand miracle pour moi, et ce miracle resplendit aux yeux du monde entier, puisque c'est du monde entier qu'il procède. Je suis dépouillé de tout, mais mes enfants me nourrissent. De toutes parts ils envoient à leur Père, sans réclamer de comptes de lui, et ce Père, qui n'a d'autres ressources que leurs dons, est assisté si largement, que non-seulement il a assez pour lui, dont les besoins personnels se bornent à peu de chose, mais qu'il peut encore faire le généreux et donner à son tour ! »

Le captif du Vatican, nous l'avons dit, a continué leurs traitements à la plupart de ses anciens employés qui refusèrent de manquer à leur serment. Il garde de même en demi-solde ou en quart de solde, quoique retirés dans leurs pays de naissance, un certain nombre de militaires de son ancienne armée. Il soutient son établissement de la Vigna Pia, et l'hospice de Tata Giovanni, auquel la nouvelle municipalité romaine a jugé bon de retirer toute subvention, précisément à cause de l'antique intérêt que lui portait

Pie IX. Il s'efforce surtout de lutter, par les écoles populaires, contre la double propagande protestante et athée. Les sociétés protestantes, en effet, dépensent chaque année à Rome cent mille livres sterling (2,500,000 francs). Au 1er janvier 1875, elles y avaient déjà construit trois temples et fondé une douzaine de résidences de missionnaires de dénominations diverses : anglicans, méthodistes, épiscopaliens américains, vaudois, baptistes, anabaptistes ; tellement que, si le génie italien s'y prêtait, le centre de l'unité chrétienne serait menacé de se changer en un pandemonium de la discorde religieuse. Les Romains deviennent difficilement protestants. L'or des sociétés bibliques n'aboutit qu'à en faire des libres penseurs ; mais c'est là une transformation non moins désolante que l'autre pour le cœur d'un Pape.

Si l'on ajoute à ces dépenses l'entretien du sacré Collége, de la prélature, des gardes, des musées, des prélats exilés pour la foi, on arrive à un total mensuel de plus de six cent mille francs, c'est-à-dire de sept millions et demi par an. Cette somme ne cesse de s'accroître, à mesure que s'éteignent les anciens évêques d'Italie. Pie IX les remplace, mais comme aucun d'eux ne peut solliciter en conscience l'*exequatur* royal, Victor-Emmanuel s'empresse de leur supprimer leurs menses épiscopales. Pie IX envoie à chacun des évêques ainsi dépossédés 500 francs par mois. Il donne 700 ou 1,000 francs aux archevêques. Il s'est occupé en outre, tout récemment, de fonder des caisses de secours pour les jeunes lévites, qu'une loi vraiment infernale vient de soumettre au service militaire obligatoire, rendant ainsi moralement impossible la conservation des vocations ecclésiastiques et le recrutement du sacerdoce. Mais où trouver assez de ressources ? Il est temps que le règne de l'iniquité arrive à son terme en Italie, s'il est dans les desseins de Dieu de conserver à ce malheureux pays la foi et la civilisation.

Pie IX n'en a pas moins la main toujours ouverte pour tous les malheureux, pour toutes les souscriptions. Les églises de Paris, pillées par la Commune, reçurent de lui des ornements, et les églises des missions lointaines en reçoivent presque tous les jours. Dans le seul mois de juillet 1875, pour ne parler que de celui-là, il envoya

20,000 francs aux inondés du sud-ouest de la France (1), 5,000 aux inondés de Brescia et de la haute Italie, 800 à l'évêque de Sarsina, 2,000 à celui d'Osimo pour des reconstructions d'églises, et 50,000 à la princesse Rospigliosi Champigny de Cadore, pour l'œuvre de Sainte-Marie-Madeleine ou de la préservation des jeunes filles dans la ville de Rome.

Comme il choisit les évêques parmi les prêtres les plus vertueux, sans distinction de fortune, il lui arrive souvent d'être obligé de pourvoir à leurs frais d'établissement. Un jour un de ceux qu'il venait de nommer se présenta à lui; Pie IX lui fit observer qu'il portait une soutane bien usée. — Je n'en ai ni de plus usée, ni de moins usée, lui répondit le nouvel évêque; c'est la seule. » Pie IX fut charmé de cette réponse. Quel excellent choix le bon Dieu m'a inspiré! pensa-t-il; et fouillant dans son tiroir, il en tira tout ce qu'il y avait et le donna à l'évêque.

Malgré d'aussi lourdes charges du pasteur suprême, Pie IX sut trouver encore les moyens d'agir en roi, jusque dans sa captivité. Il fit terminer dans Rome plusieurs travaux d'art ou d'utilité publique, acheva la restauration de Saint-Ange in Peschiera, et du magnifique portique d'Octavie, auquel cette église est adossée, et reconstruisit l'autel avec des marbres trouvés par le commandeur Visconti dans l'Emporium des empereurs. Après s'être fait rendre compte par une commission d'artistes, de l'état de dégradation où se trouvait le tombeau de saint Grégoire VII, son illustre prédécesseur, dans la cathédrale de Salerne, il entreprit de le restaurer à ses frais, ainsi que la belle épitaphe gravée sur la pierre sépulcrale par ordre de Grégoire VII lui-même : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, et voilà pourquoi je meurs en exil; *dilexi justitiam et odi iniquitatem, et ecce in exilio morior.* »

Il refusa de licencier les nombreux ouvriers attachés à la fabrique de mosaïques du Vatican, une des gloires de Rome, et ne cessa de leur donner du travail, qu'il offrait ensuite, comme autrefois, à ses

(1) Victor-Emmanuel, quinze jours plus tard, envoya 5,000 francs, et Garibaldi 250 francs pour la même destination. Garibaldi venait de recevoir de l'Etat une rente annuelle de cent mille francs.

hôtes ou aux diverses églises d'Italie. Il conservait ainsi une des principales prérogatives de la souveraineté : celle de faire parfois encore des dons vraiment royaux, et s'il était obligé d'en diminuer le nombre, il y mettait toujours la même grâce, la même délicatesse exquise.

On raconte que recevant un jour les deux grands-ducs de Russie, frères de l'empereur Alexandre, il remarqua que les jeunes princes suivaient d'une manière très-distraite la conversation.

Leurs yeux se fixaient involontairement sur une magnifique table de mosaïque, d'une valeur inestimable, qui faisait contraste avec la simplicité presque monastique de la chambre du Pape.

« Vous êtes préoccupés, Messieurs? » dit Pie IX.

Les jeunes princes s'en défendirent.

— « Si fait, vous êtes préoccupés, et je sais pourquoi. Vous trouvez étonnant de voir cette belle table au milieu de mon pauvre mobilier. »

Les regards des deux princes russes firent comprendre au Pape qu'il avait bien deviné.

— « Eh bien, je vais vous expliquer cela; ce mobilier me convient, il est à moi. Quant à la table de mosaïque, elle ne m'appartient pas; puisqu'elle vous a plu, elle est à vous. »

En 1876, Pie IX envoya de splendides spécimens des mosaïques du Vatican à l'exposition universelle de Philadelphie, où elles furent jugées sans rivales parmi les œuvres d'art de même nature.

Dans le même temps, Victor-Emmanuel s'occupait de faire doubler sa liste civile, achetait des terres pour lui et les siens, et installait des haras à Rome pour en vendre les produits. Il ne connaissait pas d'autres distractions royales que la chasse ou des plaisirs licencieux auxquels il fut livré toute sa vie. Mais si peu artiste qu'il se montrât, son fils aîné et héritier présomptif, le prince Humbert, l'était moins encore, et sa belle-fille, la princesse Marguerite, semblait prendre à tâche de violer publiquement toutes les convenances et de provoquer l'aversion des Romains. Dès son arrivée au Quirinal, cette princesse choisit de son plein gré pour son appartement

personnel la chambre même du souverain Pontife; ce fut elle qui voulut que la salle des conclaves fût changée en salle de bal, et qui y dansait des nuits entières, au lendemain, pour ainsi dire, de la mort de ses parents; ce fut elle qui patronna les nouvelles écoles athées ou protestantes. Elle était présente, lorsque le maire garibaldien Pianciani fit renverser la croix qui s'élevait au milieu du Colysée et démolir, sous prétexte de fouilles, les stations du chemin de la croix érigés sur cette terre imprégnée du sang de millions de martyrs. Ces fouilles ne pouvaient aboutir à aucun résultat. Elles avaient été pratiquées une première fois, de 1812 à 1814, par ordre de Napoléon Ier, et Pie IX rappela lui-même qu'il les avait vues soixante ans auparavant, et que le Colysée ressemblait alors à un cloaque de boue. Mais ce n'était point l'amour de la science qui poussait les nouveaux barbares. Il s'agissait pour eux de déchristianiser Rome. On ne peut en douter lorsqu'on les vit faire disparaître aussi la croix du sommet du Capitole et des obélisques, puis fermer, puis détruire l'antique chapelle bâtie au-dessus de la prison Mamertine, prison consacrée par la captivité de saint Pierre et de saint Paul.

La population romaine, en présence de ces sacriléges, était plongée dans le deuil et la désolation. On comparait les deux rois et leurs habitudes, et la comparaison ne profitait pas au dernier venu. De là pour le roi intrus une infériorité de situation qui lui rendait intolérable le séjour de Rome. La noblesse le fuyait, le peuple affectait de le mépriser encore plus que de le haïr; les étrangers ne cherchaient que le Pape, et, pour mille visiteurs qui venaient s'agenouiller au Vatican, il ne s'en trouvait pas dix qui cherchassent l'occasion d'aller au Quirinal. Les princes eux-mêmes, comme il arriva à des membres des familles régnantes d'Autriche et de Bavière, s'arrêtaient à Naples ou à Florence, dans leurs excursions en Italie, quand ils savaient Victor-Emmanuel à Rome.

Les jours d'élections, un quart à peine des électeurs se présentaient au scrutin, et encore presque tous les votants étaient-ils des étrangers accourus à la curée des places dans la nouvelle capitale, des *buzurri*, comme on les appelait avec dédain. Rome était la seule

ville pour laquelle on ne pût trouver un maire parmi les anciens citoyens.

Il est à croire que Victor-Emmanuel eût volontiers ramené sa capitale à Florence. Ses flatteurs intimes proposèrent plus d'une fois de la transporter à Naples. Ils alléguaient l'impossibilité de concentrer à Rome tous les services administratifs, la cherté des loyers et les plaintes graves des employés venus de Florence, la chaleur, les fièvres, l'inconstance du climat, l'insurmontable aversion des députés et des sénateurs pour un séjour où on ne les réunissait qu'à grand peine en nombre légal pour voter. Mais la Révolution ne permettait plus de choisir.

Au milieu de ces tribulations, le ciel avait ménagé au grand Pape, et à tout l'univers catholique affligé dans sa personne, de rares et admirables consolations. Le 16 juin 1871 amena pour lui un anniversaire que nul de ses prédécesseurs n'avait connu. Il atteignit et dépassa les années romaines de saint Pierre.

« *Tu non videbis annos Petri :* tu ne verras pas les années de Pierre. » C'était là une tradition consacrée, jusqu'à un certain point, par la liturgie elle-même, dans la cérémonie du couronnement des Papes, et bien que l'un d'eux eût répondu, dit-on, que « ce n'est pas de foi : *non est de fide*, » aucun cependant, jusqu'à Pie IX, n'avait donné le démenti à la prophétie.

Le chef des Apôtres ne vint pas à Rome aussitôt après l'Ascension du Sauveur. Il continua, pendant deux années environ, à annoncer la bonne nouvelle aux habitants de Jérusalem et de la Judée; ensuite il se rendit à Antioche, alors capitale de l'Orient, et s'en constitua évêque, et ce ne fut que sept années plus tard, l'an 42, au temps de la Pâque juive, qu'il transporta à Rome, capitale du monde, le siége central de la chrétienté. Il y resta jusqu'à son martyre, sous Néron, probablement en l'an 67. Ainsi saint Pierre a été Pape trente-quatre ans environ; mais il ne fut évêque de Rome que durant vingt-cinq ans et quelques jours.

L'anniversaire du 16 juin 1871 ne fut pas célébré à l'extérieur, dans la grande cité catholique, avec l'éclat qu'il aurait eu en d'autres circonstances. La fête fut purement religieuse; elle n'eut lieu que

dans les basiliques de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Pierre; mais là le concours du peuple fut énorme. Tous les rangs, tous les âges s'y trouvaient confondus. On ne pouvait voir sans émotion cette foule innombrable à genoux sur les dalles, car on sait que l'usage des chaises est interdit dans les grandes basiliques de Rome, et ces milliers de têtes se courber jusqu'à terre dans une pensée unique de reconnaissance et de supplication.

Le monde chrétien s'unit aux Romains. Dieu seul connaît le nombre des communions qui furent offertes, ce jour-là, à l'intention du souverain Pontife, et la ferveur des prières qui s'élevèrent de toutes parts pour Pierre captif, comme au temps d'Hérode. Le chiffre des télégrammes de félicitations adressés au Vatican dépassa un millier. Tous les souverains, à peu d'exceptions près, firent parvenir leurs hommages à Pie IX; le télégramme qui arriva le premier fut celui de la reine d'Angleterre. Des députations nombreuses affluèrent en outre de l'ancien et du nouveau monde. Dans la seule journée du 12, Pie IX, pour répondre à toutes, dut prendre la parole jusqu'à douze fois, en latin, en français, en espagnol et en italien.

La députation française se partagea en deux, à l'entrée du Vatican. « La pauvre Alsace, raconte un témoin occulaire, la pauvre Alsace s'était séparée de nous sur la recommandation de Mgr l'évêque de Strasbourg, qui, par prudence, ne voulut donner aucun prétexte aux susceptibilités du vainqueur. Les douze députés de cette province, reçus en particulier, présentèrent au Saint-Père une adresse couverte de 60,744 signatures, et une offrande de 42,000 fr. Ils ne purent s'empêcher de parler de la France au Pape, les larmes aux yeux, les regrets sur les lèvres, l'espérance dans le cœur. Pauvres frères arrachés de la maison paternelle! Ces atrocités s'appellent des conquêtes et la gloire est pour les conquérants!

» Mais j'ai hâte de vous dire avec quelle joie nous vîmes venir à nous Pie IX dans toute sa mansuétude. Il nous sembla, en le voyant, qu'il y avait sur son auguste visage une expression de tendresse particulière pour les représentants de la France malheureuse; nous en fûmes certains aux larmes qui mouillèrent ses

yeux dès les premières phrases de l'adresse où nos malheurs sont rappelés.

» Quand le Saint-Père nous eut permis de nous relever après sa bénédiction, Mgr de Nevers s'avança vers le trône pontifical, et, d'une voix émue, il lut l'adresse des catholiques français, qui fit couler plusieurs fois les larmes de Pie IX. « Saint-Père, ajouta-t-il, les malheurs de la France ne nous ont pas permis de faire davantage. Nous sommes peu nombreux, et nos offrandes sont légères en comparaison de l'amour que nous vous portons; cependant au bas de cette adresse figurent plus de deux millions de signatures, témoignage éloquent de notre piété filiale. »

Après la lecture de l'adresse, le Saint-Père prononça en français le discours suivant :

« Je ne puis vous dire combien de sentiments se réunissent en ce moment dans mon cœur. Je me rappelle les grands bienfaits de la France. Je me rappelle ce que la France souffre; je n'ai pas besoin de rappeler que je souffre moi-même... Pauvre France! J'aime la France; elle est toujours imprimée dans mon cœur. Je prie tous les jours pour elle, principalement à ce grand sacrifice de la messe. Je l'ai toujours aimée et l'aimerai toujours! Je sais combien elle a toujours offert le spectacle des plus tendres dévouements; combien sa charité est grande et compatit à la misère des pauvres, à la misère de l'Eglise; combien d'institutions pieuses elle a fondées, et en particulier quelle ardeur s'y manifeste pour les bonnes œuvres chez les femmes; chez les hommes aussi, mais parmi les femmes spécialement. Cependant je dois dire la vérité à la France.

» Je me souviens d'un Français haut placé, que j'ai connu beaucoup ici à Rome, et qui me faisait de grands compliments. C'était un homme distingué, un honnête homme, pratiquant bien sa religion. Il se confessait même, mais il avait certains principes étranges, des principes que je ne m'explique point qu'on puisse allier avec la foi. Il me disait, par exemple, que la loi civile doit être athée, que nous devons protéger toutes les croyances également, erreur comme vérité. Nous nous entendions sur beaucoup de points, jamais sur celui-là. Or, qu'arrivait-il? le même homme faisait aujourd'hui une

chose, et demain une autre toute contraire. Un de ses amis, qui était protestant, étant mort à Rome, il ne se contenta pas d'accompagner le corps au cimetière, il assista au service protestant. Assurément on fait bien d'assister les protestants dans leurs besoins, dans leurs maladies, et de leur faire l'aumône, surtout l'aumône spirituelle pour qu'ils arrivent à reconnaître la vérité; mais assister à certaines fonctions religieuses de l'erreur, c'est mal, c'est trahir la vérité.

» Mes chers enfants, je souhaite que mes paroles vous expriment bien ce que j'ai sur le cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est ce mélange des principes. Vous êtes catholiques, mais individuellement; la nation a cessé de l'être comme nation depuis quatre-vingts ans; la loi ne tient aucun compte, par exemple, du repos du septième jour, qui est un commandement de Dieu; jamais elle ne prescrit ces prières nationales, ces jeûnes nationaux que d'autres pays, quoique en majorité protestants, ont retenus du temps où ils étaient catholiques. Je dirai le mot, et je ne le tairai pas. Ce que je crains pour vous, ce ne sont pas ces misérables de la Commune, vrais démons échappés de l'enfer, c'est le libéralisme catholique; non, certes, les catholiques appelés autrefois libéraux : ils ont souvent bien mérité de ce Saint-Siége, mais ce système fatal, généreux peut-être quelquefois dans ses motifs, lâche le plus souvent, qui rêve toujours d'accommoder deux choses irréconciliables, l'Eglise et la Révolution. Je l'ai dit plus de quarante fois, je le redis à cause de l'amour que je vous porte; oui, c'est ce jeu... comment dit-on en français? nous l'appelons en italien *altanela;* oui, c'est ce jeu de bascule qui finirait par détruire la religion chez vous. Il faut sans doute pratiquer la charité, aimer nos frères errants; mais pour cela, il n'est pas besoin d'amnistier l'erreur et de supprimer, par égard pour elle, les droits de la vérité. Mais je ne veux pas prolonger mon discours, mes forces et mon âge ne me le permettraient pas.

» Je vous remercie; je vous remercie et vous charge de remercier tous les bons Français pour tout ce qu'ils ont fait de toute manière, afin de me soulager; car la France m'a donné ses enfants qui ont versé leur sang pour le Saint-Siége; elle m'a donné son argent, et

elle a fait tant d'autres œuvres de charité! Qu'ils soient donc bénis tous particulièrement, et après eux je bénis aussi tous les autres; je bénis tout le monde, même les méchants, afin qu'ils aient la lumière nécessaire pour marcher dans la voie de la vérité.

» Recevez donc cette bénédiction apostolique. Je vous bénis, vous, votre patrie, vos familles, vos parents, vos amis, tout le monde, tous les diocèses de France, et en particulier le diocèse de Nevers du bon Mgr Forcade, tous les curés, leurs paroisses, les pères de famille, leurs femmes, leurs enfants, et tous ceux des vôtres qui ont le désir d'être bénis par le Pape.

» Que cette bénédiction soit toujours pour vous un soutien et comme une arme pour combattre les combats de la foi contre l'incrédulité; qu'elle vous accompagne dans les luttes de la vie, qu'elle vous soit un gage de salut dans vos derniers moments et vous assure l'éternel bonheur. »

Le 20 septembre de l'année suivante ramena un autre anniversaire moins joyeux et qu'assombrit encore la perte du comte Gaëtan Mastaï, frère de Pie IX, décédé la veille. Victor-Emmanuel n'eut pas la pudeur de respecter le deuil de son prisonnier; il fit tirer le canon dès la pointe du jour, en signe de réjouissance. Tout ce que Rome comptait de plus noble et de meilleur, s'indigna de cette brutale inconvenance, et s'empressa d'apporter au Vatican les condoléances et les protestations de la cité fidèle, de la cité où, selon l'expression de la *Riforma* du même jour, « l'Italie se trouvait encore étrangère, après deux ans, comme le premier jour, et qui » ressemblait non à une ville amie, mais à une ville toujours frémissante de la prolongation d'une occupation militaire impatiemment supportée. » Pie IX répondit à l'adresse lue par le président de la Confédération Pia :

« La Providence permet que des injustices se commettent; n'en soyez pas émus, mes enfants. Lorsqu'elles seront parvenues à leur comble, alors luira le jour de la justice. J'ai entendu ce matin des coups de canon qui ont retenti jusqu'au fond de mon cœur. Nos vainqueurs temporaires auraient pu m'épargner ce surcroît de tristesse, et à mes fidèles Romains, qui savent à quoi s'en tenir, cette déri-

sion. Mais pour savoir triompher généreusement, il faudrait avoir su vaincre loyalement. Les vainqueurs honnêtes et vraiment forts dans leur victoire savent seuls être modestes ; et voilà pourquoi, mes enfants, nous avons entendu le canon ce matin. »

Mais le ciel semblait prendre à tâche de châtier l'Italie. Des inondations et de mauvaises récoltes successives vinrent augmenter la détresse causée à Rome par la diminution du nombre des étrangers et par la cessation des grandes cérémonies religieuses dont beaucoup d'industries vivaient. Le métal monnayé disparaissait peu à peu avec la fortune publique ; on en est arrivé, depuis l'invasion piémontaise, à ne voir plus en Italie que des billets émis par toutes sortes de banques ou de municipalités ; l'or y a fait jusqu'à vingt et un pour cent de prime sur le papier, et jamais il n'est descendu au-dessous de sept, tandis qu'en France, au moment de nos plus grands désastres et des milliards payés à l'Allemagne, il atteignit à peine dix-sept pour mille. Les *buzurri* eux-mêmes ne tardèrent pas à reconnaître que leur cupidité les avait jetés dans un piége. Attirés par l'espoir de faire promptement fortune, on les voyait oisifs et sombres sur le seuil de leurs boutiques vides d'acheteurs ; ils avaient dissipé leurs avances et ne savaient pas s'en aller. Les juifs seuls faisaient de bonnes affaires dans les démolitions et les ventes de propriétés ecclésiastiques, dans les journaux qui leur appartenaient presque tous, dans le trafic de l'argent et des denrées. On ne voyait partout que couvents fermés et séquestrés, bibliothèques confisquées et souvent dilapidées dans le transport d'un lieu à un autre, religieux expulsés de chez eux et fouillés brutalement sur le seuil de leur porte, vu qu'ils eussent été capables d'emporter quelque chose de ce qui leur appartenait. Ces religieux et religieuses obtenaient mensuellement, comme indemnité, une pension de vingt-cinq centimes par jour et par tête ; les vieillards recevaient quarante centimes ; mais on les payait quand le trésor était en mesure de le faire, ce qui n'arrivait pas tous les mois. Les pauvres, les infirmes n'étant plus nourris, comme autrefois, par la charité catholique, encombraient les hôpitaux ou se joignaient aux industriels recrutés dans toutes les prisons italiennes. On eut beau doubler la police, les vols

augmentèrent dans la même proportion. Le peuple enfin se demandait quels sacrifices s'imposait pour lui le roi usurpateur, désormais possesseur des domaines de six princes italiens qui n'avaient jamais permis que leurs sujets manquassent de pain.

Le nombre des maisons religieuses enlevées, en tout ou en partie, à leurs légitimes propriétaires, dépassa la centaine avant la fin de 1873. L'intervention de la diplomatie préserva une première fois le Collége romain, fondation éminemment internationale et non romaine, puisque la fréquentation en était jadis interdite aux clercs de la ville, et qu'il fut doté uniquement par des rois et des bienfaiteurs étrangers. Le gouvernement italien consentit, non à renoncer, mais à surseoir à cette spoliation nouvelle; il sut se faire de cette prétendue modération un mérite d'autant plus éclatant auprès des naïfs, qu'il se faisait exciter sous main, par les journaux, à ne rien écouter. Le gouvernement italien est rusé; il sait attendre. Ses gendarmes et sa police le rendent maître des sociétés secrètes; il les laisse crier et les empêche d'agir. Du reste, les sectes italiennes connaissent beaucoup le poignard, mais fort peu l'épée ou les barricades.

Combien dut souffrir le cœur paternel de Pie IX, en présence de tant d'iniquités qu'il ne pouvait empêcher! On trouve un écho de sa tristesse dans une de ses allocutions du 1er janvier 1873 :

« Vous venez, dit-il, de diverses contrées lointaines pour m'offrir vos félicitations et vos souhaits de bonne année. Je vous en remercie. Hélas! l'année qui vient de finir est loin d'avoir été bonne, car la société marche dans une voie mauvaise. Il faut donc s'armer de courage, en attendant que la paix revienne sur la terre, de même qu'au milieu de la tempête, on lutte contre les flots, jusqu'à ce que la tranquillité reparaisse.

» Il y a des gens qui croient que le calme règne dans Rome et que les choses n'y vont pas si mal qu'on le dit. Certains étrangers demandent même, à leur arrivée dans cette ville, des billets pour assister aux fonctions religieuses. Je suis persuadé que cette année encore, dans les derniers jours de la semaine sainte, on demandera des billets pour la cène et le lavement des pieds.

» Hélas ! tant que durera le présent état de choses, ces cérémonies ne peuvent avoir lieu. Vous vous souvenez que, le vendredi saint, tous les autels sont voilés de noir, en signe de deuil. C'est une image de la situation actuelle de l'Eglise. Elle est en deuil. Rome a perdu son cachet de capitale du monde catholique, tant on y commet d'horreurs et d'iniquités, tant on y entend de blasphèmes. Supplions le Seigneur de mettre un terme à une transformation si douloureuse.

» Le commencement de la nouvelle année est pour moi rempli d'amertumes, à cause des maux dont je viens de vous parler. Je souhaite que, pour vous, elle soit pleine de prospérités ; et afin que ce souhait se réalise, je vous donne ma bénédiction.

» Je bénis vos personnes, vos familles et les contrées auxquelles vous appartenez. »

On a quelque peine à comprendre, après cela, comment Victor-Emmanuel put se flatter, vers la même époque, de l'espoir de se faire amnistier de ses méfaits par le souverain Pontife, tout en en poursuivant le cours.

Un matin de 1872, vers sept heures, l'empereur du Brésil, hôte de Victor-Emmanuel depuis quelques jours, se présenta au Vatican. Le Saint-Père disait sa messe. On lui annonça après la messe la présence de l'empereur du Brésil, qui était assurément fort peu attendu à une heure aussi matinale.

Le Saint-Père ordonna de l'introduire. Alors l'empereur s'étant présenté, Sa Sainteté lui demanda : — Majesté, que désirez-vous ? — Sainteté, je vous en prie, ne m'appelez pas Majesté. Je suis ici le comte d'Alcantara.

Le Saint-Père, sans s'émouvoir, lui dit alors : — Eh bien ! mon cher comte, que désirez-vous ?

— Sainteté, je suis venu vous demander de me permettre de vous présenter Sa Majesté le roi d'Italie.

A ces mots le Saint-Père se leva et, d'un regard foudroyant, il adressa au malencontreux empereur d'énergiques paroles.

« Il est inutile, dit-il, que vous me teniez ce langage. Que le roi du Piémont abjure ses méfaits, qu'il me restitue mes Etats, et alors je consentirai à le voir. Mais pas avant. »

L'empereur du Brésil envoya une lettre au Saint-Père pour demander pardon d'avoir accepté d'être témoin au baptême de l'enfant du prince royal de Prusse. Il pria Sa Sainteté de daigner lui accorder l'absolution de toutes les censures qu'il avait encourues en prenant ainsi part à un acte défendu par l'Eglise.

Pie IX parlant de cette lettre, dit qu'il en était très-satisfait. « L'Empereur eût été mieux avisé d'y penser avant, ajouta-t-il; mais mieux vaut tard que jamais. »

Cependant la prolongation des jours de l'épreuve faisait un devoir à Pie IX de ne pas différer davantage une mesure devenue nécessaire, mais qu'il lui répugnait de prendre à cause de sa gravité même, tant que l'Eglise romaine restait à la merci du pouvoir séculier. Le sacré Collége se voyait menacé, par des décès successifs, d'être bientôt réduit à une minorité insuffisante. Vingt-neuf chapeaux étaient vacants. Pie IX se décida, à la fin de 1873, à faire douze créations nouvelles; mais il voulut que son choix fût une protestation contre le gouvernement italien. Les jésuites avaient été expulsés de Rome, les premiers de tous, comme il arrive dans toutes les persécutions. De plus, Victor-Emmanuel venait enfin de s'emparer du collége romain, propriété de la compagnie de Jésus, malgré les espérances contraires qu'il avait naguère permis à la diplomatie de concevoir. Pie IX tint à prendre un cardinal parmi les jésuites. Il choisit le P. Tarquini, professeur de droit canonique à la Sapience, et lui dit en lui remettant le chapeau :

« Sachant que les jésuites n'acceptent pas volontiers les dignités ecclésiastiques, je n'avais point songé, jusqu'ici, à donner la pourpre à aucun d'eux ; mais les injustices que souffre en ce moment votre Compagnie, m'y ont déterminé. Il m'a paru nécessaire de faire connaître ainsi ce que je pense des ineptes calomnies dont vous êtes victimes, et de donner à vos frères et à vous un témoignage de mon estime et de mon affection. »

C'était en effet la plus digne réponse à ceux qui venaient de mettre les jésuites hors du droit commun, à Rome, à Berlin et ailleurs. Ainsi que le disait Jeanne d'Arc de son drapeau, ceux-ci sont assez souvent à la peine : il est bien juste qu'ils soient à l'honneur.

Pie IX fit encore deux autres promotions de cardinaux, dans le courant de 1875, parce qu'elles lui furent imposées par la nécessité. Mais il ne consentit jamais à mettre un terme au deuil public de l'Eglise, ni à franchir la ceinture de gardes piémontaises qui entourent le Vatican. Les modérés, comme on en rencontre toujours, ne manquèrent pas de le lui reprocher, et les journaux de la révolution ont essayé bien des fois de le découronner de l'auréole de sa captivité, en affirmant qu'il n'est captif que parce qu'il le veut bien. La soirée du 20 juin 1874 prouva le contraire.

Ce jour-là, vingt-huitième anniversaire de son couronnement, un *Te Deum* fut célébré dans la basilique vaticane. Le gigantesque édifice se trouva entièrement rempli, ce qui arrive rarement. On estima à plus de cent mille personnes, c'est-à-dire aux deux tiers des Romains en état de sortir de chez eux, la foule massée tant dans la basilique que sur la place Saint-Pierre et sur celle de Risticucci. Au sortir du *Te Deum*, tous les regards se portèrent, par un mouvement bien naturel, vers une fenêtre du second étage du palais, celle de la chambre du Pape. Tout à coup une figure blanche parut dans l'embrasure de la fenêtre. A cette vue, un cri s'éleva d'en bas, cri immense dans lequel sembla passer l'âme de tout un peuple saluant son roi prisonnier. Il dura longtemps et, bien que la fenêtre se fût refermée aussitôt, il se prolongea, grandissant toujours, jusqu'à l'arrivée des troupes de Victor-Emmanuel, qui balayèrent la place. La foule s'écoula alors sans résistance. La police arrêta néanmoins une douzaine de personnes, dont six dames, de la meilleure société de Rome, qui furent relâchées, et quatre jeunes gens qui furent condamnés ensuite, l'un à deux ans, et les autres à quelques mois de prison pour avoir crié : « Vive le Pape-Roi ! » crime dont ils ne se défendirent point.

Cet événement fit toucher du doigt une vérité contestée jusqu'alors, c'est que le Pape était bien réellement captif et dans l'impossibilité, non-seulement morale, mais matérielle, de sortir du Vatican. Que serait-il arrivé, en effet, s'il se fût montré dans les rues de Rome, lui qui ne pouvait même se laisser voir à une fenêtre sans exposer son peuple aux violences de la police, et ses ennemis à l'irri-

tation de démonstrations populaires qui leur signifiaient si clairement qu'ils étaient des étrangers ?

Depuis que Garibaldi et ses séïdes se sont fixés à Rome, une autre impossibilité, d'une nature bien différente, mais non moins grave, s'est ajoutée à la première. Se figure-t-on le doux Pie IX rencontrant dans les rues le fanatique de Mentana?

Toutefois, dans les premiers jours de 1875, Pie IX ne put résister au bonheur de faire une visite à la basilique de Saint-Pierre, qu'il n'avait pas revue depuis quatre ans et demi, mais il y descendit par l'escalier qui fait communiquer directement son palais avec le saint temple. Les portes de la basilique étaient closes, et il ne s'y trouvait que les membres du chapitre et autres personnes attachées au service de l'église. Le Saint-Père les admit tous au baisement des pieds et de l'anneau pontifical. Après s'être agenouillé devant le saint Sacrement et devant le tombeau des saints apôtres, Pie IX s'avança vers la grande statue de bronze de saint Pierre. Il retira sa calotte blanche et plaça sa tête nue sous le pied de la statue. Sa Sainteté demeura plusieurs minutes dans cette position, suppliant le prince des apôtres de mettre bientôt fin aux maux qui affligent la sainte Eglise. Tous les assistants furent profondément émus de cet acte d'humilité du Vicaire de Jésus-Christ. Mgr Langénieux, nouvel archevêque de Reims, qui se trouvait à Rome depuis quelques jours, faisait partie de la suite du Saint-Père.

CHAPITRE XXII.

AUDIENCES ET DISCOURS DE PIE IX AU VATICAN.

Pie IX observait un jour « qu'il n'avait pas besoin d'inviter ses enfants à accomplir envers leur père cette œuvre de miséricorde qui consiste à visiter les prisonniers. » C'est à peine s'il peut suffire à recevoir ceux qui viennent le visiter des cinq parties du monde.

Il les reçoit tous, cependant, et s'il y a des tours de faveur, ils sont pour les humbles et les pauvres. Plus d'une fois il a fait mettre en tête de la liste des visiteurs ceux qu'on lui signalait comme appartenant aux conditions sociales les plus méprisées.

En arrivant au Vatican, on a d'abord le cœur serré par la présence des gendarmes italiens qui stationnent à l'entrée, sous prétexte de garder le souverain Pontife, ensuite par la vue d'autres gardes, revêtus d'uniformes pontificaux, ceux-là, mais se promenant tristes et silencieux à l'intérieur du palais dont ils ne franchissent jamais le seuil. Sous cette impression pénible, on se dirige vers la salle qui est indiquée comme celle de l'audience. On s'attend peut-être à voir un vieillard décrépit, s'appuyant aux bras de deux serviteurs, à entendre les monotones doléances d'un homme fatigué de tant de trahisons et déçu de toutes ses espérances. *Eccolo!* Le voilà! chuchote-t-on à voix basse. En se hissant sur la pointe des pieds, en comprimant les battements du cœur, on peut le voir alors traversant successivement la salle des cardinaux, celle des évêques, celle des grands et de la garde noble, encombrées presque toujours par la foule. Tant qu'on l'aperçoit de loin, une crainte, et comme un tremblement involontaire, se mêle à l'émotion. Mais toutes ces impres-

sions se dissipent, et l'âme se livre tout entière à la confiance, à la joie, à l'attendrissement, en approchant ce doux et majestueux vieillard de quatre-vingt-cinq ans, qui paraît en avoir soixante-dix, dont la taille se redresse en vous parlant, et qui sait trouver pour chacun un mot gracieux, un encouragement, une parole ou un sourire fortifiant. Tous les visiteurs ne sont plus alors que comme des petits-fils en présence de leur grand'père.

Le regard de Pie IX, dans ces circonstances, va au cœur avec sa parole. On a dit qu'on emporte, en le quittant, comme un rayon de son âme. Tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher ont fait l'heureuse expérience de cette vérité.

Quand les audiences sont un peu nombreuses, il élève la voix et parle à tous en même temps. On peut envoyer ses discours à ceux qui ne les ont pas entendus, mais on ne peut envoyer ni sa voix pénétrante, ni son accent si ferme et si doux, ni son geste si digne, ni l'expression de sa belle physionomie. C'est la grandeur du Pontife suprême unie à toute la familiarité du meilleur des pères. Il n'écrit jamais ses allocutions; il les prépare même fort rarement, faute de loisir. L'Esprit saint est son inspirateur.

Il s'exprime principalement en italien ou en français, quelquefois en latin ou en espagnol, suivant la composition de l'auditoire; mais si ce dernier est un peu mêlé, il choisit le français, qu'il parle très-purement.

Bien des gens trouvent qu'il parle beaucoup, qu'il parle trop. Tous ceux que cette parole embarrasse et confond, les lâches, les habiles, les indécis s'unissent aux révolutionnaires de Rome pour l'appeler *il Papa verboso*, le Pape verbeux. Ils préféreraient le mutisme peu compromettant de Victor-Emmanuel, auquel on ne peut arracher une parole sur les questions sérieuses : « *Vedremo, ne riparleremo*, nous verrons, nous en reparlerons, » répond invariablement le prince piémontais; puis il tousse, met les mains dans ses poches ou caresse la poignée de son sabre; et si la conversation touche aux embarras publics ou aux pauvres qu'il a faits et qu'il s'agirait de soulager, il la détourne sur la prochaine chasse au chamois dans les Alpes.

Pie IX, au contraire, sait ouvrir la bouche comme la main, pour quiconque s'adresse à lui. Il a la franchise d'un Pape, et d'un Pape qui, après trente ans d'un règne traversé par les plus grandes gloires et les plus grands revers, possède l'expérience des hommes et se croit en devoir comme en droit de dire hautement la vérité à tous, afin de fortifier les faibles et d'éclairer les égarés.

« Les révolutionnaires, qui ont la prétention de parler au nom des peuples, ne cessent de dénoncer au monde mon esprit rétrograde et mes principes despotiques, disait-il un jour ; les princes, de leur côté, ne sont guère plus contents de moi, quand je leur rappelle leurs devoirs, et plus d'un m'a traité de révolutionnaire. Mais j'ai le droit de parler aux princes comme je fais. J'en ai le droit plus que Nathan de parler à David, plus que saint Ambroise de parler à Théodose, et je n'en use que pour le bien des princes et de la société. »

En effet, quand il arrive aux autres souverains de parler, ce n'est que comme des échos de leurs ministres, échos sonores, mais généralement vides de sens et très-souvent de sincérité. Seul le Pape dit ce qu'il pense et comme il le pense, parce qu'il n'a rien à cacher. Point de ruses chez lui, point de détours, point de voiles; son cœur est sur ses lèvres.

Ses discours ont toujours de l'à-propos. Le sujet lui en est inspiré ou par les événements les plus récents, ou par la nationalité des visiteurs, ou par la nature des intentions pieuses qui les rassemblent. Ils empruntent presque toujours quelque allusion à l'évangile du dimanche précédent, ou à la fête du saint du jour. Tous enfin se terminent par la bénédiction pontificale, qu'on reçoit à genoux et rarement sans larmes.

Recueillis pour la plupart par la sténographie, les discours de Pie IX au Vatican remplissent de nombreux volumes. Nous en avons donné plusieurs, à mesure que les événements les faisaient naître; mais les dimensions de cette histoire ne suffiraient pas à les contenir tous. Nous devons toutefois en reproduire quelques-uns encore.

Celui du 7 janvier 1872 aux femmes du Transtevère, rappelle des souvenirs touchants :

« J'accueille avec un vif plaisir ces marques d'affection du Transtevère envers le Saint-Siége. Je vous rappellerai un fait qui a vingt-quatre ans de date. J'étais au Quirinal, lorsque le quartier du Transtevère, composé d'excellents et fidèles Romains, vint m'offrir un grand bouquet de fleurs, que deux hommes pouvaient à peine porter. Aujourd'hui vous n'êtes pas venues m'apporter des fleurs, mais ce qui m'est bien plus précieux, l'expression de vos cœurs. Les bons Transtévérins montèrent dans le palais ; les Transtévérines restèrent sur la place, en sorte que pour les bénir, je m'avançai sur cette loge, *aujourd'hui profanée par d'autres femmes.*

» Dès lors je connus les sentiments des habitants du Transtevère envers le Vicaire de Jésus-Christ, et quel lien indissoluble d'affection les unit à ce Saint-Siége. Aujourd'hui le prince qui était à la tête de ces hommes est mort, son fils et son neveu sont morts, le colonel qui les accompagnait est mort, le curé de votre église est mort aussi, et certainement beaucoup d'entre les habitants de ce temps-là ne sont plus. Et cela nous avertit combien notre cœur doit se détacher de cette terre, qu'il faut un jour ou l'autre laisser. Notre demeure permanente n'est pas ici-bas : ce n'est qu'un lieu de passage et d'épreuve...

» Vous demandez au Pape quand finiront les maux qui nous assiégent. Méditez les vérités que l'Eglise nous rappelle en ces jours, et votre cœur vous donnera une réponse.

» Jésus-Christ, dans son humble crèche recevait les offrandes des pauvres pasteurs et des rois opulents, et en même temps la cruelle jalousie d'un souverain menaçait sa vie ; mais le dessein de l'iniquité ne put triompher, parce que le sacrifice devait s'accomplir plus tard sur le Golgotha. Et voilà que l'ange du Seigneur avertit Joseph de se sauver en Egypte. Trois ans s'écoulent, et l'ange reparaît ; il ordonne à Joseph de retourner avec l'enfant en Palestine, parce que ceux qui en voulaient à sa vie étaient tous morts, *defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.* Le tyran était mort et la sainte Famille put retourner sauve dans sa patrie.

» Le monde, mes chères filles, a toujours été hostile à Jésus-Christ et à son Eglise, et les a toujours combattus. Mais la persécu-

tion est toujours passée, et l'Eglise immortelle a toujours triomphé. Les barbares empereurs qui teignirent de tant de sang les arènes sont passés, et l'Eglise immortelle a triomphé. Les incrédules et les impies l'ont dépouillée, insultée, maltraitée en mille manières, ils sont passés aussi, *defuncti sunt,* et l'Eglise demeure et demeurera toujours, parce qu'il n'y a ni force ni sagesse au-dessus du Seigneur.

» Que telle soit la réponse à votre demande : « Quand cela finira-t-il? » Ce *quand*, nous ne le savons pas, mais nous savons que nous le hâterons par nos prières et par une plus scrupuleuse observation de la loi de Dieu.

» Mères, ayez soin avant tout de vos enfants. Que la sœur aînée s'occupe de la sœur plus jeune, le frère du frère, le père et la mère de tous.

» Recourez aux pieuses dames qui s'emploient avec tant de zèle au bien de la jeunesse; recourez à vos guides spirituels, à vos curés. Unissez-vous toutes aux pieds de Jésus-Christ, et, avec une constante et ferme confiance en lui, attendez le moment de la divine miséricorde. La Providence vous assistera.

» Fasse le Seigneur que ce dur état de choses cesse enfin, pour que vous puissiez me revoir dans vos rues sans que ce que l'on voit et ce que l'on entend à cette heure afflige mon cœur.

» Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous et demeure comme imprimée en vos cœurs.

» *Benedictio Dei,* etc. »

Le discours du 1er août 1875 aux mêmes habitants du Transtevère est vraiment d'un père à ses enfants :

« Mes amis, vous avez bien fait de venir, vous aussi, chez le Pape; tous les catholiques sont ici chez eux; mais vous plus encore, puisque, selon l'expression du père curé de Saint-Pierre, vous êtes les plus proches voisins du Vatican. De la sorte vous voyez de vos yeux si le Pape est vivant ou mort, s'il marche à l'aide de béquilles ou s'il se sert d'une canne, s'il est bien ou s'il est mal. Enfin vous pourrez rendre témoignage à ceux qui vous demandent des nou-

velles de la santé de votre vieux voisin. Or, pour le moment, il ne va pas mal, le vieux voisin, votre Père qui vous porte tous dans son cœur, mes chers enfants; le bon Dieu lui laisse encore un peu de force pour accomplir sa mission... »

Au mois de mars 1874, les dames de la *Pieuse union des femmes catholiques* de Rome, étant venues rendre compte à Pie IX des actes de leur association pendant l'année précédente, et lui apporter l'obole de leur amour filial, Pie IX attendri lui-même, les émut jusqu'aux sanglots par la comparaison suivante, entre le Quirinal et le Vatican :

« Votre présence ici me rappelle une sentence de l'Esprit saint, qui déclare ouvertement qu'il vaut mieux entrer dans une maison où l'on soupire, où règne la tristesse et dont les murs sont baignés de pleurs, que de pénétrer dans une habitation où l'on se livre à la joie et aux festins, où se succèdent tous les genres de plaisirs : *Melius est ire ad domum luctûs, quam ad domum convivii.*

» Vous avez voulu, mes très-chères filles, mettre en pratique cette divine sentence : vous avez mieux aimé franchir le seuil du Vatican que de vous rendre dans les centres de divertissements.

» Vous ne vous êtes pas laissé arrêter par le respect humain. On a bien pu vous dire d'un ton cynique : Qu'allez-vous voir au Vatican? Vous avez répondu avec assurance : Nous allons voir et vénérer le Vicaire de Jésus-Christ, le souverain Pontife.

» Vous aurez ajouté : Aujourd'hui que le Vatican est devenu la maison de l'affliction et des larmes, nous y allons dans le but de soulager les tristesses du souverain Pontife, par le récit de ce que nous faisons pour essuyer les larmes de la veuve, pour soulager le pauvre dans ses besoins et le malade dans ses souffrances, pour retirer de la voie du péché certaines âmes égarées et en préserver d'autres de la corruption vers laquelle on les pousse. Nous voulons, en un mot, consoler son cœur affligé, par le récit du bien que nous avons opéré.

» A propos du bien que vous accomplissez, je dois suggérer à votre charité une autre œuvre pieuse, toute spirituelle, toute de miséricorde.

» Le carnaval vient de finir. Durant ces jours consacrés aux bacchanales, un certain nombre de personnes se sont livrées à des divertissements désordonnés et parfois illicites. La plupart, je le sais, appartenaient à cette classe entrée à Rome par la brèche fatale et venue pour souiller les rues de la capitale du monde catholique. Mais, je sais aussi que la lie du peuple indigène s'est abandonnée à de folles réjouissances; je sais encore que d'autres personnes de condition plus élevée ont adhéré à cette sentence du poète païen : *Nunc pede libero pulsanda tellus,* et que, sous certaines voûtes dorées, on s'est livré à des spectacles indécents et parfois scandaleux, montrant ainsi qu'on préférait la maison de la joie à celle du deuil.

» C'est sur ce terrain que votre charité pourra surtout s'exercer. Dites à vos amies, à vos parentes, à toutes les personnes que vous avez l'occasion d'approcher, qu'il n'est pas convenable de se livrer à des divertissements, pendant que l'Eglise de Jésus-Christ est victime de la plus hypocrite persécution, pendant qu'on condamne les évêques et les prêtres, les religieux et les épouses de Jésus-Christ à la prison, à l'exil, aux amendes, à la spoliation, et qu'on les menace d'une oppression encore plus pesante. Dites-leur, avec l'esprit de charité que Dieu saura vous inspirer, ah! dites-leur que *melius est ire ad domum luctûs, quam ad domum convivii,* puisque le temps où nous vivons et le triste spectacle que nous avons devant les yeux nous porte à pleurer et nous fait oublier la joie.

» Pendant que la société est bouleversée, pendant que les gouvernants (qu'ils gouvernent mal, hélas!) sont incertains de l'avenir et adoptent des mesures chaque jour plus désastreuses, convient-il à une âme chrétienne de se livrer aux joies mondaines et presque de s'écrier avec les impies : *Edamus et bibamus, cras enim moriemur?* Oh! le ciel éloigne de nous un tel malheur!

» D'autre part, ressentez une salutaire épouvante à la vue de la triste fin de tant d'hommes qui, après avoir passé leur vie *in domum convivii,* arrivent au moment de la mort, au milieu des angoisses les plus terribles, sans pouvoir jouir des secours de l'Eglise, à laquelle ils furent rebelles, et sans recevoir l'assistance de ses ministres qu'ils accablèrent de leur mépris. C'est ainsi que s'est

vérifiée en eux cette effrayante menace de Jésus-Christ : *Quæretis me et non invenietis, et in peccato vestro moriemini.*

» Quant à vous, qui cherchez Jésus-Christ dès cette vie, il est certain que vous le trouverez après votre mort. Vous le cherchez dans son tabernacle, où vous le visitez avec amour; vous le cherchez auprès des pauvres, au chevet des malades, où il se plaît à nous attendre; et chacune de vous le trouve non-seulement pour elle-même, mais pour toute sa famille. Etc. »

Le 21 juin 1872, à l'occasion du vingt-sixième anniversaire de son couronnement, il expliqua aux délégués des deux cents diocèses italiens comment et dans quel sens il ne cessa jamais d'aimer l'Italie :

« Je bénis l'Italie, mais non les usurpateurs de l'Eglise, les spoliateurs des temples sacrés, les gens scandaleux, les blasphémateurs et les profanateurs des saintes images.

» Je ne peux pas non plus bénir ceux-là qui s'occupent peu ou pas du tout de mettre fin à leurs attentats sacriléges.

» Je bénis l'Italie et les évêques qui dernièrement ont été envoyés à leur nouvelle résidence. Oh! comme l'Italie, dans cette occasion, s'est montrée digne de la foi, de cette foi sans laquelle on ne saurait plaire à Dieu, et celui qui ne la possède pas sera condamné : *qui non crediderit condemnabitur.*

» Je bénis de tout mon cœur toutes ces populations qui ont montré tant de piété et de zèle dans les diverses parties de l'Italie, où on a vu, non pas seulement ces populations, mais les autorités, accompagner au son des fanfares le nouvel évêque à sa cathédrale, et la ville tout entière remercier Dieu de posséder enfin son propre pasteur.

» Oh! oui, je bénis l'Italie, mais avec les exceptions justes que j'ai faites.

» Je bénis l'Italie, mais non ceux qui l'oppriment ou la scandalisent; je bénis cette terre privilégiée, qui a produit tant d'hommes remarquables, tant d'âmes saintes, tant de modèles de piété; et que cette bénédiction ait la vertu de détruire le mal et de nous délivrer du malheur et de l'oppression qui pèsent actuellement sur nous...

» Priez Dieu qu'il nous délivre de tant de fléaux. Le plus grand de tous, vous le savez, c'est l'usurpation; mais il y en a d'autres encore, comme le feu, les inondations, les tremblements de terre, les insectes qui dévorent les ressources de tant de personnes! »

Deux ans plus tard, il prit occasion de ce même anniversaire pour affirmer de nouveau devant le sacré Collége, avec une indomptable énergie, les droits inaliénables du Saint-Siége :

« Puisqu'il a plu à Dieu de me faire commencer la vingt-neuvième année de mon pontificat, cette occasion me semble opportune, dit-il, pour renouveler certains actes qu'il ne faut point négliger trop longtemps, sous peine d'induire en erreur les hommes de bonne foi et de donner prétexte aux ennemis de nous opposer un jour la prescription.

» En présence donc de la haute assemblée qui m'environne, je répète les protestations les plus solennelles contre l'usurpation du domaine temporel du Siége romain, contre la proscription et la spoliation des ordres religieux et, en somme, contre tous les actes sacriléges commis par les ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ.

» J'ai, d'ailleurs, pour renouveler aujourd'hui ces protestations, un motif spécial et actuel. Il y a peu de temps que l'on m'a exprimé, tantôt de vive voix, tantôt par écrit, certains désirs tendant à nous rapprocher des nouveaux venus. La dernière lettre, qui est encore sur ma table (il s'agissait d'une lettre de Victor-Emmanuel), est écrite avec beaucoup de calme et de respect. On me dit là que, étant vicaire d'un Dieu de paix, je dois pardonner à tous les ennemis de l'Eglise et lever les excommunications dont j'ai chargé les consciences.

» Et notez ici que les révolutionnaires sont de deux sortes : les uns ont imaginé et mené à terme la Révolution, les autres y ont adhéré en rêvant de félicité, de progrès, et de je ne sais quel paradis terrestre, sans prévoir qu'ils recueilleraient des épines et mille misères.

» Les premiers, obstinés dans leurs cœurs, sont les Pharaons de notre âge : durs comme l'enclume, l'acte de la plus grande bonté ne saurait les assouplir. Les seconds (auxquels appartiennent ceux qui

me parlent à voix basse de mansuétude et de modération), voyant que le paradis terrestre s'est évanoui, que les impôts s'accroissent, que la prospérité, la liberté vraie et la sécurité même des vies et des biens diminuent d'une façon inquiétante, éprouvent des remords de conscience d'avoir coopéré à cet état de choses et font appel à mes sentiments de paix.

» Mais quelle paix puis-je avoir avec eux ? Ils éprouvent des tourments !... Et à quoi bon ? Saül les éprouvait aussi lorsque, blessé à mort et croyant s'en délivrer, il priait le soldat amalécite de le tuer : *Sta super me et interfice me, quoniam tenent me angustiæ.* Et ce soldat osa l'achever et lui enlever ce peu de vie qui lui restait, ce dont il fut mortellement puni par David. Et que prétendent-ils ? Que le Pape deviendra pour eux un soldat amalécite, ou que le Pape imite le suicide du malheureux Saül ? O conseils insensés ! Si l'Amalécite n'échappa point au châtiment de David, le Vicaire de l'évêque éternel de nos âmes pourrait-il se soustraire au châtiment de Dieu ?

» On demande la paix ; on demande une trêve, on demande, le dirai-je, un *modus vivendi!* Eh ! y a-t-il un *modus vivendi* possible avec un adversaire qui est continuellement armé d'un *modus nocendi*, d'un *modus auferendi*, d'un *modus destruendi*, d'un *modus occidendi?* Le calme peut-il jamais se concilier avec la tempête qui mugit et se soulève, abattant, déracinant, détruisant tout ce qui se trouve devant elle ?

» Que ferons-nous donc, vénérables frères ? Nous à qui il est dit : *Statis in domo Dei et in atriis domûs Dei nostri.* Nous serons unis avec l'épiscopat qui, en Allemagne, au Brésil et dans toute l'Eglise, donne des preuves lumineuses de constance et de fermeté. Nous nous unirons à lui et à toutes les âmes chères au Seigneur et nous persisterons dans la prière, demandant la patience et le courage pour combattre nos ennemis, mais non point l'épée à la main, car Jésus-Christ combattit avec la croix ; et la croix sera notre arme, et nous supplierons Dieu pour eux, sans jamais nous conformer à leurs principes et condamnant les poltrons qui répètent dans leur lâcheté : *Que voulez-vous faire?... Comment faire?...* — Demande imbécile digne des vers de terre et non pas des hommes.

» Courage donc ; Marie très-sainte, fêtée aujourd'hui sous le vocable *Auxilium christianorum*, nous l'inspire. Le 24 mai, destiné à cette fête, a été, cette année, occupé par l'Esprit divin, époux de Marie. Que cette rencontre augmente notre confiance. De même que Marie a protégé un Pie pour abaisser l'orgueil des Turcs, de même qu'Elle a protégé un Pie pour abaisser une grande superbe impériale, qu'elle protége à cette heure le minime Pie et son siége attaqués par mille ennemis divers. Et comme Elle a vaincu *apud Echinadas insulas*, comme Elle a vaincu *apud Savonam,* vienne le jour d'une nouvelle victoire *apud sanctum Petrum!*

» Que Dieu bénisse, Moi, son indigne Vicaire, et vous, mes coopérateurs dans l'administration de son Eglise, et que par cette bénédiction soit hâté le moment qui nous amènera la paix véritable et durable, la paix dans le respect de toutes les propriétés légitimes...»

Lorsque le nouvel empire allemand se mit à persécuter l'Eglise, le vieillard du Vatican, désarmé et captif, fut le seul qui osât rappeler publiquement à l'empereur victorieux et à son tout-puissant ministre les droits de la justice outragée. L'Europe, que la crainte rendait muette, s'étonna de tant de hardiesse. On avait déjà oublié que le même Pape, au moment où il lui restait encore un territoire à perdre, avait déjà tenu tête à Alexandre II de Russie.

Il adressa les paroles suivantes, le 25 juin 1872, au cercle allemand des *Lectures catholiques :*

« J'ai reçu les félicitations de plusieurs diocèses d'Allemagne qui ont célébré par des prières publiques la longue durée de mon pontificat. C'est un moyen pour modérer les persécuteurs de l'Eglise, que vous avez en Allemagne : combattez-les avec constance et courage, par vos écrits aussi bien que par vos paroles. La persécution est donc déjà préparée et commencée en Allemagne ; à la suite des succès qu'il a remportés, le premier ministre du nouvel empire est devenu l'auteur principal de cette persécution; mais nous lui avons fait dire que tout triomphe sans modestie est passager et que le triomphe qui se tourne en persécution contre l'Eglise est la plus grande sottise du monde.

» La persécution même que les catholiques endurent, fera que le

triomphe du persécuteur sera bientôt diminué. J'ai fait dire à ce premier ministre que, jusqu'aujourd'hui, les catholiques ont été favorables à l'empire allemand, que j'ai toujours reçu des évêques et des catholiques allemands des rapports dans lesquels ils m'ont sans cesse déclaré être contents de la manière bienveillante avec laquelle ils étaient traités par le gouvernement et de la liberté maintenue à l'Eglise, en ajoutant que le gouvernement, de son côté, était satisfait des catholiques. J'ai demandé ensuite comment, après ces déclarations, les catholiques peuvent s'être transformés en sujets désobéissants et conspirateurs. Je l'ai demandé, mais je n'ai pas eu de réponse, et je n'en aurai pas, car on ne peut rien répondre.

» Mais soyez confiants, ajouta-t-il d'un air inspiré et après un moment de silence : « Un caillou tombera de la montagne, qui brisera les pieds du colosse ! »

Si la parole de Pie IX ne ménage pas les hommes puissants mais injustes, elle n'a guère plus d'égard pour les principes faux et pour les préjugés à la mode, plus redoutés souvent que les hommes. Il a osé dire tout haut, de la liberté de la presse, du suffrage universel et de l'égalité sociale, ce que bien des gens en pensent tout bas.

Il disait, en 1874, à des pèlerins français :

« Je bénis ceux qui président aux destinées de votre illustre nation, et en les bénissant j'invoque sur eux l'esprit de force, afin qu'ils compriment la licence de la presse et qu'ils emploient tous les moyens pour que l'enseignement chrétien se répande de plus en plus sur la France. »

De même à d'autres pèlerins français (1) :

« Je bénis tous ceux qui coopèrent à la résurrection de la France. Je les bénis dans le but (laissez-moi vous le dire) de les voir s'occuper d'une œuvre bien difficile mais bien nécessaire, celle qui consiste à faire disparaître ou à diminuer une plaie horrible qui afflige la société contemporaine, et qu'on appelle le suffrage universel. Remettre la décision des questions les plus graves aux foules nécessairement inintelligentes et passionnées, n'est-ce pas se livrer au

(1) Le 5 mai 1874.

hasard et courir volontairement à l'abîme? Oui, le suffrage universel mériterait plutôt le nom de folie universelle; et quand les sociétés secrètes s'en emparent, comme il arrive trop souvent, celui de mensonge universel. »

Il disait enfin à la noblesse romaine (1) :

« Je me rappelle que, dans ma jeunesse et dans cette même ville de Rome, je parlais un jour avec un prince romain, alors très-âgé, et qui me disait, en la présence d'un sien neveu, que le trône a deux soutiens : le clergé et l'aristocratie. Ce prince avait raison et vous m'en donnez la preuve. Votre présence ici me démontre quelle a été votre volonté par le passé et ce qu'elle est en ce moment. Si votre volonté et votre concours n'ont pu empêcher la chute momentanée de mon trône, il n'y a pas eu de votre faute. Tout le monde le sait et peut en rendre témoignage.

» La miséricorde de Dieu ne se voilera pas toujours à nos yeux. Jésus-Christ aime l'aristocratie, ainsi que je crois vous l'avoir dit autrefois. Jésus-Christ a voulu naître noble; il a fait connaître par l'Evangile sa généalogie jusqu'à Joseph, jusqu'à Marie *de quâ natus est Jesus*. Donc, l'aristocratie, la noblesse est un don de Dieu; cherchez à l'honorer avec soin. Je sais que vous l'honorez en vous consacrant aux œuvres de piété et de bienveillance, à la grande édification du public et au profit éternel de vos âmes.

» J'ai dit que l'aristocratie et le clergé sont les soutiens du trône : je reviens sur ce sujet pour déclarer hautement que les trônes soutenus uniquement par ce qu'on appelle aujourd'hui les masses, c'est-à-dire par un ramassis d'hommes passionnés et mobiles, sous la direction de gens qui vivent plongés dans l'incrédulité et dans des sentiments de haine contre Dieu et contre l'Eglise, sont mal fondés et fort mal soutenus, car ces appuis sont faibles, incertains, inconstants..... Attendons-nous à admirer la sagesse insondable de Dieu dans les événements contemporains..... »

Il a expliqué admirablement, en quelques mots, pourquoi il faut aux Papes un pouvoir temporel :

(1) Le 1er janvier 1873.

« Pour que les Papes soient libres, il faut qu'ils ne dépendent de personne sur terre, c'est-à-dire qu'ils soient souverains, mais d'une souveraineté réelle, et non fictive comme celle qu'on prétend Nous avoir faite ici et qui est à la merci d'un roi étranger...

» Certainement, si, au lieu du pouvoir temporel, les successeurs de saint Pierre avaient reçu la même puissance qu'avait le Prince des apôtres, et dont nous voyons une preuve splendide dans la mort d'Ananie et de Saphire, ils auraient une force tellement grande, qu'ils pourraient bien se passer du pouvoir temporel pour gouverner librement l'Eglise de Dieu. Mais puisque Dieu en a disposé autrement, et que nous n'avons pas la puissance surnaturelle dont disposait saint Pierre, il est absolument nécessaire que les souverains Pontifes ne soient soumis à aucune autorité humaine pour pouvoir diriger l'Eglise de Jésus-Christ en toute liberté ; il faut donc qu'ils aient un pouvoir temporel (1). »

L'éloquence de Pie IX éclate rarement en grands mouvements oratoires ; elle se contente d'une certaine chaleur contenue qui ne lui manque jamais. Cependant ceux qui eurent le bonheur d'assister à l'audience du 13 avril 1875 (ils étaient trois cents, de diverses nations), se souviennent encore du frisson de terreur qui parcourut l'auditoire lorsqu'on entendit l'auguste vieillard s'écrier :

« Je m'adresse à un absent qui m'entendra ; je m'adresse à un

(1) Ces paroles de Pie IX rappellent celles de Napoléon Ier, lorsqu'il n'était encore que premier consul :

« L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, est une institution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux, qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison. »

roi qui compte des saints dans son antique famille, pour lui dire avec l'affection d'un père et avec le zèle que m'inspire mon caractère sacré : Majesté, je vous en prie, je vous en conjure, au nom de vos augustes aïeux, au nom de la sainte Vierge, au nom de Dieu et, ajouterai-je, au nom de votre propre intérêt : n'étendez pas votre main pour signer le nouveau décret qu'on vous présente (il s'agissait du décret qui soumet les jeunes ecclésiastiques à la loi militaire). Ceux qui vous le proposent ne sont pas vos amis. Il tend à la destruction du clergé et par conséquent à la destruction de l'Eglise catholique. Je vous en conjure, Majesté, pour votre bien, pour le bien de vos sujets et de la société. N'augmentez pas la somme des dettes que vous avez contractées envers Dieu, en chargeant votre conscience de nouveaux martyrs pour l'Eglise. Ce que je dis à vous, Majesté, je le dis à tous ceux qui gouvernent les peuples sur la terre : arrêtez-vous, n'allez pas plus loin sur cette pente qui vous mène au plus profond abîme ! »

Malheureusement, le roi révolutionnaire d'Italie demeura sourd. Il est engagé trop avant pour s'arrêter, et, comme il l'a dit lui-même, prophète sans le savoir, il ira jusqu'au fond : *Andremo al fondo.*

Voici encore quelques avis salutaires, quelques pensées frappantes de justesse et de vigueur, glanées çà et là dans les discours de Pie IX au Vatican, et qui méritent d'être retenues :

« ... Mes enfants, vous avez chez vous un trafic immense (Pie IX parlait à des Américains des Etats-Units); c'est bien; le commerce est indispensable au maintien de la société humaine, et il est juste que les pères de familles songent à élever et à maintenir leurs enfants selon les exigences de leur état. Il n'y a pas le moindre mal à tout cela; mais il ne faut pas porter un amour excessif aux richesses, il ne faut pas enchaîner le cœur aux trésors de la terre. Le culte exclusif de la prospérité matérielle est condamné par Jésus-Christ.

» Jésus-Christ avait sa petite bourse, il avait même un administrateur qui fut Judas; mais vous savez où celui-ci alla finir par suite de son attachement immodéré à l'argent.

» Que l'on possède de l'argent, que même on cherche honnêtement à augmenter son avoir afin de pouvoir améliorer le sort de sa famille, rien n'est plus juste et plus naturel ; mais c'est à une condition, qui est de ne pas attacher son cœur aux biens de la terre... »

*
* *

« ... Jeunes gens qui m'écoutez (Pie IX s'adressait à une députation de la jeunesse italienne, le 6 janvier 1875), il faut que je vous signale un désordre grave, et qui s'est beaucoup accru depuis les agitations révolutionnaires : je veux parler des mariages entre parents. Ces mariages sont contraires à la santé du corps et à l'heureux développement de la race humaine : j'en appelle au témoignage des médecins ; ils sont contraires aussi à la morale, et je pourrais révéler ici bien des misères, non-seulement corporelles, mais spirituelles, qui en résultent.

» Je sais bien ce qu'on va me répondre : qu'un pareil désordre pourrait être réprimé par le refus des dispenses. Mais c'est là justement que se trouve la grande difficulté, depuis que les gouvernements ont prétendu régler les mariages en dehors des lois canoniques. Les unions qu'on appelle civiles endorment les consciences des faibles et des ignorants ; et, soit à cause de l'effervescence de la passion qui aveugle, soit par avidité de l'argent qui entraîne, soit, pis encore, par le manque de foi, plusieurs préfèrent vivre en un désordre même incestueux, plutôt que de renoncer à des projets d'union que l'Eglise désapprouve. Ils se privent du sacrement, et en même temps de la grâce que Dieu accorde aux époux pour vivre dans la paix et la charité, et pour élever saintement leurs enfants.

» Si les gouvernements avaient la patience de n'intervenir qu'après que l'Eglise a exercé ses droits, ce qui est de toute justice, ils pourraient alors, et non auparavant, procéder aux actes civils, et enlèveraient ainsi aux contractants tout motif de souiller leur conscience, souillure qui s'étend à tous ceux qui coopèrent à un tel acte.

» Quant à vous, jeunes gens qui m'écoutez, prenez devant moi

la résolution de recevoir avec respect et pureté le sacrement de mariage, si la divine Providence vous y appelle, et concevez en outre une salutaire défiance, je devrais presque dire une sainte horreur pour les mariages consanguins rapprochés. Saisissez de plus les occasions opportunes, et parlez-en à vos amis, à vos parents disposés à de semblables unions, afin de les en détourner... »

*
*   *

Il n'y a rien de pire que d'être révolutionnaire. Le révolutionnaire désire d'abord la liberté. Quand il l'a obtenue, il s'en sert pour arriver au pouvoir. Lorsqu'il s'en est emparé et s'y est consolidé, il ne garde plus aucune mesure; si les autres réclament la liberté pour eux-mêmes, il devient un tyran et condamne la liberté. La liberté dégénère en une tyrannie et en une licence qui retombent de tout leur poids sur les provinces et sur les villes.

*
*   *

Malheur à ceux qui s'associent avec les impies et qui jouent avec la révolution en prétendant la dominer! Tôt ou tard cette révolution les entraînera dans ses gouffres.

La révolution ressemble à ce petit enfant qu'on engraissait par toute sorte de moyens, pour être ensuite immolé, les yeux bandés et les mains liées, aux divinités menteuses du paganisme. La révolution aura la même fin; elle sera immolée par ses propres fils, ou plutôt elle s'immolera elle-même... Oui, ayez confiance. Pour nous débarrasser de nos oppresseurs nous n'aurons guère à y mettre nous-mêmes la main. La révolution se donnera elle-même la mort. Judith s'est servie de la propre épée du fier Holopherne pour le décapiter; également le jeune David, lorsqu'il eut, d'un simple coup de fronde, renversé le géant Goliath, s'empara tout de suite de sa lourde épée et lui trancha la tête.

*
*   *

« Ils disent que je suis fatigué. Oui, je le suis de tant d'iniquités et de désordres ; je le suis de voir chaque jour la religion outragée ;

je le suis surtout de voir la jeunesse pervertie dans des écoles sans Dieu. Mais si je suis fatigué, je ne suis pas encore disposé à rendre les armes, à pactiser avec l'injustice, à cesser de remplir mon devoir. Non, grâce à Dieu, pour cela je ne suis pas fatigué et j'espère ne l'être jamais. »

*
* *

« On connaît le sort du rebelle Absalon et comment il périt misérablement de trois coups. Je désire et j'appelle sur celui qui m'a si injustement dépouillé et me persécute, ces trois coups, non pas trois coups matériels, mais trois coups de la grâce divine. Que ces trois coups soient la pensée du passé, des injustices et des violences commises; la pensée du présent qui lui fasse comprendre la condition malheureuse où il a réduit l'Eglise jusque dans son siége principal; la pensée de l'avenir qui l'avertisse qu'il devra comparaître devant le trône de Dieu et y rendre un compte rigoureux de tout ce qu'il a fait.

» Nous ne désirons ni le mal ni la mort d'aucun ennemi; mais qu'il se convertisse et qu'il vive. »

*
* *

« ... Les révolutions, parmi leurs grands maux, font aussi de grands biens. Voici la troisième fois, dans ma carrière, que je vois expulser les ordres religieux, et je ne trouve pas que la persécution les ait rendus moins réguliers et moins fervents : au contraire. »

*
* *

« Les erreurs n'ont entre elles qu'un seul point de contact, c'est de contredire la vérité, et un seul attrait pour s'unir, c'est de haïr toutes également la vérité. »

*
* *

« Les triomphes pour l'Eglise en ce monde ne sont pas de monter couronnée au Capitole : ce sont la conversion des pécheurs, la diffusion de la foi catholique, la sainteté du clergé, le bon exemple de tous les fidèles. »

*
* *

« Que ferons-nous en des temps si tristes? Je me souviens d'Esaü, quand pris de fureur il marchait contre Jacob. Celui-ci, voyant le péril, se mit en position pour l'attendre. Il plaça en première ligne ses serviteurs, puis ses enfants, puis l'innocente Rachel. Nous imiterons donc Jacob. Nous avons un Esaü qui nous persécute durement et cruellement : ainsi, en première ligne, nous placerons notre clergé avec ses paroles et ses exemples, puis tous les bons catholiques prompts à l'imiter et à le soutenir. Mais notre Rachel est dans les cieux, et c'est la Mère de Dieu, notre Mère, l'aide du chrétien, le refuge des pécheurs, la destruction de toutes les hérésies et de toutes les erreurs. »

*
* *

« Ayez confiance en Dieu, et ne craignez point, luttez par tous les moyens possibles; soutenez vos droits par la parole et par les écrits. Parlez avec respect, mais avec fermeté; dites la vérité, et dites-la le front haut. Ne soyez pas téméraires, mais forts. »

*
* *

« La crainte est cependant conseillée dans les livres saints (Pie IX s'exprimait ainsi devant les cardinaux, le 23 décembre 1875, en répondant à leurs souhaits d'heureuse année). Bienheureux ceux qui craignent! Mais la crainte peut venir de deux motifs. L'archange Gabriel nous le montre clairement dans les paroles qu'il adressa d'abord à Zacharie, puis à la Vierge immaculée.

» Le grand-prêtre craint, et l'archange lui dit : *Noli timere*. La Vierge sainte craint aussi, et l'archange lui dit également : *Ne timeas*. Il les conforte tous deux. Et cependant Zacharie est puni par un mutisme passager ; il est condamné au silence, et Marie est récompensée, et elle sera bénie de toutes les générations, comme elle le confesse et déclare elle-même dans son Cantique : *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes*.

» Cette différence procède précisément des motifs divers de leur

crainte. Zacharie craignit, mais avec une crainte de défiance, et il mérita un châtiment; Marie craignit, mais avec une crainte d'humilité, et pour cela elle fut glorifiée par les grandeurs immenses que Dieu opéra en elle : *Fecit mihi magna qui potens est.*

» Pareillement, à notre époque tous ceux qui vivent de foi, en réfléchissant sur la grande ruine sociale, sont plongés dans la crainte; mais cette crainte n'est pas sans confiance en Dieu. Et dans la solitude de leurs cœurs ils sentent en eux-mêmes l'encourageante parole : *Noli timere.* Pourquoi craindre? Le Seigneur ne peut permettre que nous soyons chargés d'un poids au-dessus de nos forces. Lui-même nous l'a garanti en disant : *Dabo vobis potum in lacrymis in mensurâ;* et confiants, ils répètent avec la Vierge sainte : *Fiat mihi secundum verbum tuum.* Qu'en tout, ô mon Dieu, votre sainte volonté soit faite!

» D'autres craignent d'une crainte incertaine et découragée; tournant le regard autour d'eux, et ne voyant d'aucun côté se lever un rayon de lumière qui accompagne l'aurore désirée, ils sont en défiance et déclarent les désordres arrivés à tel point qu'on ne peut en trouver le remède nulle part. A ceux-là je dirai avec le même archange : *Non erit impossibile apud Deum omne verbum.*

» Mais cette crainte pourrait aussi naître dans quelques autres du désir de leur commodité. Personne n'ignore combien peut influer sur des cœurs peureux la crainte de maux plus grands et combien ils sont enclins à sacrifier leur propre dignité, et parfois même leur conscience, pour s'adapter aux conseils des novateurs politiques et obtenir des avantages temporels par une adhésion à ces conseils, qui sont toujours méprisables et faux.

» Je voudrais donc dire à ces timides : tournez-vous vers les bons, ils sont nombreux, prenez courage et vigueur. Tournez-vous principalement vers le sacré Collége des cardinaux qui continuent fermes dans l'exercice de leurs devoirs, et qui dans les saintes congrégations multiplient leurs labeurs en proportion de la déplorable augmentation des désordres sociaux; ce qui ne doit point étonner, car les désordres mêmes induisent les peuples à tenir le regard fixé vers le Saint-Siége. »

*
* *

« Voyez comme, dans sa Providence, Dieu sait bien arranger la vie de ceux qu'il aime, ainsi qu'il l'a fait pour sa Mère et pour son Père nourricier. Ni toujours dans la joie, ni toujours dans la tristesse. Un jour on croit avoir perdu Jésus; mais on le cherche, on retourne au temple, et on le trouve. Demeurons avec Marie et Joseph : c'est le meilleur moyen d'être toujours avec Jésus... »

*
* *

« La prière se fait mieux dans la solitude et le silence, mais l'on peut aussi prier en tout lieu et en tout temps. L'aveugle priait au milieu des rues et du bruit de Jéricho, et sa prière fut exaucée. Josué priait à cheval dans l'ardeur du combat, et sa prière fut exaucée. La Chananéenne priait au milieu des contradictions de ceux qui la repoussaient comme importunant le Sauveur, et sa constance lui valut non-seulement d'être exaucée, mais d'être louée par le divin Maître. »

*
* *

« On demandait à saint Louis de Gonzague mourant : « Frère Louis, comment allez-vous? » Il répondit : « Nous nous en allons plein de joie. » Je souhaite, mes chers enfants, que, à l'heure de votre mort, vous rappelant vos bons exemples et vos bonnes œuvres, vous puissiez dire aussi : Nous nous en allons pleins de joie, recevoir dans le sein de Dieu notre récompense. »

*
* *

« Je me rappelle toujours avec bonheur les moments où je me consacrai d'une manière toute particulière au culte de la très-sainte Vierge, en donnant mon nom à sa Congrégation. Ce fut le 25 mars 1875 (1). La protection de Marie est le plus ferme et le plus

(1) Cette date a été consacrée par une inscription gravée sur le marbre et placée au collége romain, dans la chapelle de la congrégation *Prima primaria*, à laquelle se rattachent les innombrables congrégations de la sainte Vierge fondées dans les colléges chrétiens, dans les couvents, dans les écoles de religieuses et jusque dans les paroisses.

assuré de tous les appuis. C'est à elle qu'il faut s'attacher, c'est elle qu'il faut choisir pour guide et suivre avec fidélité. Et qu'est-ce que Marie demande de nous? Cela même qu'elle prescrivait aux serviteurs au repas des noces de Cana : *Faites tout ce que Jésus vous dira.* Et Jésus qu'exige-t-il de nous? Que nous observions les commandements de Dieu et de l'Eglise. »

*
* *

« Le travail! personne n'en est dispensé ici-bas, ni riches, ni pauvres, ni grands, ni petits; personne, pas même le Pape. Rester les bras croisés, serait-ce une conduite chrétienne? Non, il faut que chacun travaille, et par ce moyen empêche les démons de pénétrer dans la famille, et ensuite dans la société, qui est l'ensemble des familles.

» ... On reproche à l'Eglise de ne pas aimer le progrès. Je proteste contre ce reproche. L'Eglise approuve et bénit tout ce qui contribue au bonheur de ses enfants, tout ce qui améliore les conditions de l'existence, tout ce qui tend au développement intellectuel et moral, tout ce qui ennoblit l'humanité. Que les distances se rapprochent, que les montagnes s'aplanissent, que les vallées se comblent, que des relations s'établissent entre des peuples qui ne se connaissaient pas : l'Eglise applaudit et encourage. A ses yeux tout cela est bon et doit même servir à la prédication de la vérité, à l'extension du règne de Jésus-Christ.

» C'est l'Eglise qui a arraché le monde aux ténèbres de la barbarie; c'est à l'ombre de ses temples que les sciences, les lettres et les arts se sont conservés, pour grandir ensuite, et cela avec son aide, jusqu'à l'état de perfection où nous les voyons maintenant.

» Seulement l'Eglise demande qu'on ne détourne pas l'homme de ses destinées immortelles.

» L'Eglise n'est immuable que dans les règles de la morale et dans les enseignements de la foi. Cette immutabilité, elle ne la nie pas; au contraire, elle la réclame comme son plus grand honneur.

» Nous reconnaissons cependant un progrès en morale : il con-

siste à monter de vertu en vertu. Nous admettons aussi un progrès dans la foi; c'est lorsque l'âme, illuminée et attirée par la grâce, va de clarté en clarté... »

Ainsi, du fond de sa captivité, Pie IX tient en échec toute la Révolution qui gronde contre lui. Prisonnier comme saint Pierre, il parle, et sa voix se fait entendre de toute la terre. Elle console d'autres évêques prisonniers comme lui; elle envoie aux exilés l'espoir du retour; elle réveille jusqu'aux nations qui semblent frappées de mort et fait luire devant elles l'aurore de la résurrection. Il n'est pas de roi sur son trône, pas de conquérant sur son char triomphal, dont les paroles soient aussi écoutées que celles de ce captif.

La Révolution est lasse depuis longtemps de cette voix importune; elle l'a néanmoins supportée six ans, afin que la liberté de la parole de Pie IX empêchât de croire à la captivité de sa personne. Mais l'astuce italienne, qui sait être patiente au besoin, paraît avoir jugé le moment venu de faire un nouveau pas. M. Vigliani, ministre de grâce et de justice, par une circulaire coïncidant avec l'arrivée de Garibaldi à Rome (1), a décidé que les journaux reproduisant les discours et autres documents pontificaux pourront être saisis et condamnés comme pour les délits de presse communs; et s'il arrive que l'enseignement de la vérité éternelle soit en désaccord avec les lois et les maximes d'un royaume né du vol et du parjure, ces journaux seront supprimés. Ainsi se resserre peu à peu le cercle dans lequel les ennemis de l'Eglise circonscrivent la papauté, qu'ils prétendaient ne vouloir décharger de son pouvoir temporel que pour la rendre plus libre.

Les audiences du Vatican ont parfois donné lieu à des traits admirables d'esprit, de dignité ou de bonté de la part de Pie IX.

On raconte qu'un jour, comme il arrive souvent, les Anglais et les Américains s'y trouvaient en majorité. Pie IX, selon son habitude, après une allocution générale, interrogeait chacun des assistants, lui demandant de quel pays il était, ce qu'il faisait. Il arriva

(1) Février 1875.

près d'une jeune dame anglaise, fort timide, et lui demanda où elle était née : « J'ai vingt-quatre ans, » répondit la jeune dame, que son trouble avait empêché de comprendre la question de Sa Sainteté.

Le Pape ne put s'empêcher de sourire : « Je n'ai pas demandé votre âge, dit-il, mais votre pays. »

L'Anglaise, comprenant de moins en moins, se jeta aux pieds du souverain Pontife en sanglotant :

« Pardon, Saint-Père, je vous ai trompé : je n'ai pas vingt-quatre ans, mais bien vingt-cinq ans et deux mois et demi. Pardonnez-moi, pardonnez-moi ! »

Le Saint-Père la releva avec bonté et, s'efforçant de contenir d'un signe l'hilarité générale qui éclatait parmi les assistants, il rassura la pauvre dame et l'engagea à ne plus mentir désormais, fut-ce pour des bagatelles.

Il se montra plus sévère dans une autre audience, donnée spécialement à des Anglais. Tout le monde, à son arrivée, s'était levé, et les catholiques s'agenouillaient pour recevoir la bénédiction apostolique. Une seule personne ne donnait aucun signe de respect, mais demeurait immobile sur sa chaise, affectant de considérer froidement toutes choses. C'était un jeune homme, précepteur des enfants de sir Paget, ministre d'Angleterre. Pie IX se tourna vers lui et lui dit à haute voix :

« Mon ami, nul n'est obligé de venir chez le Pape; mais quand on y vient, il faut y observer les convenances, à quelque secte qu'on appartienne. »

L'Anglais comprit; il n'osa pas contester, mais ne voulut pas se soumettre, et sortit de la salle. On ajoute que le ministre d'Angleterre, informé de cette impertinence, le renvoya le soir même de sa maison (1).

Le prince de Galles, héritier de la couronne d'Angleterre, eut en 1872, avec la princesse sa femme, une audience de Pie IX. Il en sortit comme subjugué par la majesté et la mansuétude du Pontife.

(1) Avril 1875.

Le prince avait eu le bon goût de refuser, pour venir au Vatican, les équipages de Victor-Emmanuel. La princesse portait une robe très-simple, comme pour rendre hommage aux sentiments de Pie IX, bien connu pour détester les toilettes éclatantes chez les femmes. Le contraste était frappant entre le placide vieillard à la fin de sa carrière, et le beau jeune couple à la fleur de l'âge. Tous deux grands causeurs, tous deux renommés pour leur finesse et leur esprit d'observation; le prince et le Pape paraissaient charmés de se rencontrer, et la princesse, dont les regards allaient alternativement de la figure animée de son mari à la physionomie bienveillante du vieillard, avait les yeux remplis de larmes.

Le Pape engagea la conversation en exprimant la plus haute admiration pour le caractère public et privé de la reine d'Angleterre, et avec un sourire expressif dans lequel perçait une légère pointe d'ironie italienne, il fit ses remerciements à ceux des ministres anglais qui plus d'une fois lui avaient offert, au nom de la reine, un asile sur le territoire britannique : « Vous le voyez, prince, je n'ai pas quitté Rome aussitôt que quelques-uns de vos hommes d'Etat le pensaient. »

Il fit ensuite allusion à sa situation présente, et ajouta : « Dans ma condition, je suis assurément plus heureux que ceux qui se croient plus maîtres à Rome que moi-même. Je n'ai pas de crainte pour ma dynastie. Savez-vous, prince, qui a charge de ma dynastie? C'est Dieu. Il a charge aussi de ma succession et de ma famille. Et savez-vous qui elles sont? l'Eglise. Je puis parler sans offense au prince de Galles de l'instabilité des maisons royales. La vôtre est profondément ancrée dans les affections d'un peuple sage. — « Je suis heureux, répondit le prince avec un sourire marqué, que Votre Sainteté ait si bonne opinion de notre peuple. » Le Pape reprit aussitôt : « Ah oui! je respecte le peuple anglais, parce qu'il est plus réellement religieux dans le cœur et dans la conduite que beaucoup qui se disent catholiques; lorsque quelque jour il reviendra au bercail, avec quelle joie nous souhaiterons la bienvenue à ce troupeau qui est égaré, mais non pas perdu! »

Le prince et la princesse sourirent et secouèrent légèrement la

tête. « Ah, mes enfants! reprit le Pape, l'avenir réserve toujours au monde d'étranges surprises. Qui, il y a deux ans, aurait imaginé que nous verrions une armée prussienne en France? Je puis dire que vos plus fortes têtes s'attendaient mille fois plutôt à trouver le Pape à Malte que l'Empereur Napoléon III à Londres. Et moi aussi, vous le voyez, je suis dépouillé de mes Etats, c'est vrai; mais Dieu qui momentanément retire les biens de ce monde peut aussi les rendre au centuple. La dynastie du chef de l'Eglise est-elle moins en sûreté? Je puis être chassé pour un temps, mais lorsque vos enfants et vos petits-enfants viendront visiter Rome, ils y verront encore, comme vous le voyez aujourd'hui, que son pouvoir temporel soit plus ou moins grand, un vieillard vêtu de blanc montrant le chemin du ciel à des centaines de millions de consciences humaines. S'il n'a pas de sujets autour de lui, il aura des cœurs partout et toujours. »

Le Pape se reporta à l'Irlande, et parla en termes chaleureux de la fidélité des catholiques de ce pays :

« Vous voyez, prince, dit-il, ce que fait la persécution; elle ne nous fait pas plus mauvais catholiques. Votre royale mère suit une politique différente de ses prédécesseurs à l'égard de ce pays, et vous voyez comme elle que de bons catholiques sont toujours de loyaux sujets. » Il ajouta que l'Irlande avait besoin de toute l'énergique surveillance de ses dévoués prélats, dont il fit le plus grand éloge. « Car, dit-il, le loup non pas du protestantisme, mais de l'anarchie et de l'infidélité, est, je le crains, en campagne dans la région de l'Ouest. » Il faisait allusion à l'Internationale, et il exprima son étonnement qu'il y ait encore des princes assez aveugles pour s'amuser à faire la guerre à l'Eglise, dans un siècle où les fondements de la société civile sont menacés de toutes parts. »

Mais laissons, pour terminer, la parole à un prélat français, Mgr Langénieux, archevêque de Reims :

« A peine admis en son auguste présence, le Saint-Père — que ce titre était bien vrai en ce moment! — le Saint-Père passa ses bras autour de notre cou et nous tint longtemps tendrement embrassé. Ah! nous n'oublierons jamais l'émotion de ces longs instants,

où nous avons senti battre le cœur dont Chrysostome aurait dit, comme de saint Paul : « *Cor Pii, cor Christi :* Le cœur de Pie IX est le cœur du Christ. » Il nous répétait dans la langue caressante de l'Italie : « Mon très-cher évêque, mon très-cher fils ! » Puis, parlant en français, il nous dit : « Vous avez bien fait de venir à Rome avant d'aller à Reims, je le désirais..., vous me faites plaisir..., je savais bien que vous regretteriez votre diocèse de Tarbes et que j'allais vous causer de la peine. Je vous sais bien gré d'avoir obéi..., Dieu vous récompensera, mon fils, d'avoir fait plaisir au Pape en cette circonstance. »

» Mon très-cher archevêque, nous ne sommes pas là pour être heureux... Nous sommes soldats, et il faut aller aux postes où il y a le plus à combattre. » Et un peu après : « Mon fils, vous l'aimez bien cette bonne Mère (et il me montrait de la main une image de la très-sainte Vierge Marie). Ayez donc confiance, elle me soutient, moi. Elle ne vous abandonnera pas ! »

» Le Saint-Père se laissa aller à parler de l'état du monde. Sa pensée nous semblait le regard de l'éternité sur ces ombres qui passent. Ses jugements, indépendants des hommes et des situations, ne s'inquiétaient que du salut des âmes et de la gloire de Jésus-Christ. Nous étions bien haut au-dessus des passions et des partis pris, près des conseils de la Providence. En l'entendant nous disions : C'est le surnaturel qui a le secret de la vraie science politique et sociale... Il n'y a de fort que l'homme qui voit tout en Dieu.

» Nous demandons au Seigneur de remettre souvent devant notre âme ce qui nous apparut à la fin de l'entretien.

» — Ah ! dit le Pape, mes malheurs, je les supporterais courageusement, et Dieu me donnerait la force de ne pas plier sous les malheurs de l'Eglise. Mais il y a une chose que je ne peux pardonner à ceux qui nous persécutent... Les malheureux ! ils tuent la foi de mon pauvre peuple..., ils dévorent l'âme des enfants dans la pauvre Italie !... »

» A ce moment, le Pape porta la main à sa poitrine, ses doigts froissèrent violemment la blanche étoffe de sa soutane, et d'un accent devenu déchirant, il s'écria :

» Ah! ils m'arrachent le cœur!

» L'auguste vieillard était sublime.

» La grande âme du Pape subjuguait la nôtre, et en même temps la pénétrait de lumière et de force. »

» Comme nous parlions avec admiration devant Pie IX de sa puissance, plus étonnante que jamais au milieu du dépouillement et de l'abandon, il nous dit : « Moi, je ne suis qu'un pauvre vieillard : que pourrais-je?... Mais les catholiques me portent : voilà ma force. » Parole grande autant que vraie. Oui, le dévouement des âmes chrétiennes est le char de triomphe sur lequel Pie IX passe et règne. »

SAINT-PIERRE DE ROME

Bénédiction papale urbi et orbi

CHAPITRE XXIII.

PORTRAIT ET VIE PRIVÉE DE PIE IX. — ANECDOTES. — FAITS SURNATURELS.

Si Pie IX voulait relever toutes les inepties, toutes les calomnies qui se débitent contre lui, il aurait fort à faire, d'autant plus qu'il est difficile d'obtenir des rectifications de certaine presse, lorsqu'on ne peut pas les faire appuyer par un huissier. Rien que sur sa santé, il ne s'écoula peut-être pas de mois, depuis 1860, que les journaux impies ne se fissent écrire de Rome qu'il était à l'agonie. Ils annoncèrent sa mort quinze ou vingt fois. On croit volontiers ce qu'on désire (1).

Un honnête protestant me racontait un jour, avec conviction, que le Pape ne faisait jamais maigre, qu'il s'était délié lui-même personnellement, en vertu de son autorité souveraine, de toutes les observances ecclésiastiques et de plusieurs autres, et que, sauf qu'il n'adorait point les faux dieux, sa vieillesse était exactement

(1) Ainsi, dernièrement encore, le 18 janvier 1876, Pie IX a reçu une députation napolitaine qui avait hésité jusqu'au dernier moment à se mettre en route pour Rome, tellement les nouvelles données par les journaux sur la santé du Pape étaient alarmantes. Cependant le marquis Tommasi avait dit à ses compagnons : « Partons tout de même, et si nous ne pouvons voir le Saint-Père, nous lui ferons au moins parvenir notre offrande, et nous prierons pour lui sur les tombeaux des Apôtres. » Or il se trouva que non-seulement Pie IX put recevoir les délégués napolitains, mais qu'il leur fit un long discours et les invita ensuite à le suivre à la promenade dans les jardins du Vatican. Au sortir du palais apostolique, ils adressèrent à la *Libertà cattolica* de Naples un télégramme rendant compte de l'audience et démentant les nouvelles alarmantes données par les feuilles libérales.

celle de Salomon. Mon interlocuteur avait trouvé ces choses en pays catholique, dans un journal autrichien.

Mais qui n'a lu, dans tous les pays et dans toutes les langues, de navrants détails sur l'affaiblissement des facultés intellectuelles de Pie IX, et sur l'abus que son entourage fait de sa personne et de son nom? Vingt ans avant d'achever de s'éteindre, le pauvre vieillard du Vatican n'a jamais cessé d'être un instrument passif aux mains des jésuites. Ce n'est plus lui qui gouverne, c'est le cardinal Antonelli, le *pape rouge;* sans cela jamais l'Eglise et la civilisation moderne n'eussent été affligées de tant de dogmes nouveaux, de tant d'actes rétrogrades qui répugnaient aux tendances personnelles du vieux Pape, naturellement douces et modérées. Mais laissons ces niaiseries.

On a fait à Rome et à Paris beaucoup de portraits ou de photographies de Pie IX; la plupart sont restées au-dessous de la vérité. Il y a dans le front large et élevé de Pie IX, dans la vivacité et l'extrême bienveillance de son regard, dans son abord plein d'une sérénité douce et ferme que le malheur a pu assombrir, mais non pas faire disparaître, dans l'expression fine et intelligente de sa bouche, dans son sourire qui captive, dans toute sa personne, enfin, il y a, je ne sais quel charme mystérieux qui fait le désespoir des artistes, et que le mécanisme photographique ne saurait rendre.

La taille de Pie IX est un peu au-dessus de la moyenne; elle s'est épaissie et légèrement courbée depuis quelques années. Il a la tête vaste et carrée, le front large, les cheveux tout blancs, mais encore touffus, le teint d'une grande transparence et coloré aux pommettes, les lèvres vermeilles et un peu grosses, celle d'en bas légèrement fendue, les yeux noirs, vifs, profonds, d'une douceur extrême et illuminant toute la figure. Il penche un peu la tête à droite (1).

Sa voix est douce et sonore; elle a, dans la conversation, une

(1) Un soldat français disait, dans son langage de soldat : « Ça fait du bien rien que de voir cette figure-là! C'est un baume au cœur, ça donne du calme et de la joie pour toute la journée. » Un enfant, porté sur les bras de sa mère, disait avec une naïveté plus charmante encore : « Oh! maman, maintenant que j'ai vu le Pape, je n'aurai plus jamais faim! »

harmonie qui enchante; mais quand elle s'anime, elle prend une force que peu d'autres sauraient atteindre. Elle est assurément une des plus belles de Rome, et c'était une des merveilles des grandes cérémonies de la semaine sainte, lorsque, au temps de sa liberté, on l'entendait résonner sous les voûtes de Saint-Pierre, ou lorsque, le jour de Pâques, dans les solennels accents de la bénédiction *urbi et orbi*, elle traversait la place Saint-Pierre et pénétrait jusqu'au delà du grand obélisque.

S'il ne trouve jamais rien d'assez riche pour le service des saints autels, et si les salons du Vatican abondent en œuvres d'art et en meubles somptueux, Pie IX se contente personnellement d'un cabinet de travail et d'une chambre à coucher d'une extrême simplicité. Cette dernière même est tout bonnement carrelée, et l'auguste habitant n'y souffre jamais de tapis. Aux fenêtres, elle a des rideaux jaunes unis; au fond un petit lit de fer, sans rideaux, et un petit prie-Dieu surmonté d'un crucifix. Le cabinet de travail est exigu, bas de plafond, avec des murs tendus de papier commun, et, pour tout ameublement, une table recouverte de basane, deux chaises, un fauteuil et une bibliothèque.

Jamais on n'allume de feu dans la chambre à coucher de Pie IX, quelque froid qu'il fasse.

Pie IX s'était imposé, dès le commencement de son pontificat, un règlement dont il n'a que fort peu dérogé, malgré son grand âge. A moins qu'une fatigue exceptionnelle ou les conseils de son médecin ne l'obligent à un plus long repos, il se lève encore aujourd'hui, en toute saison, à cinq heures et demie. Son domestique lui apporte de l'eau tiède et il se rase lui-même et s'habille sans aide.

Après sa prière, qu'il fait maintenant dans sa chambre, il monte dans sa petite chapelle, où il reste en adoration devant le saint Sacrement pendant une demi-heure, puis il dit sa messe. Lorsqu'il ne peut pas offrir le saint sacrifice, par suite de quelque indisposition, il assiste toujours à la messe de l'un de ses chapelains et il communie.

Il donne ensuite les ordres urgents qui ne souffrent aucun retard et prend, vers neuf heures, un peu de bouillon ou de café noir; puis

il travaille durant toute la matinée, seul d'abord, puis en compagnie des cardinaux ou préfets des diverses congrégations, qui viennent l'entretenir des affaires générales de l'Eglise.

Le dîner a lieu à deux heures et ne dure que vingt minutes; il est précédé d'audiences diverses, d'une très-courte promenade et de quelques instants d'adoration devant le saint Sacrement. On ne sert à ce dîner qu'un potage, un morceau de bœuf bouilli, une friture (ou un rôti), un plat de légumes et un fruit. Le vin, que Pie IX additionne toujours de deux tiers d'eau, est un petit vin blanc ordinaire qui s'achète jour par jour chez un marchand de la rue des *Tre Canelle*. Pie IX n'a pas de cellier.

Cependant, depuis quelques années seulement, quand il est fatigué, il prend à la fin du repas un petit verre de vin de Bordeaux, dont les sœurs de Saint-Joseph de cette ville ont le privilége de le fournir. C'est le produit d'une vigne que ces saintes religieuses cultivent de leurs mains et qu'elles nomment la vigne de Pie IX.

Il reçoit de tous côtés bien d'autres provisions; mais elles vont toutes aux hôpitaux. Jamais il ne touche aux sucreries, ni aux pâtisseries. Un jour il se laissa persuader de goûter la liqueur de la Grande-Chartreuse. Il ne put achever le petit verre et dit en riant : « Excellente liqueur, mais excellente surtout pour l'estomac d'un troupier. »

L'étiquette pontificale veut que le Pape mange seul quand il est à Rome; toutefois on déroge à cette règle en faveur des princes et des princesses.

Après son dîner, Pie IX fait une sieste d'un quart d'heure, puis il récite son chapelet et son bréviaire; il fait ensuite une promenade dans les galeries du Vatican, ou, si le temps le permet, dans les jardins. Il affectionne particulièrement une allée tapissée de volubilis et bordée d'orangers magnifiques. Il aime à s'asseoir à l'extrémité, sur un banc de fer, à l'ombre d'un saule pleureur, près d'une fontaine qu'on appelle la fontaine de la Zitella, et à émietter, à travers le grillage de la basse-cour, du pain et du gâteau aux petits pigeons paons, dont le plumage est blanc comme sa robe.

Il marche seul, appuyé sur son bâton, avec une aisance singulière

et d'un pas si leste, que parfois on a de la peine à le suivre. Il éprouve une joie naïve et bien innocente à se trouver si ingambe, et il lui arrive de s'arrêter, pour ne pas essouffler, dit-il, ses compagnons de promenade, presque toujours plus jeunes que lui.

Autrefois il aimait à se promener au dehors. On le rencontrait dans les rues de la ville sainte, entouré d'une foule de malheureux et d'affligés qu'il consolait par ses discours et par ses aumônes, ou bien d'une troupe d'enfants auxquels il adressait quelques demandes de catéchisme, et dont la joie expansive et bruyante témoignait de l'accueil paternel qu'ils recevaient. Mais les temps sont changés, au grand regret de tous.

Le Saint-Père se remet au travail ou accorde des audiences vers cinq heures, jusqu'à neuf, heure de son souper, qui se compose d'un potage, de deux pommes de terre cuites à l'eau et d'un fruit.

A dix heures précises, le Pape se retire dans sa chambre après avoir récité son office et fait une dernière visite au très-saint Sacrement. Il prend alors un peu de repos. Il a travaillé tout le jour, et plus d'une fois on l'entend prier encore et gémir une partie de la nuit. « *Però*, dit-il un jour à ses camériers, qui le félicitaient de sa sérénité, *però non sono di legno;* pourtant je ne suis pas de bois ! » Mais il leva les yeux au ciel et éteignit dans un sourire cette demi-plainte, qui était en même temps une action de grâces au Dieu qui le soutient.

Telle est la vie pauvre et vraiment apostolique à laquelle cet homme simple, fastueux pour Dieu seul, doit sa longue et verte vieillesse. Combien de gens qui déblatèrent contre le luxe pontifical et l'immensité des sommes qu'il coûte aux fidèles, ne se contenteraient pas de ce régime !

Autres détails particuliers : Pie IX prend du tabac; il est très-bon musicien, et joue du violoncelle.

M. Armand Ravelet, dont la France et l'Eglise déplorent la perte prématurée, écrivait de Rome le 30 août 1874 : « Pie IX dépouillé, prisonnier, sans un sou vaillant ni un soldat, soutient seul la lutte contre des princes formidables qui ont des millions d'hommes dans

leurs casernes et des milliards dans leurs trésors; il combat en outre contre la redoutable organisation des sociétés secrètes; mais il porte le poids de ces soucis sans fléchir. Depuis 1861, année où je le vis pour la première fois, ma mémoire peut à peine saisir sur sa personne ou dans ses traits la marque du temps. C'est toujours ce vieillard habillé de blanc, assis devant son bureau, portant dans son regard un mélange d'une bonté paternelle et d'une énergie qu'on sent qu'aucune force humaine ne pourrait vaîncre. Il garde la même fermeté dans les traits, dans les gestes, dans la parole, la même lucidité d'esprit, la même liberté de langage, et par-dessus tout cette sérénité merveilleuse dont sont surpris tous ceux qu'il reçoit. »

Les protestants eux-mêmes, qui viennent au souverain Pontife un peu comme les pharisiens allaient à Jésus-Christ, pour le surprendre dans ses paroles, ne peuvent résister à la séduction de cette vertu surhumaine. Le *Times*, leur principal organe, écrivait au mois de mai 1873 :

« Le Pape a fait tout ce que ses partisans pouvaient espérer, et enduré tout ce que le monde pouvait lui infliger de souffrances. Il a acquis une puissance illimitée (?) sur l'intelligence humaine, tout en perdant jusqu'à la moindre parcelle de son pouvoir temporel. Dans l'intérieur de sa maison il voit tout l'univers à ses pieds; mais il ne peut regarder hors de ses appartements sans voir le monde armé contre lui... Pour ce qui concerne son caractère moral, nous avouons qu'il n'y eut jamais un Pape comme lui... Il est impossible de s'imaginer une foi plus pure, une modération plus grande, une vie plus remplie que celle de cet homme qui, depuis plus d'un quart de siècle, a fait accepter à l'univers entier qu'il est le Seigneur et le Maître du monde. »

La postérité, nous l'avons dit dans la préface de ce récit, la postérité donnera à notre siècle, qui ne s'en doute guère, le nom de : « Siècle de Pie IX. » Il n'est pas étonnant que, frappé de la grandeur de ce vieillard, qui, tout déchu qu'il est de sa royauté, domine de si haut les faiblesses ou les félonies des autres rois ses contemporains, on ait songé à devancer pour lui l'arrêt de la postérité. Au mois d'août 1871, le marquis Cavalletti, à la tête d'une députation

de la noblesse de Rome, s'avisa de le saluer du nom de Grand, *Pio il Grande,* en lui offrant un trône d'or. Le Pape repoussa et le titre et l'offrande avec une douce fermeté et une bonhomie charmante : « Eh quoi! de mon vivant? dit-il; j'admire votre imprudence. L'Eglise, pour canoniser ses saints, a l'habitude d'attendre qu'ils soient morts, et morts depuis longtemps. L'humanité devrait bien ne pas se presser davantge pour canoniser ses héros; car tant qu'un homme respire, nul ne peut affirmer que son héroïsme ne se démentira point. » Il confirma cette manière de voir dans une lettre au marquis Cavalletti. Sans doute, en l'exprimant, il songeait à Napoléon III se couronnant de lauriers sur ses monnaies, à partir de 1859, et cessant de les mériter du jour où il les porta. Mais Pie IX n'eut pas la cruauté d'accentuer davantage cette allusion.

On a reproché à beaucoup de papes les excès de richesses et d'honneurs dont ils comblaient, ou laissaient combler les membres de leur famille, particulièrement leurs neveux. C'est ce qu'on a désigné du nom de népotisme. Pie IX se tint toujours en garde contre les abus de ce genre. Il aime beaucoup ses parents et son pays natal; il reste en correspondance, autant que ses rares loisirs le lui permettent, avec sa famille; il a fondé un hôpital, de ses propres deniers, à Sinigaglia; mais il n'a jamais voulu faire à son frère de lait ce qu'on appelle une position qui le mît au-dessus de la nécessité de travailler, et il poussa l'horreur du népotisme, jusqu'à interdire le séjour de Rome à ses parents, jusqu'à faire expulser par la force son neveu, le comte Benigni, qui paraissait ne point vouloir s'en aller volontairement. Aussi la famille Mastaï n'est-elle guère plus connue à Rome aujourd'hui qu'elle ne l'était avant l'élevation d'un des siens au souverain Pontificat.

Il pousse également fort loin la réserve dans les choses qui ne font point partie de ses fonctions, et la crainte d'empiéter sur les attributions d'autrui. Répondant à quelques amis d'Alphonse XII, qui cherchaient à interpréter, en 1875, comme une recommandation en faveur de ce prince, une lettre qu'il lui avait adressée comme à son filleul : « Je donne des bénédictions apostoliques, dit-il, mais non des bénédictions politiques. »

Un peu auparavant, sur la proposition de l'ex-reine Isabelle, Pie IX avait été choisi pour arbitre entre les droits d'Alphonse XII et ceux de Charles VII. Il refusa absolument d'examiner la question, vu qu'elle était purement politique, et ne voulut pas donner une réponse qui, du reste, n'eût probablement pas terminé la querelle.

Nous avons cité çà et là dans ce livre nombre de traits édifiants et de mots heureux de Pie IX. Nous croyons pouvoir en citer encore, sans craindre que le lecteur ne s'en lasse. La charité, la bonté, la patience, sont comme le fond général de toutes ces anecdotes; mais il s'y joint parfois une douce gaieté, et même une bienveillante et paternelle ironie. La gaieté est fille de la paix.

Dans une des dernières visites que fit Pie IX à la villa Borghèse, avant que la présence des Piémontais l'eût confiné au Vatican, il fut abordé par un vieux gendarme qui lui dit : « Saint-Père, j'ai vingt-cinq ans de service, et l'on refuse de me donner ma retraite ! » Le Pape répondit en riant : « Ce n'est pas comme moi; je n'ai pas encore tout à fait vingt-cinq ans de service, mais il y a longtemps qu'on veut me la donner. » Et il prit note de la demande du vieux militaire.

Il y avait, adossée à l'un des monuments de Rome, une échoppe, et dans cette échoppe un brave homme, friturier de son état. Tout à coup l'administration lui fit signifier l'ordre d'enlever sa petite boutique de cet emplacement, parce qu'elle le déparait. Le Saint-Père, qui était encore roi, vint à passer dans ce lieu; le petit marchand courut à lui :

« Saint-Père, dit-il, je suis friturier, *friggitore :* on veut me chasser de mon établissement où, depuis nombre d'années, je gagne de quoi me nourrir moi et ma famille : c'est une indignité, Saint-Père ! Voici une plume et du papier, écrivez un rescrit en ma faveur. » Le Pape, souriant de la confiance naïve de ce brave homme, prit la plume et écrivit :

Frigga come vuole;
Frigga dove vuole;
Frigga quanto vuole;

C'est-à-dire : *Fris comme tu voudras; fris où tu voudras; fris autant que tu voudras.*

Et le friturier s'en alla heureux, défiant qui que ce fût désormais de le déposséder de son bien.

Ce n'est que dans la vie des Papes ou des rois vraiment chrétiens qu'on rencontre de ces traits qui sont les perles précieuses de l'histoire.

Le suivant est plus délicieux encore; il rappelle l'apôtre saint Jean se récréant avec une colombe. Nous l'empruntons à une lettre d'un frère des écoles chrétiennes de Rome :

« J'ai dans ma classe, écrit ce bon religieux, un petit écolier, frère d'un garde-noble de la famille de Giustiniani. C'est un petit ange du bon Dieu. Le Saint-Père, qui le connaît, l'aime beaucoup. Il y a quelques jours, il alla au Vatican avec son frère. Il entra dans la chambre du Saint-Père, qui, en le voyant, s'écria : « Ah! te voilà! Il y a bien longtemps que je ne t'avais vu! Comment te portes-tu? » Et le dialogue continua ainsi sur le ton de la plus paternelle bonté. Enfin le Pape ajouta : « Maintenant, va faire quatre sauts au jardin. » Peu après, le Saint-Père descendit aussi pour sa promenade, et, retrouvant notre petit bonhomme, renoua avec lui la conversation : « Sais-tu beaucoup de jeux? lui dit-il. — Oui, Saint-Père, j'en sais tant et plus. — Voyons, ajouta le Pape, si tu sais celui que je te ferai faire. Maintenant je vais me cacher, et quand je serai prêt, je te ferai avertir par le garde. » Et le Saint-Père, après quelques détours, alla se cacher dans la grotte de Notre-Dame de Lourdes, avec trois cardinaux qui l'accompagnaient (1). Le garde-noble Bella vint bientôt donner le signal, et voilà notre petit Giustiniani jouant à cache-cache avec le Saint-Père. Il courait de ci et de là, demandant aux gardes où était passé le Pape. Le Saint-Père observait tous les mouvements de notre petit bonhomme, et s'en amusait beaucoup. A la fin, il sortit de la grotte et, rejoignant son petit ca-

(1) Cette grotte de Lourdes est un *fac-simile* offert au souverain Pontife par un toulousain, M. Hispa. Elle a été déposée dans les jardins du Vatican, au pied d'un monticule, tout auprès des oiseaux auxquels Pie IX aime à jeter leur pâture.

marade, il lui dit avec un aimable sourire : « Ah ! je vois bien que tu n'es pas très-habile à ce jeu. » Et le Saint-Père, continuant à causer avec ce cher petit ange du bon Dieu, regagna ses appartements pour y reprendre le soin des graves intérêts de la sainte Eglise. »

Un jour le chirurgien de Pie IX, Constantini, dut lui faire une opération très-douloureuse. Le patient ne dit pas un mot, ne poussa pas un gémissement. Quand tout fut fini, Constantini lui ayant demandé s'il avait beaucoup souffert, le doux et courageux vieillard lui répondit en souriant : « Ah ! vous m'avez fait voir plus d'étoiles que le P. Secchi ! »

Lorsque le baron de Menneval, ministre de France à Munich, après avoir apposé sa signature au bas du misérable traité de Zurich, eut renoncé à sa carrière pour entrer dans les ordres, Pie IX reçut en audience privée Mgr de Ségur, alors élève du séminaire français de Rome, où se trouvait également le nouveau candidat au sacerdoce. Le Saint-Père lui demanda, dans le cours de la conversation, s'il croyait que M. de Menneval connût son impérial maître. — « Franchement, répondit Mgr de Ségur, il est bien possible qu'il l'ait quitté justement parce qu'il le connaissait. » Le Pape sourit et ne répliqua rien, montrant ainsi suffisamment que ce qu'il venait d'entendre, répondait à sa propre pensée.

Pie IX a, par excellence, la mémoire du cœur. Pendant le Concile du Vatican, dans une promenade sur la voie flaminienne, il rencontra deux évêques français, les évêques de Poitiers et d'Angoulême. « Je veux faire une promenade avec vous, mes frères, dit-il; et, descendant de voiture, il marcha longtemps entre les deux évêques, suivis de leurs théologiens. Son pas était ferme, sa conversation tantôt grave, tantôt enjouée, toujours exquise de bienveillance. Comme l'évêque d'Angoulême s'appuyait sur une canne, le Pape lui dit en riant : « Moi, je ne prends pas de bâton ; je tiens à faire bonne figure devant mes enfants. C'est dans mes villégiatures seulement que je me le permets. » On rencontra sur la route un cocher tenant la bride de ses chevaux et agenouillé : « Comment, te voilà, mon cher Michel, mon pauvre Michel ! s'écria le Pape... Tu as donc quitté les rames de ton canot ! Bien des jours se sont

passés depuis Gaëte!... Voyez, dit Pie IX, ce brave homme était mon batelier pendant mon exil à Gaëte. » Michel pleurait de joie d'être ainsi reconnu, après vingt ans, par le Vicaire de Jésus-Christ. — Plus loin, un pauvre se tenait sur le bord de la route : le Pape s'approcha de lui et le bénit, l'appelant par son nom et lui remettant quelques pièces de monnaie : *Cognosco oves meas,* je connais mes brebis, dit-il aux évêques avec un accent indéfinissable de tendresse.

Mgr Bouvier, évêque du Mans, tomba malade à Rome, d'une maladie qui mit fin à ses jours. Aussitôt que Pie IX en fut instruit, il voulut aller voir ce digne moribond. Certains prélats de la cour pontificale lui dirent. « Il est à craindre, très-Saint-Père, que votre arrivée ne lui fasse éprouver une émotion trop forte et par conséquent funeste. » Il répondit : « Jamais la visite d'un Père ne fait du mal à son fils. »

Cette visite fut pour l'évêque mourant la plus grande des consolations : « Ah! s'écria-t-il, la divine Providence me fait trop de grâces : j'ai reçu mon Dieu ce matin, et ce soir, je reçois mon Père. »

Les anecdotes qui suivent sont plus récentes. Elles sont toutes postérieures à l'invasion du 20 septembre 1870.

Un dimanche du mois de mai 1874, Pie IX se promenait dans les jardins du Vatican, suivi, selon sa coutume, de quelques prélats de sa maison et de quelques évêques de passage à Rome. Au détour d'une allée, on rencontra vingt-cinq bergers de la campagne romaine agenouillés, chacun tenant dans ses bras un agneau blanc ou noir, ou tacheté, gracieusement enrubanné aux couleurs de l'Eglise, pourpre et or. Ces bergers venaient du hameau de Prima-Porta avec leur curé. C'étaient de très-beaux hommes, de cette forte race du Latium, au teint bronzé, aux traits aquilins, aux formes mâles, à la démarche fière et royale. Mais devant le Pape, ils avaient le regard chargé de tendresse, et, comme le fit remarquer Sa Sainteté, ils avaient l'air aussi doux que leurs agneaux.

Le bon curé lut une adresse où les rapprochements entre le Christ et les agneaux, le Pasteur suprême et les bergers venaient

d'eux-mêmes. Puis un des bergers romains, tenant toujours son agneau dans les bras, s'avança et récita un compliment en son idiôme romagnol, où l'énergie de l'accent n'excluait pas la grâce de l'expression.

Pie IX, appuyé sur sa canne, contemplait ce doux et fier jeune homme, vêtu de sa peau de mouton, chaussé de ses guêtres de cuir montant au-dessus du genou, comme dans le tableau de la *Nativité* de Ribeira; il sentait ses yeux se mouiller de larmes. Il accepta les agneaux. « Mais, dit-il, Nous les donnerons aux pauvres, et ainsi sera doublement bénie la piété filiale de ces excellents bergers. »

Le curé ayant fait observer qu'il y avait là, tout près, des *massaïe* ou fermières, arrivées avec les bergers : « Qu'elles viennent! qu'elles viennent! s'écria Pie IX. » Elles apportaient des fleurs. Le doux vieillard bénit les unes et les autres, puis il donna à chacun une belle médaille d'argent, et il disait avec une gaieté triste : « Voici, mes enfants, quelque chose que vous ne voyez plus depuis quatre ans : de l'argent en argent et non pas en papier. »

Une autre fois, il se promenait dans une salle où de pieux visiteurs avaient exposé les objets qu'ils voulaient offrir à Sa Sainteté. Parmi ces objets précieux se trouvait une magnifique tapisserie représentant sainte Agnès avec un agneau au milieu des flammes. Au sujet de ce tableau, le Pape eut une inspiration heureuse :

« Cette tapisserie, dit-il, est une image de la Providence. Quand les ouvriers faisaient ce tableau, le public ne voyait qu'un amas de laines de toutes les couleurs, confondues dans un grand désordre apparent, et où personne ne pouvait reconnaître un plan suivi. C'était l'envers qu'on apercevait. Mais l'œuvre faite, elle a été retournée, et vous voyez le dessein merveilleux que produisait le travail. Ainsi en sera-t-il des événements qui s'accomplissent en ce moment. En apparence, tout est confusion et désordre. Les éléments les plus disparates sont rassemblés sans qu'on puisse prévoir ce qui en sortira; mais, à un moment donné, nous apercevrons le plan véritable de la Providence, et nous verrons resplendir l'Eglise, au triomphe de laquelle le bien comme le mal auront contribué. »

On voyait, vers la fin de septembre 1872, dans l'hôpital des

Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu, qu'on appelle à Rome *Fate bene fratelli,* un homme au visage large et gras, aux joues pendantes, à l'œil hébêté. Cet homme était un des plus tristes personnages auxquels eût donné passage la brèche de la porte Pia. Il était rédacteur en chef du *Tribuno;* c'est tout dire. Chaque matin il exhalait sa bile contre les prêtres, et surtout contre Pie IX; il gagnait ainsi son pain quotidien, mais il le gagnait avec une volupté satanique. Un jour qu'il composait un article plus violent peut-être que les autres, il fut frappé d'apoplexie. On le porta à l'hôpital. Qui croyez-vous qui se chargea de sa jeune famille? Ni sociétés secrètes, ni gouvernement révolutionnaire, personne ne s'en occupa, sinon Pie IX : « Voilà, dit le saint vieillard, une occasion de faire du bien à un ennemi. » Il ne put visiter le malade, mais il envoya des secours aux orphelins, et les plaça, qui dans une maison, qui dans une autre. Un de ces derniers racontait, avec la naïveté d'un enfant de dix ans, que son père avait été frappé en écrivant un article contre le Pape, et que c'était le Pape qui lui servait de père maintenant.

Le P. Duval, dominicain, étant allé recevoir la bénédiction du Saint-Père avant de repartir pour sa mission de Mossoul, en Mésopotamie, lui soumit son projet d'emmener d'Europe un certain nombre de religieuses pour l'éducation des filles; mais il lui exposa en même temps l'extrême pauvreté de sa mission : « C'est donc à Mossoul comme à Rome, dit Pie IX, en lui donnant un billet de mille francs. » Et comme le missionnaire hésitait à accepter : « Prenez, insista Pie IX; ce pauvre Pape, il est si pauvre! mais il est comme le franciscain : n'ayant rien et possédant tout. »

Il employa une autre fois encore la même comparaison, en réponse à un visiteur qui lui disait que, dans le monde des sectaires, on le croyait détenteur de sommes immenses, et que l'idée d'un pillage du Vatican ressortait des articles de certains journaux garibaldiens. « Ah! dit-il en riant, ils ont raison, cent fois raison; j'ai un grand sac, mais c'est le sac de saint François, se remplissant toujours, et toujours se vidant! »

Un gentilhomme sollicitait des faveurs spirituelles pour une loterie. Pie IX voulut en outre y ajouter son obole, bien qu'on ne

la lui demandât point : « Ne soyez pas surpris, dit-il, l'expérience m'apprend chaque jour que plus je donne, plus aussi je reçois. »

L'abbé Chocarne, frère du dominicain de ce nom, parlait à Pie IX d'une œuvre qu'il avait fondée en faveur des prisonniers repentants. Le Pape lui répondit : « Je m'intéresse d'autant plus vivement à cette œuvre que je suis moi-même prisonnier, quoique *non repentant.* »

Comme on venait de donner un bal au Quirinal, malgré le deuil qu'aurait dû porter de son grand'père la princesse Marguerite, Pie IX, dans sa promenade quotidienne, demanda si on avait des nouvelles de ce bal. On se taisait. Pie IX interpella personnellement Mgr Negroni, qui ne savait que ce que les journaux avaient rapporté : « Je tenais à connaître tout au moins dans quelle salle a eu lieu la chose, ajouta-t-il; car il nous faudra préparer des tonnes d'eau bénite pour purifier ce Quirinal, quand nous y reviendrons, Nous ou nos successeurs. »

On pardonnera à un historien français d'insister tout particulièrement sur les témoignages d'affection que Pie IX a prodigués à la France. Ces témoignages sont innombrables : « La France disait-il un jour, m'a toujours et en toutes circonstances donné des gages d'amour et m'en donne encore à présent; ce qui me prouve une fois de plus que certaines paroles sorties de la bouche infaillible de Jésus-Christ, et que l'Eglise nous met en ces jours sous les yeux, peuvent fort bien s'appliquer aussi à la France : *Modicum et non videbitis me.* « Vous ne me verrez pas pendant un certain temps, » mais je me manifesterai de nouveau; *iterum modicum et videbitis* » *me.* Oui, elle se manifestera de nouveau, cette grande et catho- » lique nation. »

» Son éloignement temporaire était peut-être nécessaire pour faire naître dans un grand nombre de cœurs le fervent désir de la revoir, et parce que chez elle tout le monde n'a pas fait son devoir en ces derniers temps. Des doctrines fausses, des hommes appartenant à la secte infernale, des mœurs corrompues avaient fait irruption sur tous les points de ce noble pays (1)... »

(1) 9 mai 1873.

Quand Pie IX apprit que l'Assemblée nationale avait ordonné des prières publiques, il s'écria en levant les mains au ciel : « Maintenant, ô mon Dieu, vous allez enfin avoir pitié de ma chère France. La France prie, la France est sauvée ! »

Comme l'évêque d'Arras déposait aux pieds du Pape le produit du Denier de saint Pierre dans son diocèse, Pie IX lui demanda : « Comment faites-vous donc, vous autres Français? Vous payez des milliards aux Prussiens, et vous avez encore de l'argent pour le Pape ! Grande nation ! »

Il dit à l'archevêque d'Alger : « Je suis convaincu que mon salut est lié à celui de la France, et que la France, encore une fois, sera l'instrument choisi de Dieu pour relever ce Saint-Siége. » Il confirma, dans une autre circonstance, cette même prévision qui doit remplir d'espérance les cœurs français : « Dans l'Europe catholique, dit-il, on fait beaucoup pour ma cause ; mais ces efforts n'aboutiront à rien avant que la France soit relevée. »

La canonisation de saint Benoît-Joseph Labre, fut pour Pie IX une nouvelle occasion de bénir solennellement la France, comme l'avait été auparavant celle de sainte Germaine Cousin, et comme, bientôt après, le titre de Vénérable donné à M. Viannay, curé d'Ars, celui de Bienheureux à l'abbé de la Salle, fondateur des écoles chrétiennes, et l'ouverture de beaucoup d'autres procès canoniques tendant à grossir le catalogue des saints.

Pie IX est peut-être, de tous les Papes, celui qui a le plus travaillé à promouvoir la gloire de Dieu par celle de ses saints. Il a fait rereprendre et conduit à bonne fin, ou plus ou moins avancé, un tel nombre de procès de canonisation qu'on en est comme stupéfait, lorsqu'on songe à ses autres travaux. Il a inscrit saint Alphonse de Liguori, après un examen minutieux de toutes ses œuvres, dans le catalogue des Docteurs de l'Eglise, et projette, dit-on, d'y ajouter aussi saint François de Sales.

C'est lui également qui, par un décret du 8 décembre 1871, déclara saint Joseph patron de l'Eglise universelle. Un autre décret, en date du 6 mai de l'année suivante, régla que dorénavant, le jour de la fête de ce grand saint, et pour donner plus d'éclat à

cette fête, il y aurait chapelle pontificale dans le palais apostolique.

Un peintre français, chargé par le Saint-Père de faire le tableau de l'Immaculée Conception, vint lui montrer son esquisse : « C'est bien, dit Pie IX, après un examen attentif; mais je ne vois pas saint Joseph. » Le peintre répondit qu'il le mettrait dans un groupe, au milieu des nuages de la gloire. « Non, répartit Pie IX en posant son doigt à côté de Jésus-Christ, c'est là, et là seulement que vous le ferez figurer, car au ciel il n'est pas ailleurs que là. »

Cette tendre piété ne l'empêcha point d'interdire une dévotion nouvelle, le chapelet de saint Joseph, qui assimilait en quelque sorte le culte de ce saint à celui de la Mère de Dieu. Pie IX surveille la superstition du même œil que l'impiété. Au commencement de 1875 (1), il fit signaler à tout l'épiscopat, par la Congrégation du Saint-Office, une certaine « démangeaison de dévotions insolites et téméraires qui se produisaient sous forme d'opuscules, d'images pieuses et de litanies. » Il constatait de plus, avec surprise, « l'application aux questions religieuses de certains procédés empruntés aux habitudes toutes contemporaines de la vie politique, et blâmait, dans les questions religieuses, ces pétitionnements et ces appels à la publicité, qui tendraient à déplacer le véritable centre de l'autorité dans l'Eglise, en provoquant la pression des simples fidèles et des journaux sur les évêques et sur le souverain Pontife (2). »

(1) 28 janvier.

(2) Les deux journaux catholiques les plus accrédités de Rome ajoutèrent à la communication du Saint-Office les observations suivantes, bonnes à méditer partout, mais surtout en France :

« S'il nous est permis d'unir notre voix à celle du souverain Pontife, nous le ferons bien volontiers pour blâmer de toutes nos forces ces nouveautés insensées que l'on voudrait introduire dans notre admirable culte, et qui sont le produit de quelques cerveaux malades, si même elles n'ont pas une pire et plus basse origine. Deux auteurs nous parlent du sang de la bienheureuse Vierge ; un autre disserte sur le cœur de saint Joseph ; un Anglais écrivait naguère que la Vierge Marie était présente dans la sainte Eucharistie, et un Français soutenait qu'elle existait réellement et physiquement avant la création du monde. Un Allemand a écrit que le cœur de Jésus est le centre de l'univers et que la très-sainte Trinité est soumise à Marie. Il y en a qui inventent des visions et des prophéties, et, ce qui est pire, les déclarent approuvées par l'Eglise.

» Qu'est-ce que tout cela ? Est-ce de la vraie foi, de la vraie piété ? Non, c'est

Pie IX, si prudent et si réservé dans sa propre conduite, n'approuva jamais les intempérances de zèle ou de langage. Il donna un jour publiquement des conseils de modération à d'intrépides publicistes catholiques de Paris, en même temps qu'il signalait à une autre école de publicistes également catholiques l'écueil d'une prudence excessive (1). Une feuille satirique, la *Frusta,* fondée à Rome pour combattre la révolution par les armes du ridicule, reçut de lui l'avertissement que le ton de sa polémique semblait souvent outré, et qu'elle pouvait faire plus de mal que de bien. La *Frusta* cessa spontanément de paraître (2).

Après une vie aussi pure, aussi féconde et aussi dévouée, il n'est pas étonnant que Pie IX apparaisse aux yeux de bien des personnes, comme un élu prédestiné à recevoir un jour les honneurs du culte public. C'est surtout quand il célèbre le saint sacrifice, ou lorsqu'il fait son action de grâce, que son visage rayonnant et comme transfiguré, ravit d'édification tous ceux qui le voient. C'est un saint! c'est un saint! murmure-t-on parfois autour de lui, mais à voix basse : lui qui a repoussé le surnom de grand, il accepterait moins volontiers encore celui de saint.

Mais il semble qu'on peut, sans témérité, prédire que ce titre

souvent de l'ignorance, quelquefois de la perfidie. Il serait extrêmement regrettable que de telles productions restassent entre les mains des bons fidèles, dont elles troublent les idées, faussent les principes et mettent en danger la foi qui est leur plus précieux trésor. Malheureusement aussi elles passent dans les mains des ennemis de l'Eglise, qui s'en servent pour nous accuser, comme si l'Eglise était responsable de ces élucubrations et de tout ce que des milliers d'individus, plus ou moins catholiques, se permettent d'écrire sans savoir de quoi ils parlent. Il faut lire Pusey et plusieurs autres auteurs anglicans pour voir comment ils nous raillent en citant ces écrits stupides, comme si c'étaient des bulles pontificales ou des décrets conciliaires.

» L'Eglise a fait et fera toujours son devoir. Qu'on ouvre le catalogue des livres mis à l'index, et l'on y trouvera une longue série d'œuvres soi-disant spirituelles ou ascétiques, méditations, prières, vies de saints extravagantes, révélations et miracles controuvés, recueils d'indulgences fabriquées par l'imprimeur et quantité d'autres supercheries et balivernes. L'Eglise les a condamnées et prohibées, ce qui répond suffisamment à ceux qui veulent la rendre responsable de ce qu'elle ne peut pas empêcher. »

(1) 1873.

(2) Mars 1875.

glorieux, le plus glorieux des titres, couronnera, avec tous les autres, sa mémoire bénie. Dieu lui-même s'est plu à nous le faire pressentir. Il a glorifié ce grand serviteur dès son vivant.

L'histoire ne saurait enregistrer encore toutes les grâces surnaturelles obtenues par la vertu de Pie IX. Ce serait contraire à l'esprit et aux vœux de l'Eglise, l'authenticité de ces faits n'ayant pu être examinée canoniquement. Toutefois, il nous sera bien permis de rappeler quelques-uns de ces récits merveilleux, dont retentissent de temps à autre les feuilles publiques, et particulièrement les *Semaines religieuses* diocésaines. A Londres, M. Bodenham, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, épuisé et prêt à rendre le dernier soupir, fut subitement guéri au moment précis où Pie IX lui avait fait savoir qu'il unirait ses prières aux siennes (1). A Digne, une jeune novice paralysée sentit ses membres se délier en appliquant sur sa bouche un morceau de la soutane de Pie IX (2). A Paris, un jeune homme paralysé de même, fut instantanément et radicalement guéri en mettant à sa jambe un bas de Pie IX (3). M. le curé de Notre-Dame-des-Champs, et Mgr Foulon, alors supérieur du petit séminaire, aujourd'hui évêque de Nancy, sont nommés parmi les témoins de ce dernier fait. A Rome, dans les derniers mois de 1875, une religieuse française du Sacré-Cœur, complétement paralysée du bras droit, retrouva la vie et le mouvement pour ce bras desséché et inerte, au moment où Pie IX le prenant dans ses mains, le souleva et lui fit faire le signe de la croix (4).

Un jour Pie IX se rendit à un hôpital. Parmi les malades, on lui en signala dix, dont l'état semblait désespéré. Un jeune Canadien, entre autres, agonisait. Il n'y avait plus que le prêtre à son chevet, et l'étole violette reposait, selon l'usage romain, sur le pied du lit. Le Pape s'approcha de ces malades, leur imposa les mains, les toucha et pria. Chose étrange : ils guérirent tous.

(1) Janvier 1865 ; lettre de Mme de La Barre-Bodenham au P. de Villefort, jésuite à Rome.

(2) Août 1866 ; lettre du R. P. Moulin, mariste, directeur au grand séminaire de Digne.

(3) Décembre 1866 ; lettre de M. Ch. Desperrins, père du jeune malade.

(4) Fait raconté dans la *Semaine catholique* de Périgueux par un témoin oculaire.

Les deux faits suivants sont racontés par le marquis Anatole de Ségur :

« Pie IX revenant de sa promenade, passait près de l'hôpital *San-Spirito*, quand, mu par une sorte d'inspiration, il y entra subitement. Un maçon tombé d'un toit venait d'y être apporté mourant ; il était sans connaissance, et déjà on avait jeté un drap sur son visage. Le Pape s'approche du malheureux, fait lever le linceul qui le recouvrait, le bénit et lui dit : « M'entendez-vous, mon fils ? » Le moribond reste immobile et muet. « Faites le signe de la croix, » poursuit le Saint-Père. Celui qui se mourait obéit à l'instant et prononce à haute voix les paroles qui accompagnent le signe du salut. « Tenez, mon fils, ajouta Pie IX, en lui donnant une large aumône, voici qui vous aidera à vivre jusqu'à votre entier rétablissement. » Le pauvre homme remercia avec effusion le Saint-Père, qui le bénit encore. Le lendemain, il était en état d'être transporté chez lui, et le surlendemain, jour même où le cardinal de Villecourt me racontait cette touchante histoire, il était complétement rétabli.

» Un autre fait de même nature se passa à Rome quelques jours avant mon départ. Seulement, il ne s'agissait plus d'un mourant d'hôpital, mais d'une grande dame romaine. La princesse Odescalchi était dangereusement malade. Une première bénédiction demandée au Pape avait été suivie d'une aggravation telle, que la malade semblait toucher à sa dernière heure. On vint dire au Saint-Père que la princesse se mourait et que sa bénédiction n'aurait d'effet que pour l'éternité. — « Non, répondit Pie IX, en levant les yeux au ciel ; allez vite, et dites-lui que je lui envoie une seconde bénédiction pour cette vie. » On courut au palais Odescalchi, et quand le messager arriva, la princesse était guérie. Ce fut le bruit de tout Rome, et le lendemain, la foule qui se pressait dans la cour du Vatican, la vit passer, pleine de vie, allant elle-même remercier le Saint-Père, dont la bénédiction l'avait guérie.

» Quelques-uns ne voulurent voir dans cette guérison subite qu'une rencontre fortuite ou que l'effet d'une imagination exaltée. Sans avoir la prétention de rien décider, j'avoue qu'il me semble

plus simple et plus raisonnable de croire avec le bon peuple romain, qu'il y a plus de divin que d'humain dans une cure semblable (1). »

(1) *Un hiver à Rome*, portraits et souvenirs, par le marquis de Ségur.

Nous n'insisterons pas. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de donner place à la relation suivante d'un honorable belge, M. de Montreville ; impossible de la lire sans émotion :

« Je veux vous raconter une histoire qui m'est personnelle et qui vous fera comprendre que si je suis dévoué corps et âme au Saint-Père, si je saisis avec tant d'ardeur toute occasion de faire acte de vénération et d'amour pour lui, je n'ai pas d'autre mérite que celui de la reconnaissance. Certes, les faveurs dont il m'a comblé depassent tout ce que j'ai pu et pourrais faire; mais je lui dois bien autre chose que des paroles de bonté, des grâces particulières, des croix et des rubans, je lui dois la vie d'une enfant. Je veux vous conter cela, j'en ai besoin, car j'ai le cœur oppressé de ne pouvoir le crier, mais pour rien au monde je ne voudrais que cela vînt à sa connaissance. Toutefois, comme je puis mourir, il est utile, il est nécessaire que je le dise et le consigne quelque part à titre de témoignage. Et dans ce que je vais vous dire, il n'y a pas un mot qui ne soit vrai.

» C'était en 1869, lors de ce terrible hiver qui vit éclater dans le haut de la ville l'effroyable épidémie de typhus dont le lugubre souvenir ne s'effacera de longtemps de la mémoire des Bruxellois. Trois de mes enfants étaient tombés malades; toutefois ils ne m'inspiraient pas de grandes inquiétudes, lorsque le dernier, une petite fille de quatre ans, la joie et le bonheur de la famille, l'enfant gâté de tous, fut frappée de la maladie.

Dès le début, la gravité du mal se manifesta par des symptômes alarmants. Mais comme les premiers malades avaient donné aussi des inquiétudes et qu'ils semblaient incliner alors vers le mieux, je conservai l'espoir qu'il en serait de même de la dernière. Cependant lorsque mon médecin, l'excellent docteur S..., me pria lui-même de lui adjoindre un de ses confrères, un nuage passa devant mes yeux. Mais vainement nous épuisâmes les remèdes humains, vainement les consultations se multiplièrent, vainement encore mon bon docteur S..., poussant le dévouement jusqu'à ses dernières limites, vint pour ainsi dire s'asseoir au chevet de la pauvre petite malade, pour mieux surveiller les progrès du mal et diriger plus sûrement la médication, le danger devint de plus en plus menaçant. Bientôt la tête se prit : l'inexorable méningite, ce mal sans remède et sans pitié, vint nous enlever le dernier espoir. L'enfant balançait sans cesse la tête ; les yeux étaient retournés et ne laissaient plus apercevoir que le blanc du globe; la connaissance avait disparu, les dents serrées ne permettaient plus l'introduction des remèdes que par la force, et enfin cette espèce de cri de coq, cri strident et qu'on n'oublie plus quand on a eu le malheur de l'entendre, rompant le silence anxieux de nos nuits, jetait dans nos cœurs d'inexprimables angoisses. Partout nous sollicitions des prières, partout on nous les promettait de grand cœur; mais Dieu sait mieux que nous ce qui nous convient, et les prières, subordonnées à sa volonté sainte, semblaient devoir nous attirer plutôt les consolations et les baumes de la résignation que les joies de l'exaucement.

Quand on raconte à Pie IX des événements de ce genre, sans les nier ni les discuter, il cherche à s'en tirer par quelque innocente plaisanterie. Le jeune Parisien, dont nous venons de mentionner la

» Sur ces entrefaites, une dépêche pressante m'appela à Rome. Un sentiment de confiance, que je ne pourrais ni expliquer ni rendre, me releva tout à coup de l'abattement où je me laissais aller. Sans hésiter, je répondis que mon enfant se mourait, que j'implorais pour elle une prière du Saint-Père, et qu'aussitôt l'entrée en convalescence, je me mettrais en route. Deux jours après, — c'était un vendredi, — je reçus la nouvelle que le Saint-Père daignait m'accorder la prière sollicitée. Lorsque le docteur S... vint, je lui annonçai la bonne nouvelle :

» Tant mieux, me répondit-il, car Dieu seul maintenant peut sauver la pauvre petite.

— » Dieu seul, dites-vous ; ainsi vous n'avez plus d'espoir humain ?

— » Aucun, me répondit-il d'une voix étouffée.

» Les larmes me montèrent violemment aux yeux, la tête me tourna : il me sembla que j'allais tomber. Un effort me remit.

» Cependant, repris-je, tant qu'il y a vie, vous ne pouvez pas me dire qu'il n'y a pas... que sais-je ? une chance sur cent ?

— » Vous êtes chrétien, me dit-il, et vous devez savoir accepter la volonté de Dieu. Il n'y a une chance ni sur cent ni sur mille. La méningite à ce degré est sans remède. Dans deux heures la mort sera là. Préparez Mme de Montreville au coup qui va la frapper, et ne perdez plus une seule des rares minutes que votre enfant a encore à vivre.

» Le docteur s'éloigna précipitamment les yeux mouillés de larmes. Au concierge, qui l'arrêta pour demander des nouvelles, il répondit qu'il n'y avait plus rien à espérer, et il recommanda qu'on vînt le chercher dès que la mort serait venue.

» J'étais resté atterré, écrasé littéralement sous le poids du funèbre diagnostic. Mais il me restait d'impérieux devoirs à remplir, et la pensée de la prière du Saint-Père m'apparaissant comme une étoile lointaine au milieu d'un horizon de nuages tumultueux, grandit insensiblement dans mon esprit, l'envahit et me rendit une incompréhensible assurance. Je me rendis près de ma femme et je lui communiquai le plus doucement que je pus la cruelle vérité. Elle l'apprit avec un courage que j'admirai. Dévorant ses larmes, mordant son mouchoir pour étouffer ses sanglots, elle alla chercher un crucifix indulgencié que le Saint-Père avait béni lui-même, qu'il avait tenu dans ses mains, et qui, à ce titre, avait à nos yeux un prix inestimable.

» Elle alla le poser près du lit de l'enfant, le lui fit toucher, et puis, tous agenouillés, père, mère, enfants, précepteur, gouvernante, bonnes, nous nous mîmes en prière. De temps à autre, je me relevais pour aller tâter le pouls de la petite mourante, qui depuis midi n'avait cessé de baisser et était devenu presque insensible au moment où nous avions commencé les prières et où le crucifix avait été apporté.

» Chose étrange ! il m'avait semblé dès la première fois que le pouls se relevait ; mais, craignant une illusion, je n'avais rien osé dire, bien que le cœur me

guérison extraordinaire par le seul contact d'un bas du souverain Pontife, sollicita une audience de celui qu'il considère comme son sauveur, et le remercia avec effusion de ce qu'il appelait un miracle :

bondît d'espérance. Deux fois, trois fois, même symptôme. J'aurais voulu être seul pour crier mes prières et pleurer toutes les larmes qui m'étouffaient dans ce moment de lutte intime entre la certitude matérielle de la catastrophe et l'invincible espoir du salut.

» Deux heures se passèrent. Les yeux de la mère, constamment fixés sur ceux de son enfant pour guetter et recueillir le dernier souffle de cette chère existence, avaient suivi sur ce pauvre visage amaigri et couvert déjà des ombres de la mort, l'insensible réveil de la vie. Mais elle aussi croyait à une illusion, et tous les deux croyant, chacun de notre côté, éveiller l'un chez l'autre une espérance suivie d'une plus cruelle déception, nous gardions le silence. Tout à coup elle se leva : « Qu'on aille chercher le médecin, s'écria-t-elle ; la prière de Pie IX a sauvé l'enfant ! » Ce ne fut qu'un cri de joie, mais nous continuâmes nos prières, avec plus de confiance, de ferveur et d'émotion que jamais. Personne dans la maison n'était couché, bien qu'il fût une heure du matin.

» Le concierge, qui trembla lorsqu'on l'appela, entendant qu'il avait un message de vie à transmettre au lieu d'une annonce de mort, ne fit qu'un bond jusque chez le médecin. Celui-ci, stupéfait, accourut, entra précipitamment dans la chambre, considéra l'enfant, lui tâta le pouls, et, se retournant vers nous, s'écria : « Gloire à Dieu! Lui seul guérit quand il lui plaît. Sa main est ici ou elle n'est nulle part. Il finira ce qu'il a commencé. Remercions-le. » Et après un *Te Deum* dit, vous devez penser avec quelle émotion : « Allez tous vous reposer, reprit-il. Je ne réponds de rien, car je ne suis pour rien en ceci, mais ayez confiance. » Je fis retirer tout le monde, et comme je reconduisais le bon docteur, bouleversé lui-même de ce qu'il avait vu, il me dit : « Le miracle pour moi est la disparition de la méningite. Toutefois, la faiblesse de la petite est telle qu'il en faudrait peut-être un second pour la sauver. Mais courage et espoir. »

» Huit jours après, le cœur rassuré, débordant de reconnaissance et de vénération, j'étais aux pieds du Saint-Père, lui racontant avec larmes l'insigne prodige qui m'avait permis d'accourir à Rome. Il m'écouta avec bonté et sympathie ; mais lorsque je voulus le remercier, sa voix devint sévère, son regard presque irrité : « *Gloria in excelsis Deo,* dit-il, à Dieu seul appartiennent gloire, amour, reconnaissance de ce qu'il a fait pour vous. L'homme n'est rien, Dieu est tout ; c'est blasphêmer que d'attribuer à l'homme ce qui appartient à Dieu. Prions-le. »

» Et comme l'audience fut terminée, voulant sans doute chasser de mon esprit toute trace de l'impression pénible que ses paroles pouvaient m'avoir laissée, il me dit : « Tout à l'heure vous m'avez dit qu'un de vos enfants faisait aujourd'hui même sa première communion. Je veux vous donner un souvenir pour lui. Attendez. » Et, se levant, il alla chercher un écrin contenant un magnifique chapelet, me le donna, ajouta quelques mots pleins d'une touchante bienveillance et me congédia avec sa bénédiction.

» Est-ce qu'après de pareilles grâces, je ne serais pas un misérable si je n'étais partout où l'on prie et où l'on combat pour Pie IX ? Est-ce que je ne

« C'est en effet bien surprenant, lui dit Pie IX, avec son fin sourire, que vous ayez été guéri en mettant un de mes bas durant quelques instants, lorsque moi, qui les porte tout le long du jour, je ne laisse pas que d'avoir mal aux jambes! »

Il ne voit pas non plus, sans mécontentement, les honneurs pieux rendus à certains objets qui lui ont appartenu, et que les pèlerins emportent à l'envi comme des reliques. Un jeune homme, admis à son audience, lui montra un médaillon dans lequel il conservait des cheveux de Sa Sainteté. Pie IX ne dit rien; mais le soir venu, il réunit ses serviteurs et leur dit que, si désormais ils commettaient l'indiscrétion de donner de ses cheveux à quelqu'un, il pourrait bien les excommunier, ou que, du moins, cela le mécontenterait beaucoup. Depuis ce jour, il prit soin de jeter lui-même ses cheveux au feu, quand il est obligé de les couper.

Mgr l'évêque de Versailles, dans une lettre pastorale du mois de novembre 1867, a écrit ces paroles significatives qui justifient l'historien d'admettre, dans la vie du saint Pontife, l'élément surnaturel. « Il y a dans cette belle vie, dit-il, une multitude de faits et d'événements qui supposent une intervention spéciale du ciel. Quiconque prendra la peine d'y réfléchir en sera convaincu. »

Mgr Mermillod, l'illustre exilé de Genève, constate de son côté, dans une circulaire à son clergé, que des victimes volontaires se sont immolées devant Dieu, pour le triomphe de l'Eglise et la prolongation des jours de Pie IX. « Des campagnes les plus reculées jusqu'aux cités les plus populeuses, dit-il, la prière s'élance unanime et monte vers Dieu pour l'illustre Pontife. Les faits les plus héroïques de l'histoire se renouvellent, et ce qui eut lieu sous Alexandre VII se reproduit encore sous nos yeux. » La peste désolait Rome; une jeune fille, pensionnaire de la Visitation, s'offrit à Dieu pour obtenir que le souverain Pontife fût épargné. Dieu entendit ce vœu; elle mourut victime, et Alexandre VII fut sauvé (1).

La plupart, sans doute, de ces héroïques immolations contem-

serais pas le dernier des hommes si, tant que le Saint-Père souffre persécution, je pensais à autre chose qu'à le défendre et à combattre pour sa cause? »

(1) Il existe une lettre admirable de la Mère de Chaugy sur ce sujet.

poraines ne se consommèrent qu'en désir; elles n'en furent guère moins méritoires. D'autres, cependant, furent visiblement acceptées. Telle fut, autant que la sagesse humaine en peut juger, celle du frère Nérée, des Ecoles chrétiennes, celle de Mlle Marie Leautard à Rome, en 1866, et celle de la supérieure des Sœurs de Saint-Joseph à Bordeaux, en 1873.

Citons encore M. le marquis Anatole de Ségur :

« Ce fut, dit-il, Mgr Bastide qui me fit connaître Mlle Amélie Leautard, cette sainte fille de Marseille, providence des pauvres, des prisonniers et des soldats, qui procura à ces pauvres soldats malades le grand bienfait de l'établissement des sœurs de charité dans les hôpitaux militaires de Marseille, qui reçut de la reconnaissance de l'Empereur, avec la croix de la Légion-d'honneur, qui lui fut imposée et qu'elle ne porta jamais, l'incroyable privilége de demander et d'obtenir la grâce de tous les condamnés militaires, du repentir desquels elle se porterait garante. Cette admirable chrétienne, étant venue à Rome pour prier sur le tombeau des Apôtres et recevoir la bénédiction du Pape, y fut retenue par un attrait supérieur et divin, et résolut d'y passer la fin de sa vie. Elle y fut la mère des zouaves pontificaux, comme elle avait été celle des soldats français à Marseille. En 1866, sentant ses forces s'affaiblir et ne sachant plus comment servir Dieu, elle eut l'inspiration de couronner sa vie par un suprême et héroïque sacrifice. Pie IX était gravement malade, et cette auguste et précieuse santé donnait de nouvelles inquiétudes au monde catholique. Mlle Leautard résolut de s'offrir en victime à Dieu en remplacement de son vicaire. Mais craignant que ce ne fût un acte de présomption, elle voulut d'abord en obtenir l'autorisation du Pape lui-même.

» Quand elle lui eut exposé son sublime désir, Pie IX demeura quelque temps immobile et silencieux, tandis que la sainte fille, les mains jointes, et le regard fixé sur lui, attendait sa réponse. Enfin, comme s'il eût obéi à une voix qui lui aurait parlé en secret, il posa sa main sur la tête de l'héroïque chrétienne, et lui dit avec un accent solennel : « Allez, ma fille, et faites ce que l'esprit de Dieu vous a suggéré. » Il la bénit avec émotion, et elle le quitta remplie de joie.

» Le lendemain était un dimanche. Mlle Leautard assista selon sa coutume à la première messe à Saint-Pierre. Elle reçut la communion, et quand elle eut dans son cœur la victime d'amour, elle offrit sa vie pour le Pape à celui qui avait offert la sienne pour le genre humain. Son vœu était à peine formulé, que, saisie d'une douleur terrible et subite, elle tomba à terre en jetant un cri. On l'entoura, on la porta chez elle. Des prêtres et des religieuses qu'elle connaissait et qui se trouvaient près d'elle à l'église, l'accompagnèrent jusqu'à sa demeure, strada Ripresa dei Barberi.

» On appela le médecin qui déclara que son art était impuissant contre ce mal étrange. Toute la journée et les deux jours suivants, elle ne cessa de souffrir des douleurs si cruelles qu'elle ne pouvait ni parler, ni remercier ceux qui la soignaient, si ce n'est par un sourire ou un mouvement des mains. Le mercredi, 19 décembre, elle devint plus calme, les douleurs cessèrent, elle demanda et reçut les derniers sacrements avec une dévotion et une joie angéliques. Son action de grâces achevée, elle prit congé de ses amis, et répondit elle-même aux prières des agonisants avec une piété qui toucha tous les cœurs. Lorsqu'on arriva à ces paroles suprêmes : « Partez, âme chrétienne, au nom du Père qui vous a créée, au nom du Fils qui vous a rachetée, au nom du Saint-Esprit qui vous a sanctifiée, » elle baissa la tête et expira. La nouvelle de cette mort miraculeuse fut portée au Vatican. Pie IX la reçut sans témoigner aucune surprise; mais levant les yeux au ciel, il murmura d'une voie émue ; « *Cosi tosto accettato!* sitôt accepté (1)! »

Mais, encore une fois, l'appréciation de faits de cette nature nous échappe et n'appartient qu'à l'Eglise. Notre siècle est devenu un siècle de miracles, semblable en cela aux premiers siècles de l'Eglise, et c'est une preuve, hélas! que c'est un siècle à convertir. Il a été témoin, à Lourdes et ailleurs, de faits nombreux dont le caractère surnaturel est éclatant. Mais Dieu nous garde d'affirmer comme tels, d'après notre jugement privé, des miracles auxquels l'autorité compétente pourrait refuser ce nom! Dieu nous garde

(1) *Un hiver à Rome*, p. 316.

d'affliger le saint vieillard du Vatican, et de froisser son humilité, si jamais ce livre devait tomber sous ses yeux (1)!

(1) Cependant, encore un récit de ce genre : le dernier. On sera édifié autant qu'attendri en lisant la lettre suivante, datée de Paris, 29 janvier 1867, et signée de la Supérieure des Sœurs des prisons.

« Il faut que je vous dise la belle étrenne que le bon Maître m'a faite cette année. L'avant-veille de Noël, il m'a ravi une de mes filles en trois heures de temps ; je crois que le détail de ce fait vous intéressera.

» Une jeune professe du nom de Sœur N*** venait de terminer ses vœux temporaires et était admise à la profession perpétuelle. Les premiers jours de décembre, elle me dit : « Ma Mère, vous nous dites tant de prier pour la sainte » Eglise ! Je ne savais plus que faire ; j'ai pensé de m'offrir en victime et de » donner ma vie pour la conversion des grands persécuteurs de la sainte » Eglise. » Je lui répondis : « Si le bon Dieu vous prenait au mot ? — Je serais » bien contente, me dit-elle : ce serait une preuve qu'il aurait agréé mon » sacrifice ; seulement, si c'était avant mes vœux, ne me laissez pas mourir » sans les faire. » Je pris cela pour un excès de zèle et n'y attachai aucune importance. L'avant-veille de sa mort, elle me dit : « Ma Mère, j'ai une douleur » à la joue qui me fait bien mal. » Je la contrariai en lui disant : « Pour une » victime, il faut bien cela... » Le soir du même jour elle revint me dire que la douleur de la joue avait passé à l'estomac, qu'elle ne pouvait plus rester à la chapelle ; je l'envoyai coucher. Le lendemain samedi, je la fis visiter par un médecin, qui n'attacha aucune importance à l'indisposition, qu'il traita comme un excès de bile. La journée du dimanche ne fut ni bonne ni trop mauvaise. Vers le soir, voyant que les remèdes produisaient un effet contraire à ceux que nous avions lieu d'en attendre, je commençai à être un peu inquiète. A cinq heures, je la fis descendre à l'infirmerie ; point de fièvre, bon pouls. J'envoyai chercher le médecin. A huit heures, elle me dit : « Ma Mère, touchez ma figure, » elle est toute glacée ; cependant je brûle intérieurement. » J'eus la pensée de regarder la langue : je la trouvai glacée. La frayeur s'empara de moi. Sans attendre la décision du médecin, j'allai chercher le P. D*** ; il était temps : cinq minutes de moins nous auraient fait faute. Elle se confesse, reçoit le saint Viatique, l'Extrême-Onction, toutes les indulgences, prononce ses vœux, renouvelle plusieurs fois son sacrifice. Après cela elle se met, comme un guerrier, sur son séant, lève les yeux au ciel, retombe sur son oreiller, et au bout de trois minutes d'une douce agonie, elle rend son dernier soupir avec le calme et le sourire d'un ange sur les lèvres. Le Père priait intérieurement et demandait au Seigneur que le chœur des Vierges vînt la chercher ; notre Sœur expirait à l'instant même où il adressait au ciel son invocation. Le médecin, qui était présent, a déclaré que la maladie était une péritonite par perforation, maladie toujours sans remède. Ce bon monsieur ne peut encore exprimer l'émotion qu'il a éprouvée auprès de notre chère défunte. N'étant instruit de rien, il se disait en lui-même : « Il y a là une cause inexplicable et que je ne puis définir. » Ce fut avec la plus vive satisfaction qu'il entendit les détails ci-dessus, et il me dit : « Je ne voudrais pas, pour mille francs, n'avoir pas été témoin des derniers moments de cette jeune Sœur, qui est au ciel. »

» Nous avons gardé son corps trois jours à cause des fêtes. Au lieu de se

Mais autant l'amour filial est prêt à se dévouer pour le salut du Père commun des fidèles, autant la haine est disposée à hâter la fin de ce Pontificat terrible aux erreurs modernes. Elle le hâte au moins de tous ses vœux. Pie IX disait un jour à un visiteur, en riant de bon cœur et très-joyeusement : « Mais oui, mon fils, oui, je me porte bien, sauf quelques indispositions légères; on n'est pas octogénaire impunément. Je ne dois point vous cacher, cependant que, hier soir, en lisant la *Liberté,* journal du gouvernement romain d'à-présent, j'ai appris sur ma propre personne des nouvelles assez inquiétantes....... Moi je ne m'en doutais point; mais ces Messieurs savaient que je suis très-malade, que les médecins sont très-inquiets, que j'ai souffert hier d'une syncope affreuse de deux heures, que tout le Vatican est sens dessus dessous, que les jésuites, ces jésuites si madrés qui ont réussi à cacher ma maladie jusqu'à ce jour, intriguent déjà pour le choix de mon successeur. Pour peu que la *Liberté* dise vrai, vous verrez que j'assisterai moi-même, bien buvant et bien mangeant, à l'élection et à l'intronisation de ce successeur... Et moi, qui ne me doutais de rien!... Pardon, je sais une chose : c'est que, de ces malheureux excommuniés, il en part tous les jours quelqu'un; et moi, je reste! »

Il disait une autre fois à un gentilhomme anglo-romain : « Depuis vingt ans je lis presque toutes les semaines, et souvent plusieurs fois dans la semaine, que le Vieillard du Vatican est agonisant, qu'il va mourir, qu'il est mort. Je suis entre les mains de Dieu : *In manus tuas, Domine!*... Vienne mon heure, et je la bénirai. Mais, cher fils, si je parcours certains journaux, à présent, et que je n'y trouve pas de nouvelles de ma dernière maladie et de ma fin, il me semble qu'ils ont oublié quelque chose. »

Au mois de juin 1872, à l'approche de la vingt-sixième année de son Ponficat, une petite fille du pensionnat de Santo-Spirito lui récita un compliment rimé, dans lequel elle lui souhaitait de vivre autant que Mathusalem. Ce souvenir biblique fit sourire le véné-

décomposer, son visage prenait un reflet céleste qui annonçait bien le bonheur de son âme. Bref, il ne nous a pas été possible de prier pour elle; le Père non plus. »

rable vieillard, qui, se retournant vers son entourage, dit tout bas : « J'espère pourtant que non ! »

Le souhait de cette enfant était, en effet, plus poétique que réalisable, mais il exprimait un fait déjà acquis à l'histoire, c'est que Pie IX a été jusqu'ici le Mathusalem de la papauté. Il a dépassé les vingt-cinq ans du pontificat de saint Pierre à Rome; puisse-t-il y ajouter les neuf années du pontificat de Jérusalem et d'Antioche, et les dépasser encore! On vit longtemps dans la robuste famille des Mastaï. Le grand-père de Pie IX est mort à quatre-vingt-treize ans; son père à quatre-vingt-trois ans; sa mère à quatre-vingt-huit; son frère aîné, le comte Gabriel, à quatre-vingt-dix. Lui-même, comme son patron saint Jean, on le dirait oublié sur la terre « jusqu'à ce que le Seigneur vienne. » La mort passe à côté de lui sans le toucher, et laisse ses jours se prolonger bien au delà de ceux des autres apôtres. Combien d'hommes, qui avaient escompté d'avance son décès, l'ont précédé dans la tombe! Il a vu mourir Cavour et Mazzini, Napoléon III et Ratazzi, Lavalette et Bixio, Persigny et Thouvenel, tous plus jeunes, sans compter ce malheureux général Prim qui rêvait un jour de faire sauter Saint-Pierre et le Vatican. Parvenu au souverain Pontificat sur le seuil de la vieillesse, il a vu monter sur leurs trônes tous les souverains actuels de l'Europe, la reine d'Angleterre exceptée, et il peut vivre assez pour en voir descendre encore plus d'un. Peut-être sera-t-il toujours à Rome quand Victor-Emmanuel ne sera plus ni à Rome ni à Turin, quand Berlin aura vu finir Guillaume Ier et Saint-Pétersbourg Alexandre II. Dieu fera ce dernier miracle de laisser ce vieillard plein de vie prier sur le sépulcre de tous ses ennemis.

CHAPITRE XXIV.

SITUATION DU MONDE VIS-A-VIS DE PIE IX. — ALLEMAGNE. — ITALIE.

La Révolution, lorsqu'elle battait en brèche le pouvoir temporel, prétendait vouloir le supprimer dans l'intérêt du spirituel; mais Pie IX et les catholiques savaient d'avance que penser de ce mensonge; ils n'ont pas été surpris de voir la chute momentanée de l'indépendance territoriale du Saint-Siége coïncider avec un déchaînement général de persécution contre l'indépendance des âmes chrétiennes.

Une fois maîtresse, la Révolution a poussé l'impudence jusqu'à prendre prétexte de la suppression même du temporel pour supprimer aussi, là où elle l'a pu, les antiques relations régulières des états chrétiens avec le Saint-Siége. Le Pape n'étant plus souverain, à quoi bon entretenir auprès de lui des ambassadeurs, et accepter les siens? Et sur ce beau raisonnement, qui feignait de ne connaître dans le Pape que le chef du petit état romain, la majorité protestante du conseil fédéral suisse fit signifier à Mgr Agnozzi, légat du Saint-Siége à Berne, qu'il eût à s'éloigner du territoire de la confédération. L'empire d'Allemagne s'empressa d'imiter la Suisse, que du reste il avait poussée secrètement à prendre cette initiative. Le prince de Bismarck nomma à l'ambassade du Vatican un homme qu'il savait ne pouvoir être accepté, le cardinal de Hohenlohe, le seul des membres du sacré Collége qui s'abstint de remplir ses devoirs auprès de l'auguste captif de Victor-Emmanuel. Pie IX manifesta son mécontentement d'un semblable choix; Bismarck

répliqua qu'il n'enverrait personne autre et suspendit les relations diplomatiques du nouvel empire avec le Saint-Siége, pour les abolir formellement un peu plus tard.

La Prusse, on peut le dire, est une monarchie de parvenus. Issue non-seulement de la force brutale, comme toutes les puissances conquérantes, mais d'un mépris systématique des traités, elle est essentiellement révolutionnaire. A peine citerait-on, dans son histoire, une seule acquisition loyale. C'est par la trahison qu'elle s'est agrandie, depuis le vol de la Silésie jusqu'à l'annexion du Hanôvre et des Hesses, depuis le partage de la Pologne jusqu'à la confiscation de l'indépendance de l'Allemagne du sud. Elle n'a jamais démenti les traditions de son véritable fondateur, ce Frédéric II qui voulut être enterré au coin d'un bois, entre ses deux chiens.

Mais après que la victoire, grâce à la complicité des libéraux de toute l'Europe et de Napoléon III lui-même, eut changé en empire ce royaume né d'hier, la Révolution se fit de cette puissance nouvelle le plus formidable levier de démolition religieuse qu'elle ait encore rencontré.

Aux services rendus s'ajoutèrent deux circonstances qui achevèrent de soumettre la Prusse à la Révolution. Ce furent d'une part l'éducation piétiste et les haines instinctives du nouvel empereur Guillaume Ier, contre le catholicisme; de l'autre, l'orgueil blessé d'un ministre sceptique et brutal, qui, avant d'avoir rencontré sur son chemin les consciences catholiques, ne croyait pas à la force morale.

Les leçons du passé n'instruisent pas les conquérants. Bismarck enivré, affolé de ses triomphes successifs sur deux grandes puissances, renouvelle l'histoire de Napoléon Ier, qui, lui du moins, avait pour son orgueil l'excuse de les avoir vaincues toutes. Il opprime chez lui et hors de chez lui. Il pousse, il excite la Suisse, l'Italie et les gouvernements disposés à supprimer, comme lui, la liberté des consciences catholiques; il morigène les autres, les tracasse et les humilie. Triste, mais heureux spectacle pour ceux de ses ennemis qui savent réfléchir. Comme hommes, nous ne pouvons assurément nous réjouir de voir outrager la liberté et la dignité hu-

maines; comme chrétiens, il nous est interdit de souhaiter le mal afin que le bien en résulte; mais comme Français, nous ne pouvons nous empêcher, en présence de ces excès, de tressaillir d'une invincible espérance (1).

Pie IX expliqua un jour, dans une audience du Vatican (2), combien peu l'on doit compter sur les sympathies ou les antipathies nationales créées par la Révolution :

« Je vous dirai encore une parole avant de vous bénir. Dans les premières années de mon pontificat, avant de quitter Rome sous le coup de la Révolution, il y avait un homme, mort aujourd'hui, qui était ministre, parmi tous ceux en grand nombre qui se sont alors succédé. Il était assez révolutionnaire, mais un révolutionnaire du genre plus tranquille, et non de ceux qui prennent en main le poignard et le revolver. Et il me disait avec force protestations : Une fois les Allemands partis, très-Saint-Père (et il ajoutait au mot Allemand une épithète disgracieuse), nous ne désirons rien de plus. Quand nous serons délivrés de ce joug que nous haïssons, nous voulons être vos sujets fidèles, et gare à qui attaquerait la sainteté de la religion de Jésus-Christ! De cette religion nous serons toujours les défenseurs et nous serons à vos ordres pour soutenir cette doctrine dans son intégrité.

» Eh bien, vous avez vu ce qui est arrivé. Ces promesses, le vent les a emportées et elles ont jonché la terre. Vous avez vu comment ils ont agi, ces hommes, une fois les Allemands chassés. Vous avez vu quelle union, quelle concorde, quelle paix! Vous avez vu les provinces gagnées par celui qui les avait perdues! Vous avez entendu

(1) « Lorsque, en 1870, prisonniers, mourant de faim, nous allions en Allemagne, les pieds meurtris et le cœur saignant, nous rencontrions sur notre route les soldats allemands de la réserve, qui portaient sur leurs casques ces mots, trop vrais à cette époque : *Dieu est avec nous!* Et nous baissions la tête, car la devise ne mentait pas.

» Aujourd'hui, dans leur orgueil, ces mêmes soldats s'attaquent à plus haut que l'humanité. Ils nous donnent un terrible allié qu'ils ont osé provoquer et qu'ils forcent à passer avec nous, qui le prions tandis que là-bas on l'insulte : cet allié, c'est Dieu! » (Paul de Cassagnac, à propos de la suspension du journal l'*Univers*, exigée par M. de Bismarck, en janvier 1874.)

(2) 13 juin 1873.

ensuite les compliments qu'on a faits aux Allemands. L'Allemand, qui était un ennemi si perfide il y a vingt-quatre ans, est devenu aujourd'hui un objet de vénération. Oh! le monde; combien il est pervers! Le trait d'union pour certaines nations, aujourd'hui, c'est *la haine contre le Seigneur et contre son Christ.* »

Pie IX eut longtemps peine à croire à l'hostilité systématique de la Prusse; il en doutait encore en 1870, au moment des odieuses manœuvres de l'ambassadeur prussien, M. d'Arnim. Lui non plus, Guillaume Ier, n'avait pas prévu qu'arrivé au faîte de ses ambitions, il deviendrait persécuteur de l'Eglise. Il ne l'avait pas désiré, mais il était monté par la Révolution; il avait besoin d'elle pour se soutenir; il obéissait à ceux qui, plus que ses armes, lui avaient préparé l'empire : aux juifs, aux sociétés secrètes, aux incrédules qui furent ses agents et ses pionniers. Comme Victor-Emmanuel, du jour où on le crut tout puissant, il montra qu'il était esclave de la Révolution, esclave jusqu'à travailler manifestement pour elle contre ses propres intérêts, jusqu'à désagréger de ses propres mains cet édifice de l'unité germanique à peine cimenté par tant de sang et qui avait si grand besoin de paix et d'union intérieure pour se consolider.

Il convient d'ajouter néanmoins, à sa décharge, que son erreur ne remonte pas à lui seul. Protestant ainsi que son ministre, il crut devoir s'en rapporter, sur la question du catholicisme, aux catholiques rationalistes de la cour de Munich, au prévôt Döllinger, à la famille de Holenlohe, à l'entourage du roi Louis II. Cette coterie bavaroise ne le trompa nullement en politique : elle lui livra la Bavière et toute l'Allemagne du sud; mais en religion, elle l'égara, ou plutôt elle se fit illusion à elle-même.

Le docteur Schülte, un des canonistes qui avaient pris le nom de vieux catholiques, écrivait : « Qu'on retire les 20,000 florins à celui-ci, les 12,000 thalers à celui-là, qu'on supprime les traitements des évêques et des chapitres, et l'on verra l'effet que cela produira. Le bas clergé jettera des cris de joie. Depuis le 18 juillet 1870, il n'y a ni croyance au Christ, ni convictions chez les porteurs de mitres et de tonsures. » Le docteur Döllinger se flattait, de son côté, de pouvoir détruire

l'unité catholique pour la réédifier sur de nouvelles bases, en dehors de Rome et en y faisant rentrer tous les hérétiques et schismatiques. Enfin le docteur Reinkens, dont la secte a fait depuis son évêque, comptait absolument sur la défection du bas clergé et sur des centaines de milliers de fidèles révoltés, disait-il, par la proclamation de l'infaillibilité pontificale.

Le prince de Bismarck, sur ces données, s'imagina qu'il pourrait substituer la secte des vieux catholiques aux catholiques sans épithète, en leur livrant les paroisses et les traitements ecclésiastiques, créer ainsi une église d'Etat, dans laquelle se fusionnerait un jour le protestantisme officiel prussien, et consommer enfin l'unité allemande jusque dans les consciences, sous la suprématie du Dieu-Etat, idole à laquelle l'Allemagne protestante moderne immole et l'autorité divine, et la liberté humaine.

Il ne tarda pas à s'apercevoir que le bas clergé avait été calomnié, que le nombre des prêtres vieux catholiques, qui d'abord avait été de trente, ne s'augmentait point, que les centaines de milliers de fidèles du faux évêque Reinkens, se réduisaient à vingt ou trente mille peut-être, disséminés et n'offrant nulle part un centre d'action suffisant (1), et que la masse des catholiques se serraient de plus en plus autour de leurs évêques, dont aucun n'avait faibli. Les élections bavaroises, où la minorité catholique se changea en majorité, puis les élections prussiennes de 1874, où le parti catholique, appelé fraction du centre, revint renforcé de vingt-cinq à quarante voix (2), achevèrent de désillusionner le puissant chancelier. Mais il était trop tard, l'orgueil ne permettait pas de revenir en arrière (3).

(1) Dix-sept mille, suivant un recensement fait en janvier 1876, et que nous avons lieu de croire exact. A Bonn, ville qu'ils espéraient conquérir au moins en grande partie, puisque M. Reinkens l'a choisie pour son siége épiscopal, ils ne sont plus que cent trente-six, sur une population de vingt-cinq mille catholiques.

Ils n'ont du reste aucune cohésion. L'élément radical a prévalu dans leur premier synode, et ils n'ont pu s'entendre ni sur la question du célibat ecclésiastique ni sur beaucoup d'autres.

(2) Selon qu'on y comprend ou non la députation d'Alsace-Lorraine, catholique dévouée, mais qui s'abstient ordinairement de siéger.

(3) Mgr Manning, un des rares prélats qui puissent parler de M. de Bismarck

M. de Bismarck colora du nom de *Kulturkampf*, (lutte civilisatrice), la guerre déclarée par lui à l'Eglise, mère de toute civilisation, et à la liberté de conscience. Ses diverses lois de persécution portent le nom général de Lois de Mai, parce qu'elles ont été presque toujours forgées dans le courant de ce mois, quoique en diverses années.

Ces lois commencèrent par expulser, sans jugement et en les privant de leurs droits de citoyens, les jésuites et certains autres ordres religieux qu'on prétendit affiliés aux jésuites. Elles supprimèrent ensuite tous les séminaires ecclésiastiques, sous prétexte d'obliger les aspirants au sacerdoce à se mieux pénétrer, dans les écoles laïques, de l'esprit et des besoins de la société moderne. Elles abolirent les articles 15, 16 et 18 de la Constitution prussienne, qui garantissaient l'autonomie des divers cultes, attribuèrent à l'Etat les nominations aux fonctions ecclésiastiques, et allèrent jusqu'à interdire aux évêques le droit de déclarer les apostats exclus de la communion catholique. Elles supprimèrent ensuite les subventions ou traitements que l'Etat payait jusque-là aux diocèses et au simple clergé, bien que ces subventions ne fussent pas des générosités du

sans craindre d'attirer sa colère sur leur patrie, a dit à Londres, dans un meeting du 16 juillet 1872 :

« J'avoue avoir passionnément désiré l'unification allemande, afin que les catholiques épars dans un si grand nombre de petits pays pussent s'entendre et se faire entendre; mais je n'avais pas prévu cette hallucination du prince de Bismarck sapant lui-même les fondements de son édifice à peine terminé, et travaillant de gaieté de cœur à s'aliéner les sympathies de ses annexés..... Cette hallucination s'explique néanmoins pour moi, quand je me rappelle ce que j'ai vu à Rome pendant les huit mois que j'y ai passés l'année du concile. Les préparatifs du schisme s'y faisaient à ciel ouvert; une ville allemande, Munich, en était le foyer. Bismarck, après avoir naïvement avoué qu'en sa qualité de protestant il n'entendait rien aux subtilités théologiques, chercha à Munich une règle de conduite. Le roi et ses conseillers, fauteurs de Döllinger, l'excitèrent contre les jésuites et le Pape. Bismarck, mieux renseigné en politique qu'en théologie, crut ce qu'il voulut de l'influence des jésuites, mais il resta persuadé du fait de l'existence d'une vive irritation de l'Allemagne catholique contre le Pape, et naturellement il chercha à exploiter ce fait pour unifier religieusement l'empire déjà unifié politiquement... »

On voit combien nos appréciations sur la politique religieuse de M. de Bismarck sont d'accord avec celles du cardinal de Westminster.

gouvernement, mais simplement, comme en France et en Belgique, la restitution d'une partie de la dette de l'Etat envers l'Eglise. On stipula seulement, que ceux des membres du clergé qui déclareraient se soumettre, rentreraient immédiatement en jouissance de leurs traitements. On défendit en même temps toutes quêtes et souscriptions, publiques et privées, pour les besoins du culte et l'entretien du clergé, et l'on attribua à des commissions laïques électives l'administration des biens ecclésiastiques. Enfin, on supprima tous les ordres religieux, tant d'hommes que de femmes, en exceptant, mais à titre provisoire seulement, ceux qui se vouent au soin des malades.

Le clergé allemand, à la grande surprise de M. de Bismarck, préféra la pauvreté, la prison et l'exil à l'abandon des droits inaliénables de la conscience. Les évêques de Prusse signèrent, le 26 mai 1873, une déclaration collective où ils exprimaient leurs regrets de ne pouvoir obéir. « L'Eglise, disaient-ils, ne peut pas reconnaître le principe de l'Etat païen d'après lequel les lois de l'Etat seraient la source de tout droit, et l'Eglise ne posséderait que les droits qu'accorde l'Etat; elle ne le peut sans renier la divinité de sa propre origine, sans faire dépendre le christianisme lui-même de l'arbitraire des hommes. » Ils autorisèrent toutefois les fidèles à prendre part aux élections des nouveaux administrateurs laïques des biens des églises, car là il ne s'agissait que d'une question d'ordre temporel; aussi les résultats déjouèrent-ils partout les plans de M. de Bismarck, qui avait compté que les catholiques s'abstiendraient et laisseraient une minorité de *vieux*, si infime qu'elle fût, disposer des églises et des presbytères.

Alors les évêques se virent cribler d'amendes pour chacun des actes de leur charge spirituelle. Quand ils n'eurent plus de quoi payer, on vendit leur mobilier à l'encan, on les jeta dans les prisons, où ils furent confondus pêle-mêle avec les scélérats, condamnés aux mêmes travaux qu'eux, et désignés, comme eux, par des numéros. Leur constance restant inébranlable, on imagina à Berlin une sorte de tribunal ecclésiastique, qui s'arrogea le pouvoir de les déposer de leurs siéges, et qui prétendit, effectivement, dé-

poser l'archevêque de Posen, l'évêque de Paderborn, le prince-évêque de Breslau, et d'autres encore. Les forteresses allemandes se remplirent de prêtres, dont le seul crime était de vouloir obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; les routes se couvrirent de prêtres destitués, puis internés, puis exilés, et de religieux ou religieuses expatriés. Les populations en pleurs leur faisaient cortége en chantant le *Miserere,* ou le cantique *Wir sind im waren Christenthum, nous sommes dans le vrai Christianisme,* jusqu'aux gares de chemin de fer, et les gendarmes prussiens, souvent au nombre de deux ou trois seulement, s'étonnaient de pouvoir emmener aussi aisément des hommes que des milliers, et souvent des dixaines de milliers d'autres hommes, la plupart anciens soldats, accompagnaient de leurs vœux et de leurs regrets.

Mais lorsque la prison relâchait ses vénérables victimes, après l'expiration intégrale du temps de leur peine, rien n'était capable de retenir ou de modérer les transports de joie des fidèles. Ainsi, à Munster, au retour de l'évêque, Mgr Warendorf, les habitants ne tinrent aucun compte des défenses du bourgmestre qui, par ordre du gouvernement, avait annoncé qu'il ferait réprimer par la force toute manifestation extérieure et publique. La ville entière se précipita à la porte Saint-Maurice, par où arrivait le prisonnier relâché. Le comte Droste-Erbdroste alla le recevoir dans un magnifique carrosse attelé de quatre chevaux et suivi de quatre autres carrosses conduits par des domestiques en grande livrée. Une foule immense jetait des fleurs sur le passage de l'évêque; les acclamations le suivirent jusqu'à sa résidence, où l'attendaient les premières familles du pays; enfin le soir, toute la ville, moins les monuments publics, fut illuminée. Les habitants de Posen préparaient la même réception triomphale au cardinal Ledochowski, leur archevêque, lorsqu'il sortit, en février 1876, de la forteresse d'Ostrowo, où il avait passé deux années; mais enlevé de nuit, il fut transporté hors de son diocèse, dont l'entrée lui est désormais interdite. Il y laissait deux évêques ses suffragants, Mgr Janiszewski et Mgr Cybichowski, enfermés tous deux dans la prison de Gnesen, l'un pour avoir administré, sans autorisation spéciale du gouvernement, le sacrement de confirma-

tion, l'autre pour avoir consacré les saintes huiles, le jeudi saint 1875; actes évidemment séditieux et attentatoires aux droits de l'Etat.

Les âmes de tous les catholiques du monde, ou pour mieux dire, toutes les âmes libres, palpitaient avec celles du clergé et des fidèles d'Allemagne; mais la plupart ne pouvaient exprimer leurs sympathies que devant Dieu, et l'irascible et omnipotent chancelier chercha un instant un cas de guerre contre la France dans quelques allusions, bien inoffensives cependant, échappées à deux évêques français. Les évêques d'Amérique et d'Angleterre seuls purent parler tout haut. Ils envoyèrent, à travers les flots protecteurs de la liberté de leur parole, des félicitations et des encouragements à leurs frères persécutés sur le continent, en Suisse, comme en Allemagne. Voici une de ces lettres vraiment apostoliques :

« *Au Révérendissime archevêque de Cologne, primat d'Allemagne, le cardinal archevêque de Westminster, et les évêques d'Angleterre.*

» Paix et salut dans le Seigneur.

» Monseigneur et très-cher frère, confesseur de l'Eglise de Dieu,

» Nous vous saluons avec la plus grande affection ainsi que les autres évêques vos frères qui sont en prison pour avoir défendu l'autorité et la liberté de l'Eglise. De tout cœur nous nous réjouissons avec vous et, par votre intermédiaire, avec les autres persécutés.

» Nous avons lu avec une grande joie et nous approuvons la lettre que vous avez adressée au gouvernement impérial pour combattre les sophismes imaginés contre la dignité du Concile et de tout l'épiscopat, et ce que nous y avons le plus admiré, c'est la noble protestation par laquelle vous revendiquez pour le sacré Collége des cardinaux, la pleine liberté de pouvoir élire le successeur de saint Pierre, attendu que l'exercice de ce droit pour les cardinaux doit être affranchi de toute contrainte, si petite qu'elle soit.

» C'est pourquoi, très-cher frère et seigneur, considérant que votre

admirable lettre est d'une haute utilité pour l'Eglise et pour l'instruction comme pour l'édification des fidèles, nous, les évêques d'Angleterre, nous avons décrété que cette lettre devait être communiquée à notre clergé afin d'en donner lecture au peuple, à la messe solennelle. De la sorte, et selon notre vif désir, il apparaîtra à tous les fidèles et aux infidèles qui sont en Angleterre et dans les autres pays, que nous, vos frères, nous sommes avec vous de tout cœur, en parole et en fait.

» Enfin, ne sachant en quelle manière nous pourrions envoyer en sécurité notre salut fraternel aux autres évêques d'Allemagne, nous vous prions, Révérendissime Seigneur, de vouloir bien, avec votre courtoisie et votre bienveillance fraternelle, prendre des mesures pour que cette lettre soit communiquée aux autres évêques vos frères. »

Cette lettre fut reproduite par tous les journaux; M. de Bismarck dut frémir de colère en la lisant; mais M. de Bismarck, si chatouilleux quand il s'agit d'évêques belges ou français, possède heureusement des notions de géographie et de statistique navale qui le rendirent muet pour cette fois.

Pie IX ne pouvait se figurer que tout cela eût lieu du consentement de l'empereur Guillaume. Il se décida à lui écrire personnellement :

« Du Vatican, le 7 août 1873.

» Sire, toutes les mesures que le gouvernement de Votre Majesté a prises depuis quelque temps, ont de plus en plus pour but de détruire le catholicisme. Quand je me demande à moi-même quelles peuvent en être les causes, je reconnais que je ne suis pas en état d'en retrouver une seule. D'un autre côté, on me dit que Votre Majesté n'approuve pas la conduite de son gouvernement et blâme la rigueur des mesures prises contre la religion catholique. Mais s'il est vrai que Votre Majesté ne les approuve pas (et les lettres que Votre Majesté m'a adressées autrefois me semblent prouver suffisamment que vous ne pouvez pas approuver ce qui se passe actuellement), si, dis-je, Votre Majesté n'approuve pas que son gouver-

nement continue à étendre de plus en plus les mesures de rigueur prises par lui contre la religion de Jésus-Christ et à nuire par là si gravement à cette religion, Votre Majesté n'arrivera-t-elle pas alors à se convaincre que ces mesures n'ont d'autre effet que de miner son propre trône? Je parle avec franchise, car ma bannière est la vérité. Je parle pour remplir un de mes devoirs, qui consiste à dire la vérité à tous, et même à ceux qui ne sont pas catholiques; car tous ceux qui ont reçu le baptême appartiennent au Pape, à quelque point de vue que l'on se place, ou de quelque façon que ce soit, sans que j'aie à m'expliquer ici à cet égard. Je suis persuadé que Votre Majesté accueillera mes observations avec sa bonté accoutumée, et prendra les mesures nécessaires dans la circonstance présente. En faisant agréer à Votre Majesté l'expression de mon dévouement et de mon respect, je prie Dieu d'embrasser Votre Majesté et moi dans une même compassion.

» PIE PP. IX. »

Pie IX eut toujours la délicatesse de ne point communiquer au public les lettres qu'il adressait aux divers princes, et les réponses qu'il pouvait en recevoir. Le document ci-dessus a été révélé par le *Journal officiel* de Berlin.

Dans sa réponse, datée du 5 septembre, Guillaume I[er] fut à peine poli. Il récrimina contre une partie de ses sujets catholiques qui, disait-il, « avaient organisé un parti politique cherchant à troubler la paix religieuse. » Il ajouta que l'assertion du Saint-Père, par laquelle « quiconque a reçu le baptême appartient à la juridiction spirituelle du Pape, ne peut être admise par la loi évangélique que l'empereur Guillaume professe; elle n'admet dans les rapports avec Dieu d'autre intermédiaire que Jésus-Christ. » Bref, cette réponse parut dictée en partie par M. de Bismarck, en partie par un ministre protestant, et l'appel de Pie IX demeura sans effet.

Il semble même que Guillaume I[er] tint à accentuer la dureté de son refus par la publication qu'il fit, peu de temps après, d'une lettre de félicitation adressée par lui au nouvel évêque des Vieux catholiques, auquel il exprimait hautement sa bienveillance et sa

satisfaction, attendu qu'il l'avait toujours trouvé « plein de déférence envers l'Etat, et de soumission à ses droits. »

Dans une autre lettre qu'il rendit également publique, Guillaume Ier ne craignit pas d'invoquer le souvenir des anciens empereurs d'Allemagne, ennemis irréconciliables de la suprématie religieuse des papes. Il annonça qu'il reprenait l'œuvre des Frédéric Barberousse et des Henri IV. « Et nous n'irons jamais à Canossa ! » ajouta M. de Bismarck en guise de commentaire, en complétant l'allusion en plein Parlement. C'était jeter un défi à la Providence et oublier qu'on peut aller aussi à Sainte-Hélène.

Pie IX jugea qu'il était de son devoir d'élever la voix à son tour. Il le fit dans une Encyclique adressée à l'épiscopat de Prusse. Ce document doit être cité en entier :

» *A Nos vénérables frères les archevêques et évêques en Prusse.*

PIE IX, PAPE.

» Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique,

» Ce que nous n'aurions jamais cru possible, en Nous souvenant des stipulations conclues entre ce Siége apostolique et le gouvernement prussien dans la vingt-et-unième année de ce siècle, pour le bien et le salut de la cause catholique, s'est actuellement réalisé de la manière la plus lamentable dans vos contrées. Au repos et à la paix dont jouissait l'Eglise de Dieu chez vous a succédé une tempête grave et inattendue. Aux lois récemment édictées contre les droits de l'Eglise, lois qui ont déjà frappé tant de fidèles et consciencieux serviteurs, non-seulement parmi le clergé, mais aussi parmi le peuple, ont été ajoutées d'autres lois qui renversent complétement la divine constitution de l'Eglise et anéantissent les droits sacrés des évêques.

» Car ces lois attribuent à des juges laïques le pouvoir de dépouiller les évêques et autres chefs ecclésiastiques de leur dignité et de leur juridiction épiscopales.

» Ces mêmes lois ont suscité de nombreux et de grands obstacles à ceux qui sont appelés à exercer la juridiction légitime pendant

l'absence des pasteurs, chefs des ouailles. Ces lois permettent aux chapitres des églises métropolitaines d'élire, contrairement aux canons, des vicaires capitulaires alors que le siége épiscopal n'est pas encore vacant. Sans parler des autres points, ces lois n'autorisent-elles pas les préfets eux-mêmes à nommer à la place des évêques des hommes qui ne sont pas catholiques, en leur conférant la gestion des biens ecclésiastiques destinés à l'entretien du clergé et des églises? Vous connaissez malheureusement trop, vénérables frères, le préjudice, les vexations et les mauvais traitements qu'ont occasionnés ces lois et leur exécution. Nous Nous taisons sur ce sujet, pour ne pas augmenter la douleur générale en rappelant ces tristes événements.

» Mais Nous ne pouvons pas Nous taire sur les malheurs dont sont affligés les diocèses de Posen-Gnesen et de Paderborn. Après avoir été jetés en prison et mis en jugement, nos vénérables frères Miecislas, archevêque de Posen et Gnesen, et Conrad, évêque de Paderborn, ont encore été, avec la plus grande injustice, déclarés déchus de leur siége épiscopal et privés de leur juridiction; aussi leurs diocèses sont-ils restés privés de la direction bénie de leurs excellents pasteurs, et sont-ils plongés dans un abîme de misère et de calamités. Il est vrai que, Nous rappelant les paroles du Seigneur, Nous devons plutôt louer que plaindre ces vénérables frères que Nous venons de nommer : « Bienheureux serez-vous quand les hommes vous haïront, qu'ils vous rejetteront, vous diront des injures et repousseront votre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme. » (Saint Luc, VI, 22.)

» Ces vénérables frères n'ont pas eu peur du danger imminent ni des peines dont ces lois les menaçaient, non-seulement ils ont défendu les droits de l'Eglise et fait respecter ses prescriptions, mais ils ont aussi tenu à honneur, comme les autres pasteurs de votre pays, d'accepter un jugement inique et de se laisser frapper de peines réservées seulement aux coupables. Ils ont donné par là le plus brillant exemple de vertu et sont un sujet d'édification pour l'Eglise tout entière.

» Quoique nous leur devions plutôt d'éclatantes louanges que des

larmes de compassion, cependant l'abaissement de la dignité épiscopale, l'atteinte portée à la liberté et aux droits de l'Eglise, les persécutions dont sont victimes en Prusse les évêques dénommés et tous leurs frères, exigent que Nous, en vertu de Notre pouvoir apostolique donné par Dieu, Nous élevions une voix accusatrice contre ces lois et contre les mauvaises actions qu'elles feront commettre, et que Nous défendions contre la force impie, avec toute l'énergie et l'autorité divines, la liberté de l'Eglise foulée aux pieds.

» Pour remplir les devoirs de ce Siége apostolique, Nous déclarons publiquement par la présente encyclique, à tous ceux auxquels il appartient, ainsi qu'au monde catholique tout entier, que ces lois sont nulles, parce qu'elles sont entièrement contraires à la divine constitution de l'Eglise. Car ce n'est pas aux puissants de la terre que le Seigneur a soumis les évêques de son Eglise, en ce qui concerne son service sacré, mais à Pierre, à qui il a confié ses agneaux et ses brebis. (Saint Jean, XXI, 16, 17.) C'est pour cette raison qu'aucun pouvoir temporel, aussi haut qu'il soit, n'a le droit de dépouiller de leur dignité épiscopale ceux qui ont été nommés par le Saint-Esprit pour administrer l'Eglise. (Apôtres, XX, 28.)

» A cette triste situation, il faut encore ajouter le fait suivant, indigne d'une noble nation, et qui sera, nous pouvons le croire, jugé sévèrement même par les hommes qui ne sont pas catholiques, mais seulement impartiaux :

» Ces lois sont excessivement sévères et menacent des peines les plus graves ceux qui n'obéissent pas ; elles ont pour appui la force armée, et mettent de pénibles et inoffensifs citoyens dans la malheureuse et pitoyable situation d'hommes opprimés par la force contre laquelle ils ne peuvent pas lutter, uniquement parce que leur conscience leur ordonne de s'opposer à ces lois. On dirait qu'elles sont faites, non pour des citoyens libres dont on a le droit d'exiger une obéissance raisonnable, mais pour des esclaves que l'on fait obéir par la terreur.

» D'après ce que Nous venons de dire, ne croyez pas qu'il faille excuser ceux qui, par crainte, obéissent aux hommes plutôt qu'à

Dieu; mais seront surtout coupables les hommes sacriléges qui osent prendre possession des églises et exercer le ministère, en s'appuyant uniquement sur la protection du bras séculier; ceux-là n'échapperont pas à la justice de Dieu. Au contraire, Nous déclarons que tous ces hommes sacriléges et tous ceux qui, à l'avenir, commettront un crime semblable en usurpant une mission ecclésiastique, seront, en vertu des sacrés canons, frappés, de fait et de droit, de l'excommunication majeure. Nous exhortons les pieux fidèles à ne pas assister au saint sacrifice célébré par ces hommes, à ne pas se faire administrer les sacrements par eux, mais à éviter leur fréquentation et leur conversation, afin que le mauvais levain ne gâte pas la bonne pâte.

» Au milieu de ces tribulations, votre intrépidité et votre persévérance ont procuré une grande consolation à Notre douleur. Le reste du clergé et les fidèles vous ont imités, vénérables frères, dans la pénible lutte qui est engagée. Leur fermeté dans la sauvegarde des droits et des devoirs catholiques est si grande, la conduite de chacun est si louable, qu'ils ont attiré sur eux les yeux de tous les hommes, même de ceux qui sont les plus éloignés, et ont excité leur admiration. En pouvait-il être autrement? Aussi grand est le malheur des soldats qui ont perdu leur chef, aussi grande est la gloire de l'évêque qui sert à ses frères d'exemple dans sa foi.

» Que ne pouvons-nous vous accorder quelques adoucissements dans vos tribulations ! Mais en renouvelant et affirmant de nouveau Notre protestation contre tout ce qui est contraire à la constitution de la divine Eglise et de ses droits, et contre la force dont on a si injustement usé à votre égard, Nous vous assurons que Nos conseils et Nos enseignements, adaptés aux circonstances, ne vous feront pas défaut.

» Que ceux-là qui sont vos ennemis sachent que vous ne faites aucun tort à l'autorité royale, et que vous ne lui portez aucun préjudice, en refusant de donner à César ce qui est à Dieu, car il est écrit : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

» Qu'ils sachent en même temps que chacun de vous est disposé à payer son tribut à César et à lui obéir en tout ce qui est du pouvoir

civil, non pas par la force, mais selon votre conscience. Ayez donc bon courage, et continuez, comme par le passé, à remplir les deux devoirs et à obéir aux lois divines, car votre mérite sera grand, puisque vous aurez la patience et que vous ne vous lasserez pas de souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

» Regardez Celui qui vous a précédés dans des tribulations bien plus grandes et qui s'est soumis « à la peine d'une mort pleine d'outrages, afin que ceux qui croient en Lui apprennent à fuir les faveurs de ce monde, à ne pas reculer devant les terreurs, à aimer les tribulations par amour de la vérité, à craindre et à fuir les douceurs de la terre. »

» C'est Celui qui vous a rangés dans la ligne de bataille, qui vous accordera aussi la force nécessaire pour le combat. C'est en Lui que repose notre espoir : soumettons-nous à sa volonté et implorons sa miséricorde. Vous voyez que ce qu'il a prédit est déjà arrivé : Ayez donc confiance, Il vous accordera tout ce qu'il a promis. Dans le monde, vous aurez des tribulations, mais il a vaincu le monde !

» En ayant foi dans cette victoire, Nous implorons humblement le Saint-Esprit de vous accorder paix et grâce. Comme preuve de Notre amour particulier, Nous vous accorderons de tout Notre cœur, ainsi qu'au clergé entier et à tous les fidèles confiés à votre garde, Notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 février de l'année 1875, et de Notre pontificat la vingt-neuvième.

» Pius, PP. IX. »

Pie IX, trois mois après, pour relever encore le courage des catholiques allemands, offrit la dignité de cardinal à Mgr Ledochowski, alors dans les prisons de l'empire prétendu évangélique, et le noble captif eut le courage d'accepter. Sa nomination, en effet, reportait naturellement la pensée sur celle de Jean Fisher, évêque de Rochester, lorsqu'il était prisonnier dans la tour de Londres, pour n'avoir pas voulu sanctionner le divorce de Henri VIII et reconnaître la suprématie royale dans les questions religieuses. Henri VIII furieux s'écria : « Le Pape lui envoie un chapeau, mais moi j'aurai soin qu'il

ne puisse s'en couvrir. » Et de fait il lui fit trancher la tête. Les temps, en Prusse, ne paraissent pas venus où un tyran puisse faire des martyrs par le fer et l'échafaud; mais s'il plaisait à la force brutale enivrée d'aller jusque-là, les Fisher du dix-neuvième siècle ne reculeraient pas plus que ceux du seizième.

Mais chasser des évêques et des curés, ce n'est rien, si l'on ne trouve le moyen d'en mettre d'autres à leur place, et de les faire accepter des populations. On ne conçoit pas comment des politiques aussi avisés que ceux qui dirigent les affaires de la Prusse, ont pu commettre la faute de n'y pas songer à l'avance (1). Or, malgré toutes leurs recherches et leurs promesses, ils n'avaient encore trouvé, au bout de cinq ans, que deux prêtres qui consentissent à accepter des cures conférées par eux. La Providence a joué ce tour à M. de Bismarck, que tous les mauvais prêtres, tous ceux sur lesquels il pouvait compter pour créer un schisme dans l'Eglise, vinssent précisément, et cela avec son approbation et ses encouragements, de sortir de l'Eglise pour passer aux Vieux catholiques.

Les deux intrus, installés par la gendarmerie dans deux paroisses du grand duché de Posen, se virent immédiatement frappés de l'excommunication religieuse. Le gouvernement eut beau punir de la prison Mgr Kozmian, auteur présumé de cette excommunication, et faire le vide autour des deux paroisses des apostats, en exilant tous les curés voisins, afin de créer ainsi deux noyaux schismatiques. Les fidèles fuient les églises profanées et font le vide, eux aussi, autour des prévaricateurs.

D'admirables apôtres, recrutés dans les rangs des séminaristes qui ont reçu l'ordination sacerdotale aux approches de la tempête, ou plus récemment, à l'étranger, s'en vont clandestinement, comme en pays de mission, travailler à la moisson du Seigneur, entrant dans les maisons que leur arrivée change en églises, catéchisant, consolant, confessant les fidèles que la persécution a rendus orphelins. On les arrête, on les reconduit à la frontière : ils reviennent

(1) Cette double réflexion n'est pas de nous, mais de M. Renan, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes,* où il constate et, au fond, déplore l'erreur de M. de Bismarck.

par le train suivant; on les emprisonne : ils reviennent dès qu'ils sont libres. On se croirait dans la primitive Eglise, où, fidèle à la lettre et à l'esprit de l'Evangile, l'apôtre ne portait ni sac, ni bourse, ni chaussure. Malheureusement la fermeture des séminaires rend difficile le recrutement de nouvelles vocations. Dieu y pourvoira (1).

(1) On nous communique une lettre qui peint bien la situation et les dispositions du jeune clergé. Elle est datée des derniers jours de 1875 et signée d'un prêtre du grand duché de Posen, qui, à peine ordonné, s'est vu forcé immédiatement de revêtir l'uniforme prussien, les saints ordres ne dispensant plus du service militaire.

« Il m'est bien pénible de n'avoir pu vous écrire plus tôt, faute de temps..... Aujourd'hui mon service devient moins lourd; je me prépare à passer mes examens d'officier. L'exercice, les marches forcées, la gymnastique, tout cela, quoique très-fatigant, a eu d'un autre côté l'avantage de fortifier ma santé, et maintenant je me sens fort et bien portant, capable, je l'espère, de supporter à l'avenir les privations et les difficultés inhérentes à la vocation de missionnaire. Je compte les journées, et chaque soir je remercie Dieu d'être plus près du jour où je quitterai le joug militaire. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu lieu de voir que mes chefs persécutent en mon indigne personne le caractère ecclésiastique. Messieurs les officiers sont très-polis à mon égard, aussi ne leur donné-je aucun sujet de mécontentement. Quant à nos pauvres paysans, enrôlés ici en grand nombre, ceux-ci se réjouissent quand je les accompagne à l'église, ou bien encore quand je leur lis en polonais les articles de la guerre pendant l'appel. Ils m'appellent toujours : « *Jegomose* » (Votre Révérence), et ne peuvent comprendre comment il se fait que Sa Révérence soit obligée de faire le service militaire tout comme eux. Ces pauvres gens sont bien malheureux, ne sachant pas un mot d'allemand, tandis que leurs supérieurs ne connaissent pas la langue polonaise : de là des malentendus, suivis de coups, de jurements et de vociférations qui remplissent l'air et ne peuvent guère donner une idée flatteuse de la civilisation de ces Allemands qui se disent civilisateurs par excellence. Et l'exemple vient d'en haut sous ce rapport. Au commencement de cette nouvelle existence je ne pouvais m'y faire; maintenant je m'y suis résigné, m'armant de patience avec le secours de Dieu; mon bréviaire me calme et me rappelle où je puis chercher de la consolation. Quand vient le dimanche, je sens un bonheur véritable, il me semble alors descendre aux catacombes pour célébrer le saint sacrifice. Il y a ici une vieille église enlevée autrefois à des religieux de Saint-François, où le service divin ne se célébrait plus que les jours de fête.

» Après m'être entendu avec le curé de la ville, c'est là que chaque dimanche j'ai le bonheur suprême d'offrir les divins mystères en cachette et à portes closes. Un bon petit garçon vient me servir la messe; dans la rue, il fait mine de ne point me connaître, puis il me suit et prépare tout avec joie pour la célébration des divins mystères. Il faudrait vraiment que M. de Bismarck vît alors avec quel dédain il jette dans un coin mon uniforme et mes armes, les remplacant avec le plus grand respect par les ornements ecclésiastiques. Je n'ai

M. de Bismarck entrevoit enfin un échec. Ses journaux si souples, si serviles envers lui, que lui-même les a gratifiés de l'épithète peu flatteuse de *reptiles*, conviennent que pour cette œuvre, à laquelle cinq à six mois de rigueurs devaient d'abord suffire, ce ne sera peut-être pas assez d'une ou deux générations, et ni l'empereur ni son ministre ne sont immortels. L'Eglise est une enclume qui a usé bien des marteaux; elle usera encore celui-là (1).

pas pu, cependant, si bien garder mon secret qu'il ne soit découvert par de bonnes Sœurs de charité qui demeurent tout à côté. Elles viennent entendre la messe, et ne me laissent point partir sans déjeûner ensuite. Les pauvrettes ont rendu de nombreux et éminents services à toute la contrée, en servant et soignant les malades, ce qui ne les empêchera pas d'être expulsées de chez elles, et même de leur patrie, d'ici à quelques jours.

» Vendredi dernier, plusieurs prêtres du voisinage ont paru devant le tribunal et ont tous été condamnés à diverses peines pour avoir prêché ou confessé dans les paroisses limitrophes, dont les curés sont exilés ou en prison.

» Je vous ferais rire si je vous racontais comment on évalue par thalers la valeur approximative des actes du culte qui attirent les foudres du gouvernement. M. l'abbé Thomas Muszynski a été condamné à douze mois de prison pour cinquante-trois messes basses. L'abbé Volinsgi, curé d'Oporowo, à quatre thalers d'amende pour un sermon prononcé en dehors des limites de sa paroisse. L'abbé Rakowski à un thaler par tête de pénitents confessés à la fête patronale de Borek. L'abbé Merkel au bannissement pour avoir béni des œufs de Pâques à Xions, dans les limites de l'autorité du curé schismatique qui y est installé. Mais le peuple tient bon, et vainement on condamne à des six ou dix mois de prison des ouvriers accusés d'avoir appelé « apostat » un prêtre vieux catholique. Les malades se font porter sur le territoire des paroisses encore pourvues de pasteurs légitimes, afin de recevoir les sacrements de leurs mains... Vous connaissez le scandale de Mogilno. Le curé Suszczynski a passé publiquement aux *vieux,* afin de pouvoir se marier. Sa paroisse s'est levée comme un seul homme pour réclamer un autre pasteur et déclarer qu'elle ne ne voulait plus avoir aucun rapport avec un excommunié. Mais les lois de mai établissent que tout prêtre passant au vieux catholicisme garde les fonctions et bénéfices qu'il possédait comme catholique. M. Suszczynski a le peu enviable privilége d'être le premier à profiter de cette disposition perfide, mais presque inoffensive en réalité, puisque, s'il plaît à Dieu, il sera le seul... »

(1) Il circulait à Munich, en 1874, une caricature vraiment ingénieuse et caractéristique. Elle représentait le chancelier prussien s'efforçant, au moyen d'un canon Krupp en guise de levier, de renverser une église, emblême du catholicisme. Sur ces entrefaites, Satan arrive.

La gravure était accompagnée du dialogue suivant :

Satan. — Mon ami, que faites-vous là ?

Bismarck. — Cette église me gêne, je veux la renverser.

Satan. — Certes, elle ne me gêne pas moins ; depuis dix-huit siècles je suis

D'autre part, l'Allemagne du sud répugne de plus en plus à entrer dans la prétendue « lutte civilisatrice. » Le roi Louis II, de Bavière, a beau considérer comme non avenues les majorités franchement catholiques que lui envoie son peuple, refuser de recevoir leurs adresses et leurs députations et maintenir un ministère qui n'a pas leur confiance : la Bavière échappe moralement à M. de Bismarck. Louis II pourra consommer la ruine de sa maison presque millénaire; il pourra justifier jusqu'au bout la prédiction de son oncle : « Si celui-là règne, il sera le dernier roi de Bavière; » mais il ne réussira point à pervertir son peuple (1).

La persécution n'aura cependant pas été inutile. M. de Bismarck, sans le vouloir, a épuré dans son pays le clergé, qui en avait besoin, jeté l'épiscopat dans les bras de la Papauté, resserré les liens des évêques entre eux et avec les fidèles, et ramené à une plus saine et plus modeste appréciation d'eux-mêmes les catholiques allemands qu'infatuait, comme le reste de leurs compatriotes, l'idolâtrie de leur génie allemand et de leur pauvre science allemande.

Mais, en attendant, la politique prussienne aura accumulé bien des ruines en tous lieux. « Elle ne se contente pas de nous poursuivre en Prusse, disait Pie IX (2), elle excite et par ici, et par delà les Alpes, ces gouvernements qui se disent catholiques et qui l'ont précédée dans cette honteuse carrière d'oppression religieuse;

à la besogne pour l'ébranler. Si Votre Excellence y réussit, je m'engage à me démettre de mes fonctions en sa faveur.

(1) Nous l'avons remarqué ailleurs : Louis II n'est qu'un instrument aux mains d'une faction. « Louis l'artiste, » disent les Prussiens, ses flatteurs intéressés, « Louis l'enfant, » ajoutent ses sujets avec une commisération touchante, qui renferme plus de tristesse que de colère. Le trait suivant suffira à peindre Louis II. En 1875, le 25 août, il fit à Reims un voyage qui intrigua vivement le public. Quel pouvait être son dessein ? Assister au Congrès catholique qui se tenait alors dans cette ville ? Recueillir les souvenirs de saint Louis, son patron, ou ceux de Clovis et de saint Remy, fondateurs d'une monarchie, ou ceux de Jeanne d'Arc, libératrice d'une nation opprimée par l'étranger? Ne venait-il pas plutôt pour reconnaître et étudier les champs de bataille de 1870 !... Il venait tout simplement s'assurer par ses yeux si son peintre de décors avait rendu exactement, sur une toile de théâtre, l'aspect de la vieille basilique rémoise.

(2) 10 janvier 1875.

elle les excite, dis-je, à poursuivre plus hardiment dans la voie des persécutions, et ces gouvernements obéissent. Dieu se lèvera un jour, et, se tournant vers l'oppresseur protestant, il lui dira : Tu as péché et gravement péché; mais ces gouvernements catholiques, sur quelque continent qu'ils se trouvent, ont plus gravement péché encore : *Majus peccatum habent.* »

Nous avons raconté la confiscation à Rome de plus de cent monastères, couvents ou établissements d'instruction publique, avant la fin de 1873. Celle du collége romain et l'expulsion des PP. jésuites, ses propriétaires, fut consommée en 1874. On établit à leur place un lycée, et l'on abattit la belle sculpture de marbre où était gravé le saint nom de Jésus, et qui ornait la porte, pour y mettre l'écusson en bois de Victor-Emmanuel. Le général La Marmora prit devant Dieu et devant l'Europe la responsabilité de cet acte que tous les honnêtes gens qualifièrent.

Pour assaisonner le vol, on y ajouta une pointe d'ironie que les Piémontais seuls trouvèrent plaisante. On proposa aux professeurs du collége romain de continuer leurs leçons, mais comme fonctionnaires du gouvernement italien, et après avoir reçu, au préalable, des diplômes d'une université laïque. Se figure-t-on les PP. Secchi, Franzellin, Tarquini et tant d'autres, qui sont les premiers professeurs du monde, assis sur les bancs, devant des examinateurs piémontais quelconques? La pauvreté de Pie IX donna asile à la science. Les jésuites dispersés se réunirent, quoique fort à l'étroit, dans les salles du séminaire américain et dans celles du collége germanique; ils y continuèrent ces cours internationaux, les plus étendus qui aient jamais existé (1).

Les nouveaux venus n'osèrent cependant pas chasser le P. Secchi de son observatoire.

Mais ce qu'on n'aurait jamais attendu, c'est que les spoliateurs portassent les mains sur les biens des basiliques de Saint-Pierre et de Latran, réservées par eux expressément au Saint-Siége, et jusque sur les biens de la Propagande.

(1) Rome comptait, en 1870, cent soixante-huit colléges ou écoles publiques,

Ils ne les annexèrent point comme les autres, purement et simplement, mais ils créèrent une junte ou commission, appelée liquidatrice, qu'ils chargèrent de transformer en titres de la rente nationale toutes les propriétés immobilières ecclésiastiques non confisquées. Les titres de rente n'ont qu'une valeur éphémère, tout le monde en convient; leur taux est variable, et l'Italie, qui a déjà fait une banqueroute partielle en réduisant l'intérêt qu'elle s'était engagée à payer à ses créanciers, arrivera tôt ou tard à une banqueroute complète, personne n'en doute. Les titres de rente substitués par force aux biens immeubles, vaudront alors ce que valent les assignats de la première république française.

pour une population de 220,000 âmes. Le nombre des élèves y était de vingt mille enfants : il se décomposait ainsi :

Elèves internes des séminaires et des colléges	703
Elèves suivant gratuitement les cours des écoles	5,555
Elèves payant une légère rétribution	1,603
Total.	7,941
Jeunes filles internes élevées dans les conservatoires ou refuges.	2,986
Elèves externes gratuites.	6,523
Elèves externes payantes.	2,871
Total.	11,380
Total général.	19,321

(Statisque publiée en 1870 par les soins de Son Eminence le cardinal vicaire.)

Mais on remarquera que dans ce chiffre ne sont pas compris les orphelins et orphelines de Saint-Michel, de Termini, et autres hospices publics. Tout compte fait, on arrive à une proportion de un écolier sur 10 habitants, proportion équivalant à celle que l'on obtient à Paris en se basant sur les mêmes éléments.

Depuis l'invasion, les écoles *sans Dieu* établies par la Révolution n'ont entravé qu'en partie le mouvement d'accroissement imprimé aux écoles par le gouvernement de Pie IX. Si, dans certains quartiers pauvres, quelques malheureux parents ont cédé aux menaces du bureau dit de Charité, ou aux attraits de primes pour eux-mêmes et d'un déjeûner gratuit pour les enfants, la plus grande partie du peuple romain résiste encore, et plusieurs écoles chrétiennes ont même vu s'augmenter considérablement, depuis 1870, le nombre de leurs élèves.

Tout récemment, des impies étaient venus établir une école près du Vatican, au *Borgo;* ils employaient tous les moyens en leur pouvoir pour y attirer les enfants des pauvres. Un ecclésiastique plein de zèle, M. l'abbé Louis Minocchesi, alarmé de voir l'erreur se répandre dans ce quartier, a réussi à arracher quelques-uns de ces malheureux aux périls qui menacent leurs âmes, et malgré les menaces des maîtres de perdition, il continue son œuvre sainte.

D'autre part, la dotation constituée à la Propagande par la générosité des siècles n'était point destinée à l'usage des Romains, ni de l'Italie, ni d'aucun pays catholique; elle avait pour objet l'entretien des missions lointaines : le nom même de l'institution en fait foi, et personne ne le contesta. Mais le cardinal Franchi eut beau déférer la question aux tribunaux; les considérants de l'arrêt furent pour lui et la décision contre. Les biens de la grande institution universelle, ainsi que ceux des chapitres, furent vendus aux enchères publiques, et la confiscation, non immédiate mais à terme, fut accomplie.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel montra encore, d'une autre manière, ce que valait sa fameuse loi des garanties, et combien il est aisé de grossir les promesses quand on n'a pas l'intention de les tenir.

Par les articles 15 et 16 de cette loi, il a renoncé aux droits royaux des anciens souverains pour les nominations et propositions aux fonctions ecclésiastiques; il a dispensé les évêques de prêter serment au roi et aboli formellement l'*exequatur* pour la publication et l'exécution des actes de l'autorité ecclésiastique. Des prescriptions aussi claires et d'apparence aussi solennelle semblaient inviolables. Néanmoins, sur cent cinquante-six évêques italiens que Pie IX a nommés depuis le début des invasions piémontaises jusqu'au mois d'août 1875, cent trente-sept ne furent pas reconnus par l'autorité civile, faute d'*exequatur* sollicité et obtenu par eux. Le ministère ne s'en tint pas là. A partir de cette date, il résolut de ne plus accorder d'*exequatur* et d'expulser de leur résidence épiscopale tous ceux qui en seraient dépourvus. Ainsi, non-seulement il leur retient leurs traitements et confisque les revenus que la piété des fidèles avait constitués pour leur entretien, sous le titre de « mense épiscopale, » mais ses gendarmes et les agents de sa police ne sont occupés, depuis plusieurs mois, qu'à aller prendre les évêques chez eux et à les jeter dans la rue. Un trait de génie fiscal, plus admirable encore, et qui ne pouvait venir qu'à des Italiens, c'est la prétention de soumettre à l'impôt de la richesse mobilière les aumônes que ces évêques spoliés peuvent recevoir du souverain Pontife, aussi spolié

qu'eux, c'est-à-dire des catholiques étrangers, et de battre ainsi monnaie avec l'argent de ceux qui, voyant le fisc ne pas remplir ses obligations, tâchent de les remplir à sa place (1).

Vers le même temps commença à être appliquée la loi qui incorpore dans l'armée active tous les jeunes séminaristes, quand même ils seraient déjà engagés dans les ordres. Désormais l'Eglise italienne ne peut plus recruter son clergé que parmi les invalides, réformés pour défaut de constitution, ou parmi ceux qui, miraculeusement, auront conservé leur vocation après quatre ans de vie de caserne.

Telle est la liberté qu'on laisse à l'Eglise, à tous les degrés de la hiérarchie, dans un pays où la constitution, ou statut fondamental, déclare que « la religion catholique est la religion de l'Etat. »

Mais la vérité persécutée se venge en laissant à elles-mêmes les sociétés persécutrices. Dans ces sociétés, la vertu, le respect de l'autorité et des lois ne tardent pas à diminuer, ainsi que la sécurité publique, et souvent l'Etat reconnaît, mais trop tard, qu'en voulant atteindre l'Eglise, c'est lui-même qu'il a frappé.

Depuis l'inauguration de la fameuse *lutte civilisatrice*, le socialisme grandit en Allemagne au point d'effrayer M. de Bismarck. Quant à l'Italie révolutionnaire, en même temps qu'elle fermait ses couvents et ses colléges catholiques, elle s'est vue obligée de multiplier non-seulement ses casernes, mais ses prisons. Ces dernières bientôt n'ont suffi sur aucun point de son territoire. La progression des crimes et délits a été si rapide que, d'après les statistiques officielles, dans la

(1) Voici une lettre du percepteur des impôts de la province de Forli à l'évêque de Sarsina :

« Césène, 22 juillet 1875.

» A la fin du mois courant expire le délai fixé pour la déclaration des reve-
» nus de richesse mobilière ; après ce terme la loi soumet les retardataires à
» une surtaxe de moitié. Je crois, en conséquence, devoir transmettre à Votre
» Excellence le bulletin ci inclus pour qu'elle y puisse consigner, s'il y a lieu,
» les titres de ses revenus, parmi lesquels elle devra comprendre le montant
» de ce qui pourrait lui être alloué par le Saint-Siége.

» Agréez, etc.

» *L'agent :* P. VESTI.

» A Mgr Tobie Masacci, évêque de Sarsina (Romagnes). »

seule province de Rome, on en a constaté et déféré aux tribunaux 7,293 en 1874, ce qui fait juste le double de ce qu'on avait à juger sous l'administration pontificale. Pour le royaume entier, il existe 84,000 prisonniers ou détenus, c'est-à-dire, 35,000 de plus qu'en France, dont la population générale est plus grande d'un tiers, et quatre fois plus que dans la Grande-Bretagne, dont la population est au moins égale à celle de l'Italie unifiée.

Mais ces résultats ne sauraient surprendre, quand on songe que c'est au nom de Victor-Emmanuel que l'on rend aujourd'hui la justice en Italie, et qu'on y réprime la fraude et le vol (1).

A Rome, les avocats, les juges, les journalistes même les plus révolutionnaires, sont assassinés par la vengeance privée, en plein jour, dans la rue ou dans leurs cabinets, sans qu'on ose trouver les coupables. Dans les Romagnes, on a eu à poursuivre une association d'assassins, dont la plupart étaient gens bien élevés et propriétaires. Mais la situation la plus déplorable est celle de la Sicile. Là, une vaste société de brigandage, nommé la *Maffia,* tient l'île entière sous le joug de la terreur. Renforcée d'un grand nombre d'anciens garibaldiens, qui se trouvent sans occcupation depuis 1870, et tolérée pendant longtemps en raison de complicités anciennes, la Maffia s'est débarrassée d'une autre société rivale, la *Camorra,* par l'assassinat successif, à Palerme seulement, de vingt-trois de ses chefs. Et tous ces crimes restent impunis, personne n'osant déposer contre les coupables.

(1) Le nouveau Code civil du royaume d'Italie semble, du reste, avoir eu pour but d'effacer la notion du droit et de légitimer tous les vols passés, présents et futurs dont est sorti ce royaume. L'article 710 déclare naïvement que « la propriété s'acquiert par la possession. » L'art. 433 dit : « Les biens des établissements civils ou ecclésiastiques, ou autres personnes morales, leur appartiennent en tant que les lois du royaume leur reconnaissent la capacité d'acquérir et de posséder. » En d'autres termes, ces biens n'appartiennent pas au propriétaire, mais à l'Etat. Et de fait, par l'art. 434, qui vient après, l'Etat s'empresse de faire, à leur égard, acte de propriétaire : « Les biens des instituts ecclésiastiques, dit cet article, ne peuvent être aliénés sans l'autorisation du gouvernement. » C'est ce qui s'appelle mettre d'avance la main sur toutes les acquisitions éventuelles de l'Eglise. La proie attendra le bon plaisir du voleur ; le gendarme est là pour l'empêcher d'échapper. On ne saurait pousser la précaution plus loin que ces législateurs subalpins.

Le désordre moral n'est guère moindre dans les sphères gouvernementales, ce qui le prouve, c'est la dilapidation des finances de l'Etat. En 1861, les Italiens payaient une moyenne de 25 francs de contributions par tête; quinze ans plus tard, à la fin de 1875, la moyenne atteignait presque 80 francs. En 1861, les dépenses collectives des sept états d'Italie montaient à 571 millions; aujourd'hui elles montent, dans l'Italie unifiée, à 1 millard 600 millions. Le déficit n'a cessé de grandir, en dépit du milliard de biens d'église confisqués et vendus, des chemins de fer aliénés, des tabacs hypothéqués et de la réduction des intérêts. Les dettes publiques des anciens Etats (dettes dont la plus grande partie revient au Piémont), s'élevaient, en 1861, à 2,437,379,748 francs; la dette publique, tant ordinaire qu'extraordinaire de l'Italie unifiée, formait à la fin de 1872, un total de 10,832,274,122 francs. Elle s'est augmentée encore depuis. Ajoutons qu'il ne reste plus rien à séculariser, plus rien à hypothéquer, et que le mouvement de l'industrie et du commerce à l'intérieur, est loin de progresser; la preuve en est dans la décroissance effrayante des recettes des divers chemins de fer, chemin Victor-Emmanuel, chemins romains, chemins de l'Italie centrale, chemins lombards, tous funestes aux spéculateurs étrangers.

On espérait trouver une ressource momentanée dans la flotte achetée à grands frais sur tous les chantiers de l'Europe, de 1859 à 1866. Cette flotte, entièrement discréditée par sa défaite de Lissa, fut mise aux enchères, en 1875, pour être revendue au plus offrant. Sauf un bâteau à vapeur, le *Roma*, enlevé au Saint-Père, pas un des trente-trois navires qui la composaient ne trouva d'acquéreur. On recommença l'opération en 1876, en baissant les mises à prix. La flotte fut enfin dépecée, pour la plus grande partie, comme vieux bois. On aura bien pu retirer ainsi 4 à 5 millions, de ce qui en avait coûté de 700 à 800; mais il faudra racheter une nouvelle flotte.

Rome devait se transformer comme une construction féerique sous la main des architectes subalpins. A les entendre, ils allaient faire sortir, des terrains déserts qui entourent la cité, une troisième

ville qui, par sa splendeur et son étendue, laisserait bien loin derrière elle la Rome des Césars et celle des Papes. Ces beaux rêves, après avoir séduit quelques capitalistes crédules, se sont envolés. Il ne reste de tant de promesses que l'accroissement de la dette municipale et des charges des contribuables, une multitude de plans à peine ébauchés, et une centaine de maisons inachevées, isolées et déjà en ruines, faute de locataires.

Il en pourra cependant rester quelque chose de plus, si l'occupation se prolonge; nous ne saurions en disconvenir. Mgr de Mérode disait, dès 1860 : « Ils viendront; ils bâtiront, ils agrandiront la ville, pour qu'elle puisse contenir tous les pèlerins de l'avenir, et puis ils s'en iront. » Ainsi vinrent les Français au commencement de ce siècle. Ils déblayèrent les cirques de la Rome ancienne, restaurèrent quelques monuments, réformèrent l'administration, et puis ils s'en allèrent.

Les finances municipales de Rome, naguère prospères, sont en voie de descendre au niveau de celles de l'Etat. La population de la ville qui, dans les vingt-quatre années du règne temporel de Pie IX, s'était élevée de 180 à 220 mille âmes, n'a guère augmenté depuis que de 15 à 20 mille, chiffre inférieur au nombre des employés et fournisseurs piémontais ou florentins, arrivés avec leurs familles. En effet, tous les emplois dans Rome sont aux mains de nouveaux venus. Les vrais Romains se sont vu évincer de partout, et sans trop de déplaisir.

Le 30 janvier 1876, Pie IX reçut ses employés, démissionnaires au 20 septembre 1870. Il s'en trouvait plus de mille présents à cette audience, tous encore en disponibilité.

Aussi la situation n'a-t-elle pas changé. Victor-Emmanuel et les siens sont aussi étrangers à Rome que le jour où ils y entrèrent par la brèche de la porte Pia. Les journaux italianissimes se plaignaient encore, tout récemment, de la trop grande modestie des réceptions royales du 1er janvier 1876. « Les ministres, disait la *Libertà*, devraient pourvoir à ce qu'elles eussent un peu d'entrain et de solennité; ils devraient se rappeler dans quelle ville nous sommes. » On ne pouvait mieux dire, surtout après les audiences splendides du

Vatican à la même date. On constatait ainsi, une fois ne plus, combien est anormale la coexistence de deux souverains dans une même ville. Le Pape y perd de son indépendance, mais le roi y perd de son importance et de sa dignité. C'est ce qu'avait compris Constantin lorsqu'il se transporta à Byzance.

Rome, comme le déclara un jour en plein parlement un ministre des finances, M. Sella, Rome est pour l'Italie révolutionnaire une « cité répulsive, *una città ripulsiva.* » Les élections du mois de juin 1875 l'ont bien fait voir. Sur 16,439 électeurs, 4,113, c'est-à-dire le quart, se présentèrent au scrutin.

Ici, qu'on nous permette une observation. Nous la formulons avec tout le respect possible; mais l'historien doit, avant tout, dire la vérité, ou ce qui lui paraît être la vérité.

Pie IX, dès le début des entreprises piémontaises, traça leur conconduite aux catholiques annexés malgré la foi des traités : « *Ne elettori,* leur dit-il, *ne eletti :* ni électeurs, ni élus. » Ce fut une noble formule de protestation, mais ce fut une faute politique. L'abstention, sur le terrain électoral, ne profite jamais qu'aux adversaires, surtout quand elle se prolonge.

Les catholiques italiens, lorsqu'ils se décidèrent à prendre part aux élections purement municipales, en 1872 et 1875, montrèrent qu'ils pouvaient vaincre. Ils l'emportèrent à Venise, à Florence, à Palerme, à Modène, à Gênes, à Vérone; or les grandes villes, en Italie, comme ailleurs, sont plus hostiles à l'Eglise que les populations rurales.

S'ils ne se fussent pas écartés systématiquement des urnes électorales politiques depuis 1860, la situation eût changé de tout au tout; la majorité dans les Chambres eût été catholique, et la droite s'y fût composée d'autre chose que d'anciens ministres récompensés pour avoir trahi leurs souverains.

Sans doute, il faut le reconnaître, la conscience ne permettait pas aux catholiques de prêter le serment exigé par l'usurpation; mais était-ce un motif pour ne pas se faire élire? Le grand O'Connel, en des circonstances identiques, ne le pensa point, et l'émancipation d'un peuple fut le fruit de son audace.

Si la majorité des élus de la nation, en arrivant à la porte du Palais législatif, eût refusé le serment au roi révolutionnaire, et que, renvoyée devant les électeurs, elle fût revenue pour le refuser encore, pense-t-on qu'une telle manifestation fût restée sans influence sur le cours des événements ?

CHAPITRE XXV.

SITUATION DU MONDE VIS-A-VIS DE PIE IX. — SUISSE. — RUSSIE. — ORIENT.

En entrant dans la voie de l'oppression des minorités catholiques, les protestants de la Suisse, coalisés avec les libres-penseurs, avaient à choisir entre deux modèles : la Prusse avec ses violences emportées, ou l'Italie avec ses violences doucereuses, les empereurs païens de Rome ou Julien l'Apostat. Leur tempérament les entraîna bien vite à la suite de Bismarck. De race germanique pour la plupart, ils n'avaient ni la finesse, ni la patience italienne, et n'étaient pas capables de se mettre à genoux pour dépouiller ou pour frapper comme dans la terre classique de « l'Eglise libre dans l'Etat libre. »

Ils pressentaient en outre, instinctivement, que la Prusse ne serait pas toujours toute puissante, ou pas toujours persécutrice, et qu'il fallait se hâter.

Ils prirent prétexte, comme le prince de Bismarck, de la promulgation du Concile du Vatican, qui avait changé, disaient-ils, et dénaturé l'Eglise catholique. Ils s'efforcèrent, eux aussi, d'organiser chez eux la nouvelle secte des vieux catholiques, de la faire prédominer, de lui attribuer les biens et les droits des catholiques sans épithète ; enfin, par un renversement de sens des mots, qu'ils feraient sanctionner par le vote populaire, ils se proposèrent de traiter les catholiques en dissidents, et les nouveaux hérétiques en catholiques, si bien qu'on détruirait d'autant mieux le catholicisme qu'on aurait l'air de le protéger davantage. Tel fut, en quelques mots, leur plan de campagne.

Le dévouement du clergé et la constance des fidèles déjouèrent ce calcul. Pas un seul apostat ne s'est rencontré dans le clergé de Genève, pas un dans le clergé de Berne, qui ont le plus souffert.

Mais un élément qui a manqué à M. de Bismarck, y suppléa. Ils avaient à côté d'eux un autre clergé parlant la même langue, le clergé de France. Sur cinquante mille prêtres qui le composent, on ne pouvait manquer, avec de l'argent, de trouver trente ou quarante moines défroqués ou curés interdits par leurs évêques. On les trouva, et l'on ne rougit pas d'expulser tous les prêtres nationaux, afin de livrer la place à ces étrangers. O sanglante ironie des faits ! Cet exil universel des nationaux et cette invasion des étrangers avaient pour objet la fondation d'une église catholique nationale !

La série des mesures oppressives s'ouvrit par la sécularisation de plusieurs abbayes que les révolutionnaires du XVI[e] siècle avaient respectées dans les cantons du nord, et par la confiscation de l'église de Zurich, qui fut dévolue aux Vieux catholiques. Elle se continua par l'expulsion de M[gr] Mermillod, évêque d'Hébron et coadjuteur de Genève, et par la destitution de M[gr] Lachat, évêque de Bâle, ce dernier sous un prétexte purement théologique : son adhésion publique aux décrets du Concile. Les soixante-neuf curés catholiques du Jura bernois ayant déclaré, par écrit, qu'ils restaient fidèles à l'évêque de Bâle, furent à leur tour suspendus de leurs fonctions et chassés d'abord de leurs cures, puis du territoire. Comme on n'avait pas assez de prêtres étrangers pour les remplacer, on réduisit arbitrairement le nombre des paroisses de 76 à 28, on régla que les nominations seraient faites désormais par le gouvernement seul, et on supprima d'un trait de plume, et le concordat de 1828 conclu avec Rome, et l'*Acte de réunion* de 1815, par lequel, en incorporant à la Suisse le Jura bernois, auparavant français, on s'était engagé envers la France à un entier respect de la liberté du culte catholique. La France n'était plus en mesure d'exiger l'observation de cet engagement international ; on répondit par l'amende et la prison à ceux qui eurent l'audace de le rappeler.

Le suffrage universel, devenu le *criterium* unique du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, approuva par 69,000 voix contre

18,000, ce qu'on nomma bénignement « la nouvelle organisation du culte catholique dans le Jura bernois. »

Bien que ces chiffres n'eussent par eux-mêmes aucune valeur, le droit n'étant pas une question de chiffres, les gens qui se rappelaient en Europe l'antique et proverbiale honnêteté des gouvernements suisses ne purent s'empêcher de remarquer, avec étonnement, que sur les 69,000 approbations, 66,000 environ devaient être tenues pour nulles. Elles appartenaient à la population protestante du canton de Berne; or, il s'agissait d'une question de foi catholique (1). Les protestants défalqués, restaient 12,000 votants catholiques, les seuls dont il fallût tenir compte. Mais, sur ces 12,000, plus des trois quarts avaient repoussé la loi, et parmi les deux à trois mille approbateurs, il fallait compter deux mille individus au moins, radicaux, francs-maçons, libres-penseurs de petites villes, qui, en ce qui les concerne presonnellement, pratiquent le culte catholique avec la même fidélité que celui de Confucius ou de Brahma. Naturellement, aucun de ceux-là n'avait eu l'idée de se récuser; ils s'étaient tous trouvés théologiens pour la circonstance. Les gens habitués à réfléchir se demandaient si, au lieu et place de ces indifférents, on n'aurait pas dû plutôt admettre au vote les femmes catholiques; car il s'agissait, non de politique encore une fois, mais de religion, et si les libéraux estiment que l'âme de la femme soit inférieure à celle de l'homme, du moins n'ont-ils pas encore osé le dire.

Pour conclure, la signification du fameux plébiscite bernois parut, au fond, entièrement retournée. Le gouvernement proclamait une presque unanimité en sa faveur; les honnêtes gens la virent aussi, cette presque unanimité, mais contre lui.

Ce beau système d'appel au peuple n'en fit pas moins le tour d'une partie de la Suisse, qu'il déshonora. Seulement, à Genève, après qu'une majorité protestante eut créé pour le catholicisme une

(1) Admettrions-nous, par exemple, que pour décider, en France, entre les protestants appelés libéraux et les protestants fidèles à la confession de la Rochelle, et pour déterminer auxquels des deux seront attribués les édifices du culte et les traitements de l'Etat, on consultât la population catholique, et qu'une majorité nécessairement hostile réglât le culte de la minorité, culte qu'elle-même repousse et déteste? Voilà pourtant ce qui a lieu en Suisse.

organisation nouvelle entièrement schismatique, les catholiques furent laissés à eux-mêmes pour l'appliquer. Mais comme aucun catholique véritable ne peut, en conscience, prendre part à cette application, il en résulte que les faux catholiques s'y rendent seuls au scrutin, et que le règlement des questions catholiques s'y est trouvé à la merci de gens qu'on ne voyait jamais dans les églises, et dont pas un, peut-être, n'était en règle avec le devoir pascal.

C'est ainsi qu'on a pu déposséder les catholiques de leur église de Berne, de leurs deux églises de Genève (dont une, Notre-Dame, bâtie avec le produit des souscriptions de la catholicité, n'appartient notoirement ni à la ville, ni au canton de Genève); c'est ainsi qu'on leur a enlevé peu à peu, le plus souvent avec effraction ou à l'aide de fausses clefs, toutes les églises des petites villes ou villages auxquels, en les recevant des mains de la France ou de la Savoie, en 1815, la Suisse avait garanti solennellement, comme au Jura bernois, la liberté du culte catholique.

Les glorieux confesseurs de la foi trouvèrent auprès de Pie IX l'appui et les encouragements les plus capables de les raffermir : « Eh bien! dit le saint Pontife à Mgr Lachat, en se levant pour l'embrasser, lorsque celui-ci vint lui exposer la situation qui lui était faite, eh bien, vous aussi, vous connaissez maintenant la plus grande joie qui puisse être réservée à un apôtre, et cette joie, la voici : *Ibant gaudentes, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati :* ils s'en allaient tout fiers et tout joyeux, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir opprobre pour le nom de Jésus. »

Ils trouvèrent aussi, dans l'hospitalité française, un accueil fraternel dont la France a été déjà abondamment récompensée par les travaux apostoliques de l'un d'eux, Mgr Mermillod. Mais malheureusement pour eux, la France était amoindrie de l'Alsace, limitrophe du Jura bernois. M. de Bismarck se hâta d'interdire aux proscrits le séjour de l'Alsace. Il obtint un décret analogue des cantons suisses voisins, Soleure et Bâle-Campagne, qui, pour lui être agréables, se fermèrent à des concitoyens fugitifs, et de toutes les frontières de la nouvelle Pologne suisse, une seule lui demeura toujours ouverte ; la frontière restée française.

« Ils sont là tristes mais indomptables dans leur courage, écrivait un voyageur ; ils étaient 97 au début ; après deux ans et demi, pas un n'a failli.

» Parfois, ils franchissent, sous des déguisements qui les couvrent à tous les yeux, les frontières de France, et ils reparaissent quelques heures, pendant la nuit, au milieu de leurs troupeaux. Ils administrent les malades ; ils entendent quelques confessions, offrent dans le secret d'un grenier ou d'une cave le saint sacrifice et disparaissent aux premières lueurs du jour.

» Dans un village, c'était l'heure de l'office, la foule remplissait la grange, les cierges étaient allumés à l'autel ; on chantait, et il y avait au front de chacun comme une joie inaccoutumée. Et cependant l'autel était vide. Tout à coup, deux gendarmes se présentent ; ils viennent pour saisir le prêtre qu'on a signalé dans ce village. Ils ne trouvent qu'un peuple recueilli, chantant devant un autel sans sacrificateur. Ils se retirent. La messe se poursuit, et, au son de la cloche, tous se prosternent et prient. Derrière une paroi qui s'appuie à l'autel, le curé est là, caché, disant pour sa paroisse la messe du dimanche, et tous le savent et joignent leurs prières à celles du prêtre.

» Le plus souvent les paroissiens s'en vont, le dimanche matin, un bâton à la main, le vieux livre d'heures sous le bras, à travers la grande route vers la frontière de France. Ils marchent en famille, les enfants en tête, les mères au milieu, les hommes fermant la marche. On cause à mi-voix ; il y a dans cette foule le recueillement naturel qui accompagne l'accomplissement d'un devoir religieux.

» On arrive au village qu'abrite, au delà de la frontière suisse, le drapeau français. On est en France, terre libre, chrétienne, hospitalière. Dans l'église, devenue trop étroite pour ces chrétiens de même race, et naguères de même nation (ce dont leur gouvernement actuel a le tort de les faire trop ressouvenir), le curé proscrit, exilé, monte à l'autel, où lui fait place son confrère empressé. Il prie, et les chants de ses paroissiens se mêlent aux larmes de l'exil, et quand il parle de son peuple retrouvé, il a des accents qui remuent si fort les cœurs, que des sanglots répondent à ses sanglots. Et quand les pauvres

Suisses, après les bénédictions et les adieux, reprennent la route de la terre natale, il semble qu'ils reprennent des chaînes et que la liberté est partout, excepté dans leur Jura.

» Mais de telles protestations importunent le préfet bernois. Aussi, de son omnipotence bien connue, vient-il de défendre ces courses aux frontières de France, et de charger ses gendarmes de verbaliser contre les pèlerins et de les incarcérer. Il sera permis, en vertu de la liberté qui couvre, en Suisse, toute manifestation publique, de faire des cortéges de francs-maçons, de libres-penseurs, de chanteurs avec ou sans instruments, de touristes, de collégiens, le tout avec accompagnement de musique et de drapeaux de toutes formes et de toutes couleurs. Mais la prison pour ceux qui iront aux églises de France !

» Les catholiques savent se dédommager cependant. C'est dans une grange, bien trop étroite pour la foule qui s'y presse, que les fidèles célèbrent les offices chaque dimanche. Le prêtre manque au sacrifice, mais le peuple chante tout d'une voix les cantiques de la sainte liturgie. Un pieux laïque lit l'Epître, l'Evangile, les réflexions d'un bon livre ou bien les instructions écrites que le curé proscrit envoie chaque semaine à son troupeau fidèle; l'assistance est émue, tous versent des larmes. Après midi, les vêpres, le chapelet, remplissent l'heure de la prière.

» Pendant ce temps, les *intrus* appellent en vain à leurs églises spoliées, polluées, solitaires. Plusieurs d'entre eux ne trouvent pas même un enfant pour leur servir leurs messes. Le peuple catholique du Jura couvre d'un mépris immense comme sa foi, les prêtres apostats qui ont chassé les vrais ministres de Dieu; il demeure dans ses granges et prie sous ses hangars. Tous restent fidèles à Dieu, à la sainte Eglise et à leur curé.

» La foi qui sommeillait dans quelques âmes s'est réveillée pleine de vie, et le Jura bernois est plus catholique que jamais. »

Enfin, le conseil central de la confédération fut honteux de la renommée que le canton de Berne faisait à la patrie commune, jadis si libre et si hospitalière. Probablement aussi il s'émut de voir nombre de visiteurs étrangers protester à leur manière en portant ailleurs leurs pas et leur argent. Le gouvernement bernois fut invité

à ouvrir contre les curés catholiques une procédure légale et régulière, ou à les rappeler. La procédure était impossible, faute d'éléments. Les exilés rentrèrent à la fin de 1875.

Ils ne retrouvèrent ni leurs presbytères, ni leurs églises, ni la liberté; mais ils retrouvèrent ce à quoi ils tenaient le plus : les cœurs de leurs ouailles. Ils continuent à remplir leur ministère à la faveur des ténèbres et des précautions les plus minutieuses, et à défier les tracasseries policières, les amendes et la prison, comme naguère l'exil (1).

Le sort des confesseurs de la foi, en Occident, est encore digne d'envie, comparé à celui de leurs émules de courage et de souffrances à l'Orient de l'Europe.

Lorsque Pie IX, promène ses regards sur le monde, comme la sentinelle chargée de veiller sur tout le camp d'Israël, il voit l'épreuve et la désolation à l'état aigu sur beaucoup de points, mais nulle part à l'état chronique et invétéré comme en Russie. Là, on peut dire que la persécution, depuis plus d'un siècle, n'a pas discontinué; c'est un feu qui couve sous la cendre, mais qui jette fréquemment de sinistres lueurs, et pas plus sous Alexandre II que sous Nicolas et Catherine II, l'unité catholique n'a jamais cessé d'y avoir ses martyrs, hélas ! et ses défections plus nombreuses encore.

(1) Le document qui suit est toute une révélation. Il est adressé par un inspecteur des écoles à une régente catholique :

« Mademoiselle,

» Comme fonctionnaire de l'Etat de Berne, vous avez à contribuer de toutes vos forces à ce que ses intentions se réalisent pour la fréquentation du culte. Si votre conscience ne vous permet pas d'aller à l'église reconnue et approuvée par le gouvernement, je vous laisse la liberté de ne fréquenter aucun culte; mais je vous défends d'aller à la grange du curé révoqué, parce que je ne veux pas que vous donniez le mauvais exemple à vos enfants.

» Je vous donne ce conseil pour ne pas être forcé de vous retirer, à son temps, la subvention. Sondez la cause.

» Avec considération.

» *L'inspecteur*, WÆCKI. »

Je vous défends d'aller à la grange... Cette parole doit passer à la postérité et stigmatiser à jamais la conduite du gouvernement bernois dans le Jura. On vole les églises aux catholiques, on relègue leur culte dans *une grange*, et, conclusion finale, *on leur défend d'aller à la grange*.

Ce qui aggrave la situation des catholiques soumis au sceptre de fer des czars, c'est qu'ils appartiennent historiquement, pour la plupart, à l'ancien royaume de Pologne. Le fanatisme religieux s'augmente donc à leur égard d'une haine violente contre une nationalité qui ne veut pas mourir, et dont les débris restent vivaces précisément à cause de sa fidélité à la foi de ses pères. De plus, l'absence de lumière et de liberté où se meut la politique intérieure de la Russie fait qu'on peut tout s'y permettre sans éveiller la pitié ou l'indignation des contemporains, et bien des faits monstrueux échappent à l'histoire, ou lui arrivent tellement mutilés ou effacés par la distance, tellement privés d'échos de la part de la presse prétendue libérale, qu'on hésite à les accueillir comme absolument certains.

Toutefois, en ce qui concerne le silence de la presse libérale, ce motif de doute n'en est pas un pour notre critique. Le despotisme le plus éhonté, quand il s'exerce contre l'Eglise, n'a pas de plus solide allié que le libéralisme. Le Jura bernois est à nos portes; s'il était derrière la Vistule, connaîtrions-nous, par la presse libérale, une seule des atrocités qui s'y commettent? La presse libérale a tout couvert de son approbation ou de son silence.

Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, et les autres évêques déportés en 1863, gémissent encore, après douze ans, dans la prison ou l'exil. Les évêques et curés morts n'ont pas été remplacés; les séminaires demeurent fermés, les églises confisquées violemment par le schisme restent acquises au schisme; le prétendu synode catholique, institué à Saint-Pétersbourg pour régler les affaires religieuses sans être obligé de recourir à Rome, est toujours, aux yeux de l'Etat, l'autorité suprême et sans appel. On annonce, il est vrai, comme prochaine, la reprise de négociations conciliantes du gouvernement d'Alexandre II avec le Vatican; mais rien n'est encore certain. Voilà pour la Pologne proprement dite et les catholiques russes du rite latin.

Mais c'est contre le rite catholique oriental, ou grec-uni, qu'ont porté les plus récents et les plus terribles efforts de la persécution.

Depuis la grande apostasie arrachée par Nicolas Ier, les Grecs-

Unis n'existent plus guère que dans les provinces de Lublin, de Siedlce et de Suwalki, limitrophes de la Lithuanie. Ils y étaient encore, tout récemment, au nombre de quelques centaines de mille, et formaient le petit diocèse de Chelm, dernière épave d'une église qui, au moment du partage de la Pologne, comptait plus de sept millions de fidèles.

Alexandre II, qui a eu l'honneur d'affranchir les serfs dans son empire, et qu'on représente comme un homme fort doux, semblait devoir incliner plutôt vers la tolérance d'Alexandre Ier que vers la politique de fer de Nicolas. Mais il se laissa persuader par l'impératrice sa femme, par la favorite de cette dernière, la fanatique Mlle Bludow, par son ministre de l'instruction publique, M. Tolstoy, et par M. Gromeka, gouverneur de Siedlce, tous acharnés à lui représenter que c'est une anomalie de voir encore, dans ses Etats, une population ruthène en communion avec Rome. Tolstoy et Gromeka reçurent donc l'autorisation de détruire le rite grec-uni, sous prétexte de l'épurer; et quand, par hasard, le cri des Ruthènes opprimés parvient jusqu'à l'oreille impériale, Alexandre II répond lestement, comme à M. Souwarow qui lui représentait les malheurs de la Pologne : « Faites comme moi, n'y pensez pas ! »

Dès l'année 1865, on abolit les chants du Rosaire et la prédication en langue polonaise; on fit enlever les orgues, on défendit l'usage des sonnettes et de l'ostensoir, comme étant d'importation latine. L'évêque de Chelm, Mgr Kalinski, voulut s'opposer à ces changements; on l'exila en Sibérie, où il mourut dans les bras de l'évêque de Vilna, déporté comme lui. On nomma comme administrateur, à sa place, un prêtre du nom de Popiel, âme damnée du gouvernement et tout disposé à jouer le rôle de Siemazko en Lithuanie, sous Nicolas.

Avertis par l'exemple de leurs anciens coréligionnaires de l'Ukraine, de la Wolhynie et de la Lithuanie que l'on avait amenés peu à peu à l'apostasie, toujours sous le prétexte insidieux d'épuration de l'Eglise orientale, les paysans ne voulurent entendre à aucun changement. Dans les paroisses où les ordres du gouvernement furent exécutés, les églises restèrent vides; personne ne

voulait des sacrements distribués par les prêtres ralliés au novateur Popiel, et même, dans beaucoup d'endroits, les paysans refusèrent l'entrée de leurs églises à ces prêtres, dont ils se défiaient, instituant une garde qui veillait jour et nuit aux portes. Le gouvernement s'empressa d'envoyer des troupes pour disperser les récalcitrants à coups de crosse et de fouet; les portes des églises furent forcées, les orgues enlevées, et les réformes opérées. A cette occasion, on tua même, à Koden, trois hommes qui se distinguèrent par leur résistance. Les Russes s'acharnaient surtout contre la dévotion du Saint-Rosaire, qui est particulièrement chère au peuple ruthène. Dans plusieurs localités, les commissaires du gouvernement, Kotow et Turr, réunissaient toute la population, demandant à chacun en particulier s'il continuerait oui ou non la pratique des chants du Rosaire. Toute réponse négative était punie sur-le-champ d'amende variant entre 3 et 25 roubles. On enlevait les vêtements ou le bétail à ceux qui ne pouvaient payer comptant.

Les juifs eux-mêmes se refusaient à acheter des objets si injustement extorqués. Beaucoup de paysans furent à ce propos emprisonnés et torturés par la faim; deux d'entre eux expirèrent en prison. Les femmes montrèrent encore plus d'attachement que les hommes à leur chère dévotion du Rosaire. Dans le village de Ges, on en enferma plus d'un cent dans une seule chambre d'une misérable cabane qui pouvait à peine les contenir; elles y restèrent debout, serrées les unes contre les autres pendant huit jours entiers; elles y seraient mortes de faim, sans la charité des paysans qui leur passaient un peu de pain par les fenêtres. Pour les tourmenter davantage, on avait semé le sol de débris de briques qui leur blessaient les pieds, et on avait versé de l'eau pour bien détremper la terre.

Tandis que les fidèles souffraient de tels tourments, on s'occupait vivement d'éloigner ou d'emprisonner tous les bons prêtres qui se refusaient aux réformes schismatiques. On chercha à les intimider en leur infligeant mille tortures morales. Tantôt on les éveillait en sursaut pendant la nuit pour faire des enquêtes et leur faire subir l'interrogatoire; tantôt on leur assurait que tel ou tel d'entre leurs

collègues avaient abjuré; on finit par déporter en masse en Sibérie les plus récalcitrants, et on les remplaça par des prêtres également uniates, mais prêts à tout, qu'on fit venir de la Pologne autrichienne.

Les paysans, en attendant, ne cessaient de répéter : « Donnez-nous un évêque choisi par Rome, nous lui obéirons; mais nous ne pouvons reconnaître l'administrateur Popiel. »

Le gouvernement jeta alors les yeux sur un certain Kuzienski, prêtre adroit mais sans caractère, dont il était secrètement sûr, mais qui ne s'était compromis par aucun acte contraire à son devoir et aux vœux des populations. Pie IX, trompé par les apparences et impatient de faire cesser le veuvage de l'église de Chelm, agréa la proposition qui lui fut faite d'élever Kuzienski à l'épiscopat. Cette nomination fut saluée avec une joie immense, tant du clergé que du peuple. On crut l'orage passé. Mais on ne tarda pas à reconnaître que le nouvel évêque arrivait avec des intentions perfides, car il s'empressa de confirmer les innovations de Popiel.

Le peuple se soumit, bien qu'à contre-cœur. Kuzienski, après tout, était un évêque légitime, confirmé par le Pape. Mais ce n'était pas sans défiance qu'on le voyait introduire la langue russe dans le culte, tracasser ou interdire les curés trop populaires, donner toutes les cures vacantes à des prêtres venus de Galicie, permettre enfin aux soldats grecs-unis de se confesser à des prêtres schismatiques.

Tout d'un coup on apprit que Kuzienski, abandonnant son poste, se retirait à Lemberg, que Popiel redevenait administrateur diocésain, et que, par son ordre, à partir du 1er janvier 1874, on cesserait définitivement de nommer le Saint-Père à la messe, et l'on supprimerait, dans les églises grecques-unies, tous les usages en désaccord avec ceux de l'Eglise russe, officiellement dénommée église orthodoxe.

Les paysans du gouvernement de Lublin murmurèrent, mais se soumirent. Il n'en fut pas de même en Podlachie. Le peuple cessa de fréquenter les églises. Il baptisait lui-même ses enfants et enterrait ses morts.

Il y eut des résistances invincibles; il y eut des martyrs. Des Cosaques, envoyés en garnison dans les villages, y vivaient aux dépens des habitants jusqu'à ce qu'ils les eussent complétement ruinés ou convertis. Les gens de Rudno, district de Radzyn, à qui l'on imposait chaque jour une contribution de 850 roubles (2,500 fr.), abandonnèrent aux garnisaires leurs biens et leurs habitations et émigrèrent dans les bois, au mois de janvier 1874, au cœur de l'hiver; ils ont juré de ne revenir que lorsque la liberté de conscience leur serait rendue. A Chmalowski, plusieurs uniates, dont trois femmes, succombèrent sous le fouet des Cosaques. A Pratulin, (district de Janow), le peuple, rassemblé dans le cimetière, gardait l'entrée de l'église pour la défendre contre les prêtres apostats. Un colonel allemand, du nom de Stein, qui commandait trois compagnies de Cosaques, somma la foule de se disperser et, comme personne ne bougeait, ordonna de charger les armes. A ce commandement, les habitants se mirent à genoux, les mains levées et la poitrine découverte, entonnant des cantiques. Les soldats tirèrent d'abord en l'air. Le peuple s'écria : « Tirez plutôt contre nous! nous sommes prêts à mourir. » Alors, à un nouveau commandement du colonel, neuf hommes, dans la foule, tombèrent foudroyés sur place, et un grand nombre mortellement blessés; quatre de ces derniers moururent dans les vingt-quatre heures.

Stein, se tournant alors vers les maires des villages voisins, qu'il avait fait venir pour assister à la soumission ou à l'exécution des gens de Pratulin : « Voilà, leur dit-il, comment le czar punit les rebelles! » Les corps des victimes restèrent exposés au cimetière, et l'on forçait les gens à les venir voir.

A Drylow (district de Radzyn), cinq hommes furent tués le même jour et de la même manière qu'à Pratulin. Mais ces spectacles inhumains donnaient des résultats contraires à ceux qu'on avait espérés. La mère d'un des martyrs de Pratulin, Onuphre Wasyleck, ayant reconnu son cadavre, se mit à pleurer; mais sa belle-fille, veuve du mort, s'approcha et lui dit : « Mère, ne le pleurons point; il n'a pas été puni pour des crimes, mais pour sa foi. Oh! que je voudrais mourir comme lui! » L'enthousiasme était tel que les blessés, afin

de souffrir plus longtemps, ne voulaient pas avouer leurs blessures. Une jeune fille, qui avait eu une côte broyée, ne laissa voir son mal que lorsque la gangrène commença à s'y mettre. Depuis, il fut défendu de tirer contre le peuple et de le charger à la baïonnette, mais la persécution n'en continua pas moins. Les pauvres gens voulaient porter plainte à Pétersbourg, à Rome même : les passe-ports leur furent toujours refusés. Ils n'obtenaient non plus aucune réponse aux pétitions transmises à l'empereur. Lors du séjour de Sa Majesté à Varsovie, une paysanne travestie en bourgeoise (car on n'admettait pas les paysans), remit la pétition qui demandait la tolérance pour la religion grecque-unie. Pour toute réponse, l'empereur fit insérer dans les journaux la confirmation des ordres préalablement donnés pour l'extinction du rite-uni.

Depuis le mois de mars 1874 jusqu'en septembre de la même année, il y eut quelque répit pour cette malheureuse population. En automne, la persécution recommença de plus belle, surtout dans les districts de Wlodawa, Radzyn, Biala, Janow, Konstantinow. A Losice et Sokolow, on enleva les enfants de force, pour les baptiser et les inscrire ensuite comme schismatiques. Il ne restait, de la famille de Krawczyki, exilée tout entière, qu'une jeune femme avec un enfant à la mamelle; on voulut la forcer à signer son adhésion au schisme; elle refusa. On l'emmena en lui disant que si elle s'obstinait, on lui reprendrait son enfant. Cette héroïque mère bénit son enfant, en disant qu'elle le confiait à la Providence, et s'en sépara plutôt que de renier sa foi.

Cependant Pie IX, informé d'une partie de ces cruautés contre lesquelles il ne pouvait rien, conjura, par une lettre, l'archevêque grec-uni de Lemberg, Mgr Sembratovicz, de faire parvenir aux confesseurs de la foi tous les secours, spirituels ou autres, qui seraient en son pouvoir. Il déclarait en même temps, par la bulle *Omnem sollicitudinem* du 13 mai 1874, que les liturgies particulières des églises orientales, et spécialement celle des grecs-unis fixée par le concile de Zamosc en 1720, ont toujours été tenues en haute estime par le Saint-Siége et doivent être intégralement conservées.

A la nouvelle qu'une bulle qui les concernait était arrivée de

Rome, les pauvres paysans ruthènes députèrent secrètement à Lemberg pour se la procurer. Leurs envoyés s'introduisaient en Galicie sans passe-ports, au risque de l'exil en Sibérie. On se réunissait ensuite par groupes dans les endroits écartés, et celui qui savait lire lisait la bulle à ses compagnons; on la regardait comme une relique.

Voyant que la bulle était connue dans le peuple, les Russes, avec la mauvaise foi habituelle du schisme, s'efforcèrent de la dénaturer, et de faire croire au peuple et au clergé, très-souvent aussi ignorants l'un que l'autre, faute de séminaires et de liberté, que le Pape venait de bouleverser le rite grec-uni, que désormais on ne pourrait plus y célébrer la messe de saint Jean-Chrysostome et celle de saint Basile, que le mariage des prêtres séculiers cesserait d'y être toléré aussi bien que la langue slavonne.

La population, traquée, épuisée, abandonnée, consent, dans beaucoup d'endroits, à signer la promesse qu'elle se tiendra tranquille. Dans d'autres, et cela très-généralement, on les force à signer la pétition de passer au schisme. La plupart du temps ces malheureux, ne sachant ni lire ni écrire, ignorent absolument la nature de l'acte qu'on leur fait signer, et l'on annonce ensuite à grand fracas dans toute l'Europe les nouvelles conquêtes de l'orthodoxie russe. Le gouverneur ayant eu l'audace de prétendre que cinquante paroisses, indignées d'être confondues avec les latins dans la lettre de Pie IX à l'évêque de Lemberg, demandaient la grâce d'être admises dans l'église russe, le 24 janvier 1875 on fit venir trois individus de chaque village, le maire et les deux adjoints, à Biala, soi-disant comme représentants des communes voulant passer au schisme. L'archimandrite de Varsovie arriva pour célébrer l'office en présence de ces malheureux, amenés de force pour la cérémonie. Au moment de la distribution des images qu'on a l'habitude de placer dans le coin des habitations des schismatiques, les paysans reculèrent vers la porte pour ne pas les recevoir. Alors le chef militaire appela les Cosaques, ce qui intimida les pauvres victimes au point de leur faire accepter les images. Quelques jours après, Alexandre II reçut à Saint-Pétersbourg une députation sem-

blable, lui fit les honneurs de son palais, et télégraphia au monde entier la joie de son cœur paternel.

Il fallait maintenant procéder à un acte public. Au mois de mai 1875, on célébra dans la cathédrale de Chelm le retour au schisme de 30,000 diocésains qui avaient plus ou moins signé, et l'on annonça qu'il ne restait guère que 30,000 hommes qui eussent formellement refusé leur adhésion. On fit une cérémonie semblable à Varsovie, et l'on proclama que le diocèse de Chelm était enfin, sur sa demande, réintégré dans la foi de l'église orthodoxe russe. Alexandre II confia à l'archevêque schismatique de Varsovie ce nouveau diocèse, en lui donnant pour coadjuteur, avec le titre d'évêque de Lublin, le trop fameux Popiel. C'est ainsi que disparaît en Russie l'Eglise grecque-unie, cent ans après que les souverains de la Russie ont signé et juré les traités qui garantissent aux Grecs-unis le libre exercice de leur foi.

La fraude et la violence continuent, à l'heure où nous écrivons, contre ceux qui résistent encore. Les habitants des petites villes et des campagnes restent sans aucune assistance religieuse; les églises occupées par les prêtres schismatiques sont toujours vides. Le gouvernement se soucie peu si on se passe du sacrement de mariage ou si on enterre civilement les morts; mais quand il y a une naissance, le chef de la commune (*woyl*), qui est ordinairement un sous-officier de l'armée moscovite, se présente avec l'assistance de la police territoriale, enlève l'enfant, le porte chez un pope, le fait baptiser, lui servant de parrain, l'inscrit comme orthodoxe, le rapporte à la maison, et le tour est joué. Aucun membre de la famille n'assiste à cette triste cérémonie.

Un ukase a enjoint à tous les employés du gouvernement, sous peine de révocation, « d'embrasser volontairement la religion de l'Etat; » un rescrit du général Kotzebue, gouverneur général de Varsovie, en date du 25 octobre 1875, est venu interdire en outre à tout prêtre catholique latin, sous quelque prétexte que ce soit, de baptiser les enfants issus des mariages de catholiques latins et d'anciens catholiques grecs-unis. Et il s'est trouvé, en l'absence de l'archevêque de Varsovie, Mgr Felinski, exilé pour la foi depuis plus

de douze ans, il s'est trouvé des prêtres catholiques, administrateurs de l'archidiocèse, assez inintelligents ou insoucieux de leurs devoirs pour notifier ce rescrit, et d'autres semblables, à leur clergé. De tous les faits que nous venons de signaler, celui-ci est le plus triste et le plus effrayant pour l'avenir.

Le comte Alexandrowicz, de Constantinovo, avait été averti plusieurs fois par les autorités russes, qu'il n'avait pas le droit de fréquenter les églises latines, attendu que lors de sa naissance et faute de prêtre catholique, il avait été baptisé par un pope orthodoxe. Pour s'affranchir des importunités de ces singuliers apôtres, le comte fit le voyage de Saint-Pétersbourg, et s'adressa à Alexandre II lui-même. Il en reçut une réponse vraiment digne d'un czar : « Puisque la religion orthodoxe me convient, pourquoi ne vous conviendrait-elle pas ? » Après cela il ne restait plus au comte qu'un parti à prendre : vendre ses biens et s'en aller à l'étranger. C'est ce qu'il fit. Mais les malheureux paysans ne peuvent pas s'expatrier.

Il y a des Russes honnêtes à qui ces procédés de leur gouvernement font horreur. Ainsi, l'archevêque schismatique de Varsovie, Joanicius, lorsqu'il se rendit à Biala pour procéder à l'entrée de la population de cette ville dans le schisme, eut occasion de s'assurer par lui-même des odieux moyens employés pour amener cette conversion. Il ne put s'empêcher de témoigner son indignation au convertisseur Popiel, et laissa voir aux prêtres apostats venus de Galicie, le peu d'estime qu'il avait pour eux. Ces actes de courage lui valurent la perte de son siége. Un ukase du 28 novembre 1875, transféra Mgr Joanicius de l'archevêché de Varsovie à celui de Kherson, perdu dans les steppes du midi, et le titulaire de Kherson, Mgr Leontius, connu par son ardeur contre les catholiques, fut appelé à le remplacer.

En dernier lieu, l'empereur a publié un ukase pour remercier tous ceux qui ont contribué à tant de glorieux succès. Dans ce même ukase, il décrète l'abolition d'une quarantaine d'églises du rite latin situées au milieu des églises grecques-unies, afin que la population restée fidèle à sa foi ne puisse pas fréquenter ces églises latines. Il néglige de dire si cette suppression complémentaire a

lieu à la demande des latins, mais on doit le croire, puisque tout ici a été provoqué par les désirs spontanés des populations.

Voilà ce qui se passe au centre de l'Europe, en plein dix-neuvième siècle. Le Ton-Kin était, dans le même temps, témoin du massacre de vingt-cinq mille chrétiens. Ces événements appartiennent plutôt à l'histoire générale de l'Eglise qu'à celle de Pie IX. Nous avons dû, néanmoins, ne pas les passer sous silence, parce que de tels spectacles réconfortent et encouragent, et nous avons choisi, de préférence, pour les raconter avec quelques détails, les massacres de la Pologne russe, afin d'inspirer un peu de modestie à cette civilisation moderne si fière d'elle-même.

La main malfaisante de M. de Bismarck se fait sentir jusque dans l'Orient, où la Prusse était naguère inconnue. La Turquie était, avant ces derniers temps, renommée pour sa tolérance et son équité envers ses sujets catholiques; les processions, dans les rues de Constantinople, étaient plus libres que dans celles de Paris. Grâce à cette bienveillance, le pontificat de Pie IX y a produit des fruits admirables. Sous ses auspices et par ses soins, des colléges florissants éclairent et vivifient les fidèles du rite latin; les fondements d'une église bulgare unie ont été posés et se raffermissent tous les jours; les maronites achèvent de relever leurs ruines de 1860; le nombre des Grecs catholiques (ou melchites), a presque doublé, tant les conversions sont nombreuses; de même celui des catholiques chaldéens et des catholiques arméniens. Cette dernière partie de la population chrétienne est peut-être la plus instruite et la plus influente de toutes celles qu'abrite le sceptre des Padischas. Mais son état prospère s'est vu compromis subitement et presque anéanti par les intrigues de Berlin, aidées d'un réveil passager du fanatisme ottoman.

Pie IX avait réglé, par la bulle *Reversurus,* l'ordre de succession et le mode d'élection des patriarches et évêques arméniens catholiques. Ce règlement, prématuré peut-être, mais à coup sûr dicté par la plus sage prévoyance, fut accepté d'abord sans difficulté. Mais il y avait à Rome quelques moines indisciplinés qui quittèrent clandestinement cette ville au commencement du Concile. Pour colorer

une rébellion dont les motifs étaient tout autres, ils alléguèrent la bulle *Reversurus*, déjà ancienne, et la proclamation de l'infaillibilité, qui n'avait pas encore eu lieu. Appuyés d'un parti laïque fort riche et fort entreprenant, ils firent nommer un des leurs, Kupelian, administrateur de leur nation, et intriguèrent si bien, qu'ils obtinrent à ce Kupelian l'investiture du gouvernement turc, comme au seul et véritable chef des Arméniens catholiques. Le chef légitime, Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie, protesta et réclama ses droits; mais l'antique protection de la France était affaiblie par de récents revers, et peut-être encore plus, dans la question arménienne, par l'inintelligent appui dont le dernier ambassadeur de Napoléon III avait soutenu les manœuvres des kupélianistes. La Porte traita Mgr Hassoun de séditieux, et l'obligea à s'exiler. Le patriarche de Cilicie se retira à Rome auprès de Pie IX.

A partir de ce moment, l'intrus Kupelian et les siens, quoique leur nombre n'ait jamais dépassé douze à quinze cents, furent officiellement reconnus comme les seuls catholiques arméniens, et Mgr Hassoun et ses fidèles, bien qu'au nombre de cent mille, reçurent dédaigneusement, avec le surnom officiel de *hassounites,* l'autorisation de former une secte nouvelle. Mais tous les biens de l'église catholique arménienne furent dévolus aux kupélianistes.

Les expulsions d'évêques et de curés, les invasions à main armée d'églises, de monastères et d'hôpitaux se succédèrent dès lors comme en Suisse. Même système dans les deux pays et même façon d'agir. En dépit du dictionnaire, on proclamait vrais catholiques ceux que le Pape venait d'excommunier, et schismatiques ceux en communion avec le Pape et le reste du monde catholique, et l'on spoliait le catholicisme, sous apparence de lui faire rendre ce qui lui appartenait. La similitude des procédés fut même poussée plus loin. A Genève l'église de Notre-Dame, à Constantinople celle du Saint-Sauveur, mises sous séquestre par les gouvernements, en attendant que la justice prononçât, furent toutes deux livrées au schisme, avant la décision judiciaire et malgré la parole donnée.

Damas, Brousse, Sinope, Mardyn, Mossoul, toutes les principales villes de l'empire ottoman virent la force armée chasser de leurs

églises des foules de catholiques arméniens pour faire place à des poignées de kupélianistes. La persécution s'étendit jusqu'au Caire. A Angora, douze mille catholiques arméniens furent dépossédés en faveur de douze dissidents : douze, y compris le moine apostat délégué par Kupelian. A Adana, l'église, l'école et l'évêché catholique arménien avec tous leurs revenus, devinrent la proie d'un seul prêtre et d'un seul laïque. A Trébizonde, l'évêque expulsé par les baïonnettes turques mourut de douleur. La valeur des biens enlevés ainsi à leurs légitimes propriétaires atteint près de cent millions de francs (1).

Ces criantes injustices ne portèrent bonheur ni à l'empire ottoman, ni au grand vizir Hussein Avni Pacha, leur principal auteur. Le second est tombé depuis par une révolution de palais; le premier a fait, par la banqueroute et par l'insurrection de l'Herzégowine, un nouveau pas vers sa ruine définitive. Ce n'est pas la Prusse qui viendra à son secours. Mais la persécution arménienne a diminué d'autant les regrets que nous aurions pu éprouver quelques années plus tôt, en voyant disparaître celui pour qui nous prodiguâmes notre sang et nos trésors en Crimée.

Pie IX éleva la voix en faveur des opprimés, dans le consistoire du 21 décembre 1874. Après avoir déploré les persécutions actuelles d'Allemagne, de Suisse et de quelques républiques américaines, il continua ainsi :

« Devant procéder aujourd'hui avec vous à la confirmation du patriarche Syrien d'Antioche, Nous ne pouvons pas faire autrement, vénérables frères, que de déplorer, dans le fond intime de Notre cœur, la dure persécution qui, dans l'empire turc, opprime les catholiques arméniens. Car là le pouvoir public, après avoir indignement chassé le patriarche de Cilicie, ose traiter comme catholiques des hommes, ecclésiastiques et laïques, qui, rebelles à Notre autorité, rejetant l'obédience qu'ils doivent à ce patriarche, ont abandonné le bercail du Christ et sont sortis misérablement de l'unité catholique. Ils jouissent de la protection publique qui leur a été

(1) *Annales de la Propagation de la foi;* janvier 1876.

accordée. Quant aux vrais fidèles du Christ, qui soutiennent avec un grand courage l'adversité, pour garder la religion de leurs ancêtres, ils sont livrés à la haine et à la fureur des néo-schismatiques; leurs biens et ceux de l'Eglise ont été occupés violemment en plusieurs endroits par la force armée, sous l'inspiration et la conduite des néo-schismatiques, et ils ont été contraints de s'assembler dans des maisons privées pour célébrer les offices sacrés et les saints mystères. Ils ne sont pas même défendus par les maximes de ce siècle, dont l'autorité, en proclamant la liberté de conscience, devrait leur laisser la liberté de posséder leurs églises, de professer leur foi, de s'attacher à leurs pasteurs; ils ne sont pas défendus par les traités solennels passés entre les grandes puissances, et par lesquels, outre les autres questions qui y furent résolues, il avait été pleinement pourvu à la liberté, à la sécurité et au bien des catholiques qui vivent dans l'empire ottoman. Qu'est devenue la sainteté de la foi donnée et reçue? Et ce zèle pour défendre et soulager les opprimés, qu'est-il devenu chez ceux qui devraient et pourraient élever la voix? »

Pie IX recueillit les exilés, soutint de ses encouragements les dépossédés réduits à la misère, et quelques fois les nourrit de ses aumônes. La lettre suivante, adressée par lui, en janvier 1875, à Mgr Melchior Nazarian, archevêque expulsé de Mardyn, en Mésopotamie, peut être regardée comme type des lettres apostoliques qu'il écrivit à cette occasion :

« Nous gémissons avec vous, vénérable frère, sur les maux de toute l'Eglise, sur les vôtres en particulier, auxquels, privés que Nous sommes de tout secours humain, circonvenus par la perfidie et la violence, Nous ne pouvons apporter aucun remède. Mais quoique Nous voyions qu'il a été donné aux portes de l'enfer et à leurs suppôts une entière liberté et une pleine puissance de nuire, Nous ne devons point perdre courage ni croire que le triomphe de l'iniquité sera de longue durée. En effet, dit l'Ecriture, *l'impie se trouve pris dans sa perversité; il est lié par les chaînes de ses crimes, et celui qui creuse une fosse pour d'autres y tombera le premier; et celui qui met une pierre devant les pas de son prochain s'y heurtera et y trébu-*

chera; enfin celui qui tend un piége à un autre y tombera lui-même. Au reste, vénérable frère, comme cette guerre est déclarée non aux hommes, mais à Dieu, c'est en haine de son nom que ses ministres et ses fidèles sont maltraités; la persécution fait leur mérite et leur gloire. *Il se lèvera enfin lui-même, et il jugera sa cause.*

» C'est pourquoi, tout en applaudissant à votre fermeté, Nous vous exhortons très-instamment à ne jamais la démentir, à posséder votre âme dans la patience, à attendre avec confiance, mais aussi à agir avec courage, car vous êtes appuyé, non sur vos propres forces, mais sur celles de Dieu dont vous soutenez la cause. Votre constance affermira celle de votre clergé et du troupeau confié à vos soins; elle amènera une victoire morale certainement plus éclatante et plus solide que le succès passager de la violence. »

Grâce à Dieu, la victoire morale annoncée par Pie IX aux catholiques arméniens fidèles semble devoir suivre de près le triomphe de la force. Les plus récentes nouvelles de Constantinople mentionnent de nombreux et éclatants retours à l'unité. Les kupélianistes sont réduits maintenant à six ou sept cents personnes tout au plus. On peut donc prévoir dès aujourd'hui l'extinction graduelle de ce nouveau schisme et l'impossibilité où il sera de garder les temples et les biens volés. Déjà il a dû abandonner ceux d'Adana et de Diabékir, dans les premiers mois de 1876.

Un autre schisme oriental encore plus vite disparu, fut celui de Mgr Audou, patriarche chaldéen. Mgr Audou s'était montré au Concile un des plus opiniâtres adversaires de l'infaillibilité; il avait en outre soutenu les kupélianistes de son influence à Constantinople. Sa conduite sur ce point lui attira de paternelles remontrances et de justes censures de Pie IX. Le patriarche recula à temps devant les conséquences déplorables qu'aurait eues son obstination. Pie IX, par une lettre de la fin février 1873, le releva des peines ecclésiastiques encourues. Il semble toutefois que les ferments de discorde n'ont pas tous disparu chez les Chaldéens. Ce peuple, comparable par le nombre à une paroisse de Paris ou de Lyon, donne plus d'embarras au Saint-Siége qu'une grande nation.

CHAPITRE XXVI.

SITUATION DU MONDE VIS-A-VIS DE PIE IX. — EXTRÊME ORIENT. — AMÉRIQUE. — L'ÉQUATEUR ET LE PRÉSIDENT GARCIA MORENO. — ANGLETERRE. — ESPAGNE. — AUTRICHE. — BELGIQUE. — FRANCE, ETC.

Nous avons déjà mentionné les martyres de l'extrême Orient. Il y en eut en Chine et au Ton-quin. Dans ce dernier pays, à la suite d'une brillante expédition qui rappelle les conquêtes de Fernand Cortès, un officier français, appartenant à la nouvelle colonie de Cochinchine, M. Francis Garnier, fut enseveli prématurément dans son triomphe; mais le gouvernement qui l'avait envoyé, loin de soutenir son entreprise, la désavoua et retira toute protection aux indigènes chrétiens qui s'y étaient compromis. La vengeance des mandarins païens fut prompte et cruelle. Dans la plupart des chrétientés il n'y survécut que les femmes et les petits enfants, et pas une maison ne resta debout. Le gouvernement français laissa impunies ces atrocités dont il était la cause indirecte ; mais il conclut avec l'empereur d'Annam, suzerain du Ton-quin, un traité qui met toute cette région sous le protectorat de la France. Puisse la liberté de la foi s'y trouver désormais mieux garantie !

Sous la domination anglaise, dans l'Inde et l'Indo-Chine occidentale, cette liberté est complète depuis longtemps. Aussi Pie IX a-t-il eu la joie de pouvoir y multiplier les vicariats apostoliques, aussi bien qu'en Chine, à mesure que s'accroît le peuple fidèle, si minime encore au milieu d'innombrables foules païennes ou mahométanes. Mais c'est dans le Japon que la Providence réservait au saint Pontife les consolations les plus grandes, et comme la merveille de son pontificat.

Là avait disparu dans le sang, puis dans le silence du mystère,

une chrétienté qui compta jusqu'à deux millions de fidèles au commencement du XVIIe siècle, et qui avait donné au ciel, successivement, un nombre presque égal de martyrs. Le Japon, où ne pénétraient plus que quelques marchands hollandais, gardés à vue dans un îlot après avoir foulé aux pieds la croix du Sauveur, le Japon avait cessé d'exister pour le reste du monde, et le reste du monde pour les Japonais. Il était comme à découvrir de nouveau, semblable à ces cités du Vésuve que la lave a tenues si longtemps ensevelies. Tous les missionnaires qui, depuis 1630, s'étaient fait déposer sur ces rives inhospitalières, y avaient été immédiatement saisis, torturés et mis à mort. On se demandait s'il existait encore des chrétiens japonais. Toutefois Pie IX, mû par une secrète inspiration, créa, dès la première année de son pontificat, un vicariat apostolique du Japon.

Par son ordre, Mgr Forcade, qui fut depuis évêque de Nevers, débarqua dans la principale des îles de Liéou-Kiou, archipel tributaire du Japon, mais il y fut si étroitement surveillé et gardé, que ni lui ni M. Leturdu ne purent s'aboucher avec les indigènes, qui avaient défense de leur parler, sous peine de la vie. Ils se rembarquèrent. Le P. Colin, nommé pro-vicaire, fit deux cents lieues sur un mauvais chariot chinois, pendant le dégel et par des chemins horribles, afin de pénétrer au Japon par le nord ; il mourut épuisé de fatigues dans les bras de Mgr Vérolles, en arrivant en Mantchourie. En 1855, trois nouveaux missionnaires parvinrent à s'établir dans une bonzerie à Liéou-Kiou. Ils convertirent et baptisèrent un de leurs domestiques, dont ils espéraient faire un catéchiste, mais ce néophyte leur fut aussitôt enlevé et, selon toute apparence, décapité. Personne ne voulut leur en donner aucune nouvelle.

La reprise de cette grande mission japonaise semblait donc aussi éloignée que jamais, lorsque tout à coup s'accomplit une révolution si imprévue, si complète qu'on ne peut l'attribuer qu'à une intervention directe de la Providence. Le Japon rouvrit ses portes. Il les rouvrit aux Etats-Unis d'Amérique, à l'Angleterre et à leurs ballots de marchandises ; après quoi il lui fut impossible de les refermer à la France et à l'Evangile.

Le traité conclu avec la France en 1858 assurait le libre exercice de leur religion aux sujets français au Japon. Fort de cette stipulation, le vicaire apostolique, Mgr Petitjean, put élever une église à Yokohama, et transporter sa résidence à Nangasaki. La prévoyance de Pie IX fit qu'il y devança, et de beaucoup, les prédicants de l'hérésie. Un jour qu'il venait de célébrer le saint sacrifice, des habitants d'un gros village de la banlieue, nommé Ourakami, s'approchèrent, la crainte et la joie peintes sur le visage, et lui adressèrent deux questions : « Avez-vous renoncé au mariage, vous et vos prêtres, et honorez-vous la Mère du Christ par vos prières ? » Sur la réponse affirmative du missionnaire, les Japonais tombèrent à genoux et s'écrièrent : « Vous êtes bien les disciples de saint François-Xavier, notre premier apôtre; vous êtes bien les confrères légitimes de nos anciens jésuites. Enfin, après deux cents ans passés, nous revoyons des prêtres de la vraie foi! » Et ils remerciaient Dieu, en versant des larmes auxquelles le missionnaire mêlait les siennes. « La religion, ajoutèrent-ils, n'est libre que pour les étrangers; la loi n'a pas cessé de nous punir de mort, nous autres Japonais catholiques; mais n'importe, recevez-nous, instruisez-nous; le temps et le manque de livres ont peut-être défiguré dans nos mémoires les enseignements de la vérité; il arrivera de nous ce que le bon Dieu voudra! »

Le christianisme s'était conservé, à l'état de doctrine secrète, dans plus de quatre mille familles, formant quatorze à quinze mille personnes.

Les missionnaires eurent beau agir avec prudence; le mystère de leurs relations avec les indigènes fut révélé à la police locale, et plus de quatre mille personnes d'Ourakami furent arrêtées, bâtonnées, emprisonnées ou transportées dans le Nord. Leur séquestration dura quatre années; un tiers de ces confesseurs de la foi y périrent de besoin, mais bien peu faiblirent. Leurs débris furent rapatriés enfin, lorsqu'ils eurent lassé la patience des bourreaux, et, grâce aux représentations des consuls européens, la liberté religieuse fut accordée, provisoirement du moins, aux indigènes comme aux étrangers. Pie IX eut ainsi le bonheur de voir se renouer, sous son

pontificat, la chaîne des martyrs et des confesseurs de cette église japonaise, héroïque entre toutes.

Les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de longs détails sur les progrès des nouvelles chrétientés océaniennes, sur celles de l'Afrique méridionale et sur les évêchés et archevêchés créés par Pie IX au Cap, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande. Nous n'écrivons pas ici l'histoire des missions.

En s'éloignant des îles du Grand-Océan, pour se rapprocher de l'Amérique, on retrouve dans les jeunes nations filles de la vieille Europe, toutes les passions de cette dernière. On y retrouve aussi, malheureusement, les sociétés secrètes et la franc-maçonnerie.

Pie IX félicitait naguère par un bref l'illustre évêque d'Orléans, d'avoir démasqué la franc-maçonnerie, ce « laboratoire de la révolution, » comme l'appelle M. Henri Martin. C'est surtout en Amérique, dans les Etats d'origine espagnole ou portugaise, qu'il faut venir étudier la franc-maçonnerie. Là se poursuit sans trêve, avec une brutalité que rien ne déguise, l'éternelle lutte entre la vérité et l'erreur, entre la foi et la révolte; et ce sont les sociétés secrètes qui donnent le mot d'ordre aux ennemis de l'Eglise et de la société. Pie IX avait déjà signalé le mal dans son encyclique du 21 novembre 1873 : « Celui, disait-il, qui aura bien compris le caractère, les tendances, le but des sociétés secrètes, sous quelque nom qu'elles se cachent, s'il les compare avec le caractère, la nature et le développement de cette guerre déclarée à l'Eglise presque sur toute la surface du globe, ne pourra révoquer en doute que les calamités présentes ne doivent être attribuées, comme à leur cause principale, aux ruses et aux machinations de ces sectes. Ce sont elles qui composent la synagogue de Satan, dont les forces réunies, comme une armée rangée en bataille, marchent, enseignes déployées, à l'assaut de l'Eglise... Les innombrables adeptes de ces sociétés secrètes sont persuadés qu'ils touchent au terme de leurs vœux et qu'ils vont atteindre le but qu'ils se sont fixé à l'avance. Parvenus, selon leurs désirs, à se rendre, en plusieurs pays, maîtres du gouvernement, ils se servent audacieusement de l'autorité dont ils jouissent pour réduire l'Eglise au plus dur esclavage, miner les fon-

dements sur lesquels elle repose, obscurcir les divines prérogatives, qui l'environnent d'un si vif éclat, l'ébranler, la renverser, la détruire de fond en comble et en faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges sur la terre. C'est pourquoi, Vénérables Frères, employez tous vos efforts à prémunir les fidèles confiés à vos soins contre les piéges et la contagion de ces sectes, et à ramener du chemin de la perdition ceux qui se seraient laissés tromper par elles. »

L'évêque d'Olinda, Mgr Gonsalvez de Oliveira, prit, dans l'empire du Brésil, l'initiative de se conformer aux récommandations précédentes de Pie IX. La franc-maçonnerie, dans ce vaste empire, occupait les fonctions principales et remplissait les conseils du gouvernement; elle s'était signalée, entre autres, en s'attaquant aux sœurs de Charité, aux lazaristes, et à tous les prêtres zélés qui cherchent à rétablir la discipline de l'Eglise. Mgr de Oliveira ne craignit pas de rappeler à ses diocésains, dans une lettre pastorale pressante, qu'on ne peut être franc-maçon en sûreté de conscience.

Son audace fut récompensée d'une part par les encouragements et les félicitations du Saint-Siége, et par la soumission d'un grand nombre de fidèles accoutumés à ne voir jusque-là, dans la franc-maçonnerie, qu'une association inoffensive; de l'autre par la fureur des chefs de la secte, qui sont précisément ceux qui en connaissent le mieux les secrets et le but.

L'empereur don Pedro II, nous l'avons vu par sa conduite à Rome, incline par tempérament à vouloir plaire à Dieu sans déplaire au diable. Il jugea que la lettre pastorale devait être déférée comme d'abus au conseil d'Etat, et les conseillers déclarèrent, en effet, que la sentence prononcée par l'évêque était illégale, n'ayant pas reçu le placet impérial « exigé par la constitution de l'Empire. »

Conformément aux ordres du ministère, le procureur général cita l'évêque d'Olinda devant le tribunal suprême de Rio-Janeiro. Le courageux prélat répondit à la citation du tribunal par une lettre énergique dans laquelle il déclarait que sa conscience ne lui permettait pas de comparaître devant le tribunal suprême, parce que ce serait reconnaître ainsi la compétence d'un tribunal civil en matière religieuse.

Le 3 janvier 1874, l'évêque d'Olinda recevait l'ordre de se rendre en prison. Il déclara qu'il ne céderait qu'à la force. Le chef de la police s'étant présenté au palais épiscopal avec deux officiers militaires, Mgr de Oliveira se livra à eux et fut conduit au port, où l'attendait un vaisseau de guerre pour le transporter à l'arsenal maritime de Rio-Janeiro, une des stations les plus malsaines du Brésil.

A peine Mgr Lacerda, évêque de Rio-Janeiro, fut-il informé de l'arrivée de son vénéré confrère, qu'il se rendit à l'arsenal maritime, se jeta aux pieds du prisonnier, embrassant ses mains qu'il arrosait de larmes, et demandant sa bénédiction. Mgr Gonsalvez embrassa tendrement l'évêque de Rio-Janeiro; mais celui-ci, ne pouvant maîtriser son émotion et voulant témoigner à l'illustre victime de la maçonnerie son admiration, détacha sa croix pectorale qui était un souvenir de famille, et la passant au cou de Mgr Gonsalvez, il lui dit : « Monseigneur, vous avez toute juridiction sur cette terre où vous êtes amené captif; mon clergé, le chapitre de ma cathédrale seront heureux de se soumettre à vos ordres ; daignez nous bénir tous : la bénédiction des confesseurs de Jésus-Christ est un gage de salut. » Avant de se retirer, Mgr Lacerda remit une forte somme d'argent au prisonnier pour pourvoir à tous ses besoins, et promit de venir le visiter aussi souvent que les geôliers le lui permettraient.

La plupart des évêques du Brésil envoyèrent des télégrammes de félicitation à Mgr de Oliveira; toutefois, un seul eut le courage de s'associer à sa conduite en l'imitant. Ce fut l'évêque de Para qui, lui aussi, ne tarda pas à passer de son palais épiscopal à une prison. L'administrateur qu'il laissa à sa place, en quittant son diocèse, ayant refusé de lever l'interdit porté par lui contre certaines confréries remplies de francs-maçons, fut condamné, le 25 avril 1875, à six ans de travaux forcés. L'administrateur du diocèse d'Olinda, pour des motifs identiques, fut aussi frappé de quatre ans de la même peine.

Mais des élections nouvelles amenèrent enfin au pouvoir des hommes plus respectueux pour l'indépendance des fonctions épisco-

pales, et cette persécution brésilienne arriva à son terme. L'évêque d'Olinda, à peine délivré, s'empressa de se rendre à Rome pour y rendre compte de sa conduite à Pie IX, qui le combla de témoignages d'affection.

Dans la république de Vénézuéla, limitrophe du Brésil, l'archevêque de Caracas, M[gr] Guebara, se trouvait exilé de même, ainsi que d'autres, par un gouvernement tout entier aux mains des sociétés secrètes. L'évêque de Guayana, ambitieux ou de faible intelligence, allait accepter de ce gouvernement ce même archevêché de Caracas, qui n'était point vacant. Pie IX s'empressa de lui écrire, le 8 juillet 1874.

Après avoir expliqué à l'évêque prévaricateur la nature pernicieuse des nouvelles lois vénézuéliennes, auxquelles il avait le tort de prêter serment, et lui avoir reproché de se dire dans ses lettres à Rome, par une fausse et hypocrite modestie, « désireux de pouvoir refuser la dignité archiépiscopale, à cause de son âge et de l'affaiblissement de ses forces, » tandis qu'il acceptait publiquement les offres qui lui en étaient faites dans son pays, le souverain Pontife terminait ainsi :

« Une seule chose adoucit Notre douleur : ce siége d'autrui, vous ne l'occupez pas encore et, bien que vous ayez déjà causé un immense scandale, vous n'êtes pas encore formellement un intrus. Vous êtes vieux, vous le dites vous-même. Songez donc au jugement qui approche. Que répondrez-vous à Jésus-Christ vous demandant compte de votre administration et vous reprochant d'avoir déchiré sa robe sans couture?... Les dignités, les richesses, les faveurs du pouvoir sont un vain appareil qui vous sera bientôt enlevé ; mettez en regard les peines qui vous attendent si vous continuez à préparer le schisme et l'apostasie... Efforcez-vous plutôt, par une rétractation immédiate et publique de votre consentement et de votre serment, d'écarter la pierre d'achoppement que vous avez mise sous les pieds des fidèles, et de racheter votre regrettable faiblesse par une fermeté d'âme tout apostolique et une défense intrépide des droits de l'Eglise. Nous vous le souhaitons, Nous l'attendons de vous, et comme augure de cette vigueur céleste que Nous appelons sur vous

et gage de l'extrême bienveillance que Nous vous portons, Nous vous donnons affectueusement, à vous et à votre diocèse de Guayana, la bénédiction apostolique. »

Le Chili, la seule des républiques hispano-américaines, qui ait joui jusqu'ici de la paix religieuse en même temps que de la stabilité politique, semble vouloir entrer à son tour dans la voie si funeste à ses voisins. Une majorité impie d'une vingtaine de voix dans les chambres, propose de proclamer la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, tout en subordonnant les enseignements de la première au bon plaisir du second. Mais les évêques ont aussitôt protesté, le peuple s'est prononcé presque unanimement pour ses pasteurs, gardiens de sa foi; et peut-être les projets menaçants pour la liberté et la tranquillité publique seront-ils abandonnés de leurs auteurs.

Dans la République argentine, les consolants progrès de la foi donnèrent lieu, en 1875, de la part du gouvernement de cette République, à une demande de nouveaux missionnaires qui fut transmise au Saint-Siége par le chevalier Gazzolo, consul argentin à Savone. La question fut bientôt réglée. Dix missionnaires de la ville de Turin et quinze religieuses de Rome vont apporter le trésor de leur charité et de leur zèle aux chrétientés de la République argentine. Les missionnaires appartiennent à la congrégation naissante de Saint-François-de-Sales, fondée à Turin par un saint prêtre, D. Giovanni Bosco, dont le nom et le concours sont l'âme des institutions charitables qui fleurissent dans la capitale du Piémont. Les quinze religieuses de Rome font partie de l'institut de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, dont la maison-mère est à Savone.

Avant de partir pour leur nouvelle destination, les missionnaires de Saint-François-de-Sales et les religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde se réunirent le jour de la Toussaint, au Vatican, afin d'implorer sur leurs travaux apostoliques la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ.

Les missionnaires et les religieuses furent présentés séparément au Saint-Père par le consul, M. le chevalier Gazzolo, venu expressément à Rome pour la circonstance. Sa Sainteté eut des paroles de

louange et d'encouragement pour le consul et pour les ouvriers évangéliques qu'il a si bien choisis. Elle les bénit avec toute l'effusion de son cœur paternel et les engagea à espérer les plus heureux résultats, « car, cette fois, leur dit le Saint-Père, je ne vous envoie pas comme des agneaux au milieu des loups. Vous allez dans un pays où les autorités vous seront favorables, et Dieu fécondera la bonne semence que vous y apportez. Puisse-t-il susciter bientôt de nouveaux ouvriers, afin qu'ils aillent, eux aussi, travailler à sa vigne! »

La même année et dans cette même République argentine, les sociétés secrètes, furieuses de ne pouvoir imposer par la légalité les servitudes et les proscriptions qui sont le fond de leur programme, ameutèrent la populace de Buenos-Ayres, pillèrent, incendièrent et mirent à niveau du sol le collége des jésuites, non sans massacrer en même temps quelques-uns de ces saints religieux.

Il n'est pas jusqu'à la petite République nègre française d'Haïti, qui ne croie devoir se mettre au niveau des conquêtes modernes.

Pie IX a eu le bonheur de retirer cette république de l'anarchie religieuse causée tant par l'ignorance et les superstitions innées chez beaucoup de ses habitants, que par une série interminable de révolutions. D'après le concordat conclu en 1860, le président d'Haïti avait la faculté de nommer les évêques; l'élection des vicaires-généraux et des curés était soumise à sa ratification; l'archevêque et les évêques étaient chargés de procéder, d'accord avec lui, à la création et à la délimitation des paroisses. Le Saint-Siége lui-même s'était engagé à déterminer les circonscriptions des diocèses, en cas de nécessité, de concert avec le gouvernement de la République. Tous les membres du clergé, avant d'entrer en fonction de leur ministère, devaient prêter sur les saints Evangiles serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement établi par la Constitution d'Haïti.

La part était largement faite au pouvoir civil, et il paraissait difficile qu'il eût à réclamer quelque chose de plus; néanmoins la nouvelle constitution, votée en 1875 par le Congrès, porte que :

« Le concordat laissant à désirer pour bien concilier les intérêts du peuple avec ceux du culte catholique, apostolique romain qu'il

professe, le gouvernement est autorisé à en proposer la modification dans le but de créer le plus tôt possible un clergé national. En attendant, le gouvernement aura seul le droit de fixer la circonscription territoriale des paroisses et des évêchés, et de nommer les administrateurs supérieurs de l'Eglise à Haïti, lesquels, à l'avenir, devront être haïtiens. »

Le vote de cet article a produit un profonde et douloureuse impression dans le peuple catholique d'Haïti.

Qu'y a-t-il à concilier entre ce peuple et le culte qu'il professe? On ne le voit guère. Ce qui est plus clair, c'est que le gouvernement de la République, par l'article voté, rompt le concordat de 1860.

Il voudrait pouvoir se passer d'évêques venus de France. Rien de mieux ; mais avant de choisir dans le clergé national, encore faudrait-il que ce clergé existât, ou plutôt qu'il offrît des garanties suffisantes de capacité et d'instruction ; or il ne peut être formé, en attendant, que par des étrangers.

Mais le pays du nouveau monde où dominent le plus complétement les sociétés secrètes et les émissaires de M. de Bismarck, émissaires dont l'envoi dans les républiques américaines a été signalé plus d'une fois par les journaux, c'est le Mexique. Par ce qui se passe sur cette terre classique de l'instabilité, on peut se faire une idée de la liberté réservée à l'Evangile, le jour où les passions révolutionnaires seraient maîtresses partout.

Désormais, aux termes de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat votée à Mexico le 24 novembre 1874, aucune autorité civile, aucune corporation, aucun corps de troupes, ne pourront assister avec un caractère officiel aux actes ou exercices d'aucun culte. En dehors des fêtes purement civiles, tous les jours fériés sont supprimés. « La désignation des dimanches subsistera uniquement pour permettre aux employés de se reposer ce jour-là de leurs travaux.

» L'instruction religieuse et les pratiques officielles de tout culte sont prohibées dans tous les établissements de la Fédération, des Etats et des municipalités, sous peine d'une amende de 25 à 200 piastres, et de la destitution en cas de récidive. Aucun acte religieux ne pourra s'effectuer hors des temples, sous peine d'une amende

contre les délinquants de 10 à 200 piastres, ou de deux à quinze jours de prison. Il est défendu aux ministres des cultes, sous peine d'une amende de 100 à 200 piastres, de porter hors des temples un costume spécial ou des insignes distinctifs de leur caractère. Toutes les réunions qui auront lieu dans les temples seront publiques et sujettes à la surveillance de la police.

» L'autorité pourra y exercer son office, aussi souvent que les circonstances l'exigeront. Aucune institution religieuse ne pourra acquérir des biens immeubles ou des capitaux hypothéqués sur des immeubles. »

L'article 19 de cette loi odieuse, voté par 113 voix contre 57, interdit aux sœurs de charité de vivre en communauté et de porter publiquement leur costume ; c'était expulser indirectement les quatre cents sœurs qui exerçaient leurs bonnes œuvres dans les hôpitaux, les écoles et les salles d'asiles. Vainement l'opinion publique s'indigna : on les laissa s'embarquer pour la France. Le sort de milliers de malheureux était attaché au leur. Il est fixé désormais. Selon la remarque d'un journal américain, ils peuvent aller demander à M. de Bismarck de remplacer les sœurs de charité par ses diaconesses allemandes, celles-là même qui naguère ont abandonné Smyrne pour éviter une épidémie.

Le Pérou n'est pas sans avoir soulevé, lui aussi, quelques difficultés entre les deux pouvoirs. Afin de les aplanir entièrement, Pie IX, toujours conciliant, toujours disposé à porter les concessions jusqu'aux limites extrêmes qu'autorise la conscience, vient d'attribuer aux présidents de la République péruvienne le droit de patronage dont ont joui jadis les rois d'Espagne. Voici une partie des lettres apostoliques publiées à cette occasion :

PIE, ÉVÊQUE,

Serviteur des serviteurs de Dieu, pour l'impérissable mémoire de la chose.

« Parmi les bienfaits signalés dont Dieu riche en miséricorde a comblé la nation péruvienne, brille surtout le don de la vérité ca-

tholique que les Péruviens ont su conserver soigneusement depuis qu'elle leur a été apportée par les prédicateurs de l'Evangile, qu'ils ont même su cultiver si bien que de leur sein sont issus des héros jugés dignes par l'Eglise de l'honneur des autels. Ça été là pour cette nation une véritable gloire, comme aussi de n'avoir jamais failli à la tâche de maintenir la foi, après que le Pérou a été séparé de la domination des rois catholiques d'Espagne. Il est déclaré, en effet, d'une manière solennelle dans les lois faites pour la constitution de la République que « le Pérou professe la religion catholique, qu'il la protége et qu'il ne souffre pas l'exercice public d'autres cultes. »

» A ce soin de conserver l'unité catholique se rattachent d'autres actes qui, dans cette même contrée, ont été accomplis par l'autorité publique. Ainsi la dotation des diocèses déjà existants ou de ceux nouvellement érigés a été libéralement augmentée ou instituée; des subsides ont été accordés aux séminaires ou aux colléges de missionnaires institués pour la propagation de la foi; avec une égale munificence il a été pourvu à la diffusion de la saine doctrine, c'est-à-dire que des paroisses ont été fondées dans les villes de ceux qu'on a convertis à la foi; enfin, des sommes considérables ont été dépensées, soit pour réparer et pour orner les églises, soit pour en élever de nouvelles, soit pour favoriser et promouvoir la splendeur du culte religieux.

» Toutes ces choses qui nous étaient connues, le bien-aimé fils et homme illustre, Pierre Galvez, délégué par la République du Pérou auprès de ce Siége apostolique, Nous les a rappelées et nouvellement exposées, afin d'obtenir de Notre personne un public et solennel témoignage des mérites de la République susdite envers l'Eglise catholique.

» C'est pourquoi, voulant satisfaire les désirs que le gouvernement du Pérou Nous a exprimés par son représentant, et suivant en cela l'exemple de Nos prédécesseurs, lesquels ont comblé de faveurs et de grâces spéciales ceux qui ont bien mérité de la chose chrétienne, Nous avons résolu, après avoir pris conseil de quelques cardinaux de la sainte Eglise romaine, d'accorder, comme de fait Nous accordons par Notre autorité apostolique, au président de la

République du Pérou et à ses successeurs temporaires la jouissance, dans le territoire de la République, du droit de patronage dont jouissaient par la grâce du Siége apostolique, les rois catholiques d'Espagne, avant que le Pérou fût séparé de leur domination.

» Cependant à la concession de ce privilége nous mettons comme condition et loi, que les biens actuellement assignés soit au clergé à titre de dotation, soit au ministère sacré et à l'exercice du culte dans les diocèses du territoire de la République soient maintenus intégralement et distribués avec diligence et fidélité, comme aussi Nous y mettons la condition que le gouvernement du Pérou continue à favoriser et à protéger la religion catholique.

» Ces lois et ces conditions étant observées, le président de la République du Pérou et ses successeurs auront le droit de présenter au Siége apostolique, à l'occasion de la vacance du siége archiépiscopal ou des siéges épiscopaux, des ecclésiastiques dignes et aptes, afin que, selon les règles prescrites par l'Eglise, il soit procédé à l'institution canonique, de telle manière cependant que la présentation des candidats devra se faire, à moins d'empêchement légitime, dans le terme d'un an à partir de la vacance du siége.

» Toutefois les candidats ainsi présentés ne jouiront d'aucun droit quant à l'administration épiscopale avant qu'ils aient obtenu les Lettres apostoliques de leur institution et qu'ils les aient exhibées au Chapitre, suivant la teneur de notre constitution *Romanus Pontifex* promulguée le 5 des calendes de septembre, l'an mil huit cent soixante-treize de l'Incarnation du Seigneur.

» Le président de la République aura le droit de présenter à l'évêque des hommes dignes pour qu'ils soient promus aux dignités et canonicats *de gratiâ* de quelque Chapitre que ce soit, comme aussi de présenter des hommes dignes pour la collation des prébendes des églises cathédrales, pourvu que la vacance de celles-ci ait été déclarée par l'autorité ecclésiastique.

» Ledit président jouira aussi du même droit de présentation, quant aux canonicats *de officio* et aux paroisses, en observant toujours la forme canonique du concours et de l'examen ; lorsque l'examen aura été fait, le président élira un ecclésiastique parmi les trois

sujets les plus dignes qui lui auront été présentés, afin qu'ensuite cet ecclésiastique reçoive de l'évêque l'institution canonique.

» Enfin les présidents de la République jouiront, dans les églises du Pérou, des honneurs dont jouissaient autrefois les rois d'Espagne, en vertu du droit de patronage accordé par le Saint-Siége.

» Nous voulons, ordonnons et statuons toutes ces choses, et Nous ordonnons en même temps que nos présentes lettres et tout ce qu'elles contiennent demeurent toujours valables et efficaces, de telle manière qu'elles doivent sortir leur plein effet, sans que nul ne puisse, en aucun temps, quelles que soient d'ailleurs sa condition et sa dignité, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce soit, les transgresser, les attaquer ou les révoquer...

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur, mil huit cent soixante-quatorze, le troisième jour des nones de mars, de notre pontificat la vingt-neuvième année... »

Voici enfin un Etat vraiment catholique, un Etat gouverné selon les maximes de l'Eglise. On le rencontre au beau milieu des Etats hispano-américains si troublés, si misérables, depuis qu'ils sont livrés au faux libéralisme, et le calme, la prospérité morale et matérielle dont il jouit, n'en fait que mieux ressortir la différence des deux civilisations, celle dont Pie IX est le promoteur et celle qu'il condamne.

Il s'agit de la République de l'Equateur.

A l'ouverture des Chambres législatives de 1873, le président de cette République, don Gabriel Garcia Moreno, terminait son message par les paroles suivantes :

« Mais nos rapides progrès ne nous serviraient de rien, si la République ne grandissait pas en moralité à mesure qu'elle grandit en richesse, si les mœurs ne se réformaient par l'action libre et toute-puissante de l'Eglise catholique.

» Nous recueillerons encore des fruits plus abondants lorsque les ouvriers apostoliques seront plus nombreux, et qu'on ne verra pas des paroisses populeuses manquant de prêtres pour les desservir.

Nous devons donc seconder nos vénérables évêques de tout notre pouvoir.

» Les missions orientales réclament aussi votre généreuse protection. La vraie civilisation, la civilisation de la croix, a pénétré d'une manière admirable sur les rives du Napo, grâce à ces missionnaires qui s'y sont transportés avec l'approbation du gouvernement; et les écoles, dues au zèle des infatigables fils de la Compagnie de Jésus, préparent pour ces contrées riches mais incultes, des jours de lumière et de prospérité. J'ai la ferme espérance que le nombre des missionnaires s'accroîtra dans un bref délai.

» L'état de nos finances nous permet largement d'accomplir le devoir que nous impose le concordat, d'encourager et de faciliter les missions, ainsi que l'obligation de contribuer aux réparations et à la restauration des temples détruits par les tremblements de terre.

» Il n'est pas moins impérieux le devoir qui nous incombe de secourir Notre Saint-Père le Pape, alors qu'il est dépouillé de ses domaines et de ses revenus. Vous pouvez lui destiner le dix pour cent sur la partie du dixième concédé à l'Etat. L'offrande sera modeste, mais elle nous permettra au moins de prouver que nous sommes les fils loyaux et affectionnés du Père commun des fidèles, et nous le prouverons tant que durera le triomphe éphémère de l'usurpation italienne.

» Puisque nous avons le bonheur d'être catholiques, soyons-le logiquement, ouvertement, soyons-le dans notre vie privée, dans notre existence politique, et confirmons la vérité de nos sentiments et de nos paroles par le témoignage public de nos œuvres.

» Non satisfaits de réaliser tout ce que je viens de vous indiquer, effaçons de nos Codes jusqu'au dernier vestige de l'hostilité contre l'Eglise, puisqu'il y reste encore certaines dispositions de l'antique et oppresseur régalisme espagnol : les tolérer, serait désormais une honteuse contradiction et une misérable inconséquence.

» En tout temps une pareille conduite devrait être celle d'un peuple catholique; mais aujourd'hui, en ce temps de guerre implacable et universelle contre notre sainte religion, aujourd'hui que les apostats en viennent jusqu'à renier dans leurs blasphèmes la

divinité de Jésus, notre Dieu et notre Seigneur; aujourd'hui que tout se ligue, tout conspire, tout s'acharne contre Dieu et son Oint, qu'un torrent de méchanceté et de fureur jaillit du fond de la société bouleversée, contre l'Eglise et contre la société elle-même, comme, lors des terribles commotions du globe terrestre, surgissent de profondeurs inconnues des rivières formidables d'une fange corrompue, aujourd'hui, dis-je, cette conduite conséquente, résolue, courageuse, est pour nous obligatoire, puisque l'inaction pendant le combat est une trahison ou une lâcheté.

» Donc, continuons notre œuvre, ainsi qu'il convient à de sincères catholiques, avec une invincible fidélité, sans mettre notre espérance en nos faibles forces, mais en la toute-puissante protection du Très-Haut. Heureux, mille fois heureux, si le Ciel veut bien nous accorder la récompense de continuer à combler notre chère patrie de ses bénédictions, et heureux moi-même si je parviens à mériter la haine, les calomnies et les insultes des ennemis de notre Dieu et de notre foi! »

Don Garcia Moreno fit suivre ces magnifiques paroles d'un premier envoi de 10,000 pesos adressés, au nom de l'Equateur, à l'auguste prisonnier du Vatican. Il consacra peu de temps après sa République au Sacré-Cœur de Jésus, et il offrit un asile aux vingt-deux religieux de l'abbaye de Mariastein, expulsés par la Suisse.

Les révolutionnaires du nouveau et de l'ancien monde, ou se turent sur ces rares exemples, ou les accablèrent de sarcasmes. Mais le vertueux président leur répliqua par d'autres actes que les Etats révolutionnaires n'imitent guère davantage. Il éteignit la dette publique de l'Equateur, et cela, malgré la suppression de certains impôts et l'augmentation générale des traitements des fonctionnaires. Dieu bénit si visiblement la politique de Garcia Moreno qu'en une douzaine d'années l'Equateur, admirablement administré par ce grand citoyen, vit doubler son commerce, ses écoles et le chiffre des revenus publics.

Le 6 août 1875, Garcia Moreno devait lire au congrès un autre message, qu'on peut appeler son testament politique, et dont nous voulons citer aussi quelques paroles.

« Messieurs les députés..., il y a à peine quelques années, l'Equateur répétait chaque jour les tristes plaintes que le libérateur Bolivar adressait en son dernier message au congrès de 1830 : « Je rougis de l'avouer : *l'indépendance est un bien unique que nous avons acquis au prix de tous les autres.* »

» Mais depuis que, mettant en Dieu toute notre espérance, nous nous sommes éloignés du courant d'impiété et d'apostasie qui entraîne le monde en cette époque d'aveuglement, et que nous nous sommes réorganisés en 1869 comme nation vraiment catholique, tout va changeant jour par jour pour le bien et la prospérité de notre chère patrie.

» L'Equateur était autrefois un corps duquel se retirait la vie, et qui se voyait dévoré comme les cadavres par cette multitude d'insectes hideux que la liberté de la putréfaction fait toujours éclore dans l'obscurité du sépulcre; mais aujourd'hui, à la voix souveraine qui ordonna à Lazare de sortir de sa tombe, il revient de nouveau à la vie, quoiqu'il conserve encore les liens et le linceul de la mort, c'est-à-dire les restes de la misère et de la corruption dans lesquelles nous étions ensevelis.

» Pour justifier mes paroles, il suffira que je vous rende un compte sommaire de nos progrès durant ces deux dernières années, m'en remettant aux informations spéciales de chaque ministère pour tout ce qui concerne les documents et les détails; et afin qu'on voie exactement combien nous avons avancé en cette période de régénération, je comparerai l'état actuel avec son point de départ, non pour nous glorifier, mais pour glorifier Celui à qui nous devons tout et que nous adorons comme notre rédempteur et notre père, comme notre protecteur et notre Dieu.

. . . .

» A la liberté complète dont jouit l'Eglise parmi nous et au zèle apostolique de nos vertueux pasteurs, nous devons la réforme du clergé, l'amélioration des mœurs et la diminution des crimes, au point qu'en une population de plus d'un million d'habitants, il ne se trouve pas un nombre suffisant de criminels pour habiter la « pénitencerie. »

» A l'Eglise nous devons encore ces corporations religieuses qui

produisent tant de fruits heureux pour l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse, et par les secours qu'elles prodiguent aux malades et aux délaissés. Nous lui sommes redevables aussi du renouvellement de l'esprit religieux en cette année de Jubilé et de sanctification, comme de la conversion à la vie chrétienne et civilisée de 9,000 sauvages de la province del Oriente, où il est urgent, en raison de son immense étendue, d'établir un second vicariat. Si vous m'autorisez à solliciter cette fondation du Saint-Siége, nous aviserons ensuite à ce qui est opportun, afin de promouvoir le commerce de cette province, y extirpant, ainsi qu'il a déjà été fait, les spéculations et les exactions violentes auxquelles ses pauvres habitants sont exposés par de cruels et inhumains trafiquants.

. . . .

» J'achèverai dans quelques jours la période du mandat pour lequel je fus élu en 1869. La République a joui de six années de paix, interrompues seulement pendant quelques jours à Riobamba, lors du soulèvement partiel de la race indigène contre la race blanche en 1872, et en ces six années, elle a marché résolûment dans le sentier du véritable progrès, sous la protection visible de la Providence. Ils eussent été certes plus grands, les résultats obtenus, si j'avais possédé pour gouverner les qualités qui me manquent, malheureusement, ou si, pour faire le bien, il suffisait de le désirer avec ardeur.

» Si j'ai commis des fautes, je vous en demande pardon mille et mille fois, et je le demande avec des larmes très-sincères à tous mes compatriotes, étant bien persuadé que ma volonté n'y a été pour rien. Si, au contraire, vous croyez que j'ai réussi en quelque chose, attribuez-en d'abord le mérite à Dieu et à l'immaculée Dispensatrice des inépuisables trésors de sa miséricorde, puis ensuite à vous-mêmes, au peuple, à l'armée et à tous ceux qui, dans les différentes branches de l'administration, m'ont secondé avec intelligence et fidélité dans l'accomplissement de mes difficiles devoirs. »

Cette admirable profession de foi, si humble et en même temps si fière, fut matériellement scellée du sang de son auteur.

Garcia Moreno venait de recopier son message; il le portait sur

lui et se rendait au congrès, lorsqu'il fut frappé par des sicaires étrangers qui (ils l'ont déclaré depuis) n'avaient contre lui aucun grief personnel. « Je meurs, dit-il en tombant, mais Dieu ne meurt pas ! *Però Dios no se muere !* » Et il expira. C'était Dieu, en effet, que les sociétés secrètes avaient voulu frapper en lui.

Quoiqu'il eût eu le tort de ne prendre aucune précaution, il s'y était depuis longtemps attendu. Il était toujours prêt ; le matin même il avait reçu la communion, et, quelques minutes avant d'être assassiné, passant devant une église ouverte pour un enterrement, il n'avait pu résister à l'attrait de l'auguste sacrement de l'autel ; il était entré, et, agenouillé dans la foule, il s'était remis, une fois de plus, entre les mains de Dieu.

Pie IX pleura D. Garcia Moreno, comme il avait pleuré le comte Rossi, vingt-sept années auparavant. Il loua le Président de l'Equateur, dans plusieurs de ses allocutions, comme le champion de la véritable civilisation et son martyr. Il lui fit faire des obsèques solennelles dans une des basiliques de Rome, dont il dispose encore, et décida que son buste serait placé dans une des galeries du Vatican.

Moreno n'était point de son époque ; c'était un politique en retard de six siècles et qui eût dû naître avec saint Louis. Mais s'il était en retard, il était en avance aussi ; il anticipait de plusieurs siècles sur l'avenir ; car à moins que le monde ne touche à sa fin, le chaos politique et social contemporain ne saurait demeurer longtemps la règle de l'humanité. Moreno eut la clairvoyance de démêler d'avec les mirages trompeurs, au milieu de l'orage, le phare du salut, et il eut le courage de ne suivre plus que lui. L'histoire placera Moreno non-seulement parmi les héros et les sages, mais parmi les initiateurs. Vainement la révolution l'arrêta au milieu de son œuvre ; celle-ci était assez avancée pour qu'il en reste autre chose qu'une vaine tentative : il en restera un exemple. L'Equateur est désormais un peuple type. Il a eu l'impérissable honneur de nous donner comme l'ombre du règne de Dieu sur la terre, en plein XIXe siècle, au temps des Victor-Emmanuel et des Guillaume Ier (1).

(1) Don Garcia Moreno trouvera sans doute un historien digne de lui ; mais, en attendant, nous voulons esquisser à grands traits son admirable carrière. Faire

Aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord et dans la nouvelle Confédération canadienne (*Dominion of Canada*), ainsi que dans les autres colonies anglaises, nous trouvons le libéralisme véritable.

connaître celui qui, le premier, appliqua franchement les doctrines du *Syllabus*, c'est compléter l'histoire de celui qui les promulgua.

Gabriel Garcia Moreno naquit à Guayaquil, au mois de mars 1821, de nobles et pieux parents, mais assez peu favorisés des biens de la fortune. Ce fut sur les genoux de sa mère qu'il reçut les premières semences de la foi catholique ; et ces semences tombant dans une terre vierge et naturellement fertile, fructifièrent de telle sorte que ni les agitations, ni les malheurs, ni les splendeurs de sa vie ne purent les arracher un instant de son cœur. Doué d'une intelligence précoce, le jeune Garcia dut quitter de bonne heure le toit paternel pour aller étudier à Quito. Ses parents ne pouvant l'y suivre, le confièrent à un vénérable religieux de la Merci, qui ne ménagea rien pour en faire un chrétien et un savant. Ses efforts furent couronnés de succès : Garcia fut toujours à la tête de ses condisciples, aussi bien au collége de Saint-Ferdinand que plus tard à l'Université de Quito, d'où il sortit à dix-neuf ans docteur ès-sciences et ingénieur. Mais il ne se contenta pas d'étudier les mathématiques. Il fit son droit avec un égal succès, et devint en même temps très-versé dans la médecine, la littérature et les sciences sacrées. Pour approfondir toutes ces diverses connaissances, il vint à Paris, et y suivit très-assidûment les cours des grands maîtres en physique, chimie, histoire naturelle et astronomie. L'éloquence entraînante du P. Lacordaire acheva d'en faire un parfait chrétien.

Cependant les affaires de sa famille et les malheurs de sa patrie l'obligèrent bientôt à abandonner ses chères études et ses illustres amis. A un ardent amour de la science se joignait chez lui l'amour plus ardent de son pays, dont la triste situation le préoccupait vivement. Il revint donc à l'Equateur pour se lancer dans l'arène politique et combattre l'anarchie.

Avant son départ pour l'Europe, il avait hautement désapprouvé le gouvernement du général Florès; mais l'heure de la lutte n'avait pas encore sonné. A son retour, la situation s'était tellement aggravée qu'il jugea qu'aucun homme de cœur ne pouvait y demeurer indifférent. Le général Urbina avait accaparé la présidence, en s'appuyant sur un parti dont il avait toujours réprouvé les idées avancées; aussi son gouvernement était-il encore plus mauvais que celui de son prédécesseur. Ce fut alors que, plein de confiance dans l'avenir et la sainteté de sa cause, Garcia Moreno prit la direction de la presse. Il débuta glorieusement, en 1852, par une défense éloquente des jésuites chassés de l'Equateur en cette même année. Sa prodigieuse activité lui permettait en même temps de professer la physique et la chimie à l'Université de Quito, dont il fut bientôt nommé recteur.

Sur ces entrefaites, le général Urbina considérant Garcia comme un adversaire de plus en plus sérieux, et offusqué de sa réputation croissante aussi bien que de sa probité à toute épreuve, le fit exiler, sous prétexte de ses violences dans la presse. Protestant devant Dieu et sa patrie contre l'injustice dont il était l'objet, Garcia quitta pour la seconde fois les rives équatoriennes.

En 1861, ses concitoyens, admirateurs de ses vertus et de ses services,

Là, du moins, si la vérité n'a aucun droit de plus que l'erreur, tous les droits que possède l'erreur sont assurés à la vérité. L'Eglise a profité largement de cette égalité de protection. Elle y a fait voir

firent preuve de haute équité en l'appelant à les gouverner pour une période de quatre ans.

Ce fut alors que le Pérou et la Nouvelle-Grenade déclarèrent la guerre à l'Equateur et fournirent ainsi à Garcia Moreno l'occasion de se montrer général habile sur terre et véritable Jean-Bart sur mer. L'escadre ennemie, composée de cinq navires, bloqua Guayaquil. Trompant la vigilance des assiégeants, le jeune président monta de nuit avec 300 hommes et trois canons sur un paquebot anglais qui venait de faire son entrée en rade; et, le lendemain, au point du jour, il se précipita à toute vapeur sur les vaisseaux étrangers, qui n'eurent même pas le temps de lever l'ancre. Deux navires furent coulés; les autres amenèrent pavillon, se rendant à la discrétion du vainqueur.

En 1865, il eut pour successeur Jéronimo Carrion, nommé également pour quatre ans. Garcia continua à servir son pays avec le même dévouement et fut un des plus ardents promoteurs de l'alliance des quatre républiques du Pacifique contre l'invasion espagnole.

En 1869, il fut réélu pour six ans. Ce fut pour l'Equateur une ère glorieuse de paix et de progrès tant dans l'ordre matériel qu'au point de vue religieux, intellectuel et moral. En effet, à son avénement, c'est à peine si les recettes du Trésor atteignaient quatre millions de francs. Il révisa avec soin les lois douanières, contrôla les administrateurs de la fortune publique mieux qu'il n'eût surveillé ceux de la sienne propre et porta peu à peu les revenus de l'Etat à quinze millions. Non-seulement il remboursa, comme nous l'avons dit, la dette nationale, mais il construisit 44 kilomètres de chemin de fer, 300 kilomètres de route carossable et 400 kilomètres de sentiers très-praticables pour les cavaliers et les piétons : œuvre gigantesque tant à cause de la rareté des centres de population que de la nature d'un terrain montagneux. N'aurait-il fait que cela, qu'il aurait droit à l'éternelle reconnaissance de ses concitoyens. Mais ce qu'il poursuivit surtout, ce fut la régénération morale.

De 1861 à 1875, il ouvrit sur le territoire de son petit Etat 93 écoles pour les enfants du peuple, qui les fréquentèrent au nombre de 32,000. Jusqu'à cette réorganisation de l'instruction publique, les quelques écoles de l'Equateur avaient été laïques et universitaires. Mais épris d'admiration pour les Frères de la Doctrine chrétienne qu'il avait vus à l'œuvre à Paris, et qui réunissent si bien toutes les qualités du maître, il n'hésita pas à leur confier toutes les écoles. Et malgré de nombreux obstacles, tels que l'insouciance des parents, l'indolence des enfants, la dissémination des populations rurales, en quatre ans l'instruction primaire fut mise sur un pied qui ne laisse rien à envier aux nations européennes.

L'instruction secondaire et supérieure fut également l'objet de sa sollicitude. La fondation du collége Saint-Gabriel, auquel la nation donna par reconnaissance le nom de l'illustre président, l'institution de l'Ecole polytechnique, de l'Université et d'un Observatoire astronomique, l'un des plus importants du monde, la création d'un Conservatoire de musique et de différents musées

que, si elle a droit à davantage, une chose lui suffit, à la rigueur, pourvu qu'elle lui soit donnée sincèrement : la liberté.

Nulle part peut-être le souverain Pontificat de Pie IX n'a été

furent la part qu'il fit à la science et aux beaux-arts. La charité le trouva peut-être encore plus généreux. Hôpitaux, prisons, asiles, orphelinats, ouvroirs dirigés par les Filles de la charité : tels sont ses titres à la gratitude des membres souffrants de Jésus-Christ.

Il était si ménager des deniers publics que, lorsqu'il s'absentait pour affaires de famille ou raison de santé, il voulait que sa dotation présidentielle fût diminuée en proportion de la durée de son congé; il vivait dans sa propre maison, sans prendre la moindre mesure de sûreté, bien qu'une fois déjà on eût tenté de l'assassiner; dans tous les cas où l'ordre fut menacé, il se chargea personnellement de le défendre. Outre le fameux exemple qu'il donna à l'occasion du soulèvement des marins, en présence d'un bon nombre d'officiers de la marine espagnole, nous rapportons un fait qui peint au vif son caractère.

Dans un établissement de correction qu'il fonda dans l'intérieur de la république, à 150 lieues de la capitale, il réunit des galériens et quelques femmes de mauvaise vie. Malgré l'état de prospérité qu'obtint en peu de temps cette véritable colonie, grâce à la bonne direction qu'il lui imprima, une révolte y éclata. Au lieu d'y envoyer des soldats pour ramener les révoltés à l'obéissance, il se rendit lui-même, avec un seul adjudant, à la recherche des mutinés. Aussitôt que ceux-ci connurent l'arrivée du président, ils se portèrent vers la maison qu'il habitait, dans le dessein de le tuer. Dès que leurs cris lui annoncèrent leur présence, Moreno s'avança sur un balcon et leur dit : « Si vous voulez m'assassiner, parce que je vous ai sauvés de la corruption et de la misère, entrez et frappez. » Cette foule furieuse demeura saisie devant ce trait d'héroïsme, et éclata en acclamations et en vivats enthousiastes pour le président.

Deux jours après il rentra à Quito, ayant appliqué le remède convenable et ordonné d'importantes améliorations dans la colonie, aujourd'hui modèle de moralité, quoique les familles se soient formées d'éléments bien corrompus.

Le décret suivant, rendu en mémoire de ce grand homme, nous est un gage de la résolution de ses compatriotes de persévérer dans la voie féconde où il les a lancés :

« Le Sénat et la Chambre des députés de la République de l'Equateur réunis en congrès,

» Considérant — que Son Excellence le docteur Garcia Moreno, par son intelligence distinguée, sa vaste science et ses nobles vertus, a occupé le premier rang parmi les plus illustres fils de l'Equateur; — qu'il a consacré sa vie et les rares et hautes facultés de son esprit et de son cœur à la régénération et à la grandeur de la République, en établissant les institutions sociales sur la solide base des principes catholiques; — qu'il a aimé la religion et la patrie jusqu'à souffrir pour elles le martyre; — qu'il a comblé la nation d'immenses et impérissables bienfaits matériels et religieux;

» Décrètent : Art. 1er. — L'Equateur, par l'intermédiaire de ses législateurs, glorifie le nom de don Gabriel Garcia Moreno des titres d'*illustre régénérateur de la patrie et de martyr de la civilisation catholique*; — Art. 2. Pour la conser-

aussi fécond qu'aux Etats-Unis. Il y a décuplé, ou peu s'en faut, le nombre des siéges épiscopaux et métropolitains. Celui des colléges, écoles catholiques, couvents ou monastères grandissait en même temps dans une égale proportion. En 1874, pour ne parler que des créations les plus récentes, Pie IX détacha de l'immense diocèse de Galveston l'évêché de San-Antonio et le vicariat apostolique de Brownsville. En 1875, il éleva quatre siéges à la dignité de métropoles : Boston, qui a désormais cinq suffragants, Philadelphie qui en a quatre, Milwaukie qui en a quatre et bientôt six, et Santa-Fé du Nouveau-Mexique, dont les suffragants ne sont pas encore déterminés.

La même année, il créa pour la première fois un cardinal américain. Ce fut Mgr Mac-Closkey, archevêque de New-York. Le président Grant fit remercier officiellement le souverain Pontife de cet honneur qui rejaillit en quelque sorte sur toute la grande République (1).

vation de ses restes, il sera construit un mausolée digne d'eux ; — Art. 3. Il lui sera érigé une statue en marbre ou en bronze, avec cette inscription : *A l'excellentissime don Gabriel Garcia Moreno, président de la République de l'Equateur, mort pour la patrie et pour la religion le* 6 *août* 1875.

» Quito, capitale de l'Equateur, le 30 août 1875. »

(1) Il paraît que déjà le président Lincoln avait réclamé de Pie IX des cardinaux américains, « afin que le culte catholique eût aux Etats-Unis la même splendeur qu'en Europe. » Il envoya à Rome, à cet effet, un diplomate qui exposa d'abord son idée au cardinal Antonelli. Le cardinal, fort étonné, objecta que jamais les Papes n'avaient envoyé de cardinaux en Amérique.

— C'est une raison pour le faire, reprit froidement le diplomate. Il ne s'agit pas d'ailleurs de nous envoyer des cardinaux, mais de faire cardinaux des évêques américains, *américains*, *américains*.

Il prononçait le mot *américains* avec cet accent de fierté sèche et mâle si remarqué en Europe.

« Les Etats-Unis sont bien loin, s'écria le secrétaire d'Etat ; comment des cardinaux d'Amérique feraient-ils partie du conseil du Pape, comment arriveraient-ils promptement à Rome pour les conclaves ?

— Votre Eminence est-elle allée en Amérique ?

— Non, certes.

— Moi, j'en viens ; c'est la sixième fois. J'ai mis neuf jours pour venir de New-York à Southampton et cinq de Southampton ici. Les Etats-Unis sont à la porte de Rome. Vous parlez de conclaves. Autrefois un cardinal employait des mois pour venir de Séville ou de Dublin à Rome ; aujourd'hui il vient en quelques jours des extrémités du monde, et nous ne sommes qu'à l'A B C des voies rapides. »

Le cardinal ne fut pas convaincu, répéta ses objections, mais combla le di-

Lorsqu'on songe qu'au commencement de ce siècle, il n'y avait pas 300,000 catholiques aux Etats-Unis, et qu'il y en a aujourd'hui de 7 à 8 millions; lorsqu'on se rappelle, en outre, qu'en 1825, Mgr Fenwick, en arrivant dans la New-England (Nouvelle-Angleterre), qui forme aujourd'hui le nouvel archidiocèse de Boston et les cinq évêchés d'Hartford, Burlington, Portland, Springfield et Providence, ne trouva que trois prêtres et huit églises pour toute cette région; on ne peut qu'admirer les miraculeux développements de cette jeune Eglise qui répare si bien, dans le Nouveau-Monde, les pertes de l'ancien. Gardons-nous, toutefois, d'exagérer. Les diverses populations protestantes ou athées (car il y a aux Etats-Unis des millions de personnes qui ne sont pas baptisées), s'élevaient, dans le même espace de temps, du chiffre de 2,700,000 à celui de 32 ou 33 millions. Il faut tenir compte également de l'immigration des catholiques irlandais, canadiens, français ou allemands du Sud au nombre de 2 millions peut-être, tandis que les protestants se voyaient renforcés de 4 à 5 millions d'Anglais, Ecossais, Suédois, Norvégiens et Allemands du Nord. Il n'en est pas moins vrai que l'accroissement des catholiques a été, toutes proportions gardées, double de celui des non-catholiques. Ce résultat suppose de nombreuses conversions, et l'on peut dire que les Bismarck et les

plomate de politesses et lui dit qu'il allait prévenir le Pape et se ferait un honneur de le conduire chez Sa Sainteté.

Quand Mgr Antonelli se présenta chez le Pape, il crut que Sa Sainteté manifesterait le même étonnement que lui, mais Pie IX se contenta de dire :

« Je suis d'un avis très-différent, et je trouve que ce président Lincoln est un grand homme d'esprit et de cœur. Il a parfaitement raison. Au reste, Eminence, j'ai toujours pensé que Dieu me réservait la consolation de doter l'Amérique de princes ecclésiastiques... Songez donc à ceci : Je suis le premier homme assis sur la chaire de saint Pierre qui soit allé en Amérique ! »

Le caractère de Pie IX, sa confiance en sa mission, sa grandeur sont dans ce trait. Il reçut avec la plus parfaite bienveillance le diplomate américain, lui fit des présents, le chargea d'apporter une belle table en mosaïque à Lincoln et accepta la proposition de donner des cardinaux à l'Amérique.

Il y eut des retards sans doute ; mais, d'une part, le Saint-Siége ne fait rien avec précipitation ; d'autre part, on ne fut pas d'accord sur le choix des prélats à revêtir de la pourpre, et bientôt après Lincoln fut assassiné. Enfin, en 1875, Pie IX réalisa le vœu du glorieux président et se donna à lui-même la consolation qu'il avait rêvée.

Victor-Emmanuel, en forçant à de lointains exils les prêtres et les religieuses de leurs pays, s'apauvrissent eux-mêmes au profit des futurs rivaux de leur puissance.

Pour le Canada, où la population catholique a triplé sous le pontificat de Pie IX, surtout par l'excédant des naissances (1), il suffira de citer le document suivant :

« *A nos vénérables frères Alexandre, archevêque de Québec, et autres évêques du Canada.*

PIE IX, PAPE,

» Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

» Il nous a été bien doux d'apprendre par vos lettres si pleines d'affection, comment un même esprit de charité et de religion vous a réunis pour célébrer la mémoire deux fois séculaire de l'érection du siége de l'église de Québec. Cette grande solennité a eu pour but d'adresser vos vœux reconnaissants à l'auteur de tout bien, à ce Dieu qui a répandu sur vous et sur votre pays l'abondance de ses intarissables bénédictions. Et ce qui ajoute à notre consolation, c'est de voir que l'admirable exemple de votre piété a donné l'essor aux sentiments religieux de votre peuple : lui aussi a cru de son devoir d'unir la ferveur de sa foi aux élans de la vôtre pour glorifier la bonté de Dieu. C'est donc un besoin de notre cœur, vénérables frères, de vous présenter nos ardentes félicitations en Notre-Seigneur. Et puisque à l'occasion de votre grande fête vous avez bien voulu réitérer l'expression de votre dévouement envers le

(1) La population française du Canada, qui ne dépassait point 70 à 75 mille âmes au moment où le marquis de Choiseul et la Pompadour, tout entiers à leur guerre contre les jésuites, laissèrent les Anglais s'emparer de ce beau pays, s'est élevée en un siècle à un million et demi, sans compter un demi-million reversé, de ce trop plein, sur les Etats-Unis. Plût à Dieu que la mère-patrie eût conservé quelque chose de cette fécondité de la famille canadienne !...

L'émigration amenait, dans ce même intervalle de temps, sept à huit cent mille Irlandais catholiques au Canada et dans les provinces voisines formant aujourd'hui le *Dominion*. Néanmoins la majorité n'y est point restée au catholicisme. Elle lui a été ravie par l'arrivée de deux millions et demi d'Anglais ou autres protestants.

Saint-Siége, nous désirons vous faire savoir que ce témoignage de votre cœur dilate en nous l'ardeur de cette charité que nous vous prodiguons à tous et à de si justes titres. Nous n'avons pas en effet seulement à contempler la grandeur du sentiment qui anime vos âmes et se manifeste dans vos paroles, mais notre souvenir reconnaissant garde la mémoire de tant de preuves éclatantes de votre affection et de votre zèle tout filial. N'est-ce pas sous votre direction que les fidèles du Canada ont si héroïquement secouru notre détresse, soit par leurs pieuses offrandes, soit par les défenseurs qu'ils nous ont jadis envoyés? Continuez donc, vénérables frères, à promouvoir l'obéissance sincère envers cette chaire de vérité : les temps où nous vivons rendent ce devoir de plus en plus impérieux. Continuez, vous et les fidèles confiés à vos soins, à nous aider de vos ferventes prières, afin que le Dieu de miséricorde nous donne la force dans nos combats et la consolation dans nos angoisses. De notre côté, nous demandons de tout cœur à la divine Majesté d'être à jamais votre protection et votre secours. Fasse le ciel que dans chacun de vos diocèses se multiplient de jour en jour les fruits de la foi et de la justice! Comme gage de notre spéciale affection, nous vous donnons notre bénédiction apostolique à vous, vénérables frères, et à tous les fidèles confiés aux soins de chacun de vous. Que le Seigneur en perpétue les bienfaits!

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le vingt-troisième jour de décembre, l'an 1874.

» De notre Pontificat, le vingt-neuvième.

» PIE IX, PAPE. »

Les colonies anglaises nous ramènent à leur source, à cette île, « mère des nations, » qui semble destinée à unifier un jour par sa langue l'immense famille humaine. Dans quel but et pour quel dessein mystérieux? Elle-même n'en sait rien; mais Dieu le sait, lui qui conduit tout; et après ce que nous venons de dire et ce qui nous reste à dire encore, peut-être un regard pénétrant peut-il, dès maintenant, pressentir sans témérité le secret de Dieu.

Comme aux Etats-Unis, comme au Canada, en Australie et au

cap de Bonne-Espérance, le nombre des catholiques a doublé ou triplé, dans la Grande-Bretagne, sous le pontificat de Pie IX. Ce résultat est dû aux mêmes causes; l'émigration irlandaise d'une part, et de l'autre les conversions de protestants. Il a été accéléré par le rétablissement de la hiérarchie catholique, que nous avons racontée en son temps.

Le nombre des prêtres catholiques en Angleterre et en Ecosse, depuis l'intronisation de Pie IX, s'est élevé de 820 à 1968; celui des églises et chapelles de 626 à 1268, celui des communautés religieuses de 80 à 367, celui des écoles et colléges de 500 environ à 1300.

Le nombre des siéges archiépiscopaux ou épiscopaux et des vicariats apostoliques créés par Pie IX dans tout l'empire britannique, n'est pas inférieur à 125.

Enfin, ce qui explique tout le reste, le nombre des dignitaires ou ministres de l'Eglise anglicane, qui, dans le même laps de temps, se sont fait recevoir dans l'Eglise catholique, dépasse un millier.

Dans un de ses discours, Mgr Capel a signalé ce fait : « On pourrait à peine trouver une famille en Angleterre qui ne dût avouer que l'un ou l'autre de ses membres, ou au moins une de ses connaissances, a quelque lien avec l'Eglise catholique ou observe une des pratiques de cette Eglise, soit l'adoration du saint Sacrement, soit la confession auriculaire, soit la dévotion à la sainte Vierge ou le respect des saints... Ce mouvement, ajoute l'orateur, est si puissant dans ses proportions et si vivant dans son action, qu'aucun pouvoir sur terre, aucune persécution du protestantisme, du gouvernement ou de la presse ne serait capable de le supprimer... Les catholiques n'auraient pas pu réaliser par eux-mêmes ce qui s'accomplit aujourd'hui par l'action d'un parti qui appartient à l'Eglise d'Angleterre... Du haut de ses chaires, ce parti a rendu familières aux oreilles du public anglais des expressions que les catholiques n'auraient jamais pu répandre au même degré (grand'messe, sacrifice, prêtre, sacrement, confession, etc...) Le mouvement a produit ce résultat que beaucoup d'hommes sont devenus sérieusement religieux et ne croient plus que le service de Dieu n'est qu'une occupation du dimanche seulement... Enfin, le même esprit de Dieu qui a soufflé

sur les eaux au commencement des choses, passe maintenant sur la nation anglaise et la pousse vers la vérité catholique. »

Sur 264 prêtres du diocèse de Westminster, il y en a 46, plus d'un sixième par conséquent, qui ont été membres de l'Eglise officielle d'Angleterre. « Il ne se passe pas une semaine, ajoutait l'orateur en parlant de lui-même, sans que je reçoive 4 ou 5 ritualistes dans l'Eglise catholique. Notre habileté n'y est pour rien. Ce sont des personnes avec lesquelles nous n'avions eu aucune relation jusqu'au moment où elles viennent à nous avec cette décision sérieuse qui les caractérise tout particulièrement (1). »

(1) Le R. P. Rowe, religieux de l'Oratoire de Londres, a raconté un événement qui, dans sa vie, est un fait réel, mais qui est en même temps une sorte d'allégorie de ce qui est arrivé à une foule de ses compatriotes et coreligionnaires de naissance.

Le R. P. Rowe appartient à une famille considérable du comté d'York. Né dans la religion anglicane, il fit ses études à l'Université de Cambridge, où, grâce à son esprit distingué et à une brillante instruction, il fut appelé bientôt à professer la théologie protestante. Il occupait avec distinction ce poste depuis une dizaine d'années, lorsqu'un événement étrange, arrivé sous ses yeux à Cambridge, donna une tout autre direction à sa vie. Il y avait, à l'extrémité de la bibliothèque du collége, une porte que jamais personne n'avait ouverte et qui paraissait condamnée depuis des siècles. Un jour de vacances, où une douzaine de jeunes docteurs, au milieu desquels était le professeur Rowe, se trouvaient réunis dans la bibliothèque, il leur vint l'idée de savoir ce qu'il y avait derrière cette porte. On la force ; on pénètre dans une chambre obscure ; elle était pleine de livres. Etonnés, les jeunes professeurs s'emparent de ces livres, les parcourent, et bientôt les dévorent avec avidité : c'étaient des livres d'histoire ecclésiastique et de théologie. Ils se mettent donc à étudier ces livres, eux anglicans, nourris des doctrines de la Réforme et persuadés qu'elles contenaient le véritable esprit de l'Evangile.

Cependant, que voient-ils dans ces livres ? toute la tradition catholique depuis les apôtres jusqu'à Henri VIII, se perpétuant de siècle en siècle, toujours semblable à elle-même, et, ce qu'il y avait d'extraordinaire pour eux, parfaitement conforme à celle de l'Eglise romaine, qu'ils tenaient jusque-là pour entachée d'idolâtrie. La leçon qui ressort d'un pareil fait s'impose d'elle-même : puisque la tradition chrétienne est en tout conforme aux doctrines de l'Eglise romaine, c'est que celle-ci est dans le vrai. Ce fut aussi la conclusion que tirèrent les jeunes professeurs de Cambridge ; c'étaient des âmes sincères ; ils n'hésitèrent point et embrassèrent la foi catholique, abandonnant en masse, et non sans verser des larmes, cette école où s'était écoulée leur jeunesse.

Ce n'était point un petit sacrifice, cependant. Outre qu'ils s'exposaient à être reniés ou déshérités par leurs familles, ils perdaient les traitements attachés à leurs fonctions : le moindre n'était pas au-dessous de dix mille francs.

Les pamphlets récents et parfois étranges d'un protestant, grand homme d'Etat, mais fort mince théologien, M. Gladstone, n'ont servi qu'à raviver en Angleterre la passion des études religieuses et la curiosité pour tout ce qui touche au catholicisme. Plus on a parlé et écrit contre Pie IX, plus on a poussé d'Anglais et d'Américains à aller voir Pie IX, ou à s'aboucher avec ses représentants, et Dieu seul connaît le nombre des protestants qui, d'une visite à Pie IX, sont revenus convertis ou ébranlés !

Tandis que les évêques anglicans, secrètement honteux et embarrassés, ne répondent que par le silence aux demandes de concours moral des protestants allemands, les évêques catholiques d'Angleterre, du Canada et des Etats-Unis n'ont pas craint de parler. Ils ont flétri hautement, par des mandements collectifs, la politique du despote devant lequel toute l'Europe est à genoux; nous avons cité une de ces lettres adressée par le cardinal de Westminster et les évêques anglais, aux glorieux captifs des forteresses allemandes.

Aussi est-ce de toute leur âme que les catholiques anglais, le dimanche 8 août 1875, à l'occasion de l'anniversaire d'O'Connel, ont chanté le *Te Deum* ordonné dans toutes les églises par le cardinal Manning, pour remercier Dieu de la liberté religieuse dont ils jouissent dans le Royaume-Uni et dans ses vastes colonies. Pie IX et le monde catholique tout entier ont uni, ce jour-là, leurs actions de grâces à celles des héritiers spirituels du moine saint Augustin et de saint Thomas de Cantorbéry.

L'oppression séculaire de l'Eglise a cessé également, mais moins complétement et depuis moins d'années, dans les contrées scandinaves. En Suède, la législation intolérante avait déjà reçu, lors du couronnement du soldat français Bernadotte, un premier adoucissement. On avait réduit à la réclusion et à l'exil la peine capitale portée autrefois sous les Gustave Wasa et les Gustave-Adolphe, ces « héros de la liberté religieuse, » contre les Suédois qui ne se contenteraient point du culte national tel qu'il leur avait plu de le constituer. En 1860, six femmes furent expulsées judiciairement du pays pour avoir embrassé la religion catholique. L'impression fâcheuse produite en Europe par l'exécution de cet arrêt, amena

l'abrogation des lois pénales religieuses, et Pie IX put nommer à Stockolm un curé qui travaille péniblement, mais non sans fruit, à dissiper les préjugés accumulés, depuis trois siècles et demi, contre l'Eglise qui civilisa jadis la Scandinavie.

Même situation en Danemarck. Il y eut six cents conversions à Copenhague dans les deux années qui suivirent celle de la liberté rendue au culte catholique (1866).

Dans le petit royaume de Grèce, où règne actuellement un fils du roi de Danemarck, la hiérarchie catholique a été rétablie en 1875. Il y aura désormais un archevêque catholique titulaire d'Athènes, comme il y en a un de Corfou. C'est là un vœu souvent exprimé par le précédent roi, Othon de Bavière, qui souffrait de voir les administrateurs des catholiques de son royaume porter des titres épiscopaux *in partibus,* comme s'ils eussent habité un pays infidèle. Ainsi Pie IX poursuit, avec un zèle infatigable, la restauration générale qu'il commença par l'Angleterre et la Hollande.

Que dire de l'Espagne ? Il faut que cette noble nation ait un tempérament bien robuste pour n'avoir pas été encore dissoute par les mécréants sans pudeur, vrais révolutionnaires, aussi incapables d'obéir que de commander, auxquels elle est en proie depuis un demi-siècle. Mais ces mécréants sont en minorité ; le peuple des campagnes et des petites villes, surtout à mesure qu'on se rapproche du nord, est encore le peuple théologien et le peuple héroïque par excellence. Il l'a bien montré.

L'Espagne, depuis la chute d'Isabelle II, était maintenue par ses gouvernements successifs dans une sorte de schisme officiel. Prim était un fanatique d'incrédulité ; le roi piémontais Amédée, fils de Victor-Emmanuel, ne pouvait guère nouer de relations amicales avec le Vatican ; le républicain Castelar, plus honnête, accepta les propositions de Pie IX, de pourvoir aux évêchés vacants ; Serrano, en revenant au pouvoir, empêcha l'exécution de l'arrangement concerté entre Castelar et le Vatican ; mais Alphonse XII n'eut rien de plus pressé que de reprendre cet arrangement salutaire.

Aujourd'hui les deux rois qui se disputent la couronne de Pélage, rivalisent de déférences envers Pie IX. L'un est son filleul ; l'autre

paraît avoir inauguré la plus catholique, ou plutôt la seule entièrement catholique des royautés contemporaines (le gouvernement de Garcia Moreno n'étant pas une royauté). Nous avons raconté comment Pie IX a décliné la proposition d'arbitrage entre Alphonse XII et Charles VII (1). Mais quel que soit le vainqueur, il semble que la pauvre Espagne et son Eglise peuvent espérer de meilleurs jours ; à moins qu'Alphonse XII, resté seul maître, ne se livre aux libéraux qui ont passé leur vie à trahir sa mère et à se trahir les uns les autres.

Le Portugal n'est plus que l'ombre de lui-même. En politique, il se traîne à la remorque de l'Angleterre, en religion à celle de la franc-maçonnerie. Pie IX crut devoir un jour stimuler le zèle de ses évêques, et, ce qui donna à sa paternelle remontrance un caractère de haute gravité, il permit qu'on la publiât. Puisse-t-elle avoir produit tout le fruit qu'il en attendait !

En Hollande et en Belgique, petits royaumes comparables au Portugal par l'étendue, on trouve une tout autre activité. La Hollande compte à peine trois catholiques sur huit habitants, mais la majorité protestante, à l'exemple du roi, y est sincèrement libérale, et la minorité catholique prospère et se développe, comme en Angleterre, par la seule force innée de la vérité. « Ah ! répète Pie IX aux visiteurs qui lui viennent de ce pays, ces bons Hollandais, si simples, si loyaux, si patients, pouvions-nous oublier qu'ils formaient la majorité de nos soldats non italiens de naissance, à Castelfidardo et à Mentana ? »

La Belgique, moins par l'importance et le retentissement que par l'ardeur et la libre expansion de ses polémiques intérieures, semble être devenue le camp de manœuvres des deux grandes armées incrédule et croyante. C'est là que fut inventée par un journaliste, vers 1859, l'épithète de *clérical,* synonyme injurieux de catholique, épithète adoptée immédiatement par toute la presse pseudo-libérale de Paris et d'ailleurs. C'est là qu'est née vers la même époque, dans les bas-fonds de la franc-maçonnerie, cette ignoble secte des *Solidaires,*

(1) Chapitre XXIII, p. 405 et 406.

espèce de société de secours mutuels contre Dieu et la vie éternelle (1).

Mais la Belgique a vu, sous le patronage de Pie IX, la jeune Université de Louvain arriver à être la première, et de beaucoup, de toutes les Universités du pays; elle a vu se former au sein de cette Université, un clergé et un ensemble de citoyens qui font l'admiration du monde; elle a vu grandir ce vaillant et sage parti catholique que M. de Bismarck honore de sa haine, et qu'il cherche par tous les moyens à précipiter du timon des affaires. Mais le gouvernement issu de ce parti a su ne donner aucune prise à l'ennemi, dans ce temps d'embûches. Il sauvegarde, avec dignité, la liberté religieuse et l'indépendance nationale d'un peuple qui n'a pas un million de fusils pour s'abriter.

Nous n'avons rien dit encore de l'Autriche. Poussée par M. de Beust, le ministre saxon, l'Autriche prétexta les décisions du Concile du Vatican pour colorer une rupture avec Rome. Elle dénonça, le 30 juillet 1870, le fameux Concordat conclu quinze années auparavant avec le Saint-Siége. Pie IX trembla alors qu'elle ne s'engageât dans une voie hostile, et M. de Bismarck compta sur un allié de plus. Mais ni M. de Beust ne pouvait souhaiter le succès de M. de Bismarck, son antique rival, ni François-Joseph n'était homme à trahir son fils et son peuple, comme faisait le roi fainéant de Munich. François-Joseph déclara qu'il y avait dans l'empire assez d'autres rivalités intestines, sans qu'on y ajoutât des querelles religieuses. Il ne put ou ne sut pas toujours empêcher ses ministres de faire voter certaines lois évidemment inspirées par le cabinet de Berlin; mais il empêcha qu'elles ne fussent appliquées. Pie IX lui en exprima toute sa gratitude, et l'histoire tiendra compte au pieux empereur de la difficulté des temps.

(1) Voici le dixième article des statuts de cette société :

Art. X : « Le libre-penseur pouvant être empêché par des influences étran- » gères (les influences de la famille) de remplir ses obligations vis-à-vis du co- » mité, remettra à trois de ses frères, pour faciliter leur mission en ce cas, un » mandat, fait au moins en triple ampliation, donnant plein droit aux Frères » de protester hautement dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, on ne » tiendrait pas compte de sa volonté formelle de mourir et d'être enterré en » dehors de toute espèce de religion. »

Reste la France. Hélas! dans cette France encore si violemment éprise de la Révolution qui la tue, dans ce Paris qui assassine ses archevêques, tout n'est pas fait pour réjouir les yeux et le cœur du souverain Pontife. En France, il y a une recrudescence générale d'impiété; il y a les sociétés secrètes; il y a la ligue d'enseignement athée, les pétitionnements pour l'école obligatoire et laïque, c'est-à-dire obligatoirement privée de Dieu.

Mais à côté, il y a un réveil. Il y a la liberté d'enseignement supérieur votée; les fondements de trois Universités catholiques posés aussitôt, la multiplication et la prospérité des colléges chrétiens, les cercles d'ouvriers, les congrès religieux annuels, de nombreux députés et chefs du gouvernement publiquement chrétiens, la disparition générale du respect humain. Au dernier jubilé, les processions ont sillonné Paris — débandées et sans bannières, ainsi l'exigeaient les traditions réglementaires de la police; — mais on y a vu des foules immenses dont le recueillement, autant que le nombre, a étonné amis et ennemis. De même dans toute la France. Le malheur purifie. Il est des victoires que Dieu donne dans sa colère : telles furent Solférino, et, selon toute apparence, Sedan; mais il est des défaites qui sont un don de sa miséricorde, parce que l'humiliation engendre l'humilité, et la chute la régénération. Sans doute, il faut le reconnaître avec tristesse, le mal n'est pas encore au terme de ses progrès dans les masses populaires; il les démoralise chaque jour plus profondément; mais les classes supérieures, les classes dirigeantes se sont visiblement rassainies; or, c'est par la tête que commencent les transformations du corps social; c'est par l'aristocratie, ensuite par la bourgeoisie, que la Révolution est descendue dans les masses. Le mal, comme le bien, se propage de haut en bas.

« Depuis 1871, a dit Pie IX, il s'est fait en France un grand mouvement vers le bien, ce qui prouve que la France reprend sa vie : mouvement à Paray-le-Monial, mouvement à Notre-Dame de Lourdes, mouvement à Notre-Dame de la Salette, et à vingt autres sanctuaires que je ne puis énumérer; mouvement surtout vers les bonnes œuvres, vers les œuvres de la foi et de la charité, dont

aucune ne reste en souffrance... Oui, il faut aimer beaucoup les pèlerinages, nous souvenant que nous sommes tous pèlerins sur la terre. Mais le meilleur pèlerinage consiste à sortir du vice pour aller à la vertu, à passer de l'indifférence et de l'égoïsme à la pratique de la perfection chrétienne... Courage; après l'épreuve viendra la récompense. Les pèlerinages, les prières, les bonnes œuvres de la France et du monde catholique sont un présage de victoire. De même que Pie V vainquit les Turcs, nous vaincrons nos ennemis modernes par la patience et l'humilité. Nous sommes au milieu de la bataille, mais Dieu est avec nous. Courage (1)!

» L'Evangile nous parle d'une veuve qui, à force de supplier un juge au cœur dur, finit par en obtenir justice : à combien plus forte raison Dieu, qui est le plus tendre des pères, vous exaucera-t-il, si vous persévérez dans la prière.

» Mon Dieu, souvenez-vous de vos miséricordes. Voyez ce peuple prosterné devant le trône de votre majesté infinie. Il vous supplie en faveur de l'Eglise, dont les droits sont méconnus. Exaucez sa prière pour le bien des âmes et de la société.

» Priez, mes enfants, priez, même en faveur de ceux qui veulent la destruction de l'Eglise et la disparition de la foi sur la surface du monde; priez, afin que Dieu touche leurs cœurs. S'ils s'endurcissent dans le crime, le Seigneur fera surgir un nouveau David qui les humiliera (2). »

Pie IX disait un autre jour, sous une forme plus familière, à un Français de distinction qu'il avait invité à partager sa promenade quotidienne dans les jardins du Vatican :

« Venez donc ici, monsieur le comte, là, près de moi, que nous puissions causer de votre pays. Que fait-on à Paris maintenant? A-t-on relevé cette fameuse colonne (la colonne Vendôme)?

— Pas encore, Saint-Père, répondit le visiteur; mais on la relèvera bientôt, dit-on.

— Ah!... reprit le Pape, il n'est pas facile, par ce temps, de relever ce qui est à terre. Tant de choses n'ont plus de base... Et

(1) Discours à des pèlerins lyonnais, 1874.
(2) Discours à des pèlerins franc-comtois, 10 octobre 1875.

que mettra-t-on au faîte de cette colonne? Pensez-vous qu'on y rétablisse ce qu'il y avait?

— Il est question, dit le visiteur, énonçant une hypothèse qui n'a pas été réalisée, il est question d'y placer une statue allégorique de la France.

Le Pape parla alors de la France en termes qui montrent sa tendresse pour cette grande nation, les espérances qu'il met en elle. « Tout ce qu'on a élevé en France depuis 89 n'avait pas pour base le catholicisme et est tombé. Tout ce qu'on y élève aujourd'hui, comme ce qu'on élève ailleurs, ne reposant pas sur cette base, tombera. Mais comme la base du catholicisme ne peut, malgré tous les efforts de la perversité humaine, être arrachée de votre sol, un jour viendra où l'on bâtira sur cette base immortelle quelque chose qui restera, et ce jour n'est pas éloigné. »

Reprenons donc courage et confiance avec Pie IX. Son Pontificat n'a pas été stérile pour la France. Il a amené la disparition du gallicanisme dont le saint Pontife disait, en parlant à Mgr de Ségur : « Le gallicanisme, c'est du schisme en herbe. » Il a obtenu le retour universel des diocèses français à la liturgie romaine. Il a présidé à l'admirable développement des ordres religieux parmi nous (1), à la double conquête de la liberté d'enseignement, à un retour marqué des classes supérieures de la société vers la religion (2). On peut dire qu'il a inauguré le grand œuvre de la reconstruction de la France.

A côté de ces motifs généraux d'espérance et de consolation, à côté de la persévérance unanime de l'épiscopat et de celle de l'immense majorité des fidèles, ces dernières années ont produit encore bien des faits particuliers qui, semblables à autant de rayons de soleil, sont venus réjouir le saint vieillard dans sa captivité. La générosité filiale de ses enfants ne se lasse point. Sans doute il ne

(1) Le 23 février 1873, Pie IX constituait encore, à titre définitif, une grande famille religieuse française, celle de Marie, en approuvant les règles qui lui furent données par son fondateur le P. Colin.

(2) Quand on se rappelle qu'en 1846, sous le roi Louis-Philippe, on comptait une demi-douzaine tant de députés que de pairs de France qui satisfissent au devoir pascal, et que ce résultat était considéré comme un progrès, on peut se rendre compte du chemin parcouru depuis lors.

reçoit pas tous les jours des dons royaux comme ceux qui viennent de lui être légués par le duc de Modène, et par le vieil empereur d'Autriche, Ferdinand, oncle et prédécesseur de François-Joseph, décédé seulement en 1875; mais le denier du pauvre se multiplie; les gouttes d'eau forment un grand fleuve qui coule sans cesse vers le Vatican, et les autres sources qui alimentent les œuvres d'apostolat et de charité ne sont pas pour cela taries. Jamais la quête de Saint-Vincent-de-Paul, jamais le sou de la Propagation de la Foi, les centimes de la Sainte-Enfance, de Saint-François de Sales, des Orphelins, n'avaient donné autant de millions; jamais tant de missionnaires et de sœurs de charité ne s'étaient élancés vers les missions lointaines.

Ces miracles invisibles de la grâce ne sont pas les seuls. Le miracle perpétuel de la stigmatisée du Bois-d'Haine, ceux de Lourdes, si nombreux, si éclatants, et bien d'autres encore, attestent que la vie surnaturelle abonde dans l'Eglise comme aux temps héroïques de sa jeunesse. Le knout du Russe, la cangue du Chinois, la prison du Japonais ou du Prussien, envoient chaque jour des martyrs au Ciel, comme jadis le chevalet et l'amphithéâtre des Romains. Les conversions se multiplient. En Bavière c'est la reine-mère, en Prusse l'historien Onno-Knopp, le prince de Solms-Braunfels, frère utérin du roi de Hanovre, le comte de Schönbourg-Fordergleschau, le conseiller Biaix, le baron de Dücker; en Angleterre lord Bute, puis lord Ripon, grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise, et ancien ministre de la guerre, avec lui des milliers d'autres; en Orient l'archevêque arménien de Tarse et Adana, Mgr Théodore Nershabouk (1870), puis Mgr Sandalgi, autre évêque arménien schismatique, titulaire de Nicomédie (1875); en Italie même, c'est un prince de la maison de Savoie, Amédée, l'ancien roi passager d'Espagne, qui reconnaît ses fautes et s'humilie aux pieds du Saint-Siége.

Lorsque Pie IX voit quelqu'un de ces événements merveilleux, ou qu'il les entend raconter, comment ne sentirait-il pas que le divin fondateur est toujours avec son Vicaire?

Il sent cela, et le reste lui importe peu. La distribution des

bons et des mauvais jours est l'affaire du souverain Maître, non la sienne. Un prêtre du diocèse de Troyes, qui venait d'obtenir de lui certaines faveurs spirituelles, le remerciait avec effusion, et lui disait : « Saint-Père, combien je vais prier pour votre prompte délivrance et pour la cessation des persécutions! » Pie IX l'interrompit : « Priez, lui dit-il, pour que la volonté de Dieu s'accomplisse, car nous ne savons, ni vous, ni moi, s'il est bon que l'orage s'apaise si vite. La persécution, pour l'Eglise, c'est la santé! »

CHAPITRE XXVII.

CONCLUSION.

Quand Pie IX monta sur le trône pontifical, en 1846, le protestantisme et la révolution avaient réussi à arracher de l'Europe tous les principes chrétiens. On admettait encore que l'Evangile fût bon à quelque chose pour l'individu isolé, on n'en voulait plus pour les individus réunis en sociétés. Plusieurs qui avaient ainsi une morale et une morale, une religion et une absence complète de religion, se croyaient non-seulement les plus avisés, mais les meilleurs chrétiens. Le libéralisme, monstre encore inconnu, qui prenait le nom de liberté, fascinait les consciences hésitantes.

Pie IX commença par prendre le libéralisme au mot; il le mit en demeure de tenir parole et d'assurer le bonheur de l'Etat. On sait ce qu'il en advint. Le libéralisme révéla de suite ses instincts sanguinaires et hypocrites. Ses premiers exploits furent l'assassinat du ministre et une tentative pour séduire le Pontife. On vit manifestement qu'il n'est qu'une des formes de la Révolution, c'est-à-dire de l'éternelle révolte qui, mettant la créature au-dessus du Créateur, rend les hommes ingouvernables, insociables même, et, sous apparence de les civiliser, les pousse à l'état sauvage.

« Alors, dit un publiciste chrétien, alors le Pontife commença sa grande mission. Il saisit la Révolution corps à corps, et il entreprit de la terrasser. Il la dénonça publiquement comme la fille du mensonge et la mère du meurtre.

» Il arracha tous les voiles dont elle s'enveloppait. Elle s'indigna d'être démasquée, et jura sa perte : il n'eut pas peur et continua contre elle cette lutte gigantesque qui dure encore. Elle lui ôta ses

états et vint s'installer à côté de lui. Il continua de lutter sans lassitude ni trêve. Aujourd'hui la bête est frappée à mort. Elle s'agite encore, mais ne trompe plus personne. Les empires font des efforts pour échapper à ses étreintes, et ils commencent à comprendre que l'Eglise seule les sauvera.

» En effet, en même temps que Pie IX condamnait les principes révolutionnaires, il essayait de rétablir les vieux fondements de la civilisation chrétienne. Il les formulait au grand scandale des ignorants qui criaient à la nouveauté, sans savoir que ces maximes avaient des centaines d'années d'existence, et que pendant des siècles elles avaient porté la paix du monde. Le monde se scandalisa. Pie IX ne se lasse pas; il continue sa mission, et la Providence, prolongeant comme à dessein sa vie, à raison de la surdité volontaire des hommes auxquels il parle, lui a permis, sans que l'âge ni le malheur aient action sur lui, de continuer ses enseignements. Il est en ce moment en Europe la seule voix qu'on écoute comme l'expression de la vérité et de la justice. Aujourd'hui, l'œuvre est faite. La parole évangélique a été de nouveau semée dans les âmes; malgré le vent et la tempête elle germera, et il ne dépend plus d'aucune puissance du monde de l'étouffer. La persécution ne fera que remuer les cœurs, comme le soc de la charrue retourne le sein de la terre et la rend plus féconde. La vérité germera en dépit des puissants de ce monde, elle vaincra l'erreur, et les puissants de ce monde viendront à leur tour cueillir ses fruits.

» Telle a été l'œuvre de Pie IX. Pour l'accomplir, il fallait, outre les grâces surnaturelles qu'il a reçues, sa douceur, sa persévérance, son énergie vis-à-vis des grands, sa bonté vis-à-vis des petits, ce cœur accessible qui a ouvert le Vatican au monde entier afin qu'il vînt entendre la parole du Vicaire de Jésus-Christ; cette mémoire merveilleuse qui a tout connu, tout retenu, et créé des liens personnels et presque intimes entre lui et chacun de ses fils; cette finesse extraordinaire qui lui a permis de ne jamais se laisser surprendre et de ne rien dire de trop; enfin, cette élévation qui transfigure tout ce qu'elle touche, transporte ses auditeurs de la terre au ciel, et lui permet de parler sans cesse sans se répéter jamais, ni laisser tom-

ber de ses lèvres aucune parole banale et qui ne soit marquée d'un caractère qui la soustraie à l'oubli (1). »

Aucun Pape n'a jamais été plus Pape que Pie IX; aucun roi, du moins de son temps, n'a été aussi roi. Inépuisable dans sa miséricorde et sa bonté, comme un père et comme un prêtre, mais juge incorruptible et sachant punir, il tint le sceptre d'une main ferme et inébranlable aux cris des foules ameutées comme aux lâches conseils d'autres rois, pour lesquels sa fermeté était un secret reproche. Lui qui n'avait pas d'armée à leur opposer, vingt fois il risqua sa couronne plutôt que de céder aux menaces, et lorsqu'elle lui fut arrachée enfin, il sembla grandir encore, tellement que le roi qui se mit à sa place, pitoyable esclave des sociétés secrètes, entré dans le bien d'autrui par fraude et par effraction, parut écrasé par le voisinage de son captif.

Avec cela généreux et libéral dans le beau sens que nos aïeux donnaient à ce mot; ami et protecteur des arts comme Louis XIV; aimable et parfois jovial ou caustique dans ses propos, comme notre Henri IV; pieux, dévoué et pur comme notre saint Louis; Dieu lui a tout donné : la vertu la plus complète, la gloire la plus éclatante et la plus étonnante variété de fortune dans le plus long des pontificats.

En ce qui touche à l'administration de l'Eglise, il faudrait remonter aux temps apostoliques pour trouver une activité comparable à celle de Pie IX. Qui n'admirerait le développement merveilleux de la hiérarchie catholique durant son règne? Au 1er janvier 1874, il avait déjà successivement érigé 22 siéges métropolitains et créé 166 évêchés ou vicariats apostoliques (2). Ce nombre s'accrut encore

(1) Armand Ravelet.

(2) Voici le tableau complet qu'en a donné la *Hiérarchie catholique* au 1er janvier 1874 :

Evêchés élevés par Pie IX au rang de métropoles.	17
Métropoles créées sans siéges existants	5
Siéges épiscopaux érigés	123
Siéges *nullius diœceseos*, id	2
Délégations apostoliques	3
Vicariats apostoliques	26
Préfectures apostoliques	12
Total.	188

Qui, ajoutés aux 921 titres cardinalices, patriarcaux, épiscopaux, etc., exis-

dans les années 1874, de 3 siéges métropolitains et de plusieurs siéges épiscopaux en Australie; et en 1875, de 4 siéges métropolitains et de 15 siéges épiscopaux aux Etats-Unis d'Amérique.

Il ne se traite par le monde aucune grande affaire qui ne passe par ses mains; non de ces affaires de la politique, énormes aujourd'hui, oubliées demain, mais de celles dont l'intérêt ne s'efface point. Les questions nationales ou dynastiques qui passionnaient l'humanité il y a mille ans nous trouvent absolument froids, parce que dynasties et nations de ce temps-là n'existent plus. Dans mille ans, nos sympathies et nos aversions les plus graves seront de même éteintes avec leurs objets. Seule, l'Eglise catholique fut et sera toujours attaquée, toujours défendue. Où sont les hommes disposés à donner leur vie pour ou contre les violateurs du territoire sacré d'Apollon de Delphes, pour ou contre l'intégrité de l'empire romain? Laissez quelques siècles s'écouler : on n'en trouvera pas davantage qui soient disposés à se sacrifier pour ou contre les frontières allemandes du Rhin, pour ou contre le principe des nationalités ou le régime constitutionnel; mais il y a une institution pour laquelle ou contre laquelle on mourra alors comme jadis, et comme aujourd'hui : c'est la Papauté. La Papauté est un phare qui domine le monde; source de lumière pour les uns, d'épaisses ténèbres pour les autres, mais qui attire et force les regards de tous, et qui ne s'éteint jamais.

Voilà pourquoi ces habiles, ces conquérants, qui sont partout devenus nos vainqueurs, ont beau appeler à leur aide la fourbe, la science et l'artillerie. « La première place, comme l'a écrit, avec son éloquence ordinaire, M. Louis Veuillot, la grande première place du temps et de la postérité, ils ne l'auront pas. Elle est prise par un vaincu; il la garde, et leur histoire ne sera qu'un chapitre et un feuillet de la sienne... Vous, empereurs et rois, vous bandits et princes du peuple, pour le moment chargés de lauriers et de butin, vous n'êtes pas les maîtres, vous ne triomphez pas. Le vrai

tant avant Pie IX, portait à 1,109, à la date ci-dessus, le total général des hautes dignités de l'Eglise. Mais ce chiffre, nous l'avons dit, doit être augmenté de 35 à 40 pour 1874, 1875 et 1876.

maître, le triomphateur serein, c'est ce captif que l'un de vous tient là bas à Rome, enchaîné sur le Vatican... Vous ne subornerez pas à jamais la conscience humaine. Elle rendra témoignage à la justice, elle s'éprendra d'amour pour la grandeur, et vous n'aurez été que des traîtres applaudis par des lâches, et finalement, des sots éternels. »

Et qui n'aimerait mieux, dès aujourd'hui, être le captif que le geôlier? Qui ne préférerait se présenter devant l'avenir avec la figure de l'innocence spoliée, plutôt qu'avec celle de Guillaume Ier ou de Victor-Emmanuel, rehaussés chacun de six couronnes, dont pas une acquise honorablement?

M. de Bismarck s'est vanté un jour, dans son Parlement, d'être l'homme le plus haï qui soit en Europe. C'était là, à son insu peut-être, une pure fanfaronnade, car Pie IX, l'objectif de toutes les sociétés secrètes, est plus haï que Bismarck. Mais Pie IX peut ajouter qu'il est aussi le plus aimé, et ici Bismarck n'a plus la prétention de le disputer à Pie IX.

Que fera le terrible chancelier pour déguiser sa défaite ou pour essayer de ressaisir la victoire? Nul ne le sait, et lui-même probablement pas plus que les autres. Impuissant contre Pie IX et sans espérance de l'amener à reconnaître la suprématie de l'Etat dans les questions religieuses, il peut escompter sa mort; il peut caresser le dessein de peser un jour sur un conclave; peut-être même arrivera-t-il à faire proclamer un anti-pape par ses Vieux-Catholiques (1); mais encore faudrait-il le faire accepter, cet anti-pape, et il est pour cela à bout de moyens. Mettra-t-il les catholiques hors la loi? Peu leur importe : ils y sont déjà.

L'auguste vieillard, prit un jour congé d'un ouvrier charpentier parisien, nommé Pèche, en lui exprimant la même pensée que nous l'avons déjà entendu exprimer au prince et à la princesse de Galles :

« Cher enfant, vous le voyez, votre Pape est vieux. Il ne restera

(1) M. de Bismarck disait à un diplomate français : « Il nous faut obtenir qu'on nomme Pape un cardinal qui ne soit pas infaillibiliste. — En connaissez-vous un? demanda le Français. » M. de Bismarck fit un geste de dépit et ne donna pas d'autre réponse.

plus longtemps ; et cependant bien des ennemis sont tombés à sa droite et à sa gauche ; avec l'aide de Dieu, il en verra tomber encore plus d'un. Mais il lui faudra s'en aller enfin, lui aussi. N'importe, cher enfant, le Pape reste toujours debout. » Puis élevant les bras et les yeux au Ciel, il ajouta : « Adieu donc, mon fils ; je vous donne rendez-vous au Ciel ! »

Il dit de même à M. d'Ideville, qui depuis a été préfet d'Alger, et qu'il recevait en audience particulière avec Mme d'Ideville et leur jeune fils : « Les pères et les mères peuvent être inquiets, quand ils quittent ce monde, parce qu'ils songent à leur famille. Moi je m'en irai joyeux, avec confiance et sécurité. Dieu se charge de ma famille, de mon héritage et de ma dynastie. Je crains moins la mort que ne font bien des gens très-avisés, votre Empereur, par exemple. Je suis toujours prêt à partir.

» Vous êtes jeunes tous deux, vous avez la vie longue à parcourir ; mais, sans me tromper, c'est la dernière fois que vous me voyez : avant longtemps peut-être ne viendrez-vous pas à Rome. Cependant, souvenez-vous de moi et de ce que je vais dire : rappelez-le à ce petit enfant lorsqu'il pourra vous comprendre. A nous quatre qui sommes là, dans cette chambre, il survivra, lui. Lorsque, depuis longtemps nous serons morts, qu'il se souvienne donc ! »

Et en même temps le Pape leva les yeux vers le crucifix placé auprès de lui : sa voix était vibrante, l'émotion profonde qui s'était emparée de lui avait gagné ses auditeurs. Alors frappant à plusieurs reprises sur sa poitrine en regardant l'enfant :

« Gravez profondément dans sa mémoire, dit-il, le souvenir de cet homme aujourd'hui devant lui habillé de blanc ; et quoi qu'il arrive de moi qui ne suis rien, sachez bien qu'ici, là, à cette même place où je suis debout, lorsque l'enfant devenu vieux, reviendra un jour avec ses fils peut-être et ses petits-enfants, sachez qu'il trouvera toujours là, à cette même place, un autre homme habillé de blanc comme moi ! »

FIN.

APPENDICE

Le *Syllabus* annexé à la bulle du 8 décembre 1864 (Encyclique *Quanta cura*), est l'œuvre culminante du pontificat de Pie IX; nous croyons donc devoir reproduire ce document en entier. Seulement, afin d'en rendre l'intelligence plus facile, au lieu de donner, en regard du texte latin, la traduction des propositions qui y sont condamnées, nous donnons la proposition contradictoire de chacune d'elles (1).

Les propositions du *Syllabus* étant condamnées par l'Eglise, leur *contradictoire* devient par là même la règle de foi des catholiques.

SYLLABUS

OU

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS

qui sont signalées dans les Allocutions consistoriales, Encycliques et autres Lettres apostoliques de Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX.

TEXTE LATIN.

§ I.

Pantheismus, naturalismus, et rationalismus absolutus.

I. Nullum supremum, sapientisimum

CONTRADICTOIRES.

§ I.

Panthéïsme, Naturalisme et Rationalisme absolu.

I. Il existe un Etre divin su-

(1) La *contradictoire,* et non la *contraire*, car il y a une différence entre ces deux mots. La proposition contradictoire est celle qui exprime exactement l'opposé d'une autre, ni plus ni moins, de telle sorte que si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse, et réciproquement. Mais deux propositions contraires peuvent être fausses toutes deux, quoiqu'elles ne puissent pas être toutes deux vraies. Prenons pour exemple la proposition suivante : *Pierre est à Paris.* La proposition contraire sera : *Pierre est à Lyon*, ou *Pierre est à Rome*, ou tout autre proposition semblable; la contradictoire sera simplement : *Pierre n'est pas à Paris.*

Nous avons choisi cette manière de présenter le *Syllabus*, afin d'obtenir, dans la

providentissimumque numen divinum existit ab hâc rerum universitate distinctum, et Deus idem est ac rerum natura, et iccirco immutationibus obnoxius; Deus reapse fit in homine et mundo, atque omnia Deus sunt et ipsissimam Dei habent substantiam; ac una eademque res est Deus cum mundo, et proinde spiritus cum materiâ, necessitas cum libertate, verum cum falso, bonum cum malo et justum cum injusto.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

prême, parfait dans sa sagesse et sa providence, distinct de l'universalité des choses, et Dieu n'est pas identique à la nature des choses, ni conséquemment sujet aux changements; Dieu ne se fait pas dans l'homme et dans le monde, et tous les êtres ne sont pas Dieu et n'ont pas la propre substance de Dieu; Dieu n'est pas une seule et même chose avec le monde, ni par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux, le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

II. Neganda est omnis actio Dei in homines et mundum.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

II. On ne doit pas nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

III. Humana ratio, nullo prorsus Dei respectu habito, unicus est veri et falsi, boni et mali arbiter, sibi ipsi est lex, et naturalibus suis viribus ad hominum ac populorum bonum curandum sufficit.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

III. La raison humaine n'est pas l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, sans tenir aucun compte de Dieu; elle n'est pas à elle-même sa loi, et elle ne suffit pas, par ses forces naturelles, à procurer le bien des hommes et des peuples.

IV. Omnes religionis veritates ex nativâ humanæ rationis vi derivant; hinc ratio est princeps norma, quâ homo cognitionem omnium cujuscumque generis veritatum assequi possit et debeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Epist. encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

IV. Les vérités de la religion ne découlent pas toutes de la force native de la raison humaine; la raison n'est donc pas une règle souveraine d'après laquelle l'homme puisse et doive acquérir la connaissance de toutes les vérités de toute espèce.

V. Divina revelatio est imperfecta et

V. La révélation divine n'est pas

traduction française, une série d'affirmations, toujours plus claires à l'esprit qu'une série de négations. C'est du reste la méthode suivie par le P. Clément Schrader, jésuite viennois, dans son exposition intitulée *Der Papst und die modernen ideen*, ouvrage loué par Pie IX lui-même.

iccirco subjecta continuo et indefinito progressui, qui humanæ rationis progressioni respondeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

imparfaite, ni par conséquent sujette à un progrès continu et indéfini, correspondant au progrès de la raison humaine.

VI. Christi fides humanæ refragatur rationi; divinaque revelatio non solum nihil prodest, verum etiam nocet hominis perfectioni.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

VI. La foi du Christ n'est pas en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne nuit pas, mais elle sert à la perfection de l'homme.

VII. Prophetiæ et miracula in sacris Litteris exposita et narrata sunt poetarum commenta, et christianæ fidei mysteria philosophicarum investigationum summa; in utriusque Testamenti libris mythica continentur inventa; ipseque Jesus Christus est mythica fictio.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les saintes Ecritures ne sont pas des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne ne sont pas le résumé d'investigations philosophiques; dans les livres des deux Testaments n'est contenue aucune invention mythique, et Jésus-Christ lui-même n'est pas un mythe.

§ II.

Rationalismus moderatus.

VIII. Quum ratio humana ipsi religioni æquiparetur, iccirco theologicæ disciplinæ perindè ac philosophicæ tractandæ sunt.

Alloc. *Singulari quadam perfusi*, 9 decembris 1854.

IX. Omnia indiscriminatim dogmata religionis christianæ sunt objectum naturalis scientiæ seu philosophiæ; et humana ratio historicè tantum exculta potest ex suis naturalibus viribus et principiis ad veram de omnibus etiam reconditioribus dogmatibus scientiam pervenire, modo hæc dogmata ipsi rationi tamquam objectum proposita fuerint.

§ II.

Rationalisme modéré.

VIII. Comme la raison humaine n'est pas égale à la religion elle-même, les sciences théologiques ne doivent pas être traitées de la même manière que les sciences philosophiques.

IX. Il est faux que tous les dogmes de la religion chrétienne, sans exception, soient l'objet de la science naturelle ou philosophique; et que la raison humaine n'ayant qu'une culture historique puisse, d'après ses principes et par ses forces naturelles, parvenir à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés,

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas,* 11 decembris 1862.

Epist. ad eumdem *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison comme objet.

X. Quum aliud sit philosophus, aliud philosophia, ille jus et officium habet se submittendi auctoritati, quam veram ipse probaverit; at philosophia neque potest, neque debet ulli sese submittere auctoritati.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas,* 11 decembris 1862.

Epist. ad eumdem *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

X. Bien que autre chose soit le philosophe et autre chose la philosophie, celui-là n'a pas seulement le droit et le devoir de se soumettre à une autorité qu'il aura lui-même reconnue vraie; mais la philosophie peut et doit se soumettre à cette autorité.

XI. Ecclesia non solum non debet in philosophiam unquam animadvertere, verum etiam debet ipsius philosophiæ tolerare errores, eique relinquere, ut ipsa se corrigat.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas,* 11 decembris 1862.

XI. L'Eglise non-seulement doit quelquefois sévir contre la philosophie, mais elle ne doit pas tolérer les erreurs de cette même philosophie, ni lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

XII. Apostolicæ Sedis, Romanarumque Congregationum decreta liberum scientiæ progressum impediunt.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

XII. Les décrets du siége apostotique et des congrégations romaines n'empêchent pas le libre progrès de la science.

XIII. Methodus et principia, quibus antiqui doctores scholastici Theologiam excoluerunt, temporum nostrorum necessitatibus scientiarumque progressui minimè congruunt.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie conviennent encore aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences.

XIV. Philosophia tractanda est, nulla supernaturalis revelationis habita ratione.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

XIV. On ne doit pas s'occuper de philosophie sans tenir compte de la révélation surnaturelle.

N. B. Cum rationalismi systemate cohærent maximam partem errores Antonii Günther, qui damnantur in Epist. ad Card. Archiep. Coloniensem *Eximiam tuam,* 15 junii 1847, et in Epist. ad Episc.

N. B. Au système du rationalisme se rapportent, pour la majeure partie, les erreurs d'Antoine Günther, qui sont condamnées dans la lettre à l'archevêque de Cologne *Eximiam*

Wratislaviensem *Dolore haud mediocri*, 30 aprilis 1860.

§ III.

Indifferentismus, latitudinarismus.

XV. Liberum cuique homini est, eam amplecti ac profiteri religionem, quam rationis lumine quis ductus veram putaverit.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XVI. Homines in cujusvis religionis cultu viam æternæ salutis reperire æternamque salutem assequi possunt.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.

Alloc. *Ubi primum*, 17 decembris 1847.

Epist. encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.

XVII. Saltem bene sperandum est de æternâ illorum omnium salute, qui in verâ Christi Ecclesiâ nequaquam versantur.

Alloc. *Singulari quadam*, 9 decembris 1854.

Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 10 augusti 1863.

XVIII. Protestantismus non aliud est quam diversa ejusdem christianæ religionis forma in quâ æque ac in Ecclesia catholica Deo placere datum est.

Epist. encycl. *Noscitis et nobiscum*, 8 decembris 1849.

tuam du 15 juin 1847, et dans la lettre à l'évêque de Breslau *Dolore haud mediocri*, du 30 avril 1860.

§ III.

Indifférentisme, latitudinarisme.

XV. Il est faux que tout homme soit libre d'embrasser et de professer la religion qu'il aura été amené par la lumière de la raison à regarder comme vraie (1).

XVI. Il est faux que les hommes puissent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.

XVII. Il est faux que, du moins, on doive bien espérer du salut de tous ceux qui vivent hors de la véritable Eglise du Christ.

XVIII. Le protestantisme n'est pas simplement une forme diverse de la même religion chrétienne, forme dans laquelle on puisse être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Eglise catholique.

(1) Cette proposition et les suivantes ont besoin d'être expliquées. Pie IX lui-même a indiqué comment il les entendait et comment les entend la théologie catholique. (Voir chap. XVI, page 253, paroles adressées par Pie IX à un ministre protestant de Nîmes.)

§ IV.

Socialismus, communismus, societates clandestinæ, societates biblicæ, societates clerico-liberales.

Ejusmodi pestes sæpe gravissimisque verborum formulis reprobantur in Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 nov. 1846; in alloc. *Quibus quantisque,* 20 aprilis 1849; in Epist. encycl. *Noscitis et nobiscum,* 8 decembris 1849; in Alloc. *Singulari quâdam,* 9 dec. 1584; in Epist. encycl. *Quanto conficiamur mœrore,* 10 augusti 1863.

§ IV.

Socialisme, Communisme, Sociétés secrètes, Sociétés bibliques, Sociétés clérico-libérales.

Ces sortes de pestes sont souvent frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846; dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849; dans l'encyclique *Noscitis et nobiscum* du 8 décembre 1849; dans l'allocution *Singulari quâdam* du 9 décembre 1854; dans l'encyclique *Quanto conficiamur mœrore* du 10 août 1863.

§ V.

Errores de Ecclesiâ ejusque juribus.

XIX. Ecclesia non est vera perfectaque societas planè libera, nec pollet suis propriis et constantibus juribus sibi à divino suo Fundatore collatis, sed civilis potestatis est definire, quæ sint Ecclesiæ jura ac limites, intra quos eadem jura exercere queat.

Alloc. *Singulari quadam,* 9 decembris 1854.

Alloc. *Multis gravibusque,* 17 decembris 1860.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

XX. Ecclesiastica potestas suam auctoritatem exercere non debet absque civilis gubernii veniâ et assensu.

Alloc. *Meminit unusquisque,* 30 septembris 1861.

XXI. Ecclesia non habet potestatem dogmaticè definiendi religionem catho-

§ V.

Erreurs relatives à l'Eglise et à ses droits.

XIX. L'Eglise est une véritable et parfaite société, pleinement libre; elle jouit de ses droits propres et constants, que lui a conférés son divin fondateur, et il n'appartient pas au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

XX. La puissance ecclésiastique a le droit d'exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

XXI. L'Eglise a le pouvoir de définir dogmatiquement que la

licæ Ecclesiæ esse unicè veram religionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

XXII. Obligatio, quâ catholici magistri et scriptores omninò astringuntur, coarctatur in iis tantum, quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio veluti fidei dogmata ab omnibus credenda proponuntur.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

XXIII. Romani Pontifices et Concilia œcumenica à limitibus suæ potestatis recesserunt, jura principum usurpârunt, atque etiam in rebus fidei et morum definiendis errârunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

XXIV. Ecclesia vis inferendæ potestatem non habet, neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam.

Litt. Apost. *Ad apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XXV. Præter potestatem episcopatui inhærentem, alia est attributa temporalis potestas a civili imperio vel expressè vel tacitè concessa, revocanda propterea, cum libuerit, a civili imperio.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XXVI. Ecclesia non habet nativum ac legitimum jus acquirendi ac possidendi.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

Epist. encycl. *Incredibili,* 17 septembris 1863.

XXVII. Sacri Ecclesiæ ministri Romanusque Pontifex ab omni rerum

religion de l'Eglise catholique est la seule vraie religion.

XXII. L'obligation qui astreint les maîtres et écrivains catholiques ne se borne pas uniquement aux choses qui sont proposées par l'infaillible jugement de l'Eglise comme des dogmes de foi devant être crus par tous.

XXIII. Les Pontifes romains et les Conciles œcuméniques ne se sont pas écartés des limites de leur pouvoir ; ils n'ont point usurpé les droits des princes ; ils n'ont point erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs.

XXIV. L'Eglise a le droit d'employer la force ; elle a aussi un pouvoir temporel direct et indirect.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il n'y a aucun pouvoir temporel qui lui ait été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, aucun pouvoir par conséquent qui puisse être révoqué à volonté par cette même autorité civile.

XXVI. L'Eglise a le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

XXVII. Il est faux que les ministres sacrés et le Pontife ro-

temporalium curâ ac dominio sunt omnimò excludendi.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

XXVIII. Episcopis sine Gubernii veniâ fas non est vel ipsas apostolicas litteras promulgare.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XXIX. Gratiæ à Romano Pontifice concessæ existimari debent tanquam irritæ, nisi per Gubernium fuerint imploratæ.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XXX. Ecclesiæ et Personarum ecclesiasticarum immunitas a jure civili ortum habuit.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

XXXI. Ecclesiasticum forum pro temporalibus clericorum causis sive civilibus, sive criminalibus, omninò de medio tollendum est, etiam inconsultâ et reclamante Apostolicâ Sede.

Alloc. *Acerbessimum,* 27 septembris 1852.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XXXII. Absque ullâ naturalis juris et æquitatis violatione potest abrogari personalis immunitas, quâ clerici ab onere subeundæ exercendæquæ militiæ eximuntur; hanc verò abrogationem postulat civilis progressus maximè in societate ad formam liberioris regiminis constitutâ.

Epist. ad Episc. Montis regal. *Singularis nobisque,* 29 septembris 1864.

XXXIII. Non pertinet unicè ad ecclesiasticam jurisdictionis potestatem, proprio ac nativo jure, dirigere theologicarum rerum doctrinam.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter,* 21 decembris 1863.

main doivent être exclus de toute gestion et autorité sur les choses temporelles.

XXVIII. On ne saurait contester aux évêques le droit de rien publier, pas même les lettres apostoliques, sans la permission du gouvernement.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife romain ne doivent pas être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du gouvernement.

XXX. L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques n'a pas tiré son origine du droit civil.

XXXI. Il est faux que le for ecclésiastique, pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doive être absolument aboli, même sans consulter le siége apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

XXXII. L'immunité personnelle en vertu de laquelle les clercs sont exempts du service militaire ne peut être abrogée sans violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil ne demande point cette abrogation, même dans une société constituée d'après une législation libérale.

XXXIII. C'est à la juridiction ecclésiastique qu'il appartient uniquement par droit propre et naturel, de diriger l'enseignement des choses théologiques.

XXXIV. Doctrina comparantium Romanum Pontificem Principi libero et agenti in universâ Ecclesiâ, doctrina est quæ medio ævo prævaluit.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXV. Nihil vetat, alicujus Concilii generalis sententiâ aut universorum populorum facto, summum Pontificatum ab Romano Episcopo atque Urbe ad alium Episcopum aliamque civitatem transferri.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXVI. Nationalis Concilii definitio nullam aliam admittit disputationem, civilisque administratio ad hosce terminos exigere potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXVII. Institui possunt nationales Ecclesiæ ab auctoritate Romani Pontificis subductæ planèque divisæ.

Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

XXXVIII. Divisioni Ecclesiæ in orientalem atque occidentalem nimia Romanorum Pontificum arbitria contulerunt.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 20 augusti 1851.

§ VI.

Errores de societate civili tum in se, tum in suis ad Ecclesiam relationibus spectatâ.

XXXIX. Reipublicæ status, utpotè omnium jurium origo et fons, jure quodam pollet nullis circumscripto limitibus.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Eglise universelle n'est pas une doctrine datant du moyen âge.

XXXV. Il y a des raisons qui empêchent que, par un Concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain pontificat soit transféré de l'évêque romain et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville.

XXXVI. La définition faite par un Concile national n'est pas sans appel, et l'administration civile ne suffit pas pour trancher la question.

XXXVII. On ne peut instituer des églises nationales soustraites à l'autorité du Pontife romain et entièrement séparées de lui.

XXXVIII. Ce ne sont pas les actes arbitraires des Pontifes romains qui ont poussé à la division de l'Eglise en orientale et occidentale.

§ VI.

Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Eglise.

XXXIX. L'Etat ne jouit pas, comme étant l'origine et la source de tous droits, d'un droit qui ne soit circonscrit par aucune limite.

XL. Catholicæ Ecclesiæ doctrina humanæ societatis bono et commodo adversatur.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1864.

Alloc. *Quibus quantisque,* 20 aprilis 1849.

XL. La doctrine catholique n'est pas opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

XLI. Civili potestati vel ab infideli imperante exercitæ competit potestas indirecta negativa in sacra : eidem proindè competit nedum jus quod vocant *exequatur,* sed etiam jus *appellationis,* quam nuncupant *ab abusu.*

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XLI. La puissance civile, et surtout si elle est exercée par un prince infidèle, ne possède aucun pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées; elle n'a par conséquent ni le droit qu'on appelle d'*exequatur*, ni le droit qu'on nomme d'*appel comme d'abus.*

XLII. In conflictu legum utriusquè potestatis, jus civile prævalet.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

XLII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, ce n'est point le droit civil qui prévaut.

XLIII. Laïca potestas auctoritatem habet rescindendi, declarandi ac faciendi irritas solemnes conventiones (vulgo *Concordata*) super usu jurium ad ecclesiasticam immunitatem pertinentium cum Sede Apostolicâ innitas, sine hujus consensu, imò et eâ reclamante.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.

Alloc. *Multis gravibusque,* 17 decembris 1860.

XLIII. La puissance laïque n'a pas le droit de déchirer, de déclarer et de rendre nulles les conventions solennelles (vulgairement appelées concordats) conclues avec le Siége apostolique relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siége et malgré ses réclamations.

XLIV. Civilis auctoritas potest se immiscere rebus quæ ad religionem, mores et regimen spirituale pertinent. Hinc potest de instructionibus judicare, quas Ecclesiæ pastores ad conscientiarum normam pro suo munere edunt, quin etiam potest de divinorum sacramentorum administratione et dispositionibus ad ea suscipienda necessariis decernere.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1851.

XLIV. L'autorité civile ne peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel. Elle ne peut donc pas juger des instructions que les pasteurs de l'Eglise publient d'après leur charge, pour la règle des consciences; elle ne peut pas non plus décider sur l'administration des sacrements et sur les dispositions nécessaires pour les recevoir.

XLV. Totum scholarum publicarum regimen in quibus juventus christianæ alicujus Reipublicæ instituitur, episcopalibus dumtaxat seminariis aliquâ ratione exceptis, potest ac debet attribui auctoritati civili, et ita quidem attribui, ut nullum alii cuicumque auctoritati recognoscatur jus immiscendi se in disciplinâ scholarum, in regimine studiorum, in graduum collatione, in delectu aut approbatione magistrorum.

Alloc. *In consistoriali,* 1 novembris 1850.

Alloc. *Quibus luctuosissimis,* 5 septembris 1851.

XLV. La direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée, ne peut pas et ne doit pas, même en en exceptant dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, être attribuée tout entière à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix et l'approbation des maîtres.

XLVI. Imo in ipsis clericorum seminariis methodus studiorum adhibenda civili auctoritati subjicitur.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

XLVI. Encore moins, dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est-elle soumise à l'autorité laïque.

XLVII. Postulat optima civilis societatis ratio, ut populares scholæ, quæ patent omnibus cujusque è populo classis pueris, ac publica universim Instituta, quæ litteris severioribusque disciplinis tradendis et educationi juventutis curandæ sunt destinata, eximantur ab omni Ecclesiæ auctoritate, moderatrice vi et ingerentiâ, plenoque civilis ac politicæ auctoritatis arbitrio subjiciantur, ad imperantium placita et ad communium ætatis opinionum amussim.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine,* 14 julii 1864.

XLVII. La bonne constitution de la société civile ne demande nullement que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées à l'enseignement supérieur et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le bon plaisir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

XLVIII. Catholicis viris probari potest ea juventutis instituendæ ratio, quæ sit à catholicâ fide et ab Ecclesiæ potestate sejuncta, quæque rerum dumtaxat naturalium scientiam ac terrenæ

XLVIII. Des catholiques ne peuvent approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise et n'ayant pour but, ou du

socialis vitæ fines tantummodò vel saltem primarium spectet.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine*, 14 junii 1864.

XLIX. Civilis auctoritas potest impedire, quominùs sacrorum Antistites et fideles populi cum Romano Pontifice liberè ac mutuò communicent.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

L. Laïca auctoritas habet per se jus præsentandi Episcopos, et potest ab illis exigere, ut ineant diœcesium procurationem, antequam ipsi canonicam à S. Sede institutionem et apostolicas litteras accipiant.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LI. Imò laïcum gubernium habet jus deponendi ab exercitio pastoralis ministerii Episcopos, neque tenetur obedire Romano Pontifici in iis quæ episcopatuum et Episcoporum respiciunt institutionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LII. Gubernium potest suo jure immutare ætatem ab Ecclesiâ præscriptam pro religiosâ tam mulierum quam virorum professione, omnibusque religiosis familiis indicere, ut neminem sinè suo permissu ad solemnia vota nuncupanda admittant.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LIII. Abrogandæ sunt leges quæ ad religiosarum familiarum statum tutandum, earumque jura et officia pertinent; imò potest civile gubernium iis omnibus auxilium præstare, qui à suscepto religiosæ vitæ instituto deficere ac solemnia vota frangere velint; pariter-

moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale d'ici-bas.

XLIX. L'autorité civile n'a pas le droit d'empêcher les évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife romain.

L. L'autorité séculière n'a pas par elle-même le droit de présenter les évêques; elle ne peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint-Siége l'institution canonique et les lettres apostoliques.

LI. Encore moins la puissance séculière a-t-elle le droit d'interdire aux évêques l'exercice de leur ministère pastoral, et est-elle dispensée d'obéir au Pontife romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des évêques.

LII. Le gouvernement ne peut pas, de son propre droit, changer l'âge prescrit par l'Eglise pour la profession religieuse soit des femmes, soit des hommes, ni enjoindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation.

LIII. On ne doit pas abroger les lois qui protègent l'existence des familles religieuses, leurs droits et leurs fonctions; à plus forte raison la puissance civile ne doit-elle pas donner son appui à quiconque voudrait quitter l'état re-

que potest religiosas easdem familias perindè ac collegiatas Ecclesias et beneficia simplicia etiam juris patronatûs penitùs extinguere, illorumque bona et reditus civilis potestatis administrationi et arbitrio subjicere et vindicare.

Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembris 1852.

Alloc. *Probè memineris,* 22 januarii 1855.

Alloc. *Cum sæpe,* 26 julii 1855.

LIV. Reges et Principes non solùm ab Ecclesiæ jurisdictione eximuntur, verùm etiam in quæstionibus jurisdictionis dirimendis superiores sunt Ecclesiæ.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

LV. Ecclesia à Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est.

Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembris 1852.

§ VII.

Errores de Ethicâ naturali et Christianâ.

LVI. Morum leges divinâ haud egent sanctione, minimèque opus est ut humanæ leges ad naturæ jus conformentur aut obligandi vim à Deo accipiant.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LVII. Philosophicarum rerum morumque scientia, itemque civiles leges possunt et debent à divinâ et ecclesiasticâ auctoritate declinare.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LVIII. Aliæ vires non sunt agnoscendæ nisi illæ, quæ in materiâ positæ sunt, et omnis morum disciplina honestasque collocari debet in cumulandis et augendis quovis modo divitiis ac in voluptatibus explendis.

ligieux, après l'avoir embrassé, et enfreindre des vœux solennels; elle ne peut pas non plus supprimer ces mêmes communautés religieuses, ainsi que les églises collégiales, les bénéfices simples même de droit de patronage, ni soumettre et attribuer leurs biens et revenus à l'administration et à la volonté du pouvoir civil.

LIV. Les rois et les princes non-seulement ne sont pas supérieurs à l'Eglise quand il s'agit de trancher des questions de juridiction, mais ils ne sont pas exempts de la juridiction de l'Eglise.

LV. Ni l'Eglise ne doit être séparée de l'Etat, ni l'Etat séparé de l'Eglise.

§ VII.

Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

LVI. Les lois de la morale ont besoin de sanction divine, et il est au moins nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

LVII. La science des choses philosophiques et morales, non plus que les lois civiles, ne peuvent ni ne doivent se soustraire à l'autorité divine et ecclésiastique.

LVIII. On doit reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et toute règle de morale, toute honnêteté ne consiste pas à accumuler et à augmenter ses richesses par tous les

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

Epist. encycl. *Quanto conficiamur,* 10 augusti 1863.

LIX. Jus in materiali facto consistit, et omnia hominum officia sunt nomen inane, et omnia humana facta juris vim habent.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LX. Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa.

Alloc. *Maxima quidem,* 9 junii 1862.

LXI. Fortunata facti injustitia nullum juris sanctitati detrimentum affert.

Alloc. *Jamdudum cernimus,* 18 martii 1861.

LXII. Proclamandum est et observandum principium quod vocant de *non interventu.*

Alloc. *Novos et ante,* 20 septembris 1860.

LXIII. Legitimis principibus obedientiam detractare, imò et rebellare licet.

Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846.

Alloc. *Quisque vestrum,* 4 octobris 1847.

Epist. encycl. *Noscitis et Nobiscum,* 8 decembris 1849.

Litt. Apost. *Cum Catholicæ,* 26 martii 1860.

LXIV. Tùm cujusque sanctissimi juramenti violatio, tùm quælibet scelesta flagitiosaque actio sempiternæ legi repugnans, non solùm haud est improbanda, verum etiam omninò licita, summisque laudibus efferenda, quandò id pro patriæ amore agatur.

Alloc. *Quibus quantisque,* 20 aprilis 1849.

moyens, et à se procurer des jouissances.

LIX. Il est faux que le droit consiste dans le fait matériel, que tous les devoirs des hommes soient un mot vide de sens, et que tous les faits humains aient force de droit.

LX. L'autorité est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

LXI. Il est faux qu'une injustice de fait qui réussit ne porte aucune atteinte à la sainteté du droit.

LXII. Il est faux qu'on doive proclamer et observer le principe qu'on appelle de *non-intervention.*

LXIII. Il n'est pas permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes, encore moins de se révolter contre eux.

LXIV. La violation d'un serment quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non-seulement doit être blâmée, mais lors même qu'elle est inspirée par l'amour de la patrie, elle est tout à fait illicite, bien loin de mériter les plus grands éloges.

§ VIII.

Errores de matrimonio christiano.

LXV. Nullâ ratione ferri potest Christum evexisse matrimonium ad dignitatem sacramenti.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augustii 1851.

LVI. Matrimonii sacramentum non est nisi quid contractui accessorium ab eoque separabile, ipsumque sacramentum in unâ tantum nuptiali benedictione situm est.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXVII. Jure naturæ matrimonii vinculum non est indissolubile, et in variis casibus divortium propriè dictum auctoritate civili sanciri potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

Alloc. *Acerbissimum,* 21 septembris 1852.

LXVIII. Ecclesia non habet potestatem, impedimenta matrimonium dirimentia inducendi, sed ea potestas civili auctoritati competit, à quâ impedimenta existentia tollenda sunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter,* 10 junii 1851.

LXIX. Ecclesia sequioribus sæculis dirimentia impedimenta inducere cœpit, non jure proprio, sed illo jure usa, quod à civili potestate mutuata erat.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXX. Tridentini canones qui anathematis censuram illis inferunt, qui facultatem impedimenta dirimentia inducendi Ecclesiæ negare audeant, vel non sunt dogmatici vel de hâc mutuatâ potestate intelligendi sunt.

§ VIII.

Erreurs concernant le mariage chrétien.

LXV. On peut établir par des raisons que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement.

LXVI. Le sacrement de mariage est autre chose qu'un accessoire du contrat et qui en puisse être séparé; le sacremcnt lui-même ne consiste pas uniquement dans la bénédiction nuptiale.

LXVII. De droit naturel le lien du mariage est indissoluble et, pas même dans certains cas, le divorce proprement dit ne peut être sanctionné par l'autorité civile.

LXVIII. L'Eglise a le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage; ce pouvoir n'appartient pas à l'autorité civile, par laquelle les empêchements existants ne sauraient être levés.

LXIX. Il est faux que l'Eglise, dans le cours des siècles, ait commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant d'un droit par elle emprunté au pouvoir civil.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Eglise d'établir des empêchements dirimants, sont dogmatiques, et ne doivent pas

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXXI. Tridentini forma sub infirmitatis pœnâ non obligat, ubi lex civilis aliam formam præstituat, et velit hâc novâ formâ interveniente matrimonium valere.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXXII. Bonifacius VIII votum castitatis in ordinatione emissum nuptias nullas reddere primus asseruit.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

LXXIII. Vi contractûs merè civilis potest inter christianos constare veri nominis matrimonium; falsumque est, aut contractum matrimonii inter christianos semper esse sacramentum, aut nullum esse contractum, si sacramentum excludatur.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

Lettera di S. S. PIO IX al Rè di Sardegna, 9 settembre 1851.

Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembris 1852.

Alloc. *Multis gravibusque,* 17 decembris 1860.

LXXIV. Causæ matrimoniales et sponsalia suâpte naturâ ad forum civile pertinent.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ,* 22 augusti 1851.

Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembris 1852.

N. B. Hùc facere possunt duo alii errores de clericorum cœlibatu abolendo et de statu matrimonii statui virginitatis anteferendo. Confodiuntur, prior in Epist. encycl. *Qui pluribus,* 9 novembris 1846, posterior in Litteris Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

s'entendre de ce pouvoir emprunté.

LXXI. La forme prescrite par le Concile de Trente oblige, sous peine de nullité, même quand la loi civile établit une autre forme à suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

LXXII. Boniface VIII n'est pas le premier qui ait déclaré que le vœu de chasteté émis dans l'ordination rend le mariage nul.

LXXIII. Un vrai mariage ne peut exister, par la force du contrat purement civil, entre chrétiens; et il est certain ou que le contrat de mariage entre chrétiens est toujours un sacrement, ou que ce contrat est nul en dehors du sacrement.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles n'appartiennent pas, par leur nature propre, à la juridiction civile.

N. B. Ici peuvent se placer deux autres erreurs : l'abolition du célibat ecclésiastique, et la préférence due à l'état de mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la lettre encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846, la seconde dans la lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 juin 1851.

§ IX.

Errores de civili Romani Pontificis principatu.

LXXV. De temporalis regni cum spirituali compatibilitate disputant inter se christianæ et catholicæ Ecclesiæ filii.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXVI. Abrogatio civilis imperii, quo Apostolica Sedes potitur, ad Ecclesiæ libertatem felicitatemque vel maximè conduceret.

Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

N. B. Præter hos errores explicitè notatos, alii complures implicitè reprobantur propositâ et assertâ doctrinâ, quam catholici omnes firmissimè retinere debeant, de civili Romani Pontificis principatu. Ejusmodi doctrina luculenter traditur in Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849; in Alloc. *Si semper anteà*, 20 mai 1850; in Litt. Apost. *Cum catholica Ecclesia*, 26 martii 1860; in Alloc. *Novas*, 28 septembris 1860; in Alloc. *Jamdudùm*, 18 martii 1861; in Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

§ IX.

Erreurs sur le principat civil du Pontife romain.

LXXV. Sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel les fils de l'Eglise chrétienne et catholique sont d'accord.

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile dont le Saint-Siége est en possession ne servirait pas le moins du monde à la liberté et au bonheur de l'Eglise.

N. B. Outre ces erreurs explicitement notées (1), plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine qui a été exposée et soutenue sur le principat civil du Pontife romain, que tous les catholiques doivent fermement professer. Cette doctrine est enseignée clairement dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849; dans l'allocution *Si semper anteà* du 20 mai 1850; dans la lettre apostolique *Cum catholica Ecclesia* du 26 mars 1860; dans l'allocution *Novas* du 28 septembre 1866; dans l'allocution *Jamdudùm* du 18 mars 1861; dans l'allocution *Maxima quidem* du 9 juin 1862.

§ X.

Errores qui ad liberalismum hodiernum referuntur.

LXXVII. Ætate hâc nostrâ non amplius expedit, religionem catholicam haberi tanquam unicam statûs religionem, cæteris quibuscumque cultibus exclusis.

Alloc. *Nemo vestrum*, 26 julii 1855.

§ X.

Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

LXXVII. Même à notre époque, il est utile que la religion catholique soit regardée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes.

(1) Et dont nous venons de donner en français non la traduction, mais les *contradictoires*, il ne faut pas l'oublier. (Note de l'auteur de *Pie IX.*)

LXXVIII. Hinc laudabiliter in quibusdam catholici nominis regionibus lege cautum est, ut hominibus illùc immigrantibus liceat publicum proprii cujusque cultûs exercitium habere.

Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembris 1852.

LXXIX. Enim verò falsum est civilem cujusque cultûs libertatem itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palàm publicèque manifestandi, conducere ad populorum mores animosque faciliùs corrumpendos, ac indifferentismi, pestem propagandam.

Alloc. *Nunquam fore,* 15 decembris 1856.

LXXX. Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere.

Alloc. *Jamdudum cernimus,* 18 martii 1861.

LXXVIII. Ce n'est donc pas avec raison que, dans certains pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir y puissent jouir chacun de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

LXXIX. Car il n'est que trop vrai que la liberté civile de tous les cultes et le plein pouvoir donné à tous de manifester publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent la peste de l'*indifférentisme.*

LXXX. Le Pontife romain ne peut ni ne doit se réconcilier et transiger avec ce qu'on appelle progrès, libéralisme et civilisation moderne.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE

FIN DE LA TABLE.

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils et Cie.

LE PLUS BEAU PORTRAIT

DE PIE IX

La *France illustrée*, organe des intérêts religieux et artistiques, si judicieuse, si vraie dans ses appréciations des nobles conceptions du génie, vient de se rencontrer avec les juges les plus compétents, à l'endroit des éloges que les critiques les mieux exercés ont cru devoir décerner au nouveau portrait de Pie IX.

Dans sa splendide et intéressante revue, nº du 19 février 1876, M. l'abbé Roussel a dit : « Nous aurions aimé à publier dans nos gravures ce magnifique portrait de Pie IX qui se voit exposé chez Goupil, éditeur (rue Chaptal, nº 9); son habile et obligeant auteur, M. Armbruster, de Lyon, nous y aurait, croyons-nous, volontiers autorisés; nous y avons renoncé pour le moment, parce que nous n'avions pas assez de temps pour le bien faire, et aussi parce qu'il y aura un grand avantage à se le procurer chez Josserand, libraire-éditeur, à Lyon, qui publie présentement une intéressante vie du grand Pontife. La gravure dont nous venons de parler ornera le frontispice de ce bel ouvrage. »

A ces quelques lignes du vénérable directeur de la *France illustrée*, un écrivain distingué, M. E. de la Varence, ajoute : « Nous avons vu un nouveau portrait de Pie IX, dessiné par un éminent artiste lyonnais, M. Armbruster, c'est le plus beau, probablement, le plus ressemblant, le plus expressif que l'on ait encore fait.

» Les portraits qui ont paru ces dernières années n'étaient pas sans défauts. L'un était parfaitement dessiné, mais peu ressemblant. Dans un autre, la ressemblance était parfaite, mais l'attitude manquait de noblesse, le visage n'avait pas cet air de majesté et de paternelle bonté dont tous ceux qui ont eu le bonheur de contempler le souverain Pontife ne peuvent perdre le souvenir.

» Dans le portrait dessiné par M. Armbruster, on ne trouve plus ces défauts. La ressemblance est parfaite, la pose pleine de dignité, la physionomie noble et douce, l'effet de lumière qui l'éclaire lui donne ce relief éclatant dont Rembrandt avait le secret. C'est bien Pie IX, c'est bien le vénérable vieillard dont la force invincible fait l'étonnement de toutes les puissances hostiles liguées contre lui. Son front s'illumine, ses yeux se tournent en haut, son visage attristé porte l'expression de toutes les dou-

leurs dont souffre l'Eglise. A voir ce vaste front où la pensée rayonne, ce regard si doux et si pénétrant à la fois, on se sent pris d'amour pour ce noble vieillard, chef de l'Eglise de Dieu sur la terre.

» Cet admirable portrait, reproduit par la gravure, sera prochainement mis en vente. Il fera le plus bel ornement de l'histoire de Pie IX, par M. Villefranche.

» L'histoire de Pie IX est un sujet éminemment cher à un écrivain chrétien. Les faits qui s'y déroulent offrent même un intérêt qui s'impose à tous. Depuis son élévation au siége de saint Pierre, jusqu'à l'heure présente, Pie IX a vu se succéder les événements les plus divers. Tour à tour acclamé par l'Italie et le monde tout entier, chassé par la Révolution, réintégré par la France, attaqué bientôt et trahi de toutes parts, le pape de l'Immaculée-Conception et de l'Infaillibilité se trouve aujourd'hui au Vatican dans l'isolement et la faiblesse, vaincu en apparence et cependant plus fort que jamais. Quelle vie extraordinaire ! un historien ne saurait choisir un plus noble sujet.

» M. Villefranche l'a traité noblement. A une exactitude rigoureuse et à une franchise tout historique, son récit joint l'élégance, la clarté, la vie, la chaleur. A côté des faits abondent les réflexions philosophiques de l'ordre le plus élevé. Pie IX est là tout entier avec son âme de saint, son cœur généreux, son génie aux vastes conceptions, ami des arts, protecteur de l'industrie, préoccupé avant tout du bonheur des peuples et constant dans l'adversité, objet d'étonnement et d'admiration pour tous les peuples.

» Ce livre et ce portrait sont des œuvres et des chefs-d'œuvre ; bien plus, ce sont de vraies bonnes œuvres, dans toute la largeur du mot (1). »

E. DE LA VARENCE.

(1) L'histoire de Pie IX, par M. Villefranche, 1 beau vol. grand in-8°, de près de 600 pages, orné du portrait de Pie IX. Paris, Vic, libraire, 23, rue Cassette; Lyon, Josserand, libraire-éditeur, prix : 7 fr. — Le portrait de Pie IX, par Armbruster, séparément, aux mêmes adresses, prix : 2 fr.

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils et Cie.

